MÉMOIRES

DOCUMENTS ET ÉCRITS DIVERS

LAISSÉS PAR LE PRINCE DE

METTERNICH

CHANCELIER DE COUR ET D'ÉTAT

Ce volume a été déposé au ministère de l'intérieur (section de la librairie) en décembre 1881.

PARIS. TYPOGRAPHIE DE E. PLON ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8.

MÉMOIRES

DOCUMENTS ET ÉCRITS DIVERS

LAISSÉS PAR LE PRINCE DE

METTERNICH

CHANCELIER DE COUR ET D'ÉTAT

PUBLIÉS PAR SON FILS

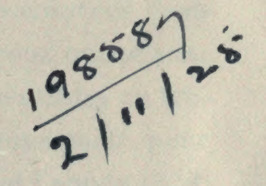
LE PRINCE RICHARD DE METTERNICH

CLASSÉS ET RÉUNIS PAR M. A. DE KLINKOWSTRŒM

Deuxième partie : L'Ère de paix
(1816-1848)

TOME CINQUIÈME





PARIS

E. PLON ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
RUE GARANCIÈRE, 10

1882

AVANT-PROPOS DE L'ÉDITEUR

La correspondance de Metternich avec sa famille, et sa correspondance particulière, que le lecteur a trouvées dans les livres IV, V et VI, s'arrêtent à l'année 1829. Presque toutes les personnes attachées au chancelier d'État par des liens intimes, celles qui ont vécu près de lui et avec lesquelles il a échangé des idées dans des lettres familières, lui ont été enlevées coup sur coup par la mort. Ces vides douloureux qui se sont produits dans la vie du prince seront sensibles au lecteur lui-même, car la source où nous avons puisé, pour la période comprise entre l'année 1817 et l'année 1829, les matériaux de l'histoire de sa vie, est irrévocablement taric. Gentz à son tour disparaît bientôt de la scène du monde, et meurt en juin 1832. Avec lui, avec celui qui, dans les dernières années qui ont précédé

sa mort, n'a plus rendu que des « services de fantaisie », descend dans la tombe un des principaux correspondants du chancelier d'État. Neumann, il est vrai, survit à Gentz, mais les lettres échangées entre le prince et cet ami dévoué sont plus accidentelles, plus rares ; ce sont trop exclusivement des lettres d'affaires, pour que leur contenu ait pu nous fournir les détails biographiques dont nous avions besoin. A toutes ces considérations vient s'ajouter ce fait que la vie du chancelier d'État est désormais moins agitée. Il n'y a plus ni congrès ni voyages importants qui le forcent de quitter son intérieur pour un espace de temps considérable; aussi, quand il se sépare de son entourage habituel, n'a-t-il que rarement l'occasion d'écrire à ceux qu'il a quittés.

Le 30 janvier 1831, le prince de Metternich se marie en troisièmes noces avec la comtesse Mélanie de Zichy-Ferraris. Cette époque ouvre une nouvelle source pour l'ouvrage, c'est le *Journal de la princesse Mélanie.* La femme du prince a noté consciencieusement ses impressions de chaque jour. Commencées en 1820, continuées jour par jour et ne s'arrêtant qu'en 1853, peu de temps avant sa mort, ces notes ont fini par former trente gros volumes in-quarto, d'une écriture très-serrée. Nous ne puisons à cette source aussi riche que précieuse qu'à partir du jour du mariage, c'est-à-dire à partir du moment où l'auteur devient la compagne fidèle et dévouée du chancelier d'État, et, en

cette qualité, est mieux à même que tout autre témoin de faire connaître la vie de son mari. Mais ce n'est pas l'étendue seule du Journal qui nous impose certaines limites : le caractère intime de ces pages lui-même nous commande une réserve dont nous ne pourrions nous départir. S'il nous était permis d'user de la licence dont jouit le poëte, et de livrer au grand jour de la publicité les aveux d'une belle âme, combien ne serions-nous pas heureux d'initier le lecteur à tous les secrets que renferment ces feuilles écrites uniquement pour fixer des souvenirs personnels! On reconnaîtrait à chaque ligne la compagne aimante et fidèle qui se sent en parfaite communauté d'idées et de sentiments avec son mari, et qui ne prend la plume que pour célébrer les louanges de son Clément, ou quand elle tremble pour son bonheur. Malheureusement il faut que nous passions bien des détails sous silence; mais, dans ce que nous communiquons au lecteur, nous reproduisons le texte avec une fidélité scrupuleuse. Le moment d'ouvrir ce livre à tous n'est pas encore venu. La princesse Mélanie vivait au milieu des cercles de la plus haute société de Vienne. La naissance et l'éducation, l'esprit et la beauté rendaient la femme du chancelier d'État merveilleusement apte à remplir le rôle qu'elle était appelée à jouer dans le grand monde. Il est certain que, brillamment douée comme elle l'était, la princesse Mélanie a puissamment contribué à amener un résultat remarquable : c'est qu'à côté du cabinet du chancelier d'État, son salon est devenu, lui aussi, un

foyer central qui, pendant de longues années, a répandu son influence sur la politique du monde. Et ce qui prouve que cette influence de la princesse Mélanie a été et est encore acceptée par les contemporains et par la postérité comme un fait historique, c'est que cette femme remarquable a partagé et partage encore avec son mari la faveur et l'injustice des partis. Voyant clair en toutes choses, prompte à se prononcer sur ce qu'elle a vu, elle a laissé courir sa plume spirituelle et donné un corps aux idées dont son esprit débordait. Mais la princesse n'écrivait que pour elle-même ; personne ne songeait moins qu'elle à la possibilité que le secret de ses pensées et de ses sentiments les plus intimes, que ce secret confié par elle au papier fût jamais livré au public.

Ce sont donc des considérations de plusieurs genres qui ont dû nous guider dans la publication du Journal. En nous bornant à de courts extraits, nous avons eu principalement en vue l'intérêt de la masse des lecteurs ; mais, d'autre part, nous avons dû parfois citer des noms et reproduire le récit des petits événements de chaque jour, afin de ne pas supprimer entièrement la couleur locale. Plus d'un lecteur nous en saura gré, notamment ceux qui connaissent les éléments dont se compose la vie sociale de Vienne et sous l'influence desquels se trouvait l'auteur; quant aux autres lecteurs, nous invoquons cette considération comme une excuse vis-à-vis d'eux.

De même que le Journal de la princesse Mélanie fournit une foule de détails biographiques et permet de suivre de près la vie intime du prince, de même, pour mettre en lumière l'activité politique du chancelier d'État, nous avons eu la bonne fortune de pouvoir puiser dans toute la série des lettres confidentielles qu'il a écrites au comte Apponyi, ambassadeur d'Autriche à Paris, de 1831 à 1848. Après la révolution de Juillet, Paris fut, encore plus qu'autrefois, le centre du mouvement politique de l'Europe. C'était là le point dont la politique conservatrice du chancelier d'État avait surtout à se préoccuper. Tous les faits un peu importants qui se sont passés sur la scène de l'Europe ont été discutés par lui dans ses lettres à l'ambassadeur d'Autriche à Paris. C'est ainsi que cette correspondance est arrivée à retracer dans son ensemble l'activité politique que le chancelier d'État a déployée pendant ces dix-huit années; on y voit, comme à travers un prisme, les idées du prince sur les événements politiques les plus divers, réunies dans un cadre étroit. Nulle autre source n'aurait pu nous être plus utile; combinée avec le Journal de la princesse Mélanie, elle nous permet d'exposer en détail la vie publique et privée du prince de Metternich pendant toute cette période.

Nous plaçons donc ce recueil de lettres, divisé par années, sous le titre : « *Sur les événements politiques du jour* », immédiatement après le Journal de la princesse Mélanie.

Pour mieux caractériser la nature de ces lettres, nous croyons devoir faire une courte observation. Les expéditions du chancelier d'État aux principales missions autrichiennes à l'étranger se composaient généralement de trois, même de quatre espèces de documents : 1° des instructions *officielles;* 2° des dépêches *réservées;* 3° des dépêches *secrètes;* et 4° des *lettres intimes* (lettres particulières) du chancelier d'État. Ces dernières, uniquement destinées à l'ambassadeur ou à l'envoyé personnellement, résument d'ordinaire toute l'expédition, donnent des indications et des renseignements purement confidentiels et expriment fréquemment la dernière, la véritable pensée du chancelier d'État. Elles constituent donc, au point de vue de leur contenu, la partie la plus précieuse de l'expédition, et, en tant que leur forme conserve le caractère d'une lettre particulière adressée par l'auteur à son correspondant, elles échappent au droit de propriété qu'ont les archives des chancelleries sur les documents officiels. Les lettres confidentielles adressées au comte Apponyi, ambassadeur d'Autriche, c'est-à-dire celles dont il est question ici, rentrent toutes dans la quatrième catégorie, savoir, dans celle des lettres particulières, que le chancelier d'État a réunies lui-même en 1850, pendant son exil volontaire à Bruxelles. Si l'on voit dans ces lettres figurer un renvoi à l'« expédition du jour », il faudra entendre par là un des trois genres de dépêches désignés ci-dessus. Chaque fois que, dans des cas semblables, cela pouvait faciliter

l'intelligence des faits, nous avons rangé le document explicatif parmi les affaires spéciales, que nous continuons de classer comme nous l'avons fait jusqu'ici, ou bien nous nous bornons à une courte analyse, que nous présentons dans une note particulière qui accompagne le texte.

TABLE DES MATIÈRES.

TOME CINQUIÈME.

(TOME III DE LA SECONDE PARTIE)

LIVRE VII.

LA RÉVOLUTION DE JUILLET ET SES CONSÉQUENCES IMMÉDIATES, DEPUIS LE MOMENT OU ELLE A ÉCLATÉ JUSQU'A LA MORT DE L'EMPEREUR FRANÇOIS. — RECUEIL DE DOCUMENTS (1830-1835).

Année 1830.

Année 1831.

Année 1832.

Année 1833.

Année 1834.

Année 1835.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU TOME CINQUIÈME.

LIVRE VII.

LA RÉVOLUTION DE JUILLET ET SES CONSÉQUENCES IMMÉDIATES DEPUIS LE MOMENT OU ELLE A ÉCLATÉ JUSQU'A LA MORT DE L'EMPEREUR FRANÇOIS.

RECUEIL DE DOCUMENTS (1830-1835).

1830.

SUR LA SITUATION DE LA FRANCE.

QUATRE LETTRES CONFIDENTIELLES DE METTERNICH A APPONYI, A PARIS, DU 14 AVRIL AU 10 JUIN 1830.

Vienne, 14 avril 1830.

953. Je vous avoue que je suis loin de pouvoir me former une idée satisfaisante de la vérité sur la situation des hommes et des choses en France. Je sais bien que le Roi *qui sait vouloir* doit également *pouvoir* beaucoup. Il paraît enfin que Charles X *veut;* la question est de savoir s'il continuera de rester également ferme, et si les organes de sa volonté *sauront choisir les bons moyens.*

J'ai en effet la conviction que M. le prince de Polignac est trop engagé dans l'œuvre de la restauration pour ne pas voir le jour au bout de la route qu'il suit. Le Gouvernement qui sait vouloir et qui veut est très-fort, et si de plus il s'appuie sur le bon droit, il doit réussir. Ainsi, d'après votre dernier

entretien avec le prince de Polignac, ce sont plus que de simples espérances que m'inspire l'avenir de la France.

C'est sur le terrain de la Charte que le Gouvernement doit s'établir; c'est ce terrain qu'il doit défendre, et c'est sur ce terrain que je le regarde comme inexpugnable. Le céder à l'ennemi serait une grave faute, et s'il s'agit d'interpréter la loi, c'est certes celui qui l'a donnée qui se trouve investi de ce droit, et non celui qui l'a reçue. Si les administrations antérieures avaient su remplir cette tâche, la situation des choses serait bien différente de ce qu'elle est aujourd'hui.

9 mai.

954. Il est immanquable que mon apparition sur les rives du Rhin (Johannisberg) serve à la faction de matière à calomnie. Le *Journal des Débats* sera le premier à dénoncer mon voyage comme se rattachant à quelque événement en France. Il en sera de même de la course que vous ferez; vous serez le courrier de M. de Polignac, et ce sera moi qui dicterai ce que ce ministre aura à faire. Il nous faudra donc, ou combiner autrement nos mouvements, ou, selon les circonstances, renoncer à ce qui pourtant me conviendrait sous tous les rapports.

Vous aurez appris par le Cabinet français que la Porte a consenti aux arrangements des alliés relatifs à la Grèce*. Le Sultan a bien fait; cela n'empêche pas que les alliés n'aient commis de grands méfaits *politiques*. Le reis-effendi s'en est expliqué envers M. Gordon dans un sens qui fait autant d'honneur à la religion du Divan qu'à son intelligence. Les barbares n'ont, pour le coup, point été ceux qui portent le turban.

Johannisberg, 5 juin.

955. Le sort de la royauté en France et le repos de l'Europe se jouent aujourd'hui comme une partie d'écarté. Ce

* Les trois puissances alliées, l'Angleterre, la France et la Russie, étaient convenues, aux termes du protocole de conférence du 4 février 1830, que la

sera celui qui tournera le Roi qui marquera le point et qui gagnera, car, de part et d'autre, on est dans ce moment à point égal.

Quel désarroi à Paris et à Londres ! On dirait de loin deux maisons de fous ! Cela vous frappe moins sans doute, car vous êtes sur la scène, tandis que sur ma montagne je suis aux premières loges. Qu'est-ce qui nous attend encore? Dieu sait tout, mais je me déclare pour ma part dans un état de véritable imbécillité. *Fiat voluntas tua.* C'est tout ce qu'un homme de sens peut dire*!

Vos rapports offrent un bien pénible intérêt; les diverses questions sur lesquelles ils portent sont de la nature la plus grave, et leur solution est enveloppée dans un profond brouillard. J'ai toujours une grande répugnance à aborder des sujets dans lesquels je ne vois pas clair; mais de combien cette impression ne doit-elle pas augmenter, quand il s'agit de questions vitales pour un grand Empire, et quand surtout je ne puis me défendre d'un sentiment approchant de la conviction que le Gouvernement français, occupé des plus audacieuses entreprises, ne voit pas plus clair sur les chances du dénoûment que je ne le fais moi-même!

Il s'agit en ce moment de deux immenses entreprises, qui, distinctes de leur nature, ne s'en confondent pas moins dans un même but : on ne saurait caractériser autrement l'état d'hostilité avoué dans lequel s'est placé le ministère français en face de la Chambre élective, — et l'entreprise d'Alger**. Tout diffère dans l'essence des deux affaires, et elles n'ont cependant qu'un seul et même motif. Pour se rendre un compte

Grèce devait être déclarée un État indépendant et exempt de tribut, et qu'elle recevrait un Roi. (*Note de l'Éditeur.*)

* Le même jour, Metternich écrivait au prince Esterhazy, à Londres :

« Je vois fort noir sur la situation générale des choses. En France, les affaires ont tourné toutes en questions de personnes. Les choses ne sont plus qu'un prétexte dont les factions se servent pour arriver à leurs propres fins. M. de Polignac *ose* beaucoup; il faut espérer qu'il réussira; mais qui pourrait en répondre? » (*Note de l'Editeur.*)

** Le 20 avril, la France avait déclaré la guerre au Dey d'Alger. (*Note de l'Éditeur.*)

précis de la différence qui existe entre la nature des deux questions, il suffit de les aborder par leurs côtés les plus saillants. La lutte avec la faction peut avoir été une affaire de nécessité (et je suis prêt à croire que tel a été, en effet, le cas), tandis que l'entreprise contre Alger est volontaire. La première affaire est administrative, et la seconde est politique. L'une et l'autre ont été conçues pour sauver le Gouvernement royal; l'entreprise d'Alger pourra réussir, — et elle devra réussir matériellement, je n'en doute pas, — le Gouvernement cependant n'en périra pas moins, s'il ne se sauve par d'autres moyens : l'affaire des élections pourra manquer, — et je serais fort surpris si elle réussissait, — la question politique ne survivrait pas moins comme une complication des plus dangereuses. En un mot, tout en France est mis en jeu, — tout est dans un état de crise flagrante. Il y a bien longtemps que j'ai eu le sentiment de l'existence du danger, et que je l'ai vu grossir; il y a également longtemps que j'ai cru devoir éveiller à ce sujet la sérieuse attention des principales Cours; je n'ai point été écouté par les Cabinets. Les uns ont vécu dans un état de dangereuse sécurité; d'autres ont craint, en s'en occupant, d'appeler un mal que j'ai jugé tout venu. Aujourd'hui, les conseils ne sont plus de saison; l'Europe est réduite au rôle le moins digne, — à celui d'une dangereuse attente des événements. La Cour qui, sans comparaison aucune, a le plus de reproches à se faire, c'est celle de Londres. Elle seule a tout pu, et n'a rien fait qui, de loin même, aurait porté le caractère d'une utile prévision. Entre de grands États, le moyen de la répression, — c'est la guerre. Or l'Angleterre voudra-t-elle de celle-ci? Je ne le crois pas. Laissera-t-elle se consommer ce qui nécessairement devra être la conséquence de l'expédition française? Une résignation pareille me semble bien difficile. J'en suis venu à un point où je ne sais plus ni rien prévoir ni rien calculer. Aussi souvent qu'un esprit calme se trouve réduit à une situation pareille, les choses doivent être bien détestablement placées!

Peu de jours avant mon départ de Vienne, lord Cowley m'a donné connaissance de la plus récente correspondance

entre son Cabinet et lord Stuart. La dernière pièce était une instruction de lord Aberdeen à cet ambassadeur, en date du 4 mai, et vous en avez ressenti les effets dans l'humeur postérieure de votre collègue contre le Gouvernement français. Par cette instruction, lord Stuart a été chargé de déclarer à M. le prince de Polignac « que le Cabinet britannique se reconnaissait le droit et le devoir d'apprendre à connaître d'une manière explicite les vues de la France sur toutes les conséquences possibles de son entreprise ». La dépêche de lord Aberdeen finit par la déclaration que, dans le cas où une explication pareille devrait ne pas être donnée incessamment, les conséquences du refus, de quelque nature qu'elles pourraient être, retomberaient sur le Cabinet de Sa Majesté Très-Chrétienne. M. le prince de Polignac aura fait la seule réponse qu'il pouvait faire; il aura répété que la France restera prête à s'entendre avec ses alliés. Ce n'est pas ce que veut l'Angleterre, ni ce dont elle pourrait se contenter, et c'est cependant tout ce que le ministre français aura pu répondre. La demande anglaise est certes fortement motivée; mais elle aurait dû être faite il y a six mois, c'est-à-dire dans le temps utile où nous avons abordé la question envers les ministres anglais, et où ils ont eu l'air de la traiter avec une entière indifférence. N'auraient-ils pas eu la conviction que le Gouvernement français était tout décidé en faveur de l'entreprise? Le fait ne serait pas moins inexplicable.

Peu avant la communication de lord Cowley, M. de Rayneval avait reçu un courrier de sa Cour, avec l'injonction de nous inviter à vous adresser l'autorisation éventuelle de prendre part à des délibérations auxquelles l'affaire d'Alger pourrait donner lieu. J'ai répondu à l'ambassadeur que vous recevriez à ce sujet des directions de notre part.

Celles-ci ne sauraient être que très-simples. Si vous deviez être invité par le ministre des affaires étrangères à vous réunir avec lui et vos collègues pour une prise en considération commune, vous n'hésiterez pas à vous rendre à cet appel.

Dans l'affaire en question, un objet fixe avant tout nos regards, c'est celui du maintien de la bonne harmonie entre les puissances maritimes.

Nous n'avons dans l'affaire d'Alger d'autres intérêts que ceux que partage avec nous la totalité des États : l'abolition de la piraterie, celle de l'esclavage; l'introduction d'un ordre de choses plus régulier à Alger : tout cela peut être regardé par nous comme étant d'un avantage réel et général. Ce qui, dans les résultats de grands succès français, dépasserait ces objets, devra conduire à des démêlés politiques. Mais ici l'Angleterre se trouve engagée en première ligne ; et comme nos relations de bonne entente avec cette puissance sont pour nous tout à fait naturelles, il est dans l'ordre des choses que, dans la présente complication, nous consultions avant tout l'intérêt de la Grande-Bretagne. Il serait désirable que, sur tous les points qui jamais pourraient être portés à une délibération commune, les Cours de Vienne et de Londres pussent se consulter et s'entendre en confiance et en bonne amitié.

Vous pouvez annoncer à M. le prince de Polignac, verbalement et confidentiellement, que vous avez reçu l'autorisation de vous réunir, le cas échéant, avec lui et avec vos collègues, pour écouter les ouvertures que Son Excellence aurait à vous faire. Vous ajouterez que la seule direction possible vous a été donnée pour vous servir de règle générale, savoir celle d'apporter dans la prise en considération de tous les objets un esprit d'entière impartialité et en même temps de franche conciliation des intérêts qui, au grand regret de votre Cour, pourraient offrir de la divergence. Vous vous expliquerez dans le même sens envers lord Stuart et vos collègues de Russie et de Prusse. Vous recommander d'éviter dans l'ensemble de votre attitude tout ce qui aurait l'air d'un vif empressement, me semble parfaitement inutile.

Quant à l'ambassadeur d'Angleterre, vous pourrez le prévenir que c'est avec lui que vous serez toujours disposé à vous entendre de préférence.

La réunion d'une conférence me paraît, au reste, encore fort problématique. Plus le Cabinet français voudra y avoir recours, moins celui de la Grande-Bretagne se trouvera disposé, probablement, à aborder en commun des questions

qu'à juste titre il peut regarder comme étant avant tout anglaises*.

10 juin.

956. La lutte entre les partis royalistes me paraît, à en juger par la teneur des feuilles publiques, se calmer un peu. Il serait heureux que les adhérents de ces divers partis se réunissent pour présenter un front compacte à leurs adversaires communs, les libéraux. Tout ce qui se passe est, au reste, *pitoyable,* et serait impossible ailleurs qu'en France. Une guerre pareille à celle que se font les partis eût depuis longtemps, dans tout autre pays, assuré le triomphe de l'un ou de l'autre de ces partis. N'est-ce pas une preuve que ni les uns ni les autres ne sont dans le vrai?

UNE EXPLICATION DE METTERNICH AVEC NESSELRODE, A CARLSBAD.

957. — Metternich à l'Empereur François (Rapport).

Kœnigswart, le 31 juillet 1830.

957. Je suis arrivé à Carlsbad le 27 juillet dernier, et je m'y suis arrêté pendant vingt-quatre heures, afin de m'entretenir avec le comte de Nesselrode.

Le comte de Nesselrode était inquiet : il avait peur d'une entrevue avec moi. Quand il vit que je le recevais avec un calme parfait, et que je lui développais avec beaucoup de mesure les points que je m'étais proposé de toucher; quand je lui fis enfin les reproches que sa conduite politique mérite depuis des années, toute appréhension disparut chez lui, et, obligé de se défendre, il dut reconnaître bientôt que ses armes étaient insuffisantes. La meilleure preuve qu'il en donna, c'est qu'il s'engagea dans des dénégations qu'il lui était impossible de soutenir.

* Comme on le sait, l'expédition se termina par la capitulation d'Alger, le 5 juillet 1830. (*Note de l'Éditeur.*)

Comme en toutes choses, quelque embrouillées qu'elles soient, il n'y a qu'un point principal sur lequel elles reposent, j'ai tiré de mes conversations avec le comte de Nesselrode les corollaires suivants, qui, à mes yeux, sont d'une exactitude rigoureuse.

Depuis l'origine des questions orientales, il y avait une conjuration entre les hommes d'État russes; ils voulaient entraîner l'Empereur leur Maître dans une vaste complication avec la Porte. Tous les moyens leur semblaient bons pour cela.

Ce dessein leur était inspiré par plusieurs motifs. L'esprit libéral qui s'efforçait de détourner l'Empereur Alexandre de la tendance monarchique qu'il s'était mis à suivre dans les dernières années de sa vie, et qui, par suite, créait de nouveaux intérêts; le fait que les deux individus qui dirigeaient le Cabinet étaient des étrangers (l'un était même un Corfiote imbu d'idées démagogiques, et l'autre, un Allemand à demi libéral); l'esprit des Russes, si facile à passionner quand il s'agit de se livrer à un déploiement de force contre des États plus faibles: toutes ces circonstances paralysaient si bien l'action du comte de Nesselrode, qu'il prit le parti que choisissent d'ordinaire les hommes faibles, c'est-à-dire celui de suivre le courant et d'avancer toujours sans écouter la voix de la conscience, jusqu'à ce qu'ils se noient ou qu'ils trouvent quelque moyen de se sauver.

Ce tableau renferme aussi la clef de ce qui est arrivé. Nous avons vu l'Empereur Alexandre, qui, à côté de bien des qualités remarquables de l'esprit et du cœur, manquait d'un jugement sain, s'engager depuis l'année 1823 dans un système de fluctuations regrettables. Plus qu'abandonné par ses propres ministres, trompé sur la réalité des choses, et livré aux dangers les plus menaçants dans l'intérieur de l'Empire, il ne savait plus que faire. Ce que voulaient Capo d'Istria et quelques autres individus, ils ne pouvaient pas l'exécuter; l'Empereur n'était plus un contre-poids, et Nesselrode aveuglé était emporté par le courant. Il ne pouvait plus marcher d'accord avec nous; moi surtout je lui apparaissais comme le remords personnifié; c'est lui-même d'ailleurs qui a dit le mot le plus

vrai : « Ce que dans l'affaire orientale il y a de plus heureux, c'est qu'elle soit finie. »

Ces quelques mots sont la critique la plus sanglante d'une entreprise dont il était, sinon l'auteur, du moins un des agents les plus gravement compromis.

Je commençai mon premier entretien avec le comte en lui communiquant le dernier rapport du comte Apponyi, à Paris, sur les négociations du prince de Polignac dans l'affaire brésilienne. Il partagea entièrement mes vues.

Là-dessus, je parlai d'autres événements, et le résultat fut le même. Pour en finir avec cette série de questions, je lui développai mes idées sur la situation de la France. Sur ce point encore, il ne trouva pas d'objections à faire.

Quand nous en fûmes arrivés là, je lui dis en plaisantant, du ton de la surprise, « combien il devait paraître étrange que deux hommes qui tous deux étaient en même temps chefs de Cabinet, fussent entièrement d'accord dans toutes les questions de détail, tout en n'ayant plus en apparence le moindre point de contact en ce qui concerne l'attitude politique de leurs Cours respectives ». Il ne trouva rien à répliquer à cette observation.

Son premier silence me parut le moment le plus favorable pour articuler mes griefs directs.

« J'ai, lui dis-je, un reproche immense à vous faire, et ce reproche est d'autant plus grave qu'il porte sur votre double qualité d'homme et de ministre. Comment! vous qui avez été le confident, vous qui même avez été le moteur et l'appui de mes longues et utiles relations avec feu l'Empereur, avez-vous pu prêter le flanc à la faction qui avait, durant plusieurs années, travaillé en vain à rompre ce même lien, un lien sur lequel reposaient en grande partie la paix de l'Europe et la tranquillité intérieure des États qui la composent? »

A ce moment, le comte de Nesselrode m'interrompit en protestant vivement que, sous ce rapport, il n'avait rien à se reprocher; il dit que, au contraire, sa préoccupation la plus vive avait toujours été d'agir dans un sens opposé. Comme preuve du fait, il pouvait citer le travail qu'il avait soumis au

nouvel Empereur lors de son avénement, et qui avait eu pour but de réunir en un tableau fidèle les événements écoulés depuis l'année 1815, et, par suite, de mettre le Souverain à même de choisir la voie à suivre. «Dans ce tableau, ajouta-t-il, vous jouez le premier rôle, et je me suis appliqué avec zèle à faire valoir les services si notables que vous avez rendus dans les années 1820, 1821 et 1823. »

« Il ne subsiste donc, répliquai-je, qu'un fait vrai, c'est la faiblesse de votre position. Si, comme je n'en doute pas, vous avez fait un tableau de ce genre à l'Empereur Nicolas, ce dernier n'a pas ajouté foi à vos paroles. »

Le comte de Nesselrode essaya de me faire comprendre que tel n'avait pas sans doute été le cas, et que plus d'une circonstance secondaire, etc., avait influé sur la conduite de l'Empereur.

« L'excuse, lui répondis-je, est mauvaise; ou vous êtes ministre, ou vous ne l'êtes pas. Tout homme qui ne peut maîtriser les événements soumis à son action n'est pas, à mon avis, ce que j'entends par la qualification de ministre. Je ne regarde comme tel que l'homme qui, ainsi que le général en chef, peut diriger la bataille. »

Là-dessus, nouveau silence du comte de Nesselrode.

« Le deuxième reproche que je vous fais, continuai-je, ce sont les encouragements que vous donnez aux ennemis de l'ordre, quels qu'ils soient, en vous écartant des principes politiques qui sont les seuls justes. Cet état de choses ne saurait durer; vous et la Russie, vous en seriez les premières victimes. »

A ces mots, le comte de Nesselrode m'affirma qu'il avait parfaitement conscience des dangers qu'il fallait craindre.

Voilà les résultats de l'entretien que j'ai eu avec Nesselrode à Carlsbad. Le 10 août, le comte viendra à Franzensbad; il sera donc tout à fait dans mon voisinage. Il y prendra les eaux. En attendant, les événements se déroulent en France et en Angleterre; ils me donneront lieu de poursuivre mon travail. Mon opinion, qui est fondée sur la parfaite connaissance que j'ai de l'individu, est que je convertirai le comte de Nesselrode

à mes idées. Mais par là je n'obtiendrai qu'un avantage négatif. L'avantage positif me sera fourni par la nécessité *.

EXPLOSION DE LA RÉVOLUTION DE JUILLET A PARIS.

958-964. — Sept rapports du prince de Metternich à l'Empereur François, du 31 juillet au 5 août 1830, avec la résolution souveraine de Sa Majesté, du 9 août.

Kœnigswart, le 31 juillet 1830.

958. Votre Majesté aura sans doute appris, avant l'arrivée du rapport que j'ai l'honneur de lui soumettre, les nouvelles venues de Paris le 26 de ce mois. Jusqu'à présent, il n'est parvenu à ma connaissance que les faits relatés par le *Moniteur* de ce jour-là; j'ajouterai que cette feuille est arrivée extrêmement vite par Francfort **. J'attends d'une heure à l'autre la venue d'un courrier du comte Apponyi.

Les deux mesures prises par le Gouvernement, savoir, la suspension de la liberté de la presse, appliquée non-seulement aux journaux politiques quotidiens, mais même à tous les imprimés contenant moins de vingt feuilles, les peines sévères édictées contre ceux qui enfreindraient les ordonnances; d'autre part, la dissolution de la Chambre des députés *élue*

* A l'heure où Metternich écrivait les derniers mots de son rapport, le moment de la «nécessité», ce moment qu'il attendait, était déjà venu sans qu'il s'en doutât. C'est un hasard remarquable au point de vue historique, que la conversation des deux vieux amis, qui ne s'étaient pas revus depuis l'automne de l'année 1823, ait eu lieu à l'heure même où se déchaînait à Paris la tempête dont la violence fit crouler le trône légitime de France. Les deux chanceliers, réunis à Carlsbad, étant encore sous l'impression de cet événement qui devait ébranler le monde, s'efforcèrent de fonder entre l'Autriche et la Russie un accord qu'aucun incident sérieux ne devait plus troubler dans la suite. Le document qui suit (nº 958) porte, ainsi que celui qui précède, la date du 31 juillet. Les deux rapports ont été écrits le même jour, et c'est pendant le court intervalle qui s'écoula entre les deux expéditions qu'arriva la nouvelle de la révolution de Juillet qui venait d'éclater à Paris. (*Note de l'Editeur.*)

** Le *Moniteur* de ce jour contenait les fameuses ordonnances royales. (*Note de l'Éditeur.*)

récemment, sont telles, que la situation et les questions qui étaient en discussion jusqu'ici se trouvent, non pas *éclaircies,* mais *tranchées.* Le Roi a jeté le gant au libéralisme. Celui-ci le relèvera-t-il? Voilà la première question. S'il s'y décide, quelles seront les conséquences de la lutte? Le temps seul peut résoudre ces deux points. Dans tout autre pays que la France, je ne poserais pas la première de ces deux questions; mais en France, où tout est possible, jusqu'aux contradictions les plus flagrantes, il n'en est pas ainsi. Là on ne peut rien prévoir, parce que l'agitation des partis peut aussi bien être apparente seulement que réelle.

Ce qui est certain, c'est que maintenant il n'y a plus d'autre issue possible que le triomphe d'un des deux partis en lutte. Si les libéraux se conduisent avec modération, ils donneront de telles preuves de faiblesse, que le triomphe du Gouvernement paraît assuré dans ce cas pour peu qu'il réussisse à maintenir ses adversaires sur leurs siéges et dans la position prise par eux.

La seule conduite indiquée par les circonstances, c'est donc d'attendre les événements. Si la situation devait s'aggraver et amener des complications redoutables, le rapport du *Cabinet entier,* tel qu'il se trouve dans le *Moniteur* du 26 juillet, n'en resterait pas moins un manifeste à jamais précieux. Il ne contient pas de propositions que nous, — et avec nous tous les gens sensés, — n'ayons formulées de tout temps comme autant de vérités fondamentales. De telles vérités, lancées dans le monde par un Gouvernement qui les a si longtemps reniées, sont un événement considérable; il en résultera ce qui pourra!

Le mois d'août sera un mois historique! Dans tous les cas, c'est à lui qu'on peut appliquer le *novus ab integro nascitur ordo.*

Kœnigswart, le 1er août.

959. Dans le singulier moment où, à part le texte des ordonnances royales, je ne sais encore rien de la grande mesure que le Gouvernement français a prise et publiée le

26 juillet, j'ai cru qu'il ne serait peut-être pas sans intérêt d'essayer d'analyser, ne serait-ce que superficiellement, les mesures elles-mêmes.

La première de ces mesures, la suspension de la liberté de la presse, se présente sous deux points de vue.

Pour les écrits *périodiques,* il n'y a pas de censure.

La mesure qu'on a prise est infiniment plus rigoureuse; les directeurs, les rédacteurs et les imprimeurs de journaux sont obligés de demander *au Gouvernement l'autorisation d'entreprendre la publication de la feuille;* cette autorisation obtenue, ils peuvent la publier, mais ils sont exposés journellement au danger de voir leur journal supprimé et leur concession retirée.

La censure existe pour tous les imprimés contenant moins de vingt feuilles. Cette mesure a été empruntée aux lois de Carlsbad.

La mesure relative aux journaux et aux publications périodiques ne peut être que provisoire; à moins d'une modification, il serait réellement impossible de continuer la publication d'un journal; la *censure* devra paraître le moyen le plus naturel d'arriver au but qu'on veut atteindre.

La loi électorale est toute nouvelle et se rapproche beaucoup de la loi électorale telle que Napoléon l'avait faite.

La bonne volonté et l'extrême énergie déployées par le Gouvernement triompheront-elles? Je suis convaincu que personne ne peut le savoir.

Kœnigswart, le 3 août.

960. ...Votre Majesté daignera lire, dans l'annexe, des nouvelles de Paris qui prouvent que dans cette ville la situation est extrêmement tendue. Du reste, tout n'est que confusion et ténèbres; le mal est que ce qu'il y a de moins clair, ce sont précisément les *aptitudes des ministres.* Ils ont du courage, cela est démontré; mais entre le courage et la capacité, il y a souvent un abîme.

Je suis presque certain qu'il a dû arriver à Vienne des lettres

venant directement de Francfort; pourtant j'ai cru devoir à tout hasard soumettre respectueusement à Votre Majesté les nouvelles que je reçois par des voies rapides.

Kœnigswart, le 3 août, au soir.

961. La lutte a pris à Paris un caractère sérieux, et aujourd'hui moins que jamais on peut en prévoir l'issue. Quel état de choses dans un pays dont les destinées sont liées si étroitement à celles de l'Europe!

Si la situation devait se compliquer davantage encore et prendre un caractère bien défini, je regarderais comme un devoir de quitter mon séjour actuel et de me rendre auprès de Votre Majesté. Je l'aurais déjà fait, si je ne craignais de donner inutilement l'éveil au public. Je prie Votre Majesté de s'en remettre entièrement à moi sur ce point. Je saurai saisir le moment où ma présence deviendra nécessaire ailleurs.

Kœnigswart, 4/5 août, à minuit.

962. Je reçois à l'instant de Francfort la feuille ci-annexée. On voit par ce document que la révolution, une révolution de la pire espèce, a triomphé.

Ce fait prouve deux vérités : d'abord, que le ministère s'est trompé sur le choix de ses moyens; ensuite, que j'avais raison lorsque, il y a plus de deux ans, je rendais les Cabinets attentifs aux dangers de la situation. Malheureusement, ma voix s'est perdue dans le désert.

Je vois le moment venu où l'effet produit par mon retour inopiné à Vienne ne doit plus rien être à mes yeux en face de la nécessité de me rapprocher de Votre Majesté. Je m'arrange de manière à m'entretenir encore une fois avec le comte de Nesselrode *, et à continuer ensuite mon voyage vers Vienne. J'espère arriver dans cette ville le 10 ou le 11 de ce mois.

* Comme on l'a vu par le document nº 957, le comte de Nesselrode se trouvait alors à Carlsbad, qui n'est qu'à quelques heures de voyage de Kœnigswart. (*Note de l'Éditeur.*)

J'ai informé le comte de Kolowrat des événements qui viennent de se passer en France, et je l'ai prié de se rendre également à Vienne. La situation est trop grave, elle intéresse trop l'État à tous les points de vue, pour que chacun ne se hâte pas de rejoindre son poste. J'espère qu'il déférera à mon désir.

Quelle influence la catastrophe du jour ne peut-elle pas, je dirais presque ne doit-elle pas avoir sur l'avenir le plus proche et même sur un avenir plus éloigné? Un côté vers lequel il faut que, sans tarder, nous dirigions nos regards, c'est le côté italien. C'est l'Italie que les menées révolutionnaires chercheront certainement à gagner.

Le fait que les *vrais* jacobins, tant anciens que nouveaux, se trouvent à la tête du mouvement insurrectionnel, est plutôt rassurant que redoutable. Ces gens-là ne sont pas populaires en France, mais on a peur d'eux; or, dans ce pays, la peur est plus forte que tout le reste. Toutefois, cela n'est que momentané.

Kœnigswart, le 5 août.

963. Votre Majesté trouvera dans l'annexe un nouveau rapport du baron de Münch, que je viens de recevoir de Francfort, ainsi qu'une lettre du comte Apponyi au même.

Ces documents jettent un peu plus de jour sur la situation. Le duc d'Orléans s'est mis à la tête de l'insurrection; celle-ci a donc à présent un chef. Le Roi dispose encore de l'armée. Combien de temps cet état de choses se maintiendra-t-il encore, et quel sera le dénoûment? L'événement porte, sous bien des rapports, le caractère de la révolution de 1688 en Angleterre.

Je n'ai rien changé à mes projets de voyage. Ainsi que j'ai eu l'honneur de l'annoncer cette nuit à Votre Majesté, je partirai d'ici demain matin; je passerai par Carlsbad, où je veux m'entretenir avec le comte de Nesselrode, et je partirai ensuite pour Vienne, où je compte arriver le 10 de ce mois.

Kœnigswart, le 5 août.

964. Pour compléter les nouvelles que j'ai eu l'honneur de vous communiquer, Sire, dans mon rapport d'aujourd'hui, je m'empresse d'adresser à Votre Majesté le rapport du comte de Buol, rapport que je viens de recevoir de Bade près de Carlsruhe. Ce document, et surtout le journal de Strasbourg qui y est annexé, contiennent une foule de détails qui ne prouvent que trop que le bouleversement qui a eu lieu à Paris est à peu près complet.

Tous les hommes en place appartiennent à l'extrême gauche. Il n'y a pas parmi eux un seul homme respectable; la victoire appartient aux radicaux, ce qui arrivera toujours quand les partis seront en lutte ouverte.

Les points que je me propose de discuter demain avec le comte de Nesselrode se rapportent principalement à la mesure qui me paraît la plus nécessaire : je veux examiner avec lui le moyen *de créer une base d'entente entre les grandes puissances, et particulièrement entre les membres de l'ancienne quadruple alliance, dans le but de donner de l'unité à leurs résolutions et à leurs démarches*.

La chose est difficile, mais elle est, entre toutes, la plus nécessaire *.

METTERNICH, *m. p.*

Avant de recevoir votre rapport, j'avais déjà songé à ce que vous me dites à la fin de cette pièce. Il faut qu'il y ait de l'u-

* Dans l'entretien que Metternich eut le lendemain avec Nesselrode, à Carlsbad, la base d'entente cherchée fut vite trouvée et le problème fut bientôt résolu : Metternich le formula en peu de mots, qu'il écrivit sur un petit morceau de papier et auxquels Nesselrode adhéra complétement. Voici le texte même de ces quelques mots :

« Adopter pour base générale de notre conduite de ne point intervenir dans les démêlés intérieurs de la France, mais de ne point souffrir, d'un autre côté, que le Gouvernement français porte atteinte ni aux intérêts matériels de l'Europe, tels qu'ils sont établis et garantis par les transactions générales, ni à la paix intérieure des divers États qui la composent. »

Cette indication sommaire de l'attitude à prendre par l'Autriche et par la

nité dans les principes, dans les résolutions et dans l'exécution, et, pour arriver à ce résultat, il faut rétablir une base d'entente entre les grandes puissances. Telle est la grande tâche qu'il vous appartient de mener à bonne fin.

FRANÇOIS, *m. p.*

Baden, le 9 août 1830.

LA RECONNAISSANCE DU NOUVEAU GOUVERNEMENT FRANÇAIS PAR L'AUTRICHE.

965-967. Trois entretiens de Metternich avec le général Belliard, envoyé du Roi Louis-Philippe, des 27 août, 30 août et 8 septembre 1830, d'après des notes manuscrites du chancelier d'État. — 968. Le Roi Louis-Philippe à l'Empereur François (Lettre), Paris, le 19 août 1830. — 969. L'Empereur François au Roi Louis-Philippe (Lettre), Schlosshof, le 8 septembre 1830. — 970. Dépêche circulaire de Metternich à toutes les missions I. R., datée de Vienne, le 5 septembre 1830. — 971. Metternich à Apponyi, à Paris (E. D.), Vienne, le 12 septembre 1830.

PREMIER ENTRETIEN, DU 27 AOUT 1830.

965. Le général Belliard, arrivé ici dans la nuit du 26 au 27 août, n'y a plus trouvé l'ambassadeur comte de Rayneval, qui était parti la veille pour se rendre à Paris. Il paraît avoir été désappointé par cette circonstance. Il s'est adressé au premier secrétaire de l'ambassade, qui, dans la matinée du 27, m'a demandé de fixer l'heure à laquelle je voudrais voir cet officier général. Je l'ai invité à se rendre chez moi à deux heures de l'après-midi.

Le général, accompagné par M. de Schwebel, s'est présenté à l'heure indiquée, et je les ai reçus ensemble.

Le général Belliard a entamé la conversation en s'acquittant

Russie en face de la révolution de Juillet resta aussi dans la suite, après l'adhésion de la Prusse, le fil conducteur de la politique des trois puissances alliées du Nord. Dans le monde diplomatique, l'origine de cette ébauche de convention, jetée sur un bout de papier, lui valut la désignation de « chiffon de Carlsbad ». (*Note de l'Éditeur.*)

de la commission dont il m'a dit se trouver chargé. « Le nouveau Roi », m'a-t-il dit, « m'a envoyé auprès de Sa Majesté Impériale et Royale, pour lui remettre une lettre de sa part (n° 968). Sa Majesté m'a ordonné d'ajouter à ses paroles écrites l'assurance verbale des sentiments de la plus franche amitié qu'Elle professe pour l'Empereur, ainsi que de son désir le plus constant d'entretenir avec lui les relations les plus intimes de paix et de bonne harmonie. J'ai de plus reçu l'ordre de déclarer au nom de Sa Majesté, et de la manière la plus formelle, que le nouveau Gouvernement ne veut que le maintien de la paix de l'Europe; qu'il sait et qu'il saura respecter tous les traités; qu'il ne vise et ne visera à aucune extension de territoire, et que son plus vif désir est de ne pas se voir appelé à la légitime défense de ses domaines et de ses droits.

« Je dois ajouter à cette assurance celle que les vœux du Gouvernement ne se bornent pas à ce seul objet; il désire également voir la paix intérieure des États maintenue; de son côté, non-seulement il ne fera rien qui puisse tendre à la troubler, mais il usera de tous les moyens pour empêcher que des esprits turbulents ne se portent à des excès par suite d'un calcul erroné qu'ils fonderaient sur un appui quelconque de sa part. J'ai à ce sujet l'ordre de vous prévenir même, mon prince, que le Roi a repoussé des vœux qui lui ont été adressés à cet égard de plusieurs côtés; Sa Majesté les repoussera toujours, et même le Gouvernement a sur-le-champ expédié des agents pour exhorter les perturbateurs du repos public à ne pas s'exposer à une défaite en comptant sur un appui quelconque de sa part. »

A la suite de cette allocution, le général Belliard me présenta la copie de la lettre dont il était porteur. Je ne l'ai point acceptée.

« Je me vois forcé, lui ai-je dit, de prévenir avant tout l'Empereur de votre arrivée, et de réclamer les ordres de Sa Majesté. Ce que je n'hésite pas à vous dire dès ce moment, c'est que l'Empereur, fidèle aux mêmes règles de sagesse et de raison qui servent toujours de guide à ses pen-

sées et à ses déterminations, ne se laissera point diriger, dans l'une des circonstances les plus regrettables et je dirai même les plus désastreuses, par une politique de sentiment. Sa Majesté ne pense et ne pensera pas à se mêler des affaires intérieures de votre grand et malheureux pays; par contre, Sa Majesté n'entend et ne souffrira pas que le nouveau Gouvernement s'immisce dans ses affaires. Sa Majesté a constamment respecté et respectera toujours la sainteté des traités; Elle y reconnaît la seule base du maintien de la paix politique, et Elle est profondément convaincue qu'en cela une seule et même pensée anime toutes les puissances de l'Europe.

« Le ministre, ai-je ajouté, n'a pour le moment pas autre chose à vous dire; le prince de Metternich, cependant, peut causer avec une ancienne connaissance.

« Ce que vous venez de m'apprendre sur les dispositions du nouveau Gouvernement n'a en aucune manière lieu de me surprendre. Il est une règle qui ne trompe guère ceux qui la suivent, c'est celle qui place les calculs sur la base des intérêts. Le premier des intérêts pour tout Gouvernement est celui de la consolidation et de la conservation. Les hommes arrivés au pouvoir doivent vouloir son maintien, et ce n'est pas dans les voies du trouble que cela est possible. Soyez persuadé, par conséquent, que je ne doute pas de la réalité des dispositions que vous me dites être celles du nouveau Gouvernement; mais la question tout entière n'est pas là : le Gouvernement pourra-t-il ce qu'il veut? Mon opinion à cet égard est toute formée. »

Le général répliqua que le doute que je venais de lui exprimer était digne d'un homme d'État, et qu'il se trouvait heureux d'être à même de le dissiper. « Vous venez de voir un premier acte d'autorité du Roi. Vous avez lu sa proclamation. L'effet des paroles royales a été complet; des attroupements nombreux s'étaient reformés; il a suffi, pour qu'ils se dissipent, de la seule affiche de la proclamation. L'immense majorité de la France veut la paix intérieure et extérieure. C'est fort de cette majorité, et en se mettant à sa tête, que le Roi saura maintenir ce qui a toute la valeur d'engagements pris par lui.

Le dernier Gouvernement est tombé parce qu'il n'a ni pu ni su pousser des racines en France. Il n'en sera pas de même du Gouvernement nouveau.

« Il me paraît, dis-je au général, que vous n'avez pas saisi la nature et la valeur de mes paroles ; — je vais vous les rendre plus claires.

« Je vous ai connu comme l'un des adhérents les plus zélés de l'homme qui, sans contredit, était le prototype du pouvoir. Je ne saurais admettre que de deux chances l'une : ou le caractère de Mgr le duc d'Orléans est aussi ferme que celui de Napoléon, ou bien il l'est moins, car le plus ne me paraît pas possible dans la nature. Or, vous qui avez beaucoup connu Napoléon, croyez-vous que, placé dans la position du Gouvernement actuel, il se serait cru en possession des moyens de gouverner nécessaires, ou, ce qui revient au même, qu'il se serait cru en état d'assurer son trône et le maintien de la tranquillité intérieure de la France? Ce que Napoléon n'eût pas reconnu comme suffisant, le nouveau Gouvernement est-il en droit de le regarder comme pouvant lui offrir des gages assurés d'existence? »

Le général Belliard fit à cette demande la seule réplique qu'il pouvait y faire. Il se tut, et après un moment de recueillement il me dit : « Les choses, mon prince, sont changées; la France n'est plus l'ancienne France, il faut la gouverner avec des moyens nouveaux. »

Ne me sentant point appelé à évoquer une discussion polémique, je laissai ici tomber la conversation, en répétant au général que je prendrais les ordres de Sa Majesté Impériale et que je lui en ferais part.

DEUXIÈME ENTRETIEN, DU 30 AOUT 1830.

966. Le général Belliard m'ayant fait demander une heure pour me parler, je l'ai reçu aujourd'hui.

Il débuta par des phrases générales, qui ramenèrent tout naturellement l'entretien aux termes de celui qui l'avait précédé.

Je reproduisis les doutes que je lui avais témoignés sur les facultés du nouveau Gouvernement de remplir les promesses que renferme la lettre du duc d'Orléans à l'Empereur.

Le général opposa à mes doutes le fait dont il m'avait déjà parlé, celui nommément de l'impression satisfaisante qu'avait produite immédiatement la première proclamation de Mgr le duc d'Orléans.

Ne me voyant aucunement enclin à accorder à ce fait isolé la valeur d'une garantie, et pressé par moi de me fournir des preuves plus concluantes, le général me dit :

« La garantie véritable du succès se trouve dans l'éloignement décidé qu'éprouve l'immense majorité de la nation pour tout ce qui pourrait occasionner de nouveaux troubles ou amener une nouvelle révolution. La masse ne vise qu'au repos, et cette disposition sera immanquablement mise à profit par le Gouvernement. Celui-ci ne fait qu'entrer en fonction ; tous les débuts sont difficiles, ne jugez donc pas de l'avenir par l'apparente faiblesse du moment.

— Je me trouve placé, lui dis-je, dans une fort singulière position ; il y a longtemps que j'ai prévu qu'une catastrophe en France était inévitable, et je n'hésite pas à vous initier à la cause de mes vives appréhensions. Quand j'ai vu l'autorité royale reculer chaque jour et les factions occuper le terrain qu'abandonnait le pouvoir légal, je n'ai eu besoin que de ma propre expérience, d'accord, au reste, avec celle qu'on puise dans l'histoire, pour en conclure que la France s'avançait à grands pas vers une nouvelle catastrophe. Je n'ai pas caché mes craintes à cet égard aux divers ministères qui se sont succédé chez vous avec une si effrayante rapidité. Tous, et en particulier le dernier, m'ont uniformément répondu par le même argument dont vous venez de vous servir. Je vous avouerai que ce qu'il aurait pu offrir de spécieux ne m'a jamais séduit ; comment serait-il possible qu'après la dernière et cruelle expérience que nous venons de faire, il pût avoir pour moi la valeur d'une garantie ? »

Le général s'efforça, mais en vain, de sortir du cercle dans lequel je le tenais renfermé. Il finit même par se rabattre

sur plusieurs questions de détail. La force armée fut la seule qui n'entra pas dans l'énumération des moyens de salut dont disposait le nouveau Gouvernement. La grande popularité dont jouit son chef fut, en dernier résultat, la base sur laquelle il appuya le plus.

Cette discussion, qui se maintint dans les termes les plus convenables, me fournit l'occasion d'apprendre une circonstance particulière dont j'avais jusqu'ici ignoré les détails.

« Il y a en France, me dit le général Belliard, des hommes qui voudraient arriver à la République; les plus marquants dans ce nombre, — et il est restreint surtout hors de Paris, — doivent vous être connus; je me dispenserai donc de vous les nommer. Au moment où le duc d'Orléans avait été proclamé par la Chambre lieutenant général du Royaume, il écrivit au général de La Fayette, qui organisait à l'hôtel de ville une commune à l'instar de celles de républicaine mémoire. Le général ne lui fit point de réponse. Le duc lui adressa tout aussi inutilement deux lettres subséquentes. Lorsque la Chambre vint présenter ses hommages au lieutenant général, le duc informa les députés de ce qui venait d'arriver, et leur fit part de sa détermination de se rendre en personne et seul à l'hôtel de ville.

« Ce ne fut que sur l'insistance des députés qu'il consentit à être accompagné par eux. Une foule immense couvrait la route, depuis le Palais-Royal jusqu'à l'hôtel de ville. Depuis le point du départ jusqu'à la place de Grève, le duc fut accueilli par cette foule avec les démonstrations de joie et de dévouement les plus prononcées. Mais le peuple qui remplissait la place de Grève offrait un aspect tout différent; son attitude était morne et même menaçante. Peu à peu, l'enthousiasme de la foule qui se traînait après le cortége du duc gagna la place de Grève, et ce prince n'était pas encore descendu de cheval que les cris de *Vive le lieutenant général!* devinrent unanimes. Le duc se rendit alors dans la chambre du conseil; il prit le général de La Fayette par le bras, et le conduisit sur le balcon; là il l'embrassa, et c'en était fait de la République.

— Le fait, interrompis-je, prouve en faveur de la contenance du duc d'Orléans. Un baiser est un léger effort pour étouffer une République; croyez-vous toutefois pouvoir accorder un même pouvoir à tous les baisers dans l'avenir? leur accordez-vous la valeur de garanties? »

Le général se mit à rire, et la discussion en resta là.

Je me levai, et il me demanda alors, avec quelque embarras, si l'honneur de présenter ses hommages à l'Empereur lui serait encore longtemps refusé. Je lui répondis que n'ayant point encore reçu les ordres de Sa Majesté, il ne m'appartenait pas de les préjuger.

« Ne croyez pas, mon prince, répliqua le général, que je joue l'impatient. Je sais ce que je dois à l'honneur de celui que je représente; je conçois, d'un autre côté, que vous puissiez avoir plus d'un intérêt à consulter. *Je mets au nombre de ceux-ci des garanties à nous demander.* »

Je pris le général au mot, et je le félicitai de sa prévoyance *.

* Dans l'intervalle qui sépare cet entretien de l'entretien suivant, que le prince de Metternich eut avec le général Belliard, le chancelier écrivit, le 1er septembre, au comte de Nesselrode, qui se trouvait alors à Vienne et qui s'apprêtait à retourner à Saint-Pétersbourg, le billet que voici :

« Je traînerai encore l'audience du général Belliard pendant deux ou trois jours; je ne puis pas aller au delà, à cause de notre public. Les partis pris et expliqués nettement sont les seuls qui aient droit à être appuyés par l'opinion. Elle ressemble à un navire au milieu de la tempête; il faut lui donner une direction quelconque, et la meilleure se trouve toujours dans une marche que l'on peut avouer hautement. L'opinion de tous les hommes raisonnables chez nous, — et leur nombre est heureusement encore grand, — se trouve en accord parfait avec le système sur lequel nous nous sommes personnellement entendus à Carlsbad. C'est le seul raisonnable, et je dirai même le seul qui, pour les États civilisés, soit possible.

« Ma pensée la plus secrète, au reste, est celle que la vieille Europe est au commencement de la fin. Décidé à périr avec elle, je saurai faire mon devoir, et ce mot n'est pas seulement le mien; c'est également celui de l'Empereur. La nouvelle Europe n'est, d'un autre côté, pas encore à son commencement; entre la fin et le commencement se trouvera un chaos.

« Je me félicite bien sincèrement, mon cher Comte, de l'heureuse circonstance de notre rencontre. Le contact personnel ne peut être remplacé par aucune autre espèce de relation. » (*Note de l'Éditeur.*)

TROISIÈME ENTRETIEN, DU 8 SEPTEMBRE 1830.

967. L'Empereur ayant signé les réponses aux lettres dont le général Belliard avait été le porteur, je les lui ai remises ce soir (nº 969), et à cette occasion la conversation suivante s'engagea entre nous :

« Vous allez retourner à Paris, lui dis-je, et j'espère que vous m'avez compris. J'ai eu l'honneur de m'entretenir deux fois avec vous sur les graves circonstances du moment; désirant toutefois que vous ne vous livriez à rien qui ressemblerait à de l'erreur sur la pensée réelle du Cabinet autrichien, je regarde comme un devoir de résumer en peu de mots la vérité tout entière sur notre compte.

« L'Empereur abhorre ce qui vient de se passer en France; en cela, il ne se livre pas à un sentiment de prédilection pour telle ou telle forme de gouvernement, ou pour tel ou tel système; l'Empereur raisonne, et tout ceci prouve que la vérité n'est qu'une, et qu'appliquée à votre gouvernement, elle démontre que celui-ci se trouve placé dans une situation que les épithètes de fausse et de périlleuse ne caractérisent qu'imparfaitement. Le sentiment profond, irrésistible de l'Empereur, est que l'ordre de choses actuel en France ne peut pas durer.

« Sa Majesté Impériale est également convaincue que le chef de ce Gouvernement et que ses ministres ne sauraient se dissimuler cette vérité, et que dès lors ils devront se livrer avec anxiété à la recherche des moyens de se soutenir le plus longtemps que faire se pourra. Ces moyens, ils ne peuvent les trouver qu'en revenant aux règles et aux principes sur lesquels reposent tous les Gouvernements. Dès lors, et abstraction faite de leur origine, ils se trouveront placés sur une ligne d'action qui leur deviendra commune avec tous les Gouvernements de l'Europe : tous veulent conserver; les fous seuls visent à détruire.

« C'est cette conviction qui, aux yeux de l'Empereur, peut uniquement excuser le parti qu'il vient de prendre. Il est des

temps et des circonstances où le bien réel est impossible; alors la sagesse veut que les Gouvernements, comme les hommes, s'attachent à ce qui est le moindre des maux. L'Empereur, en prenant le parti que vous lui voyez suivre, a consulté cette règle; il ne voit derrière le fantôme d'un Gouvernement en France que l'anarchie la plus caractérisée. Sa Majesté Impériale n'a pas voulu avoir à se reprocher d'avoir favorisé l'anarchie.

« Que votre Gouvernement se soutienne; qu'il avance sur une ligne pratique, nous ne demandons pas mieux.

« Ce que nous avons pu faire pour lui, nous l'avons fait; nous n'avons plus d'autre devoir à remplir, envers nous-mêmes et envers l'Europe, que celui de surveiller les écarts auxquels il aurait le malheur, ou de se livrer, ou de se laisser entraîner. Jamais nous ne souffrirons d'empiétements de sa part; il nous trouvera, nous et l'Europe, partout où il exercerait un système de propagande. Quant à de la politique, l'Autriche n'en fait pas, et les circonstances actuelles ne sont assurément pas propres à en faire. Notre politique se concentre dans la seule sphère du maintien des traités et de celui du repos public. »

Le général Belliard prit alors la parole et me dit : « Je vous ai compris dès le premier jour, et mon Gouvernement vous a fourni, par la commission même dont il m'a chargé, la preuve que d'avance il avait jugé votre attitude morale telle que vous venez de me la définir. Dites-vous bien qu'il ne veut pas autre chose que se conserver, et que pour cela il devra prendre une assiette que, dès sa naissance, il n'a pas pu avoir. Il triomphera des obstacles, car il les connaît. Nous autres, hommes d'un temps qui a marqué par la force du Gouvernement, sommes aujourd'hui remis en évidence; nous savons ce que nous voulons et ce qu'il faut faire. Fiez-vous à nos efforts; ils seront tous dirigés contre l'anarchie. Nous ne la voulons pas pour nous, et tout aussi peu dans d'autres pays; cette anarchie nous écraserait, en nous livrant à la merci de nos ennemis de l'intérieur. »

J'interrompis ici le général Belliard pour lui répéter ce que déjà je lui avais dit antérieurement : que je ne doutais pas

de la volonté du Gouvernement, mais bien de ses facultés. J'ajoutai que je voyais bien les hommes de l'Empire remis en scène, mais qu'habitué dans le temps à ne voir l'Empire que dans Napoléon, il me serait impossible de chercher aujourd'hui le pouvoir autre part que dans son centre le plus élevé. « Or, lui dis-je, c'est justement là que je ne parviens pas à le découvrir, tandis que je le vois encore, à l'heure qu'il est, entre les mains du héros du 6 octobre.

« — A la vérité, interrompit le général avec chaleur, cet homme est un fléau, et il faudra l'abattre, et avec lui la démagogie !

« — Vous ferez là, lui dis-je, une grande œuvre ; il y en avait cependant une plus facile à faire, c'était celle de ne pas l'élever.»

Le général me promit qu'il rendrait au Roi un compte en tous points exact et fidèle de nos entretiens, et que d'avance il était certain de ne rien lui apprendre à quoi il ne s'attendît *.

Le Roi Louis-Philippe à l'Empereur François (Lettre autographe).
Paris, le 19 août 1830.

968. Monsieur mon Frère, Cousin et Beau-Frère, j'annonce mon avénement à la Couronne à Votre Majesté Impériale et Royale, par la lettre que le lieutenant général comte Belliard lui présentera en mon nom ; mais j'ai besoin de lui parler avec une entière confiance sur les suites d'une catastrophe que j'aurais tant voulu prévenir.

Il y a longtemps que je regrettais que le Roi Charles X et son Gouvernement ne suivissent pas une marche mieux calculée pour répondre à l'attente et au vœu de la nation. J'étais loin pourtant de prévoir les prodigieux événements qui viennent de se passer, et je croyais même qu'à défaut de cette allure franche et loyale dans l'esprit de la Charte et dans

* Pour le complet éclaircissement des faits, nous reproduisons ci-après la lettre du Roi Louis-Philippe à l'Empereur François, que le général Belliard était chargé de remettre à Sa Majesté, ainsi que la réponse de l'Empereur François au Roi Louis-Philippe, qui fut remise à l'envoyé français.
(*Note de l'Éditeur.*)

le sens de nos institutions, qu'il était si difficile d'obtenir, il aurait suffi d'un peu de prudence et de modération pour que ce Gouvernement pût aller longtemps comme il allait. Mais, depuis le 8 août 1829, la nouvelle composition du ministère m'avait fort alarmé. Je voyais à quel point cette composition était suspecte et odieuse à la nation, et je m'inquiétais, avec toute la France, des mesures que nous devions en attendre. Néanmoins, l'attachement aux lois, l'amour de l'ordre ont fait de tels progrès en France, que la résistance au ministère ne serait probablement pas sortie des voies parlementaires, si, dans son délire, ce ministère lui-même n'en eût donné le fatal signal par la plus imprudente et la plus audacieuse violation de la Charte, et par l'abolition de toutes les garanties de nos libertés, pour lesquelles il n'est guère de Français qui ne soit prêt à verser son sang. Aucun excès n'a souillé cette lutte terrible; mais il était difficile qu'il n'en résultât pas quelque ébranlement dans notre état social, et cette même exaltation des esprits, qui les avait détournés de tout désordre, les portait en même temps vers des essais de théories politiques qui auraient précipité la France et peut-être l'Europe dans de grandes calamités. C'est dans cette situation, Sire, que tous les vœux se sont tournés vers moi.

Les vaincus eux-mêmes m'ont cru nécessaire à leur salut. Je l'étais encore plus peut-être pour que les vainqueurs ne laissassent pas dégénérer la victoire. J'ai donc accepté cette noble et pénible tâche, et j'ai écarté toutes les considérations personnelles qui se réunissaient pour me faire désirer d'en être dispensé, parce que j'ai senti que la moindre hésitation de ma part pouvait compromettre l'avenir de la France et le repos de tous nos voisins, qu'il nous importe tant d'assurer. Le titre de lieutenant général du Royaume, qui laissait tout en question, excitait une défiance dangereuse. Il fallait se hâter de sortir de l'état provisoire, tant pour inspirer la confiance nécessaire que pour sauver cette Charte si essentielle à conserver, et qui aurait été très-compromise si l'on n'eût promptement satisfait et rassuré les esprits. Il n'échappera pas à la perspicacité de Votre Majesté, ni à sa haute sagesse, que pour

atteindre ce but salutaire, il est bien désirable que les événements de Paris soient envisagés sous leur véritable aspect, et que l'Europe, rendant justice aux motifs qui m'ont dirigé, entoure mon Gouvernement de la confiance qu'il a droit d'inspirer. Que Votre Majesté veuille bien ne pas perdre de vue que tant que le Roi Charles X a régné sur la France, j'ai été le plus soumis et le plus fidèle de ses sujets, et que ce n'est qu'au moment où j'ai vu l'action des lois paralysée et l'exercice de l'autorité royale totalement anéanti, que j'ai cru de mon devoir de déférer au vœu national en acceptant la Couronne à laquelle j'étais appelé.

Les liens de famille et de parenté qui m'unissent à Votre Majesté ajouteront encore à mon désir de voir consolider l'heureuse harmonie qui subsiste entre nos États. Ces sentiments sont sincères, Sire, et j'ose croire que vous daignerez les partager.

Je prie Votre Majesté d'agréer, etc., etc.

L'Empereur François au Roi Louis-Philippe (Lettre).
Schlosshof, le 8 septembre 1830.

969. Monsieur mon Frère, Cousin et Beau-Frère, j'ai reçu par le lieutenant général comte Belliard la lettre que Votre Majesté m'a adressée en date du 19 août. Tout en déplorant vivement les catastrophes qui ont eu lieu en France, je me suis décidé, dès le moment où la nouvelle m'en est parvenue, à ne point intervenir dans les démêlés intérieurs de ce pays. J'ai pris cette résolution dans la ferme et légitime attente que Votre Majesté désirera, de son côté, d'éviter tout ce qui pourrait porter atteinte aux intérêts et à la tranquillité des autres États. Il existe entre la France et toutes les puissances de l'Europe des traités solennels, qui ont fixé d'une manière claire et précise leurs rapports respectifs, ainsi que l'état de leurs possessions territoriales.

J'observerai religieusement ces traités, auxquels l'Europe doit les bienfaits de la paix dont elle jouit depuis quinze ans. J'ai tout lieu de croire que toutes les puissances, connaissant

les devoirs que lesdits traités leur imposent, et les droits qu'ils leur accordent, seront également convaincues de la nécessité de les prendre pour règle invariable de leur politique. Les paroles de Votre Majesté m'autorisant à la regarder comme animée des mêmes sentiments, je n'ai pas hésité à prendre acte de son avénement au trône, et je fais les vœux les plus sincères pour la stabilité et la prospérité de son règne *.

Je suis, etc.

Dépêche-circulaire de Metternich à toutes les missions I. R.
Vienne, le 5 septembre 1830.

970. L'Empereur s'étant décidé à recevoir, le 4 de ce mois, dans la matinée, en audience particulière, M. le général Belliard, chargé d'annoncer à Sa Majesté le dernier changement de Gouvernement qui a eu lieu en France, et de lui présenter des lettres de Sa Majesté le Roi des Français, Louis-Philippe, j'ai l'honneur de vous en prévenir, Monsieur, et de vous informer en même temps que le nouveau Gouvernement français se trouvant ainsi avoir été reconnu par Sa Majesté, les relations diplomatiques, que les derniers événe-

* En même temps que la réponse officielle ci-dessus, Sa Majesté adressa à Louis-Philippe une lettre confidentielle où il était dit :

« Le lieutenant général comte Belliard m'a remis la lettre particulière dont Votre Majesté a bien voulu le charger pour moi. La réception que je lui ai faite suffira pour prouver à Votre Majesté que j'ai pris acte de son avénement au trône. Je profite du départ du général Belliard pour en donner la confirmation à Votre Majesté.

« Je crois d'autant moins nécessaire de parler à Votre Majesté de la vivacité de mes regrets sur les tristes catastrophes de la fin du mois de juillet, que les propres paroles de Votre Majesté me prouvent jusqu'à quel point Elle en a personnellement reconnu la gravité. Mes vœux se rencontrent avec ceux de Votre Majesté. Ils sont tous concentrés dans le rétablissement de la paix intérieure de la France et le maintien de la paix politique de l'Europe. Que Votre Majesté se pénètre à cet égard de l'entière franchise de ma pensée, et par conséquent de celle de ma marche. Le sentiment d'une parfaite solidarité entre les puissances pour le maintien des traités existants se confond en moi avec celui de la nécessité où se trouve la France d'assurer, par tous les moyens dont elle peut disposer, son repos intérieur, seul gage de la stabilité de ses rapports avec les autres puissances. » (*Note de l'Éditeur.*)

ments avaient momentanément suspendues entre l'Autriche et la France, vont être rétablies.

L'ordre vient, en conséquence, d'être donné dans tous les ports de la Monarchie d'admettre le pavillon tricolore.

Recevez, etc.

Metternich à Apponyi, à Paris (E. D.). Vienne, le 12 septembre 1830.

971. ...Je vous ai écrit par l'occasion que m'a offerte le retour du général Belliard à Paris. Il me reste cependant presque tout à vous dire, pour compléter ce qu'il vous est nécessaire de savoir pour votre information.

Je n'essayerai pas même, Monsieur l'ambassadeur, d'aborder envers vous le passé. Tout à ce sujet a été dit entre nous. Vous m'avez depuis longtemps vu pénétré de la conviction qu'une crise imminente se préparait en France; votre bon esprit vous avait placé dans un accord parfait avec mes sinistres prévisions. Ce qui m'avait été démontré immanquable s'est réalisé. Telle est l'histoire du passé.

La vue de l'observateur impartial et éclairé plane aujourd'hui sur les décombres d'un monde entier. Rien de ce qui dans ce moment existe en France ne pourra se soutenir, car tout manque et de base et d'appui, tandis que tout ce qui se soutient encore hors du Royaume est exposé à être attaqué. Ce n'est pas une attaque à main armée de la part de la France qu'il est nécessaire de prendre en considération. Ceux qui devraient y donner le signal de la guerre politique n'ont ni le temps d'y songer ni les moyens de la faire. Les réflexions que renferment à ce sujet vos derniers rapports sont d'une parfaite justesse. Je vais même plus loin, et je ne crains pas de me tromper en admettant que le nouveau Gouvernement redoute bien plus une rupture avec les puissances, que celles-ci n'auraient lieu de la craindre. La preuve la plus évidente de la difficulté de sa situation se trouve dans les craintes mêmes qu'il nourrit à cet égard. Il sent l'incompatibilité qui existe entre lui et le repos de l'Europe, et il voudrait pouvoir devenir ce qu'il ne peut être, un garant de la paix du monde! La diffé-

rence véritable entre la situation des choses en France, dans le cours des dernières années, et celle du moment, consiste en ce qu'aujourd'hui la Révolution se montre, tandis que naguère un léger voile la couvrait encore.

Les puissances viennent de prendre le seul parti politique qui se soit trouvé à leur portée. Ce parti, vous en avez été informé par le retour du général Belliard. Dans le précis ci-joint de mes entretiens avec ce général, vous apprendrez à juger de l'esprit dans lequel nous avons agi pour notre part, ainsi que nous l'avons fait. Vous me rendrez la justice que j'ai usé d'une entière franchise envers cet envoyé. J'aurais manqué à la conscience de l'Empereur et à la mienne propre, en usant envers lui d'un autre langage. Je n'ai eu qu'à me louer de l'attitude également franche dans laquelle le général Belliard s'est constamment maintenu.

Vous ne recevez pas encore des lettres de créance, Monsieur le Comte, par les deux raisons suivantes : d'une part, le bruit s'est répandu que le nouveau Gouvernement français désirerait supprimer les ambassadeurs par raison d'économie ; de l'autre, nous désirerions connaître le choix du personnage qu'on nous destinera*.

Veuillez vous expliquer franchement sur ces objets envers M. le comte Molé, et placer avec une grande simplicité les deux questions sous ses yeux.

Les partis les plus difficiles à prendre sont pris; dès lors, toute arrière-pensée se trouve écartée dans notre marche.

Le nouveau Gouvernement français, — je l'ai dit au général Belliard, — doit, d'après notre conviction la plus intime, avoir aujourd'hui et avant tout un seul objet en vue, — sa conservation. Il doit donc vouloir ce que veulent tous les Gouvernements. Il y a plus : on ne conserve pas par des moyens de destruction; cette vérité rapproche le Gouvernement français de la ligne d'action commune. En exprimant cette vérité,

* Le maréchal Maison fut envoyé à Vienne en qualité d'ambassadeur de France. La question se trouva ainsi résolue, et Apponyi reçut les lettres qui l'accréditaient comme ambassadeur d'Autriche près la Cour de Louis-Philippe. (*Note de l'Éditeur.*)

je fournis par là même une preuve que nous ne suspectons pas ses intentions. En vous autorisant à faire une pareille déclaration à M. le ministre des affaires étrangères, je vous fournis le meilleur argument pour éclairer et fixer son jugement sur notre compte.

Vous vous mettrez en relation directe avec le Cabinet, et vous vous considérerez placé comme le sont les représentants des puissances aux époques de passage d'un règne à l'autre. Chaque événement semblable laisse, sans que le cours des affaires puisse en souffrir, une lacune entre l'extinction des dernières et l'arrivée des nouvelles lettres de créance. Vous vous considérerez donc comme placé dans cette situation.

MOUVEMENTS INSURRECTIONNELS A LEIPZIG ET A DRESDE.

972. Metternich au comte Colloredo, à Dresde (D.). Presbourg, le 28 septembre 1830. — 973. Metternich au comte Colloredo, à Dresde (D. rés.). Presbourg, le 28 septembre 1830.

972. Monsieur le comte, j'ai reçu tous vos rapports jusques et y compris celui du 20 de ce mois. Les nouvelles qu'ils renferment sont infiniment regrettables *. Sa Majesté l'Empereur m'a chargé de faire parvenir par votre entremise au Cabinet royal de Saxe des renseignements complets sur ses sentiments et sur ses vues.

Il y a déjà longtemps que Sa Majesté Impériale et Royale avait lieu de regretter la facilité avec laquelle le Gouvernement saxon se prêtait à favoriser la naissance de symptômes fâcheux d'agitation populaire. Pas un État allemand ne pouvait se vanter d'avoir un peuple plus sage et plus dévoué à la Maison régnante que le Royaume de Saxe; d'autre part, pas un État ne pouvait se féliciter d'avoir un Gouvernement plus

* Comme on le sait, des troubles éclatèrent, le 3 septembre, à Leipzig; ils amenèrent, le 9, une insurrection à Dresde et se propagèrent dans le pays, sous forme de manifestations de mécontentement presque générales.
(*Note de l'Éditeur.*)

paternel que ce Royaume lui-même. La possibilité d'événements tels que ceux qui se passent aujourd'hui ne saurait s'expliquer s'il n'était évident que le Gouvernement a fermé les yeux et que, le jour où le désordre a éclaté, il a été pris tout à fait au dépourvu.

Parmi les événements de l'époque néfaste que nous traversons, il nous serait difficile d'en imaginer un qui pût être plus futile dans ses causes et plus grave dans ses conséquences. Nous étions habitués de tout temps à regarder le Royaume de Saxe, le Gouvernement aussi bien que le peuple, comme un modèle des vertus allemandes; aussi combien ne devons-nous pas trouver funestes les conséquences d'événements qui, sous le rapport de l'origine et de la forme, ont la véritable reproduction d'événements accomplis dans des États étrangers , dont l'histoire et l'esprit public diffèrent si notablement de l'histoire et de l'esprit de la patrie allemande! Quel exemple la Saxe ne donne-t-elle pas aujourd'hui à d'autres membres de la famille germanique! En sa qualité de premier Souverain de la Confédération, Sa Majesté l'Empereur ne peut déplorer assez vivement ce qui s'est passé.

Aussi je remplis un devoir en vous chargeant, Monsieur le comte, de vous exprimer nettement et sans détour, vis-à-vis de la Cour royale de Saxe ainsi que du Cabinet saxon, sur les sentiments de notre auguste Maître. Il ne peut exister de liens plus étroits que ceux qui unissent les familles régnantes des deux pays; il n'y a pas d'États qui soient en contact plus intime que la Saxe et l'Autriche. Sa Majesté le Roi et son héritier présomptif savent donc combien est et doit être vive la part que Sa Majesté Impériale et Royale prend au bonheur et au malheur de la Saxe; mais il faut que le pays le sache aussi, car l'histoire de tous les temps, et particulièrement de l'époque contemporaine, atteste l'intérêt sans mélange que l'Autriche prend au sort du Royaume voisin.

Si vous n'avez pas reçu d'instructions antérieures, il ne faut attribuer notre silence qu'à l'état d'anarchie absolue où se trouvait la ville de Dresde. Dans des moments pareils, tout conseil est inutile; à présent que la situation doit nécessaire-

ment aboutir à la ruine totale de la puissance royale ou au retour de l'ordre, nous considérerions notre silence comme l'oubli d'un devoir sacré.

Vous êtes donc prié, Monsieur le comte, de vous adresser immédiatement à M. le ministre des affaires étrangères, et de lui communiquer notre vif désir d'être instruits du véritable état des choses et des résolutions du Gouvernement.

La Saxe fait partie de la Confédération germanique; or, la Confédération a été formée dans des vues bien définies; de plus, l'Autriche et la Saxe ont une longue frontière commune. Sa Majesté ne veut et ne peut admettre la possibilité que le Gouvernement royal se laisse faire la loi par une populace surexcitée ou par quelques citoyens égarés. Si même on n'a pas su prendre, dans le premier moment de l'insurrection, les mesures propres à l'étouffer, il n'est pas croyable que cette inertie puisse se prolonger; aussi nous estimons que nous sommes parfaitement en droit d'adresser à un État voisin, à un État ami, la question suivante : Quelle marche le Gouvernement royal de la Saxe compte-t-il suivre ultérieurement?

Je vous prie, Monsieur le comte, de vouloir bien nous éclairer le plus tôt possible sur une question aussi importante, et de la discuter avec le Cabinet en toute liberté et avec la plus entière franchise.

Metternich au comte Colloredo, à Dresde (D. rés.).
Presbourg, le 28 septembre 1830.

973. L'esprit dans lequel vous avez rédigé les rapports que vous m'avez adressés depuis les déplorables événements qui viennent de se passer en Saxe, me prouve que vous en avez parfaitement saisi l'importance. Rien de plus fâcheux n'aurait pu arriver que tout ce qui s'est passé dans un pays qui depuis un temps immémorial avait marqué par la sagesse du Gouvernement et par le bon esprit du peuple.

En Saxe, comme dans toutes les parties de l'Allemagne et d'autres contrées encore, c'est l'inconcevable marche que dans le cours des quinze dernières années ont suivie les Gouverne-

ments, qui a particulièrement préparé les explosions dont les Princes eux-mêmes et le véritable peuple sont aujourd'hui les premières victimes. Dans le pays qui est placé sous votre observation, il n'est sorte d'avertissement que nous n'ayons donné : tous ont été inutiles, et je me trouve aujourd'hui même encore enclin à douter si le nouveau co-Régent et ses conseils, au lieu de sentir l'extrême danger de sa position et de celle de la chose publique, ne sont peut-être pas livrés à des illusions qui leur semblent flatteuses et qui, par cela même, seraient on ne peut plus regrettables !

Rien de ce qui se passe dans un pays géographiquement placé ainsi que l'est la Saxe, ne saurait être indifférent pour les grandes Monarchies voisines. L'exemple que ce pays et son Gouvernement donnent au reste de l'Allemagne est, par contre, d'autant plus pernicieux, que les lieux où se passent d'aussi criminels désordres sont, plus que toutes les autres parties du corps fédéral germanique, éloignés du centre réel d'où part le signal des bouleversements. Aussi l'Empereur est-il fort décidé, pour sa part, à ne pas rester, au delà d'un certain terme, spectateur bénévole de désordres qu'il est difficile de caractériser, et d'une conduite de la part de l'autorité pour laquelle il est bien plus facile de trouver l'épithète qu'elle mérite.

A Berlin, les événements de Saxe ont plutôt produit l'effet de la stupeur. La position matérielle de la Cour de Prusse est fort difficile ; l'attitude morale du Cabinet se ressent de cette influence, et nous regardons comme un devoir de poursuivre avec d'autant plus de zèle une ligne d'action soutenue et forte sur cette puissance. Je m'applique en particulier, dans le moment actuel, à diriger l'attention du Cabinet prussien, non-seulement sur le mal qui se fait en Saxe, mais principalement sur les moyens d'y porter remède. Celui-ci est difficile de sa nature ; si le Gouvernement saxon lui-même devait être complice des événements, ce remède alors pourrait devenir impossible à trouver. C'est donc vers la solution la plus prompte et la plus entière du dilemme que nous devons diriger nos efforts du moment.

C'est par suite de ce plan que j'ai rédigé la précédente dépêche (n° 972). Veuillez, Monsieur le comte, vous appliquer à en tirer tout le parti possible et nous aider à atteindre un but aussi désirable.

Ce qu'il importe, c'est de forcer le Cabinet à nous démontrer :

1° S'il a un jugement arrêté sur la position des choses;

2° Quelle est sa pensée? Dans quelle direction marche-t-il? Ce n'est que lorsque nous verrons clair sur ces deux points que nous pourrons arrêter nos idées sur le choix des remèdes à offrir à ceux qui ne peuvent se faire du mal à eux-mêmes sans nous en faire également.

Veuillez, pour remplir cette tâche, vous adresser à ceux auxquels il vaut la peine de s'adresser, c'est-à-dire à ceux qui par leur position sont appelés à influer le plus sur la marche du Gouvernement.

...Votre langage devra porter le caractère d'une franche sollicitude pour le bien-être du Royaume; il devra être éloigné de toute nuance de faiblesse, et marquer, au contraire, le sentiment d'une entière décision de la part de l'Empereur de ne pas permettre que le repos de ses propres États puisse jamais être compromis par la triste faiblesse de ceux mêmes qui, sans aucun doute, ne doivent *qu'à lui* leur existence actuelle. Évitez avec soin tout ce qui, par suite d'une insistance, pourrait prendre la couleur de menaces, aussi longtemps que nous ne sommes pas certains d'une complicité active entre ceux qui font mal et ceux qui ne sont encore qu'un sujet pour notre observation.

Placez-vous dans des relations intimes d'attitude avec l'envoyé de Prusse. Je crois connaître assez la tendance morale de M. de Jordan, pour ne pas pouvoir croire qu'elle pencherait vers la faiblesse.

Surtout, veuillez bien observer tout ce qui se passe et nous rendre compte de faits qui pourraient même ne pas avoir une autre valeur que celle de simples symptômes. Vous engager à suivre cette marche, c'est vous confirmer dans celle que vous avez déjà adoptée, à notre entière satisfaction.

Quant aux plus hautes questions politiques du jour, qu'il vous suffise de savoir qu'il existe une uniformité entière de pensées, de sentiments et de jugement entre les premières puissances de l'Europe, et que les catastrophes du jour n'ont point trouvé éteinte l'ancienne Alliance.

INSURRECTION DES PAYS-BAS.

974. Metternich à Wessenberg * (Instructions). Presbourg, le 3 octobre 1830. — **975.** Metternich à l'Empereur François (Rapport). Vienne, le 11 octobre 1830. — **976.** Metternich à Esterhazy, à Londres (E. D.). Presbourg, le 21 octobre 1830. — **977.** Metternich à Esterhazy, à Londres (D. rés.). Presbourg, le 21 octobre 1830. — **978.** Metternich à Wessenberg, à La Haye (D.). Presbourg, le 21 octobre 1830.

974. Sa Majesté ayant jugé de son service de rappeler M. le comte de Mier du poste qu'il occupe aujourd'hui, a fait choix de Votre Excellence pour le remplacer en qualité d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire auprès de Sa Majesté le Roi des Pays-Bas.

Votre Excellence a coopéré aux transactions qui forment la base des relations politiques entre l'Autriche et le Gouvernement néerlandais; elle a parcouru la correspondance qui a eu lieu depuis entre les deux Cours.

Je n'ai donc pas besoin d'entrer avec elle dans plus de détails à ce sujet. Toute notre attention est concentrée sur les événements du jour, dans lesquels le Royaume des Pays-Bas n'a déjà pris qu'une place trop marquée. Une question qui est vivement agitée, par suite de ces événements, est celle de la séparation des provinces belges des anciennes provinces de la Hollande, réclamée vivement par une grande partie du peuple

* Wessenberg, qui s'était retiré du service depuis l'année 1819, rentra dans la carrière diplomatique par suite de cette nomination.

(*Note de l'Éditeur.*)

belge. Cette question donne une nouvelle importance à la mission dont Votre Excellence est chargée, et fournit le principal objet des instructions qui me restent à lui donner.

La réunion des provinces belges aux anciennes provinces de la Hollande ayant été stipulée *entière et complète* par les puissances alliées, dans la transaction signée le 21 juillet 1814, et les conditions mises par elles à cette réunion faisant partie intégrante de la loi fondamentale du Royaume, le Roi des Pays-Bas se trouve nécessairement lié à cet égard. Son ministère vient de s'adresser en conséquence, comme Votre Excellence le verra par la pièce ci-jointe, aux Cabinets des puissances signataires des traités de 1814 et de 1815, désirant se concerter avec eux par rapport aux modifications qu'il pourrait être nécessaire d'apporter, dans les circonstances actuelles, à la loi fondamentale, et nommément aux stipulations susmentionnées. Sa Majesté le Roi des Pays-Bas, quoique ayant regardé jusqu'à présent l'union de toutes les provinces qui composent le Royaume comme la principale base de sa force, semble prévoir dès aujourd'hui la nécessité d'en relâcher quelques liens, espérant arrêter par une telle condescendance l'effervescence menaçante qui s'est manifestée dans une grande partie des provinces belges, et y trouver un moyen, s'il y en a, d'amortir l'antipathie entre les deux peuples. Ce n'est que sur les lieux, et après avoir acquis une connaissance exacte du véritable état des choses, que Votre Excellence pourra se former une opinion juste sur l'urgence de pareilles concessions et sur les bornes qu'il serait prudent d'y mettre.

Les puissances signataires des traités sur lesquels repose la formation du Royaume des Pays-Bas, appelées aujourd'hui à prendre en considération la situation du Royaume et la position particulière du Roi, ne peuvent avoir en vue que deux choses, savoir :

1° La nécessité impérieuse d'arrêter les progrès de l'esprit révolutionnaire dans un pays aussi fécond que la Belgique en éléments de désordre et aussi exposé à l'influence du parti dominant en France ;

2° L'importance, fondée sur l'intérêt général, de ne point

affaiblir le système de défense établi au prix de tant de sacrifices entre le Rhin et la mer du Nord.

C'est au Gouvernement néerlandais à peser, dans sa sagesse, ce qu'il peut être utile et convenable, pour atteindre le premier but, d'accorder ou de faire, non-seulement sans altérer l'autorité du Souverain et sans relâcher la concentration des forces également nécessaire pour maintenir la paix au dedans et la faire respecter au dehors, mais encore pour renforcer le pouvoir royal.

Il importe avant tout de détacher et de rendre indépendante de l'influence française toute innovation qu'il paraîtra inévitable de faire. Sans doute, l'antipathie entre le peuple belge et les Hollandais peut être regardée comme la source principale des embarras qu'éprouve aujourd'hui le Gouvernement. Cette antipathie est fondée sur la différence d'intérêts commerciaux, agricoles et autres, des deux parties du Royaume, et sur l'opposition entre les principes religieux de leurs populations; elle a été, de plus, nourrie par des fautes commises par le Gouvernement royal, aussi patentes qu'elles sont regrettables; mais il n'en est pas moins probable que, sans la dernière catastrophe arrivée en France et sans l'activité des agents de la faction révolutionnaire dans ce pays, les événements en Belgique n'auraient jamais pris le caractère séditieux d'une insurrection. S'il pouvait exister un doute à cet égard, le Gouvernement français l'aurait dissipé lui-même, par la manière dont il s'est expliqué relativement aux troubles qui ont éclaté en Belgique, en déclarant d'avance ne pouvoir admettre aucune intervention étrangère dans une révolution quelconque dans le Royaume des Pays-Bas. La faction qui vient de triompher en France veut avoir dans le peuple belge non-seulement un complice, mais encore un appui, en cas de besoin, contre les puissances étrangères. On ne peut douter qu'elle tiendrait le même langage à l'égard du Piémont, si par malheur ce pays devait suivre l'exemple de la Belgique.

L'attitude des puissances invitées par le Gouvernement néerlandais à le seconder dans ses vues pour arrêter le torrent de la Révolution, mais non à intervenir directement dans ses

discussions avec ses sujets, ne laisse pas d'être fort délicate. Il s'agit pour elles de consentir à la modification des stipulations consignées dans la transaction du 21 juillet 1814, en tant que cela pourra être jugé nécessaire ou utile pour faciliter la marche du Gouvernement, tout en ménageant à celui-ci un appui contre la faction révolutionnaire. Il est à prévoir que les faiseurs en France verront de mauvais œil toute entente à ce sujet entre le Gouvernement néerlandais et les puissances alliées. Ce n'est pas par le concours de celles-ci qu'ils désireront voir un Roi constitutionnel nouvellement affermi sur le trône. Plus avides de désordre que du prompt rétablissement de la tranquillité et d'un ordre de choses légal, ils seront plus que jaloux de cet heureux accord entre les Souverains. La grande tâche sera d'empêcher que les changements inévitables ne prennent la couleur de concessions arrachées par la force, et de sauver au moins les apparences de la volonté souveraine. Tout dépend de là. Il faut d'ailleurs espérer que la partie éclairée de la nation belge, mettant en ligne de compte les avantages et les désavantages d'une séparation, aidera elle-même le Gouvernement dans ses efforts à la rendre le moins possible préjudiciable à la Souveraineté, et à la borner à des règlements relatifs à l'administration intérieure, à la liberté des cultes, et peut-être à une répartition plus exacte dans la représentation nationale. On peut pressentir que toute concession faite au delà de ces limites, loin d'effacer l'antipathie entre les différents peuples du Royaume, ne servira qu'à acheminer vers une séparation totale, — événement que la France attend avec impatience. Cette considération nous fait porter nos regards sur le système de défense du Royaume des Pays-Bas et sur cette ligne militaire dont l'établissement a été pour les puissances alliées le principal motif de la réunion des provinces belges à la Hollande. L'entretien et la défense de cette ligne, qui se rattachent aux intérêts généraux de l'Europe, ne sauraient jamais être qu'à la charge commune de toutes les provinces du Royaume, et par conséquent toute modification du régime actuel qui compromettrait le système de défense sur les frontières de la France, doit être regardée comme inadmissible.

Je ne m'étendrai pas davantage sur une affaire qui en est encore à se développer.

Les observations que je viens de mettre en avant suffiront pour servir de point de départ à celles que Votre Excellence sera à même de faire. Je ne manquerai pas de l'informer de tout ce que j'apprendrai sur les intentions des autres Cours intéressées à la question, présumant toutefois qu'à l'arrivée de Votre Excellence en Hollande, leurs instructions seront parvenues aux plénipotentiaires respectifs. Les dépêches de Berlin dont elle a pris connaissance ne peuvent lui laisser aucun doute sur l'homogénéité des vues du Cabinet prussien avec les nôtres.

Vu la gravité des circonstances et l'urgence d'une détermination, Votre Excellence est autorisée, sans en référer préalablement à sa Cour, à donner sans hésitation suite à l'invitation qui lui serait adressée par le Gouvernement néerlandais, de s'entendre avec celui-ci, *de concert avec ses collègues,* sur les modifications à apporter aux stipulations énoncées dans la transaction susmentionnée du 21 juillet 1814, ainsi que sur la forme à donner à l'acte où ces changements devront être consignés. Elle voudra m'informer sans délai de tout ce qui, dans sa nouvelle sphère d'activité, aura droit à nous intéresser, et me tenir, par tous les moyens qui seront à sa disposition, au courant de la marche des affaires et des événements dans le pays où elle va résider.

La pensée et la marche politique de notre Cabinet sont trop connues de Votre Excellence pour qu'il puisse me paraître nécessaire de développer, dans les présentes instructions, plus particulièrement la haute valeur qu'attache l'Empereur à voir s'établir en tous lieux l'accord le plus franc et le plus patent entre les représentants des Cours alliées. Votre Excellence mettra tout son zèle à remplir cette tâche, qui, dans l'intérêt de la cause commune à tous les Gouvernements, ne nous a peut-être jamais paru plus importante.

Metternich à l'Empereur François* (Rapport). Vienne, le 11 octobre 1830.

975. .....Je ne partirai d'ici que mercredi matin, attendu que j'ai à expédier quelques dépêches qui ne pourront être prêtes avant demain soir.

La question la plus brûlante du moment est celle des Pays-Bas. Un courrier, que le Roi a envoyé ici, a apporté une lettre à Votre Majesté et une demande au Cabinet *d'envoyer immédiatement une armée dans les Pays-Bas, qui sont considérés comme étant tout à fait perdus*. La même demande a été adressée aux Cours de Londres, de Berlin et de Saint-Pétersbourg.

J'ai reçu de Berlin, également par l'intermédiaire d'un courrier, la nouvelle que la demande est arrivée dans cette ville, et qu'on y est, comme de raison, dans un grand embarras. J'aurai l'honneur d'apporter toutes ces dépêches à Votre Majesté, et en même temps de lui soumettre mon avis sur la manière d'y répondre. Il faut que nos efforts se portent sur la ligne *du Sud;* or, la demande du Roi des Pays-Bas, qui voudrait obtenir de l'Autriche un secours matériel, est donc irréfléchie**.

Du reste, mon sentiment est que la cause des Pays-Bas est entièrement perdue. Le dernier et en même temps le plus grand tour de force serait de placer encore ce pays, vis-à-vis de la Couronne de Hollande, dans des rapports tels, que sa réunion complète avec la France devienne impossible.

* A l'époque de la Diète de Hongrie, l'Empereur François s'était fixé avec sa Cour à Presbourg, où le prince de Metternich séjourna aussi, sauf quelques interruptions. (*Note de l'Éditeur.*)

** C'est aussi dans ce sens qu'a été rédigée la réponse de l'Empereur François au Roi de Hollande. Cette réponse est datée du 20 octobre ; voici la reproduction littérale du passage dont il est question :

« La position géographique de nos deux États m'empêche toutefois de me regarder comme placé sur la première ligne de l'action matérielle dont Votre Majesté m'a adressé la demande. C'est aux puissances, les seules à portée de lui prêter un secours pareil, à peser et la position dans laquelle se trouvent placées les choses, et leurs propres facultés ! Ce qui, dans le cas présent, est de

Metternich à Esterhazy, à Londres (E. D.). Saint-Pétersbourg, le 21 octobre 1830.

976. ...Un immense embarras vient d'être créé par l'insurrection des Belges. Nullement instruits encore de la marche que se proposera de suivre le Cabinet britannique, le premier appelé à se prononcer sur une question qui offre tant de points de contact majeurs avec le système politique de l'Angleterre, nous n'avons cependant pas pu tarder à émettre notre opinion envers le Roi des Pays-Bas, interpellés ainsi que nous l'avons été par ce Prince. Vous trouverez dans l'annexe les instructions que nous avons données à M. le baron de Wessenberg (nº 974), auquel l'Empereur vient de confier dans ce moment d'extrême urgence sa mission près Sa Majesté Néerlandaise. La lecture de ces pièces devra suffire pour ne pas laisser un doute au Cabinet britannique sur les égards que notre auguste Maître voue à cet immense intérêt, et en même temps sur le point de vue auquel Sa Majesté Impériale a jugé devoir l'envisager.

Le Roi des Pays-Bas a chargé son envoyé à Vienne de nous donner connaissance du contenu d'une dépêche secrète par laquelle Sa Majesté déclare n'avoir fait un appel aux secours *militaires* de l'Autriche que dans le but de ne pas établir de différence dans les vœux qu'Elle a énoncés envers les alliés, tout en n'admettant pas que la puissance militaire autrichienne pourrait être dirigée vers les Pays-Bas. Le Roi ne s'est pas trompé en cela; mais l'Empereur, de son côté, n'hésitera jamais à prêter son appui moral aux Cours qui se trouvent placées sur une plus courte ligne, et qui, par cela même, seraient seules en état d'agir. Ce que Sa Majesté Impériale accorde ici en conformité du principe de solidarité qu'Elle regarde comme la base de tout salut encore possible, Elle le réclame également de ses alliés, pour les cas où une opération

mon domaine, c'est l'appui moral, que je n'hésiterai jamais à étendre jusqu'à une entière solidarité dans ce que le conseil de l'Alliance arrêtera dans sa sagesse. » (*Note de l'Éditeur.*)

matérielle deviendrait indispensable en Italie par suite d'événements qui troubleraient la paix dans ce pays.....

Le jeu de la faction révolutionnaire, qui depuis bien des années a établi à Paris un centre d'action présentant tous les caractères d'un vrai Gouvernement, ne cesse de neutraliser la défense des Gouvernements réguliers, en proclamant sur les toits le dogme de leur isolement, tandis que la *haute vente* de la Révolution ne tient aucun compte de la délimitation politique des États dont elle a juré le bouleversement. En protestant contre toute intervention dans les troubles d'un État voisin, le nouveau Gouvernement français, fidèle au système auquel il doit son origine, s'est prononcé de son côté pour le même dogme.

L'Empereur, mon prince, n'admettra jamais le principe de *non-intervention,* en face de l'action active de la propagande révolutionnaire. Sa Majesté Impériale se reconnaît non-seulement le droit, mais aussi le devoir, de prêter à toute autorité légale attaquée par l'ennemi commun, tous les genres de secours dont les circonstances lui permettront l'emploi. Nous concevons qu'une même détermination puisse ne pas être annoncée sans réserve par le Gouvernement britannique, et nous reconnaissons pleinement que, dans l'intérêt même du principe de conservation commun aux puissances alliées, elles doivent bien se garder de compromettre le salut de l'ordre social en cherchant avec trop de soin à obtenir une uniformité absolue dans l'application de ce principe.

L'adage du jour est : *fraternité entre les peuples,* et nous savons ce que la faction entend par le peuple et par la fraternité. Notre pouvoir ne va pas jusqu'à détruire ce que ce mot d'ordre renferme de mortel pour le repos des nations ; mais il doit nous servir d'avertissement, et nous faire comprendre combien nous aurions tort de renoncer aux seules armes qui nous restent, et d'abandonner aux clameurs des perturbateurs du monde un principe de droit incontestable, qui jusqu'ici a sauvé l'Europe du naufrage universel dont elle est depuis si longtemps menacée.

Je livre la présente dépêche à votre bon esprit, mon prince,

et à l'usage que vous saurez en faire dans vos explications avec le ministère britannique. Dans un moment d'urgence extrême comme l'est celui auquel nous sommes arrivés, rien ne serait plus dangereux que d'entamer de vaines discussions sur les avantages et les inconvénients de tel ou tel système politique. Il s'agit aujourd'hui d'un objet positif, d'un objet tellement majeur, qu'il doit l'emporter sur toute considération secondaire. Pour ne pas manquer la route qui seule peut nous conduire à l'atteindre, voici, selon nous, les deux conditions préalables :

1° Établissement d'une forte et entière solidarité morale des puissances sur la base de la conservation, ou, ce qui équivaut, sur celle de leur ancienne et heureuse union ;

2° Distribution des rôles dans l'action qui, en vertu de cette solidarité morale, pourrait tomber en partage à chacune des puissances alliés.

Que les recherches abstraites cèdent le pas à la saine pratique ! Laissons celles-là à la nouvelle école libérale, et n'empruntons à cette école que cette identité de vues et de moyens, que cette activité infatigable qu'elle a su mettre dans la poursuite de ses funestes projets ! Opposons l'union entre les Gouvernements et le véritable peuple, à cette fraternité apocryphe que les ennemis de l'ordre et de la paix cherchent à établir partout entre le haut pouvoir révolutionnaire et les prolétaires de tous les temps !

Metternich à Esterhazy, à Londres (D. rés.). Presbourg, le 21 octobre 1830.

977. Dans l'ignorance où je me trouve à propos des décisions que le Cabinet britannique aura prises relativement aux affaires de la Belgique, la rédaction de la précédente dépêche (n° 976) a dû m'offrir plus d'une difficulté. L'urgence extrême des circonstances ne m'a cependant pas laissé le choix entre l'action et l'attente.

Il a fallu donner des instructions à notre envoyé à La Haye, et nous prononcer vis-à-vis de l'Angleterre.

J'ai le sentiment que notre manière d'envisager la question

est la seule pratique. On aura beau tourner et retourner l'affaire, on devra toujours en revenir à deux points fondamentaux. L'un est l'impossibilité de sauver l'unité et l'indivisibilité du Royaume des Pays-Bas; l'autre, c'est la recherche des moyens qui peut-être existent encore de maintenir un lien au moins politique entre les deux parties de ce Royaume.

Comme nos instructions pour le baron de Wessenberg disent tout ce que nous pensons, je n'ai pas de commentaire à y ajouter.

Mais il est un autre sujet, dans ma dépêche ostensible, qui est d'une importance relative encore plus grande pour nous. C'est celui de la solidarité des puissances dans les secours que l'une ou l'autre serait appelée à porter à un État en proie à l'anarchie révolutionnaire. La tâche que nous considérons comme nous étant spécialement réservée porte avant tout sur les États de l'Italie, et cela, dans le cas d'événements non-seulement possibles, mais même probables, et que la propagande révolutionnaire ne saurait manquer de tenir en réserve pour tel jour qui lui paraîtra le plus propice pour la mise en œuvre de ses plans.

Le principe de *non-intervention* est très-populaire en Angleterre. Faux dans sa base, il peut être soutenu par un État insulaire. La nouvelle France n'a pas manqué de se l'approprier et de le proclamer hautement. Ce sont les brigands qui récusent la gendarmerie, et les incendiaires qui protestent contre les pompiers. Nous n'admettrons jamais une prétention aussi subversive de tout ordre social; nous nous reconnaîtrons, au contraire, toujours le droit de nous rendre à l'appel que nous adressera une autorité légale en faveur de sa défense, tout comme nous nous reconnaissons celui d'aller éteindre le feu dans la maison du voisin, pour empêcher qu'il ne gagne la nôtre.

Veuillez, mon prince, ne pas cacher aux ministres anglais que telle est notre détermination immuable, et éviter avec soin d'en faire l'objet d'une controverse de principes entre nous, l'Angleterre, ou une puissance quelconque. Cette résolution ne renferme, au reste, rien de nouveau; nous avons déjà eu

l'occasion de la mettre en pratique, au su et même du consentement tacite du Gouvernement britannique lui-même. Nous ne demanderons pas, le cas échéant et faute de mieux, une autre marche de la part de ce Gouvernement au sujet de la solidarité des puissances continentales; nous croyons pouvoir y compter, tout comme nous serons toujours disposés à l'accorder de notre côté à ceux qui viendraient la réclamer chez nous.

Les temps sont d'une difficulté extrême, et si les phrases n'ont jamais exercé aucun empire sur notre pensée, elles n'arrêteront certainement en rien la marche que nous croirons devoir suivre dans l'intérêt de notre propre salut, comme dans celui de la cause générale. Un État tel que la France, qui tombe de révolution en révolution, qui passe de régime en régime et d'un extrême à l'autre, ne peut nous imposer des lois autrement que par la force. Que les factieux de plein gré, ou dont le jugement est fasciné, prêchent sur les toits ou qu'ils vantent leur marchandise comme la panacée universelle, cela ne changera rien à notre décision. Nous voulons vivre, et nos peuples ne veulent pas autre chose; nous ne regardons pas le trouble comme le principe de la vie des États. L'Empereur saura donc toujours se conduire comme les circonstances le réclameront.

J'en étais là, quand m'est arrivée par la voie de Paris l'expédition que M. de Neumann a fait porter dans cette ville par M. le comte de Bombelles.

Cette expédition, mon prince, renferme des preuves nouvelles et bien regrettables du manque total d'énergie politique dans le Cabinet britannique. Donner de l'énergie à ceux qui en manquent, est chose impossible; se laisser abattre soi-même par l'affaissement des autres, est une faute; nous ne tenterons pas ce que nous regardons comme placé hors de la sphère de notre action, et nous ne nous laisserons pas abattre par la pusillanimité d'autrui.

Le terme moyen que propose le Cabinet britannique relativement à l'arrangement des affaires du Royaume des Pays-Bas, ne diffère pas dans le fond de celui que nous avons conçu

nous-mêmes; non que nous l'envisagions comme le meilleur, mais parce que, après avoir pris en la plus mûre considération, d'une part la situation réelle des choses en Belgique, et de l'autre les facultés et les dispositions des deux États le plus directement et même les seuls appelés à une intervention militaire instantanée, nous avons dû le juger comme le moyen le plus pratique.

Si notre pensée a ainsi coïncidé avec celle de M. le duc de Wellington, nous ne pouvons, d'un autre côté, que regretter fortement le choix de la forme, et je dirai même le manque de forme qu'il a mis dans sa marche. Nous croyons aussi que le Gouvernement français ne saurait être écarté de la participation à des débats relatifs à la pacification de la Belgique, mais nous étions en droit de nous attendre que le Cabinet britannique ne placerait pas la France sur la première ligne de l'action, et que, pour le moins, lord Aberdeen eût été chargé d'ajourner les démarches que le Gouvernement anglais ferait à Paris, jusqu'au moment où il aurait pris en considération avec les représentants des Cours alliées à Londres le plan que le Cabinet anglais se propose de suivre.

Les rapports qui arrivent de France sont unanimes sur le fait de la terreur qu'y inspire la seule possibilité d'une brouille avec l'Angleterre. Combien n'est-il pas regrettable que ce soit justement le seul Cabinet en situation de placer un poids réel dans la balance de la conservation de la paix générale, qui n'ait pas le sentiment de son pouvoir! Cette déplorable circonstance s'explique sans doute par le manque de prévoyance et de ce véritable esprit politique qui de son essence est *préventif,* et dont l'Angleterre est en général dépourvue; mais le fait n'en est pas moins regrettable.

Veuillez, mon prince, vous servir du contenu de la présente dépêche dans le double but de vous pénétrer de l'esprit qui me l'a dictée, lequel est en même temps tout à fait celui de notre auguste Maître, et d'y puiser des arguments à faire valoir dans vos entretiens avec les ministres anglais.

Metternich à Wessenberg, à La Haye (D.). Presbourg, le 21 octobre 1830.

978. Je vous envoie ci-joint une expédition pour notre ambassadeur à Londres (nos 976 et 977), et je prie Votre Excellence de procurer au courrier qui en est porteur le passage le plus prompt et le plus sûr pour l'Angleterre. Je le fais passer par La Haye, dans le double but de vous mettre à même, Monsieur le baron, de prendre connaissance de l'expédition que j'adresse à M. le prince Esterhazy, et d'éviter les hasards de la route par la France.

Les instructions que vous avez emportées d'ici, Monsieur le baron (n° 975), ne répondent plus qu'imparfaitement à la position dans laquelle se trouvent placées aujourd'hui les affaires dansle Royaume des Pays-Bas. Alors la chance d'un accommodement qui n'aurait emporté que la séparation de l'administration proprement dite des deux parties du Royaume, a pu être prise en considération par nous. Aujourd'hui que le maximum des concessions d'alors se trouve ne plus être que le minimum de celles que semblent exiger d'impérieuses circonstances, vous ne pourrez plus vous arrêter qu'aux principes fondamentaux qui ont servi de point de départ et d'arrivée au travail que vous avez emporté.

La séparation entre les deux parties du Royaume a été prononcée par les états généraux.

Le Roi a envoyé le prince d'Orange à Anvers, muni des pouvoirs les plus étendus.

La Cour de Londres a en vue une négociation à laquelle les Cours alliées et la France devront prendre part.

Je ne crois pas nécessaire de vous envoyer copie des derniers rapports que M. le prince Esterhazy nous a adressés sur les affaires de la Belgique, car l'ambassadeur d'Angleterre à La Haye sera à même de vous fournir des données plus récentes et plus complètes.

Vous voudrez bien, Monsieur le baron, vous pénétrer des points de vue suivants, et les regarder comme la règle invariable de votre conduite :

1° Dans le naufrage que vient de faire le Roi des Pays-Bas, il s'agira de sauver, dans l'intérêt de sa Couronne comme dans celui du maintien de cet état d'équilibre établi par les grandes transactions européennes, ce qui pourra être sauvé. Rechercher ce qui n'offre pas de chances de réussite, ce serait perdre un temps précieux pour le salut de la chose publique. La pensée des puissances et celle de Sa Majesté Néerlandaise elle-même devront ainsi se fixer sur le seul terrain pratique.

2° Nous regardons comme appartenant à ce terrain tout ce qui aura pour objet :

a. De conserver à la création des puissances la valeur d'un contre-poids à des vues ambitieuses de la France, et d'empêcher que la Belgique, soit par son incorporation formelle à la France, soit par une indépendance qui ne serait que nominale, ne fasse partie du domaine politique de cette puissance ;

b. D'asseoir les rapports futurs entre les deux parties ci-devant *unes et indivisibles* du Royaume des Pays-Bas sur des bases qui puissent assurer autant que possible le repos intérieur de ces mêmes parties, et établir entre elles des liens naturels.

3° L'application de ces principes ne pouvant avoir lieu qu'au moyen d'une prise en considération impartiale, franche et sérieuse entre les puissances alliées, la France et Sa Majesté Néerlandaise elle-même, et le seul moyen possible pour arriver à une entente se trouvant dans une conférence, Votre Excellence prendra part à toute délibération qui à ce sujet serait établie à La Haye. Si une conférence devait être formée à Londres, vous aurez soin également, Monsieur le baron, de vous maintenir sur la ligne la plus serrée possible avec MM. vos collègues de Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie. C'est conjointement avec eux que vous établirez et réglerez utilement vos relations avec M. l'envoyé de France.

C'est à ces courtes maximes que je viens d'énoncer que doit se borner notre instruction supplémentaire, la seule qu'il nous soit possible de vous donner. Les vérités, dans les graves intérêts que vous êtes appelé à défendre, sont tellement claires

et patentes, que ce n'est pas à un homme d'État de votre expérience qu'il pourrait sembler nécessaire de prescrire, autrement que par une indication sommaire, la marche que vous devrez suivre pour assurer le bien encore possible, là où le mal a déjà dépassé les bornes de tout calcul antérieur. Vous savez ce que depuis longtemps, ce que de tout temps même, nous avons auguré du sort du Royaume des Pays-Bas; vous connaissez le pronostic que nous avons tiré des nombreuses erreurs auxquelles s'était abandonné le Gouvernement, et des dangers dont se trouvait menacée son existence par les éléments que le Roi s'était plu à caresser et dans lesquels il a commis l'erreur de chercher un gage pour le repos et parfois même pour l'extension de son pouvoir. Si je n'ai rien à vous apprendre sur le jugement que nous avons porté sur le passé, il en est de même des vœux que nous formons pour l'avenir.

MISSION D'ORLOFF A LA RÉSIDENCE IMPÉRIALE DE PRESBOURG*.

979. Mémoire de Metternich pour le comte Orloff, daté de Vienne, le 6 octobre 1830. — **980.** Metternich à Ficquelmont, à Saint-Pétersbourg (E. D.). Vienne, le 13 octobre 1830. — **981.** Metternich à Ficquelmont, à Saint-Pétersbourg (E. D. confident.). Vienne, le 13 octobre 1830. — **982.** Metternich à Esterhazy, à Londres (E. D.). Vienne, le 21 octobre 1830.

979. A aucune époque de l'histoire moderne, la position dans laquelle s'est trouvé le corps social n'a présenté plus de dangers que par suite du bouleversement qui vient d'avoir lieu en France. La véritable et, — nous n'hésitons pas à le dire, — la dernière ancre de salut qui reste encore à l'Europe, se trouve dans un accord entre les grandes puissances, fondé sur les bases conservatrices de leur grande et heureuse alliance.

* Le but ostensible de cette mission était d'assister à l'acte solennel du couronnement de l'Archiduc prince héritier Ferdinand comme Roi de Hongrie, et de montrer par là d'une manière éclatante la vive part que l'Empereur de Russie prenait à un événement si heureux pour toute la Monarchie autrichienne. (*Note de l'Éditeur.*)

L'existence de cet accord, pour être efficace dans ses effets, devra être clairement démontrée aux yeux de l'Europe entière. Ce n'est qu'ainsi qu'il pourra prêter des forces salutaires à ceux qui sont en état de maîtriser les dangers dont nous sommes entourés, arrêter ceux qui se voient entraînés vers l'abîme, et, en imposant aux perturbateurs, servir de frein aux factions qui, soit par folie, soit par erreur, menacent d'ensevelir sous des ruines la paix et la prospérité des Empires.

Bien qu'une entente entre les principales puissances de l'Europe n'ait point eu lieu dans les premiers moments qui ont suivi la chute de la Maison régnante en France, les Monarques n'ont pas tardé à prendre une même attitude diplomatique. Il ne reste plus ainsi qu'à assurer, par une même action morale de leur part et par une sage prévision, les chances de l'avenir. Notre pensée à ce sujet porte sur les points suivants :

1° L'influence extraordinaire que la révolution de Juillet a exercée sur les esprits bien au delà des frontières de France, est démontrée par des faits journaliers.

Cette influence est, par plus d'une raison, bien autrement décisive que ne le fut et que ne pouvait l'être celle de la révolution de 1789. Que de séductions n'ont pas été employées, depuis cette époque déjà reculée, sur la masse des peu l es! La génération tout entière a été nourrie des dogmes du libéralisme; trop jeune pour avoir été témoin des désastres passés, la génération nouvelle a été induite à regarder l'ordre public, que des efforts immenses ont seuls pu rétablir, comme la conséquence naturelle d'une première révolution qui n'aurait été dirigée que contre des abus odieux, restes de temps barbares!

La Restauration n'a, en réalité, marché en France que dans les voies de la faiblesse, tandis que sous l'égide de cette même Restauration, plus d'un Gouvernement a cru pouvoir acquérir de la popularité en abandonnant, ou pour le moins en laissant flotter les rênes du pouvoir. Quelle différence, d'un autre côté, n'existe-t-il pas entre l'action de l'ancienne et absurde propagande, et le réseau que des sectaires mieux avisés ont, depuis longtemps déjà, su étendre sur l'Europe entière!

Il ne se passe guère de nos jours un événement dont il ne soit facile de suivre l'origine et la filière, et le même centre d'action se retrouve partout.

2° En admettant ces tristes vérités, il ne faut pas, d'un autre côté, se laisser abattre par le mal existant. Quels que soient les progrès qu'il a faits, ceux que la Providence a chargés du pénible devoir de gouverner, à moins de se résigner à toutes les calamités qui peuvent résulter de ce mal pour les Souverains et les peuples, sont hautement appelés à le combattre.

Avec la décision que nous connaissons aux Monarques, leurs soins devront avant tout être dirigés vers les moyens à employer dans l'intérêt de la cause générale, dans laquelle se confond celle de leurs propres trônes et Empires. Il reste, sans aucun doute, des moyens de salut pour ceux-ci. La grande masse, la masse ordinairement inerte, le peuple proprement dit, est menacé par les événements du jour dans ses intérêts les plus réels et les plus positifs. Ses regards se tournent en tous lieux vers le pouvoir, embarrassé et contrarié dans sa marche par les hommes qui ont pris un ascendant funeste sur la classe moyenne de la société. Des mesures bien combinées, une régularité constante dans l'action, et avant tout la démonstration la plus claire de l'existence d'un sentiment actif de solidarité entre les Gouvernements, voilà les premières conditions de tout système tendant à reconstruire l'ordre public ébranlé dans ses fondements.

3° Le sentiment de cette vérité a pénétré les fauteurs des bouleversements au point que le nouveau Gouvernement français, jouet des factions désorganisatrices, n'a pas tardé à reconnaître que le maintien de son pouvoir chancelant, et celui même de sa frêle existence, était principalement lié au fait de l'*isolement entre les Gouvernements étrangers*.

Ce que le Gouvernement de la Révolution craint, nous devons l'aimer; ce qu'il récuse, nous devons l'adopter.

L'Europe doit être considérée aujourd'hui comme partagée en quatre masses :

a. La France, et avec elle les factieux de tous les pays ;

b. Le continent à l'est de la France, y compris le Royaume des Pays-Bas et la péninsule italienne;

c. L'Espagne et le Portugal;

d. L'Angleterre.

Quelle que puisse être la différence dans la position et dans les facultés d'agir des divers Gouvernements de l'Europe, tous cependant doivent se regarder comme réunis dans un même intérêt, celui de leur propre conservation. La différence entre eux ne peut porter que sur le plus ou moins de facilité à s'engager éventuellement à prêter des secours, et sur la possibilité de porter des secours pareils à ceux qui en auraient besoin.

La puissance anglaise se trouve placée ici dans une situation particulière, mais d'autant plus pénible qu'elle est pleine de contradictions. Prêt à s'opposer non-seulement à tout empiétement de la France sur le Royaume des Pays-Bas, mais encore à telles exigences révolutionnaires qui aboutiraient à la séparation de pays réunis par les traités, le Gouvernement britannique éprouverait sans doute une grande difficulté à soutenir son intervention en faveur d'autres parties du continent européen.

Des puissances possédant une plus grande latitude d'action devront-elles se laisser arrêter par la gêne que pourra éprouver le Gouvernement anglais dans des décisions qu'elles regarderaient comme salutaires? Rien n'indique une pareille nécessité; car, à moins d'un bouleversement complet du système que l'Angleterre a si noblement suivi dans plus d'une époque de dangers pour l'Europe, ce même Gouvernement, que des considérations particulières pourraient empêcher de se prononcer en faveur de telle mesure de salut, ne se permettra jamais de la contrarier.

En suivant ce raisonnement, il se présente d'abord la grande masse de l'Est, sur laquelle nous devons diriger nos regards.

Cette masse se compose :

a. Des deux grandes Cours impériales et de la Prusse;

b. Du Corps fédéral germanique;

c. Du Royaume des Pays-Bas;

d. Du Corps helvétique ;

e. Des diverses Souverainetés de l'Italie.

L'union entièrement démontrée entre les trois grandes puissances devra décider de celle du reste des États.

Cette union ne peut être utilement assise que sur les bases généralement connues de l'ancienne alliance et sur l'esprit des transactions des années 1814, 1815 et 1818, sauf à recourir également dans des cas spéciaux à celles des années 1821 et 1823.

4° *La garantie des territoires* repose sur l'acte du Congrès de Vienne.

Renouveler cette garantie, ce serait l'affaiblir dans son essence. Il faudrait, ou bien exclure la France d'une entreprise pareille, ou l'appeler à l'acte du renouvellement. Dans le premier cas, on l'affranchirait d'engagements politiques qu'elle est encore tenue de respecter; dans le second, elle acquerrait le droit de poser des conditions, dont la première, sans aucun doute, serait la renonciation des puissances au droit d'intervention.

Rappeler la garantie de 1815 est tout ce qu'il faut.

Relativement à une autre garantie, à celle des secours réciproques pour le maintien de la tranquillité dans l'intérieur, les parties qui composent ce que nous appelons la *masse de l'Est* offrent de notables différences. Les trois grandes puissances ont pu jusqu'à cette heure se passer et peuvent également se passer à l'avenir de toute garantie réciproque ; la communauté de leurs intérêts et l'identité de la pensée des Monarques doivent leur suffire.

La législation fondamentale de la fédération germanique repose sur la base de la garantie et, par suite, des secours éventuels.

La Suisse a en sa faveur la garantie de son éternelle neutralité. Elle ne pourrait démériter des puissances qu'en permettant que cette neutralité fût violée, ou que son sol devînt un foyer révolutionnaire.

Restent les Pays-Bas et les États de l'Italie. C'est à ces parties particulièrement exposées qu'il importe d'avoir égard.

5° Les questions qui par suite de ces considérations nous semblent dignes d'un mûr examen sont :

a. La manifestation de la décision des alliés de se maintenir d'une manière immuable sur les bases de leur ancienne alliance ;

b. La recherche du mode le plus utile pour relier, par le sentiment de la confiance, les États de second ordre à l'attitude à prendre par les grandes puissances.

Quant au premier point, il sera nécessaire d'examiner comment et dans quelle forme la manifestation de la solidarité des puissances pourrait avoir lieu. En attendant, des déclarations dans un sens uniforme adressées à la France ont déjà servi de développement à la première de ces nécessités. Ces déclarations sont connues des Cours de second ordre, et nous croyons que, dans leur propre intérêt, elles en auront pris acte.

Des démarches propres à atteindre le second objet ont déjà été faites par l'Autriche, tant en appelant l'attention de la Diète germanique sur l'existence des lois tutélaires de la fédération, que par des déclarations précises adressées de sa part aux Princes de l'Italie.

Mais ces démarches devront être sanctionnées par la manifestation d'une complète approbation de la part des autres grandes Cours alliées. Il s'agira d'étendre les mêmes soins au Royaume des Pays-Bas.

Une considération qui à nos yeux a la plus haute valeur, c'est celle de la différence immense qu'offrira toujours, dans son point de départ et dans ses conséquences, tout secours prêté à un État par une puissance voisine agissant d'après une impulsion particulière ou des calculs isolés, et celui qui serait l'effet d'une solidarité avouée par les puissances.

6° Dans les considérations que nous venons d'esquisser, nous n'avons pas encore touché au cas d'une guerre ouverte qui s'allumerait entre la France et ses voisins.

Nous croyons avoir saisi la nature du mal effrayant qui, après une longue période de tourments, de malheurs et d'efforts, et quelques années d'un calme plus apparent que réel,

menace de nouveau l'Europe de destruction et de ruine. La France, dans la position où elle se trouve placée aujourd'hui, ne saurait songer à entreprendre une guerre offensive ; mais le danger de la guerre politique n'en existe pas moins : celle-ci sera la suite des secours que les puissances pourront se trouver dans le cas de porter à des États de second ordre, tout comme elle pourra être celle d'un bouleversement dans l'intérieur de la France, plus étendu encore que ceux que nous venons de voir effectués dans ce malheureux pays. L'anarchie consommée dans un grand État le conduit toujours à la guerre intestine ou à la guerre extérieure, et souvent aux deux fléaux à la fois.

Le cas de guerre, bien que placé à nos yeux en seconde ligne dans les éventualités probables, ne doit cependant pas échapper à la prévoyance des premiers gardiens du repos général ; rôle honorable auquel, dans l'esprit même de leur union, se sont vouées les puissances alliées.

Relativement à cet objet si important, nous ne voyons qu'une mesure à prendre dans le moment actuel : c'est que les trois grandes puissances continentales comptent leurs forces militaires, qu'elles les mettent le plus tôt possible dans l'état d'une prompte disponibilité, et qu'elles avisent à la meilleure direction que, le cas échéant, elles pourront leur donner pour les fondre en une masse compacte propre à se porter sur les véritables points où leur emploi pourra être réclamé.

Remarques particulières.

En établissant en thèse que l'union la mieux démontrée, que la solidarité la plus manifeste des grandes puissances dans leur jugement et dans leur action, offre à notre pensée le seul point de repos possible, nous sommes également convaincus que dans l'atteinte de ce but se trouve le seul et à la fois le meilleur moyen de refouler le mal sur le foyer duquel il émane ; de permettre à l'Europe de mettre à profit, dans l'intérêt de la conservation du repos, le bénéfice du temps, bénéfice constamment plus problématique pour ceux qui sont en

proie au mouvement que pour ceux qui, en n'oubliant pas de le combattre moralement et de se préparer à la résistance matérielle, ne visent qu'à le tenir éloigné d'eux-mêmes le plus longtemps possible; d'être prêts, enfin, le jour où la guerre deviendrait inévitable.

Le mal présent offre en tous lieux deux dangers particulièrement redoutables : l'un, que nous regardons comme le plus grand, se trouve dans l'extrême faiblesse de la majeure partie des Gouvernements; l'autre, dans l'organisation d'un gouvernement révolutionnaire compact, dont nous découvrons partout les traces et les points de correspondance. Par suite de l'action soutenue des fauteurs de troubles, l'Europe présente l'aspect d'un corps dont les organes vitaux sont paralysés par l'action d'un poison ou par l'usage d'un breuvage mortel, mais dont la saveur plaît aux imprudents qui s'y livrent. Raisonner avec les hommes habitués à une débauche pareille ne sert à rien; là où l'action des Gouvernements est encore intacte, là où elle possède encore le fond nécessaire pour faire face à ses propres besoins et pour suppléer à des besoins qui ne sont pas *directement* les siens, une sagesse soutenue et une détermination ferme peuvent offrir des remèdes à la partie saine des nations que le mal n'a pas subjuguées sans retour.

Metternich à Ficquelmont, à Saint-Pétersbourg (E. D.)
Vienne, le 13 octobre 1830.

980. M. le général comte Orloff a quitté Presbourg le 6 de ce mois, et Vienne le 9 au matin.

Il serait superflu d'entrer dans tous les détails de sa mission; ma conscience me dit qu'il nous a quittés tout aussi convaincu que nous le sommes de l'existence d'une conformité aussi heureuse que complète de pensées, de vues et de décision entre nos Monarques respectifs.

Le général Orloff, durant tout son séjour, s'est montré digne de la réputation qui l'avait précédé. Ayant abordé les questions avec une noble franchise, nos explications envers lui ont dû porter le même caractère. Nos soins réciproques n'ont alors

plus eu d'autre but que de nous éclairer réciproquement, et j'ai, pour ma part, le sentiment que ce but a été atteint.

Afin de faciliter au général la tâche de mettre sous les yeux de son auguste Maître la pensée tout entière du nôtre, j'ai consigné dans un exposé dont j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint une copie (nº 979), les points les plus saillants de l'opinion que nous nous sommes formée sur la désastreuse position des choses dans le moment actuel, et j'y ai indiqué notre vœu bien prononcé en faveur d'une attitude sage et correcte des puissances. S'il existe encore des chances de salut pour l'Europe, celles-ci ne peuvent, d'après notre intime conviction, se trouver que dans les voies que nous avons indiquées.

Le mal qui accable le monde marche à découvert; ses fauteurs et ses apôtres ont jeté le masque; il est dès lors possible de nommer les choses par leur nom. La lutte est ouvertement engagée entre les deux partis extrêmes, tandis que naguère encore une cruelle fascination permettait aux factieux de se parer des couleurs les plus diverses. Le principe faux et désastreux de la souveraineté du peuple s'est déclaré le principe victorieux. Il conduira la France à des malheurs sans nombre, car l'instabilité en toutes choses est l'essence de cette funeste doctrine.

Le Roi Louis-Philippe, dès son avénement, est placé dans une situation intenable, car la base sur laquelle repose son autorité n'existe que sur de vaines théories. Ce à quoi conduisent les conseils du libéralisme est aujourd'hui démontré à tous les yeux. La France se chargera de fournir la démonstration qu'il n'existe pas de moyens de gouverner pour ceux qui n'ont d'autre fonds pour vivre que des théories et des phrases.

Je dois encore exposer brièvement à Votre Excellence notre manière de juger la situation des diverses parties de l'Europe les plus exposées, par suite de leur position géographique, aux dangers qui émanent du foyer central de tous les maux, c'est-à-dire de la France.

Les *Pays-Bas* ont consommé leur révolution. Il ne reste

au Roi aucun moyen de combattre ce qu'en grande partie il a créé lui-même. La *Hollande* lui restera fidèle, et Sa Majesté aura pour garant de cette fidélité la haine nationale que la population de cette partie de son Royaume porte à celle qui vient de s'en séparer. Ce que nous voyons se consommer aujourd'hui en Belgique est l'œuvre méditée et préparée depuis longtemps par des factions que le Gouvernement n'a que trop bien servies.

Le côté politique de cette question est des plus sérieux, et je le traiterai dans un travail qui, vu la gravité du sujet et des circonstances, devra exiger encore des ordres particuliers de l'Empereur.

Rien n'est à la fois plus triste et plus curieux à observer que la situation de l'*Allemagne*.

Le libéralisme y a miné la majeure partie des États. Des révoltes ont éclaté de divers côtés. Elles ont d'abord envahi le nord de l'Allemagne, et le fait s'explique par la passion des réformes, généralement plus répandue dans la masse des peuples dans cette fraction de la fédération que dans la partie méridionale. Il n'est cependant pas une de ces révoltes qui n'ait été importée comme marchandise du grand centre de tous les mouvements révolutionnaires.

L'*Italie* est encore tranquille; mais il serait dangereux de se laisser tromper par un calme plus apparent que réel. Deux causes agissent sur la situation des choses dans ces contrées. L'une, c'est la timidité naturelle aux habitants de la Péninsule; l'autre, le manque d'ordres émanés du haut pouvoir révolutionnaire de Paris. Votre Excellence verra par mon expédition de ce jour quelle est la ligne d'action que nous avons adoptée à l'égard de ces pays.

Dans ce tableau, Monsieur l'ambassadeur, rien n'est exagéré, et tout, au contraire, est conforme à la vérité la plus exacte. La vérité est bien assez triste sans qu'il soit nécessaire d'en renforcer les couleurs pour la faire ressortir.

Si la situation générale des choses offre un bien, c'est celui que j'ai indiqué au commencement de la présente dépêche : *c'est que le danger est visible et palpable.*

Mais le nombre des maux qui accablent déjà l'Europe, ajouté à ceux qui ne se trouvent encore placés que dans le domaine des probabilités et dans celui bien autrement étendu encore des possibilités, est tel que la pensée recule devant leur évaluation.

Le mal existe ; il faut donc aviser aux moyens de le contenir dans le lit qu'il occupe, et d'en arrêter, si faire se peut, les débordements.

La France devra rester abandonnée à ses erreurs et à leurs immanquables conséquences. Rien de ce qui dans ce malheureux pays existe ou semble exister, ne se maintiendra. Le Gouvernement du jour semble s'être renforcé par suite de la terreur que les excès d'une démagogie flagrante inspirent à la classe bourgeoise. Ce qui ne repose pas sur des bases solides n'a qu'une vie d'emprunt ; ce qui enfin n'est rien par soi-même ne peut pas durer, et telle est la position du Roi Louis-Philippe.

La Révolution ressemble à un volcan, et il est dans la nature des volcans de s'éteindre, et par suite de s'affaisser. La question est de savoir si cet affaissement se fera dans le cratère ou si le déversement aura lieu sur des lignes divergentes. Dans l'une et l'autre hypothèse, il faudra que les puissances prennent une attitude défensive, mais forte, soit pour aider l'affaissement du volcan vers le centre, soit pour empêcher, le plus qu'elles le pourront, son débordement sur une terre étrangère.

Metternich à Ficquelmont, à Saint-Pétersbourg (E. D., confidentielle).
Vienne, le 13 octobre 1830.

981. J'ai attendu la fin du séjour de M. le comte Orloff pour vous adresser la présente expédition.

Je dois remonter haut pour vous mettre entièrement au courant de notre attitude dans la grande crise du moment.

En partant de Vienne vers la fin de juillet, dans le dessein de passer le mois d'août à la campagne en Bohême, j'étais allé faire ma cour au Roi de Prusse à Teplitz. J'ai trouvé ce Prince

dans les dispositions invariablement correctes que je lui connais depuis nombre d'années, dispositions que les événements d'Orient et l'aspect des dangers croissants en France n'avaient pu que raffermir.

Je pris la route de Carlsbad pour y rencontrer M. le comte de Nesselrode. M. le comte de Lebzeltern, que des raisons de santé avaient fixé dans le même endroit, s'était entre temps trouvé chargé de sonder les dispositions du vice-chancelier. Ses rapports me prouvèrent que, bien que les intentions de ce ministre fussent foncièrement bonnes, il appréhendait néanmoins, par plus d'une cause facile à deviner, le moment de se trouver en ma présence.

Arrivé à Carlsbad, je me rendis d'abord chez M. de Nesselrode; j'évitai, dans la première rencontre, de me livrer à rien qui de loin même aurait pu porter la couleur de récriminations sur le passé. Il ne tarda pas à se sentir soulagé du poids qui l'avait visiblement opprimé.

Le lendemain de mon arrivée, la force des choses toute naturelle entre chefs de Cabinets nous conduisit à aborder quelques sujets d'affaires. Je remarquai que le comte de Nesselrode était frappé de l'extrême modération de mes points de vue. Avant mon départ dans la matinée du troisième jour, il vint me voir, et je crus le moment propice pour entrer avec lui dans des explications amicales, mais d'un caractère assez sévère, sur ce qu'en plein droit j'ai eu à regretter dans sa conduite personnelle tant à mon égard que dans les rapports de son Cabinet avec le nôtre. Ces explications ne tournèrent pas à son avantage, et je le quittai avec le sentiment de l'avoir plutôt battu que convaincu. Les questions sur lesquelles je le trouvai encore livré à de funestes préjugés furent celles relatives à la France. J'eus lieu de me convaincre que les vues du général Pozzo lui servaient de guide unique.

Le lendemain de mon arrivée à Kœnigswart, je reçus par la voie de Francfort les fameuses ordonnances du 25 juillet. Je jugeai la situation des choses comme pleine de dangers imminents. Il ne se passa pas deux jours que mes craintes se trouvèrent justifiées. Je me décidai incontinent à aller rejoindre

l'Empereur, et le cinquième jour après mon arrivée chez moi, je pris de nouveau la direction de Carlsbad pour m'aboucher avec le vice-chancelier.

Je trouvai celui-ci dans un état de surprise difficile à dépeindre. Fort enclin à attribuer tout le mal à la seule catastrophe du ministère Martignac et à l'action du prince de Polignac, il ne put néanmoins se refuser à l'évidence que toute chute pareille à celle que venait d'éprouver le trône des Bourbons devait avoir été préparée par bien des antécédents. Incapable en réalité de se former un tableau exact de cette épouvantable catastrophe; tiré par l'événement même d'un long sommeil de méfiance et d'une quiétude fortement empreinte de nuances libérales, il ne m'a pas paru difficile de lui faire adopter sans beaucoup d'efforts plusieurs de mes jugements. Le plein se déverse facilement dans le vide.

Je pris à tâche de fixer ses idées sur la première nécessité du moment. Je lui proposai de lier personnellement la partie avec moi. De deux propositions que je fis au vice-chancelier, je ne parvins cependant à lui faire accepter qu'une seule. Celle-ci s'est trouvée consignée dans ce que nous avons pris l'habitude de nommer *le chiffon de Carlsbad**, cette faible mais correcte manifestation de principes. Mon autre proposition porta sur la modalité dans laquelle ces mêmes principes devraient être manifestés par les Cours. Je proposai à cet effet d'arrêter entre nous de ne point procéder à la reconnaissance du nouvel ordre de choses en France avant qu'une entente à ce sujet se fût effectuée entre notre Cour, celles de Russie et de Prusse, et j'indiquai Berlin (vu que cette capitale se trouve sur la plus courte ligne) comme le centre dans lequel le concert aurait à s'établir. Le comte de Nesselrode protesta avec vigueur contre cette idée, et même contre celle de toute entente formelle entre nos Cours. Les arguments sur lesquels il appuya sa répugnance furent tous puisés dans l'opinion qu'il s'était formée sur la décision de l'Empereur Nicolas de ne se mêler en aucune manière des affaires de l'extérieur.

* Voir la note du nº 964, page 16. (*Note de l'Editeur.*)

« Soyez certain », me dit-il, « que jamais l'Empereur ne brûlera une amorce, ne fera verser une goutte de sang russe, ni ne dépensera un sou, pour redresser les fautes commises en France. »

Je lui répondis qu'en cela l'Empereur d'Autriche pensait absolument comme l'Empereur de Russie; que jamais il ne songerait à vouer ses efforts à un but étranger au salut de ses propres peuples et à la cause générale du repos, hors duquel le repos des États pris individuellement n'était que d'un intérêt fort secondaire.

Le fait a prouvé que les événements en France ont de prime abord produit une toute autre impression sur l'Empereur de Russie que sur son ministre, et il est ainsi démontré que celui-ci ne pressentait pas même la pensée de son Maître.

J'allais vous expédier un courrier avec ces notions et l'ordre d'entrer dans des explications ultérieures avec le Cabinet russe, quand l'arrivée inopinée du comte Orloff nous fut annoncée. Je pris dès lors, et sans hésiter, le parti d'attendre cet envoyé avant de vous faire passer des instructions détaillées. Certain de votre attitude et de votre marche, je ne me suis pas senti le besoin de régler ce qui ne pouvait manquer d'être arrêté dans votre conduite; je me suis, par contre, abandonné au calcul de l'avantage qu'il y aurait pour nous à laisser à l'Empereur Nicolas l'initiative sur les graves questions du jour. La base établie et exprimée à Carlsbad m'a paru devoir suffire aux premiers besoins, jusqu'au jour où le langage du comte Orloff m'aurait mis à même de juger en plein de l'attitude morale de l'Empereur de Russie. Laisser à celui-ci l'initiative vis-à-vis de moi m'a semblé d'une bonne politique, et j'espère que la suite prouvera que je ne m'étais point trompé.

Le général Orloff a été reçu par moi comme un homme de toute confiance. Je ne puis mieux vous rendre les impressions qu'il reçut de mes premiers entretiens, qu'en vous citant les propres paroles qu'il m'a fait lire dans un rapport que peu de jours après il adressa à son Maître : « Votre Majesté, a-t-il écrit, m'avait chargé de commissions pour le Cabinet impérial de Vienne; je n'ai pas été dans le cas de les exécuter; tout ce

que de prime abord m'a dit le chancelier, et ce que m'a confirmé l'Empereur, est ce que Votre Majesté m'avait chargé de demander. »

Telle est en effet la vérité. Le général Orloff n'a pas tergiversé un seul moment dans l'approbation la plus complète qu'il a accordée à l'énonciation de notre pensée.

Le séjour que le général vient de faire ici n'a pu lui laisser que de bonnes impressions. Ses vues personnelles ont entièrement coïncidé avec les miennes propres; le jugement qu'il porte sur les choses et sur les hommes est conforme au mien; nous ne nous sommes rien dit réciproquement sans que les paroles de l'un aient rencontré à mi-chemin une opinion parfaitement identique chez l'autre. Le voyant dans des dispositions aussi complétement favorables, j'ai mis à profit l'occasion pour ne pas circonscrire les opérations aux seuls événements du jour; je l'ai conduit sur le terrain du passé, et mes soins n'ont certes pas été inutiles.

Il n'est sorte de justice, Monsieur l'ambassadeur, que le général ne vous rende.

L'une de ses pensées favorites m'a paru être celle d'une entrevue entre les deux Empereurs. « Vous deviendrez, m'a-t-il dit, l'homme de confiance de mon Maître; il ne vous connaît pas, car des hommes qui savent bien pourquoi ont eu peur que l'Empereur n'apprenne à vous connaître. » Je lui ai fait comprendre que toute idée d'une entrevue devait rester subordonnée au temps et à des circonstances opportunes.

L'arrivée du maréchal Diebitsch avait fort effrayé le Cabinet prussien. Ce Cabinet, qui voit le Royaume placé dans une situation éminemment exposée et difficile, avait subi toutes les influences de la peur. L'attitude qu'a su prendre la garnison de Berlin pendant les quatre jours d'un soulèvement encore inexplicable dans sa forme, et le sentiment toujours croissant de grandes et impérieuses nécessités, ont fini par exercer une influence salutaire sur son esprit. La conduite qu'y a tenue le maréchal y a été forte, sage et correcte. Le général Orloff m'a dit un jour : « Voilà comment on se trompe. L'Empereur

en m'envoyant à Vienne, a cru me confier la mission difficile, et c'est le maréchal qui l'a eue. »

Le grand point, le premier de tous les buts à atteindre dans ce moment, c'est de créer une véritable solidarité entre les puissances. Ce n'est que de là que pourront naître, d'une part, leur propre force, et de l'autre part, le moyen de réunir autour d'elles en un faisceau les États de second ordre.

L'établissement d'une véritable solidarité n'est pas possible si les Cours ne créent pas un centre commun pour leurs délibérations journalières. On commence à sentir à Berlin l'importance d'un centre pareil après que ma première proposition à ce sujet y avait été répétée. C'est que de prime abord M. le comte de Bernstorff n'avait point envisagé les choses sous leur point de vue véritable. Il y a constamment dans le jugement de ce ministre des hauts et des bas, motivés par les impressions du moment. Je prends à tâche de ne pas nous aventurer avec des propositions; nous attendrons qu'on nous en fasse, et certes nous n'apporterons jamais que des facilités dans tout ce qui sera bien combiné.

Quand je parle d'un point central, je n'exclus pas des conférences dans les lieux où des besoins particuliers se font sentir. Je n'admets pas, par exemple, que les décisions sur la déplorable affaire de la Belgique puissent être conduites utilement autre part qu'à La Haye ou à Londres. Il faut, en principe, toujours établir les conférences dans les lieux où l'action la plus forte est à exercer. Je fais part de ces considérations à Votre Excellence, afin qu'elle soit à même d'énoncer une opinion en temps utile.

La valeur tout entière de la marche de l'esprit de l'Empereur de Russie va nous être connue. L'heure de l'épreuve a sonné, et nul ne saurait échapper à la nécessité de se montrer tel qu'il est.

Là où agit une grande force des choses, la vérité sur les qualités des individus acquiert bientôt une indubitable évidence.

Metternich à Esterhazy, à Londres (E. D.). Presbourg, le 21 octobre 1830.

982. J'ai profité, le 7 de ce mois, d'une occasion pour vous informer que M. le général comte Orloff avait quitté Presbourg. Après deux jours de séjour à Vienne, il s'est mis en route pour Saint-Pétersbourg, où il comptait arriver le 20 octobre.

Vous trouverez ci-joint la copie d'une expédition que j'ai adressée le 13 du courant à M. le comte de Ficquelmont (nos 979-981). Elle vous mettra à même d'informer le Cabinet britannique de tout ce qui est relatif à la mission que le comte Orloff vient de terminer.

Lord Aberdeen devra se convaincre que notre pensée s'arrête avant tout à un point que nous regardons comme fondamental. C'est l'union la mieux démontrée entre les puissances.

Rien de ce qui, depuis les déplorables catastrophes de la fin de juillet, nous est venu d'Angleterre, ne pourrait nous induire à croire que le sentiment en toute occasion si hautement exprimé par l'Empereur notre auguste Maître, sur l'indispensable nécessité de cette union, différât de celui de Sa Majesté Britannique.

Nous admettons, à la vérité, que la position individuelle des puissances puisse parfois imprimer à leur conduite des nuances diverses quand il s'agit de mettre ce principe en action; mais nous ne regardons pas comme possible qu'un Cabinet quelconque songe à dévier de la base d'une complète solidarité morale.

C'est dans cet esprit que vous trouverez rédigé le travail succinct que j'ai remis à M. le comte Orloff en forme de memorandum. Je trouverais une grande satisfaction dans le fait que le Cabinet britannique nous confirmât l'entier accord de son point de vue avec le nôtre. Les diverses explications que Votre Altesse a eues dans ces derniers temps avec les ministres anglais me permettent de croire que notre espoir à ce sujet ne sera point déçu.

Je vous prie, mon prince, de vouer une attention plus par-

ticulière au troisième point de la pièce remise par moi au comte Orloff (n° 979). C'est là que nous avons développé davantage notre pensée sur ce qu'il y a de plus pratique à faire dans la situation actuelle.

L'Alliance de 1813, renforcée par des transactions postérieures, et telle surtout qu'elle s'est manifestée dans les réunions des années 1814, 1815 et 1818, n'a pas cessé d'exister. L'esprit de cette alliance est présent à tous ceux qui connaissent les vrais besoins de l'ordre social; et comment pourrait-il en être autrement, quand les partis désorganisateurs dans tous les pays et de toutes les couleurs n'ont cessé de diriger leurs traits contre cet indubitable et seul obstacle à leurs plans de subversion? Quelle démonstration plus forte de l'influence salutaire de l'Alliance aurait-on pu recueillir, que celle que nous a fournie le nouveau Gouvernement français, issu d'une révolution flagrante, et se voyant forcé, dès son installation, de protester de son adhésion au système des Monarques alliés, et de déclarer que, malgré la contradiction patente entre son origine et les principes de leur union, rien ne l'empêcherait de respecter le but conservateur en vue duquel l'Alliance avait été créée?

Mais il en est de cette grande institution comme de toutes les combinaisons générales; pour être mises en pratique, elles réclament constamment des égards pour les situations particulières. C'est cette règle que nous avons tenue présente à notre esprit en désignant *quatre masses* dans notre travail. En les établissant, notre impartialité habituelle a eu égard à la diversité des facultés et des besoins des États. Leur situation géographique, aussi bien que les conditions matérielles et morales sur lesquelles se fonde leur existence, doivent nécessairement ne point échapper aux hommes d'État. Le principe de conservation, qui est celui de l'Alliance, peut et doit être avoué par tous les Gouvernements; mais il doit être adapté aux conditions diverses qui constituent dans chaque État le fondement de son existence politique.

Ces observations, mon prince, n'ont d'autre objet que de parer à la possibilité d'une interprétation de notre pensée que

nous regarderions comme fort préjudiciable, et qui ferait croire qu'en classifiant les masses, nous eussions voulu les séparer par rapport au principe général, sur lequel peut seul reposer notre action *.

LE ROI CHARLES X DEMANDE UN ASILE EN AUTRICHE.

983. Metternich à Trauttmansdorff, à Berlin (D.). Presbourg, le 31 octobre 1830.

983. La Cour de Prusse aura été informée, par la correspondance de M. de Maltzahn, de l'arrivée à Vienne du général de Kentzinger, et du but de sa mission. Cet officier général était chargé de remettre une lettre par laquelle Charles X demande à l'Empereur un asile en Autriche.

Vous remarquerez, Monsieur le comte, que notre auguste Maître, en se montrant disposé à accorder à Charles X l'asile qu'il sollicite, y a toutefois attaché pour condition que cette détermination serait corroborée de l'assentiment des Cours alliées de Sa Majesté Impériale. L'Empereur, qui trouve un avantage réel à toute manifestation de l'action de l'Alliance, a désiré imprimer à la fixation du domicile futur de Charles X le caractère d'un parfait accord entre les Monarques alliés.

Par une dépêche que j'ai adressée à M. le prince Esterhazy le 21 de ce mois, j'ai chargé cet ambassadeur de s'entendre avec ses collègues de Prusse et de Russie, ainsi qu'avec le ministère britannique, pour régler en commun la forme à donner à cet accord.

Je vous prie, Monsieur le comte, de porter la présente dépêche à la connaissance du Cabinet de Sa Majesté Prussienne, qui, je m'en flatte, ne se refusera certainement pas à munir M. de Bülow d'instructions analogues.

* Voir les dépêches de la même date, qui ont pour objet l'insurrection des Pays-Bas, nos 976-977. (*Note de l'Éditeur.*)

EXPLOSION DE LA RÉVOLUTION DE POLOGNE.

984. Le comte Sedlnitzky a déjà eu l'honneur de soumettre à Votre Majesté la nouvelle, arrivée aujourd'hui de Lemberg, de la *découverte,* faite à Varsovie, d'un complot révolutionnaire.

Je reçois à l'instant de notre chargé d'affaires à Cracovie le rapport que Votre Majesté trouvera ci-annexé, rapport qui contient la première nouvelle d'une révolution qui a éclaté le 29 novembre au soir.

Qu'y a-t-il de vrai dans ce fait? Nous le saurons infailliblement sous peu; pourtant, à l'époque où nous vivons, on peut toujours ajouter foi aux nouvelles les plus fâcheuses.

Si nous voyons se confirmer cet événement, qui ne manquera pas de provoquer une grande activité dans l'armée russe, Votre Majesté sera dans le cas de prendre des mesures pour faire exécuter des mouvements de troupes en Galicie et pour envoyer de nouvelles forces dans cette province. Pour le moment, il faut se borner à attendre, c'est-à-dire patienter quelques heures, jusqu'à ce que cette nouvelle soit confirmée ou démentie.

Dépêche-circulaire aux missions de Rome, de Naples et de Florence. Vienne, le 7 décembre 1830.

985. Par des lettres du commerce, dont je joins ici un extrait, nous avons été informés avant-hier soir qu'une révolu-

tion a éclaté le 29 novembre au soir à Varsovie, qu'une partie de l'armée polonaise doit y avoir pris part, et que les troupes russes sont sorties de la ville. Quoique nous n'ayons reçu depuis aucun rapport officiel sur cet événement, il est impossible de le révoquer en doute et de ne pas reconnaître qu'il porte le caractère d'une révolution militaire. Sous ce rapport, il ne saurait manquer de produire une forte impression sur l'opinion publique en Europe, et de relever les espérances coupables des révolutionnaires. Toutefois, sans nous dissimuler les dangers qu'il présente et les conséquences qu'il peut avoir, il nous paraît cependant que la Russie, qui vient de faire marcher cinq corps d'armée vers la frontière occidentale de l'Empire, non dans des vues hostiles contre la France, comme les journalistes se plaisent à le répandre, mais uniquement dans les mêmes vues conservatrices qui nous ont engagés à renforcer nos troupes en Italie, va se trouver incessamment en mesure d'attaquer et de combattre la révolution en Pologne, et si l'on calcule les forces qu'elle peut y employer et qu'elle y emploiera sûrement, on doit croire que, quelque sérieuse que puisse être la lutte qui en résultera, elle devra se terminer cependant à l'avantage de la Russie. Ce ne sera que dans huit ou dix jours, lorsque nous connaîtrons plus exactement les événements qui se sont passés à Varsovie, que nous serons à même de juger du plus ou moins de danger qu'ils présentent. En attendant, j'ai l'honneur de vous prévenir que, quel que soit leur développement, ils ne changeront rien à l'attitude que l'Empereur a prise et aux mesures que Sa Majesté a adoptées pour le maintien de la tranquillité intérieure de ses États. Ces mesures ont été calculées dès le principe, nommément en ce qui concerne l'Italie, sur toutes les éventualités qui pouvaient se présenter, et loin d'y rien changer, l'Empereur est fermement décidé à les renforcer pour le maintien de la tranquillité dans la Péninsule, si les circonstances devaient l'exiger. Vous pouvez en donner l'assurance positive au Gouvernement près duquel vous êtes accrédité.

Je ne manquerai pas de vous faire part des nouvelles ultérieures qui pourront me parvenir; en attendant, la présente

dépêche, en vous mettant à même de juger de l'impression qu'ont faite sur nous celles qu'elle renferme, vous offrira les moyens de tranquilliser ceux qui pourraient croire que notre attitude et notre marche pourraient être influencées ou dérangées par les événements de Varsovie.

Metternich à Trauttmansdorff, à Berlin (D.). Vienne, le 15 décembre 1830.

986. Je mets à profit le départ d'un courrier qu'expédie M. le baron de Maltzahn, pour vous faire passer la présente dépêche.

Les rapports que cet envoyé aura adressés à sa Cour depuis que nous avons été informés de l'insurrection dans le Royaume de Pologne, ne peuvent avoir manqué de mettre le Cabinet prussien bien exactement au fait des impressions que nous avons reçues de ce nouveau désastre, et des mesures que l'Empereur a cru devoir arrêter dans une aussi grave occurrence. Ces mesures sont conformes à celles que Sa Majesté Prussienne a prises relativement à ses provinces ci-devant polonaises.

Sous peu de jours, nous aurons en Galicie et sur les frontières de cette province une force de plus de cinquante mille combattants.

Jusqu'à cette heure, aucun mouvement n'a eu lieu parmi les habitants de la Galicie. Vous voyez cependant, par le rassemblement de troupes que je viens de mentionner, que nous nous regardons comme exposés à la possibilité d'une crise intérieure.

Dans tous les temps, et particulièrement à l'époque actuelle, nous avons vu les calamités publiques les plus désastreuses être la conséquence de l'imprévoyance et d'une fausse sécurité. Les leçons de l'expérience ne sont pas perdues pour nous, et, pour notre part, nous ne nous abandonnerons jamais à un système d'illusions, auquel d'ailleurs il n'est pas dans le caractère de l'Empereur de se livrer.

Je ne perdrai pas mon temps, Monsieur le comte, à l'analyse de notre pensée sur les causes qui ont amené la catastrophe du

jour. Elle fournit au monde une preuve de plus de la conséquence d'un système que dans tous les temps nous nous sommes permis de juger.

La lutte engagée aujourd'hui, plus ou moins, dans l'Europe entière, est une guerre ouverte entre les théories et la saine pratique, entre des prétentions et les faits, entre les causes et leurs suites prévues. Il est de la nature de la poudre d'être inflammable et de faire explosion dès qu'une étincelle la touche ; durant quinze années consécutives, les amis de certaines formes de gouvernement ont agi comme si la poudre avait changé de nature ; beaucoup ont ajouté foi à l'heureuse découverte, d'autres se sont refusés à en admettre la valeur. Ce ne sont pas les habitations des incrédules qui ont fait explosion ; si elles sont menacées de destruction et de ruine, c'est par suite des expériences tentées par les crédules. Si la perte du corps social tout entier devait ne pas entrer dans les décrets de la Providence, de grandes leçons auront été données au monde, et il faut espérer qu'il saura en profiter.

Nous ne pouvons pas encore prononcer un jugement sur les causes qui ont produit la révolution de Varsovie. Plus d'un rapprochement nous engage cependant à admettre qu'elle pourrait avoir été le résultat de circonstances fortuites plutôt que la suite immédiate d'un plan fortement conçu et coordonné dans les moyens d'exécution. Le personnage le plus marquant aujourd'hui, le dictateur Chlopicki, nous est depuis longtemps signalé comme un homme dangereux et doué des qualités d'un chef de parti. Est-ce lui qui sous main a préparé l'explosion et qui l'a dirigée? Saura-t-il se soutenir? Ce n'est que la suite qui pourra nous le prouver.

La question véritable dans l'affaire, c'est celle de la situation morale de l'armée russe.

Je fais rassembler les divers ordres tant militaires que de police que l'Empereur a donnés, comme ceux qu'il se trouvera dans le cas de donner encore à ses autorités en Galicie. Je regarde comme d'un grand intérêt que notre Cour et celle de Berlin se tiennent placées sur une même ligne de conduite ; là où leur position offre une parfaite similitude, les deux Cours,

si heureusement habituées à s'entendre, ne trouveront certes pas de difficulté à remplir cette tâche.

Metternich à l'Empereur François (Rapport). Vienne, le 18 décembre 1830.

987. J'ai l'honneur de soumettre immédiatement à Votre Majesté les rapports que j'ai reçus ce soir, par l'entremise d'une estafette, de Varsovie, de Cracovie et de Lemberg. Je tire de tous ces documents des conclusions bien plutôt favorables que fâcheuses, et je fonde mon opinion sur les faits très-simples que voici :

A Varsovie, la révolution est *stationnaire;* or, une révolution qui est stationnaire agit contre sa propre nature. Le dictateur veut de l'ordre là où la violence et la passion seules peuvent se déchaîner. La révolution d'une part, l'ordre et la modération de l'autre, sont incompatibles.

On ne mande rien de Cracovie; sur la longue ligne qui sépare Varsovie de cette ville, il ne se produit donc qu'un fait : c'est qu'on y lève tranquillement des soldats ou que les forces militaires s'y réunissent. Cela donne à l'événement et à ses conséquences le caractère d'une guerre politique.

Le prince Lobkowitz garantit qu'il n'éclatera pas de désordres en Galicie. Votre Majesté ne verra pas des bandes ennemies pénétrer dans ses États héréditaires; c'est là une faute inévitable du dictateur. Elle n'en tourne pas moins à notre avantage. Toutes les mesures que le gouverneur désire voir prendre sont commandées; Votre Majesté a donc fait tout son possible.

L'armée de Lithuanie restera-t-elle fidèle? Le prince Lobkowitz ne peut *rien* en savoir. Le fait que le grand-duc se retire dans cette direction, prouve au moins qu'il se croit fondé à compter sur la fidélité de ces troupes.

Je prie respectueusement Votre Majesté de daigner me renvoyer les rapports avant onze heures, attendu que je voudrais les communiquer à la conférence.

METTERNICH, *m. p.*

Dépêche-circulaire de Metternich aux missions en Italie et aux deux gouverneurs de Milan et de Venise. Vienne, le 24 décembre 1830.

988. Les affaires de la Pologne commencent à devenir plus claires qu'elles ne pouvaient l'être dans les premiers moments de trouble. Chaque jour comme chaque fait tend à prouver que le soulèvement du 29 novembre a été l'entreprise d'une tourbe d'étudiants et des cadets de l'École militaire, et que ce mouvement insurrectionnel n'eût point dégénéré en révolution, si des mesures, que la fidélité de la troupe rendait possibles et même faciles, avaient été prises en temps utile. Bien des faits semblent tomber à la charge du grand-duc, auquel la voix publique reproche d'avoir manqué de résolution.

L'existence et l'organisation du Royaume de Pologne ont de leur côté dû réduire bien vite la révolution à une simple affaire politique, à une querelle que la Pologne aurait à vider avec la Russie. Dès lors, l'élan patriotique a dû forcément s'occuper de l'évaluation des forces respectives des deux partis en contestation. Les provinces russes, ci-devant polonaises, ne s'insurgeant pas, le calcul numérique de ces forces n'est pas en faveur du Royaume insurgé.

La Lithuanie, la Volhynie, la Galicie et le grand-duché de Posen continuent non-seulement à jouir d'une parfaite tranquillité, mais, jusqu'à cette heure, pas un symptôme insurrectionnel ne s'est présenté.

Ce n'est que dans la soirée du 7 décembre que l'Empereur de Russie a reçu la première nouvelle des événements de Varsovie. Nos rapports officiels n'allant que jusqu'à cette date, nous puisons dans une lettre particulière, émanée d'une bonne source, le récit suivant de la première impression produite par la révolution sur Sa Majesté Impériale.

Le 8 décembre, jour de la fête de saint Georges, l'Empereur Nicolas a communiqué lui-même la nouvelle de la catastrophe de Varsovie à son armée, et se serait servi des expressions suivantes :

« Les Polonais, que nous avions regardés et traités comme

des frères, assassinent les nôtres. Le souffrirons-nous? Je compte sur vous, sur votre patriotisme. Vous êtes sûrs de moi! L'Empereur Alexandre a dit qu'il ne déposerait pas les armes tant qu'un ennemi serait encore dans le pays, et la nation a tenu parole. Je déclare ne pas déposer l'épée tant que ce sang ne sera pas vengé. Aux paisibles, la paix; aux mutins, aux assassins, la mort! »

Les premières troupes mises en marche vers les frontières occidentales de l'Empire, en vertu de dispositions antérieures, dépassent cent cinquante mille hommes. Réparties en six corps, ceux-ci sont en mesure d'entreprendre avant le 15 janvier une opération contre le Royaume de Pologne. L'Empereur paraît avoir donné l'ordre de renforcer l'armée de près de cent mille hommes. On doit donc s'attendre à de grands événements de ce côté pour le mois prochain. De deux chances l'une devra s'accomplir : ou bien les chefs de la révolution (chefs improvisés, ainsi que l'est la révolution) se soumettront à la générosité du Monarque, ou bien la Pologne sera exposée aux horreurs de la guerre. La troisième chance, celle que la révolution se propage, semble, dans la position présente des choses, de toutes la moins probable.

J'abandonne à votre propre jugement le meilleur parti que vous croyez pouvoir tirer de ce que je vous livre comme un antidote à cette foule de nouvelles absurdes et de contes inventés à froid par l'esprit de parti, et qui ne manqueront pas de se faire jour dans la péninsule italienne.

Metternich à Trauttmansdorff, à Berlin (D.). Vienne, le 25 décembre 1830.

989. Le courrier expédié par M. le comte de Ficquelmont le 14 de ce mois, et auquel vous avez confié votre lettre du 21, est arrivé ici dans le courant de la nuit dernière. Ce sont les premières nouvelles directes de Saint-Pétersbourg à la suite de la révolution polonaise.

Je ne tarderai pas à répondre à notre ambassadeur, et je ferai passer le courrier par Berlin. Je prendrai à tâche d'informer le Cabinet impérial de Russie des mesures prises ici

dans l'intérêt de la conservation de la paix intérieure de nos provinces ci-devant polonaises et du repos dans le Royaume.

L'attitude morale de l'Empereur Nicolas nous paraît la meilleure. Allier une inébranlable fermeté à la vigueur et à la sagesse des mesures, est tout ce que doivent et peuvent faire le Monarque et l'homme. La justice de la cause que Sa Majesté Impériale est appelée à défendre est évidente; les abstractions les plus audacieuses ne sauraient excuser ce qui vient de se passer en Pologne, et la thèse que *l'insurrection est le plus saint des devoirs* n'étant pas encore admise dans le code de la civilisation par d'autres que par ceux qui déjà ont usé de ce prétendu principe, ou par ceux qui s'apprêtent à en faire leur profit, une force morale décidée devra, dans la présente et si flagrante occurrence, venir à l'appui de la force matérielle que l'Empereur sera dans le cas d'employer pour le soutien de son bon droit. Les nouvelles qui nous viennent de Varsovie et de Cracovie servent à nous prouver que l'opinion que le Cabinet de Berlin commence à se former de la révolution, de son explosion aussi bien que de sa marche, est parfaitement correcte. Nous voyons les choses telles qu'on les envisage en Prusse. Le Royaume de Pologne, depuis sa première création, a eu à nos yeux la valeur d'un magasin à poudre. Le feu a dû y prendre un jour ou l'autre; aussi, quand nous apprîmes l'explosion, le seul sentiment qui n'ait point trouvé accès chez nous, c'est celui de la surprise. Dans le premier moment, nous avons éprouvé de l'incertitude sur deux choses, savoir, sur la profondeur et l'extension du mal, et sur la nature de l'événement, c'est-à-dire le plus ou le moins de maturité de la révolution au moment de son apparition. Chaque fait comme chaque jour nous démontre davantage que le fruit a été cueilli avant le temps.

Je vous ai déjà prévenu, Monsieur le comte, que les mesures que l'Empereur notre auguste Maître avait sur-le-champ arrêtées, offrent un accord parfait avec celles prises par Sa Majesté Prussienne, tant dans l'intérêt de la conservation de la paix intérieure de ses propres États que dans celui de la cause commune. Je vous mettrai incessamment en possession

des notions les plus détaillées sur tout ce qui chez nous est déjà exécuté et sur ce qui va l'être. Les nouvelles les plus satisfaisantes nous arrivent de la Galicie. Cette grande province (elle renferme aujourd'hui une population de plus de cinq millions d'âmes) est parfaitement tranquille, et pas un symptôme d'insurrection ne se fait sentir jusqu'à ce jour. Il en est de même des régiments galiciens. Il est permis d'espérer qu'à l'approche des forces russes, et par suite du découragement qui semble gagner les habitants du Royaume insurgé, les pays adjacents échapperont à des scènes de désolation.

Il est arrivé ici dans la journée beaucoup de lettres du commerce polonais, qui décommandent les envois de marchandises de toute espèce dans le Royaume. Elles affirment toutes que l'Empereur Nicolas *a pris en fort mauvaise part les événements de Varsovie* (expression assez curieuse pour signaler le fait), et s'inquiètent des dangers que, par suite de ces dispositions du Monarque, devra courir la Pologne.

Ce qui sera d'une haute importance, c'est que les Cabinets se rendent en temps utile un compte exact de ce qu'ils devront arrêter et faire, dans le cas du succès complet (et pour être tel, il devra être prompt) des opérations militaires russes.

Ce que la folie et l'audace aveugle auront enfanté, et ce que la force matérielle aura vaincu, devra consolider la force morale de la cause du bon ordre. Pour qu'il en soit ainsi, il faudra néanmoins, et il sera même de toute nécessité, que les Cours arrêtent leur marche d'une manière claire et précise; pour cela, elles devront avant tout faire choix d'une base.

J'aurai l'honneur de donner le développement requis à cette pensée et de la soumettre au jugement éclairé et bienveillant du Cabinet prussien. Il n'en existe aucun dont la situation offre une plus entière similitude avec la nôtre; et j'ose en même temps me flatter qu'en aucun lieu nos impressions et nos vues ne sont mieux saisies qu'à Berlin.

Metternich à Ficquelmont, à Saint-Pétersbourg (D.).
Vienne, le 31 décembre 1830.

990. J'ai reçu le 24 vos rapports du 14 décembre. Un immense et déplorable événement a signalé l'époque la plus récente. L'Empereur Nicolas l'a qualifié en peu de mots : *il est le fruit de l'enseignement mutuel.*

J'ai jugé devoir laisser s'écouler les tout premiers moments avant de vous adresser une expédition en règle. L'impression que l'insurrection de la Pologne ferait sur l'Empereur notre Maître, l'attitude que, par suite de la catastrophe, prendrait Sa Majesté Impériale, et les décisions auxquelles on la trouverait toujours prête, ces faits, Monsieur l'ambassadeur, n'ont pu être mis en doute à Saint-Pétersbourg. Notre ligne de correspondance directe se trouvant coupée ou menacée, et Berlin offrant à la Cour de Russie la ligne d'informations la plus assurée, nous avons pu nous reposer sur l'exactitude de celles qui ne pouvaient manquer de vous parvenir par cette voie.

La première nouvelle des événements de Varsovie dans la soirée du 29 novembre nous parvint le 3 décembre par la voie de Cracovie. Quelques jours plus tard, nous arriva le courrier Renard, qui, par un singulier hasard, était entré dans Varsovie le 29 novembre, au moment même où l'insurrection venait de commencer. Retenu pendant six jours dans cette ville, il avait néanmoins trouvé le moyen de sauver l'expédition dont il était porteur. Il nous l'a remise intacte. C'est par cette occasion que nous apprîmes les détails circonstanciés de l'événement et de ses premières suites.

Ces détails ne purent guère nous laisser un doute sur le fait que la révolution était l'œuvre d'un complot, un incendie occasionné par une mèche allumée jetée au milieu d'une masse inflammable de sa nature. Les pompiers ont été surpris, et ils nous semblent ne pas avoir fait leur devoir.

Tout ce qui depuis le premier moment, et dans une direction quelconque, est parvenu à notre connaissance, a été con-

stamment porté par moi et sans retard à la connaissance de M. l'ambassadeur de Russie. Il n'aura pas manqué d'en rendre compte à sa Cour.

Vos rapports du 13 et du 14 décembre nous ont enfin fait connaître l'impression que l'œuvre criminelle a produite sur le Monarque, qui, en toute conscience, peut se livrer au sentiment d'avoir, dans une aussi déplorable occurrence, la raison et le bon droit en sa faveur. Ce que, dès le premier jour, l'élévation des sentiments de l'Empereur Nicolas a si énergiquement su exprimer, le succès de la plus juste des résolutions saura l'achever. Une catastrophe épouvantable devra ainsi finir par servir la cause des Rois et des peuples, si étrangement compromise dans nos temps de faiblesse, et par suite de calamités publiques et privées.

Je vous communique, Monsieur l'ambassadeur, les points les plus saillants d'un rapport de M. le baron d'Oechsner *, en date du 15 décembre. Il pourra avoir pour le Cabinet russe la valeur d'un contrôle pour les notions qui lui seront parvenues de divers côtés sur le développement progressif des événements. Je vous transmets aussi la traduction d'un aveu inséré dans les gazettes polonaises, et qui imprime à l'origine de la révolution un cachet conforme aux événements des années 1820 et 1821, en Espagne, à Naples et en Piémont. Les révolutions paraissent déchoir par rapport au rang de leurs fauteurs immédiats. Ce qui dans les années antérieures avait été entrepris et exécuté par trois lieutenants-colonels et par des hommes faits, a été en 1830 l'œuvre d'un sous-lieutenant et d'une tourbe d'écoliers et de cadets. La découverte que les événements du 29 et du 30 novembre dernier n'étaient pas le fruit d'une vaste conspiration nationale, a dû nous rassurer bientôt sur l'extension immédiate du feu de la révolution dans d'autres parties de l'ancien Royaume de Pologne. En effet, il ne nous est pas parvenu encore une seule nouvelle de quelque insurrection en dehors des frontières du nouveau Royaume. La Galicie en particulier se maintient dans un état

* Consul général d'Autriche à Varsovie. (*Note de l'Éditeur.*)

de complète tranquillité, et, sauf l'effet tout naturel que l'événement dans le pays voisin a dû produire sur cette province, nous n'avons jusqu'à présent découvert aucune trace, ni de complicité avec le mouvement étranger, ni de propension à l'imiter.

L'Empereur notre auguste Maître n'a pas perdu un moment pour ordonner les mesures les plus promptes et les plus propres à assurer le repos de ses États et à enrayer le mouvement dans les pays insurgés.

L'événement, pris dans son ensemble, est le résultat de mainte faute commise à l'époque de la pacification matérielle de l'Europe, et de l'esprit du temps présent. Ces fautes, Monsieur l'ambassadeur, personne n'en est exempt, et aujourd'hui les puissances ne doivent prendre à tâche que de s'en souvenir, dans le but de se mettre en garde contre de nouvelles erreurs et de sauver tout ce qui leur appartient encore, à moins que la destruction de l'ancien ordre politique et administratif de la vieille Europe ne soit immuablement décrétée par la Providence.

LOUIS-PHILIPPE, ROI DES FRANÇAIS.

991. Notes autographes de Metternich. (Sans date.)

991. Le règne de Henri IV a été le dernier de l'ancien ordre de choses.

Une ère nouvelle a commencé sous celui de Louis XIII. Le cardinal de Richelieu a sapé l'aristocratie dans ses fondements et préparé le triomphe de l'absolutisme sous Louis XIV.

L'aristocratie foncière s'est transformée, sous le règne de ce prince, en noblesse de Cour. La lutte engagée avec les parlements a également tourné au désavantage de la magistrature. Vers la fin de son règne, Louis XIV avait fait disparaître les classes intermédiaires qui se trouvaient entre le trône et les

couches inférieures du corps social en France. De cette manière, le Roi était placé directement en face du peuple.

La longue minorité de Louis XV a porté les fruits que la nature d'un tel régime contenait en germe. Une nouvelle puissance a commencé à s'élever, celle du tiers état. Elle a fondé ses droits sur l'intelligence. La France, fatiguée par les luttes matérielles, par les luttes de la Ligue et de la Fronde aussi bien que par les guerres politiques, a fait ce que les hommes ne sont que trop portés à faire par suite de la fatigue : elle s'est livrée au repos matériel pour se jeter avec d'autant plus d'ardeur dans le mouvement des idées. C'est ainsi que les systèmes philosophiques et financiers ont gagné du terrain pendant la Régence et pendant le long règne de Louis XV, et qu'ils ont préparé la Révolution de 1789.

Le règne de Louis XVI n'a été qu'une période de transition; il a conduit la France de l'ordre de choses fondé ou plutôt complété par Louis XIV à la grande révolution sociale.

L'ère de cette révolution a commencé par l'application pratique des théories qu'avait enfantées le dix-huitième siècle. Son règne a été de courte durée. Une épouvantable anarchie n'a pas tardé à se déchaîner et à couvrir la France de sang et de ruines. Ce que les années 1789, 1790 et 1791 avaient encore laissé debout de l'ancienne France, s'est écroulé complétement pendant les années 1792, 1793 et 1794. La République sous le Directoire fut une époque de lassitude révolutionnaire, de même que la Régence et le règne de Louis XV avaient été caractérisés par une sorte de lassitude monarchique.

Un homme d'une puissance intellectuelle considérable a surgi alors; il s'est trouvé placé dans des conditions sociales telles, qu'elles lui faisaient reconnaître le salut dans les principes de l'ordre. Le succès ne lui a pas fait défaut; trois causes différentes l'ont fait réussir : son génie, la lassitude révolutionnaire, et le besoin d'ordre particulier à la société humaine. La tâche de Bonaparte était grande, mais elle n'était pas difficile. L'Europe a vu comment il a su résoudre le problème, et, si ses passions n'avaient pas obscurci son intelligence, son règne n'aurait fini qu'avec son existence. Mais

lorsque des deux éléments sur lesquels il cherchait à appuyer sa puissance, la gloire militaire et le jeu des armes, le dernier se fut tourné contre lui, il dut céder la place aux Bourbons.

Il faut s'arrêter ici, et se rendre un compte exact de la nature du terrain sur lequel l'ancien trône s'est relevé.

En 1814, tout était à faire en France, excepté ce qui a été fait réellement.

Aux différentes causes de lassitude qui existaient à l'époque du 18 brumaire, était venue s'ajouter encore celle qu'avaient fait naître les efforts nécessités par des guerres continuelles. Ainsi que l'a remarqué Fiévée, à la fin du régime républicain, les Français étaient fatigués de la Révolution, mais ils n'étaient pas dégoûtés des principes qui l'avaient amenée. Soit que le Roi Louis XVIII ait été assez Français pour avoir tous les défauts de sa nation, soit qu'il ait cru assurer peu à peu sa popularité sans exposer le trône et la nation à une nouvelle révolution, en invoquant les principes mêmes d'où la Révolution était sortie, toujours est-il qu'il s'est trompé dans les deux cas et que les suites de son erreur devaient être funestes. En appuyant le trône restauré sur les principes de l'Assemblée constituante, bien qu'appliqués avec beaucoup de modération, il ramenait fatalement la Révolution, que Napoléon avait abattue. C'était élever un trône entouré d'institutions républicaines : invention dont Louis XVIII est l'auteur.

Les conséquences de cette faute énorme ne devaient pas tarder à se montrer. Nous avons vu comment, dès les premiers jours, le trône restauré présenta aux yeux de tout observateur clairvoyant le triste spectacle d'un Royaume à l'agonie.

La chute de ce trône a eu lieu en 1830; elle était inévitable. Le trône du 9 août s'est élevé à la place de celui qui était tombé. Est-il dans de bonnes conditions de vitalité? Certainement non. D'un côté, il lui manque l'autorité des suffrages populaires sur lesquels se sont appuyées toutes les formes de gouvernement qui ont existé entre 1792 et 1801 ; de l'autre côté, l'appui tout-puissant du droit historique sur lequel reposait le trône restauré, lui fait défaut; de la République, il n'a pas la force populaire, quelque brutale que soit cette force;

de l'Empire, il n'a pas la gloire militaire, le génie et le bras de Napoléon; des Bourbons, il n'a pas l'appui du principe de la légitimité.

Il en résulte une situation marquée au coin de ces défauts, exactement comme celle de Napoléon était caractérisée par la conquéte, et celle des Bourbons par le droit de la naissance. Le trône de 1830 est quelque chose d'hybride; l'histoire se chargera de montrer sa faiblesse.

Chaque fois que le Roi des Français cherche à se rapprocher de la droite, elle lui ferme ses rangs; il ne peut pas se rapprocher de la gauche sans se perdre. De cette manière, condamné à flotter entre deux réalités, la Monarchie et la République, Louis-Philippe se trouve dans le vide, car le mensonge, c'est le vide.

Une difficulté insurmontable pour le Roi résulte de la nécessité où il s'est mis de vivre dans les conditions de la mort.

La Charte de 1814 avait ses défauts; mais la puissance dont elle émanait reposait sur une base solide.

La Charte de 1830 a ajouté de nouveaux défauts aux anciens, tandis que l'autorité restreinte du Gouvernement, chargé de tenir la main à l'exécution des lois, manque de base et de consistance. Elle ne tire son origine ni du droit d'hérédité, ni du choix de la nation. Au mépris de tous les droits, des Chambres séditieuses ont proclamé Roi Louis-Philippe. Il a pris possession du trône et du gouvernement de la nation. De ces faits il ne résulte aucun droit. Louis-Philippe est Roi *de facto*.

Le simple fait a besoin, pour se maintenir, de plus d'un appui durable. Comme il ne trouve pas en lui-même la force nécessaire pour subsister, il faut qu'il l'emprunte à des conditions extérieures, morales aussi bien que matérielles. La puissance ne réside pas dans un trône d'occasion; la Charte ne donne au Roi qu'un pouvoir conditionnel. Elle le réduit à se procurer l'autorité dont il a besoin par des moyens qui se condamnent eux-mêmes. La seule puissance véritable dont dispose le Roi des Français consiste dans le sentiment général du besoin d'ordre public, et, par suite, du besoin d'avoir un Gou-

vernement qui empêche l'invasion immédiate de l'anarchie. La puissance qui résulte de ce sentiment est négative et partage le sort de toute négation. La seule apparition d'une force qui subsiste par elle-même suffit pour détruire l'autre. Une barrière élevée contre le désordre perd sa valeur dès que l'ordre est rétabli; son importance s'efface avec le sentiment du besoin de sécurité. Si cela est vrai dans toute circonstance, cela arrive à bien plus forte raison dans un pays où l'esprit public est égaré, où depuis longtemps déjà, même chez les hommes les moins prévenus, le sentiment du besoin d'ordre ne s'appuie plus sur la voix de la conscience, indiquant les vrais moyens de l'établir.

Comme le Gouvernement du Roi Louis-Philippe n'a que la valeur d'un fait, on peut aussi bien lui assigner une existence d'un jour qu'une durée indéfinie.

Il est impossible de baser un calcul sur une existence pareille, car elle ne repose que sur un concours de circonstances fortuites.

C'est dans l'habitude seule que le trône de Juillet pourra, dans la suite des temps, puiser des forces. Mais, chez les peuples, l'habitude ne se rattache qu'aux conditions de la prospérité. Entouré d'institutions républicaines, ce trône atteindra-t-il ce but?

Il est au moins permis d'en douter.

Louis-Philippe vient de terminer sa carrière *.

Je me suis trouvé trop souvent en rapport avec lui pour n'avoir pas été à même de le juger, et mon jugement, je crois, est justifié par les événements de sa vie.

Louis-Philippe possédait des qualités incontestables; d'autre part, il avait aussi des défauts qui, loin de trouver un contre-

* Le prince de Metternich a écrit ce *post-scriptum* peu de temps après la mort de Louis-Philippe (26 août 1850); il l'a ajouté, à titre de note, au travail précédent, qu'il avait évidemment rédigé dans les premiers jours du Gouvernement de Juillet. (*Note de l'Éditeur.*)

poids dans son éducation, furent entretenus et développés par ceux qui auraient dû s'acquitter de la tâche, difficile à coup sûr, de soustraire les enfants de Philippe-Égalité à l'impression toujours vivante que l'attitude prise par leur père devait faire sur eux, et que le bouleversement dont la France était victime devait produire à l'époque où remonte l'éducation de Louis-Philippe.

Ce prince avait hérité, avec le nom d'Orléans, de cet esprit de critique et d'opposition à la branche régnante de la Maison de Bourbon qui avait caractérisé la famille d'Orléans pendant le cours des siècles derniers.

J'ai suivi la vie de Louis-Philippe dans toutes ses phases. Né, comme lui, en 1773, je me suis trouvé placé avec lui sous l'influence de la même époque.

Après m'être vu en face de lui sur le champ de bataille de Jemmapes, je restai plus tard en rapport avec lui lorsqu'il eut émigré.

Pas une circonstance de sa vie n'a échappé à mon attention. J'étais en correspondance avec lui lorsque, en 1809, il voulait entrer dans l'armée autrichienne pour combattre contre Napoléon.

1831.

EXTRAITS DU JOURNAL DE LA PRINCESSE MÉLANIE.
SOUVENIRS BIOGRAPHIQUES.

992. Vienne (du 30 janvier au 2 août). — 993. Séjour à la campagne, à Baden et à Schœnbrunn (du 5 août au 4 novembre). — 994. Retour à la ville (du 7 novembre au 31 décembre).

VIENNE.

992. Mariage et lune de miel. — Accueil fait à la princesse par l'Empereur. — Bals et soirées. — Thalberg. — Insurrections en Italie. — Fête anniversaire de la naissance de l'Empereur. — Détails d'intérieur. — Nouvelles de France et d'Italie. — Gentz. — Mazzuchelli. — L'avenir se présente sous des couleurs moins sombres. — Marmont. — Appréhensions de guerre. — Entretien avec Maison. — Affaires des États de l'Église. — On rentre dans une meilleure voie à Paris. — La Pologne. — Gentz révolutionnaire. — Les Russes et les Polonais. — Coups d'œil rétrospectifs. — Dwernicki passe sur le territoire autrichien. — Fête anniversaire de la naissance du prince. — Schuster. — Mémoires du prince. — Souffrances physiques. — Bonheur domestique. — Présents du Pacha d'Égypte. — Vengeance du prince. — Au Volksgarten. — Exercices de piété. — Jours critiques. — A Baden. — Le choléra. — Gentz et les Mémoires du prince. — « Monsieur Joseph et Madame Waberl. » — Bulles de savon. — Projet de séjour à Baden. — Dépêche pour le Roi de Prusse. — Louis-Philippe, son discours du trône. — Mystification. — La chambre des enfants.

Vienne, le 30 janvier, jour de mon mariage.

992. J'ai commencé ma journée en faisant ma confession au Père Schmitt, puis nous avons communié tous avec mon père dans la chapelle des Écossais. Le matin, Clément vint m'apporter mes diamants, qui sont fort beaux et très-bien montés. A six heures, nous sommes allés déjeuner chez Clément avec Adèle et Guillaume Taxis, puis je me mis en grande toilette, robe de dentelle, diamants, voile et couronne de myrte, que la tante

Lichnowsky m'ayait envoyée de Gratz. Cette attention m'a profondément touchée. Une foule de gens étaient venus pour me voir. Je demandai à mes parents leur bénédiction, puis nous allâmes en voiture chez le nonce, chez lequel toute la famille était réunie. Il y avait plus de quatre-vingt-dix personnes. Le nonce nous unit et nous fit ensuite une très-belle allocution. La cérémonie ne dura pas trop longtemps; en un mot, tout était fort beau et fort convenable. A peine étions-nous à la maison que tout Vienne accourut; nos salons débordaient de monde. Je fis tout mon possible pour laisser une bonne impression à tous, et l'on fut charmant pour moi. Nous soupâmes entre parents, puis maman m'accompagna dans ma nouvelle demeure. Clément me toucha par son extraordinaire bonté, par ses attentions, par sa reconnaissance et par son amour. Puisse Dieu m'accorder tout ce dont j'ai besoin pour le rendre heureux!

31 janvier.

Clément est venu chez moi de très-bonne heure; il paraît si heureux que je ne puis assez remercier le Ciel d'avoir été si bon pour moi. A peine étais-je levée, que j'écrivis à maman et à mes pauvres sœurs. Puis je déjeunai dans mon délicieux cabinet. Clément était très-ému en s'asseyant près de moi; il me dit qu'à présent il ne serait plus seul, que cette pensée le rendait bien heureux; bref, il me dit de ces choses qui vont au cœur et qui vous comblent de félicité.

1er février.

A onze heures, j'ai été avec Flore * chez l'Empereur, qui m'a reçue avec une bonté touchante. Il a longuement parlé de Clément, m'a priée de le rendre heureux, et naturellement il a fait de lui un grand éloge en disant à plusieurs reprises : « Il pardonne à tous ses ennemis et ne garde jamais de rancune

* Flore, comtesse de Wrbna, née de Kagenegg. (*Note de l'Éditeur.*)

contre eux. » Puis il me félicita vivement de mon choix, et me dit les choses les plus aimables du monde.

Là-dessus, j'allai chez Clément, qui est si heureux quand il me voit, que mon cœur en est tout enivré. Il fut ravi de l'accueil que m'avait fait l'Empereur, et me parla longuement de ce prince et de ses grandes qualités. A une heure, il fallut me mettre en grande toilette pour rendre visite à la princesse Wasa et aux ambassadeurs. Ensuite Clément me proposa une promenade, ce qui me fit grand plaisir. J'étais heureuse de m'en aller ainsi avec lui bras dessus bras dessous. Le temps était beau, et, par ce radieux soleil, j'éprouvais un charme particulier à m'entendre dire par celui que j'aime que je le rends heureux. Nous avons dîné à la maison avec maman, Flore et Thérèse *, puis il me fallut aller au bal de l'archiduchesse Sophie, où je fus présentée par Flore à cette princesse elle-même, à l'Impératrice, à la duchesse de Lucques et à d'autres personnes. Ma toilette était jolie, j'étais jolie moi-même; il n'en faut pas plus à la femme du ministre pour gagner tous les cœurs. Nous soupâmes à la maison, Clément, Léontine et moi, et ce fut l'heure la plus heureuse de la journée.

5 février.

Nous avons été chez Louis Széchényi, qui donnait une soirée musicale. Le jeune Thalberg, fils adoptif du prince de Dietrichstein, à ce qu'on prétend, jouait du piano; il possède un talent merveilleux; il a un jeu d'une grâce et d'une perfection au-dessus de tout éloge. Le petit Montenegro chanta des romances espagnoles. Il a une voix ravissante, chante avec peu de méthode, et ne connaît, en somme, pas grand'chose en fait de musique, mais il fait une impression très-agréable. M. de Fontana beugla un air de *Figaro;* il a une voix de Stentor et ne s'entend pas à la moduler. Louis Széchényi termina par de

* Thérèse, princesse Jablonowska. (*Note de l'Éditeur.*)

petites chansons allemandes, qui plurent beaucoup à Léontine.

12 février.

Clément fut réveillé par une demi-douzaine d'estafettes qui apportaient de mauvaises nouvelles d'Italie. Ferrare et Bologne sont déjà en pleine insurrection. Clam est venu déjeuner avec nous; il venait d'arriver d'Italie, avait mis pied à terre à Mantoue et avait vu le duc de Modène, qui était fermement résolu à se défendre et à tenir tête aux rebelles. A quatre heures, il me fallut être prête pour recevoir quarante-huit personnes du corps diplomatique; personne n'avait été oublié. Je fis tous mes efforts pour faire honneur à ma réputation de femme aimable; cependant je n'étais pas tout à fait à mon aise. Le nonce but à la santé de notre bon Empereur, qui reçut cette après-midi une députation de bourgeois qui venaient lui demander la permission de se mettre sous ses fenêtres avec de la musique et de crier « Vivat! » en passant par le château, afin de le voir. L'Empereur répondit qu'il ne pouvait pas autoriser une pareille manifestation dans le château, attendu qu'aucun régiment ne jouissait d'un privilége semblable; mais qu'ils devaient se réunir sur la place Saint-Étienne et qu'il y viendrait en voiture. On l'accueillit par des acclamations aussi enthousiastes qu'unanimes.

17 février.

Aujourd'hui, pour la première fois depuis mon mariage, j'ai déjeuné seule avec Clément; il m'a longuement parlé d'affaires, m'a initiée à ses idées et à ses projets, et j'ai été surprise de voir jusqu'où allait mon ignorance. Je voudrais arriver à le comprendre au premier mot, à pouvoir l'aider en toutes choses, suivre ses discussions, discuter moi-même avec lui; en un mot, je voudrais être plus qu'une femme aimante, ce qui, en vérité, est un métier par trop facile. Gentz est venu interrompre notre conversation.

18 février.

.....Je suis restée dans la chambre avec Clément, qui travaillait avec ardeur. J'ai eu le bonheur de lui lire une longue dépêche, ce qui ménage un peu ses yeux et me fait plaisir, parce que je puis ainsi lui être de quelque utilité.

2 mars.

Clément m'a dit qu'il était content des nouvelles de Paris, parce que, en réponse à ses dernières dépêches, qui sont si importantes, le ministère convient qu'il est tout à fait dans l'ordre que l'Autriche s'immisce dans les affaires d'Italie, et n'observe pas le principe faux de la non-intervention. Cela prouve jusqu'à l'évidence que la France, loin de désirer la guerre, la redoute. Ces nouvelles ne lui sont pas parvenues par la voie officielle, mais elles ne lui en font pas moins plaisir.

Gentz est venu pendant le déjeuner; il a parlé de la situation, qui prendrait certainement une heureuse tournure si Frimont était entré dans Modène, ou s'il avait fait seulement mine de bouger.

11 mars.

Clément travaille beaucoup; j'ai été un moment près de lui, et, si je pouvais en faire à ma volonté, je resterais toujours appuyée sur son épaule, pour voir comment il écrit ses dépêches, car c'est un spectacle aussi intéressant que curieux. Le soir, il a parlé d'une manière très-attrayante des événements du jour, et il a continué la conversation lorsque nous sommes restés seuls. Cet homme est admirable! Dieu veuille le conserver pour moi et pour le monde!

12 mars.

Clément a reçu des nouvelles d'Italie; nos troupes sont enfin à Ferrare et à Parme, et Carpi s'est rendu à leur approche.

Nos succès paraissent plus prompts et plus faciles que nous n'osions l'espérer nous-mêmes.

18 mars.

Gentz et Clément sont plus préoccupés que jamais de ce qui se passe dans le monde. J'aime à les entendre causer ensemble, car, avec toutes ses bizarreries, le premier a un fonds d'esprit qui ne se dément jamais. En Angleterre, les affaires semblent aller assez mal; le pire, c'est que mon pauvre Clément, après s'être évertué à trouver un plan qui permette d'employer les seuls moyens de salut, n'est soutenu par personne et rencontre partout des obstacles.

21 mars.

J'ai dîné à la maison avec le général Mazzuchelli, dont la société m'a beaucoup plu. Il est extrêmement amusant, a l'esprit très-mobile et est très-aimable. Il a parlé sérieusement de l'Italie, d'où il arrive tout récemment. Selon lui, on ne peut avoir confiance dans l'armée piémontaise, et je partage tout à fait son opinion. Après le dîner, il est encore resté longtemps avec nous; il a chanté et raconté une foule d'histoires plaisantes; puis Clam est venu chez Clément, qui avait un peu moins à faire aujourd'hui et qui a pu rester chez moi jusqu'à huit heures.

27 mars.

Clément a reçu une foule de nouvelles de Paris et d'Italie. On dirait, en effet, que le Ciel va un peu disperser les nuages qui nous menaçaient de tous les côtés. Que Dieu nous protége!

Après notre soirée, Clément et Marmont ont parlé longuement des guerres de Napoléon et de ce qui se passait pendant les batailles dans les camps autrichien et français. Ils ont discuté les fautes qui avaient été commises des deux côtés, et je n'ai pu m'empêcher de faire des réflexions philosophiques sur les rapports qu'ils ont actuellement ensemble.

29 mars.

Clément est inquiet aujourd'hui. En France, les affaires vont si mal, qu'il appréhende la guerre et surtout la trop prompte explosion de la lutte, car il en résulterait que nous n'aurions pas assez de temps pour nous y préparer comme il faut.

30 mars.

J'ai trouvé Clément soucieux et triste ; la situation en France le préoccupe vivement, et il prévoit la guerre. Je ne sais pourquoi je me sens moi-même inquiète jusqu'au fond de l'âme; je crois que Dieu aura pitié de nous. On a beaucoup parlé, ce soir, de batailles, et des différents effets des boulets de canon. Cette conversation n'était pas précisément faite pour donner aux interlocuteurs l'espérance d'un avenir paisible.

2 avril.

Maison a eu un long entretien avec Clément. Il reconnaît la complète supériorité que nous avons en ce moment, et regrette les folies qui se commettent dans son pays. Il voudrait qu'on renonçât en France aux projets de guerre, mais au fond il ne croit pas qu'on la fasse. Il n'a pas encore reçu de dépêches ostensibles de Paris, mais il les attend à tout instant. Elles doivent contenir des menaces pour nous, si nous rejetons la proposition de retirer immédiatement nos troupes des États de l'Église et *de nous entendre avec la France* pour assurer la liberté et le repos du Pape. Clément a eu soin d'expédier, il y a quelques jours, un courrier porteur, en notre nom, de toutes ces propositions; nous restons ainsi sur le chemin de la loyauté et de la justice. Une fois la situation de l'Italie réglée et le Pape rétabli dans tous ses droits, notre présence dans ce pays cessera d'être nécessaire, et nous ne prendrons la France à partie que si elle fait cause commune avec une *nouvelle*

révolution en Italie. De cette manière, et si Dieu daigne bénir les projets si sages et si honnêtes de mon mari, nous aurons une paix qui assurera sa gloire à jamais, car il aura fallu plus que de la sagesse pour atteindre ce but.

4 avril.

Nous avons de bonnes nouvelles. Un courrier de Paris annonce à Clément que, même avant l'arrivée des dernières dépêches, le ministère a baissé le ton et cherché à calmer l'agitation qu'il craignait d'avoir provoquée chez nous par son langage arrogant. Au moins j'ai la satisfaction de voir nettement que nous inspirons suffisamment de respect à ces messieurs, et qu'ils parlent beaucoup moins haut. Notre position est magnifique; quant à eux, ils sont compromis de tous les côtés, à la face de toute l'Europe.

10 avril.

Clément a reçu de bonnes nouvelles de Paris. La situation générale prendrait une tournure favorable s'il ne fallait pas se tourmenter à propos de la Pologne. Il paraît que Diebitsch est assez faible, et qu'il prend une attitude telle, qu'il donne aux Polonais beaucoup de chances heureuses. Cela pourrait avoir une bonne influence en tant que le succès de la Pologne diminuerait jusqu'à un certain point la présomption des Russes et nous donnerait une position brillante. Mais cette leçon n'aurait pas dû leur être donnée au moment d'une si grande crise.

14 avril.

J'ai passé une heure chez Clément, et je lui ai lu quelques papiers. Dans le nombre, se trouvaient des dépêches très-importantes de Constantinople. Elles annoncent que la France a fait entendre aux Turcs qu'elle ferait la guerre à la Russie et à l'Autriche, et qu'elle comptait que la Porte se rangerait tout à fait de son côté, et qu'elle déclarerait aussitôt la guerre à

ces deux puissances. Mais les Turcs sont fins; ils ont répondu qu'ils étaient habitués à regarder comme des exagérations des ouvertures de ce genre, faites par des ambassadeurs français. Leur réputation paraît déjà faite.

17 avril.

Lori Fuchs est venue déjeuner avec nous. Elle m'a annoncé entre quatre yeux que Gentz était devenu révolutionnaire, et que maintenant il prenait tout à fait le parti des Polonais contre les Russes. Je lui assurai qu'elle pouvait se tranquilliser, vu que cela ne faisait aucune impression sur Clément : de nos jours, toutes les femmes veulent faire de la politique et ne font que de la confusion. Elles cherchent à deviner l'effet que produirait le succès des Polonais et se laissent entraîner trop facilement à des extrêmes, car, il y a quelques mois à peine, elles avaient grand'peur de la prépondérance des Russes.

18 avril.

Clément a reçu un billet autographe de l'Empereur, qui le nomme grand-croix de l'ordre de Saint-Étienne, et lui confère la croix en brillants pour le récompenser d'avoir heureusement aplani les difficultés relatives aux affaires d'Italie. Ce témoignage de reconnaissance lui fait peu de plaisir, parce que, comme il le dit, bien des gens y trouveront à redire. Quant à moi, je suis toujours heureuse que le monde sache qu'on lui doit tout. Sedlnitzky et Taaffe sont venus après le dîner pour le féliciter.

19 avril.

J'ai eu le bonheur de lire trois lettres remarquables de mon mari; elles étaient adressées au comte de Lützow, au prince de Wrede et au comte de Sainte-Aulaire, qui est actuellement ambassadeur de France à Rome, mais que tous les gens bien pensants espèrent voir prendre à Paris le poste de ministre des

affaires étrangères. Je comprends que dans les affaires tout le monde se rallie à Clément, car il est impossible d'être plus clair, plus intelligent, et en même temps plus véridique et plus loyal.

23 avril.

L'heure de mon déjeuner s'est passée de la manière la plus agréable du monde. Clément et Gentz ont parlé des fautes qui ont été commises lorsque Stadion, Cobenzl et Colloredo dirigeaient les affaires de l'État. Alors déjà le poison de la Révolution se répandait parmi nous. Les idées que Clément exprimait étaient fort intéressantes; aussi je voudrais mettre par écrit chacune de ses paroles. Mais il m'a dit que tous ces faits étaient rappelés dans ses Mémoires, dont je veux prendre connaissance prochainement. Ah! si l'on pouvait trouver le temps de causer avec lui!

25 avril.

Après la messe, je suis allée au jardin, afin de faire des préparatifs pour une fête que je veux donner à Clément le 15. J'ai choisi deux pièces; les acteurs sont désignés. On voudrait me voir prendre moi-même un rôle, et je le ferai, si je le puis. Le théâtre se trouve dans le jardin; ce local convient parfaitement pour une petite fête. Dieu veuille que tout réussisse et fasse plaisir à Clément! Je veux avoir de la musique; en un mot, tout ce qui peut lui ménager une soirée agréable.

6 mai.

Clément a été un instant chez moi pour me dire que Dwernicki avait déposé les armes; il était engagé dans une action contre les Russes, lorsqu'il est entré en armes sur notre territoire. Il a été désarmé avec ses Polonais; on a fait de même pour cinq mille Russes, et tous ont été placés sous la surveillance de nos troupes. Les Russes ont été renvoyés de l'autre

côté de la frontière; on croit maintenant que cette affaire sera bientôt terminée.

14 mai.

Ce soir, il y a eu chez moi une masse de monde vraiment ridicule. Je ne nommerai personne, car toute la ville s'était donné rendez-vous chez moi, de sorte que j'en étais réellement abasourdie. On venait complimenter Clément à l'occasion de la fête anniversaire de sa naissance, qui aura lieu demain. J'avais commis l'épouvantable sottise d'oublier de faire préparer à souper, ce qui eut néanmoins l'avantage de décider les visiteurs à se retirer de très-bonne heure. Les réjouissances et les surprises que j'avais voulu ménager à Clément n'ont pu avoir lieu. Je n'avais à lui offrir qu'un simple compliment; il est vrai qu'il partait d'un cœur aimant et sincère; aussi me fit-il sentir avec une bonté touchante qu'il n'avait besoin que de moi pour être heureux.

15 mai.

Sieber, secrétaire de la chancellerie d'État, fut le seul qui fit àCl ément un petit cadeau vraiment spirituel. Il lui donna un couteau à papier dont le manche d'ivoire porte le portrait de l'Empereur admirablement bien fait, tandis qu esur la lame, qui a été fabriquée à Stockholm, figure le fac-simile de la signature de mon mari. C'est à la fois délicat et joli; Clément était enchanté; quant à moi, j'envie à Sieber cette excellente idée.

21 mai.

Clément a eu l'idée d'aller au théâtre de la Leopoldstadt pour voir Schuster dans deux bonnes pièces : *l'Ami dans la détresse* et *le Gouverneur embarrassé*. Nous nous sommes très-bien amusés. Nous avions fort peu de monde à la maison, notamment point de fâcheux; aussi Clément se sentit-il disposé à

raconter toutes sortes d'histoires. Il parla longuement de Napoléon et des trois entretiens qu'il eut avec lui, entretiens dont chacun dura sept heures. Il se remit aussi à parler de ses Mémoires, qu'il veut publier un jour. Il a chargé Gentz, à ce qu'il prétend, de les revoir; mais il paraît que celui-ci n'a jamais voulu s'en occuper. Il faut absolument que j'entreprenne ce travail et que j'y mette de l'ardeur et de l'intérêt; si j'ai besoin d'un auxiliaire, je m'adresserai à Gentz.

3 juin.

Clément est désolé de mon état; il souffre de me voir traitée par Marenzeller *. Il ne veut pas me priver de ses soins, parce qu'il sait que je suis enthousiaste d'un système qu'il a en horreur; mais il est très-malheureux de savoir en de telles mains quelqu'un qu'il aime. Je le prie de me donner un autre médecin; je consens à tout, pourvu qu'il cesse de se tourmenter, car c'est en cela que consiste le vrai malheur de la vie. Marenzeller est très-porté à croire que je pourrais bien être enceinte; cette opinion, bien que très-vague, me donne pourtant la force d'attendre et de me soigner autant que possible. Dieu veuille exaucer mes vœux et mes prières, surtout si cela peut faire plaisir à Clément et me donner de nouveaux droits à son affection!

6 juin.

Ce matin, j'ai vu ma famille; ensuite, Richard est venu chez moi. Clément est arrivé à son tour; il a longtemps causé avec moi et s'est montré bon et spirituel comme d'habitude. Il ne peut passer un moment avec moi sans parler de choses sérieuses, des affaires qui l'occupent, en un mot, de tout ce qui a tant d'intérêt pour lui; aussi sa confiance me touche. Après le dîner, nous avons lu Voltaire; puis il m'a conduite dans son cabinet de travail, où il m'a fait lire quelques dépêches. Dans

* Médecin homœopathe. (*Note de l'Éditeur.*)

ces moments-là, il se sent heureux de m'avoir, et il me le dit avec une tendresse touchante. Le soir, nous reçûmes la visite de la princesse de Kaunitz et de quelques hommes, entre autres de Marmont, qui parla très-longuement à mon mari des fortifications et des tours de Linz. Je trouvai que je n'avais rien de mieux à faire que de me coucher, et je fus très-étonnée de voir Clément me rejoindre si tard. Il ne me dit pas qu'il avait eu une grande frayeur, et que le petit Richard avait eu une atteinte de croup.

7 juin.

Dieu merci, l'enfant va bien!

La conversation que mon mari a eue avec Gentz a été fort intéressante; leurs entretiens roulent à peu près invariablement sur la pénible agonie de ce triste monde.

15 juin.

Nous avons examiné les chevaux arabes qui viennent d'arriver; Clément les a reçus à titre de présent du pacha d'Égypte. Ils sont vraiment magnifiques.

16 juin.

Nous avons dîné dans notre jardin du Rennweg, où Clément m'a menée dans une petite calèche qu'il conduit lui-même, ce qui l'amuse, et, par conséquent, me paraît ravissant.

17 juin.

Clément est venu avec moi au Kasperltheater, où l'on jouait *le Rapin et son Compagnon*. Nous étions seuls, et mon bon mari était heureux de notre tête-à-tête.

20 juin.

Un jeune Français, rédacteur du *Journal des Débats*, est arrivé ici. C'est un adversaire acharné de mon mari et de son

système. Clément l'a immédiatement invité à dîner; cela rentre tout à fait dans sa manière de se venger.

23 juin.

Nous avons été au Volksgarten pour entendre Lanner, dont les valses sont célèbres. Il y avait un monde fou, un vrai public de dimanche, fort drôle, mais très-gentil. Mon mari voulait aller souper dans notre jardin; mais je n'ai pas été de cet avis, parce qu'il est désagréable de se mettre en route à dix heures et demie; puis on s'enferme dans les chambres du pavillon, où il fait aussi chaud qu'en ville, et enfin il faut rester trop longtemps dehors, car il n'est pas convenable de renvoyer les visiteurs au moment où ils arrivent.

30 juin.

Je me suis confessée au Père Schmitt, qui m'a fait communier chez lui, parce qu'il trouvait le temps trop mauvais pour me laisser aller à l'église. Il a longtemps causé avec moi; il trouve que mon mari est extraordinairement bon, et il espère que Dieu le comblera de ses grâces et de ses bienfaits. Cela m'a fait du bien de voir quelqu'un qui croit à la miséricorde divine et qui ne prédit pas, comme la duchesse de Kœthen, que tout ira de mal en pis, parce que toute l'Europe a mérité des châtiments. J'ai éprouvé le besoin d'accomplir ces devoirs de piété, parce que je voulais remercier Dieu pour la nouvelle grâce qu'il m'accorde. Clément m'attendait à la maison; nous avons déjeuné ensemble, et il a engagé avec Gentz une conversation très-intéressante.

1er juillet.

Malgré un orage épouvantable, Clément et moi nous sommes mis en route à onze heures pour Baden. Mon mari voulait parler à l'Empereur. Toutes ses vues sur les affaires politiques sont loin d'être rassurantes; on ne sait réellement

pas de quel côté pourrait venir un revirement favorable. Nous sommes menacés de crises terribles, et je ne vois pas d'issue à cette situation. A midi et demi, nous arrivâmes au Casino de Baden, et Clément se rendit auprès de l'Empereur, tandis que j'allais chez les Buol. Mimi * fut enchantée de me voir. Elle est désolée des événements politiques; elle voit déjà la France et l'Angleterre envoyer une flotte pour empêcher les Russes d'armer, et, par cette démarche, seconder puissamment les Polonais. Que dis-je! elle voit déjà l'Empereur de Russie chassé de son trône et son Empire détruit. Bref, le *Messager de Galignani* lui met tout à fait la tête à l'envers. A trois heures, Clément est revenu de chez l'Empereur, et nous nous sommes mis à table. Werner était le seul convive qui ne fût pas de la maison. Buol était de très-bonne humeur; il nous a raconté des anecdotes charmantes. Lorsque cet affreux orage se fut calmé, nous allâmes nous promener dans le parc de l'archiduc Charles. Clément ne connaissait pas encore les plantations nouvelles, et je voulais les lui montrer. Ensuite nous sommes rentrés à la maison. Les événements qui nous menacent inspirent à Clément de sombres appréhensions pour moi et pour tous ceux qui le touchent de près. Que Dieu nous préserve des malheurs qui sont près de fondre sur nous! Mon pauvre mari a été si bon, si affectueux et si tendre! Quant à moi, je remercie Dieu d'avoir voulu qu'il trouvât en moi une consolation pour tant de soucis et de chagrins.

4 juillet.

Le choléra sévit cruellement en Hongrie! . . . Clément était inquiet. Le choléra, cet épouvantable fléau qui nous surprend au moment où il s'agit de combattre exclusivement le choléra moral, est un souci terrible ajouté à tous nos autres soucis. A Pesth, on a enlevé le pont de bateaux afin de couper les communications. Il est question d'établir un cordon sani-

* Madame de Meyendorff, née comtesse de Buol-Schauenstein, sœur du comte Buol qui fut plus tard ministre. (*Note de l'Éditeur.*)

taire dans toute la Hongrie; bref, il n'y a que misère dans ce monde, et j'avoue que mon courage s'en va tout à fait. Un courrier de Londres a apporté de mauvaises nouvelles. En Angleterre, les choses prennent une tournure des plus fâcheuses. Les Anglais et les Français se sont terriblement rapprochés et travaillent ensemble contre nous; Dieu seul sait ce qui adviendra de tout cela. Que le Ciel me pardonne mes craintes et mes angoisses, mais j'avoue que je tremble quand je songe à l'avenir.

5 juillet.

Il y a une conférence chez l'Empereur : on veut employer tous les moyens possibles contre le choléra. Je ne suis pas convaincue que cela nous tirera de peine. Dieu seul peut faire un miracle en notre faveur. Mais se voir menacé par les plus terribles révolutions et par le choléra, cela est trop, et toute sagesse humaine est nécessairement impuissante en face de tels dangers.

7 juillet.

Clément a eu avec Gentz une conversation des plus intéressantes sur l'état de la France et de l'Angleterre, qui font cause commune en ce moment. La Russie et la Prusse sont très-étonnées de se voir déçues par l'Angleterre, sur laquelle elles comptaient plus que sur nous. Que Dieu ait pitié de notre vieille Europe, car elle se trouve dans une situation terrible.

9 juillet.

Les nouvelles du choléra en Hongrie sont moins mauvaises; on commence même à croire que ce n'est pas le choléra qui a sévi. Clément a parlé d'une manière très-intéressante à Gentz des tristesses du moment actuel. Nous nous trouvons aujourd'hui dans ce terrible instant de calme qui précède et qui annonce la tempête. La fin du mois de juillet sera épouvantable !

10 juillet.

Clément m'a ramenée chez nous par les glacis; je me sens souffrante; quant à lui, il était fatigué. Je restai dans son cabinet, et il me donna ses Mémoires. J'en ai lu avidement une partie, et je me propose de les copier. Quel dommage que personne ne l'aide dans ce travail! cela pourrait former un ouvrage si intéressant! Malheureusement on nous appela pour terminer la soirée avec nos hôtes habituels : Marmont, Sedlnitzky, Schulenburg, Félix de Schwarzenberg et autres.

11 juillet.

J'ai parlé à Gentz des Mémoires de mon mari; je voudrais qu'il y mît la main. Lui seul peut l'aider à venir à bout de cette lourde tâche; mais Gentz ne veut pas y consentir : il a peur d'avoir trop à faire. Selon lui, il faudrait consacrer sa vie exclusivement à ce travail, et il dit qu'il n'en a pas la force; les occupations de tous les jours sont trop fatigantes pour que l'on songe à s'en créer de nouvelles.

12 juillet.

Clément avait envie d'aller au théâtre. Nous nous sommes très-bien amusés au théâtre de la Wien, où l'on jouait *Monsieur Joseph et Madame Waberl*.

19 juillet.

J'ai fait avec Clément une promenade au Belvédère. Cela ne semble pas être une bien grande distraction; mais le plaisir ne nous importe guère quand nous sommes ensemble. Il m'a parlé des projets qu'il avait pour le cas où le choléra viendrait jusqu'ici. Il y a deux choses possibles : ou bien l'Empereur s'enfermera dans un château, à Schœnbrunn par exemple, ou au Belvédère, et les personnes de sa Cour, dont il a absolu-

ment besoin, s'enfermeront avec lui; ou bien il partira, avec ces mêmes personnes, pour où? Dieu le sait. J'espère toujours que le Ciel nous préservera de ce fléau. Moi-même je ne veux pas me tourmenter à ce sujet. Clément a travaillé dans son cabinet; il envoie le baron de Werner à Teplitz, où il doit entretenir le Roi de Prusse de toutes les affaires courantes.

20 juillet.

Clément s'est rendu de très-bonne heure auprès de l'Empereur, chez lequel avait lieu une conférence à propos du choléra et des affaires de Hongrie. L'émeute de Pesth a été plus sérieuse qu'on ne le croit. C'est une bien triste histoire.

23 juillet.

Clément a joué avec Richard, et il y a pris tant de plaisir qu'il a fini par faire des bulles de savon avec Gentz, ce qui n'est pas peu dire par le temps qui court. J'ai trouvé le temps de copier quelques fragments de ses Mémoires; puis nous avons soupé avec Tatistscheff chez lady Cowley, à Weinhaus.

25 juillet.

Clément et moi nous sommes partis à onze heures pour Baden; il faisait très-chaud, mais le temps était beau. Nous avons lu des dépêches très-favorables qui venaient d'arriver de Paris et de Londres. Puis Clément me demanda s'il me serait agréable de passer quelques semaines à Baden. Cette proposition me plaît beaucoup, car, d'abord, il y fait un peu plus frais qu'à la ville; en second lieu, ses heures de travail seront mieux réglées, et il pourra passer la soirée en plein air. A peine arrivé, Clément se rendit auprès de l'Empereur, qui insista beaucoup auprès de lui pour le décider à séjourner quelque temps à Baden. Sandor et les Meyendorff nous ayant invités à faire une excursion à la Krainerhütte, nous nous y fîmes conduire, Clément, Meyendorff et moi, par le premier, et

les autres nous suivirent. Sandor fut très-amusant; Mimi se montra très-gaie; bref, nous fîmes une partie charmante. Nous ne quittâmes Baden qu'à huit heures, et je rentrai à Vienne extrêmement fatiguée. Par bonheur, nous ne trouvâmes pas de visites.

29 juillet.

Clément m'a lu l'intéressante dépêche d'hier*. Elle contient pour le Roi de Prusse un tableau de ce qui s'est passé, de ce qui se passe actuellement et de ce qu'on a négligé de faire, ainsi que de tout ce qu'il faudrait accomplir pour sauver les débris échappés au naufrage.

30 juillet.

Clément m'a lu le discours prononcé par le Roi Louis-Philippe à l'ouverture des Chambres; il est faible et sans caractère, mais plein d'arrogance à l'égard de l'Autriche. On y lit entre autres choses : « Répondant à mon désir, les troupes autrichiennes ont évacué l'Italie », etc. Cela est fort pitoyable.

Clément m'a communiqué une dépêche très-importante pour Paris**, ainsi qu'une lettre particulière à Werner, qui l'avait prié, au nom du Roi de Prusse, d'aider ce dernier à mystifier Gentz. Je ne puis concevoir comment Clément, le Roi de Prusse et le prince de Wittgenstein, qui sont tous tellement occupés des affaires les plus sérieuses et les plus importantes, trouvent le temps de s'amuser à de pareilles folies. Que le Ciel conserve à mon mari cette bonne humeur, qui l'aide à supporter la triste réalité!

2 août.

Clément et moi nous avons fait une promenade dans le jardin, puis nous sommes allés voir le petit, qui va on ne peut

* Voir nº 1033. (*Note de l'Éditeur.*)
** Voir « Évacuation de Bologne par les troupes autrichiennes », nº 1031. (*Note de l'Éditeur.*)

mieux. Pendant que mon mari travaillait dans son cabinet, je m'assis auprès de lui et nous en vînmes à parler de notre future chambre d'enfants. Il accepta la proposition que je lui fis de la faire arranger près de moi, ce qui me tranquillise et me rend heureuse.

SÉJOUR A BADEN ET A SCHOENBRUNN.

993. Séjour momentané à Baden. — Un article de journal. — Affaire de Belgique. — Le choléra se rapproche. — Entretien avec l'Impératrice. — Piété de l'Empereur. — Le jeune Leykam. — Séjour à Schœnbrunn. — Discours de Périer et d'autres orateurs. — Ficquelmont. — Revirement de l'Empereur Nicolas. — Zamoyski. — Affaires de Russie et de Pologne. — Invasion du choléra. — Fin de l'insurrection polonaise. — Journaux. — Prokesch. — Bonnes nouvelles de Berlin. — L'Archiduc Charles. — Anniversaire. — Assassinat de Capo d'Istria. — Visite à l'Impératrice.

Baden, le 5 août.

993. Nous avons déjeuné de très-bonne heure avec maman, puis nous sommes allés, Clément et moi, à Baden dans notre voiture fermée; les enfants nous suivaient. Nous avons trouvé la maison que nous avions louée très-commode et suffisamment grande. Nous fîmes les premiers arrangements, après quoi je me sentis tellement fatiguée, que je n'eus plus que la force de me jeter sur mon canapé, pendant que Clément lisait les journaux.

10 août.

Mon déjeuner a été très-intéressant, parce que Gentz a lu un très-joli article de journal, traduit par lui, sur l'incertitude et le peu de consistance des opinions libérales qui faisaient de l'opposition au ministère Périer, et qui, en le voyant donner sa démission, s'élevaient contre ce changement, etc.

Clément lut ensuite une magnifique dépêche qu'il adresse à Berlin à propos de la nouvelle affaire de Belgique. Le Roi de Hollande a résolu de marcher contre les Belges, mais ceux-ci

ont demandé du secours aux Français, qui veulent leur envoyer de vingt à trente mille hommes. La confusion augmente tous les jours; mais il faudra peut-être qu'elle arrive à son comble avant que l'ordre se rétablisse.

12 août.

Le choléra se rapproche de plus en plus; on dit que l'Empereur a décidé qu'il irait s'établir la semaine prochaine à Schœnbrunn. Par ces tristes temps, on n'a réellement pas un instant de repos.

L'Impératrice m'a fait dire qu'elle désirait me voir. Je me rendis auprès d'elle à midi et demi. Elle me dit qu'elle souhaitait de parler à quelqu'un qui se trouvât dans la même situation qu'elle, c'est-à-dire agitée et tourmentée par les événements les plus douloureux. Elle parla longuement de la politique, puis du choléra et de l'effet que produiraient les mesures prises chez nous. Ensuite elle s'entretint assez longtemps avec moi de mon intérieur et de Clément, que je rendais si heureux, disait-elle. Elle paraît affligée et même profondément agitée; on voit qu'elle voudrait faire le plus de bien possible, mais elle ne sait par où commencer.

14 août.

Clément a eu une longue conversation avec Gentz. A onze heures et demie, j'allai entendre la messe avec lui à la villa impériale. La chapelle est jolie; je m'y suis sentie chez moi. On a fait des prières pour que Dieu nous préserve du choléra; j'ai été profondément touchée de voir l'Empereur prier avec ferveur dans ce moment; Clément s'est rendu auprès de lui. Quant à moi, j'ai fait une petite promenade avec maman et les Meyendorff.

16 août.

Maman est venue nous voir pendant le déjeuner. Clément a encore trouvé le temps de disputer avec Gentz, qui finalement

le met toujours en colère. A une heure nous sommes revenus à Vienne.

17 août.

J'ai passé la matinée à écrire, et j'ai déjeuné avec Clément, Édouard Lichnowsky et le jeune Anatole Leykam, que Clément fait élever chez Klinkowstrœm et qu'il veut envoyer à présent, pendant les vacances et le choléra, chez la mère de ce dernier, qui est à Lucques. Il a quinze ans et paraît être un excellent garçon. Il voudrait se faire soldat, mais Clément ne veut pas le lui permettre, au moins pas avant deux ans d'ici. Après le déjeuner, nous retournâmes à Schœnbrunn, où nous fîmes quelques arrangements. La maison est déjà un peu moins malpropre et fait une impression moins désagréable.

18 août.

Après le déjeuner, Clément me conduisit à Schœnbrunn, où nous fîmes dans notre appartement les arrangements nécessaires pour le cas où nous serions obligés de nous y confiner. J'avoue que ces déménagements et ces installations continuelles m'affectent on ne peut plus désagréablement, mais je cherche à garder bon courage dans ce désordre. Clément est venu avec moi au théâtre de la Leopoldstadt ; on jouait *Juliette la Modiste,* une farce absurde ; mais Schuster joue bien.

Schœnbrunn, le 19 août.

Nous sommes allés en voiture à Schœnbrunn pour visiter notre futur appartement. A présent, on peut espérer pouvoir y vivre sans trop d'incommodité. Le temps était affreux ; aussi nous nous hâtâmes de rentrer. Je lus à Clément quelques discours de Périer, de Sébastiani et d'autres orateurs, qui sont tous blessants pour l'Autriche. Apponyi a fait à Périer de vifs reproches au sujet de son discours ; mais Périer répondit ce qu'ils ont l'habitude de répondre, c'est-à-dire qu'ils étaient

obligés de parler ainsi vis-à-vis d'une nation aussi difficile à gouverner que la leur; que leurs intentions à l'égard des puissances alliées étaient honnêtes et loyales, etc. Je trouve que nous sommes bien bons de nous payer de pareilles défaites.

Après le déjeuner, nous emménageâmes à Schœnbrunn; nous nous trouvons réellement fort bien ici. Tout y est propre et commode. Ainsi se trouve effacée la mauvaise impression que me faisait ce changement de résidence; j'espère trouver finalement ce séjour tout à fait agréable.

20 août.

Clément m'a donné à lire les dépêches de Paris, qui sont intéressantes. Périer cherche à faire oublier ses attaques par les paroles les plus doucereuses.

21 août.

J'ai commencé la journée par la lecture de très-belles dépêches de Saint-Pétersbourg. Ficquelmont est un homme de grand mérite : il voit les choses telles qu'elles sont et les expose avec une clarté merveilleuse; pas un mot de trop ni de trop peu; il est admirable. Clément me dit qu'il avait déjà déclaré depuis longtemps dans son testament que c'était là le seul homme capable de le remplacer. Il vient de faire un tableau de la situation actuelle de la Russie qui est vraiment remarquable. Aujourd'hui, l'Empereur Nicolas reconnaît son erreur dans toute son étendue, erreur qui consistait à s'éloigner du Cabinet de Vienne et à se rapprocher du Cabinet de Londres. Espérons que ce revirement un peu tardif fera prendre aux choses une tournure salutaire.

1er septembre.

Clément m'a conduite dans le parc de l'archevêque, à Saint-Veit. Il est très-occupé de l'affaire d'un certain comte Zamoyski, qui est venu ici il y a quelques semaines, envoyé par son oncle

Adam Czartoryski. Il est venu d'abord avec l'intention de solliciter de l'Empereur sa médiation en faveur des Polonais; mais sa demande a été rejetée. Clément s'est donné tout le temps beaucoup de peine pour lui faire comprendre que la résolution la plus sensée serait de se soumettre. Il est revenu ces jours derniers demander que l'Empereur veuille bien prier la Russie de laisser à la nation polonaise quelques priviléges exclusifs dans le cas où elle se soumettrait. Clément lui a affirmé que l'Empereur ne chercherait pas à imposer sa volonté à son allié en ce qui concerne ses sujets rebelles; toutefois, il lui a conseillé de se soumettre, en ajoutant que l'Empereur consentirait à déclarer publiquement qu'il avait conseillé cette soumission, afin de calmer par là l'exaltation des meneurs polonais. Finalement, il réussit à décider cet émissaire à s'entretenir chez Clément avec Tatistscheff, qui l'a fait accompagner par Gerway au quartier général russe, afin qu'il pût négocier avec Paskiewitsch. Nous jouons là un très-beau rôle, parce qu'au lieu d'agir comme bien d'autres l'auraient fait, c'est-à-dire de saisir l'occasion favorable d'un agrandissement qu'on nous offre, nous suivons le droit chemin, afin de donner aux choses la tournure qu'il faut et de maintenir la paix générale. Nous prévenons en ce moment une grande effusion de sang et nous empêcherons les Russes de s'exposer au danger de perdre une bataille décisive pour toute l'Europe, ce qui nous assure la reconnaissance des deux parties adverses. Clément a été heureux de régler cette affaire.

14 septembre.

Le choléra a éclaté dans la nuit avec une grande violence, et ce matin on comptait déjà beaucoup de victimes. J'étais très-inquiète en revenant à la maison, où je ne trouvai pas Clément. Il était chez l'Empereur; à son retour, il me dit que le mal avait fait effectivement des progrès considérables, et que l'invasion du fléau était certaine et complète. L'Empereur paraît décidé à ne pas s'isoler. Par suite, Clément est encore plus exposé, attendu qu'il se rend journellement à la ville

pour recevoir tous ceux qui y viennent pour le voir, et qu'il ne peut prendre aucune mesure de précaution. Si Dieu ne nous assiste pas, nous sommes vraiment bien à plaindre!

15 septembre.

On tremble quand on voit venir quelqu'un qui peut apporter la nouvelle de la mort de personnes aimées. On cite parmi les victimes une foule de gens connus. Clément a eu une conférence ici. Lorsqu'il me quitta pour aller à Vienne, je me sentis de nouveau bouleversée; il est terrible de se séparer dans un moment pareil. Que Dieu ait pitié de nous!

24 septembre.

Clément a parlé longuement avec Gentz et Senfft des affaires d'Allemagne, qui l'occupent exclusivement à cette heure. On avait craint de voir les Polonais faire une nouvelle tentative de résistance, parce qu'après la prise de Varsovie leur armée s'était de nouveau réunie; mais le corps de Ramorino, le seul qui fût de quelque importance, s'est jeté sur notre territoire et a déposé les armes. Cela met fin à tout.

26 septembre.

Clément a été obligé de se rendre à la ville dès neuf heures du matin pour s'entendre avec plusieurs messieurs de Vienne au sujet des travaux qu'on pourrait entreprendre pendant l'hiver pour occuper les pauvres gens.

Plus tard, nous abordâmes la lecture des journaux. Les articles deviennent de jour en jour d'une violence plus effroyable. La prise de Varsovie et la fin de l'insurrection polonaise provoquent des troubles à Paris.

29 septembre.

Nous avons reçu la visite de Prokesch. Il revient à l'instant d'Italie; il a parlé d'une manière intéressante de la situation

politique de ce pays depuis les derniers désordres, de l'apparition extraordinaire de M. de Saint-Priest à Bologne, etc.

Clément s'est longuement entretenu avec moi d'une dépêche très-favorable de Berlin qu'il vient de recevoir. Le Roi se range tout à fait de son côté, ce qui permet d'espérer qu'on pourra aborder avec succès les affaires d'Allemagne. Cela est très-important dans le moment actuel.

8 octobre.

Clément m'a lu des dépêches, et nous ne nous sommes séparés que fort tard. La lettre de Berlin qui a trait aux affaires d'Allemagne est on ne peut plus intéressante. Je regrette fort que l'Archiduc Charles ait décliné le commandement en chef de l'armée de la Confédération germanique, et je vois avec peine que ce soit un étranger qui se trouve placé aujourd'hui à la tête des troupes confédérées, chose fort grave, si jamais elles devaient entrer en campagne.

16 octobre.

Il y a un an aujourd'hui que Clément a eu avec moi l'entretien qui a décidé de mon sort.

2 novembre.

Clément a appris ce soir que Capo d'Istria a été assassiné par ceux-là mêmes qu'il avait protégés pendant toute sa vie.

4 novembre.

On parle de notre retour à la ville pour lundi; j'en suis très-contente. Le temps était mauvais. Clément m'a tenu assez fidèlement société et m'a lu les journaux d'aujourd'hui; ensuite nous nous sommes rendus ensemble chez l'Impératrice. Elle a beaucoup parlé de l'Empereur; elle a dit que, dès qu'il parlait de ses sujets, les larmes lui venaient aux yeux et qu'il ne

cessait de penser à eux. Alors Clément s'exprima sur le compte de son Maître d'une manière qui me toucha profondément. Il nous raconta des détails du temps de la guerre, et s'étendit sur les dangers auxquels l'Empereur s'était exposé à tout moment; bref, la visite à l'Impératrice fut intéressante au dernier point.

RETOUR A LA VILLE.

994. Retour à Vienne. — Projets d'avenir. — Accueil fait à l'Empereur dans sa capitale. — Gentz. — La duchesse d'Abrantès et madame Récamier. — Fin de la révolution italienne. — L'année nouvelle.

7 novembre.

994. Nous avons emballé tout ce que nous avions apporté à Schœnbrunn; les enfants étaient tous partis en avant, et, comme Clément attendait le courrier, nous avons causé ensemble pendant quelque temps. Il parla de ses affaires, des projets qu'il avait relativement à la fortune de ses enfants, etc. Ces conversations sont toujours pénibles pour moi. La pensée que je pourrais le perdre un jour est quelque chose d'épouvantable.

Clément s'est rendu auprès de l'Empereur; je l'accompagnai et je l'attendis pendant une heure dans ma voiture. Enfin nous revînmes à Vienne.

17 novembre.

L'Empereur est arrivé à neuf heures de Schœnbrunn, pour prendre ici ses quartiers d'hiver. Il a été accueilli par les *vivat* des habitants, qui formaient la haie sur son passage, et d'une foule de peuple immense.

J'ai déjeuné avec maman et mes frères; puis il a fallu aller au Burgtheater, où notre Empereur a été l'objet d'une ovation touchante. Le parterre a entonné l'hymne national; j'avoue que j'ai pleuré comme un enfant.

25 novembre.

Clément a été très-absorbé pendant le déjeuner. Il me semble qu'en Hongrie les affaires prennent fort mauvaise tournure. Je crois que la folie de nos jeunes gens devient toujours plus grande, et cela m'afflige profondément. Ils ne savent pas ce qu'ils font, mais ils préparent au pays des maux incalculables et se font malheureusement à eux-mêmes le plus grand tort.

27 novembre.

Clément m'a montré une lettre adressée par le prince de Wittgenstein à Gentz; elle prouve que ce dernier écrit à tous ses amis de l'étranger que Clément ne fait plus rien et que *lui seul* est obligé de s'occuper de toutes les affaires. J'avoue que je le regardais au moins comme un homme loyal et honnête. J'admire Clément, qui, bien que sachant tout cela, persiste à être bon et affectueux pour des gens qui cherchent à lui enlever la seule consolation qu'il trouve dans sa vie d'affaires, la considération et la reconnaissance de ceux qui, comme lui, veulent le bien.

16 décembre.

Je trouve que depuis quelque temps notre ami Gentz est dans une triste situation. Il nous a dit aujourd'hui qu'il mettait ses papiers en ordre parce qu'il sentait sa fin prochaine, et qu'il voulait mourir avec la certitude qu'on ne pourra pas découvrir une tache à son nom. Clément croit avec raison qu'il détruit toutes les lettres compromettantes qui sont relatives à quelques affaires de spéculation auxquelles il a malheureusement donné une grande extension.

19 décembre.

J'ai passé ce matin une heure très-intéressante. Clément parla des Mémoires de la duchesse d'Abrantès, qui n'offrent pas, il est vrai, un attrait bien considérable, mais dont l'auteur passera à la postérité ainsi que madame Récamier : on les tiendra toutes deux pour des femmes remarquables, des personnalités capables de faire de grandes choses et de concevoir de grands desseins. Leur existence sera enveloppée d'une sorte de mystère, et l'on ne soulèvera le voile que dans l'espoir de recueillir des faits romanesques, de découvrir même les causes des plus graves événements, et de trouver en elles des femmes pareilles à celles du siècle de Louis XIV. Mais ceux qui les ont connues de plus près, comme Clément, par exemple, savent fort bien qu'elles n'ont profité des grands événements de l'histoire que pour acquérir une certaine célébrité en remplissant les moments de loisir des hommes en vue de ce temps-là. La duchesse d'Abrantès joignait à la passion de plaire et à la beauté extérieure un esprit vif et agréable. Madame Récamier n'était que belle, et, pour le dire sans détour, elle avait dans son temps la réputation d'être niaise. A présent elle s'est tout à fait jetée dans la dévotion, ce qui ne l'empêche pas toutefois d'être, selon toute apparence, au mieux avec Chateaubriand. Cette liaison lui a valu une réputation usurpée, parce qu'on se dit qu'il est impossible qu'un homme tel que Chateaubriand se lie avec une femme absolument dépourvue d'esprit. Clément raconta sur ces deux femmes des détails tout à fait curieux. Il est dommage qu'il ne puisse pas les mettre par écrit, afin d'éclairer la postérité et de montrer aussi le revers de la médaille.

22 décembre.

Clément est satisfait, parce qu'il a réussi à étouffer la révolution qui continuait toujours de couver en Italie, en faisant déclarer publiquement par les cinq puissances, et notamment

par la France, qu'on ne tolérerait pas le moindre désordre dans les États de l'Église, et que toutes les puissances avaient garanti à Sa Sainteté le maintien de l'ordre dans les États pontificaux. C'est là un résultat considérable; si l'on avait écouté Clément jadis, on aurait étouffé de même totues les révolutions, et les Souverains seraient en possession de la puissance qui leur appartient.

31 décembre.

On a soupé à minuit et l'on s'est souhaité la bonne année. J'avoue que tous les ans ce changement de date devient plus pénible pour moi. Il faut que je me fasse violence pour ne pas me laisser aller à la tristesse. Je sais bien, il est vrai, que Dieu est trop bon pour m'ôter le bonheur et le repos qu'il m'a accordés; je ne puis m'empêcher toutefois de songer en tremblant que rien n'est plus inconstant que le bonheur. Que Dieu ait pitié de nous et qu'il bénisse mon bon, mon adorable Clément! Puisse-t-il me le conserver longtemps, l'éclairer de sa divine lumière! puisse-t-il avoir pitié de notre pauvre monde vieilli et me donner la force de rendre heureux ceux qui m'entourent! Que Dieu bénisse mon enfant, afin qu'il devienne digne de lui, et qu'il détourne de moi tout ce qui pourrait nuire au bonheur de ceux que j'aime! Que Dieu ait pitié des malheureux, mais qu'il m'accorde d'être reconnaissante comme il convient de la grâce qu'il m'a faite!

SUR LES ÉVÉNEMENTS POLITIQUES DU JOUR.

EXTRAITS DE LETTRES CONFIDENTIELLES DE METTERNICH A APPONYI, A PARIS, DU 3 JANVIER AU 27 DÉCEMBRE 1831, EN DEUX PARTIES.

I.

995. Politique de l'Autriche. — Paix morale et politique. — La révolution polonaise. — Tranquillité en Galicie. — **996.** L'attitude du maréchal Maison. — M. de Sales. — Bruit qui se répand du choix du duc de Leuchtenberg comme Roi des Belges. — La politique française et la propagande italienne. — **997.** Insurrection à Modène. — Le duc de Modène doit reconnaître le Roi Louis-Philippe. — Pozzo. — Entrée des Autrichiens dans Modène. — Sentiments de l'Autriche relativement au choix de Leuchtenberg. — **998.** Armements de l'Autriche. — La France régénérée. — Fin probable de la révolution polonaise. — **999.** Victoire de Praga. — Renforcement de la garnison de Ferrare. — Les fils de Louis Bonaparte à la tête de la révolution romaine. — Expédition partie de Lyon pour soulever la Savoie. — Puissance des mots. — **1000.** Le Cabinet français et l'insurrection italienne. — Le général Frimont. — Attitude de l'Autriche. — Instructions. — Impression produite par le passage du Pô. — Échauffourée en Savoie. — Opinion de Sébastiani sur les bonapartistes. — Passage de la Vistule par les Russes; le Gouvernement polonais se rapproche de Cracovie. — **1001.** Activité des comités de Paris. — La non-intervention. — Le Pape et le Roi de Naples menacés par des agents français. — La France veut-elle la guerre ou la paix? — **1002.** Reconstitution du ministère français. — Caractère des révolutionnaires italiens. — Du théâtre de la guerre en Pologne. — Le général Skrzynecki. — L'Empereur Nicolas. — **1003.** La politique italienne du Cabinet français. — Entrée des Autrichiens dans Bologne avec des armes non chargées. — Lâcheté des carbonari. — Prétendue convention du Pape avec l'Autriche. — Fin des opérations de Dwernicki. — **1004.** L'entrée dans Bologne sauve Rome. — Observations générales. — **1005.** Dépêche de Pozzo à Tatistscheff. — Réponse du secrétaire d'État pontifical à Sainte-Aulaire. — M. Denois à Milan. — Évacuation des États pontificaux par les troupes autrichiennes. — Sir Robert Gordon. — Le général Guilleminot. — Intrigues à Constantinople et réponse de la Porte. — Embarras du Cabinet français. — Fin rapide de la révolution en Italie.

Metternich à Apponyi. Vienne, 3 janvier 1831.

995. M. Sébastiani devra me rendre la justice que je parle clairement. Ce que nous voulons, c'est la paix, la paix morale comme la paix politique; car si les deux se donnent ordinaire-

ment la main, elles sont, dans le moment actuel, plus inséparables que jamais. Si l'on nous attribue un autre vœu que la paix, ou si l'on nous prête un dessein qui y serait contraire, faites ce qu'il dépendra de vous pour détruire la calomnie. Ce que nous voulons, au reste, est également et uniformément voulu à Saint-Pétersbourg et à Berlin. Le Gouvernement français se perdra s'il est entraîné à vouloir autre chose, et je crois sincèrement à la franchise de ses assurances à ce sujet.

Voici à quoi se réduisent les affaires de Pologne :

Le Royaume de Pologne, créé et organisé tel qu'il le fut par l'Empereur Alexandre, devait arriver tôt ou tard à une crise. Aussi le mot de Charles X, lors de sa première arrivée à Paris : « Rien n'est changé, il n'y a qu'un Français *de plus* », est-il applicable aux événements de la fin de novembre à Varsovie en le retournant : « Rien n'est changé, il n'y a qu'un Russe *de moins!* »

La révolution a été une mèche allumée et jetée dans un magasin rempli de matières inflammables. Elle a été l'œuvre d'une conspiration ourdie par quelques individus subalternes, et ses foyers furent l'Université et l'École des cadets. Un chef de cette dernière vient d'en publier l'histoire avec une parfaite véracité.

Au moment où le complot a éclaté, il eût suffi d'un peu de fermeté de la part du Grand-Duc pour le supprimer. L'armée restée fidèle, un ou deux coups de canon eussent suffi pour vaincre le mal du moment, et pour ajourner celui d'après. Mais Son Altesse Impériale perdit la tête, et dès lors la révolution fut complète, car, pour qu'elle le devînt, il a dû suffire du départ du prince et de la retraite des troupes russes.

L'Empereur Nicolas a pris l'événement avec mesure et fermeté : sa proclamation du 17 décembre l'a démontré.

Je regarde Chlopicki comme le dictateur de la capitulation. L'événement prouvera si mon opinion sur son compte est fausse. La Pologne aujourd'hui est divisée en deux partis. Les jeunes gens sont d'une extrême exaltation; tout ce qui a passé trente ans ne voit dans l'événement qu'un coup manqué, et par conséquent un malheur.

Entre le 15 et le 20 de ce mois, plus de cent cinquante mille hommes seront prêts à commencer la conquête. L'armée polonaise pourra à cette époque être forte de cinquante à soixante mille hommes tout au plus. Sans des événements extraordinaires, le résultat ne saurait être douteux.

La Galicie est non-seulement encore parfaitement tranquille, mais il s'y prononce même un fort heureux esprit. Les patriotes polonais regardent le soulèvement comme une déplorable folie, et ils ne bougeront certes pas pour le soutien d'une cause qu'ils regardent comme perdue. Environ cinquante ou soixante mille hommes sont, au reste, concentrés dans cette partie de la Monarchie.

Voilà la stricte vérité, et tout ce que vous apprendrez de contraire est faux.

18 janvier.

996. J'ai tout lieu d'être satisfait de la conduite que tient ici le maréchal Maison. Selon ma manière habituelle, j'ai établi avec lui les relations les plus franches, et il répond à ma conduite envers lui par un honorable abandon. Je sais encore que ses rapports sont conformes à cette position, et je le regarde ainsi comme un auxiliaire utile pour ce qu'il m'importe d'atteindre : c'est-à-dire, *de voir clair tant sur les facultés que sur les intentions du Palais-Royal.* Vous pouvez m'être d'un grand secours en vous plaçant aussi droit et ferme devant le général Sébastiani que je me suis placé devant le maréchal Maison.

Je suis surpris de ne jamais vous entendre me parler de M. de Sales*. Ne va-t-il pas avec nous, ou bien que fait-il? Je sais que sa Cour le chauffe, et je n'en vois jamais aucun résultat. Il m'importe de savoir si l'ambassadeur fait le *tout doux,* tandis que sa Cour est *ultra-remuée,* ou bien si c'est le Cabinet qui veut nous faire marcher pour tricher, tour que se

* Le comte de Sales, ambassadeur de Sardaigne à Paris.
(*Note de l'Éditeur.*)

permettent parfois les joueurs qui ne savent pas qu'en agissant ainsi on perd plus souvent qu'on ne gagne.

Le bruit s'est tout à coup répandu à Munich du choix fait du duc de Leuchtenberg par le congrès belge. Ce bruit paraît être une affaire de parti. Comme tout dans ce monde est cependant possible, le Gouvernement français reste-t-il ferme dans sa décision de ne pas vouloir pour voisin *un Bonaparte?* Je crois qu'il aurait raison, car sans cela, gare à la dynastie d'Orléans! L'idée n'est-elle encore jamais venue à personne à Paris de nous savoir gré de notre conduite correcte à l'égard de Napoléon II? Nous mériterions bien quelque éloge à ce sujet; non que je désire un éloge pareil, mais nous le mériterions de la part de ceux qui ne font guère entrer dans leurs calculs que ce qui peut leur profiter, sans égard ni ménagement aucun pour l'intérêt d'autrui!

Pardon de cette rapsodie, mais elle pourrait cependant acquérir quelque valeur si en effet Louis-Philippe voulait jouer le rôle de conquérant, ou de président de la propagande révolutionnaire. Attaqués dans nos derniers retranchements et forcés de nous battre pour notre existence, nous ne sommes pas assez *anges* pour ne pas faire feu de toutes nos batteries.

Que l'on tienne la propagande en respect et que l'on ne remue pas l'Italie; c'est ce que nous demandons le 18 janvier 1831; la demande n'est pas exagérée.

15 février.

997. Vous aurez passé quelques mauvais jours entre les premières nouvelles qui seront arrivées à Paris de l'insurrection à Modène et dans la Romagne, et cette expédition. Vous verrez par son contenu que nous reconnaissons l'importance des événements, mais, en même temps, que nos résolutions sont bien arrêtées.

Veuillez prévenir le général Sébastiani que nous avons fait au duc de Modène la demande catégorique qu'il reconnaisse immédiatement le Roi Louis-Philippe. Le jour où nous venons

à son secours, nous voulons pour le moins qu'il soit placé entièrement sur notre ligne politique.

Je suis très-fort de l'opinion du général Pozzo. Quand cet ambassadeur marche droit, il voit juste. Ses explications avec Sébastiani sont pleines de *vérités pratiques,* dont celui-ci doit reconnaître la justesse, quand même il n'en peut ouvertement convenir.

Je hâte le départ du présent courrier pour empêcher que l'entrée de nos troupes dans le Modénois ne soit connue à Paris avant que je vous en aie parlé. C'est en grande partie la valeur que l'on a attachée ou fait attacher au principe de *non-intervention* qui a enhardi les révolutionnaires de la rive droite du Pô. Vous voyez ce que, d'un autre côté, vaut à leurs yeux le principe. Les Bolonais sont entrés sur-le-champ dans le Modénois. C'est qu'entre les factieux il n'y a que des amis; les princes seuls doivent rester étrangers l'un à l'autre. Faites valoir la circonstance de cette expédition des Bolonais, non comme une excuse de la nôtre, mais comme une preuve de ce que vaut le principe.

P. S. — Vous pouvez dire à Sébastiani que si à Paris on se conduit bien, nous voterons avec ferveur contre toute chance du duc de Leuchtenberg d'arriver au trône de Belgique.

19 février.

998. Nous armons jusqu'aux dents, et je vous prie d'être tranquille sur nos mesures. Il n'existe nulle part plus qu'ici un désir sincère d'éviter la guerre; mais s'il n'y a pas moyen de l'éviter, nous la ferons avec la vigueur requise.

Le meilleur esprit anime l'armée et la population tout entière. Ce qu'elle renferme de faux esprits est dérouté par tout ce qui est survenu à la suite *des glorieuses* journées! La différence qui existe entre ces gens et moi se borne à la légère différence que les événements de Juillet ont conduit les choses là où j'étais sûr qu'elles arriveraient, tandis que les niais ont cru le contraire.

Quel gâchis dans cette France régénérée par sa Charte écrite! Certes, s'il y a encore des hommes, autres que de francs anarchistes, qui comptent sur le bien qu'elle peut produire, il faut les ranger parmi les pauvres d'esprit. L'affaire de Pologne touche à sa solution. Il y a encore bon nombre d'enthousiastes à Varsovie; mais à mesure qu'ils y refluent, les provinces se vident. Vous trouverez dans l'*Observateur* les nouvelles les plus sûres et les plus récentes du midi et de l'est du Royaume. C'est la *Gazette de Berlin* qui en fournit sur la partie nord-ouest.

9 mars.

999. Je vous envoie l'*Observateur* d'hier, qui renferme les nouvelles les plus authentiques des affaires en Pologne. La bataille du 25 février a été fort chaude, et ce qu'il y a de déplorable, c'est le massacre de tant de braves soldats pour une cause matériellement insoutenable *. Je doute fort que la ville de Varsovie brave un bombardement. J'ai des nouvelles directes de cette ville en date du 2 mars. Aucun fait d'armes n'avait eu lieu depuis le 25 février. La Vistule était encore prise, mais trop légèrement pour supporter le passage sur la glace.

La nouvelle de l'entrée de nos troupes dans le Modénois doit vous arriver à toute heure, ainsi que celle du renforcement de la garnison de Ferrare.

Les Bonaparte proclament, en attendant, la déchéance de la puissance temporelle du Souverain Pontife.

Les fils de Louis Bonaparte sont à la tête des insurgés qui veulent conquérir la capitale. Ils sont nantis de sommes d'argent considérables. Le 4 de ce mois, on ne savait pas encore à Turin si les brigands partis de Lyon avaient été

* D'après le rapport officiel de l'*Observateur*, les pertes des Russes, victorieux à Praga, s'élevaient à quatre ou cinq mille hommes, en morts et en blessés; celles des Polonais atteignaient un chiffre bien supérieur. Deux canons, douze voitures de munitions et six cents prisonniers étaient tombés entre les mains des vainqueurs. (*Note de l'Éditeur.*)

repoussés de la Savoie. Vous en saurez plus à l'heure qu'il est à Paris.

C'est le *mot* de non-intervention (car la chose ne peut avoir la valeur d'un principe) qui a donné aux révolutionnaires en Italie le courage de tenter la fortune. Ce sont *les mots* qui perdent aujourd'hui le corps social!

12 mars.

1000. Vos rapports du 1er au 3 sont de nouveau en accord parfait avec l'expédition du général Sébastiani du 5 mars. Si j'y découvre une nuance, c'est que les termes de la dépêche de ce ministre, et surtout le langage de l'ambassadeur, portent un caractère *plus humble* que les paroles qui vous ont été adressées.

Cette singulière humilité ne peut dériver que de trois causes : ou bien le ministre français s'est senti, le 5 mars, fort mal et dangereusement placé ; ou bien il a continué à se livrer à la flatteuse illusion que, par une exagération d'égards pour la position du Gouvernement français, nous aurions indéfiniment ajourné notre action contre les insurrections italiennes ; ou bien enfin il a pu espérer de nous tenir en laisse en nous inspirant une aveugle confiance dans l'efficacité de ses paroles bienveillantes. Aucune de ces suppositions ne serait fondée.

Le général Frimont, cauteleux et lent par habitude et par caractère, a commis la grande faute de ne pas exécuter sur-le-champ les ordres éventuels qu'il avait reçus. Il aurait dû se rendre à Modène dès la première réquisition du duc; par là, il aurait empêché la révolution de Parme d'éclater, et il eût également empêché celle de Bologne de s'étendre à la majeure partie de l'État romain. Il a cédé aux vœux et aux vues toujours étroites de nos autorités civiles en Lombardie.

Le Carnevalone avait été, disait-on, désigné par les factieux comme l'occasion d'une insurrection intérieure ; il est prouvé aujourd'hui que ce sont les libéraux eux-mêmes qui avaient répandu ce bruit, dont les autorités locales ont été dupes. Enfin, le général Frimont a cédé à nos vives instances, et il a

commencé ses opérations actives contre Modène le 5 de ce mois, contre Ferrare le 6, et il entrera dans Parme vers le 11 ou le 12. Je vous envoie ci-joint l'article officiel par lequel nous apprenons au public, dans la gazette de demain, les motifs qui nous font agir et les premières opérations de l'armée*.

Le général Frimont opérera contre Bologne, qu'il faut regarder comme le siége de la révolte, d'après une combinaison qui ne peut avoir lieu que près de l'endroit qu'il s'agira d'emporter. Une appréciation exacte des forces matérielles et

* On lit dans l'*Observateur* du 13 mars : « L'esprit de licence et d'aveuglement qui, dans la période orageuse que nous traversons, a, sur plus d'un point de l'Europe, détruit l'ordre de choses existant, bravé les Gouvernements, soulevé les peuples, amené les révolutions les plus violentes et entraîné, à leur suite, les pays les plus florissants dans un abîme de maux, cet esprit vient de se réveiller dans quelques-uns des États de l'Italie. Des menées révolutionnaires, qui sont l'œuvre commune de conspirateurs étrangers et d'indigènes ambitieux et mécontents, ont commencé par soulever Modène; en même temps l'insurrection a éclaté à Bologne et à Ferrare, pour gagner bientôt Parme et s'étendre finalement à presque toutes les provinces des États pontificaux. Ainsi, une partie considérable de l'Italie centrale est devenue l'asile de l'arbitraire et du désordre, le foyer d'une anarchie sans frein, la proie de hordes armées qui n'obéissent qu'à leurs passions, le théâtre de toutes les horreurs qu'entraîne fatalement à sa suite la rupture violente de tous les liens politiques et civils. Le fléau, dont l'invasion a été si soudaine, a pris de telles proportions, que pour le moment toute résistance est impossible aux autorités légales.

« Profondément émue de ces événements, sollicitée par les appels des Souverains que ces attentats d'un parti hostile et subversif de tout ordre légal ont lésés dans l'exercice de leurs droits, Sa Majesté l'Empereur a reconnu la nécessité de s'occuper avec la plus grande énergie à rétablir l'ordre dans un si grand nombre de pays qui ont les rapports les plus variés et les plus étroits avec les provinces de la Monarchie autrichienne.

« Par suite, Sa Majesté l'Empereur a pris la résolution d'employer une partie des forces militaires qu'Elle a en Italie à rétablir l'ordre dans ce pays, à commencer par Modène, Ferrare et Parme. Tout le monde connaît les sentiments de l'Empereur; il est donc inutile d'affirmer que cette résolution, commandée par les circonstances, n'a d'autre but que d'assurer le maintien de la paix générale et des possessions de chacun, l'exercice de tous les droits bien acquis, l'affermissement de l'autorité légale des Souverains, l'intérêt bien entendu des peuples italiens et, avant tout, le salut et la sécurité des pays confiés à sa sollicitude immédiate; les mesures actuelles auront, en atteignant ce but, amené l'unique résultat en vue duquel elles aient été prises. »

(*Note de l'Éditeur.*)

des dispositions morales devra régler les dispositions de détail, et ce n'est pas ici que nous pourrions le bien faire.

L'opération elle-même une fois résolue, nous n'avons plus qu'à la bien régler. Je désire qu'elle puisse avoir lieu immédiatement, afin de sauver, si faire se peut encore, la ville de Rome. Au moment où nous opérerons contre Bologne, nous établirons le blocus par mer devant Ancône.

Je vous prie de ne point sortir, dans vos explications officielles, du vague dans lequel je laisse, dans mes dépêches, l'opération sur la Romagne; maintenez-vous, d'un autre côté, dans la position parfaitement correcte et sage où vous vous êtes déjà établi; dites et répétez que nous ne saurions nous dispenser d'agir. Démontrez que rien dans les faits qui se produisent ne sera une entrave à la poursuite de l'affaire confiée à MM. les ambassadeurs d'Autriche et de France à Rome, et que ces faits seront au contraire de nature à concourir au succès des efforts communs. En un mot, répétez ce que déjà vous avez dit sur la nécessité indubitable de mettre, dans le plus bref délai, un terme au désordre en Italie.

Nous ne risquons rien en acceptant l'offre de faire donner au Saint-Père des conseils par l'ambassadeur de France.

Le comte de Lützow a du caractère, et il sait à merveille ce qui est possible et impossible; le résultat de l'entreprise sera que les vues du Cabinet français, en tant qu'elles seront pratiques, pourront être regardées comme communes aux deux Cours, tandis que celles qui seront entachées d'un esprit contraire seront rejetées et par notre ambassadeur et par le Saint-Père. Le risque que celui-ci se lance dans les concessions libérales existe aussi peu que celui que nous puissions lui donner des conseils romanesques.

C'est le seul mot de *non-intervention* qui a donné aux révolutionnaires italiens le courage de se soulever. Aujourd'hui, ils seront détrompés sur notre compte, mais ils le seront également sur le compte de la valeur que le Gouvernement français accorde lui-même au dogme émis par lui. Des deux, la seconde de ces déceptions sera la plus grande.

D'après les premières nouvelles, le passage du Pô par nos

troupes a répandu la consternation à Bologne, et s'il n'y a pas d'exagération dans les récits, le Gouvernement provisoire s'apprêtait à fuir vers Ancône.

L'échauffourée manquée contre la Savoie fera du bien en Piémont. Jusqu'à cette heure, ce pays se maintient tranquille, et le Gouvernement est convaincu du bon esprit de son armée. Je désire qu'il n'en puisse jamais être autrement.

Des lettres particulières du 4 qu'a reçues le maréchal Maison, et qu'il m'a lues, dépeignent la position des choses à Paris de la manière la plus sombre. Je ne vois pas comment une crise pourra être évitée; le Gouvernement devra ou triompher du désordre ou succomber. Si M. Sébastiani fait semblant d'attacher peu de valeur à la faction bonapartiste, il ne dit pas la vérité, ou bien il se trompe grossièrement.

Les affaires de Pologne devront bientôt arriver à leur fin; l'armée russe passera la Vistule à Plock, et le Gouvernement, avec les Chambres, s'apprête à se replier sur Michalowice, à cinq milles de Cracovie. Tout le monde s'enfuit de Varsovie, et nous ne saurons bientôt plus où placer les réfugiés de toutes les couleurs. L'armée polonaise est, en attendant, animée du véritable esprit national, de celui des batailles, et certes il y aura encore bien des coups de donnés.

16 mars.

1001. Les rapports de Ferrare, de Modène, de Florence et de tous les autres points sont unanimes dans l'expression de la conviction que toute la révolution d'Italie n'est l'œuvre *que du travail des comités de Paris, appuyés sur la prétention de la non-intervention*. Des agents du comité directeur ont donné le signal du soulèvement, en assurant à la fois que le principe de non-intervention avait été reconnu par toutes les puissances, et en particulier par l'Autriche, et que, dans le cas où nous dussions le fausser, la France nous arrêterait dans nos opérations.

Le passage du Pô par nos troupes ayant détruit la fantasmagorie, la terreur n'a pas tardé à s'emparer des conjurés,

qui ne sont qu'un petit nombre d'individus au milieu d'une masse ou alarmée ou indifférente. Vous verrez par les rapports officiels la promptitude avec laquelle les meneurs se retirent de toute part. Il y a à parier que la boutique se dissoudra d'elle-même à la seule approche du danger. La fuite instantanée du Gouvernement provisoire central de Bologne, au moment même où il apprit notre apparition sur le territoire modénois, doit suffire pour donner la mesure de la trempe de ces hommes.

Dans chaque village insurgé, un ou plusieurs Français se trouvent à la tête du soulèvement. Les agents diplomatiques à Turin et à Rome parlent comme les agents provocateurs des clubs; l'exemple le plus frappant de l'application du *principe de non-intervention* se trouve dans le rapprochement des deux faits suivants.

Le Saint-Père, au moment où il prit le parti de nous adresser la demande de lui prêter secours, et après en avoir adressé à Paris et à Londres la nouvelle, a informé également le corps diplomatique de sa décision. M. Bellocq déclara qu'il prenait ce fait *pour une violation du principe de non-intervention,* et par conséquent comme une déclaration de guerre à la France. Ce que vaut le propos est prouvé par l'envoi de M. de Sainte-Aulaire.

En même temps, le Saint-Père a demandé au Roi de Naples de lui vendre trois mille fusils pour armer le peuple de Rome *pour sa propre défense*. M. de Latour-Maubourg déclara *que ce serait violer le principe de non-intervention,* et menaça de faire marcher les Français sur Naples.

Le Pape n'oserait donc *ni se défendre* lui-même, *ni appeler à son secours*. De cette manière, le triomphe des anarchistes serait certain!

Nos premiers pas auront servi à sauver Rome; nos opérations ultérieures sauveront l'Italie.

Tout ce que je pourrais vous dire à ce sujet se trouve dans mes expéditions. Je n'ai pas une parole à ajouter. Veuillez cependant témoigner à M. Sébastiani notre juste surprise de la conduite des agents français; non de ceux des clubs, mais

de ceux du Gouvernement. Si ces agents ont bien compris ce dernier, qu'est-ce que le principe de non-intervention, sinon *l'intervention la plus délétère et la plus active en faveur de l'anarchie?* S'ils n'ont point compris leur Gouvernement, comment ne sont-ils pas mieux informés de ses intentions? En un mot, de qui se joue-t-on ici?

La question se trouve réduite au plus simple terme de la paix ou de la guerre. Si la France veut la dernière,... eh bien, qu'elle la déclare à l'Europe, et qu'elle essaye de rétablir la Révolution là où nous l'écrasons rien qu'en apparaissant de loin. Si Bologne, après que les autorités révolutionnaires se seront sauvées, ne rentre pas aussitôt dans l'ordre, nos troupes y entreront incessamment.

21 mars.

1002. Avec la connaissance parfaite que vous avez de nos vues et des vœux que nous formons, vous ne serez point surpris de la satisfaction que nous fait éprouver la recomposition du ministère français*.

Il est chargé d'une lourde tâche, mais les vœux de tous les hommes de bien doivent lui rester acquis. Les puissances trouveront facilement moyen de s'entendre avec un Cabinet dont la pensée est définie; ce n'est qu'avec ceux qui se maintiennent sur une ligne indéfinissable que l'accord est impossible. Le vœu, je dirai même le sentiment de la nécessité de la paix, est uniformément partagé par les Gouvernements, et cependant rien ne ressemble moins à la paix que la position dans laquelle les choses sont généralement placées.

Il faudra absolument sortir d'une gêne pareille. Nous tendons, à cet effet, et dans un intérêt commun, la main au

* Casimir Périer, ministre de l'intérieur et président du Conseil; le baron Louis, ministre des finances; Barthe, ministre de la justice; Montalivet, ministre de l'instruction publique et des cultes; d'Argout, ministre du commerce; de Rigny, ministre de la marine; le maréchal Soult, ministre de la guerre, et le comte Sébastiani, ministre des affaires étrangères.

(*Note de l'Éditeur.*)

Cabinet du Palais-Royal; qu'il nous tende la sienne. Vous ne sauriez trop insister dans ce sens.

Rien n'est vil comme la révolution italienne. Elle réside dans une tourbe de mauvais sujets du pays, dans les universités, et surtout dans l'excitation et dans l'appui de la propagande française. La seule apparition de quelques soldats engage à la fuite les hommes compromis, et le spectacle d'une pareille timidité, et à la fois d'une arrogance sans exemple, doit tourner en dégoût pour ceux qui ont le malheur de devoir se mêler de ramener l'ordre.

M. de Lützow a reçu les ordres nécessaires pour s'entendre avec M. de Sainte-Aulaire. Il faut espérer que le foyer de Bologne une fois détruit, les choses iront avec facilité. C'est alors que ce qui aujourd'hui serait repoussé avec dédain par la masse, lui apparaîtra comme un bienfait.

Nous avons des nouvelles de la plus fraîche date de la Pologne. Les opérations du maréchal Diebitsch ont éprouvé quelque retard par suite de l'état des routes et des rivieres. Il se trouvera sous peu, s'il n'y est déjà, sur la rive gauche de la Vistule. Les dispositions de l'armée, et bien plus encore celles de la population polonaise, ont éprouvé un grand changement depuis l'affaire du 25 février. Le commandement en chef confié au général Skrzynecki ne réussit pas. Le fait de placer des généraux de mérite et d'une grande ancienneté sous le commandement d'un homme qui, à l'ouverture de la campagne, n'était encore que colonel, est fort déraisonnable, et le patriotisme le plus exalté recule devant les ambitions individuelles. La bourgeoisie de Varsovie est, de son côté, exposée à d'immenses sacrifices, et la mauvaise humeur s'accentue chez les civils comme chez les militaires. L'ère de l'enthousiasme est passée, et le moment est arrivé où les privations et le danger deviennent le sentiment prédominant.

L'Empereur Nicolas déploie, par contre, beaucoup de calme et de douceur. Il se conduit toujours comme *Roi de Pologne,* et tous ses actes en portent l'empreinte.

Le maréchal Diebitsch est investi du caractère de gouverneur général du Royaume.

Que les Cabinets s'entendent; tous y sont disposés, la chose doit donc ne pas être impossible.

28 mars.

1003. Il est des cas où celui qui est loin du centre en sait plus que celui qui s'y trouve : telle est votre situation par rapport aux affaires du jour. L'attitude que le Cabinet français aura prise dans les affaires d'Italie est décidée pour vous à l'heure qu'il est, elle ne saurait l'être pour moi.

Si jamais le malheur d'avoir énoncé un faux principe se trouve constaté, c'est bien dans la présente circonstance. La phrase de la *non-intervention,* cette agglomération de paroles si vide de sens, à moins qu'elle ne dise le contraire de ce qu'elle est censée exprimer, a fait les révoltes en Italie, et cause d'immenses embarras au Cabinet français; ou, ce qui revient au même, c'est une arme meurtrière mise entre les mains du Gouvernement royal.

M. Casimir Périer a parfaitement défini la décision du Cabinet; faisons des vœux pour que celui-ci puisse triompher de ses ennemis, qui sont également ceux du corps social tout entier.

Vous ne sauriez trop assurer à ce ministre que nous ne voulons que le maintien de la paix. Celle-ci se compose pour nous, comme pour tous les États, de la paix extérieure et de la paix intérieure. Qui veut l'une doit vouloir l'autre; les niais ou les fourbes seuls peuvent contester ce principe.

L'Italie va se trouver sauvée d'une révolution flagrante; notre action isolée se trouvera dès lors accomplie. L'action combinée avec la France devra commencer. Nous saurons satisfaire à la seconde de ces tâches, tout comme nous avons su remplir la première.

M. de Sainte-Aulaire peut, d'après mes calculs, être arrivé à Rome le 20 mars. Le courrier que j'ai expédié avec les instructions à notre ambassadeur relatives à cette mission est arrivé le même jour à Florence. La route directe ayant été coupée par la présence d'une bande d'insurgés à Acquapen-

dente, le courrier a dû s'embarquer à Livourne; le jour de son arrivée est donc incertain.

Je n'ai point de nouvelles de nos opérations au delà de celles du 21. Nos troupes sont entrées dans Bologne, au grand déplaisir des jeunes officiers, *sans avoir eu les armes chargées.*

L'anecdote est curieuse, et elle répondra *aux batailles* dont les feuilles françaises ne manqueront pas de donner le récit, et auxquelles les dupes croiront. Je regarde la lâcheté si prononcée des carbonari comme une circonstance heureuse pour le Gouvernement français, car certes le *public feeling* ne pourra pas se prononcer en faveur de pareils pleutres.

D'un autre côté, l'esprit révolutionnaire ne tient point compte de sentiments pareils. Ce n'est pas le sang répandu sur les champs de bataille qui lui plaît; il lui suffit de la boue.

Vous pouvez également assurer à M. Casimir Périer que nous serons bien plus empressés d'évacuer les États pontificaux, la paix intérieure une fois rétablie et assurée, que nous ne l'avons été de balayer la vermine qui les couvre.

Vous verrez par le rapport du comte de Lützow que M. Bellocq a demandé au cardinal secrétaire d'État quelle convention avait été conclue entre le Saint-Père et nous, et que celui-ci a répondu : *Aucune.* Telle est en effet la vérité. Le Pape a appelé l'Empereur à son secours, et Sa Majesté Impériale a répondu à cet appel. Voilà la convention, et toute la convention. Le bruit d'un traité d'occupation pour des années, de sommes à payer, etc., avait été répandu à Rome même par les factieux, et les sots y ont cru. C'est ainsi que s'écrit assez généralement l'histoire du jour. Voulez-vous, au reste, une preuve de la vérité que j'avance? Lisez le rapport ci-joint du comte de Lützow, qui exprime fort énergiquement son désespoir d'avoir encore été le 5 mars sans nouvelles de notre part depuis le 28 janvier. Cette longue interruption avait eu pour cause ma prévision, que tout courrier que nous enverrions à Rome serait dévalisé. Je ne me suis pas trompé, car les courriers ordinaires mêmes, par lesquels j'aurais pu

écrire dans l'intervalle, ont été dépouillés sur la route de Bologne à Rome. C'est par l'entrée de nos troupes dans l'État romain dans la journée du 19, qu'à Rome on aura pu apprendre seulement que nous opérions. La capitale était cernée de toutes parts, et si nous avions tardé, elle succombait certainement. *Des paroles* adressées aux insurgés vainqueurs eussent été un remède bien pauvre près de gens pareils, qui en jactance dépassent toutes les bornes, mais que la seule vue d'un fusil fait rentrer dans le néant ! Non, mon cher comte, si la France veut la guerre, elle la fera, mais alors elle aura voulu également le renversement de tout l'ordre politique et social, y compris celui du trône de Louis-Philippe. La solution du dilemme est là.

D'après toutes les nouvelles de Pologne, il semble que le désir de la soumission gagne tous les jours du terrain. Ce ne sont plus que quelques exaltés, surtout dans l'armée, qui résistent encore à la soumission pure et simple. Le maréchal Diebitsch s'apprête, en attendant, à passer la Vistule au-dessus de Varsovie. Les gardes et les grenadiers paraissent se diriger vers Plock. Les opérations du général Dwernicki ont trouvé leur fin. Cette échauffourée n'a pas réussi.

29 mars.

1004. Des rapports qui me sont arrivés aujourd'hui de Bologne prouvent encore davantage que la révolution dans cette partie des domaines de Sa Sainteté n'a point eu de racines. La sédition se retire devant la seule apparition de nos troupes, qui ont fait leur entrée dans cette ville sans même avoir eu les armes chargées. Le général Frimont est retourné de sa personne à Milan, et il a abandonné au général Geppert le soin de balayer le pays de la vermine qui le couvrait. Nous nous permettons encore d'espérer que la seule nouvelle de l'entrée de nos troupes dans Bologne aura suffi pour dégager Rome. Nos dernières nouvelles de cette ville sont du 17 mars, et l'inquiétude sur l'avenir qui alors paraissait l'attendre était extrême.

Le monde devra trouver dans l'exemple de la lâcheté des bavards de Bologne une nouvelle preuve de la valeur qu'ont en réalité certaines révolutions. Les hommes de bien, dans tous les pays, se sentiront encouragés à résister à cette faible minorité dans les populations, qui n'a pas d'autre force que celle que lui prête l'abnégation de la majorité. Je me tromperais fort si je pouvais admettre que la masse du peuple français dût s'intéresser à une tourbe de factieux qui ne savent que menacer et s'enfuir!

12 avril.

1005. Le général Pozzo a écrit à M. de Tatistscheff, le 4 de ce mois, par M. de Tolstoy. Sa dépêche n'a eu pour but que de nous engager à être bien coulants avec le Cabinet français. Mon expédition du 8 avril devra ainsi l'avoir satisfait. La question n'était pas s'il convenait d'être content ou non; cette question était décidée par le sens commun. Ce dont il s'agissait, c'était de préparer et de conduire les choses de manière que de notre facilité il n'advînt pas un préjudice, lequel aurait tourné au profit de la Révolution.

Nous avons pris une position telle que le triomphe de la bonne cause est complet, et, loin d'être défavorable à ce résultat, notre courtoisie nous maintient sur le terrain de la saine raison politique, qu'il ne faut jamais abandonner.

Le Pape a cassé toute l'œuvre du cardinal Benvenuti*. Il l'a remplacée par de bonnes déclarations. Je viens de recevoir la note que le cardinal secrétaire d'État a adressée à M. de Sainte-Aulaire, en réponse à celle où l'ambassadeur protestait contre l'appel que nous avait adressé le Saint-Père. La réponse est un peu longue, comme toutes les pièces italiennes, mais

* Gian-Antonio Benvenuti, cardinal-légat à Ancône, s'était enfui de cette ville au moment où la révolution avait éclaté; mais il fut rejoint à Osimo, où il acheta sa mise en liberté en souscrivant à toutes les concessions demandées par le colonel Armandi. Ces concessions (particulièrement celle qui avait rapport à l'amnistie) furent rejetées à Rome, le 5 avril.

(*Note de l'Éditeur.*)

elle est parfaitement correcte, franche et digne. Elle place notre action et notre désintéressement dans le jour le plus honorable.

Vous verrez, par la pièce secrète que je vous envoie, quelle est la tendance de M. Denois. Cet homme parle vrai quand il dépeint à son Gouvernement la pénible position dans laquelle se trouvent les agents français en Italie. Mais à qui la faute? Serait-ce peut-être la nôtre? Aurions-nous dû nous laisser manger pour faciliter cette attitude?

Vous pouvez dire à M. Sébastiani que j'aurai égard à l'embarras que nous a dit éprouver ce ministre de rappeler immédiatement M. Denois, mais qu'il saisisse le plus prochain moment pour faire cette bonne œuvre politique. Il n'aura pas son *exequatur,* mais on ne le chassera pas. Parlez à M. Périer de l'immense inconvénient pour les bonnes relations entre les deux pays, qui résultera toujours du fait que la France entretienne un agent *politique* à Milan. Qu'il y ait un consul, si on le veut absolument, quoique Milan ne soit pas une place de commerce ; mais qu'on y ait un agent diplomatique, un homme qui se plaît à faire de la politique avec un gouverneur qui n'est au fait d'absolument rien de ce qui est étranger à son administration, une pareille mesure n'aboutit qu'à des tripotages dangereux. Que dirait-on, en France, si nous placions un diplomate à Lyon, ou à Bordeaux, ou à Metz, et si j'allais attacher de la valeur aux explications diplomatiques de tel ou tel préfet? Veuillez vous servir de cette comparaison.

L'évacuation des États romains est déjà en train. Le Pape aura bien de la peine à trouver moyen de former des garnisons pour suffire aux premiers besoins de la sûreté publique. La chose, au reste, ne nous regarde plus ; c'est à lui de s'entendre avec MM. les ambassadeurs à Rome.

13 avril.

1006. Les recherches faites par sir Robert Gordon ont servi à confirmer en plein les premières nouvelles recueillies par le corps diplomatique au sujet des démarches faites par le

général Guilleminot auprès du Divan. Voici ce que cet ambassadeur a eu l'imprudence de consigner dans une instruction écrite à son drogman que celui-ci a laissée entre les mains des ministres du Sultan, — forme habituelle à Constantinople, et qui a la valeur, mais non la forme d'un office.

Dans cette instruction, l'ambassadeur de France établit en thèse :

1° La guerre entre la France, la Russie et l'Autriche est inévitable, vu la différence des principes que les deux Cours professent en opposition directe avec ceux de la France.

2° L'Angleterre restera neutre dans cette guerre imminente, ou bien elle prendra parti pour la France.

3° L'ambassadeur de France invite la Porte, au nom de son Gouvernement, à prendre les mesures nécessaires pour recouvrer son indépendance et pour l'assurer; faute de quoi, si le Sultan devait épouser la cause contraire aux principes que professe la nation française, ce serait en vain que la Porte chercherait à échapper aux pertes et dommages auxquels l'exposeraient les conséquences nécessaires de la guerre.

Les réponses des ministres de la Porte paraissent avoir été des plus loyales et des plus prudentes. Ils doivent avoir déclaré que le Sultan ne connaissait d'autre règle que le respect pour les traités, et qu'il n'entendrait jamais se mêler d'une guerre qui ne le concernait pas. A la fin, les ministres turcs ont exprimé à d'autres membres du corps diplomatique leur profond mépris à l'endroit de la politique du Gouvernement révolutionnaire français, politique, a dit l'un d'entre eux, qui n'a d'autre but que de détrôner les Rois et de ruiner les peuples.

Il serait impossible que cette nouvelle découverte d'une rare duplicité dans la conduite de la diplomatie française ne fît pas une grande sensation à Londres. Bénissons Dieu de nous avoir aidés à terminer d'une manière aussi péremptoire les affaires d'Italie. La ligne que dans cette occasion nous avons suivie a été correcte; dès lors, elle a été forte, et, certes, tout ce que nous eussions fait autrement que nous ne l'avons fait eût servi à compromettre le présent et l'avenir.

II.

1007. Proposition pour le rétablissement de la paix en Italie. — Article du *Journal des Débats*. — Chateaubriand est autorisé à aller à Venise. — Les élections en France. — Le Roi des Belges n'est pas admis à entrer dans la Confédération germanique comme possesseur du Luxembourg. — **1008.** Propositions relatives à l'évacuation de Bologne par les troupes autrichiennes. — Louis-Philippe demande le rappel de Lambruschini et la destitution de l'archevêque de Paris. — **1009.** Attitude de l'Autriche dans la question belge et dans la question romaine. — **1010.** Appréhensions de Périer relativement aux mouvements militaires de l'Autriche. — Rapports des agents français. — Attitude de l'Autriche. — Un article du *Journal de Saint-Pétersbourg*. — **1011.** L'immixtion de l'Angleterre et de la France dans les affaires de Pologne est à craindre. — **1012.** La pairie et M. Pagès. — **1013.** Affaires d'Allemagne. — Les royalistes en France. — Chateaubriand. — Genoude. — Lamennais. — Maison. — Ramorino. — Langermann. — **1014.** Émeute d'ouvriers à Lyon. — Affaires d'Italie. — Traité de paix entre la Hollande et la Belgique. — **1015.** Résolutions de la conférence de Londres.

Metternich à Apponyi. Vienne, ce 3 juin 1831.

1007. Il est essentiel que l'affaire polonaise finisse, car elle jette le plus affreux désarroi dans les esprits. Une cause nationale défendue avec vigueur et abnégation remue toujours le *public feeling*, et à notre époque l'incident polonais eût été bon à éviter.

Mon expédition de ce jour porte sur des objets d'une extrême importance*. De la marche que suivront les affaires à Paris dépendra le développement de tout un avenir. Si le Gouvernement français est de bonne foi, il devra trouver que ce que nous proposons est la vérité appliquée aux besoins du moment : je vais même plus loin; dans toute notre proposition, rien n'est placé hors de la portée du Gouvernement français, s'il est un Gouvernement et non une fantasmagorie révolutionnaire revêtue de quelques couleurs monarchiques. Ce n'est pas à un être imaginaire que nous pouvons nous adresser; en nous expliquant ainsi que nous le faisons, nous

* L'expédition du 3 juin est relative à la question du désarmement général et traite de l'évacuation des États pontificaux par les troupes autrichiennes. Voir les nos 1022 et 1023. (*Note de l'Éditeur.*)

fournissons au Cabinet français la preuve que nous le prenons pour ce que nous désirons qu'il soit. Nous voulons conserver la paix politique, car elle prêtera des forces aux Gouvernements contre les factieux. Le Gouvernement français doit la vouloir également, car les factions ne l'aiment pas plus qu'elles ne nous aiment, et elles le ménageront encore moins, car il est plus faible que nous ne le sommes.

Je suis surpris que, dans votre expédition du 24 mai, vous n'ayez pas fait mention de l'inconcevable article publié dans le *Journal des Débats* de la veille. Cet article est évidemment sorti des bureaux du général Sébastiani ou de celui de M. Bertin, qui, à bien des égards, se confondent. On aura voulu frapper un coup sur les grandes Cours, les effrayer afin de les rendre plus faciles dans les arrangements à prendre ; calcul faux, impolitique autant que possible, et même pitoyable. La *Gazette d'Augsbourg,* qui a une foule de correspondants bien instruits, en citant l'article en question, donne une lettre de Paris où ce plan est clairement exprimé. Le maréchal Maison s'est trouvé chez moi dans le moment où j'ai fait la découverte de l'article dans le *Journal des Débats;* je l'ai régalé de sa lecture, et je l'ai prié de rendre compte de l'impression qu'il a faite sur moi. Cette impression ne serait rien, car je sais réduire les phrases à leur juste valeur ; il n'en est pas de même de celles que reçoit le public de publications aussi insultantes.

Vous m'avez annoncé dans l'une de vos dernières expéditions que M. de Chateaubriand désirerait s'établir à Venise.

Nous n'avons rien à y objecter, et si vous avez un moyen de lui faire savoir qu'il ne dépendra que de lui de s'y rendre, vous en serez le maître. Il dépendra de vous de lui envoyer un passe-port. Comme M. de Chateaubriand s'est déclaré mon ennemi personnel et qu'en toute occasion il s'est conduit comme tel, je ne demande pas mieux que de me venger en lui rendant service. Je serai charmé que le séjour de Venise puisse lui valoir cette paix que les défauts de son caractère lui ont si peu permis de goûter dans tous les lieux que jusqu'à cette heure il a habités.

Le sort de la France et la question de la paix politique

seront décidés par les élections. Si ces élections amènent à la Chambre une majorité pareille à celle de la dernière, le Cabinet actuel pourra songer à refaire de l'autorité ; dans le cas contraire, la majorité démagogique renversera le trône de Louis-Philippe ou le réduira à une simple présidence. Alors les factions se jetteront sur l'étranger, et la guerre deviendra inévitable.

L'intensité du travail des sectes en Europe dépasse toute imagination ; malgré cela, il serait nul dans ses effets, si le comité directeur de Paris n'était là pour activer et régulariser la marche de la Révolution.

Je ferai passer sous peu par Paris un courrier pour Londres, par l'expédition duquel vous connaîtrez notre point de vue dans l'affaire belge. C'est une affaire gâtée, par suite de la manière dont de prime abord elle a été saisie et placée. Ce qui y met le comble, c'est que les puissances reculent sur la question du Luxembourg. Nous sommes d'accord avec le Cabinet français sur le fait que jamais le Souverain de la Belgique ne pourra être admis, en sa qualité de possesseur du Luxembourg, dans la Confédération germanique. Je ne puis pas encore m'expliquer en détail, car nous devons avant tout nous être mis d'accord avec la Prusse. Ce que nous désirons, c'est que l'affaire *finisse*. Chaque jour de plus qu'elle dure est un jour funeste.

4 juin.

1008. Il est bien difficile de faire des affaires dans des temps comme les nôtres et avec un Gouvernement placé comme l'est celui de Paris. J'admets la possibilité que la déclaration telle que nous l'avons proposée pour nous faire évacuer Bologne aura pu être acceptée par le Cabinet français. Je puis, d'un autre côté, admettre également que le contraire se réalise. Dans le premier cas, vous n'aurez guère d'autre parti à tirer de mon expédition de ce jour * que celui de prouver au Cabi-

* Voir « Incidents alarmants en Italie », nos 1025-1028.
(*Note de l'Éditeur.*)

net français et à MM. vos collègues combien notre décision de maintenir à tout prix la paix en Italie est forte; dans le second cas, vous ne sauriez trop insister sur la nécessité où se trouvera le Gouvernement français d'accepter la forme que nous proposons pour arriver au retrait de nos troupes, car autrement il n'y parviendra pas.

Je désire beaucoup que vous insistiez sur le fait que quand, à la suite de conférences, vous devrez écrire à MM. les ambassadeurs à Rome, la rédaction des dépêches soit uniforme. Rien ne trouble plus la Cour de Rome que la différence entre ce que disent le général Pozzo, M. de Werther, et ce que vous dites. Personne ne prend garde à M. Taylor.

Le Roi Louis-Philippe vient de demander le rappel de Mgr Lambruschini et la démission de l'archevêque de Paris. Sa Sainteté n'est disposée ni à l'un ni à l'autre.

16 juin.

1009. Notre action dans l'affaire de Belgique est tellement secondaire et restreinte sur un terrain purement consultatif, que nous y jouons le rôle le plus mauvais, celui de *spectateurs responsables*. Mais la force des choses, plus puissante que notre volonté, le commande ainsi : nous devons donc nous y soumettre.

Dans l'affaire romaine, il en est autrement. Rien n'est simple comme elle, et c'est pour cela qu'elle semble si compliquée, car le monde va à rebours. Notre rôle dans cette affaire est actif; nous ne voulons le remplir que dans l'intérêt général; cet intérêt veut que le repos dans les domaines du Saint-Père soit consolidé. Pour le satisfaire, il s'agit uniquement d'empêcher que le Souverain Pontife ne devienne la victime des carbonari italiens et français. Nos propositions et les moyens que nous voulons employer n'ont pas d'autre tendance. Le Gouvernement français veut bien une partie de ce que nous voulons; mais comme sa propre existence est liée au carbonarisme, il ne peut vouloir tout ce qui serait nécessaire au but à atteindre.

Veuillez, mon cher comte, vous pénétrer de cette position relative de la France et de la nôtre, pour bien juger des embarras qui se présentent dans la terminaison de l'affaire romaine. Nous n'attachons pas au séjour de nos troupes une autre valeur que celle d'assurer l'administration pontificale.

Nous n'y joignons, d'ailleurs, aucune idée politique; je ne dis pas seulement de celles que nous prête la faction libérale, mais de celles que peut supposer le Cabinet français.

Nous entrevoyons les causes du vif désir du Cabinet français de voir hâter autant que possible la retraite de nos troupes; mais nous voulons fournir à l'Europe la preuve que nous aimons à soutenir l'administration actuelle en France. Nous ne serions assurément pas aussi coulants que nous le sommes, si nous n'avions pas un motif sérieux d'agir ainsi. Ce que cependant nous ne pouvons pas faire et ce que nous ne ferons jamais, ce sera de sacrifier la paix intérieure des États romains à des prétentions qui seraient contraires au maintien de cette paix. Quand une Cour telle que la nôtre est obligée de choisir entre des embarras pour aujourd'hui et de plus fortes complications pour le lendemain, son choix ne saurait être douteux.

27 juin.

1010. Je me flatte que la réponse si explicite que je vous adresse aujourd'hui, au sujet des inquiétudes que vous a exprimées M. Casimir Périer sur les mouvements militaires de l'Autriche, devra suffire pour lui prouver que la vérité n'a pas été respectée dans les rapports adressés au Gouvernement français*.

Dans le fait, rien n'a droit de me surprendre. La France, comme tout pays en mouvement, dispose de trois genres de rapporteurs. Les uns servent le parti qui combat le Gouvernement, et leur but est d'intimider celui-ci en lui présentant des dangers imaginaires, dans l'espoir de l'aveugler sur des

* Voir « Bruits alarmants sur les armements autrichiens », nos 1029 et 1030. (*Note de l'Éditeur.*)

dangers réels; d'autres veulent faire preuve de zèle, en rapportant des faits controuvés; les troisièmes enfin, qui se tiennent dans les limites du devoir et de la vérité, courent le risque de ne pas être crus par leurs commettants.

Pourquoi le Gouvernement français ne fait-il pas rechercher la vérité sur les lieux mêmes? Certes, s'il eût envoyé un agent fidèle en Tyrol et dans le Vorarlberg, il n'aurait point cru à un rassemblement de troupes dans des pays où il ne se trouve que six bataillons! Il faut même à l'Empereur le grand degré de confiance qu'il a dans l'esprit qui anime les populations de ces deux provinces, pour les avoir laissées dégarnies comme elles le sont, dans le voisinage de l'Italie et de la Suisse en révolution! C'est pour ne point remuer les passions dans le dernier de ces pays, et dans les parties voisines de la France, que Sa Majesté Impériale n'a point envoyé de troupes ni dans le Tyrol ni dans le Vorarlberg. La même raison, prise sous un point de vue plus général, ne lui fait point tenir de camps d'exercice, tandis que toutes les raisons militaires et administratives militeraient en leur faveur.

On a parlé de cent vingt pièces de canon réunies à Vérone. Cent vingt pièces d'artillerie répondent, d'après notre échelle militaire, à un corps d'armée de quarante mille hommes. Dans nos provinces italiennes il y a, depuis l'année 1815, non pas cent vingt pièces, mais peut-être six cents et plus. Combien la France n'en a-t-elle pas? Si M. Périer veut faire la guerre, qu'il la fasse!

En un mot, mon cher comte, une grande puissance a une marche politique ou elle n'en a pas; si elle en a une, il n'est pas difficile de la découvrir, et ce n'est pas sur des rapports légèrement ou malignement conçus qu'un parti doit être pris. L'Autriche a compté ses forces militaires le jour où elle a cru devoir les compter, non dans un but d'agression, mais dans un but défensif. Nous ne menaçons personne, et je me plais à lui rendre cette justice, le Gouvernement français, dans sa composition actuelle, n'en fait pas davantage. C'est la faction anarchique avec les cent mille trompettes de cette faction, avec les appels qu'elle fait à la Révolution universelle et à la guerre,

qui seule trouble le repos du monde. Que M. le président du Conseil remporte la victoire sur cette odieuse faction, et son triomphe ne sera nulle part célébré avec plus de franchise que dans la *menaçante* Autriche !

L'article dans le *Journal de Saint-Pétersbourg** m'avait frappé, dans le temps où il est parvenu à ma connaissance, comme un article inconvenant et niaisement rédigé : aussi en ai-je prohibé l'insertion dans les feuilles de Vienne. Il n'a paru dans aucune. Je suis fâché que le ministère français ait jugé devoir y attacher une valeur plus particulière ; le fait tient aux difficultés que lui créent les feuilles radicales françaises.

27 juin.

1011. J'ai rédigé la précédente lettre particulière (nº 1010) dans un style qui la rend propre à pouvoir être lue par M. Casimir Périer. Vous êtes le maître de la lui montrer ou de n'en rien faire. Je vois sous le jour le plus sombre le prochain avenir de la France. Observateur calme et instruit, je vois ce qui s'y passe, et dans tout cela je ne trouve pas un seul élément *actif* de succès pour le Gouvernement.

Dans les révolutions, c'est toujours sur le juste milieu que pleuvent les coups, et il est toujours d'une constitution trop faible pour les supporter longtemps. La nature des choses le veut ainsi, et nul ne peut rien contre cette force.

Il est à espérer que les affaires de Pologne prendront une tournure décisive dans le courant du mois prochain.

Les armées russes sont complètes, et la perte de Diebitsch** peut difficilement compter pour un malheur. Si à l'époque

* Le *Journal de Saint-Pétersbourg* du 16/28 mai contenait un article qui avait pour but de mettre dans leur vrai jour les mesures que l'Empereur Nicolas avait été obligé de prendre pour arrêter dans ses États les progrès de l'insurrection et pour réparer le mal déjà fait. On y remarquait des allusions mordantes au régime de Louis-Philippe, ce qui donna lieu, de la part du Gouvernement français, à des réclamations auxquelles il fut fait droit d'une manière satisfaisante. (*Note de l'Éditeur.*)

** Le feld-maréchal Diebitsch mourut du choléra, dans son quartier général de Kleczowo, le 10 juin. (*Note de l'Éditeur.*)

de l'ouverture des Chambres en France, les Russes devaient ne pas être dans Varsovie, la complication politique grossirait de beaucoup. La France et l'Angleterre se jetteraient entre deux. Le maréchal Maison et lord Cowley ont reçu l'ordre de faire ici une démarche relativement à l'affaire du corps de Dwernicki. Je connais les ordres de Londres; ceux de Paris seront probablement les mêmes. Je trouverai moyen de faire une bonne réponse, et elle ne sera pas difficile à rédiger.

28 octobre.

1012. Je reçois dans ce moment vos rapports du 21 octobre. Je ne trouve en eux que des motifs pour confirmer l'opinion que j'ai déjà émise sur la piteuse affaire de la pairie *. Il est assez curieux que cette opinion ait pu se rencontrer avec celle d'un personnage de la trempe de M. Pagès. Tout ce que celui-ci a dit à la tribune est la paraphrase de ma pensée. Si M. Périer se voit forcé de faire une fournée de pairs pour tuer la pairie elle-même, il y aura dans le fait une succession de meurtres digne d'une tragédie romantique! Tout cela fait pitié, et le corps qui avant tous les corps est à plaindre, c'est le corps social tout entier. Les pairs ne se laisseront, au reste, pas prier : ils voteront leur mort par assis et levé.

15 novembre.

1013. Je n'ai à la lettre rien à vous écrire. J'envoie un courrier à travers l'Allemagne par Paris à Londres. Il porte par étapes de la contre-révolution à Munich, Stuttgart et Francfort, et il ira aboutir à Londres, où je n'ai que peu de chose à dire. Quels rapports peuvent exister entre lord Grey et moi?

Les affaires d'Allemagne nous occupent beaucoup dans ce

* Il s'agit de la motion adoptée par la Chambre des députés et destinée à remplacer l'article XXIII de la Charte, d'après laquelle le Roi pouvait choisir les membres de la Chambre des pairs parmi certaines notabilités déterminées avec soin. (*Note de l'Éditeur.*)

moment. Ce pays est dans un désordre épouvantable. Les Princes, à force d'avoir suivi les conseils du libéralisme et de s'être donné l'apparence de faire de la souveraineté avec de la démocratie, ont réduit leur pouvoir à zéro. Heureusement, *la Confédération* existe, et nous allons la mettre en mouvement.

La bataille ne sera pas facile à gagner, mais elle devra l'être, sans quoi l'Allemagne est perdue. Comme je n'ai sur tout cela pas de communication à faire à Paris, je ne vous en parlerai que quand les choses seront plus avancées. L'attitude des royalistes en France prouve en faveur d'une vérité qui pour moi est ancienne, à savoir, que le mal véritable dont souffre la France, c'est la folie. Après que la déraison s'est emparée des choses, elle est remontée dans les esprits. Que Dieu garde le corps social de légitimistes tels que les Chateaubriand, les Genoude et autres!

Je regarde ces hommes comme des ennemis dans mon camp, tout comme Lamennais l'est dans celui du catholicisme. Cela n'empêchera pas cette tourbe de furieux de faire beaucoup de mal à la quasi-royauté actuelle, mais le profit en reviendra à la Révolution. Comme celle-ci est la véritable ennemie, je ne me ferai jamais ni royaliste ni catholique français de l'école de 1831.

Le maréchal Maison est venu me parler, il y a une dizaine de jours, du tendre intérêt de son Gouvernement pour les Polonais. Je l'ai envoyé promener, en partant de nos bases connues. Je ne vous donne pas d'instructions à ce sujet, car je ne crois pas devoir d'explications à ceux qui n'ont pas le droit de nous en demander. *Tous les Français,* dans les rangs de l'armée révolutionnaire, ont reçu des passe-ports pour retourner en France.

Le maréchal a voulu étendre le fait à tous les Polonais qui voudraient prendre la même direction. Je lui ai dit que cela ne le regardait pas, et que nous ferions ce que bon nous semblerait. Ramorino, Langermann et tous ses compagnons, seront une bien mauvaise acquisition pour le *juste milieu.* La protection que le Gouvernement se voit dans le cas d'accorder

à des hommes qui ne visent qu'à sa chute, n'est pas l'un des moindres malheurs de sa frêle existence.

1er décembre.

1014. Eh bien, voilà le repos de la France, qui était si solidement établi, de nouveau troublé ! Que veulent les enragés de Lyon*? Si c'est du travail, ils ont tort de se révolter, car ce n'est pas derrière les barricades que se trouve le travail.

Je regarde l'affaire de Lyon comme fort sérieuse, en attendant que j'apprenne qu'elle n'est rien.

J'aime à caver au plus fort, et alors je crains moins les suites. Si le mal n'est qu'un symptôme du mécontentement universel qui règne dans le midi de la France, alors les choses pourront aller loin.

Je prévois que le Gouvernement sera fort préoccupé; cela ne devra pas vous empêcher de traiter avec énergie l'affaire des Légations. Nous avons laissé venir les choses au point où le remède doit être porté, et où par conséquent la nécessité de son emploi doit sauter aux yeux. La partie que nous avons jouée a été pleine de risques, et cependant nous ne nous y sommes pas refusés. M. Périer devra de nouveau reconnaître dans notre conduite une large somme d'égards pour sa position, et il nous serait difficile de lui en prouver davantage que nous ne le faisons précisément en lui proposant de nous aider à diminuer ses embarras. La question n'est pas volontaire; la chose n'est pas à laisser ou à prendre; il faut l'empoigner, sans quoi elle nous tuera. C'est à faire saisir la force de cette vérité que vous et MM. vos collègues de Russie et de Prusse devrez vous appliquer.

Je ne vous écris rien par le présent courrier sur le traité

* Il s'agit de l'insurrection des ouvriers de Lyon, qui eut lieu le 21 novembre. Sur cinquante mille ouvriers, vingt mille environ se soulevèrent à cause du refus des patrons de leur accorder un salaire plus élevé. Ils prirent les armes au cri de : « Travailler pour vivre, ou combattre et mourir », et chassèrent les troupes de ligne de la ville. (*Note de l'Éditeur.*)

malencontreux que nos plénipotentiaires ont signé à Londres*. Nous sommes certains de nous entendre avec les Cabinets de Berlin et de Saint-Pétersbourg sur ce qui a rapport à sa ratification. Le principe n'est pas mis en doute par nous, mais bien le mode d'exécution. Il y a eu dans la marche de la conférence quelque chose qui a froissé les principes, et cela tout à fait inutilement. Pourquoi, au lieu de signer un *traité* qui porte sur les droits des tiers et qui sans leur concours ne peut être mis à exécution, la conférence n'a-t-elle pas préféré délivrer au Roi Léopold un acte en forme de *déclaration* qui eût réglé le compte entre lui et les cinq puissances? Depuis quand a-t-on signé un traité avec une autorité qui n'a pas été reconnue préalablement? Il se trouve de plus un faux matériel dans le préambule ; les signataires n'ont pas pu produire des pleins pouvoirs qui ont été trouvés en forme indue et qu'ils n'avaient pas ! Nous ne mettrons certainement rien en train pour empêcher *la fin,* mais nous ne voulons pas nous assassiner moralement, et de plus politiquement, par rapport aux droits de la fédération allemande, qui a aussi son mot à dire dans l'affaire du Luxembourg. Je vous prie, mon cher comte, de ne faire mention vis-à-vis de personne de ce que je viens de vous dire, pas même envers nos représentants à Londres : vous lirez ce que je leur écrirai. Ceux des trois Cours se sont laissé enjôler par des considérations anglaises et françaises que je suis le premier à vouloir ménager, mais non pas aux dépens du bon droit et de la saine logique. Rien n'est plus désirable que la fin de la conférence, et que Dieu préserve l'Europe d'une autre conférence des cinq puissances sur les bases du soutien d'une révolution ! Nous avons su nous tenir en dehors de l'affaire *trilatérale,* mais nous avons été moins heureux cette fois.

* Pour mettre fin au conflit entre la Belgique et la Hollande, la conférence de Londres adressa, pendant le mois d'octobre, aux deux parties belligérantes, la sommation formelle d'accepter le traité de paix qu'elle avait formulé en vingt-quatre articles. Le Roi Léopold ayant accepté ce traité, les représentants des cinq puissances le signèrent le 15 novembre, en le déclarant obligatoire aussi pour le Roi de Hollande. Mais ce Prince refusa son adhésion ; voilà pour-

27 décembre.

1015. Je vous prie de faire bien particulièrement lecture à M. l'ambassadeur de Russie de ma dépêche* de ce jour. Vous l'inviterez de ma part à bien se pénétrer des points de vue suivants, sur lesquels repose notre plan de conduite dans l'affaire belge :

1° Nous regardons cette affaire comme une complication détestable. Mal engagée dès le principe, sa conduite ultérieure a dû se ressentir du manque d'une base correcte, et elle s'en est ressentie.

2° Les plénipotentiaires des trois Cours ont commis une faute déplorable sous toutes ses faces, en se laissant entraîner *à la signature d'un traité.*

Les excuses qu'ils font valoir à ce sujet sont sans valeur ; ils avaient une seule chose à faire, c'était de ne pas signer ce pour quoi ils n'étaient point munis de pleins pouvoirs. Mais le mal étant fait, il ne s'agit pas de récriminer ; il faut aviser aux moyens de sortir de l'affaire.

3° Le Roi des Pays-Bas a visiblement joué un jeu dangereux durant toute la négociation. Ce jeu s'appuie sur l'espoir que ce Prince attache au bénéfice du temps. Ce bénéfice, j'en ai l'intime conviction, n'existe pas pour lui, et il est également sans application à la position des puissances. L'affaire belge existant, il faut la terminer, car toutes celles qui ne le sont pas tournent à des compromissions dont la nature et la valeur ne sauraient être calculées d'avance.

4° Le principe mis en avant par le Cabinet prussien, que le traité n'aurait de valeur que par suite de la ratification des cinq puissances signataires, est placé hors de contestation.

quoi la ratification du traité par l'Autriche, la Russie et la Prusse fut ajournée. (*Note de l'Éditeur.*)

* Voir la dépêche adressée le même jour par Metternich à Apponyi, n° 1044, dépêche qui a pour objet le traité de paix conclu, le 15 novembre 1831, au sujet de la Belgique et de la Hollande, entre les cinq grandes puissances. (*Note de l'Éditeur.*)

La nuance également proposée par la Prusse de regarder le traité du 15 novembre comme un *acte préliminaire,* ne me paraît d'un autre côté point pratique.

Nous proposons que les cinq Cabinets *suspendent les ratifications du traité du* 15 *novembre* et qu'ils s'appliquent dans l'entre-temps, avec sollicitude, à rapprocher les deux parties contendantes. Nous croyons cette forme pratique et utile, en ce qu'elle maintient les Cours sur un même terrain, et qu'elle n'écarte pas l'action de la conférence de Londres du point central de l'affaire, et qui devra rester tel, malgré les graves fautes qui tombent à sa charge.

L'esprit éclairé de M. le comte Pozzo devra lui faire comprendre que dans notre attitude il ne se trouve rien qui nous éloignerait du vœu de voir avant tout la Russie, la Prusse et l'Autriche se maintenir sur une seule et même ligne de pensées et d'action, et d'empêcher qu'il ne s'établisse, à l'égard de l'affaire belge, quelque divergence dans l'attitude politique, pour le moins dans l'attitude ostensible des cinq Cours.

Il nous est impossible de faire une proposition positive avant de savoir ce qui se sera passé à Londres, à la suite de la connaissance que l'on y aura acquise du refus catégorique de l'Empereur de Russie de consentir à quoi que ce soit avant le Roi des Pays-Bas. Mais si je ne me trompe, notre idée convient à toutes les éventualités, et si le Roi des Belges devait se plaindre, sa voix serait sans valeur le jour où les cinq Cours se seraient prononcées sur une marche uniforme à suivre par elles.

Je m'adresse à M. le comte Pozzo, parce que je ne doute pas qu'il ne partage ma façon de voir dans l'affaire *sans fin* que nous débattons. Il est impossible que les ministres français ne soient pas effrayés de la tournure qu'elle vient de prendre, et de bons conseils peuvent ainsi leur devenir utiles. Nous ressentons dans cette affaire le mal des grandes distances; si les Cabinets de Vienne et de Berlin étaient plus rapprochés de celui de Saint-Pétersbourg, bien des choses difficiles à traiter à distance changeraient de caractère. Il m'est prouvé qu'entre les trois Cours il n'existe pas une nuance qui ait la

valeur d'une divergence entre leurs sentiments et leur jugement sur l'affaire belge, et il n'est pas moins difficile pour elles de ne pas prêter au préjugé du contraire. Le fait tire uniquement sa source de la distance qui les sépare. Une question qui devra bientôt fixer l'attention des Cabinets d'une manière sérieuse, c'est l'épouvantable anarchie morale à laquelle se trouve exposée la Suisse. Je vous ai déjà parlé de ce pays, j'y reviendrai incessamment. Si, comme je n'en doute pas, l'affaire romaine est bientôt terminée, le moment sera opportun pour s'occuper de la Suisse. Les intérêts révolutionnaires sont tellement liés entre eux, qu'une défaite à droite retombe sur le centre et sur la gauche. Nous avançons dans les affaires allemandes, et j'espère que le succès ne nous manquera pas.

Vu la gravité de tant d'intérêts, je vous prie de bien faire comprendre à M. le comte Pozzo que nous devons tous attacher un grand intérêt à ce que l'attitude générale des puissances ne subisse pas un échec.

L'EXALTATION DE GRÉGOIRE XVI AU TRÔNE PONTIFICAL.

1016. Metternich à Lützow, à Rome (E. D.). Vienne, le 12 février 1831.

1016. Vos derniers rapports m'annoncent la nouvelle de l'exaltation de Mgr le cardinal Capellari à la papauté.

Je n'ai pas besoin de vous assurer, Monsieur le Comte, qu'aucun choix qu'eût pu faire le Sacré Collége n'aurait été plus agréable à notre auguste Maître que celui qui vient d'avoir lieu. Votre Excellence en a la preuve en main, et elle n'ignore pas que si notre Cour, par un effet de son respect pour la liberté des suffrages, ainsi que de sa confiance dans la sagesse du conclave, s'est abstenue scrupuleusement de toute manifestation d'une prédilection personnelle quelconque, le nom de Capellari se trouvait néanmoins au fond de nos espérances et de nos vœux.

Au reste, on se tromperait si l'on pouvait penser que la

circonstance que Grégoire XVI appartient à l'Autriche par sa naissance, soit ce qui nous fait surtout applaudir à son exaltation. Un Souverain Pontife tel que lui sait trop bien, — et nous sommes trop justes pour désirer qu'il l'oublie jamais, — que, comme prince temporel, ses premières affections appartiennent à son peuple, et que, comme chef de l'Église, les fidèles, de quelque nation qu'ils soient, sont tous indistinctement ses enfants. Ainsi donc, exempts de toute arrière-pensée, s'il pouvait y avoir dans la circonstance susdite quelque chose dont nous pussions nous féliciter, ce serait uniquement d'y trouver une preuve éclatante de la justice que le Sacré Collége a rendue aux vues pures et généreuses de notre Cour, en même temps qu'aux vertus de celui qu'il vient d'élever à la papauté, en reconnaissant dans les unes et les autres des garanties devant lesquelles doivent se taire l'esprit de parti et ses injustes préventions.

Votre Excellence a eu une trop grande part dans cet hommage rendu à la politique franche et loyale de l'Autriche, par la manière dont elle a su se rendre dans cette occasion l'organe fidèle des sentiments de notre auguste Maître, pour que je ne sois pas heureux d'avoir à lui en témoigner ici la satisfaction de Sa Majesté.....

La lettre ci-jointe, que je prie Votre Excellence de vouloir bien remettre à Mgr le cardinal Albani, est une réponse à celle que vous m'avez transmise de sa part. Je conçois que sa position ait été difficile et souvent pénible dans le conclave, et je rends une entière justice à la manière dont il a su remplir encore cette fois la commission délicate qui lui a été conférée, et dans laquelle il a été si bien secondé par son digne collègue Mgr le cardinal Gaisruck *.

* Les cardinaux Albani et Gaisruck avaient été chargés de soutenir les intérêts de l'Autriche. Leur tâche principale pendant le conclave consistait à empêcher, le cas échéant, le choix d'un cardinal désagréable, en usant du droit d'exclusion. *(Note de l'Éditeur.)*

EXPLOSION ET CARACTÈRE BONAPARTISTE DE LA RÉVOLUTION A MODÈNE ET DANS LES ÉTATS DE L'ÉGLISE.

1017. Historique des mouvements révolutionnaires qui se sont produits à Modène et dans les États de l'Église. Vienne, le 14 février 1831 (Annexe du nº 1018). — 1018. Metternich à Apponyi, à Paris (D. rés.). Vienne, le 15 février 1831. — 1019. Metternich à Apponyi, à Paris (D. secr.). Vienne, le 15 février 1831. — 1020. Metternich à Apponyi (D.). Vienne, le 19 février 1831. — 1021. Joseph Bonaparte à Metternich (Lettre). Pointe-Breye, le 9 octobre 1830 (Annexe du nº 1020).

1017. L'Italie, tranquille jusqu'au commencement de février, vient enfin de payer son tribut au principe révolutionnaire; ce sont le duché de Modène et les États du Pape qui ont les premiers levé l'étendard de la rébellion.

A Modène, le Gouvernement était informé d'une conspiration dirigée contre la personne du duc; il fut averti que le complot devait éclater le jeudi 3 février, et les mesures de précaution furent prises en conséquence. Effectivement, vers sept heures du soir, des coups de sifflet se firent entendre sur divers points, et les conjurés, étrangers pour la plupart à la ville de Modène, se dirigèrent en silence vers la maison Menotti. Mgr le duc de Modène pouvait compter sur la fidélité et le dévouement de la troupe; aussi, après avoir placé dans la citadelle une force suffisante pour la garantir d'un coup de main, Son Altesse Royale fit avancer sans bruit un détachement de dragons et de pionniers, qui cerna la maison Menotti. Dès qu'elle fut investie, les conjurés furent sommés de se rendre; ils répondirent à cette sommation en faisant un feu très-vif de toutes les fenêtres. Les dragons et les pionniers ripostèrent, et tâchèrent d'enfoncer la porte. Une compagnie du bataillon de ligne vint à leur secours, mais le feu des conjurés continuait toujours, lorsque Mgr le duc de Modène arriva en personne sur les lieux et somma de nouveau les rebelles, à quoi ces derniers ayant répondu par des coups de fusil, Son Altesse Royale fit tirer le canon contre la maison, dont les murs menaçaient déjà de crouler, lorsque les conjurés s'écrièrent : *Mise-*

ricordia e vita in dono! La réponse de Mgr l'archiduc fut : *Con rebelli non tratto.* Les conspirateurs se rendirent alors à discrétion, au nombre de quarante-quatre.

La population de Modène était restée parfaitement étrangère à cette entreprise; mais la conspiration avait des ramifications très-étendues dans plusieurs villes et bourgades du pays. Une tentative avait été faite quelques jours auparavant, mais comprimée par la troupe, à Reggio; dès le 4, cette ville était en pleine révolution. A Sassuolo, à Carpi, les conspirateurs comptaient beaucoup d'adhérents, qui prirent les armes contre la troupe; ils furent déroutés en ne voyant pas le signal convenu avec les conjurés de Modène, et ne purent empêcher l'arrestation de plusieurs coupables. Le duc de Modène apprenant toutefois que l'esprit révolutionnaire se propageait dans les campagnes et avait éclaté à Mirandola, à Bastiglia et surtout à Reggio, sachant enfin que Bologne et la Romagne allaient se soulever, Son Altesse Royale sentit que l'exiguïté de ses forces ne pouvait faire tête à l'orage, et elle se retira à Mantoue avec sa famille, après avoir assigné aux différents corps les meilleures positions à occuper dans la direction des frontières autrichiennes en attendant des secours suffisants. Le 6, tout était tranquille dans Modène; mais il paraît que sur d'autres points du duché on aurait essayé d'organiser un soi-disant Gouvernement provisoire *degli Stati Estensi.*

La révolution de Modène n'est point un fait isolé; c'est un épisode de la vaste conspiration qui embrasse l'Italie entière; c'est le signal d'un embrasement que leurs auteurs veulent rendre général. On pourrait en fournir une foule de preuves, mais la simultanéité des révoltes qui viennent d'éclater dans les États du Pape rend toute preuve superflue.

A Bologne, la conspiration a fait son explosion une heure après la nouvelle de l'élection de Grégoire XVI. Le pro-légat a été forcé de céder, et un Gouvernement provisoire, composé du comte Pepoli (gendre de Murat), de MM. Confalonieri, Bevilacqua, Ocioli, Vicini et Salviani, s'est organisé et a arboré la cocarde tricolore (rouge, verte et blanche). — Ferrare s'est empressée de suivre cet exemple; la troupe

pontificale a été désarmée, remplacée par une garde nationale, et le pro-légat déposé. La révolution se propage dans la Romagne, qui s'est insurgée immédiatement et a formé un Gouvernement dans lequel figure le comte Rasponi, autre gendre de Murat. Les conspirateurs ont expédié des courriers à Ravenne, à Forli, et les troupes révolutionnaires se portent sur Ancône.

Modène, qui s'était tenue tranquille depuis le départ du duc, a été mise le 8 en insurrection par une troupe de Bolonais conduite par le comte Pepoli. L'immense majorité de la population a envoyé au duc l'expression de son vœu en faveur de son prompt retour.

Tels sont les événements qui se sont passés dans ces contrées. Cette vaste trame, ourdie en France depuis longtemps, porte évidemment le cachet du bonapartisme. Le plan, d'après les données que nous possédons, est d'enlever au Pape son domaine temporel, de former un Royaume d'Italie sous le *Roi de Rome* constitutionnel; la nouvelle dynastie est toute trouvée, comme le prouve la proclamation qui a été répandue à profusion dans tout le nord et le milieu de l'Italie.

L'activité prodigieuse des émissaires français, signalée depuis assez longtemps, redouble maintenant. Ils dépensent des sommes considérables, sont en rapports continuels avec les sectaires connus, et parcourent le territoire pontifical; on a surtout remarqué un officier en retraite de l'ancienne armée impériale, qui excite à la révolte, promettant l'appui de la France.

Metternich à Apponyi, à Paris (D. rés.), Vienne, le 15 février 1831.

1018. Vous trouverez dans les annexes des renseignements exacts sur la marche des événements dans quelques parties de l'Italie (nº 1017). Il devra vous suffire de cette connaissance sommaire des choses, pour vous convaincre que cette nouvelle révolution ne saurait être que le résultat d'un plan longtemps médité et élaboré jusque dans ses moindres ramifications.

Là où dans le désordre il règne de l'ensemble et de la suite,

là où les mêmes moyens servent à distance et où les choses suivent minutieusement une marche égale, un pouvoir régulateur et compacte doit nécessairement présider aux entreprises. Dans ce qui arrive aujourd'hui, un symptôme de plus vient renforcer cette observation; rien n'est *italien* dans les mesures qui ont accompagné les révoltes : la forme est toute française ; c'est celle prescrite par le comité directeur de Paris ; c'est celle qui a été également suivie lors des récentes émeutes partielles en Allemagne.

Ce qui en ceci est vrai pour la forme n'empêche pas que la révolution en Italie n'ait un caractère particulier. C'est la révolution des bonapartistes, soutenue par les anarchistes français.

Il y a longtemps, Monsieur l'ambassadeur, que nous avons voué une attention particulière aux vues de la faction bonapartiste, et à moins de nous refuser aux preuves les plus concluantes, nous n'avons pu nous tromper à cet égard. Rien n'est extraordinaire comme la position de l'Empereur notre Maître et celle de son Cabinet. Les bases sur lesquelles repose notre Gouvernement nous attirent les confidences des amis de la légitimité ; le fait des relations de famille entre la Maison impériale et feu Napoléon nous vaut celles des adhérents de l'ancien Empire français. Le fils de Napoléon vit à Vienne ; les adhérents du père, en jetant sur lui leurs regards, doivent tout naturellement les élever vers le grand-père !

Au milieu de cette position donnée, l'Europe, et en particulier la France, ont été à même d'apprendre à connaître la marche politique de notre Cour. Empreinte de l'esprit d'entière rectitude, de force et de justice qui caractérise notre auguste Maître, toujours éloignée des vues qu'une saine et tutélaire politique ne justifierait point, notre attitude a servi de base au repos général, à ce premier des bienfaits pour tous les Gouvernements comme pour tous les peuples.

Le Roi Louis-Philippe, nous en avons la conviction, a reconnu cette vérité. M. le comte Sébastiani partage la manière de voir du Roi. Il nous est donc possible d'entrer avec eux dans des explications auxquelles nous nous refuserions d'entrer avec un Cabinet autrement composé.

Nous savons que le mouvement en Italie est bonapartiste. Nous sommes décidés à le combattre. L'Empereur le doit à son Empire et à tout ce qui en Europe se trouve encore debout. Nous rendrons en même temps par cette décision le service le plus signalé au Roi Louis-Philippe. Si, d'après les calculs les plus simples, il y avait incompatibilité entre son existence et celle d'un membre secondaire de la famille Bonaparte sur un trône voisin de la France faible et fragile, de combien cette incompatibilité ne serait-elle pas plus réelle vis-à-vis de l'Italie placée sous le sceptre de Napoléon II? C'est à ce fait cependant que va droit le parti anarchique, et c'est à lui que nous résistons encore!

Rien n'est plus naturel qu'une parfaite entente entre nous et le Roi des Français, là où il existe une communauté d'intérêts aussi évidente. Nous connaissons cependant trop bien la position des choses en France, et celle en particulier du Gouvernement royal, pour faire entrer dans nos calculs plus qu'un concours négatif.

Le soi-disant principe de non-intervention n'a jamais été reconnu par nous, et jamais nous ne le sanctionnerons de notre aveu. Je regarde comme superflu d'entrer ici dans une explication sérieuse sur une question qui, à nos yeux, n'a d'autre valeur que celle d'une simple phrase. Nous repousserons toujours le mal *qui nous menacera;* nous repousserons l'ennemi qui, sous l'égide d'une entière indépendance d'action, voudra nous rendre esclaves chez nous-mêmes; nous protesterons contre toute fausse prétention, et si nous le pouvons, nous en ferons justice sans reconnaître pour notre politique d'autre base que celle de la réciprocité, base politique aussi ancienne que le monde et applicable à l'existence des individus non moins qu'à celle des Empires. Les deux Cabinets qui seuls ont proclamé la non-intervention n'ont point tardé à se voir forcés à l'intervention la plus décidée que les fastes de la diplomatie aient à recueillir!

Nous demandons au Gouvernement français de ne pas gêner notre action tutélaire là où elle nous sera commandée par les raisons les plus puissantes.

Nous prenons envers lui et envers toutes les Cours de l'Europe l'engagement le plus formel qu'aucune vue d'ambition politique, d'agrandissement territorial, ni d'influence particulière, ne servira jamais de motif à notre action; ce ne sera qu'à la suite d'une réquisition formelle des autorités légalement existantes que nous prendrons des mesures propres à assurer l'indépendance complète de ces autorités. Nous ne ferons, en un mot, que ce que nous nous reconnaissons le droit et le devoir de faire, d'après les règles les moins douteuses du droit des gens.

Le Gouvernement français sera exposé à des attaques morales de la part de ceux qui veulent le bouleversement. Il devra savoir leur résister, ou bien fournir au monde la preuve qu'il ne serait que l'égide derrière laquelle se cacherait la faction ennemie du repos général. Nous regardons ce parti comme l'ennemi acharné de son existence autant qu'il l'est de la nôtre; deux corps attaqués par un même mal doivent le combattre ou pour le moins lui résister chacun avec ses forces et ses moyens. La forme ici ne compte pas.

Notre ennemi, c'est l'anarchie; nos amis sont ceux qui la repoussent. Le jour où nous serions forcés dans nos derniers retranchements, et où nous serions réduits à n'avoir de choix qu'entre les maux dont nous menaçerait l'anarchie, nous devrons choisir celui qui compromettrait le moins immédiatement notre propre existence, et ce moyen, nous le tenons entre nos mains.

Voilà, Monsieur l'ambassadeur, une entière et large confession. Elle est franche et complète. Elle devra être entendue par ceux qui, sous peine de leur propre perdition, doivent être les amis de notre cause; car cette cause est en somme la leur. Jamais le monde civilisé n'a offert un spectacle pareil à celui d'aujourd'hui; les remèdes communs ne vont pas à un état de choses qui sort totalement de toutes les combinaisons communes. Il s'agit pour les Gouvernements, et en particulier pour le nôtre, de vivre ou de périr. Nous offrons la vie à tous ceux qui veulent ou qui pourront vivre, nous saurons combattre la mort jusqu'au dernier souffle de notre existence.

Metternich à Apponyi, à Paris (D. secr.), Vienne, le 15 février 1831.

1019. Je vous autorise à lire la dépêche *réservée* (nº 1018) à M. le général Sébastiani, et au Roi lui-même, dans le cas où vous verriez de l'hésitation dans la marche du Cabinet. Ce que nous lui demandons, c'est *de ne pas se déclarer contre nous et de ne pas servir les révolutionnaires italiens*. Notre position géographique empêche que la France ne puisse nous atteindre matériellement, à moins de déclarer la guerre à la Sardaigne ou à la Confédération germanique. Le Gouvernement actuel ne fera ni l'un ni l'autre; il sera impuissant pour le bien, mais ne soutiendra pas ouvertement le mal.

Les États sardes étaient encore tranquilles à la date du 10 de ce mois. Il ne faut pas compter beaucoup sur la continuation du fait.

.....Ne montrez la dépêche réservée à aucun de vos collègues, et ne leur parlez pas de la *clause irritante* qui la termine. Prévenez-les que la révolution est toute bonapartiste. Je ne mets pas en doute que très-incessamment nous y verrons Lucien Bonaparte et Jérôme se charger d'un rôle. Il en sera de même d'Achille Murat, qui, il y a deux mois, a débarqué en Angleterre.

Je vous enverrai par le premier courrier (et ils vont se succéder rapidement) des preuves curieuses de l'intensité du travail des Bonaparte près de nous. Une preuve que la révolution en Italie part de ce côté se trouve dans la tranquillité qui règne encore dans le duché de Parme. Il est évident que l'on ne veut pas y gêner la mère de Napoléon II.

Les Cours de Russie et de Prusse ont pris envers nous l'engagement de nous prêter leur appui moral dans les opérations que nous nous verrions forcés d'entreprendre en Italie. Il est probable que leurs représentants en France auront depuis longtemps reçu des instructions analogues. C'est dans cette conviction que j'invite Votre Excellence à s'entendre avec MM. de Pozzo et de Werther et à fixer leur attention sur la nécessité de ne pas prêter, par leur langage, au préjugé comme

quoi leur appui moral serait le résultat d'une *triple alliance*. Les trois Cours n'ont pas besoin, pour soutenir l'entière uniformité de leurs principes, de s'allier plus qu'elles ne le sont depuis si longtemps déjà.

L'événement du jour n'est qu'un symptôme de plus du mal qui couvre l'Europe. Rien ne presse davantage qu'une franche entente entre les Gouvernements pour repousser le fléau, qui est directement dirigé contre toute autorité existante. Vous ferez bien, Monsieur l'ambassadeur, de provoquer, par des voies confidentielles, des propositions de ce genre de la part du Cabinet français. C'est dans ce sens que je m'explique envers M. le maréchal Maison, dont j'ai tout lieu d'être satisfait. Vous pouvez répondre de notre empressement à toujours entrer dans des vues pareilles.

Metternich à Apponyi, à Paris (D.). Vienne, le 19 février 1831.

1020. En me référant à ma dépêche secrète du 15 de ce mois (n° 1019), j'ai l'honneur de vous transmettre les pièces * que je vous ai promises, et qui prouvent jusqu'à l'évidence, non-seulement l'intensité du travail des membres de la famille Bonaparte, mais surtout l'empressement avec lequel ils se sont adressés à nous, à la suite de la révolution des derniers jours de juillet. Je croirais superflu de vous dire *qu'il n'a été fait aucune réponse quelconque à ces ouvertures*. J'abandonne entièrement à votre prudence, Monsieur le Comte, de faire usage de ces pièces vis-à-vis de M. le général Sébastiani, ou même vis-à-vis du Roi, si vous le jugez utile et avantageux, et je vous laisse également le choix du moment où vous croirez

* Parmi les pièces communiquées à Apponyi se trouvent trois lettres de Joseph Bonaparte, adressées, l'une à l'Empereur François, la seconde à l'Impératrice Marie-Louise, duchesse de Parme, et la troisième au prince de Metternich; c'est cette dernière que nous reproduisons ci-après. En outre, les annexes contiennent encore quelques rapports de l'envoyé d'Autriche à Florence, rapports d'où il résulte que le prince de Canino avait eu le projet de venir à Vienne pour appuyer l'élévation du duc de Reichstadt au trône de France, mais que, avec l'assentiment formel de Metternich, on lui avait refusé un passe-port. (*Note de l'Éditeur.*)

devoir en faire usage; mais je vous recommande de ne point laisser prendre copie de ces pièces et de ne vous en dessaisir dans aucun cas.

Joseph-Napoléon Bonaparte à Metternich (Lettre).
Pointe-Breye, le 9 octobre 1830 (Annexe du nº 1020).

1021. Monsieur, il y a plus de dix ans qu'un duc de Brindisi (?) vint me trouver dans ma retraite, se disant chargé d'une commission de votre part auprès de moi; depuis, M. David Parish m'a parlé de vos sentiments bienveillants pour moi et ma famille. J'ai répondu à la première communication verbale comme je le devais; j'ai prié M. Parish de vous faire agréer mes remercîments, et j'ai attendu les événements pour me prévaloir de vos bonnes dispositions; aujourd'hui, ces événements ont eu lieu, et je m'adresse directement à vous en vous priant de remettre à Sa Majesté Impériale et Royale ma lettre *, et d'accueillir en même temps les observations qui me sont inspirées par les circonstances actuelles, qui me font un devoir de ne rien négliger de ce qui peut être utile au fils de mon frère, au petit-fils de Sa Majesté l'Empereur, au bien-être de la France, à la tranquillité de l'Europe, et même à celle de la France, si toutes ces choses sont conciliables; je suis, Monsieur, convaincu qu'elles sont très-conciliables aujourd'hui, et que Napoléon II, rendu aux vœux des Français, peut seul produire tous ces heureux résultats; je m'offre à lui servir de guide; le bonheur de mon pays, la paix du monde, seront les nobles buts de mon ambition. Je déclare n'en avoir pas d'autre, et ne sortir de ma paisible retraite, si l'Empereur se rend à mes vœux, que mû par ce que je dois à la mémoire de mon frère, dont les intentions ont été méconnues, et par tous les sentiments qui attachent un homme de bien à sa patrie, à sa famille, au repos de l'humanité.

Napoléon II, arrivant en France sous les couleurs nationales,

* Dans cette lettre, adressée à l'Empereur, on lit entre autres : « Sire, si vous me confiez le fils de mon frère, celui que, sur son lit de mort, il a déclaré devoir suivre mes avis en rentrant en France, je garantis le succès de

conduit par un homme dont les sentiments et les affections toutes patriotiques sont connus, peut seul empêcher l'usurpation du duc d'Orléans, qui, n'étant appelé ni par le droit de succession ni par la volonté nationale clairement et légitimement exprimée, ne peut se maintenir au pouvoir qu'en caressant tous les partis, et en cédant à celui qui lui offrira le plus de chances de succès, quels que soient les moyens qu'il faille employer pour cela. Napoléon empêcherait les ferments républicains de se développer en France, en Italie, en Espagne, en Allemagne. Napoléon, Empereur des Français, serait par reconnaissance, par son cœur, par son intérêt politique, attaché à l'Autriche, qui serait sa seule alliance de famille et de politique sur le continent.

Les branches de la Maison d'Espagne et de Naples ne pourraient en rien s'opposer aux vues des Cabinets de France et d'Autriche ainsi réunis ; l'Italie resterait dans le devoir ; l'Allemagne n'aurait aucun sujet de trouble ; le nouveau Roi d'Angleterre serait heureux, par la reconnaissance de Napoléon II, d'effacer la honte dont le Cabinet de son pays s'est couvert par sa conduite envers l'Empereur Napoléon mourant ; le successeur d'Alexandre ne peut pas ignorer les regrets que, sur la fin de sa vie, ce prince a donnés au système qui l'avait porté à rappeler les Bourbons en France ; la Prusse ne peut pas désirer une révolution nouvelle en France, elle doit sentir qu'elle serait la première à en ressentir les effets, et les autres puissances doivent se rappeler sa conduite dans la première guerre de la Révolution.

Mais que puis-je dire que vous ne sachiez mille fois mieux qu'un solitaire vivant au fond d'une retraite ? Mais ce que je connais peut-être mieux que qui que ce soit, ce sont les dispositions du peuple français, et celles qui me portent à vous faire des ouvertures dans le seul but du bien de mon pays et du reste de l'Europe.

M. le comte Athanase d'Otrante*, s'il a le bonheur de

l'entreprise ; seul, avec une écharpe tricolore, Napoléon II sera proclamé. »
(*Note de l'Éditeur.*)

* Fils de Fouché, duc d'Otrante (mort en 1820, à Trieste). Il est probable

parvenir jusqu'à vous, Monsieur, entrera dans les développements que vous pourriez désirer; j'ai une pleine et entière confiance dans sa capacité et ses bonnes dispositions.

Je regrette que mon éloignement de l'Europe me prive de l'avantage de pouvoir exposer de vive voix, et à Sa Majesté Impériale et Royale et à vous-même, Monsieur, les raisons qui sont la base de ma conviction personnelle qui dicte ma lettre à Sa Majesté et à vous, Monsieur; il ne dépendra pas de moi que l'espace qui nous sépare ne disparaisse, et que les nuages aujourd'hui amoncelés sur l'avenir de la France et de l'Europe se dissipent au souffle de la raison, de la justice et de la modération, dont tout honnête homme est comptable à son pays et à la postérité.

Veuillez agréer, Monsieur, ma confiance et ma haute considération.

De Votre Altesse l'affectionné serviteur,

Joseph-Napoléon BONAPARTE.

PROPOSITION FRANÇAISE RELATIVE A UN DÉSARMEMENT GÉNÉRAL.

1022. Metternich à Apponyi, à Paris (D.). Vienne, le 3 juin 1831. — 1023. Metternich à Apponyi, à Paris (D. rés.). Vienne, le 3 juin 1831.

1022. D'après un de vos rapports du 11 mai, M. le comte Sébastiani s'était ouvert envers Votre Excellence et M. le

que la mission dont il est question ici a quelque rapport avec l'affaire dont Prokesch (*Mes rapports avec le duc de Reichstadt*) et Montbel (*le Duc de Reichstadt*) font mention dans leurs écrits. Au dire de ces deux auteurs, il existait une conspiration bonapartiste qui avait pris toutes les mesures pour conduire triomphalement le duc de Reichstadt à Paris, dès qu'on réussirait à obtenir du prince de Metternich qu'il laissât le fils de Napoléon « s'échapper » de Vienne. Nous n'avons aucun document écrit qui permette de constater ce fait; mais, en tout cas, le rôle principal, que Prokesch et Montbel attribuent à M. Fouché dans l'exécution du plan, repose sur une erreur manifeste, attendu que l'ex-ministre bonapartiste dont il s'agit n'était plus de ce monde depuis dix ans. (*Note de l'Éditeur.*)

baron de Werther, sur l'idée que, par suite d'une entente commune, les Cours de France, d'Autriche et de Prusse pourraient procéder à un désarmement réciproque.

Le 22 mai, M. le président du conseil et le comte Sébastiani vous ont appelé conjointement avec MM. vos collègues d'Angleterre, de Prusse et de Russie, à une conférence dont l'objet a été la même proposition. MM. les ambassadeurs ont répondu « de la vive satisfaction avec laquelle cette proposition serait accueillie par leurs Gouvernements respectifs et de l'empressement qu'ils mettraient à prêter leur concours à une mesure que chacun d'entre eux avait constamment appelée de tous ses vœux, et au sujet de laquelle les Cours d'Autriche et de Prusse avaient même déjà fait des ouvertures confidentielles au Cabinet français ».

Cette réponse, Monsieur l'ambassadeur, a rencontré l'entier suffrage de notre auguste Maître, et Sa Majesté Impériale, pénétrée de l'importance de la délibération proposée par MM. les ministres français, m'a ordonné de vous faire parvenir sans délai les instructions nécessaires pour faciliter la marche et assurer le succès de cette délibération.

Nous n'avons cessé de suivre envers le Gouvernement du Roi Louis-Philippe, et dans nos explications et dans nos actions, une ligne de bonne foi et de franchise qui n'a pu laisser aucun doute sur nos intentions. Comme il s'agit maintenant d'un objet de haute valeur, nous sommes bien décidés à ne pas nous écarter de cette ligne.

Les événements qui se sont succédé depuis la fin du mois de juillet dernier ont mis l'Europe dans une position dont l'histoire n'offre pas de précédent. La lutte entre les principes et les partis qui ont de tout temps divisé le monde social n'est pas nouvelle, mais elle est sortie aujourd'hui de la sphère purement morale : les théories sont devenues des faits ; l'esprit de subversion s'est exalté et enhardi à un degré menaçant pour l'existence même de la société civilisée.

Les Gouvernements les plus éclairés et les plus forts n'ont pas été à l'abri du contre-coup des mouvements impétueux dont tous les États européens se sont plus ou moins ressentis.

Arrêtés dans la poursuite du bien praticable qu'ils s'occupaient d'assurer à leurs sujets, ces Gouvernements se sont vus entraînés par la force des choses à des mesures opposées à leurs vœux et à leur intérêt permanent, et favorables aux desseins mêmes de leurs adversaires les plus acharnés. Nous comptons au nombre de ces mesures les *armements extraordinaires* provoqués par la crise du moment.

Ce que des circonstances réellement imprévues, ou agissant comme si elles l'avaient été, ont pu amener, c'est à la sagesse réunie des Gouvernements à le faire rentrer dans de justes limites. Aucune puissance ne peut déployer ses armées au grand complet, et les maintenir sur ce pied durant un temps indéfini, sans écraser les contribuables. De tous les états, le pire est celui qui n'est ni la guerre ni la paix. L'Europe est livrée aujourd'hui à un état pareil ; chaque puissance doit avoir en son particulier le sentiment qu'il ne saurait se prolonger ; elles ont eu le bon esprit de s'en faire l'aveu réciproque, et ce fait même justifie l'espoir qu'elles finiront par s'entendre.

Mais que signifie proprement la proposition d'un *désarmement?* Il en est de ce mot comme de beaucoup d'autres qui expriment une idée compliquée de sa nature, et qui, pour conduire à une application satisfaisante, ont besoin d'être clairement définis. Nous croyons avant tout nécessaire de vous faire connaître le sens que nous attachons au terme de désarmement dans l'occasion présente.

Après la révolution de juillet dernier, les Cours d'Autriche, de Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie, ont procédé à la reconnaissance du Roi Louis-Philippe, et les relations entre la France, sous son nouveau Gouvernement, et les autres États de l'Europe, se sont établies sur la base du respect pour les traités existants. Appuyés sur cette base, la paix et ses bienfaits eussent été, nous aimons à le croire, à l'abri de toute atteinte, sans l'activité funeste d'un parti ennemi par système de toute autorité régulière, et ne visant qu'au trouble et à l'anarchie. Par suite des efforts de ce parti, la tranquillite publique a fait place à de violents orages dans plus d'une

contrée de l'Europe; des pays entiers ont été soulevés, continuellement menacés de révolutions et de guerre; les puissances ont été forcées à des armements, et c'est de ces armements mêmes que la faction perturbatrice voudrait faire son profit, pour arriver, par le mécontentement général et par le désespoir des peuples, aux bouleversements qu'elle médite. Quel moyen d'excitation a-t-elle négligé pour briser les liens entre les Gouvernements et les sujets? Quelles provocations hostiles a-t-elle épargnées aux puissances? Le succès n'a pas toujours répondu aux vœux impies de cette faction. Des insurrections ont été étouffées; les Cabinets ont opposé le mépris aux insultes, ils ont eu soin de ne pas s'imputer mutuellement ce dont en effet, et grâce à l'excès du désordre, ils n'étaient plus responsables. Mais le mal n'en subsiste pas moins, et il est impossible de se méprendre ni sur ses causes, ni sur ses conséquences.

En s'occupant des moyens qui dispenseraient les puissances de maintenir sur pied des forces hors de proportion avec les ressources ordinaires des pays, on doit donc également fixer son attention sur l'inconvénient *matériel,* et sur le danger *moral* d'un tel état de choses, et le désarmement auquel on vise doit nécessairement porter remède à l'un et à l'autre.

Pour parvenir à ce double but, il faut que les Cours offrent au monde la démonstration de l'uniformité de leurs sentiments sur les bases fondamentales de toute paix possible. Ces bases sont, selon nous :

1° L'indépendance politique de tout Gouvernement légalement reconnu, c'est-à-dire la liberté dont il doit jouir d'adopter, quant à son régime intérieur, ainsi que dans ses relations avec d'autres États, tel système qu'il juge le plus convenable dans l'intérêt de sa propre conservation, de sa sûreté et de sa tranquillité, sans blesser les droits d'autrui;

2° Le maintien de tous les traités existants, tant qu'ils ne seront pas abolis ou modifiés d'un commun accord entre les parties contractantes;

3° La résolution prononcée des puissances d'assurer, au moyen du respect qu'elles portent à ces principes, les rapports

de paix et de bonne intelligence qui existent entre elles, et sous l'égide desquelles la paix intérieure des États et tous les biens qu'elle garantit peuvent seuls fleurir.

En partant de ces bases, les puissances pourraient déclarer :

Qu'animées d'un égal désir, et de l'intention sincère d'observer et de faire observer les principes ci-dessus énoncés, comme étant les seuls qui puissent maintenir et garantir la paix générale, et voulant soulager les peuples des charges qu'une augmentation sans objet de leurs forces militaires ferait peser sur eux,

Elles arrêtent :

1° Que dès la signature de cette déclaration, elles feront cesser les mesures ayant pour objet des armements extraordinaires, et réduiront leurs armées à leur pied de paix ordinaire ;

2° Que tout déploiement de forces au-dessus de cette échelle, et n'étant pas motivé par quelque danger particulier, imminent et imprévu, n'aura lieu dorénavant que dans un but d'union entre les puissances contre celle qui, s'écartant des susdites bases, violerait la paix de l'Europe ;

3° Que toutefois il ne sera procédé à un pareil armement général qu'après que toutes les tentatives de conserver la paix, par des explications et des concessions réciproques, auront été épuisées.

Telles sont, Monsieur l'ambassadeur, les vues de notre Cabinet, relativement aux conditions essentielles de toute entente possible sur la question du désarmement. Les conditions sont évidemment de nature à ne compromettre aucun Gouvernement et à pouvoir être admises par tous ceux qui désirent de bonne foi le maintien et la consolidation de la paix générale. Vous les ferez valoir de votre mieux dans les conférences qui vont s'ouvrir, et nous nous féliciterions beaucoup si, en les énonçant, nous avions fourni quelques données propres à conduire à un résultat satisfaisant une délibération à laquelle se rattachent tant de grands intérêts, et dont le succès doit si puissamment influer sur le rétablissement du calme dans les esprits, sur le repos et le bien-être de l'Europe.

Metternich à Apponyi, à Paris (D. rés.). Vienne, le 3 juin 1831.

1023. La dépêche précédente est rédigée dans un sens qui vous permet d'en faire usage près du Cabinet français. J'ai réservé pour la présente des remarques d'une nature plus délicate, et desquelles vous ne pourrez entretenir que MM. vos collègues de Russie et de Prusse.

La situation générale des choses est des plus compromises : à tout mal il faut un remède; vous savez que je ne me compte pas au nombre de ceux qui désespèrent facilement du succès de la chose publique, et cependant ma conscience me dit que les dangers l'emportent de beaucoup sur les chances de salut.

Cet aveu fait, vous ne douterez cependant, Monsieur l'ambassadeur, ni du zèle que je continuerai à porter à la recherche des moyens de sauver ce qui n'est pas encore perdu, ni de ma décision de mourir sur la brèche dans la défense de la cause du bon droit.

Ce qui caractérise avant tout les causes fortement compromises, c'est l'impossibilité dans laquelle se trouvent les hommes de leur appliquer un remède qui ne porte avec lui à la fois un mal. Cette thèse s'applique directement au grand objet de la précédente dépêche.

Rien ne s'amalgame moins que des corps composés d'éléments hétérogènes. Tel est le cas du Gouvernement français actuel et des anciennes Monarchies. Forcés cependant de vivre ensemble, ce n'est pas au Cabinet français qu'auraient dû appartenir l'initiative dans les affaires générales et leur conduite. Ce soin aurait dû être celui des trois autres grandes Cours continentales. Nos efforts ont, depuis le mois d'août dernier, tendu vers le but d'opérer entre ces puissances un accord intime, de l'existence démontrée duquel il eût suffi pour engager les États qui ont à défendre des intérêts autres que ceux créés par une révolution, à converger vers un centre imposant par sa force morale et matérielle. Le sort en a décidé autrement; la déplorable révolution polonaise, le temps déjà usé en de vains efforts pour la réduire, et l'influence que tout

naturellement elle a dû exercer en absorbant la plus grande part de l'attention de la Russie et des deux grandes Monarchies voisines du Royaume en proie à une révolte intense, toutes ces causes réunies ont empêché que l'entente si nécessaire entre les trois Cours ait pu s'établir dans un sens véritablement utile.

Une question fort importante vient d'être agitée par le Cabinet français, question pleine de nécessités et de difficultés, et qui, avant tout, doit être bien définie pour pouvoir être jugée à sa véritable valeur.

J'ai touché au vrai, en établissant dans mon travail ostensible les deux éléments qui se confondent dans l'idée dont le mot de *désarmement* ne donne pas la juste interprétation, bien que nous soyons disposés à l'accepter.

Le Cabinet français admettra-t-il le côté moral de la question? S'il devait le faire, il nous donnerait une nouvelle preuve de sa bonne foi. A nos yeux, *ce côté* est la partie *principale,* dont *le désarmement matériel,* c'est-à-dire *le retour à un pied de paix de la part des puissances, n'est que la conséquence* simple et naturelle.

Il devra me suffire de courtes remarques pour vous démontrer que la distinction que j'établis est juste. Pour cela, je n'ai besoin que de m'attacher à des faits.

La force armée *matérielle* de la France se compose de la garde nationale sédentaire et mobile ; plus, de l'armée de ligne.

La réduction proposée par le Cabinet français ne saurait porter que sur l'armée régulière.

La force armée de toutes les autres puissances se compose uniquement de ce dernier élément, car, en Prusse comme en Autriche, la *landwehr* fait partie de l'armée régulière.

En admettant une diminution égale dans le nombre des troupes, la France restera toujours armée hors de proportion avec les autres puissances. Mais comme la garde nationale est en majeure partie vouée à la seule défense du sol de la patrie, faisons abstraction de cette considération, bien que l'histoire de la République et de l'Empire nous ait appris que cette même garde civique est une réserve toujours prête pour ali-

menter la guerre offensive. Il ne me paraît guère possible de s'entendre sur l'énoncé d'un *nombre fixe* de troupes à maintenir. Une mesure pareille serait à la fois vexatoire et inutile. Elle serait vexatoire, parce qu'elle exigerait un contrôle réciproque; elle serait inutile, parce que le contrôle est impossible.

Des mots vides de sens sont bientôt lancés. M. le comte Sébastiani s'est servi d'un mot pareil dans l'entretien que vous avez eu avec lui le 12 mai, en proposant que chacune des trois puissances (la France, l'Autriche et la Prusse) devrait commencer par faire rentrer dans ses foyers cinquante ou soixante mille hommes. L'armée autrichienne, quelque prête qu'elle soit à la guerre, *est dans ses foyers*. Non-seulement cinquante ou soixante mille hommes, mais plus de deux cent mille soldats sont dans leurs cantonnements et non sous les drapeaux, sous lesquels un appel les rassemblerait en moins de huit et tout au plus quinze jours. Il en est de même en Prusse. La France, en accordant des congés de semestre à cinquante ou soixante mille soldats, ne sera pas autrement placée que ne le sont déjà les armées des deux autres puissances.

La proposition est, par conséquent, peu pratique, et M. le comte Sébastiani est trop au fait des détails militaires pour ne pas le savoir; aussi, ce qu'il semble avoir entendu par sa proposition, ce n'est pas la rentrée d'un certain nombre de soldats dans leurs foyers domestiques, mais bien le retrait de ce même nombre de troupes de certains points où les cadres se trouvent placés. Les points qu'à l'égard de notre armée il a en vue ne sont pas difficiles à deviner.

Pour sortir de la discussion, c'est *du retour au pied de paix par suite de la cessation d'armements* qu'il devra s'agir dans l'accord à établir entre les puissances.

Mais, Monsieur l'ambassadeur, le retour au pied de paix militaire peut-il être autre chose que la conséquence *d'un état de paix morale?* C'est donc celui-ci qu'il s'agit d'amener; l'autre en découlera de lui-même. Je crois qu'en tant que, dans la position des choses en France, le but peut être atteint,

il le serait par l'adoption de la forme consignée dans la précédente dépêche.

Je dis, *en tant que le but peut être atteint,* car rien dans un arrangement avec un Gouvernement tel que celui de Louis-Philippe ne peut être imaginé comme complet.

La France renferme deux éléments opposés de leur nature, et que l'art le plus raffiné ne saurait amalgamer au point d'offrir une masse compacte et solide.

Le trône royal entouré d'institutions républicaines est une phrase vide de sens, un être monstrueux privé de vitalité, une abstraction à laquelle tous les efforts de ses auteurs et de ses partisans ne donneront jamais un corps. Une lutte perpétuelle entre ces deux éléments ennemis doit être la conséquence forcée d'une telle conception; mais cette conception a revêtu la forme d'un fait; le trône aussi déplorablement construit, *ce trône qui n'est qu'une chaise de bois pas même recouverte d'un morceau de velours,* représente politiquement la France; c'est avec ce trône seul que nous avons à traiter; dès lors, attachons-nous à ce qu'il a encore de royal.

L'idée du désarmement est, de la part du Gouvernement français, ou l'expression d'une juste appréciation du risque auquel l'exposerait l'éclat que les partis opposés à son existence veulent amener à toute force, ou bien c'est une avance envers les puissances; attachons-nous à la première de ces hypothèses, exploitons-la, et tirons-en tout ce qui en faveur du bien pourra en être tiré.

L'anarchie serait, dans la position actuelle des choses, le redoutable auxiliaire de la France attaquée par l'étranger; ne provoquons pas son courroux. Mettons-nous sur un pied de paix; mais que son admission ne soit pas l'anéantissement des dernières forces régulières en faveur du déchaînement des forces irrégulières. Si l'anarchie devait venir nous chercher, tenons-nous en mesure de la combattre; mais aidons le trône royal à repousser *les institutions républicaines et leurs terribles conséquences,* si en réalité le Gouvernement français veut être aidé.

Vous trouverez dans cette courte expression de notre pensée

tout ce qui devra vous servir de guide dans la délibération à laquelle vous êtes autorisé à prendre part. Pénétrez-vous avant tout de la valeur de la différence qu'offre la partie *morale* de la question avec la partie *matérielle*. C'est la première qu'il s'agit d'établir, car elle englobe la seconde ; en plaçant différemment la question, ce qui est entendu sous le mot de désarmement, loin de servir la cause du salut général, deviendrait l'une des causes directes de sa perte définitive. Aussi n'ai-je point à vous transmettre des instructions puisées sur le terrain militaire ; il ne s'agit point de détails de ce genre, car il n'est pas question de fixer un nombre de troupes à tenir, de canons à dételer ou de caissons à vider ; ce que nous entendons par le désarmement ne consiste pas dans des détails pareils ; je vous ai clairement défini le terrain sur lequel nous entendons nous tenir, ce terrain; c'est celui *de ce que, dans la chose, il y a de vrai.*

Plus nous regrettons que l'accord le plus entier entre les trois Cours n'ait pu précéder la délibération qui vient d'être ouverte à Paris, plus devons-nous tenir à ce que l'entente la plus intime ait lieu entre Votre Excellence, M. l'ambassadeur de Russie et M. l'envoyé de Prusse. Veuillez donner connaissance de la présente dépêche à ces collègues et vous arranger de manière que, dans la suite des conférences, il ne s'établisse point de divergence entre vous. Nous n'eussions point accepté l'offre d'une entente entre l'Autriche, la Prusse et la France, ainsi que M. le comte Sébastiani l'avait proposé le 12 mai. Nous n'avons rien à objecter au conseil entre les représentants des cinq Cours. Dans ce conseil, les trois Cours continentales devront marquer par leur union la mieux démontrée. Là peut encore se trouver le salut ; en dehors de là, je ne le vois plus nulle part.

Vous vous entendrez avec MM. Pozzo et de Werther sur une marche uniforme à adopter par les représentants des *trois* Cours envers M. l'ambassadeur d'Angleterre. Dans le cas présent, l'intérêt de cette puissance est évidemment conforme à celui des Cours continentales. L'Angleterre, quelle que puisse être sa situation intérieure, ne pourra jamais vou-

loir aider la France dans l'exécution de plans subversifs pour l'Europe, et qui faciliteraient à une puissance rivale la poursuite d'un système de conquête et d'extension de son influence sur les destinées du monde. Rien ne sera plus désirable que le plus parfait accord entre *les quatre anciens alliés*. Cherchons à l'établir et à le faire valoir le plus possible; mais, afin d'atteindre ce but salutaire, n'oublions jamais que la position du Cabinet britannique diffère, sous une infinité de rapports, de celle des *trois* alliés, et que ceux-ci ne peuvent pas subordonner tous leurs besoins à des impossibilités qui se présenteraient comme impérieuses pour le *quatrième* membre de l'alliance*.

LA QUESTION DE L'ÉVACUATION DES ÉTATS PONTIFICAUX PAR LES TROUPES AUTRICHIENNES.

1024. Metternich à Apponyi, à Paris (D.). Vienne, le 3 juin 1831.

1024. J'ai l'honneur d'envoyer à Votre Excellence des copies des derniers rapports de notre ambassadeur à Rome et d'une expédition que je lui ai adressée le 22 mai.

Il pourrait vous suffire de prendre connaissance de ces pièces pour vous mettre entièrement au fait de la position des choses dans l'État pontifical et de notre pensée relativement à ce qu'il importe de faire; mais comme nous n'hésitons jamais à nous expliquer avec une entière franchise, aussi souvent qu'il s'agit de servir un grand intérêt, j'ai jugé utile de vous adresser encore quelques observations dont vous saurez, avec le zèle éclairé qui vous caractérise, tirer le parti nécessaire envers le Cabinet français.

Dans mes directions du 22 mai à M. le comte de Lützow, je crois avoir placé les questions le plus clairement possible. Toutes celles qui ont trait à ce qui dans l'intérêt de la cause générale reste à faire dans l'État romain, se réduisent en der-

* Voir nos 1039 et 1040. (*Note de l'Éditeur.*)

nière analyse au soin d'assurer la pacification de cet État, de manière à rendre aussi peu facile que possible le renouvellement de la révolte, et à réunir les moyens de réprimer l'anarchie qui s'y ferait jour.

Nous nous plaisons à admettre comme certain que le Gouvernement français veut à ce sujet ce que nous voulons, et qu'il voit dans le maintien de la paix intérieure de cet État un gage de repos politique pour lui-même, tout comme nous y cherchons un moyen pour assurer le nôtre.

Dans toute occasion où deux grandes puissances veulent une même chose, il doit leur être possible d'assurer ce qu'elles reconnaissent être de leur intérêt commun. Il existe des positions où les choses ne sont pas également faciles pour deux Cabinets; mais celui dont la position est moins gênée peut parfois venir au secours de la cause commune; pour cela, il devra ne pas se tenir sur une ligne abstraite; ce qui importe avant tout, c'est que les Cabinets se placent en face de la vérité. Je résumerai celle qui ressort de l'affaire romaine dans les points suivants :

Une révolution avait éclaté dans l'État pontifical, nous l'avons éteinte en prêtant à Sa Sainteté les secours matériels dont Elle ne disposait pas.

Le jour où l'objet direct de notre action s'est trouvé atteint, nous nous sommes joints avec empressement aux autres grandes puissances dans la recherche des moyens d'aider le Souverain Pontife dans le choix des mesures les plus utiles pour la pacification morale des provinces ci-devant insurgées, et pour en assurer la tranquillité future.

Le petit nombre de troupes restées en garnison à Ancône et à Bologne a été mis par Sa Majesté Impériale à la disposition d'un centre commun composé de membres du Gouvernement pontifical et des représentants des cinq Cours près le Saint-Siége.

Par suite d'un arrêté pris dans cette réunion, Ancône a été évacuée le 15 mai. Vu l'imminence du danger, et même la certitude qu'une retraite trop précipitée des seules troupes en état de servir eût exposé les habitants paisibles de plusieurs

villes, dont l'esprit est plus fortement agité, au renouvellement immédiat de scènes de trouble et d'anarchie, il a été en outre décidé que la retraite de nos troupes s'effectuerait graduellement, et que, par suite des ordres donnés, elles se trouveraient réunies et concentrées le 15 juin à Bologne.

Il s'agit aujourd'hui de fixer le moment de l'évacuation complète du territoire romain.

Dans des temps ordinaires, rien de ce que nous avons vu ne serait arrivé. L'insurrection n'aurait point éclaté dans les Légations, et certes le feu de la révolte ne se serait pas communiqué à d'autres parties de l'État pontifical avec la rapidité avec laquelle il s'est propagé, non de pays en pays et de ville en ville, mais de club en club. C'est la preuve, pour tout observateur impartial, que la révolution n'a été provoquée que par une propagande étrangère aux pays qu'elle a envahis et dans lesquels elle n'eût pas trouvé un seul défenseur qui eût embrassé sa cause, s'il ne s'était regardé comme à l'abri de tout sacrifice personnel et placé sous l'égide d'une impunité assurée.

Le caractère même de cette singulière révolution indique les meilleurs moyens pour l'action du Gouvernement pontifical et pour celle des Cours ses amies.

A Paris comme à Vienne, on est convaincu que le Souverain Pontife a besoin d'être secouru pour que le repos de ses États soit assuré. Leur évacuation par nos troupes ne peut être désirée plus vivement par le Cabinet français qu'elle ne l'est par le nôtre ; mais le secours que la simple présence d'une force armée fidèle à ses devoirs rend à la tranquillité des États romains, doit être remplacé par ce qui également a la valeur d'un appui pour le Gouvernement pontifical. Ce secours devra se trouver dans une déclaration franche des puissances, et les termes d'une déclaration telle que nous la désirons se trouvent consignés dans notre lettre à M. le comte de Lützow.

Je crois avoir indiqué à notre ambassadeur à Rome la meilleure forme dans laquelle la déclaration pourrait être faite. Ce serait au Saint-Père à la provoquer. En réponse à

sa demande, les représentants des puissances consigneraient dans des notes simultanées, mais uniformes dans leur rédaction, « *la ferme résolution de leurs Cours respectives de maintenir dans toute son étendue la puissance temporelle du Pape, et de la défendre contre toute agression révolutionnaire* ».

Un acte de cette teneur, auquel le Gouvernement pontifical donnerait la publicité requise, serait de nature à calmer cette effervescence que les fauteurs de tous les troubles en Europe s'appliquent avec un déplorable succès à nourrir dans l'État pontifical. Pour compléter l'œuvre, la certitude que le Souverain Pontife pourrait, sans amener des discussions politiques entre les puissances, réclamer et obtenir le secours matériel qu'il se verrait dans le cas d'invoquer, se présenterait comme une nécessité absolue. Notre conscience nous dit que ces conditions une fois admises et remplies, la présence plus prolongée de nos troupes à Bologne deviendrait non-seulement sans objet, mais l'évacuation complète des Légations se trouverait compensée par un gage de tranquillité plus utile que ne le serait la présence de nos soldats.

Nous devons supposer que le Gouvernement français est aussi bien instruit que nous le sommes de la marche que suivent aujourd'hui, envers les provinces romaines, les factieux français, dont les rangs sont grossis par les réfugiés italiens. Ils recommandent aux sectaires au delà des Alpes une tranquillité momentanée, en leur promettant des secours actifs dans un avenir peu éloigné. C'est cette perspective, Monsieur l'ambassadeur, que les Gouvernements réguliers doivent avoir toujours en vue, et c'est contre elle qu'ils doivent s'entendre. Les hommes qui promettent les secours, comme ceux qui les attendent, sont leurs ennemis implacables. Ils sont autant ceux du Roi des Français qu'ils sont les nôtres, et en demandant au Cabinet de Paris de se joindre à nous pour déjouer leurs coupables entreprises, nous lui rendons service tout en servant notre propre cause.

Veuillez faire du contenu de la présente dépêche l'objet d'une franche communication à MM. les ministres français et à MM. vos collègues.

Quant aux intérêts administratifs des États romains, nous supplions le Cabinet français d'abandonner au zèle éclairé des représentants des Cours à Rome le soin de faire avancer les affaires dans une direction utile. Ce n'est que dans le centre où elles s'élaborent qu'elles peuvent être traitées avec fruit. Rien en soi-même n'est difficile comme de donner des conseils à un Gouvernement, surtout dans la situation où se trouve celui de Rome. Le Gouvernement pontifical a commis une faute immense en ne mettant pas à profit les quinze années de paix dont il a joui pour régler, surtout dans les Légations, les diverses branches de l'administration.

Il n'est pas moins vrai que le bien eût-il été fait tout comme il ne l'a point été, les mêmes scènes de désordre qui ont eu lieu dans le courant de la présente année s'y seraient également produites.

Cette vérité ne saurait servir d'excuse au Gouvernement pontifical; mais elle sert à prouver que le Saint-Père a besoin d'un appui particulier pour ne pas succomber sous le poids de difficultés indépendantes, sous une infinité de rapports, de sa meilleure volonté.

C'est à la sagesse des puissances à lui prêter cet appui dont il a un si pressant besoin, et qui, en écartant une question odieuse au milieu de tant d'autres et de si graves intérêts, tournera en même temps à leur propre avantage.

INCIDENTS ALARMANTS EN ITALIE.

1025. Metternich à Apponyi, à Paris (D.). Vienne, le 4 juin 1831. — 1026. Metternich à Apponyi, à Paris (D. rés.). Vienne, le 4 juin 1831. — 1027. Metternich à Apponyi, à Paris (D. rés.). Vienne, le 4 juin 1831. — 1028. Metternich à Apponyi, à Paris (D. rés.). Vienne, le 6 juillet 1831.

1025. En vous expédiant le courrier hier au soir, je n'ai pas prévu que je serais dans la nécessité de le faire suivre immédiatement d'un autre.

Dans le courant de cette matinée nous sont arrivés les rapports ci-joints de Rome et de Bologne *. Je les porte à votre connaissance; leur contenu devra suffire pour me dispenser de minutieuses explications.

L'intention de l'Empereur, Monsieur le comte, est que vous demandiez sans perte de temps à M. le ministre des affaires étrangères de vous réunir avec MM. les ambassadeurs de Grande-Bretagne et de Russie, et avec l'envoyé de Prusse, en une conférence.

Dans cette conférence, vous communiquerez les rapports que je vous envoie, et vous y ajouterez les observations suivantes :

L'Empereur notre auguste Maître veut la conservation de la paix, et Sa Majesté Impériale est convaincue que ce vœu est uniformément partagé par les autres puissances. Ce que notre auguste Maître entend par la paix, les directions que Votre Excellence a reçues par l'expédition du 3 juin le démontrent d'une manière claire et précise. Ces directions doivent servir de réponse aux propositions faites par le Cabinet français.

L'Empereur ne comprendrait pas un état de paix qui livrerait les Gouvernements désarmés à la merci des fauteurs de l'anarchie. Sa Majesté Impériale demande en particulier que la paix intérieure de l'Italie ne soit point troublée, que l'indépendance des États de la Péninsule soit respectée, et que les œuvres de la propagande révolutionnaire ne soient point favorisées.

L'Empereur est convaincu que son opinion et ses vœux sont partagés par les autres puissances.

Tout ce qui se rapporte à la retraite définitive de nos troupes des États pontificaux, ainsi que la condition que nous y avons attachée, a été clairement et amplement expliqué,

* Les rapports de Rome et de Bologne annexés mandent que la France désire très-vivement la destitution de l'archevêque de Paris et le rappel du nonce Lambruschini; que deux frégates de guerre françaises sont allées s'embosser devant Civita-Vecchia; qu'une escadre française est attendue dans les eaux de la mer Adriatique, et qu'un agent français, le chargé d'affaires à

tant à Paris qu'à Rome; les instructions qui à ce sujet ont été adressées à Votre Excellence dans l'expédition d'hier (nº 1024) ne laissent rien à désirer; il ne s'agit plus que de savoir si le Gouvernement français veut adhérer à la déclaration que nous avons jugée indispensable pour éviter de nouvelles discussions et de nouveaux malheurs. Mais les faits consignés dans les rapports de Rome et de Bologne sont tels, qu'en continuant à marcher dans la même route il est impossible que la révolution ne soit pas suscitée de nouveau dans les États romains; et l'Empereur est décidé à s'y opposer une seconde fois, tout comme il l'a fait lors de sa première explosion.

Les puissances, et l'Autriche en particulier, veulent le maintien de la paix en Italie; elles devront donc unir leurs efforts pour prévenir la reprise de la révolution, qui ne serait que le triomphe de l'anarchie et le prélude infaillible de la guerre. L'ensemble de notre expédition d'hier a fourni des preuves abondantes du soin que prend notre Cabinet pour servir le but commun des puissances. D'un autre côté, nous ne saurions assez déplorer que les assurances que n'a cessé de nous donner le Cabinet français de l'uniformité de ses vues avec les nôtres ne se reproduisent pas dans la marche que suivent ses agents en Italie.

Nous soumettons au propre jugement de MM. les ministres français les conséquences inévitables d'un pareil contraste. La révolte provoquera de nouveau notre action répressive; le fait pourra conduire à la guerre générale; ceux qui ne veulent pas de la guerre doivent donc aviser aux moyens utiles de *prévenir* la reprise de la révolte; nous croyons faire une chose utile en tenant un langage aussi franc aux premiers Cabinets de l'Europe; c'est à eux de nous aider dans l'emploi des moyens nécessaires pour assurer le but commun.

Parme, M. le comte de Saint-Priest, a été envoyé à Bologne. Cet agent, disent les rapports, se fait remarquer par ses propos hostiles à l'Autriche et parle de la nécessité de retirer au plus tôt les troupes autrichiennes, afin d'éviter le danger d'une guerre qui ne manquerait pas d'éclater si ces troupes restaient dans le pays. (*Note de l'Éditeur.*)

Ces ouvertures, Monsieur l'ambassadeur, devront vous engager à appuyer de toutes vos forces la prise en considération, par la conférence, des mesures les plus immédiates pour arrêter le mal flagrant qui menace d'allumer la guerre dans toutes les parties de l'Europe, et cela au moment même où le Cabinet français vient de prendre l'initiative dans la proposition du désarmement général.

Ce n'est pas au moyen de phrases que la paix de l'Europe pourra être assurée; des propositions contredites par des faits, des excitations à la révolte là où le jeu intense des ennemis les plus irréconciliables de tout ordre légal est clairement démontré, réduisent bien vite à néant ce qui n'a que la valeur de simples paroles.

Vous recevrez l'ordre exprès, Monsieur l'ambassadeur, de nous renvoyer sur-le-champ un courrier par lequel vous me ferez connaître le résultat de la démarche que vous êtes chargé de faire par la présente dépêche, et vous expédierez de même droit à M. le comte de Lützow un courrier avec le résultat des délibérations de la conférence, sur la réunion de laquelle vous insisterez immédiatement.

Metternich à Apponyi, à Paris (D. rés.). Vienne, le 4 juin 1831.

1026. Avant de vous réunir en conférence avec MM. les ministres français, vous voudrez bien vous entendre avec MM. vos collègues, le tout cependant sans aucune perte de temps.

Dans la marche que nous voyons suivre au Cabinet français, deux suppositions sont admissibles.

L'une est celle que, dans l'expression de ses vues pacifiques, ce Cabinet ne cherche qu'à gagner du temps pour se préparer à la guerre, et que durant ce même temps il organise en Italie des explosions révolutionnaires qu'à un jour marqué il se verrait en mesure d'appuyer par des secours militaires. La mer étant à la disposition du Gouvernement français, il lui deviendrait facile de jeter sur les côtes un nombre de troupes suffisant pour servir de noyau à la formation d'une force nationale,

à laquelle viendrait sans retard se joindre la masse des réfugiés italiens présents en France.

L'autre supposition est que le Cabinet français, sacrifiant toute autre considération au seul calcul de son attitude parlementaire, au moment surtout de l'ouverture de la nouvelle session, et désirant que l'évacuation de Bologne précède ce jour, s'abandonne à ce désir avec une ardeur qui le rend aveugle sur l'imprudence des moyens qu'il met en œuvre.

Nous nous permettons encore, Monsieur l'ambassadeur, de placer la seconde de ces chances sur la première ligne de nos calculs. Si notre propension à ne pas ranger M. Casimir Périer au nombre des anarchistes devait nous égarer dans notre jugement, alors encore nous ne pourrions suivre une autre marche que celle que nous suivons.

Si M. Périer croit avoir besoin de nous *intimider* pour nous engager à retirer des Légations la dernière escouade de nos troupes, il se trompe; l'Empereur ne consulte jamais un sentiment pareil. Il ne veut pas la guerre, mais il l'acceptera si les moyens de l'éviter sont épuisés; ce que jamais il n'acceptera, c'est l'anarchie en Italie; celle-ci pourra s'y établir sur les ruines de la puissance autrichienne, mais jamais du plein gré de notre auguste Maître.

La question de la guerre est donc liée à celle de la Révolution, et si le Gouvernement français pousse à l'anarchie en Italie, ce n'est pas l'Autriche, mais la France qui voudra la guerre. Notre puissance est en cela placée comme toutes les autres; chacune d'elles est dans le cas de devoir défendre, à côté d'un intérêt général, encore un ou plusieurs intérêts directs ; certes, l'Empereur de Russie ne cédera pas sur l'alliance d'une puissance quelconque avec les révoltés polonais, ni Sa Majesté Britannique sur telle ingérence qui serait appuyée sur les convenances parlementaires du Gouvernement français, dans une question vitale pour l'Angleterre. Notre convenance est que l'Italie n'appartienne pas à la Révolution, ou ce qui équivaut, à la France; nous voulons que chaque État italien s'appartienne à lui-même. Dans ce dilemme, le bon droit est entièrement de notre côté, et ne pas le soutenir, ce serait nous

placer dans le vasselage de la France; or l'Empereur ne se placera jamais dans le vasselage d'aucune puissance.

Aussi souvent que le Cabinet français se permettra des mesures comme celles de l'envoi à Bologne d'un agent de la trempe de M. Alexis de Saint-Priest, de l'apparition d'escadres dans certains parages, d'expressions pleines de jactance révolutionnaire dans la bouche de ses agents, la paix matérielle ne cessera d'être menacée. D'un autre côté, il y a un manque de loyauté dans la ligne de conduite que vient de suivre le Cabinet français. En établissant un centre de délibération à Rome, en provoquant MM. les représentants des puissances à Paris à se réunir en conférence et à adresser des admonitions communes à leurs collègues dans cette capitale, il eût été conforme à la loyauté du Gouvernement d'une grande puissance de mettre le plan d'opération qu'il se proposait de suivre sous les yeux de ceux qui recevaient l'invitation d'en appuyer l'objet. Nous doutons fort que Votre Excellence ni aucun de MM. les ambassadeurs eussent approuvé l'apparition de vaisseaux à Civita-Vecchia et celle d'une escadre dans l'Adriatique, ni l'envoi de M. Alexis de Saint-Priest à Bologne, ni aucune des démarches de cet agent auprès des révolutionnaires des Légations.

Veuillez, Monsieur l'ambassadeur, inviter MM. vos collègues à seconder de la manière la plus active l'objet de la présente expédition. Ils devront en apprécier l'extrême importance, et en vous adressant à leurs conseils et à leur aide, nous prouvons de nouveau, par ce fait, que nous ne regardons pas ce qui doit décider du sort des États romains comme une affaire qui serait à vider entre l'Autriche et la France seules. C'est donc avec une entière confiance que l'Empereur compte sur l'appui que devra trouver chez les représentants de ses augustes alliés la cause du repos général.

Metternich à Apponyi, à Paris (D. rés.). Vienne, le 4 juin 1831.

1027. En vous engageant à vous concerter avec MM. vos collègues sur la marche à suivre envers le Cabinet français,

dans le but d'empêcher un éclat qui peut être imminent en Italie, nous entendons surtout que vous établissiez un accord particulièrement direct avec M. l'ambassadeur de Russie.

L'Empereur de Russie suit une ligne de conduite identique avec la nôtre ; les instructions que Sa Majesté Impériale a données à M. le comte Pozzo sont conformes à l'appui le plus énergique à prêter à la cause de toutes les puissances régulières que nous défendons en Italie : c'est donc sur une franche entente entre Votre Excellence et cet ambassadeur que nous comptons surtout.

Il me semble que dans l'affaire, ainsi qu'elle se présente dans le moment, il peut y avoir à côté de cette jactance qui est propre au général Sébastiani également bien du manque de savoir-faire. Une administration placée comme l'est l'administration française se laisse emporter avec facilité par l'urgence de faire face à certains embarras du jour, sans trop s'arrêter aux chances fâcheuses qu'elle se prépare pour le lendemain. Notre conduite dans l'affaire d'Italie prouve que, loin d'avoir jamais visé à embarrasser par de la roideur de notre part l'attitude du ministère de M. Casimir Périer, nous avons au contraire constamment été à la recherche des moyens de le servir. Tout ce que le courrier du 3 vous a porté en fournit des preuves nouvelles : que le Gouvernement français adhère aux propositions qui lui seront ainsi arrivées et de Rome et directement d'ici, alors le but pourra être atteint; autrement il ne le sera jamais, et la guerre s'engagera pour une niaiserie.

Metternich à Apponyi, à Paris (D. rés.). Vienne, le 6 juillet 1831.

1028. J'ai médité, avec une attention proportionnée à l'importance du sujet, les explications qui ont eu lieu entre vous et M. le comte Pozzo, sur la communication au Cabinet français de mon expédition du 4 juin dernier (nos 1025-1027) qui avait été abandonnée à votre jugement.

J'ai dûment apprécié les considérations qui vous ont engagé, d'accord avec M. l'ambassadeur de Russie, à modifier quelques termes de cette même expédition. Convaincu que dans

des occurrences délicates les affaires ne sont bien conduites qu'au moyen de la juste latitude qu'un Cabinet laisse aux hommes de confiance qu'il charge de l'exécution des mesures, je n'ai pas d'objection à faire aux changements que vous avez apportés au texte de mes directions.

Il est cependant un point sur lequel je dois de nouveau fixer toute votre attention, et vous inviter à vous en expliquer avec le comte Pozzo. J'entends parler *de la décision de l'Empereur de répondre à l'appel qui lui serait adressé par le Saint-Père pour une nouvelle prestation de secours qui serait réclamée par Sa Sainteté et justifiée par les circonstances.*

Il n'entre pas dans notre pensée de nier l'existence d'une décision pareille, car elle a été prise. Le fait lui-même est une nécessité pour nous, quelles que puissent en devenir les conséquences. Une de ces conséquences pourrait être la guerre que nous déclarerait la France; il faudrait l'accepter, car, je le répète, l'Empereur serait décidé à en courir les chances plutôt que de se soumettre à la certitude de la perte de sa Monarchie, en ne combattant pas en Italie.

Aussi la question a-t-elle été nettement posée par nous à Paris, à Rome, et dans mes explications uniformes à son sujet envers M. l'ambassadeur de France à Vienne. Il est permis d'espérer que les arrangements diplomatiques que parviendra à conclure la conférence dans la première de ces capitales, établiront le principe dans le sens de nos besoins, — besoins qui à la fois sont ceux de l'Europe et du Gouvernement français lui-même, et qui ne peuvent être combattus que par les fauteurs et les suppôts de l'anarchie.

Je comprends d'un autre côté les considérations qui vous ont engagé, conjointement avec M. l'ambassadeur de Russie, à ne pas parler de l'objet dans une combinaison des choses où nos paroles eussent pu acquérir la valeur d'une menace et gêner par là une conclusion favorable sur le terrain diplomatique. Vous avez bien fait de vous en tenir à vos calculs.

Ce qui n'importe pas moins aujourd'hui, Monsieur l'ambassadeur, c'est de nous placer dans une attitude nette et loyale vis-à-vis du Gouvernement français. Ne cachez rien sur la

décision de l'Empereur, — décision qui n'est pas inconnue au Cabinet français, et sur laquelle aujourd'hui encore je me suis expliqué, sans même rencontrer d'opposition de sa part, avec M. le maréchal Maison. Le seul soin que vous aurez à prendre sera celui d'empêcher que le fait de la *décision* de Sa Majesté Impériale ne soit confondu par la malveillance avec un *vœu*. Notre décision ne porte que sur une éventualité dont la réalisation serait regardée par nous comme éminemment regrettable et malheureuse. Or nous n'avons pas l'habitude d'évoquer de pareilles éventualités, et bien moins de les désirer.

Veuillez donner connaissance de la présente dépêche à M. le comte Pozzo et vous entendre avec lui sur votre marche. Vous trouverez un appui sûr dans ses lumières et dans son expérience consommée.

BRUITS ALARMANTS D'ARMEMENTS AUTRICHIENS.

1029. Metternich à Apponyi, à Paris (D.). Vienne, le 27 juin 1831. — 1030. Metternich à Apponyi, à Paris (D. rés.). Vienne, le 27 juin 1831.

1029. J'ai voué une attention particulière aux rapports de Votre Excellence du 13 au 18 juin, dans lesquels Elle nous rend compte des paroles qui lui ont été adressées, au sujet des armements de l'Autriche, par M. le comte Sébastiani et par M. le président du conseil.

Je n'hésite non-seulement pas, Monsieur l'ambassadeur, à vous mettre à même de satisfaire à l'engagement que vous avez pris envers ces ministres, de porter incessamment à leur connaissance des éclaircissements de notre part à ce sujet, mais j'éprouve même une satisfaction véritable de trouver une occasion, que je n'ai pas recherchée, de vous charger d'émettre des explications qui nous paraissent fort simples.

L'Autriche a armé, mais ce n'est pas elle qui en a donné l'exemple.

Immédiatement après les événements de la fin du mois de juillet dernier, l'Empereur a ordonné que les garnisons ordinaires dans ses provinces au delà des Alpes fussent renforcées. Les motifs qui ont engagé Sa Majesté Impériale à cette mesure étaient évidents, et ils ont d'autant moins besoin d'être récapitulés que, par votre organe même, le Cabinet français a sul eur rendre justice. De malheureuses entreprises révolutionnaires n'ont pas tardé à justifier notre prévision, et c'est à elle que l'Europe est aujourd'hui redevable de ne pas voir l'Italie lui offrir le spectacle d'un bouleversement flagrant, et les embarras incommensurables, et communs à tous les États, qui en eussent été la suite nécessaire.

Je regarde comme tout aussi inutile de citer ici les immenses armements que la France a successivement ordonnés. A côté d'une garde civique d'un million et demi d'hommes, l'armée régulière a été portée à son grand complet de guerre. L'Empereur a dès lors fait ce que toutes les puissances ont regardé comme étant de leur devoir; il a mis sa propre armée au grand complet de son état de paix, et il a ordonné l'appel des premiers bataillons de la landwehr, qui, d'après notre organisation militaire, font partie de la troupe de ligne.

Le Gouvernement français peut sans aucune peine évaluer la force de l'armée autrichienne. Il lui suffira pour cela de compter le nombre des bataillons et des escadrons dont elle se compose. La compagnie est forte de cent quatre-vingts hommes, l'escadron compte cent cinquante chevaux. D'après notre système de cantonnement, les hommes, pour être disponibles, n'ont pas besoin d'être tenus sous les armes et de peser ainsi sur le trésor de l'État; un laps de temps très-court suffit pour les faire entrer en ligne. Notre cavalerie est complète depuis l'année 1829. L'armée est ainsi toujours prête à rendre le service auquel elle pourrait être appelée.

Quant à sa dislocation, elle doit être également connue du Gouvernement français. Il sait combien, depuis plusieurs mois, nous avons de troupes dans nos provinces italiennes. Malgré ce que peuvent en avoir mandé des rapporteurs inexacts, leur nombre n'a point été augmenté dans les derniers

temps. Sa Majesté Impériale, fidèle à ses devoirs envers la Confédération germanique, a stationné son contingent dans les provinces allemandes de son Empire. Un corps d'armée de soixante mille hommes fait le service de sûreté et de santé en Galicie.

L'artillerie et le train n'ont point reçu de renforts, leur matériel existe en permanence. Le nombre exigé par le service dans le Royaume lombard-vénitien et par le contingent fédéral est complet.

Telle est, Monsieur l'ambassadeur, l'exacte vérité, et si nous avions lieu d'être surpris, ce ne serait pas de ce qu'elle fût connue, mais des erreurs que j'ai trouvées consignées dans vos rapports. Ces erreurs, je vais les rectifier.

MM. les ministres français ont fixé votre attention sur les faits suivants :

1° Grande réunion de forces dans le Tyrol et dans le Vorarlberg;

2° Formation d'un camp sur « l'Imster »;

3° Passage attendu de troupes dans le Wurtemberg;

4° Artillerie à Vérone.

Voici les faits :

Ad 1°. Nous avons dans le Tyrol les forces suivantes :

Régiment	Grand-Duc de Bade . . .	3	bataillons
—	Peterwardein	1	—
—	Chasseurs de l'Empereur. .	1/3	—
		4 1/3	bataillons.

Dans le Vorarlberg :

Régiment	Broder	1	bataillon
—	Chasseurs de l'Empereur. .	2/3	—
		1 2/3	bataillons.
	Somme totale. .	6	bataillons.

Ad 2°. C'est avec beaucoup de peine que je suis parvenu à découvrir l'existence de l'Imster, ruisseau qui coule près d'Imst en Tyrol.

Ce n'est pas avec 4 1/3 bataillons que pourrait se former un camp; mais il y a plus : Imst, vu sa position topographique, n'est pas un lieu susceptible de jamais recevoir un camp.

Dans toute la Monarchie, il n'existe pas une concentration de troupes et bien moins encore un camp, et il est si peu question d'en former, que l'Empereur a naguère répondu à la proposition que le Département militaire lui avait soumise, de mettre à profit l'état de situation de l'armée pour la réunir l'automne prochain dans plusieurs camps d'exercice, — que, vu des considérations politiques, Sa Majesté Impériale n'appréciait pas la proposition, quelque juste qu'elle pût être sous le seul point de vue d'administration militaire.

Ad 3°. La supposition admise ici comme un fait est tellement contraire à l'ordre de choses existant dans la Confédération, que nous n'y comprenons rien.

Ad 4°. Le dépôt d'artillerie correspondant au nombre de troupes présentes dans le Royaume lombard-vénitien est en effet réuni aujourd'hui, comme toujours, à Vérone, c'est-à-dire sur le point central de ce Royaume, qui est en même temps celui où réside ordinairement le commandant en chef.

Après cet exposé, fait sans phrases, je n'hésiterais pas à demander au Cabinet français si ces notions, que je viens de qualifier de fausses, lui sont venues de la part des *Gouvernements de Munich,* de *Carlsruhe* ou de *Dresde,* si je ne connaissais les seules sources d'où elles peuvent lui être parvenues. Ce sont les hommes dévoués au *parti du mouvement,* en Bavière, en Saxe, dans le grand-duché de Bade, ce sont les fauteurs de la *neutralité offensive* en Suisse et les factieux en Italie, qui s'appliquent à accréditer des bruits qui cadrent avec leurs vues subversives. Ces hommes ont en horreur la paix politique, car ce n'est qu'au moyen de la guerre qu'ils espèrent pouvoir arriver à leurs fins. Les mêmes hommes qui emploient tous les moyens qu'ils regardent comme à leur

portée pour dérouter dans sa marche le Cabinet français, ne sont pas moins actifs envers nous pour nous égarer sur le compte des projets du Palais-Royal. Mais leur peine sera inutile; nous n'ajoutons aucune foi à leurs insinuations; et les rapports de nos agents diplomatiques, accoutumés à ne jamais nous parler que le langage de la vérité, loin de nous inspirer de vaines inquiétudes, servent au contraire à nous mettre en garde contre les mensonges officieux des factions.

La question, Monsieur l'ambassadeur, la question véritable n'est pas dans le fait des armements; elle est là où, dans les directions que nous vous avons adressées le 3 de ce mois (n° 1024), nous l'avons cherchée. Les armées sont généralement sur pied, et certainement elles ne le sont, par suite même de l'organisation militaire française, nulle part davantage et d'une manière plus dispendieuse qu'en France. En Autriche comme en Prusse, vu leur organisation différente, les armées, pour être prêtes, n'ont pas besoin de peser de tout leur poids sur le trésor de l'État. Le mal d'une position telle que l'est celle du moment, est dans l'abus auquel elle prête avec une déplorable facilité au jeu des partis. Ce mal, s'il est reconnu dans les pays les moins remués de l'Europe, combien ne doit-il pas être senti plus fortement par le Gouvernement d'un État livré à un mouvement intense?

Aussi la question du *désarmement* a-t-elle été agitée par le Cabinet français. Notre propension à la servir ne saurait être douteuse; nos instructions à ce sujet sont entre les mains de Votre Excellence. Si l'Empereur notre auguste Maître voulait la guerre, il y a longtemps qu'il l'aurait provoquée, car matériellement son ajournement ne lui aurait offert aucun avantage. Ce qu'il veut, c'est la conservation de la paix politique; non que Sa Majesté Impériale ne se reconnaisse pas les moyens de faire la guerre, mais parce qu'Elle est convaincue, avec tout ce que l'Europe renferme d'hommes sages, et par conséquent également avec le Cabinet français, que la guerre serait une arme puissante fournie aux partis qui ne rêvent que bouleversements et ne visent qu'au triomphe de l'anarchie.

Cette explication, Monsieur l'ambassadeur, me paraît épuiser la matière, et s'il reste à MM. les ministres français un vœu à former ou une question à nous adresser, veuillez les inviter à nous les faire connaître avec une entière franchise. Dans notre attitude politique, rien n'est secret; tout, au contraire, peut être dit, car nos vues sont toutes conservatrices.

L'Empereur ne veut point faire de conquêtes matérielles, et tout aussi peu entre-t-il dans ses vues d'étendre son influence morale hors des limites d'une saine politique. L'Autriche est un grand État placé dans une position géographique centrale. Les États placés ainsi sont, de leur nature, voués de préférence à un système de sage défensive. Telle est également la direction de notre politique; lors même que les factions voudraient nous en faire sortir, leurs motifs ne sauraient être les nôtres.

Metternich à Apponyi, à Paris (D. rés.). Vienne, le 27 juin 1831.

1030. La dépêche précédente épuise tellement la matière, qu'il ne me reste à y ajouter que quelques remarques, destinées à votre propre direction.

Les explications que vient de nous demander le Cabinet français ne renferment rien qui pourrait nous déplaire. Je ne suis pas surpris d'une manifestation d'inquiétudes de la part d'hommes placés ainsi que le sont les ministres français.

Après que le Cabinet Laffitte eut suivi la direction de la guerre, le Cabinet Périer s'est placé sur le terrain de la conservation de la paix. Des armements importants se sont en attendant effectués, et leur complément n'ayant pas coïncidé avec le moment de leur emploi primitif, ils ont dû tourner en des embarras d'autant plus réels pour le Gouvernement qui les avait si imprudemment ordonnés, que ces mêmes armements ont motivé ceux des autres puissances continentales, et qu'ils sont devenus, entre les mains des adversaires de l'intérieur, une arme à double tranchant.

Ce que je trouve de curieux dans la démarche des ministres français, c'est la naïveté avec laquelle ils vous ont signalé

les points d'où leur sont venues les notions toutes fausses sur lesquelles ils ont fondé leurs réclamations. Par ce fait même, M. le général Sébastiani nous a fourni avec une inconcevable légèreté le meilleur contrôle pour constater des suppositions que nous avions déjà formées..... *.

De tout cela il ressort cependant une vérité, et cette vérité est que le premier ministre français désire franchement éviter la guerre. Il voit ce qu'elle lui vaudrait, et je lui crois trop d'esprit pour ne pas être convaincu qu'il n'attache pas au seul fait de la paix politique les chances de perdition qui l'entourent, lui et le trône de Louis-Philippe ! Votre ligne d'argumentation est toute tracée en ce qui concerne les vues politiques de notre Cour. Nous savons aussi ce que vaudrait à l'Europe, et à nous en particulier, la guerre que redoute M. Casimir Périer. La paix n'a donc pas de plus francs auxiliaires que nous; on ne saurait en douter, à moins qu'on ne nous croie privés de raison, et je ne sache pas que nous nous soyons rendus coupables de rien qui puisse autoriser personne à nous taxer de folie.

La guerre sera le fruit des bouleversements qui attendent la France; mais alors encore ce sera elle qui se jettera hors de ses frontières : personne ne commettra la faute d'aller l'y chercher au dedans. Cette assurance, vous pouvez la donner en oute sécurité.

ÉVACUATION DE BOLOGNE PAR LES TROUPES AUTRICHIENNES.

1031. Metternich à Apponyi, à Paris (D.). Vienne, le 31 juillet 1831. — 1032. Metternich à Apponyi, à Paris (D.). Vienne, le 31 juillet 1831.

1031. L'évacuation de Bologne a eu lieu le 15 de ce mois, et l'entière évacuation du territoire pontifical a été consommée le 17. Le faible corps de troupes qui s'est retiré des

* Suit l'indication détaillée des sources suspectes d'où étaient provenues les fausses nouvelles. (*Note de l'Éditeur.*)

Légations a reçu l'ordre de ne pas hâter sa marche à travers l'État de Modène ; il y fera encore quelque séjour. Sa présence dans ce duché a le double but, d'une part, d'en imposer encore aux anarchistes de Bologne, qui n'ont pas tardé à reprendre un grand essor dès qu'ils se sont sentis délivrés de la présence d'une force répressive ; et de l'autre, de nous prêter un moyen d'action sur Mgr le duc de Modène.

La roideur qui caractérise ce prince nous a déjà souvent causé de grands embarras. L'Empereur a saisi la présente occurrence pour faire envers Son Altesse Royale une nouvelle démarche dans le sens le plus conforme à ses véritables intérêts, et nous nous flattons qu'elle sera couronnée du succès qu'elle mérite.

Veuillez, Monsieur l'ambassadeur, si l'occasion devait s'en présenter, vous expliquer tout naturellement dans le sens des indications que je viens de vous transmettre.

Metternich à Apponyi, à Paris (D.). Vienne, le 31 juillet 1831.

1032. Les nouvelles instances faites par les représentants des puissances auprès du Saint-Père, relativement à l'évacuation de Bologne, à la suite des communications reçues de leurs collègues de Paris en date du 18 juin, ont déterminé le Gouvernement pontifical, qui avait accédé à toutes les propositions faites pour l'amnistie, à publier les réformes administratives qu'on avait eu jusqu'ici le temps de préparer, et à déclarer, par des notes simultanément adressées le 3 juillet de la part du cardinal Bernetti aux ambassadeurs d'Autriche et de France, qu'il consentait à la retraite de nos troupes, sans y attacher la condition de la garantie de l'autorité temporelle du Saint-Siége et de la tranquillité de ses États de la part de la France. Cette démarche faite, M. le comte de Lützow n'a pas pu se refuser à la demande de M. de Sainte-Aulaire, et en conséquence des pouvoirs qui lui étaient confiés, il a donné l'ordre du départ au général commandant notre garnison à Bologne. Agissant avec une bonne foi et une loyauté complètes, il n'a pas hésité, même avant d'en avoir reçu d'ici l'autorisation

expresse, à fixer ce départ, d'après le désir du Gouvernement français, au terme du 15 juillet, au lieu de celui du 20, convenu à la conférence de Paris.

Cette marche de notre ambassadeur, conçue dans le véritable esprit de son Cabinet dont il était pénétré, renferme la preuve la plus complète de notre disposition sincère à seconder sans réserve l'intérêt de conservation du Gouvernement français jusque dans toutes les nuances qui peuvent répondre aux nécessités de sa position. Nous aurions dû sans doute nous attendre à un procédé également franc et amical du côté du représentant de la France. Mais tel n'a pas été le cas jusqu'ici.

M. le comte de Lützow, fidèle à ses instructions, a donné en faveur du maintien de la tranquillité future des États du Saint-Siége et des moyens auxquels Sa Sainteté aurait la faculté de recourir pour assurer son autorité souveraine, la déclaration que vous trouverez ci-jointe en copie*, et à laquelle M. le ministre de Russie a accédé sans restriction. M. le ministre de Prusse a exprimé en termes généraux l'intérêt de sa Cour en faveur de la souveraineté temporelle du Saint-Père; mais des instructions postérieures de son Gouvernement placent celui-ci entièrement sur la même ligne que nous. M. Brooke Taylor a dû, comme vous le savez, s'abstenir de tout acte officiel vis-à-vis de la Cour de Rome.

Quant à M. de Sainte-Aulaire, nous savions par les rapports de Votre Excellence que ses instructions l'autorisaient à donner la garantie de sa Cour en faveur du maintien et de l'intégrité de la souveraineté du Saint-Siége et de la tranquillité de ses

* Voici ce que cette déclaration contenait en substance :

« L'Empereur et Roi a daigné permettre au soussigné de déclarer que Sa Majesté accorde la garantie de l'intégrité des États soumis à la souveraineté du Saint-Siége, d'après les dispositions territoriales fixées par les stipulations de 1815, garantie étendue pareillement sur le maintien, dans toute son étendue, de la puissance temporelle du Saint-Siége, à laquelle elle ne souffrira jamais qu'il soit porté atteinte, fait qu'elle signale d'avance, confiant dans l'uniformité des vues et des principes conservateurs des Souverains ses augustes amis et alliés sur l'objet de leur commune et juste animadversion. »

(*Note de l'Éditeur.*)

États; nous savions même qu'elles lui laissaient une certaine latitude relativement aux termes de sa déclaration.

Néanmoins, cet ambassadeur s'est borné à une réponse vague et dilatoire, qui semble faire dépendre la garantie de la France de la publication d'un système d'institutions administratives et judiciaires pour les États pontificaux, et, en une certaine manière, de l'approbation que ces institutions rencontreraient de la part des Chambres françaises. Je n'ai pas besoin, sans doute, ni pour vous, Monsieur le comte, ni pour le Cabinet du Palais-Royal, de relever le peu de convenance qui se trouve dans un pareil choix d'expressions. Le Saint-Père, Souverain indépendant, a introduit dans son administration des améliorations salutaires, conçues pour la plupart dans l'esprit du système de gouvernement dont Pie VII avait eu en vue le développement successif, et qui avait été regardé unanimement par tous les Cabinets comme la base la mieux adaptée aux besoins des provinces romaines; il a annoncé d'autres dispositions générales également utiles, que le temps n'a pas encore permis de réaliser; il a même témoigné, dans son édit du 5 juillet, l'intention de faire revivre, moyennant une révision nécessaire, les anciens statuts de ville; il a eu égard à la plus grande partie des conseils que les représentants des cinq puissances lui avaient soumis par le *memorandum* rédigé d'un commun accord entre eux *, et si toutes les propositions que

* Dans ce mémoire (du 21 mai 1831), les représentants des cinq grandes puissances tombèrent d'accord sur ce point, que la réorganisation politique des États pontificaux, au lieu de se borner aux pays qui avaient été en insurrection, devait embrasser tous les États de l'Église. Ils demandèrent l'admissibilité de fonctionnaires laïques pour toutes les branches de l'administration et de l'ordre judiciaire. Ils voulurent que les réformes fussent appuyées sur des bases solides, et protégées par une «garantie intérieure» contre les fluctuations qui avaient été jusqu'alors inhérentes aux élections. Pour les améliorations à introduire dans l'administration judiciaire, ils renvoyèrent au *motu proprio* de 1816, dont le complet développement leur parut suffisant; pour les branches inférieures de l'administration, ils proposèrent le rétablissement des municipes avec extension de leurs franchises. A côté du gouverneur de chaque province, ils voulurent avoir un conseil d'administration permanent, ou une commission prise dans les municipalités, qui aurait voix consultative et qui serait chargée de contrôler l'administration communale, la répartition et l'emploi des impôts, les vœux et les besoins du peuple. Enfin, ils conseil-

renferme cette pièce n'ont pas été adoptées dès à présent, c'est que c'étaient des conseils qu'on présentait et non une loi que l'on avait dictée à Sa Sainteté. Au reste, c'est le discours du Roi à l'ouverture des Chambres qui a le mieux fait justice des scrupules de l'ambassadeur de Sa Majesté, par les termes d'approbation sans réserve dans lesquels il parle d'améliorations assurées aux États du Pape, et qui font espérer que leur tranquillité ne sera plus troublée.

Nous ne doutons pas, Monsieur le comte, que le ministère français ne sente la justesse de ces réflexions, et qu'il ne soit disposé en conséquence à prendre à l'égard du Gouvernement pontifical une attitude qui réponde à la manière pleine d'abandon dont nous avons agi vis-à-vis de la France, et marque l'accord sincère des intentions de cette puissance avec les nôtres, pour le maintien de l'autorité du Saint-Pèree t du repos de ses États. . . . .

Je vous invite, Monsieur le comte, à donner lecture de la présente dépêche à M. le président du conseil. Il y reconnaîtra notre sincère désir de prévenir tout ce qui pourrait troubler l'harmonie entre les deux Cours. Écarter les sujets de complication et de discussions fâcheuses, c'est là travailler véritablement dans l'intérêt du désarmement général que réclament également les besoins des peuples et les vœux des Gouvernements.

SUR LA NÉCESSITÉ D'AMENER UNE ENTENTE ÉTROITE ENTRE L'AUTRICHE, LA PRUSSE ET LA RUSSIE.

1033. Metternich à Werner*, à Teplitz (E. D.). Vienne, le 31 juillet 1831.

1033.... Vous m'annoncez la complète adhésion de Sa Majesté le Roi de Prusse aux différents travaux que vous avez été

lèrent d'instituer dans la capitale une haute cour des comptes, qui serait chargée du contrôle de toutes les dépenses et de toutes les recettes de l'État, ainsi que du service de la dette publique. (*Note de l'Éditeur.*

* Le baron Werner, conseiller de légation d'Autriche à Berlin, avait été

dans le cas de lui soumettre. Vous me dites, d'autre part, que le Roi désire connaître mon opinion sur la mise en pratique des idées que nous avons exprimées si souvent dans le cours de cette année fatale, relativement à la nécessité d'une entente plus étroite entre la Prusse, l'Autriche et la Russie, et, de l'autre côté, entre les deux premières de ces trois Cours, au sujet des affaires de la Confédération germanique. Je ferai mon possible pour satisfaire à ce désir, qui a pour moi toute la valeur d'un ordre, et je répondrai sur cette question avec la franchise dont je me suis fait un devoir, chaque fois que j'ai eu le bonheur de me trouver en rapport direct avec Sa Majesté.

Qu'il me soit permis avant tout de jeter un coup d'œil sur le passé, car c'est par cet examen seulement qu'on peut arriver à s'éclairer sur les véritables besoins du moment.

La base du système politique qu'avait créé l'ordre de choses introduit en Europe depuis la ruine de la domination de Napoléon et maintenu dans ses conditions essentielles jusqu'en 1830, était la quadruple alliance fondée en 1813. La France y entra en 1818 comme cinquième puissance, c'est-à-dire que cette puissance fut reconnue par les quatre anciens alliés comme participant aux droits et aux devoirs de leur alliance.

Presque en même temps que se forma ce grand et salutaire accord, se développa l'activité hostile du parti révolutionnaire qui avait pris naissance au milieu des orages de la première révolution française et qui avait plus ou moins envahi tous les pays de l'Europe, parti dont la funeste influence a, dans les dix dernières années, pris une extension également menaçante pour la paix intérieure et extérieure des États. Sous une haute direction, à la fois ferme et prudente, qui était centralisée à Paris, le réseau de la révolution ne tarda pas à embrasser l'Europe entière, et les liens de la grande alliance se relâchèrent à proportion. A partir du commencement de l'année 1826, cette alliance ne fut plus, à vrai dire, qu'un vain

envoyé à Teplitz, afin de se mettre en contact direct avec le Roi Frédéric-Guillaume III, qui était allé y faire une cure de quelques semaines.

(*Note de l'Éditeur.*)

mot; trois des cinq puissances s'étaient unies en vue de poursuivre une entreprise qui était en contradiction flagrante avec les principes fondamentaux de l'alliance primitive; en réalité, l'ancienne alliance n'existait plus ; pour le public elle subsistait encore sous le sobriquet de la *Sainte-Alliance*, et, *comme telle*, elle fut livrée au mépris des peuples par les meneurs du parti révolutionnaire.

Il serait injuste de confondre les vues du Monarque russe, pendant cette période intermédiaire, avec celles du Cabinet anglais et du Cabinet français. Nous admettons d'une manière absolue que, dans l'idée de l'Empereur Nicolas, la continuation de l'alliance n'était pas incompatible avec l'alliance particulière qui fut conclue en 1827. Mais tel n'était nullement le cas des deux autres Cabinets qui entrèrent dans cette union. Pour ces derniers, la rupture avec les idées sur lesquelles reposait l'alliance devint désormais le principe dominant, et s'il y avait encore une différence entre les deux Cabinets, elle consistait en ce que l'Angleterre s'écartait plus complétement de ces idées que ne le faisait la France. L'entrée de Canning au ministère avait détaché, moralement et de fait, l'Angleterre de l'alliance, et, par suite des idées qui régnaient chez la majorité de la nation, aucun successeur de ce ministre, qui mourut bientôt, n'aurait été capable de ressusciter en Angleterre *l'alliance telle qu'elle existait primitivement*.

C'est sous ces auspices que le trône de France fut renversé dans les derniers jours de juillet de l'année dernière. Cet événement, qui était la conséquence, facile à prévoir, des innombrables fautes administratives et politiques dont le Gouvernement des Bourbons s'était rendu coupable depuis 1814, produisit sur l'Europe l'effet de la rupture d'une digue. Le flot révolutionnaire inonda les États, qui étaient préparés depuis longtemps à le recevoir. Ce n'est que là où, dans la période intermédiaire, à une époque de calme trompeur, les funestes menées des chefs du parti révolutionnaire avaient été plus ou moins contrecarrées par la sagesse des Gouvernements, que l'on vit encore quelques États garder assez de liberté dans leurs mouvements pour pouvoir au moins se préparer à agir avec vigueur.

Au moment où, me trouvant à la campagne, en Bohême, j'appris la brusque victoire de la révolution en France, je crus devoir profiter de la présence du vice-chancelier de Russie dans mon voisinage pour conférer avec lui sur les premières mesures qu'il me semblait indispensable de prendre pour assurer le salut commun*.

Sa Majesté le Roi de Prusse connaît parfaitement les propositions que j'ai faites à M. le comte de Nesselrode dans les premiers jours du mois d'août. Elles consistaient :

1° Dans la détermination de la conduite à tenir par les deux Cours à l'égard du nouveau Gouvernement français;

2° Dans l'adoption immédiate d'un point central destiné à faciliter l'entente entre les Cours d'Autriche, de Prusse et de Russie, point où l'on pût concerter et décider non-seulement la marche générale à suivre par ces trois puissances, mais encore la conduite à tenir par elles dans des cas spéciaux et l'uniformité si nécessaire du langage officiel que leur dicteraient les différentes éventualités. Je proposai Berlin comme étant le véritable point central entre Saint-Pétersbourg, Vienne et Paris. Dans mon idée, toutes les Cours d'Allemagne et d'Italie, ainsi que le Roi des Pays-Bas, devaient se joindre aux trois Cours comme en un point de cristallisation. On aurait demandé à l'Angleterre de prendre part à l'union morale des puissances continentales; dans le cas, plus que probable, où elle aurait décliné cette proposition, ces dernières puissances du moins auraient eu, pour elles-mêmes et pour l'Europe, une situation exempte d'équivoque.

Le comte de Nesselrode accepta la première partie de ma proposition; quant à la seconde, il ne voulut pas en entendre parler, et refusa même de l'accueillir pour en référer à son maître.

A partir de ce moment, *les trois Cours cessèrent d'avoir sous leurs pieds un terrain solide,* et, par suite, il fallut renoncer *au seul moyen efficace de venir en aide à l'ensemble des États.* La suite immédiate des événements l'a prouvé.

* Voir : « *Chiffon de Carlsbad* », la note qui accompagne le n° 964.
(*Note de l'Éditeur.*)

Le premier résultat malheureux du défaut d'entente entre les trois Cabinets fut la reconnaissance séparée du nouvel ordre de choses qui venait d'être établi en France. L'Autriche et la Prusse l'effectuèrent en termes à peu près identiques et presque simultanément. De la part de la Russie, cette reconnaissance se fit attendre, et cette lenteur fournit au parti ennemi, qui était plus que jamais en éveil, la preuve qu'il n'y avait plus d'entente sérieuse et durable entre les *anciens* alliés.

Le Gouvernement révolutionnaire français proclamait le principe de la non-intervention. Pendant qu'à l'étranger ce principe était accueilli avec enthousiasme par les fauteurs de toute agitation révolutionnaire, partout les amis de l'ordre auraient voulu voir les puissances se déclarer contre cette innovation pleine de dangers. En Belgique, en Pologne et en Italie, les révolutions qui éclatèrent furent la conséquence immédiate de la proclamation d'un principe faux, d'un principe favorable à tout projet de soulèvement, et, d'autre part, du silence gardé par les puissances, silence qui fut considéré par la foule crédule comme la reconnaissance du principe et que les fauteurs du mal firent partout passer *pour telle*. En recherchant les causes des révolutions qui ont éclaté en Italie, nous avons recueilli les preuves les plus concluantes de la vérité de cette assertion. Nous ne manquerons pas de les faire connaître aux Cabinets amis, dès que les documents dont nous sommes en possession seront classés et coordonnés.

Voilà quelle était la situation lorsque, pénétrés de l'impérieuse nécessité d'agir, nous avons, il y a quelques mois, élevé la voix en faveur *d'une entente entre les trois Cours;* nous avons parlé d'abord à Saint-Pétersbourg, parce que, dans la période antérieure, la résistance était partie de là.

Cette fois encore, le comte de Nesselrode déclina ma proposition; plus tard, après que la question eut été reprise à plusieurs fois, le Cabinet russe cessa de nier la nécessité d'une entente, mais il nous proposa Londres comme l'endroit où il faudrait entamer les négociations.

Contre l'avantage qu'offrait l'accession du quatrième membre de l'ancienne alliance, il n'y avait *rien* à objecter en théorie;

il y avait *tout* à objecter en pratique. Comme première objection à faire sous ce dernier rapport, il nous fallut reconnaître cette vérité incontestable, *qu'en réalité* l'Angleterre était depuis longtemps déjà sortie de la quadruple alliance, telle que l'entendaient les trois autres membres de l'union. Pour être d'accord avec le véritable état des choses, la proposition russe aurait dû avoir pour objet la tentative de *renouveler* la quadruple alliance à Londres. En effet, vouloir édifier quelque chose sur le néant, c'est un non-sens. Le résultat de la proposition, logiquement plus juste, aurait été le même : le Gouvernement anglais d'alors se serait montré tout aussi peu disposé à *renouveler* l'ancienne alliance qu'à en appliquer les principes salutaires, ces principes qu'elle avait reniés.

La nécessité d'une entente sérieuse et durable entre les trois Cabinets s'est néanmoins fait sentir davantage de jour en jour. Pour bien déterminer le but de cette entente, il suffit de prendre en considération le fait suivant :

Le parti révolutionnaire est on ne peut plus uni; il ne tient compte ni des limites politiques ni des différences de races. *Renversement de tout ce qui existe légalement, sans en examiner la valeur, l'origine ou la nécessité, voilà le but de ses efforts; marcher sans cesse en avant, voilà le moyen d'arriver à son but.*

Par son origine, le Gouvernement français actuel rentre dans le domaine de la révolution; or, comme celle-ci est incapable de rien créer, le trône de France n'est que le perpétuel jouet de l'anarchie. Nous sommes tout prêts à rendre pleine justice à l'homme qui est aujourd'hui à la tête de l'administration et à seconder ses efforts dans la mesure de notre pouvoir. Mais quelle garantie d'avenir peut nous présenter ce qui existe en ce moment? Si nous admettons même que l'état de choses actuel puisse durer, il n'en est pas moins vrai que le mal subsiste dans toute sa force; ce mal pour des États réglés et reposant sur une autre base, résulte de la nécessité *de faire, dans le but de maintenir en France un ministère supportable, des sacrifices journaliers qui minent les empires et les trônes dans leurs bases et les font déchoir dans l'opinion publique*

Dans la situation actuelle, ce mal ne saurait être détruit

tout à fait, mais il peut du moins être atténué. Pour arriver à ce résultat, il n'y a qu'un moyen, c'est :

« L'entente la plus étroite entre les *trois* Souverains relativement aux principes qu'ils sont décidés à suivre désormais, à la manière de les appliquer dans des cas spéciaux, et enfin au choix de la forme et du langage dans lesquels ils peuvent se trouver appelés à énoncer devant le public européen les règles essentielles qui les guident dans leur conduite politique. »

La nécessité d'une pareille union et les inconvénients qui sont déjà résultés de l'absence d'entente entre les trois Souverains ont été suffisamment démontrés par les différents cas qui se sont présentés dans le courant de l'année actuelle.

Si, dès le commencement de la nouvelle période révolutionnaire, cette entente si ardemment désirée par nous avait existé entre les trois Cours, combien aurait été différente la marche de la révolution néerlandaise, polonaise et italienne! L'intempestif manifeste russe * n'aurait pas fourni de prétexte aux armements de la France ; les États de second ordre sauraient à quel centre ils devraient s'attacher en cas de besoin; enfin, l'espoir que le parti de l'anarchie fonde sur l'absence d'une parfaite union entre les grandes puissances, et le courage qu'il puise dans cet espoir trompeur, n'agiraient pas sur l'esprit public d'une manière aussi fâcheuse que nous le voyons trop malheureusement.

Il faut que ce qui n'existe pas, grâce à une erreur qu'on ne saurait assez déplorer, soit enfin créé ; il suffit, pour cela, de la *ferme* volonté des trois Souverains. C'est d'eux seuls qu'il dépend de s'accorder sans éclat sur le choix d'un endroit où les objets qui demandent des résolutions prises en commun et des déclarations communes pourraient être discutés à fond, avec suite et sans perte de temps.

Dans l'état actuel des choses, je proposerais *Vienne* comme le point de réunion le plus convenable. Si Sa Majesté le Roi de

* Il s'agit sans doute du manifeste lancé par l'Empereur Nicolas, de Peterhof, le 11 août 1830, manifeste qui, malgré la fin de la guerre avec la Porte ottomane, proclamait la nécessité d'une levée extraordinaire dans tout l'Empire et ordonnait de procéder à cette mesure. (*Note de l'Éditeur.*)

Prusse veut autoriser son envoyé à la Cour d'Autriche à se concerter et à s'entendre avec moi et un représentant de Sa Majesté l'Empereur de Russie, l'événement ne tardera pas à montrer qu'il y a encore des voies et moyens de sauver du naufrage général qui nous menace ce que les commotions antérieures n'ont pas encore détruit sans retour. Par le dernier courrier que j'ai envoyé à Saint-Pétersbourg, j'ai fait des démarches préliminaires en vue d'arriver à ce but. Si mon idée est appuyée en Russie par le Cabinet prussien, je ne désespère pas de la voir se réaliser. . . . .

CHOIX DU PRINCE LÉOPOLD DE SAXE-COBOURG COMME ROI DES BELGES.

1034. Metternich à Trauttmansdorff, à Berlin (D.), Vienne, le 5 septembre 1831. — 1035. Metternich à Esterhazy, à Londres (E. D.), Vienne, le 16 septembre 1831.

1034. M. d'Hooghvorst vient d'arriver ici, chargé d'annoncer à l'Empereur l'avénement du prince Léopold de Saxe-Cobourg au trône de Belgique *.

Notre auguste Maître m'a autorisé à le recevoir, mais à le prévenir en même temps que Sa Majesté Impériale ne reconnaîtrait pas formellement le nouveau Roi avant que le conflit belge soit arrivé à sa fin véritable, c'est-à-dire à cette époque de la pacification où la reconnaissance pourrait également avoir lieu de la part de Sa Majesté Néerlandaise.

Je me suis acquitté hier matin de cet ordre. M. d'Hooghvorst avait l'air de ne pas s'y attendre. Je l'ai prévenu que, bien qu'il n'existât aucune entente préalable entre les Cours alliées, je me permettais de regarder comme certain que Sa Majesté Prussienne et Sa Majesté Impériale de Russie suivraient

* Après que l'indépendance de la Belgique eut été proclamée dans la conférence de Londres du 20 janvier, le Congrès belge choisit, le 4 juin, le prince Léopold de Saxe-Cobourg comme Roi des Belges. Le 26 juin, ce prince se déclara prêt à accepter la couronne de Belgique. (*Note de l'Editeur.*)

une même ligne de conduite. Il me dit qu'il le regardait comme probable de la part de la première de ces puissances, mais qu'il croyait avoir des notions contraires sur la seconde. Je lui ai répondu que, sans être assuré du fait, je doutais cependant que l'espoir de son Gouvernement se réalisât.

M. d'Hooghvorst me demanda ensuite conseil sur la conduite qu'il aurait à tenir dans une circonstance qui n'était pas prévue par ses instructions. Nous convînmes qu'il irait attendre les directions de sa Cour à Ischl, en Haute-Autriche.

L'envoyé belge a déployé dans tout le cours de notre entretien des formes tout amicales. Il a même mis dans sa conversation une franchise à laquelle je n'avais pas le droit de m'attendre.

Après avoir pris à tâche de se disculper de toute participation personnelle à la révolution, il en dépeignit sous de sombres couleurs l'origine, la marche et les conséquences :

« La révolution de la Belgique, m'a-t-il dit entre autres choses, est le résultat de plusieurs fautes commises par le Gouvernement hollandais; parmi ces fautes, je regarde comme la plus grave par ses conséquences la liberté accordée par le Roi à l'écume des révolutionnaires français de s'établir dans nos villes, et la protection qu'il leur a donnée. Ce sont ces mêmes hommes, soutenus par une faible partie de la population indigène, qui ont opéré le bouleversement. Aujourd'hui encore, la Belgique n'est pas révolutionnaire. Il ne faut pas juger les dispositions de l'immense majorité de ses habitants sur des apparences trompeuses. La nation est attachée à son sol; elle ne veut que le repos et la fin des troubles qui la gênent; nous étions heureux matériellement; il fallait ne pas nous agiter moralement ! »

En parlant des derniers événements, M. d'Hooghvorst m'a dit : « Le Roi de Hollande n'a pas été bien informé de la véritable situation des choses; s'il avait tenté son entreprise quinze jours plus tôt, il entrait sans coup férir dans Bruxelles et dans Gand, et la nation tout entière le saluait comme Roi. Mais les choses ont bien changé depuis l'arrivée du nouveau Roi. Auparavant, on doutait fort que jamais on en aurait un. Tout le

monde voulait la fin, et on l'eût trouvée dans l'entrée des Hollandais. »

Je vous prie de prévenir de tous ces faits M. Ancillon.

Metternich à Esterhazy, à Londres (E. D.). Vienne, le 16 septembre 1831.

1035. . . . . .L'Empereur, en suivant la marche que je viens d'exposer *, est loin de méconnaître la valeur des dispositions de la conférence de Londres auxquelles Sa Majesté a pris part par l'entremise de ses plénipotentiaires, et en vertu desquelles la couronne de Belgique est dévolue au prince Léopold. Mais les protocoles de la conférence, obligatoires pour les puissances qui y ont concouru, et servant de règle à leur politique, ne portent cependant pas le caractère d'un traité public et solennel, tel qu'il doit avoir lieu pour fonder le trône belge, avec la participation de l'ancien Souverain. C'est en s'attachant aux principes généraux du droit des gens que Sa Majesté Impériale croit devoir attendre que cette importante transaction politique soit ainsi consommée, pour se déterminer à un acte solennel de reconnaissance qui, sortant de la sphère du concert formé avec ses alliés, la concerne directement comme Souverain et chef de sa Monarchie.

Je vous invite, mon prince, à vouloir bien, conjointement avec M. le baron de Wessenberg, porter ces explications à la connaissance de MM. vos collègues membres de la conférence.

NOUVEAUX TROUBLES EN GRÈCE.

1036. Metternich à Ficquelmont, à Saint-Pétersbourg (Lettre). Vienne, le 11 septembre 1831.

1036. Je reçois au moment du départ du présent courrier la poste de Constantinople du 25 août. Elle apporte des détails

* Le texte de la dépêche, dans la partie relative à la reconnaissance du Roi Léopold par l'Autriche, est identique avec celui de la dépêche précédente, adressée à Trauttmansdorff. (*Note de l'Éditeur.*)

sur la situation périlleuse du Gouvernement grec*. Je vois par les rapports de l'internonce que M. de Boutenieff a expédié un courrier à Saint-Pétersbourg avec les détails que celui-ci a recueillis de son côté, et qui auront été complétés par la communication de la correspondance de nos agents dans le Levant.

M. le comte de Nesselrode n'aura pas manqué, — je suppose, — de vous parler des nouvelles qui lui seront arrivées. Ce qui ressort des faits n'est, à nos yeux, qu'une conséquence nécessaire de l'entreprise trilatérale, c'est-à-dire du manque de base de l'entreprise elle-même, et de la singulière coopération pour une même œuvre de trois Cabinets nourrissant chacun des vues différentes sur le fond et sur les résultats d'une entreprise dont la forme seule leur était réellement commune. Ce que ces premières fautes n'ont point amené directement a été complété par les événements de l'année dernière, événements dont la suite immédiate a été de dissoudre *de fait* une alliance monstrueuse, et de n'en laisser subsister que *le nom*. Ce n'est pas sous de pareils auspices que des affaires prospèrent jamais!

Ce qui a plus d'importance, ce sont les suites que le désordre aujourd'hui patent des affaires de Grèce devra avoir pour la Cour de Russie. Sa situation politique, déjà si gênée, se trouvera entamée également de ce côté. La France a pour elle la proximité des troupes stationnées déjà sur les lieux, et l'influence révolutionnaire. Les trois Cours pourront-elles s'entendre sur ce qu'exigera le besoin de la tranquillité du pays qu'elles protégent en commun? Il est permis d'en douter.

Je me borne aujourd'hui à ce peu de remarques, que je trace à la hâte.

Par un de ces hasards qui souvent viennent en aide aux attitudes correctes, c'est peu de temps avant l'explosion de la révolution que les consuls que nous avons envoyés en Grèce y sont arrivés. Il se trouve que le président a pu profiter de ce fait pour relever son attitude. Aussi a-t-il mis beaucoup de recherche à les accueillir avec de grandes démonstrations

* Ces communications se rapportent aux actes coupables des Hydriotes, qui s'emparèrent des navires de l'État et de l'arsenal de la marine de Poros. (*Note de l'Éditeur.*)

de satisfaction et de respect. Il entre dans le sort singulier de notre Cabinet de devoir toujours jouer un rôle actif dans le triomphe ou aux funérailles de la légitimité. J'avoue que je n'avais pas fait entrer dans mes calculs l'appui à prêter à celle du comte Jean de Capo d'Istria *.

LA CAPITULATION DE VARSOVIE.

1037. Metternich à Apponyi, à Paris (E. D.). Vienne, le 18 septembre 1831. — 1038. Metternich à Ficquelmont, à Saint-Pétersbourg (D.). Vienne, le 20 septembre 1831.

1037. La reddition de Varsovie devra faire époque dans l'histoire du jour. Cet événement, dont les premiers avis nous sont parvenus par un rapport de notre consul général, rapport dont le texte a été inséré dans la feuille de l'*Observateur* du 14**, devra amener la fin du grand drame qui depuis plus de neuf mois a occupé l'Europe, qui a servi d'aliment à l'esprit de subversion généralement répandu, et qui a paralysé l'action du bien là où celui-ci aurait pu se faire jour.

Les Polonais, durant ce long espace de temps, n'ont cessé de tourner leurs regards vers l'Autriche. La conduite que notre Cour a constamment tenue vis-à-vis de la Pologne; la franche loyauté des principes qui règlent sa marche politique; le caractère personnel et si éprouvé de l'Empereur, ont dû nous assigner des droits particuliers à la confiance des Polonais. Pendant que la France en révolution, et l'Angleterre prête à y entrer, ont reçu l'hommage public des Polonais en

* Au sujet de l'assassinat de Capo d'Istria, qui eut lieu bientôt après (le 9 octobre), nous ne trouvons malheureusement rien dans les papiers de Metternich. (*Note de l'Éditeur.*)

** Suivant l'*Observateur* de ce jour, après une attaque terrible sur Varsovie, attaque qui dura deux jours, on signa, le 8 septembre au matin, une capitulation qui accordait aux troupes polonaises le droit de se retirer à Praga; ensuite Varsovie fut occupée par les troupes russes. (*Note de l'Éditeur.*)

révolte, les vœux de la nation tout entière n'ont cessé d'être dirigés vers nous.

Il n'a pas suffi, pour nous le prouver, de l'offre de la couronne de Pologne à un prince de la Maison impériale; mais nonobstant les refus vingt fois répétés de notre part de dévier en faveur de leur cause de la ligne invariable de notre politique, les Polonais de toutes les classes n'ont cessé de revenir à la charge pour supplier notre auguste Maître de ne pas retirer d'eux sa main juste, mais protectrice de toute infortune.

J'ignore encore si le comte Zamoyski* est arrivé assez à temps au quartier général russe pour prendre une part active à la conclusion de l'affaire; j'en doute même. Ce qui restera vrai, c'est que le mot de la « soumission sans condition » a été prononcé en premier lieu vis-à-vis de nous.

Je vous informe, Monsieur l'ambassadeur, de ces faits, parce qu'ils devront servir à compléter l'histoire du jour.

Metternich à Ficquelmont, à Saint-Pétersbourg (D.).
Vienne, le 20 septembre 1831.

1038. L'Empereur, au moment où il a été informé des événements aussi importants que glorieux des 6 et 7 septembre, s'est décidé à adresser à l'Empereur Nicolas quelques mots pour exprimer à son auguste ami et allié le sentiment de vive satisfaction que lui a fait éprouver un si éclatant succès. L'ensemble des notions qui jusqu'à cette heure sont parvenues à

* Le comte André Zamoyski, neveu du prince Czartoryski, avait été, dans la première quinzaine du mois d'août, envoyé par son oncle à Vienne en mission particulière, dans le but : 1° de renouveler la tentative de faire proclamer l'indépendance de la Pologne sous le gouvernement d'un prince impérial de la Maison de Habsbourg; 2° de décider l'Autriche à intervenir en faveur de la Pologne; 3° enfin, dans le cas où ces deux démarches resteraient infructueuses, de se borner à demander que, dans un écrit spécial, le Gouvernement autrichien donnât aux Polonais le conseil de se soumettre. Comme le comte Zamoyski déclara finalement qu'il consentait à ce que ce conseil fût donné sans conditions, le prince de Metternich lui remit une lettre officielle, conçue dans ce sens et adressée à lui, avec laquelle l'envoyé polonais se rendit au quartier général russe. Dans l'intervalle Varsovie, avait capitulé.

(*Note de l'Éditeur.*)

notre connaissance, prouve que l'attaque des retranchements devant Varsovie a été combinée par M. le maréchal Paskiewitsch avec autant de talent que de sagesse, et que l'opération a été exécutée avec la plus brillante valeur par la brave armée russe. Si le fait d'armes ne laisse rien à désirer sous le point de vue militaire, il en est de même de l'attitude morale que le maréchal a déployée. En offrant d'une main le pardon et en recueillant la gloire de l'autre, M. le maréchal Paskiewitsch a accompli de la manière à la fois la plus glorieuse et la plus utile la tâche qu'il était si important de lui voir entreprendre.

Veuillez, Monsieur l'ambassadeur, réclamer la faveur de pouvoir remettre vous-même à Sa Majesté Impériale la lettre ci-incluse; vous ne sauriez rien ajouter au peu de mots que renferme cette lettre, qui pourrait dépasser le sentiment de satisfaction qu'éprouve notre auguste Maître.

La fin de l'affaire polonaise, sous quelque point de vue qu'on l'envisage, et surtout la fin qu'elle a eue, est un événement de grande importance.

L'AUTRICHE ACCEPTE LA PROPOSITION DE DÉSARMEMENT FAITE PAR LA FRANCE*.

1039. Metternich à Apponyi, à Paris (D.). Vienne, 28 octobre 1831. — 1040. Metternich à Apponyi, à Paris (D. rés.). Vienne, 28 octobre 1831.

1039. ...C'est avec une véritable satisfaction que je suis à même de vous assurer de l'entier assentiment de Sa Majesté Impériale à la ligne de conduite que vous avez tenue dans l'importante question qui a fait le sujet de la conférence à laquelle vous et MM. vos collègues avez été appelés le 29 septembre par MM. les ministres français.

L'Empereur n'a non-seulement rien à objecter au projet de protocole qui vous a été proposé par M. le comte Sébastiani,

* Ces documents se rattachent aux nos 1022 et 1023. (*Note de l'Éditeur.*)

mais il y retrouve sa propre pensée tout entière *. Au moyen de la désignation du terme du 1er janvier prochain, une considération se trouve écartée qui embarrasse encore les situations politiques, savoir la nécessité de terminer l'affaire des Pays-Bas.

Vous vous regarderez ainsi comme autorisé, Monsieur l'ambassadeur, à apposer votre signature au projet de protocole susdit, et vous vous entendrez avec le Cabinet français et avec MM. vos collègues sur le moment de sanctionner, par cette formalité, un acte que, pour notre part, nous regardons déjà comme arrêté définitivement. Vous en agirez de même quant à la fixation de l'époque où l'acte devra être rendu public.

Metternich à Apponyi, à Paris (D. rés.). Vienne, le 28 octobre 1831.

1040. Vous avez trouvé dans la dépêche précédente (nº 1039) tout ce que nous avons à répondre au Cabinet français au sujet de la proposition du désarmement. La manière dont il a fait cette proposition nous prouve que la base sur laquelle nous nous sommes établis le 3 juin dernier (nºs 1022-1023) a été correcte. Ce dont il doit s'agir, en effet, c'est de l'attitude morale des puissances. Toute idée de désarmement matériel ne peut avoir de sens que par suite de la décision sur

* Le projet de protocole, soumis par Apponyi au chancelier d'État avec un rapport du 2 octobre, est ainsi conçu : « Les soussignés (les plénipotentiaires des cinq grandes puissances à Paris), dans le but d'affermir la paix générale et de soulager les peuples du fardeau des armements extraordinaires qui leur sont imposés, ont reconnu avec une vive satisfaction, après un examen attentif de la situation actuelle de l'Europe, que les rapports d'union et de bonne harmonie heureusement établis entre les puissances et basés sur l'indépendance des États *ainsi que sur le principe inaltérable du maintien des traités*, rendent aujourd'hui possible l'adoption d'une mesure qui forme depuis longtemps l'objet des vœux les plus ardents de leurs Gouvernements, celle d'un désarmement général. En conséquence, et en vertu des pouvoirs dont ils sont munis, les soussignés sont convenus :

« 1º Que les forces de terre et de mer de la France, de l'Autriche, de la Grande-Bretagne, de la Prusse et de la Russie, seront réduites au pied de paix habituel;

« 2º Que l'exécution des mesures de désarmement commencera au 1er janvier 1832 et sera terminée au 1er mai de la même année. »

(*Note de l'Éditeur.*)

la première de ces questions. Nous poussons cet argument même assez loin pour ne regarder le désarmement matériel que comme une conséquence toute naturelle de la question préalable. Ce ne sont jamais que les intérêts moraux qui décident des armements; c'est donc également sur ces intérêts que doit se fonder la décision du désarmement.

C'est la Révolution et sa mauvaise conscience qui ont fait armer la France. C'est la Révolution et la crainte légitime qu'elle a inspirée ; ce sont les soulèvements dans plusieurs parties de l'Europe, suite des événements accomplis en France, qui ont engagé les puissances à ne pas rester en retard dans leurs moyens de défense. Le Gouvernement français a depuis, le premier, élevé la voix en faveur du désarmement. Que pouvaient répondre les puissances à un appel semblable? Elles ont dû répondre comme elles l'ont fait.

La chose placée ainsi qu'elle se trouve l'être, il nous paraît cependant intéressant de jeter un regard sur la différence qu'elle crée dans la position des Gouvernements.

Le Gouvernement français a deux motifs pour provoquer le désarmement : la pénurie de ses moyens financiers pour prolonger les frais immenses du maintien d'une armée hors de proportion avec les besoins politiques, et les graves dangers que le ministère, *qui voudrait* faire *de la stabilité,* doit trouver nécessairement dans l'existence d'une force armée sur l'esprit de laquelle les partis qui divisent le pays peuvent agir avec plus d'influence que le fantôme d'autorité royale. Les puissances alliées ne partagent que la première de ces considérations ; armées ou désarmées, elles sont donc mieux assises que la puissance révolutionnaire.

Cette thèse, qui doit être regardée comme hors de contestation, est également applicable à l'effet que la transaction du désarmement devra produire sur la situation morale de Gouvernements si diversement placés. Le ministère français, en subissant une loi de nécessité, espère sans doute frapper à la fois un coup sur l'opinion publique. S'il croit pouvoir compter sur cet avantage, et je ne doute pas qu'il s'en flatte, il se trompe. La Révolution désarmée est une révolution morte.

La masse des contribuables français sera sans aucun doute satisfaite de la perspective d'une diminution dans les charges immenses qui pèsent sur elle; mais de ce sentiment à celui de la quiétude, sur lequel seul peut se fonder le bien-être général, il n'y a nulle part plus loin que dans un pays déchiré, ainsi que l'est la France, par l'esprit et par le jeu des partis. Le côté le plus faible du Gouvernement de Louis-Philippe, c'est l'impossibilité où il se trouve de jamais sortir des attitudes négatives, tandis que les factions qui lui sont opposées sont placées sur des terrains décidément positifs. La différence qui existe entre la royauté légitime et la République ressort de l'opposition entre deux terrains également positifs, et sur lesquels tout est clair. Mais le *Roi citoyen,* la Royauté entourée d'*institutions républicaines,* — en un mot, la *meilleure des républiques,* n'a pas de base d'existence réelle et pratique. Le Roi Louis-Philippe désarmant n'acquerra, par le fait même du désarmement, pas un souffle de plus de cette vie qui lui manque. Le protocole, rendu public, vaudra à son Gouvernement des attaques virulentes, et l'immense majorité des voix françaises s'unira pour blâmer l'insigne faiblesse du Cabinet qui, oubliant ce qu'il doit à la patrie, se traîne à la remorque de la Sainte-Alliance. Pas une voix ne s'élèvera en faveur de la mesure, excepté les voix ministérielles, et nous connaissons tous la valeur de ces voix dans la discussion publique. La masse des contribuables sera contente de moins payer, mais les charges qui continueront à peser sur elle effaceront bien vite le sentiment d'une satisfaction qui ne repose que sur une négation.

Il n'en est pas de même des Monarques. La base du désarmement, telle qu'elle se trouve exprimée dans le projet de protocole que vous a remis le Cabinet français, tournera à leur avantage indubitable. Cette base est celle de leur politique comme celle sur laquelle repose leur noble et ancienne alliance; ce n'est pas eux qui auront rien ni à désavouer ni à changer dans leur attitude; ces nécessités tomberont à la charge du Roi des Français.

Il nous faudra attendre maintenant que ses ministres abor-

dent les questions de détail, s'ils devaient le tenter au delà de leurs premières explications. Pour notre part, nous ne leur répondrons jamais que par des faits. Il s'agit de rétablir le pied de paix; nous y sommes, et il y a plus, nous n'en sommes jamais sortis. Notre armée est organisée de telle façon, qu'il nous suffit d'appeler des soldats en congé, et d'acheter un certain nombre de chevaux que nous trouvons dans le pays, pour être prêts, dans un temps donné, à la guerre. Si d'ici au mois de mai de l'année prochaine, — terme proposé par la France, — les circonstances que nous voudrions ne pas voir arriver ne se présentent pas, l'Empereur ne payera certainement pas la solde de deux cent cinquante mille hommes, tout comme nous n'attendrons pas le 1er de l'an pour accorder des congés de semestre à la troupe inutile à nourrir. Les feuilles publiques vous apprennent déjà qu'à l'heure qu'il est l'on accorde des congés. Dans notre expédition du 3 juin dernier, nous avons démontré l'impossibilité d'une évaluation numérique des forces des divers États. Une énumération pareille sans un contrôle quelconque est une phrase vide de sens, et ce contrôle lui-même n'en aurait pas davantage. Les ministres français paraissent ne pas s'être caché cette vérité en avançant ce fait irrécusable, que *la confiance* à placer dans les Monarques devra leur servir de gage, tout comme *le budget servira de contrôle* aux puissances à l'égard de l'existence de l'armée française. L'affaire et toute l'affaire se trouvera réduite à son seul terme pratique le jour où le protocole proposé par le Cabinet français sera signé et rendu public. S'il devait s'agir encore d'autre chose, ce serait à ce même Cabinet à nous le proposer. Nous ne nous refuserons point à l'admission de formalités qui peuvent servir la paix générale, car il ne peut jamais être question que de *formalités* là où le fond n'offre pas matière à exploitation.

Veuillez regarder la présente dépêche comme devant vous servir de guide dans la poursuite de l'affaire, et dans vos explications confidentielles vis-à-vis de MM. vos collègues de Russie et de Prusse.

SUR LA SITUATION DANS LES LÉGATIONS ROMAINES.

1041. Metternich à Lützow, à Rome (D.). Vienne, le 18 novembre 1831.

1041. J'ai reçu les rapports que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser le 6 et le 8 de ce mois.

Nous sommes loin de nous dissimuler la gravité de la situation où se trouve le Gouvernement pontifical à l'égard des Légations, et nous envisageons comme vous le faites, Monsieur le Comte, sous le point de vue le plus sérieux, l'oubli de tous les devoirs et de tous les principes qui caractérise la faction dominante dans ces provinces.

Aussi, réservant le mot *révolution* au renversement formel du principe de la souveraineté, nous appliquons à cet état de choses la dénomination d'une *anarchie* complète qui lui convient, puisqu'il y a en effet absence totale d'ordre, de soumission et de gouvernement. Nul doute que ce mal ne doive avoir un terme, et un terme prochain, et ce n'est pas nous qui pourrions jamais conseiller au Saint-Siége de tenter d'amener cette fin en pactisant avec ses sujets réfractaires.

Mais si l'origine du désordre qui règne à Bologne et dans la Romagne a principalement tenu à ce que, dans le moment où d'autres combinaisons ont motivé la retraite de nos troupes, la Cour de Rome ne s'est pas trouvée en mesure de les remplacer par des garnisons de troupes régulières, et qu'ainsi la formation de la garde civique est résultée de l'absence de toute autre force militaire pour le maintien de l'ordre public, il est certain que, pour effectuer aujourd'hui ce qui aurait été facile au mois de juillet et qui est devenu difficile par l'exaltation des esprits à laquelle le retard de l'action du Gouvernement a donné lieu, il convient de peser mûrement le choix des moyens et du moment pour rétablir l'ordre et l'exercice entier de l'autorité souveraine dans cette partie des États romains. Nous ne partageons pas entièrement l'opinion de

Mgr le cardinal secrétaire d'État, qu'un délai de quelques semaines donnerait plus de consistance à l'opposition des factieux contre le pouvoir légitime. Il nous paraît, au contraire, que ce qu'elle gagne en durée servira à mettre plus en évidence son essence nuisible : la nouveauté perdra ainsi de son charme ; le sentiment de malaise qui naît du désordre se propagera ; les faiseurs se montreront dans leur nullité ; les *vieilleries libérales* cesseront de satisfaire ce goût d'innovation qui s'élevait naguère contre les vieilleries monarchiques ; enfin, la vérité finira par se faire jour.

Nous ne saurions donc nous empêcher de revenir au conseil de presser autant que possible les travaux législatifs et d'organisation financière dont on s'occupe à Rome. Qu'après la publication du Code pénal, qui va suivre celle qui vient d'avoir lieu de l'ordre de procédure civile et criminelle, on fixe les points de législation civile sur lesquels les dispositions de Léon XII présentent une divergence du *motu proprio* de Pie VII qui a fait désirer une révision des premières. Mais qu'on porte surtout l'ordre et la clarté dans le plan des finances et dans le système des impôts et de leur perception ; ce sont là des travaux qui semblent prêts à recevoir la sanction de Sa Sainteté et qui, joints à la formation du conseil de révision que vous m'annoncez, assureront la confiance publique à cette branche de l'administration et ouvriront ainsi au Gouvernement les ressources du crédit.

C'est armé de la force morale que lui donnera l'achèvement de ces mesures bienfaisantes dans leur ensemble, que nous désirons que le Saint-Père annonce d'une manière solennelle leur mise en action dans les Légations, par l'envoi d'un légat, fait qui constatera le maintien du Gouvernement ecclésiastique, et qui devra coïncider avec la rentrée des troupes pontificales dans ces provinces, pour le maintien de l'ordre et de l'autorité souveraine.

Vous voyez, Monsieur le Comte, que nous sommes d'accord avec Mgr le cardinal Bernetti sur la nécessité de l'occupation militaire des Légations. La différence entre la pensée du cardinal et la nôtre se trouve dans l'ordre chronologique dans

lequel nous plaçons les divers moments de l'action. Nous voulons que la confection des lois précède les mesures coercitives. Elles devront être publiées, puis acceptées de gré ou de force. Ce qui importe, c'est de ne pas intervertir ces périodes. Nous trouvons donc convenable de réserver l'entrée des troupes pontificales pour l'époque où tout ce que les puissances qui ont pris part aux dernières négociations ont lieu d'attendre de la part du Gouvernement romain, dans son propre intérêt comme dans celui de la tranquillité générale, sera accompli, et où tout le tort des factieux, dans le cas d'une résistance de leur part, — tort déjà assez évident par lui-même, — sera encore plus irréfragablement démontré aux yeux des plus prévenus. Et si nous pensons en même temps qu'une telle combinaison pourra diminuer les chances d'une probabilité de résistance, nous sommes sûrs d'entrer par là dans les vues paternelles de Sa Sainteté, et on ne nous fera pas le reproche de chercher ainsi à nous soustraire à l'appui matériel que l'Empereur a déclaré vouloir prêter au Saint-Père. Cet appui, nous le prêterons quand il deviendra nécessaire. Nos démonstrations ne laisseront pas de doute sur sa réalité, dans le moment où il importera d'agir dans ce sens sur les esprits. Mais il entre également dans les intérêts du Saint-Siége et dans nos devoirs d'employer tous les moyens que peut suggérer la prudence, pour parvenir au rétablissement du pouvoir légitime dans les Légations en évitant, s'il est possible, la nécessité de recourir à l'emploi de la force, toujours désastreux pour le pays sur lequel il porte, et plus ou moins compromettant sous le rapport de la paix politique. Plus les intentions de l'Empereur notre auguste Maître à l'égard du Gouvernement pontifical sont bienveillantes, sincères et décidées, plus nous avons le droit de nous faire écouter à Rome sur des mesures pour lesquelles on compte sur notre concours, et qui touchent à des intérêts de la nature la plus délicate et de la portée la plus étendue. En faisant valoir, Monsieur le comte, les considérations que je viens d'exposer, vous ne pouvez manquer de porter la conviction de la vérité dans l'esprit de Mgr le cardinal secrétaire d'État. Les bontés dont le Saint-Père lui-même vous

honore vous donneront la facilité de vous assurer de son approbation personnelle pour nos vues.

Que Votre Excellence ne craigne pas d'aborder franchement auprès du Gouvernement pontifical toutes les questions relatives à l'intérêt commun ; il faut presser les mesures utiles, et faire des représentations à l'égard de celles qui vous paraîtront contraires au but qu'on se propose. Toute réticence, tout ménagement à faire entendre la vérité lorsqu'il est utile et nécessaire qu'elle soit connue, seraient contraires aux rapports de franche amitié qui existent entre les deux Gouvernements, et qui doivent servir de règle à leurs communications.

Votre Excellence connaît trop bien la franchise du caractère de l'Empereur pour que j'aie besoin d'en dire davantage afin de vous engager à suivre la direction indiquée.

SUR LA RÉVISION DE LA CONSTITUTION FÉDÉRALE DE LA SUISSE.

1042. Memorandum de Metternich. Vienne, le 23 novembre 1831.

1042. Le travail de la faction révolutionnaire s'est montré particulièrement actif en Suisse depuis la fin de l'année dernière, où une déclaration de neutralité faite sans aucun motif plausible a placé la Confédération dans une attitude de défiance vis-à-vis des puissances voisines, défiance que le parti novateur a cherché à diriger exclusivement contre les anciens alliés. On ne s'en tient plus maintenant aux changements effectués avec plus ou moins de violence, mais tous au profit des théories démocratiques, dans les constitutions particulières de la plupart des cantons. L'ambition des meneurs et leurs doctrines les portent aujourd'hui à attaquer le pacte fédéral, dont on demande la révision dans l'intention d'en renverser les bases et de rétablir la république helvétique de 1798, dont les formes offrent plus de facilité que celles de la fédération pour livrer la Suisse, en cas de guerre, à l'alliance avec la France, qu'appellent les sympathies et les vues personnelles des factieux.

Ce projet est favorisé par les trois cantons directeurs, y compris Berne, qui, depuis son changement de constitution, est livré aux mêmes influences démagogiques que Zurich et Lucerne. Une forte opposition s'annonce de la part des trois petits cantons et du Valais, auxquels se joignent les cantons de Genève, de Vaud et du Tessin. Cependant, il est probable qu'à la prochaine Diète la majorité se prononcera en faveur de la révision du pacte fédéral, dont la proposition a été ajournée par la dernière délibération prise à ce sujet. Si à la suite d'une telle résolution, sans tenir compte des réclamations de la minorité, on procédait à un changement dans les dispositions fondamentales du pacte, il s'élèverait, pour les puissances qui ont concouru à l'œuvre de la restauration de la Suisse en 1814 et 1815, une série de questions importantes :

1° Chacun des membres de la Confédération ayant, en vertu du pacte fédéral, un droit acquis au maintien des stipulations de celui-ci, que la majorité ne saurait enfreindre sans manquer à ses obligations, il semble qu'on ne pourrait voir avec indifférence, soit que cette majorité voulût employer l'ascendant de ses forces supérieures pour exiger la soumission des cantons dissidents à ses décisions, soit qu'il résultât de cet état de choses une rupture totale du lien fédéral.

2° La position de la principauté de Neuchâtel, dont l'accession à la ligue suisse, en la constituant comme l'un des cantons de celle-ci, n'a nullement dérogé aux droits de souveraineté du Roi de Prusse, mérite une considération particulière, qui ne permettra en aucun cas de faire entrer cet État dans la formation d'une république ayant un Gouvernement unique et central.

3° La déclaration des puissances réunies au Congrès de Vienne, en date du 20 mars 1815, et celle de Paris du 20 novembre de la même année, ne renferment en effet aucune garantie formelle du pacte fédéral. Néanmoins, la teneur de ces actes et toutes leurs dispositions se rapportent évidemment à l'existence du corps helvétique, formé par l'alliance des cantons souverains qui en font partie. Et il restera au moins à examiner si la Suisse, renonçant à son antique caractère de

confédération d'États libres, et se constituant, fût-ce d'un accord unanime entre ses membres, en république une et indivisible, aurait encore le même droit aux avantages que les dispositions du Congrès lui ont assurés, et à l'accomplissement des obligations que les puissances ont contractées envers elle, et au nombre desquelles est l'observation de sa neutralité.

Dans l'état où se trouvent les choses en ce moment, les puissances ne sont pas encore appelées à se prononcer sur ces différents points. Mais le commun intérêt qui doit leur faire désirer d'empêcher que la complication dont nous venons de signaler le danger ne se réalise, réclame une parfaite uniformité dans le langage de leurs représentants en Suisse sur l'objet en question, qui fournit déjà fréquemment matière aux conversations particulières dans ce pays. Il s'agit, pour le moment, à la fois d'encourager et de guider dans les voies de la prudence les hommes opposés aux innovations, et surtout les magistrats des cantons prononcés dans ce sens, et d'imposer aux novateurs par l'appréhension des obstacles qu'ils rencontreront dans leur entreprise, par suite de la désapprobation des puissances.

L'Angleterre, quel que soit le système actuel de son Gouvernement, ne saurait méconnaître l'intérêt qu'elle a, en tout état de cause, à ne pas laisser s'établir en Suisse un ordre de choses qui mettrait ce pays entièrement sous la dépendance de la France. Et nous avons vu la chaleur avec laquelle le Cabinet britannique est entré dans les affaires de la Suisse en 1798. Nous avons donc lieu de nous flatter qu'il ne refusera pas aujourd'hui son concours à l'action conservatrice des trois alliés du continent. Nous ne saurions compter sans doute sur le même accord d'intérêts ni de vues de la part de la France. Tout au plus pourrions-nous espérer d'obtenir des dispositions personnelles de M. Casimir Périer en faveur du maintien de la paix, que la France n'encourageât pas au moins les vues subversives de la faction qui cherche en elle son principal appui. Le Cabinet autrichien a déjà eu soin de rendre, à plusieurs reprises, M. le président du conseil attentif au dessein que les ennemis du repos, qui sont aussi les ennemis

les plus dangereux de son ministère, nourrissent par rapport à la Suisse. Mais jusqu'ici l'ambassade de France à Berne ne paraît guère s'éloigner du langage banal de la Révolution, et il serait sans doute utile de concerter entre les trois Cours de Vienne, de Berlin et de Saint-Pétersbourg, des démarches simultanées pour provoquer à Paris des explications sur les véritables intentions du Gouvernement français relativement au maintien de l'état de choses en Suisse, tel qu'il a été établi à l'époque du Congrès de Vienne.

LE TRAITÉ DES CINQ GRANDES PUISSANCES AVEC LA BELGIQUE, DU 15 NOVEMBRE 1831.

1043. Memorandum de Metternich, daté du 4 décembre, sur le traité du 15 novembre 1831. — 1044. Metternich à Apponyi, à Paris (D.). Vienne, le 27 décembre 1831. — 1045. Metternich à Ficquelmont, à Saint-Pétersbourg (E. D. rés.). Vienne, le 29 décembre 1831.

1043. Plusieurs irrégularités se font remarquer dans la conclusion du traité signé à Londres, le 15 novembre dernier, par les plénipotentiaires de l'Autriche, de la Grande-Bretagne, de la France, de la Prusse et de la Russie, avec celui du nouveau Roi des Belges. Les représentants de l'Autriche, de la Prusse et de la Russie ont adressé à leurs Cours un mémoire justificatif au sujet de cet acte, qui, soumis aujourd'hui à la ratification des Souverains, réclame l'examen le plus réfléchi de la part des Cabinets alliés, examen qui portera sur les trois points suivants :

1° Sans être munis des pleins pouvoirs spéciaux dont l'échange est allégué dans le préambule, les plénipotentiaires ont contracté avec un État nouveau dont l'existence politique est par là même reconnue et créée sans la participation du Souverain que les traités précédents lui avaient donné.

2° Le traité fixe les rapports de droit de cet État relativement à la Hollande, sans le consentement du Roi des Pays-Bas,

et il accorde la garantie des puissances pour l'exécution de ces dispositions en faveur de la Belgique.

3° Enfin il dispose, en conséquence de l'autorisation donnée aux plénipotentiaires d'Autriche et de Prusse par la Diète de la Confédération germanique, d'une partie du grand-duché de Luxembourg, sans que la condition à laquelle ladite autorisation était attachée se trouve remplie, et sans la réserve de la ratification de la part de la Confédération, expressément stipulée par celle-ci.

Ad 1° La conférence de Londres a été formée pour résoudre par les bons offices et les conseils réunis des cinq puissances les difficultés que présentait la question belge dès son origine. Tels étaient, dans le principe, l'objet et les bornes des facultés accordées aux plénipotentiaires.

Leur action a pris le caractère d'une médiation depuis que la Hollande a consenti à la séparation des deux pays, et qu'ainsi l'existence d'un Gouvernement belge s'est trouvée admise.

Les événements du mois d'août ont engagé la conférence, par le motif péremptoire d'empêcher la guerre, à s'attribuer l'arbitrage sur les points en litige entre les deux parties, et l'arrêt arbitral a été prononcé en portant les vingt-quatre articles annexés au protocole du 15 octobre à l'acceptation de la Hollande et de la Belgique dans des formes dont le même motif a paru justifier le caractère absolu et impératif. Le cinquantième protocole ajouta à cette sommation des menaces positives vis-à-vis de la Hollande, en provoquant l'emploi de mesures coercitives contre elle, pour empêcher la reprise des hostilités. Enfin la conférence avait dit, dans les notes dont elle avait accompagné la communication des vingt-quatre articles, que ces mêmes articles, une fois acceptés par l'une ou par l'autre partie, auraient la force et la valeur d'une convention solennelle ; et elle était sans doute tenue, après l'acceptation de la part du Gouvernement belge, en lui donnant acte de celle-ci, de répéter la même déclaration d'une manière positive. Là cependant se trouvaient les bornes de son action collective comme conseil de médiation et en quelque sorte

comme autorité arbitrale ; là aussi finissait la délégation la plus étendue que les puissances pouvaient être censées avoir conférée à leurs plénipotentiaires pour conduire et terminer leur négociation. Plus loin se trouve le terrain des traités sur lequel chaque représentant engage spécialement sa Cour ; forme la plus sacrée et la plus solennelle que connaisse le droit des gens, par laquelle se fait la loi entre les États et qui ressort directement du pouvoir souverain. La faculté de les conclure exige toujours des pouvoirs spéciaux ; elle ne saurait appartenir à un pouvoir délégué, tel que celui dont était investie la conférence.

De si graves considérations n'ont pu échapper aux plénipotentiaires, mais elles ont paru à leurs yeux devoir céder d'une part à l'appréhension de voir l'Angleterre et la France procéder seules à la signature du traité avec la Belgique, et de l'autre, à l'espoir de vaincre par cette démarche la résistance du Roi des Pays-Bas.

Le succès, sous ce dernier rapport, est au moins problématique.

Ad 2° Les plénipotentiaires ont cherché à faire voir dans leur mémoire justificatif que les dispositions des vingt-quatre articles sont toutes conçues soit à l'avantage de la Hollande, soit au moins dans l'esprit des déclarations antérieures du Roi des Pays-Bas. Mais quel que soit à cet égard le mérite de leur travail, que les puissances ont déjà approuvé en tant qu'il constitue une décision arbitrale, la conséquence du traité conclu avec la Belgique se présente néanmoins sous un aspect très-grave, lorsque l'on considère l'obligation qui résulte pour les puissances contractantes, à défaut de l'adhésion de la Hollande, de la garantie de l'exécution des vingt-quatre articles stipulée dans l'article XXV.

Ad 3° L'Autriche et la Prusse sont particulièrement responsables vis-à-vis de la Confédération germanique de l'accomplissement des conditions sous lesquelles leurs plénipotentiaires ont été autorisés par la Diète de Francfort à accéder à la cession partielle, au moyen d'un échange, du territoire du grand-duché de Luxembourg. Ces conditions, énoncées dans la résolution

prise par la Diète le 29 septembre, mentionnent expressément le consentement du Roi Grand-Duc et la réserve de la ratification de la part de la Confédération. Et quoique les arrangements à concerter par le Roi de Hollande avec la Diète, ainsi qu'avec les agnats de la Maison de Nassau, fassent l'objet spécial de l'article V du traité, cette stipulation n'aura de valeur qu'au moyen de l'accession du Roi des Pays-Bas, tandis que le traité même conclu avec la Belgique rend la cession d'une portion du grand-duché immédiatement obligatoire pour les puissances.

En s'appuyant des précédentes observations, les Cours d'Autriche, de Prusse et de Russie seraient sans doute en droit de s'arrêter au défaut de pleins pouvoirs qui rendrait nulle la signature de leurs plénipotentiaires, et de suspendre la ratification du traité jusqu'après l'accession du Roi des Pays-Bas, en déclarant toutefois qu'elles reconnaissent aux vingt-quatre articles, conformément aux termes de la note de la conférence du 15 octobre, toute la valeur d'une convention formelle à l'égard de la Belgique, et qu'elles sont disposées à concourir aux mesures qui pourront être ultérieurement adoptées, pour lever toutes les difficultés qui s'opposent encore à l'exécution desdits articles. Il paraît cependant que les intérêts les plus importants, particulièrement celui de ménager leurs relations amicales avec la France et l'Angleterre et de ne point fournir au Roi des Pays-Bas un motif apparent et un prétexte de prolonger par son opposition la durée d'une complication fâcheuse sous tous les rapports, conseillent aux trois puissances alliées de procéder à la ratification du traité conclu, laquelle devrait néanmoins n'avoir lieu de leur part que simultanément, de sorte que l'échange des actes de ratification ne se ferait à Londres qu'après l'arrivée de celui de la Russie.

Les trois Cabinets ne sauraient manquer, au reste, d'être d'accord sur le principe de n'admettre en aucune manière une conséquence qui pourrait être tirée du défaut de pleins pouvoirs spéciaux dans la présente circonstance, afin de faire considérer comme obligatoire pour une Cour, dans un cas futur, la signature d'un représentant qui n'aurait pas produit

des pleins pouvoirs suffisants ou pour le moins une autorisation explicite.

De leur côté, l'Autriche et la Prusse auront à concerter entre elles la manière de satisfaire à leurs obligations vis-à-vis de la Diète germanique, en réservant les droits de la Confédération, relativement à la partie cédée du grand-duché de Luxembourg, jusqu'à l'accession du Roi des Pays-Bas et à la ratification subséquente de la Diète. Et il s'agira de déterminer s'il convient mieux d'insérer une clause à cet effet dans leurs actes de ratification, ou d'accompagner ceux-ci d'une déclaration séparée conçue dans le même sens.

Metternich à Apponyi, à Paris (D.). Vienne, le 27 décembre 1831.

1044. L'affaire belge vient d'arriver à une nouvelle phase qui réclame toute notre sollicitude. Vous connaissez, Monsieur le comte, la manière dont nous avons envisagé la marche suivie par la conférence dans son principe, dans son développement successif et dans ses derniers résultats. Placés de manière à n'avoir qu'un intérêt secondaire dans les questions mêmes sur lesquelles il s'agissait de transiger, nous en avons toujours reconnu un du premier ordre dans le maintien de l'union entre les grandes puissances relativement à cette affaire. C'est à cette grave considération que nous n'avons pas hésité à porter le sacrifice de tous les motifs qui auraient pu nous détourner de prêter notre concours à la direction qu'a prise la négociation de Londres. La conclusion du traité du 15 novembre nous a causé quelque surprise, et Votre Excellence trouvera consignée dans le memorandum ci-joint du 4 de ce mois (nº 1043) l'impression que nous avons éprouvée, mais dans laquelle le vœu de ne point nous séparer des autres puissances qui prennent part à la conférence, a toujours prévalu. Peu après que cette pièce eut été communiquée aux Cours de Berlin et de Saint-Pétersbourg, Sa Majesté le Roi des Pays-Bas nous a fait connaître les motifs qui s'opposaient à son adhésion aux vingt-quatre articles, et a adressé à l'Empereur notre auguste Maître la demande de ne point ratifier le traité du

15 novembre. Tout en nous livrant au désir que les difficultés élevées par la Hollande puissent s'aplanir par des négociations ultérieures sur l'exécution des stipulations arrêtées à Londres, nous nous sommes bornés à insister auprès de Sa Majesté Néerlandaise sur la nécessité d'accéder de son côté à la décision de la conférence. En attendant, la Cour de Russie, en donnant les mêmes conseils au Cabinet de la Haye, a déclaré ne pas ratifier le traité signé à Londres, ni reconnaître le nouveau Roi des Belges, tant que l'assentiment du Roi des Pays-Bas n'aura pas été accordé. Cette détermination appelle tous les soins des puissances sur le maintien du principe de l'unanimité entre elles; sans cette unanimité, l'affaire belge ne saurait avancer vers une solution définitive. Or, c'est à la voir terminée le plus tôt possible que doivent tendre sans aucun doute les vœux réunis des puissances, ainsi que l'intérêt bien entendu du Gouvernement belge, et ce désir, que nous partageons vivement, doit faire reconnaître la nécessité d'ajourner en ce moment, d'un commun accord, l'échange des ratifications, fixé au terme de deux mois par l'article XXVII du traité du 15 novembre. Il nous paraît facile de faire adopter à la conférence et au Cabinet de Bruxelles lui-même cette suspension désormais indispensable pour avoir le temps de s'entendre avec la Cour de Saint-Pétersbourg, et qui pourra aussi être mise à profit pour travailler à écarter les objections du Roi des Pays-Bas. Une considération importante par rapport à la position de la Prusse et à la nôtre vient à l'appui de cette marche, ainsi que vous le verrez par la teneur de notre memorandum.

Metternich à Ficquelmont (E. D. rés.). Vienne, le 29 décembre 1831.

1045. .....L'affaire belge est odieuse à notre auguste Maître; elle l'est à cause de son point de départ et par la manière dont elle a été conduite. Son point de départ, — quelque effort qu'on fasse pour lui prêter une autre couleur, — est la protection accordée à une rébellion; la manière de procéder de la conférence, les latitudes dont elle a usé et l'arbitraire qu'elle a déployé, ont été comblés par la *signature*

d'un traité, acte auquel les représentants des trois Cours n'étaient en aucune manière autorisés. Tout dans ces combinaisons répugne aux idées de l'Empereur, et il suffit de savoir apprécier leur pureté et leur sagesse pour ne pas pouvoir admettre un doute à ce sujet.

Mais l'affaire existe comme une triste réalité, comme l'un de ces embarras desquels notre temps est si prodigue ; se plaindre de l'existence d'un fait pénible est oiseux ; il faut s'en emparer et le conduire à la conclusion la moins mauvaise possible. Convaincus de cette vérité, notre esprit n'est en effet occupé qu'à rechercher les moyens d'atteindre ce but.

Les Cours animées d'un même sentiment, et je place ici sur une ligne uniforme celles de Russie, de Prusse et la nôtre, ont à combattre des influences sous l'action desquelles la négociation n'avance pas ; ces influences sont la position du Gouvernement français, les erreurs auxquelles se livre le Cabinet britannique ; enfin l'obstination froide et calculée du Roi des Pays-Bas.

Parmi ces trois conditions, la dernière est seule susceptible d'être influencée par les trois Cours ; quelle que puisse être leur force morale, elles ne parviendront jamais à rien changer ni à la situation du Gouvernement français, ni à la marche erronée du Cabinet anglais.

Le Roi des Pays-Bas s'est placé sur une ligne de pensées et d'intérêts directement opposée à celle sur laquelle s'avancent les calculs politiques des trois Cours. Il voudrait tout ce qu'elles ne veulent pas, il espère ce qu'elles craignent, et il compte sur le bénéfice du temps, là où chaque jour perdu doit, aux yeux de ces Cours, avoir la valeur d'un danger pour la cause générale. Les trois Monarques devront se bien pénétrer de cette vérité et se conduire en conséquence, car s'ils ne le font pas, de grands malheurs pourront être la suite de cette erreur.

Nous nous sommes joints à nos alliés intimes en nous en tenant à la *non-ratification ;* nous avons à cet effet choisi la forme *d'un délai,* non que nous admettions comme possible que jamais les vingt-quatre articles puissent, sans éprouver

des changements, acquérir la valeur d'un traité définitif, mais parce que nous entrevoyons dans le choix de cette forme une latitude pour arriver au rapprochement des deux parties contendantes. Pour que le rapprochement ait lieu, il faudra cependant que les trois Cabinets avisent au moyen de détruire à La Haye l'opinion qu'il y aurait des chances de salut pour le Roi là où en réalité il n'en saurait exister, c'est-à-dire dans le bouleversement général que désire Sa Majesté Néerlandaise et contre lequel tendent les constants efforts de ses alliés naturels.

Il nous paraît impossible de prévoir déjà à quelles extrémités le refus de ratification pourra conduire les affaires à Paris, et surtout à Londres; nous nous flattons encore que le besoin de maintenir *l'attitude à cinq* pourra servir de contrepoids à l'humeur et à ses conséquences; mais si telle est en effet la solution de la crise, ainsi que nous devons le désirer, n'en deviendra-t-il pas plus que jamais nécessaire que les trois Cours s'entendent pour exercer à la Haye une action aussi catégorique que possible, à l'exclusion des moyens coercitifs d'une guerre ouverte?

1832.

EXTRAITS DU JOURNAL DE LA PRINCESSE MÉLANIE.

DÉTAILS BIOGRAPHIQUES.

Vienne, le 1er janvier.

1046. — Tout notre monde est venu nous présenter ses vœux de nouvelle année, et le pauvre Clément a dû recevoir toute la chancellerie d'État.

A trois heures, j'ai dû me mettre en toilette pour notre grand dîner. Nous avions invité quarante-sept membres du corps diplomatique. Comme madame de Tatistscheff est malade et que madame Maison n'a pas encore été présentée, Clément a conduit à table madame de Tettenborn, la plus ancienne des

femmes de ministres. Tatistscheff et le nonce étaient placés à côté de moi; le dîner a été long et fatigant. Après le repas, Maison m'a présenté son fils, qui était très-étonné de tout ce qu'il voyait. La magnificence du salon et des uniformes, la beauté des femmes avec leurs diamants étincelants l'ont vivement impressionné. Il y avait plus de deux cents personnes présentes, et tout le monde était aussi paré que possible.

5 janvier.

Je suis rentrée à la maison avec Clément, et je me suis occupée à lire près de lui pendant qu'il écrivait. Il m'a lu des papiers intéressants, entre autres les dépêches russes adressées à l'envoyé de Russie en Hollande, à propos du refus de ratifier le traité signé avec la Belgique par les représentants des cinq grandes puissances. Ce travail est parfait et répond tout à fait à nos vues; cette affaire si compliquée va donc être réglée. Maison a reçu aussi des lettres de Paris, qui dépeignent le triste état de la France.

10 janvier.

A dix heures, Clément a dû se rendre auprès de l'Empereur pour assister à une conférence relative à la mission de Clam à Berlin, mission qui a pour but l'organisation de l'armée fédérale allemande. On veut que tout soit prêt pour le cas où l'anarchie éclaterait en France, se répandrait au dehors et menacerait de nouveau le repos de l'Europe. L'avenir est bien sombre.

16 janvier.

Clément a lu les journaux; je l'ai accompagné dans son cabinet, où il avait beaucoup à écrire. Ce matin, il a eu une longue conversation avec Gentz, auquel il a reproché la légèreté avec laquelle il écrit les choses les plus compromettantes sur les affaires dont il a connaissance. Le pauvre homme a reconnu ses torts.

19 janvier.

Clément m'a parlé de ses dépêches de Paris. Apponyi a commis une faute en se laissant influencer par Pozzo et en ne déclarant pas ouvertement que nous viendrions en aide aux troupes pontificales, dès qu'elles auraient besoin de notre concours pour mettre un terme au désordre en Italie. Les plénipotentiaires des grandes puissances ont tenu, sans l'aveu de leurs Cours, une conférence extraordinaire, dans le but de prendre des résolutions relativement aux affaires d'Italie. Cette démarche dérange tous les plans qui avaient été arrêtés avec tant de précision à Vienne, et qui devaient enfin étouffer le mal de ce côté. Je ne comprends rien à la conduite de nos ambassadeurs; pourtant Apponyi n'est pas homme à agir ainsi sans instructions positives. Clément est très-occupé, il a les nerfs très-excités, et il est fatigué de voir sa besogne augmenter toujours par suite des fautes de ses envoyés. Mais à côté de cela il montre à leur égard une patience angélique, les excuse, et tâche de réparer le mal qu'ils ont fait.

26 janvier.

Clément a reçu des nouvelles d'Italie. Les troupes pontificales ont marché en avant et ont battu les insurgés sans secours étranger.

29 janvier.

Je suis restée auprès de Clément, qui a écrit une dépêche très-intéressante pour Saint-Pétersbourg. Je suis touchée de voir quel plaisir il éprouve à me parler d'affaires, à me lire ce qu'il écrit, à m'instruire et à me voir parfois à même de juger la sagesse, la loyauté, l'honnêteté de sa politique comme elle le mérite. Je voudrais pouvoir montrer ces qualités aux yeux de tout l'univers pour qu'il apprît à connaître cet homme.

30 janvier.

Il y a un an aujourd'hui que j'appartiens à Clément; que Dieu m'accorde de passer encore avec lui beaucoup d'années comme celle qui vient de finir!

31 janvier.

J'ai passé une partie de la soirée à prier, afin de me préparer à accomplir demain mes devoirs religieux. Puis je suis allée auprès de Clément, qui m'a lu un grand travail qu'il venait d'achever pour Paris. L'entrée de nos troupes à Bologne, entrée aussi inattendue qu'inutile, peut amener la chute de Périer; si les troupes pontificales ne manquaient pas de discipline, elles auraient terminé l'affaire toutes seules et étouffé pour toujours la révolution en Italie. Nous sommes fatigués de jouer le triste rôle de police pontificale; il faut qu'on arrive à prendre une résolution commune, afin de fortifier l'autorité du Pape et d'empêcher ces perpétuelles crises intérieures. Je n'ai pu qu'admirer une fois de plus l'intelligence et la sagesse de mon mari, qui, avec cette droiture et cette loyauté qui lui sont propres, sait ménager tous les partis, pour les amener dans la seule voie qui puisse conduire le monde au salut. Je puis jurer sur l'Évangile que, depuis que je suis à même de suivre ses travaux, je les ai toujours trouvés empreints du plus pur amour de la vérité et de la plus complète loyauté. Aussi tous ceux qui sont en rapport avec lui lui rendent cette justice; je voudrais pouvoir publier ses dépêches, afin de convaincre ses ennemis eux-mêmes.

11 février.

Les nouvelles de Londres ont défrayé notre conversation pendant le déjeuner. La conférence ne veut pas reconnaître que, pour mener à bonne fin l'affaire de Belgique, il faut commencer par s'entendre avec le Roi de Hollande. Les idées des plénipotentiaires s'embrouillent de jour en jour davantage; il

est inconcevable qu'on puisse traiter des affaires sérieuses de cette manière-là. Prokesch part aujourd'hui pour l'Italie, afin que nous ayons dans ce pays quelqu'un qui nous adresse des rapports et qui nous tienne au courant de la marche des affaires.

12 février (jour anniversaire de la naissance de l'Empereur).

Que Dieu conserve encore notre Empereur pendant de longues années ! Je le souhaite pour nous et pour toute l'Europe.

13 février.

Clément m'a lu pendant le déjeuner une brochure contre l'abbé de Lamennais; elle est écrite avec beaucoup de dignité et d'esprit. Elle est claire et entraîne la conviction; toutes les belles phrases que le faux prophète prodigue pour nous jeter de la poudre aux yeux, s'évanouissent comme la paille emportée par le vent.

14 février.

Clément a reçu de Paris des dépêches qui traitent les affaires d'Italie d'une manière toute superficielle, mais qui, par contre, entrent dans des détails sans fin sur les ratifications du traité conclu avec la Belgique.

15 février.

J'ai copié les annexes des Mémoires de mon mari, ce qui lui fait toujours plaisir.

J'ai passé la fin de la soirée en tête-à-tête avec lui, et je lui ai lu quelques pages de Salvandy; c'est un auteur qui l'intéresse beaucoup.

16 février.

Il est arrivé des nouvelles d'Italie. Il y a eu à Ravenne des désordres qui ont encore une fois nécessité notre intervention.

Les lettres d'un de nos officiers, qui a aidé à rétablir l'ordre, sont on ne peut plus intéressantes et prouvent de quel bon esprit sont animés nos régiments et l'armée tout entière.

A six heures et demie, il a fallu nous rendre à la Cour, pour y conduire Richard en costume albanais; il y a eu une deuxième édition du bal masqué. L'Impératrice a témoigné aux enfants une bonté touchante; elle paraît enchantée d'eux. Le petit Archiduc François était absent; il est encore trop jeune; mais tous les enfants de l'Archiduc Charles étaient réunis.

25 février.

J'ai fait une courte promenade avec Clément; je me sentais trop fatiguée pour aller bien loin.

19 mars.

J'ai interrompu mon Journal pendant trois semaines; dans cet intervalle, Dieu m'a accordé de grandes grâces et un rare bonheur, mêlé de beaucoup d'inquiétude et de soucis, car on ne saurait être parfaitement heureux en ce monde.

Le 27, à cinq heures, j'ai donné le jour à une petite fille robuste et bien portante; que Dieu daigne me la conserver! Au premier moment j'ai regretté, je l'avoue, que le Ciel ne m'eût pas accordé le fils que j'appelais de mes vœux les plus ardents. Cependant on ne doit pas murmurer contre la Providence, car elle sait mieux que moi quel est mon véritable intérêt. Aujourd'hui je suis convaincue que le Ciel a tout fait pour le mieux; car mon cœur nourrit encore des sentiments qu'il faut étouffer; d'ailleurs, l'amour maternel est plus fort que la raison. Clément a accueilli la naissance de mon enfant avec une reconnaissance qui m'a profondément touchée. Il aurait, à vrai dire, préféré un garçon; cependant il témoigne déjà de l'affection à ma fille; aussi je prie Dieu de faire en sorte que dans la suite cette enfant contribue à son bonheur.

Ma petite Mélanie, qui a de beaux yeux bleus qu'elle ouvrait

déjà au moment où elle est venue au monde, a été baptisée le 27, au soir. Pauline de Wurtemberg a été sa marraine.

24 mars.

Clément a passé la matinée à causer avec Gentz, malgré la présence du duc de Wurtemberg, qui resta auprès de moi jusqu'à une heure. Gentz était fort occupé d'un article de la *Gazette universelle d'Augsbourg,* et Clément s'est mis à entamer avec lui une discussion qui m'a fait peur.

29 mars.

J'ai lu chez Clément des dépêches de Rome, dépêches intéressantes au plus haut point, qui se rapportent à l'affaire d'Ancône. Le Pape s'est conduit avec un courage admirable et avec beaucoup de dignité. Nous jouons un rôle magnifique, parce que nous suivons le chemin de la droiture et de la loyauté.

8 avril.

Je me suis occupée des enfants, puis je suis allée auprès de Clément, où j'ai lu les dernières dépêches de Ficquelmont, qui sont fort intéressantes. L'Empereur Nicolas entre tout à fait dans nos vues; il sent aujourd'hui la nécessité d'agir avec prudence et de ne pas se laisser entraîner par les premiers emportements d'un caractère bouillant. Il admire l'attitude que nous avons prise dans l'affaire d'Ancône, et recommande à tous ses ambassadeurs de faire cause commune avec nous.

10 avril.

Clément a lu à Gentz sa dépêche pour Saint-Pétersbourg; son langage est franc et loyal. Il fait un tableau fidèle de la situation générale. Il prie l'Empereur Nicolas de ne pas s'écarter de la voie qu'il suit en ce moment, et attache une

grande importance à ce que les Cours alliées s'entendent sur tous les points, afin qu'elles soient aussi fortes que leurs adversaires, qui ne manquent pas d'agir avec ensemble pour exécuter leurs coupables desseins.

12 avril.

Clément m'a montré une lettre d'Étienne *, qui est relative à une nouvelle souscription du Casino de Pesth; il y dit qu'il faut tâcher de faire mettre le nom de Metternich sur la liste, vu qu'on pourrait dans la suite en tirer un très-bon parti. Aussi Clément a-t-il souscrit immédiatement.

17 avril.

Clément a été chez l'Empereur, afin d'assister à une conférence militaire. On envoie de nouveau Clam à Berlin, afin de tout préparer pour le cas d'une guerre avec la France.

20 avril.

Pendant une promenade que nous avons faite dans l'Augarten, Clément m'a parlé de Kutschera **, qui vient de mourir. L'Empereur ne sait pas encore s'il doit le remplacer; mais, dans le cas de l'affirmative, c'est Zanini, du conseil aulique de guerre, qui aurait la place. L'Empereur dit à Clément qu'il avait réuni des médecins en consultation pour se prononcer sur l'état du duc de Reichstadt, et que tous avaient déclaré que la situation du malade leur paraissait désespérée. Il crache déjà des morceaux de poumon, et n'a plus que quelques mois à vivre. Que la volonté du Ciel s'accomplisse! Quoi qu'il en soit, nous trouvons fort triste la destinée de ce prince, qui ne manque ni d'esprit, ni de talent, ni de génie.

* Le comte Étienne Széchényi. (*Note de l'Éditeur.*)

** Premier aide de camp général de l'Empereur François. (*Note de l'Éditeur.*)

23 avril.

J'ai eu une conversation avec Gentz, qui m'a donné des détails sur le déplorable état de sa santé et qui m'a parlé du plaisir que lui a fait un billet que Clément lui a écrit hier soir pour l'informer que le bill de réforme avait passé en seconde lecture.

Du 28 avril au 3 mai.

Dimanche, le 29 avril, a eu lieu à la Cour la cérémonie de l'investiture de Chotek comme archevêque d'Olmütz. Il y a eu ensuite chez Mittrowsky un grand dîner auquel Clément a assisté.

Les affaires de Pologne prennent une tournure de plus en plus menaçante. Casimir Périer a eu un transport au cerveau par suite d'une attaque de choléra, qui l'a frappé dès les premiers jours de l'apparition du fléau. Clément m'a montré aussi des lettres particulières qui annoncent que la duchesse de Berry a quitté Massa. Il paraît qu'elle se rend en France à la tête d'un parti très-considérable, et que son entreprise repose sur des bases solides. Il se peut que dans quelques jours toute la France soit en feu. Je tremble à cette pensée, et pourtant c'est une crise à laquelle il fallait s'attendre tôt ou tard. Il s'agit maintenant de savoir qui remportera la victoire. Clément est occupé plus que jamais, mais il garde tout son calme. Seulement il m'a priée de tâcher de me remettre, car il ne peut pas se donner tout entier aux affaires quand il me sait souffrante; il dit que ma santé le préoccupe bien plus que les affaires les plus compliquées qui pourraient lui tomber sur les bras.

12 mai.

Clément a reçu la nouvelle de l'arrestation de la duchesse de Berry.

14 mai.

J'ai donné en l'honneur de Lamb un grand dîner diplomatique, qui ne s'est pas passé sans encombre, parce que la situation est un peu tendue entre les Maison et les Tatistscheff. Les premiers prétendent que c'est à ceux-ci qu'ils doivent de n'avoir pas reçu la visite de toute la société le 1er mai, jour de la fête de Louis-Philippe; seulement ils oublient que le 1er mai on va en voiture au Prater. J'étais placée entre Tatistscheff et Lamb, qui m'a offert son bras, attendu que la fête se donnait en son honneur.

15 mai.

Les enfants ont fait leur compliment à Clément; Richard a adressé une jolie allocution à son père, et ma petite avait une charmante toilette rose qui lui allait à ravir.

16 mai.

J'ai, comme toujours, passé la matinée avec ma famille. Clément avait reçu deux nouvelles importantes : l'une, que le Gouvernement français ne s'est pas emparé de la duchesse de Berry, mais d'une inconnue, qui semble être une femme de chambre; l'autre, que le bill de réforme n'a pas passé à la Chambre haute, ce qui pourrait amener un changement de ministère.

17 mai.

Clément a reçu ce matin la nouvelle du changement de ministère en Angleterre. Le Roi n'avait d'autre alternative que de nommer vingt nouveaux pairs ou de renvoyer le ministère; il a préféré cette dernière solution.

18 mai.

J'ai déjeuné avec le duc de Wurtemberg; ensuite il m'a fallu renoncer à ma messe quotidienne pour aller chez l'archi-

duchesse Sophie, qui m'attendait à midi et demi. Elle m'a conduite auprès du petit Archiduc, qui est réellement charmant. Il marche très-bien, sait faire des armes et commence à parler. L'absence de l'Empereur le rend très-triste, et il demande à chaque instant où est son grand-père.

19 mai.

Après le dîner, j'ai accompagné Clément dans son cabinet, et j'y ai lu une abominable lettre de Lamennais à l'un de ses amis, lettre d'où il résulte qu'il est à la tête d'un parti révolutionnaire républicain. Il y dévoile ses plans avec une impudence révoltante, et il dit de Clément que celui-ci a écrit au Père H... pour lui exprimer sa satisfaction au sujet du livre que ce dernier écrit contre lui, ce qui n'empêchera pas Clément, ainsi que tous les pays monarchiques qui subsistent encore, de périr bientôt par la tempête de liberté qu'il déchaînera sur le monde. Puisse le Ciel confondre enfin ces criminels agitateurs!

22 mai.

Clément est venu m'apporter une triste nouvelle. Wellington n'a pas réussi à constituer un Cabinet, et lord Grey se trouve de nouveau à la tête du Gouvernement.

25 mai.

Clément est allé avec Marmont à l'Université, pour y assister à des expériences de physique et de magnétisme. Il est rentré très-tard; comme de raison, il était extrêmement satisfait. Le soir, nous sommes allés au théâtre de la porte de Carinthie, où l'on jouait *Zampa*, opéra français d'Hérold, dont on avait beaucoup parlé.

28 mai.

Je regrette sincèrement Gentz; grâce à lui, notre déjeuner était réellement intéressant; Clément travaillait près de moi;

bref, je jouissais bien de ces heures d'intimité qui me manquent à présent.

2 juin.

J'ai été avec Clément, Léontine et Caroline* à l'Université, où tous les professeurs de physique nous attendaient pour nous montrer des expériences nouvelles du plus grand intérêt. Marmont, Meyendorff et Tatistscheff nous y attendaient aussi. Ce qu'il y a de plus surprenant parmi ces expériences, c'est l'effet du galvanisme, qui, mis en contact avec du fer aimanté, déploie une force capable de soulever les fardeaux les plus lourds. Cette découverte a fourni la preuve que le galvanisme et le magnétisme sont identiques. Nous sommes rentrés à pied, très-occupés de ce que nous avions vu.

3 juin.

J'ai passé les premières heures de la soirée avec Clément, qui a toujours du plaisir à me voir. Il m'a parlé de ce qu'il voulait qu'on fît après sa mort; c'est un sujet de conversation qui m'attriste et qui éveille en moi les pensées les plus pénibles. Le lendemain j'avais mon dimanche : je causai très-agréablement avec Lamb, dont l'originalité m'amuse, puis nous attirâmes dans notre conversation un Hollandais, M. de Baumhauer, directeur général des finances des Indes néerlandaises à l'île de Java, qui semble fort instruit et qui est réellement un homme intéressant. Clément m'a parlé longuement de Pauline Borghèse et de son inconcevable légèreté.

5 juin.

Clément a dîné chez le nouvel archevêque, et moi, j'ai dîné seule à la maison avec ma famille. Au retour de mon mari,

* La comtesse Caroline Zichy, tante de la princesse.

(*Note de l'Éditeur.*)

nous allâmes en voiture à Hetzendorf, chez Pronay; puis nous visitâmes l'établissement où un Italien élève des sangsues, qui de là sont expédiées à Paris, à Londres et en Italie.

Il a en ce moment cinquante étangs qui renferment quatre-vingt mille sangsues; c'est d'un aspect horrible.

7 juin.

Aussitôt après le déjeuner, Clément est venu avec moi chez Daffinger pour voir mon portrait, qui semble très-réussi.

8 juin.

Le médecin qui traite Gentz, un M. Frank, a été chez nous; il s'est plaint amèrement de ce que le malade ne veut plus prendre les remèdes que les hommes de l'art lui ordonnent; il a ajouté qu'il pourrait répondre sur sa vie de nous conserver notre vieil ami, si celui-ci voulait suivre ses prescriptions. On me pressa donc de lui écrire pour le prier de se soigner comme il faut. Je le fis; Clément, de son côté, alla le voir, mais il le trouva bien faible et bien défait depuis sa dernière visite. Je crois qu'on l'a mal traité au début de sa maladie.

9 juin.

A mon réveil, ma première pensée a été pour le pauvre Gentz. Clément est venu m'apporter la nouvelle que ce vieil ami était mort à neuf heures, juste au moment où je pensais à lui; je résolus donc d'aller à confesse aujourd'hui et de prier Dieu d'avoir pitié de lui.

Les affaires de Gentz, les dernières mesures à prendre pour ses funérailles, tout cela crée à Clément une bien triste besogne. Il sent vivement la nouvelle perte qui l'a frappé*. Je

* Metternich écrit à ce sujet à Prokesch, le 15 juin 1832 : « Vous avez reçu peut-être plus tôt que par le présent courrier la triste nouvelle de la mort de notre ami Gentz ; c'est une perte que je ressens bien vivement. Il est mort le matin du 9 de ce mois. Dans l'après-midi du 8, j'avais passé plus d'une

restai assez longtemps auprès de lui, et nous parlâmes du vide qui se fait sentir maintenant dans la société. Tous ceux qui la rendaient particulièrement agréable pour lui sont morts, et il se voit dans un isolement dont rien ne peut le consoler. On voit par tout le monde les signes d'une dissolution vraiment effrayante.

10 juin.

Ce soir, on a enterré le pauvre Gentz dans le cimetière de Waehring. Un pasteur protestant a accompli la cérémonie et a fait un très-beau discours. Clément fera élever un monument à son ami. A présent le pauvre homme est dans le tombeau, et il n'y a déjà plus qu'un petit nombre de personnes qui se souviennent de lui. Peu de gens le regrettent, personne ne le pleure, et pourtant sa perte est irréparable.

11 juin.

Joëlson a apporté des nouvelles très-intéressantes de Paris. Il y a eu dans cette ville une insurrection comme celle des «glorieuses» journées de Juillet : à l'occasion de l'inhumation du général Lamarque, les républicains se sont mis à construire des barricades, et ils ont provoqué un combat dans les rues. Le Gouvernement a pris des mesures énergiques; il paraît qu'on a fait une foule d'arrestations et qu'on a tiré beaucoup de coups de fusil. Paris a été déclaré en état de siége. Les troupes se sont très-bien conduites; les insurgés ont été cernés, et, selon

heure auprès de lui, et, bien que prévoyant sa fin prochaine, je ne m'attendais pas à voir arriver sitôt l'heure fatale...

« Un rare assemblage des qualités les plus remarquables, un talent hors ligne, un véritable génie vient de descendre dans la tombe avec celui que nous regrettons. La place qu'il occupait ne saurait être remplie par un autre, et bien que, depuis quelques années, Gentz ne me rendît plus que des services de fantaisie, il me manque dans les affaires les plus graves... » (Emprunté aux écrits laissés par le comte de Prokesch-Osten, 1881, t. II, p. 118.)

(*Note de l'Éditeur.*)

toutes les apparences, le Gouvernement est sorti de cette affaire considérablement fortifié *.

13 juin.

A onze heures, il m'a fallu aller chez Daffinger; Clément m'a accompagnée. Il est très-content de mon portrait. La séance a duré jusqu'à deux heures; ensuite j'ai lu chez Clément des papiers de Gentz et des dépêches intéressantes.

14 juin.

Nous avons conduit Richard au théâtre, où l'on a fort bien joué une pièce très-amusante, qui précédait le *Carnaval de Venise,* ballet que nous n'avions pas encore vu. Richard a eu beaucoup de plaisir pendant toute la représentation; son attention a surtout été captivée par Fanny Elssler. Je l'ai trouvée très-changée, avec une certaine expression de tristesse; c'est du moins ce que je crus remarquer. Le soir, nous eûmes quelques visites, entre autres Paul Esterhazy, qui a toujours le don de dérider Clément.

20 juin.

Maman et Caroline me consacrent leur matinée pour m'aider à ranger les gravures de Clément. Mon mari est heureux de voir qu'on met un peu d'ordre là dedans et qu'on arrange tout avant sa mort, — mot terrible qu'il me répète à tout moment.

28 juin.

Actuellement, mon déjeuner est bien vite expédié. Depuis la mort de Gentz, Clément ne reste plus guère à table, ce qui constitue pour moi une véritable perte.

* Voir « Insurrection de juin à Paris », n[os] 1089-1090.
(*Note de l'Éditeur.*)

J'ai dîné à la maison avec ma famille ; ensuite mon mari m'a conduite à la Leopoldstadt, pour me faire voir de nouvelles machines très-remarquables. Elles sont construites ici par un Hongrois fort habile : c'est une presse mécanique, une machine à battre monnaie et une presse à écraser les betteraves pour la fabrication du sucre.

29 juin.

Paul Esterhazy, Senfft et Werner, qui a été appelé ici pour remplacer Gentz, sont venus pendant le déjeuner. Clément a lu des papiers que le dernier lui a apportés de Berlin.

J'ai mis en ordre la collection de dessins que possède Clément; il se trouve dans le nombre des œuvres de toute beauté. Mon mari est très-occupé d'une entrevue qui doit avoir lieu entre notre Empereur, l'Empereur Nicolas et le Roi de Prusse. On avait choisi Teplitz comme lieu de réunion; mais, comme le choléra a éclaté en Bohême, on choisira sans doute un autre point. Je le regrette, parce que Clément espérait profiter de cette occasion pour faire une excursion dans ses terres. Il projette aussi d'aller à Linz vers le 20 de ce mois, pour parler à l'Empereur avant l'arrivée de Sa Majesté à Vienne. Il veut m'emmener avec lui, ce qui serait très-agréable pour moi, si la pensée de quitter ma petite ne me donnait parfois des appréhensions.

3 juillet.

Clément m'a conduite chez le sellier Koller pour examiner une balance destinée à mesurer le poids des chaînes que des Français fabriquent ici pour leurs grandes forges. C'est un joli travail. Nous avons aussi vu une nouvelle invention de Koller, qui me paraît très-pratique; il a arrangé les fenêtres de devant de ses voitures de telle façon qu'on peut les faire glisser par des ouvertures latérales au lieu de les laisser retomber, en sorte que les pieds trouvent place plus commodément. Cette invention a beaucoup plu à Clément.

La princesse de Kaunitz, Nandine et Louis Karolyi, d'Aspre, Marmont et quelques autres hommes sont venus nous voir. On a parlé de différentes mystifications dont le pauvre Gentz a été la victime il y a de longues années. D'Aspre s'est rappelé avec bonheur ce bon vieux temps.

6 juillet.

On nous a annoncé que ce matin l'archiduchesse Sophie est accouchée heureusement et sans peine d'un deuxième garçon.

7 juillet.

A neuf heures, le coiffeur est venu pour arranger mes cheveux. J'ai lu les rapports de Clément Hügel à mon mari, puis il m'a fallu faire grande toilette et aller, l'après-midi, en grand gala à Schœnbrunn. J'étais de service auprès de la Reine de Hongrie avec la comtesse d'Illyésházy, Diamantine Potocka, la comtesse de Sedlnitzky, Adèle Keglevich et la comtesse de Wrbna, née Erdœdy. Milde, le nouvel archevêque, a baptisé l'enfant. La cérémonie a duré fort longtemps, et la chaleur était effrayante. Le prince impérial était parrain, et l'enfant a reçu le nom de Ferdinand-Maximilien-Joseph-Marie.

Je me suis fait présenter à la Reine de Bavière par sa première dame d'honneur, et j'ai bien fait, car la Reine a été très-contente de trouver quelqu'un avec qui elle pût causer au cercle, où personne ne jugea à propos de se faire présenter à elle. J'eus une longue conversation avec cette princesse, et je trouvai qu'elle ressemblait extraordinairement à notre archiduchesse Sophie, même dans ses gestes; elle dit les mêmes choses de la même façon. Marie-Louise a fait prier mon mari de passer chez elle, ce qui a été cause que nous ne sommes rentrés qu'à deux heures.

9 juillet.

Il est venu un courrier de Saint-Pétersbourg; j'ai lu à Clément des dépêches de Ficquelmont, fort intéressantes et écrites de main de maître.

16 juillet.

Depuis hier soir déjà le duc de Reichstadt est sans connaissance.

18 juillet.

Clément m'a lu dans la *Revue de Paris* une histoire très-curieuse, c'est celle d'un tremblement de terre au Chili.

21 juillet.

Clément a reçu aujourd'hui une communication pleine d'intérêt. Les libraires allemands se sont adressés à lui pour le prier d'user de toute son influence pour mettre un terme à la liberté de la presse en Allemagne. Leur commerce, disent-ils, est tombé tellement bas qu'ils sont sur le point de faire banqueroute ; le seul moyen de le relever serait de mettre un frein à la licence dont la presse abuse.

22 juillet.

Le duc de Reichstadt est mort à quatre heures et demie du matin *.

23 juillet.

Clément m'a lu de vieux papiers de Gentz et des lettres de son amie madame de Varnhagen, qui a fait son possible pour mettre tout à fait à l'envers la tête du pauvre homme.

24 juillet.

Clément a reçu une bonne et touchante lettre de Marie-Louise, qui lui fait cadeau d'une table de toilette ayant appartenu à Napoléon et que la princesse Pauline Borghèse avait

* Voir sur ce sujet le n° 1064. (*Note de l'Éditeur.*)

léguée au duc de Reichstadt. Clément enverra ce souvenir à Kœnigswart, dont le musée s'enrichira ainsi d'un objet précieux de plus.

SÉJOUR A LA CAMPAGNE, A BADEN.

1047. Histoire du duc de Reichstadt par Montbel. — Attentat du capitaine Reindl. — Accueil enthousiaste fait à l'Empereur François. — Présence d'esprit et conduite touchante du Roi Ferdinand. — La Reine de Hongrie. — Les faux amis du conseiller aulique Gentz. — L'archevêque de Vienne. — Lobkowitz. — Napoléon et Pozzo. — Retour à la ville. — Charles X.

Baden, le 26 juillet.

1047. Clément est très-occupé d'un ouvrage qui promet d'être extrêmement intéressant. Il charge Montbel, ex-ministre de Charles X, d'écrire l'histoire du duc de Reichstadt, et lui fournit toutes les données nécessaires pour que son livre devienne aussi complet qu'attrayant. Cette histoire sera bien écrite ; ce qui lui donnera encore plus de charme et de piquant, c'est que c'est un ministre de Charles X qui entreprend de raconter au public la courte existence de ce pauvre jeune homme. A ce propos, Clément m'a raconté sur le compte du prince quelques détails très-curieux. L'Empereur l'a toujours aimé ; il le trouvait spirituel et enjoué, et se plaisait dans sa compagnie. Lorsque le petit prince avait huit à dix ans, il dit un jour à l'Empereur : « Je me rappelle que dans ma première enfance j'avais des pages ; on m'appelait le Roi de Rome ; pourquoi donc, grand-papa? » L'Empereur lui répondit : « Mon enfant, c'est un titre qu'on t'a donné comme on en donne parfois. Tu entendras aussi parler de mes titres, vois-tu ; tu es *Roi de Rome* comme moi je suis Roi de Jérusalem ; l'un est aussi peu vrai que l'autre. » Lorsque Maison vint à Vienne, on voulut que le duc de Reichstadt allât chez lui comme il l'avait fait pour les autres ambassadeurs. Aussitôt le jeune prince se rendit chez l'Empereur et lui dit : « Qu'il était allé

voir tous les ambassadeurs des Rois de France parce qu'il était tout prêt à présenter ses hommages aux Souverains légitimes; quant à ce qui concernait le représentant de Louis-Philippe, il n'irait certainement pas le voir, parce que ce Prince avait moins de droits à la couronne de France que lui-même, et qu'il ne voyait pas pourquoi il irait rendre hommage à un usurpateur. »

7 août.

Je suis restée chez Clément pour lire d'anciennes dépêches du prince Charles de Schwarzenberg, alors qu'il était ambassadeur à Paris. Elles racontent aussi la vie de Marie-Louise à la Cour et sont toutes intéressantes au dernier degré.

9 août.

A peine étais-je levée que j'appris une histoire épouvantable. Un capitaine retraité, nommé Reindl, homme d'une fort mauvaise conduite, avait prié le Roi de Hongrie de lui donner neuf cents florins pour payer ses dettes et subvenir aux frais de son entretien. N'ayant reçu que cent florins, il poursuivait le Roi depuis plusieurs jours. Ce matin, pendant que le prince se promenait avec Salis, son chambellan, cet homme le suivit jusqu'à la dernière maison du côté du Helenenthal. Personne ne s'était ému de sa présence; tout à coup il tira un coup de pistolet sur le Roi, qui se trouvait à quelques pas de lui. Mais l'arme était mal chargée; aussi la balle ne fit-elle qu'une légère contusion. Le prince continua son chemin, disant qu'il voulait aller en personne chez son père et chez sa femme, pour que la nouvelle ne les effrayât pas trop. Pendant ce temps un jardinier du chirurgien Rollet s'était jeté sur l'assassin, qui est grand et fort; celui-ci tira de son habit un second pistolet pour le tuer, mais le jardinier cria : « Tire ou ne tire pas, je ne te laisserai pas échapper. » En voyant accourir un vigneron des environs et quelques autres personnes, l'assassin dirigea contre lui-même son second coup; mais il paraît que l'arme était aussi

très-faiblement chargée, car la balle s'arrêta dans l'arrière-bouche. Les quatre hommes qui l'entouraient le saisirent et lui lièrent les mains derrière le dos. De Pont alla à l'hôtel de ville pour voir amener ce coquin ; le peuple criait : « C'est certainement un Français ; il faut le mettre en pièces. » Lorsqu'on le fouilla, on trouva sur lui une sorte de testament et un autre écrit signé de sa main. On lui demanda s'il ne savait pas qu'il serait pendu s'il était pris. Il répondit affirmativement et ajouta qu'étant décidé à mourir, il lui était indifférent de se tuer lui-même ou d'être pendu. Toute notre maison a été mise en émoi par cet horrible attentat. Clément s'est rendu chez l'Empereur, qui, malgré cet événement, fit célébrer à l'église la cérémonie annoncée et remit au nonce le chapeau de cardinal. Clément a trouvé le Roi très-bien portant ; on a fait au prince des applications de glace, quoiqu'il n'éprouvât pas la moindre douleur.

12 août.

J'ai dîné avec Sedlnitzky, Hardegg et Prokesch, qui est arrivé de Rome aujourd'hui même. Ensuite nous avons fait une promenade dans le Helenenthal, où Strauss et la musique du régiment de Gyulai ont accueilli l'Empereur par l'hymne national, et où la foule l'a salué de ses acclamations enthousiastes. La vallée était très-animée, le temps fort beau ; on éprouvait un véritable plaisir à voir et à entendre tout cela. Nous avons été au théâtre, où les *vivat* ont accompagné l'Empereur. Schuster jouait dans *Monsieur Joseph et Madame Waberl;* pendant les entr'actes, Strauss jouait ses valses, ce qui a rendu la représentation encore plus agréable. Le soir, nous avons reçu la visite du ménage Rasumowsky et d'Étienne Széchényi, qui a été très-amusant et qui a beaucoup parlé de ses voyages futurs. Il a reçu son passe-port, ce qui lui fait beaucoup de plaisir.

14 août.

Montbel a apporté à Clément la préface de son opuscule sur le duc de Reichstadt ; mon mari l'a trouvée très-bien faite.

Prokesch est venu et m'a parlé pendant une heure de Gentz et de Fanny Elssler.

J'ai passé la soirée avec les enfants ; puis j'ai écrit et j'ai lu à Clément d'anciennes dépêches sur le mariage de Marie-Louise. Lamb est venu un instant, mais ses visites sont rares et courtes.

15 août.

Clément a reçu des nouvelles de Londres ; elles sont bonnes en ce qui concerne les affaires de Portugal. La cause de Dom Miguel triomphera probablement, car le parti de Dom Pedro paraît très-faible et très-découragé.

Après la messe, j'ai été chez la Reine, qui naturellement m'a parlé de la frayeur que lui a causée l'attentat commis contre la personne du Roi. La conduite du prince a été fort touchante ; il est venu chez sa femme au moment où elle se coiffait, l'a fait prier de sortir pour le rejoindre, disant qu'il avait à lui parler. Lorsqu'elle fut près de lui, il lui dit qu'il était là et qu'il se portait bien, mais qu'il avait maintenant affaire ailleurs. Elle fut très-étonnée de ces paroles et jugea d'après la physionomie des personnes qui entouraient son mari, qu'il fallait qu'il se fût passé quelque chose. Elle eut peur pour l'Empereur, mais finalement elle apprit de la caméríste pourquoi le Roi ne voulait pas lui en dire davantage : il craignait de lui causer une émotion pénible en lui révélant tout. Elle est profondément affectée quand elle parle de cet affreux événement.

20 août.

Le baron Loë, Prokesch et Alfred Schœnburg ont dîné chez nous. Après être sortis de table, nous avons parlé de Gentz, et je n'ai pu m'empêcher de blâmer la conduite de ses prétendus amis, qui, pendant toute leur vie, ont cherché à le faire parler des affaires qu'ils espéraient connaître par lui, et qui, pendant les dernières années de son existence, l'ont tout à fait abandonné, de sorte qu'il est mort dans un isolement complet.

L'archevêque de Vienne est venu nous rendre visite. Il paraît être un charmant homme, doux et bon. J'ai fait une promenade avec Clément ; nous avons visité l'endroit où le Roi a été blessé.

21 août.

Clément m'a parlé de Lobkowitz. L'Empereur l'a déjà informé qu'il ne resterait pas gouverneur de la Galicie, et que cette charge était destinée à l'Archiduc Ferdinand. Pourtant l'Empereur, qui ne veut faire de la peine à personne, parle déjà d'une charge à la Chambre aulique des finances, qui plairait à Lobkowitz.

12 septembre.

Nous avons achevé la soirée avec les Meyendorff et Brockhausen. Clément a parlé de Napoléon et de la manière dont il se moquait de tous ceux qui avaient peur de lui, ensuite de la haine de ce Souverain contre Pozzo, qu'il détestait, surtout parce que celui-ci prétendait que sa famille, qui, comme on le sait, est également originaire de la Corse, était beaucoup plus ancienne que celle des Bonaparte.

14 septembre.

J'avoue que l'idée de rentrer en ville m'attriste ; je renonce à regret au bon air de Baden, qui nous a fait à tous tant de bien. Mais il me répugne de me plaindre de ces petites contrariétés, car un changement de lieu ne nous rend jamais malheureux, quand nous emmenons avec nous tout ce qui nous est cher.

16 septembre.

Tout le monde est très-occupé du projet de Charles X, qui veut venir séjourner en Autriche. Clément est d'avis qu'Austerlitz serait, à tous les égards, l'endroit le plus convenable ; mais il paraît que la famille royale de France n'est pas de

cet avis. Elle préférerait Gratz à Brünn. L'arrivée de la famille de Charles X est bien loin d'être agréable à l'Empereur et à tous ceux qui réfléchissent tant soit peu. Il est clair que cela nous met dans l'embarras.

RETOUR A LA VILLE.

1048. Réunion des naturalistes. — Soirée de savants. — Saint Paul. — Dîner à Laxenbourg et chez le prince. — Homœopathie. — Projet d'entrevue à Teplitz. — Vides dans le Cabinet. — L'Empereur et Pozzo. — Pottendorf. — La Dauphine et Mademoiselle. — Le professeur Aldini. — La succession au trône d'Espagne. — Nombreuses affaires. — Le nouveau nonce. — Lord Palmerston. — Affaire franco-belge. — L'archiduchesse Régnier. — Quiproquo au sujet du comte d'Andrassy. — Lamb. — Mémoires sur la révolution de Juillet. — Conversation du prince avec l'Empereur. — Jarcke. — Touchant trait de caractère de l'Empereur. — Clément Hügel. — L'Impératrice. — L'improvisateur Langenschwarz. — Indisposition du prince. — Maladie du Roi de Hongrie.

Vienne, le 17 septembre.

1048. Clément n'a plus personne avec qui il puisse causer le matin. Senfft, qui seul lui restait encore, va à Florence en qualité de ministre plénipotentiaire.

18 septembre.

Clément, Sedlnitzky, maman et moi, nous nous sommes mis en route pour aller à l'Université, afin d'assister à la première réunion des naturalistes. A peine arrivés, nous apprenons qu'il n'y a pas de place pour les dames, et que nous sommes les seules présentes. Nous voulons donc repartir, mais M. de Fladung nous retient et veut arranger une estrade pour nous. Nous arrivons à grand'peine à échapper à ses instances, et nous rentrons chez nous, lorsque tout à coup le même Fladung apparaît tout hors d'haleine et nous supplie à genoux de revenir. Il fallut donc refaire encore une fois le chemin et entrer dans une salle dont l'atmosphère était étouf-

fante, le tout pour entendre un professeur de Dresde ou de Berlin disserter sur les mouvements du cœur, la circulation du sang, etc. Nos médecins trouveront sans doute que cet étranger ne leur a pas appris grand'chose de nouveau. Après qu'il eut parlé pendant une heure et demie, un professeur d'ici fit un long discours, en latin, pour prouver que le choléra n'était pas une maladie nouvelle, mais qu'il figurait déjà dans la Bible et qu'il y était nommé, ce que Rothschild nous a dit il y a déjà deux ans. Comme ce discours était aussi long que fatigant, nous nous retirâmes très-ennuyées au beau milieu de l'interminable harangue, non toutefois sans avoir échangé maintes observations plaisantes. C'est ainsi, par exemple, que plus de la moitié des assistants ne comprenait pas un mot de ce qu'on disait, que ce fût en allemand ou en latin. Tout ce monde était médiocrement satisfait de la séance; aussi y en eut-il beaucoup qui s'endormirent.

19 septembre.

Nous avons passé la soirée à la Wieden, où nous nous sommes bien amusés avec Paul Esterhazy, Marmont et Prokesch. Ce dernier s'occupe beaucoup des naturalistes, et il a pu amener Clément sur ses sujets de conversation favoris.

21 septembre.

Clément a eu hier une conférence avec Tatistscheff, Brockhausen et Lamb sur l'arrivée de Charles X, qui nous cause déjà de grands embarras. Ce matin, à huit heures, il a déjeuné avec moi, pour assister ensuite à la séance des naturalistes, ce qui repose un peu mon mari de toutes les fatigues de sa vie d'affaires.

22 septembre.

Tatistscheff, Pozzo, Gourieff, Brockhausen, Meyendorff, Clément Hügel, Paul Esterhazy et Alfred Schœnburg ont dîné chez nous. Après le repas, nous avons montré à nos hôtes étrangers des bijoux sortant de chez nos premiers fabricants,

et ils choisirent quelques objets. A peine eus-je le temps de voir mon enfant, qu'on m'annonça la présence des savants, qui étaient déjà réunis dans mon salon. Il n'était encore venu personne qui pût ou qui dût les présenter, et nous nous trouvâmes ainsi en face de ces messieurs sans en connaître un seul. La chose finit pourtant par s'arranger peu à peu, et, pour me faire plaisir, le docteur Jæger se chargea de faire les honneurs de la maison. Je m'étais si bien proposé d'être aimable et polie avec toute cette collection de savants ennuyeux, que je me donnai toute la peine du monde pour y réussir. Je trouvai quelques mots à dire à chacun : le mauvais temps, parfois la botanique, mais surtout les plaisanteries souvent très-piquantes que j'échangeai avec les médecins, formèrent le sujet de ma conversation. Ces messieurs furent enchantés de moi et me comparèrent à toutes les déesses de la mythologie. Du reste, je n'eus que ce que je méritais, car je me fatiguai horriblement dans cette longue soirée, qui dura depuis sept heures jusqu'à dix heures. J'étais secondée par maman, Caroline, Léontine, Hermine et Victoire Odescalchi; Lori Lichnowsky fut aussi très-aimable avec ses docteurs de Breslau. Berthe Lobkowitz se moqua un peu de la vivacité que je déployais; deux dames de Hambourg, femmes de savants, s'étaient fourvoyées chez nous, apparemment parce qu'elles croyaient y trouver d'autres femmes. Cette société était vraiment curieuse : en fait de savants, par exemple, tous nos médecins étaient venus, Vivenot, Hussian, le célèbre dentiste Carabelli, etc.

Clément a été content de sa soirée; les savants ne le trouvent pas seulement aimable, mais ils reconnaissent encore qu'il possède des connaissances aussi complètes que variées, et c'est ce qui lui fait plaisir et l'amuse.

23 septembre.

Pozzo et Clément ont parlé d'une manière fort intéressante de la religion catholique comparée aux autres religions. Ils ont cité des paroles de l'apôtre saint Paul, qui est l'oracle de

mon mari; Clément le lit avec assiduité pour y puiser des lumières.

24 septembre.

Clément est parti à huit heures, pour assister à la séance des naturalistes, qui a duré plus de cinq heures.

25 septembre.

Maman, Léontine, Hermine et Victoire Odescalchi, ainsi que quelques messieurs, sont allés cette après-midi à Laxenbourg, où l'Empereur donnait un grand dîner aux savants. Je m'y rendis avec Clément et Sedlnitzky, à une heure. Riedel avait été chargé de tout organiser, et le dîner devint une fête aussi grandiose que belle. On avait dressé une tente sous laquelle se trouvaient trois tables capables de contenir cinq cents personnes. Il y avait des fleurs à profusion; l'éclairage était superbe, et le tout faisait un effet splendide. Les meilleurs cuisiniers de Vienne ont fait le dîner, qui était parfait; les vins non plus ne laissaient rien à désirer. Wurmbrand représentait l'Empereur, qui malheureusement n'est pas venu lui-même. Jacquin présidait une des tables, celle où se trouvait mon mari, et Littrow une autre, celle où était Nadasdy. Les autres ministres ou grands dignitaires de l'Empire étaient mêlés aux savants, qui se sont trouvés très-flattés et qui ont été on ne peut plus contents. On a bu avec un enthousiasme extraordinaire à la santé de l'Empereur.

Clément n'est revenu qu'à huit heures; il ne pouvait assez dire combien était vive l'impression que cette fête a produite sur tous ces messieurs.

27 septembre.

Clément m'avait dit qu'il sortirait avec moi; mais, pendant qu'il échappait à quelqu'un qui était venu le voir dans son cabinet, il tomba chez moi entre les mains de Tatistscheff et

de Pozzo, qui l'attendaient dans mon appartement. Ils voulaient savoir ce que l'Autriche comptait faire dans l'affaire de Belgique, car M. de Loë avait raconté quelques heures auparavant que le Roi de Prusse avait déclaré qu'il entrerait en Belgique si le Roi Léopold n'acceptait pas les propositions de la Hollande. Clément, qui n'a pas encore reçu de communication diplomatique à cet égard, ne voulut pas aborder cette question, ce qui les fâcha. Tatistscheff profita du moment où Montbel fit appeler Clément, pour m'expliquer cette affaire, pour se plaindre de mon mari et pour me demander en plaisantant ce que mon cœur diplomatique me disait sur ce sujet. Je lui répliquai en riant qu'à mon avis ni la Prusse ni nous ne bougerions, et je crois être dans le vrai.

28 septembre.

J'ai eu quarante-six savants à dîner; c'étaient, pour la plupart, des médecins. Clément a bu à la santé de l'Empereur, et ensuite à celle de nos hôtes; Sternberg a porté un toast à mon mari, et finalement un médecin, c'était, je crois, le docteur Otto, de Breslau, m'en a porté un à moi, et cela en termes qui allaient vraiment au cœur. Après le dîner, tous les médecins m'ont prise à partie, et m'ont attaquée de la manière la plus vive, moi et mon système homœopathique. Je me suis défendue avec vigueur et avec courage, sans me laisser intimider par leur nombre. Ils étaient arrivés à cinq heures et ne se sont retirés qu'à neuf heures et demie.

30 septembre.

Clément a un projet qui m'attriste déjà. Il vient de recevoir la nouvelle que le Roi de Prusse passera quinze jours à Teplitz, et il veut partir prochainement pour lui faire une visite. Il veut se rencontrer dans cette ville avec Ancillon, Clam et même lord Durham, que Palmerston a envoyé à Saint-Pétersbourg et à Berlin, mais qu'il ne veut pas laisser aller à Vienne, parce qu'il craint que Clément ne lui dise la vérité.

Clément m'a expliqué plusieurs faits politiques qui sont aussi intéressants que bizarres.

1er octobre.

Senfft est venu pour avoir quelques moments d'entretien avec Clément. Nous sommes fort à plaindre dans les circonstances présentes ; mon pauvre mari perd peu à peu tous ceux qui l'assistaient dans son travail de cabinet, et, quoi qu'on en dise, ces collaborateurs sont nécessaires au plus haut point. Le pauvre Gentz ne sera jamais remplacé. Mercy devient très-sec dans ses travaux ; il ne connaît que son devoir, qu'il remplit très-consciencieusement, mais il ne possède rien de ce qu'il faut pour relever et pour remonter le moral d'un homme écrasé par le poids des affaires. Senfft partira prochainement pour Florence, et alors mon mari sera bien triste et bien seul.

Clément a fait avec moi une promenade dans le jardin ; puis il a fallu m'habiller pour un dîner. J'étais souffrante et abattue ; le départ de mon mari pour Teplitz m'attriste ; cette première séparation est douloureuse pour moi. Le baron de Werner a été envoyé comme courrier à Teplitz, pour annoncer au Roi l'arrivée de mon mari.

3 octobre.

Clément a prié l'Empereur de conférer à Pozzo la grand'-croix de l'Ordre de Saint-Étienne et de la lui remettre lui-même, mais l'Empereur a envoyé la croix à mon mari pour qu'il la donnât à Pozzo, en disant : « Je n'aime pas Pozzo, et je ne veux faire pour lui que ce qui est juste. Je ne puis pas lui dire que je lui confère cette distinction de bon cœur, car cela n'est pas vrai. » Clément lui a remis le cordon, qui lui a fait grand plaisir.

6 octobre.

Clément m'a conduite à Pottendorf, où Paul Esterhazy, Pozzo, Meyendorff et Lamb chassaient. Dans l'intervalle,

nous avons visité le jardin, qui est fort beau. Clément choisit quelques-uns des nombreux cygnes qui s'y trouvent, pour les envoyer à Kœnigswart. Paul nous conduisit dans la chapelle, qui est bâtie en style gothique et très-jolie. Elle renferme les tombeaux de tous les Starhemberg, qui ont longtemps été les propriétaires de Pottendorf. Puis cette terre passa au comte Nadasdy, qui fut décapité. On montre dans le château la table autour de laquelle furent discutés tous les plans de la conjuration de Rakoczy. Les noms des conjurés y sont gravés; d'autres noms se retrouvent en grand nombre dans les archives. Un saint Sébastien et une sainte Catherine sont des portraits de Nadasdy et de sa femme; nous avons vu ces tableaux, qui ne sont pas mauvais.

7 octobre.

Émilie Széchényi et Henriette Odescalchi sont venues pour être présentées avec nous à la Dauphine. Avant le dîner, Clément est allé en uniforme chez la princesse; il portait, par une attention délicate, l'Ordre du Saint-Esprit. En arrivant à la Cour, je fus surprise de trouver une femme qui avait plus de traces de beauté que je ne l'aurais cru, mais qui était fanée et voûtée. Mademoiselle, la fille de la duchesse de Berry, était à ses côtés; elle a treize ans; elle est charmante, cause très-agréablement et possède le talent de dire de très-jolies choses. Elle paraît être on ne peut plus attachée à sa tante, ce qui me prouve que la Dauphine a perdu ce caractère revêche qu'on lui connaissait jadis. Cette dernière nous a montré un album rempli de dessins, qu'on lui avait envoyé de France; il s'y trouvait une petite image représentant une personne à genoux qui prie pour son retour en France. Mademoiselle nous a aussi montré son album. Elle apprend le dessin; elle semble très-bien douée, et c'est, en somme, une jeune fille intéressante. Nous sommes restés chez Madame jusqu'à dix heures.

8 octobre.

Clément avait réuni chez lui Tatistscheff, Pozzo, Gourieff et Gagarin, pour avoir avec eux une dernière conférence, je dirais volontiers pour leur donner ses dernières instructions avant que chacun d'eux se mît en route. Il voulait mettre Gourieff au courant des affaires d'Italie avant que celui-ci se rendît à Rome, et initier Gagarin, qui part pour Munich, aux affaires d'Allemagne.

9 octobre.

J'ai donné, en l'honneur des Russes, un dîner d'adieu auquel assistaient Tatistscheff, Pozzo, Gagarin, Gourieff, Apraxin, Meyendorff, Maltzahn, Brockhausen et d'autres. Clément Hügel est resté assez longtemps, afin de nous aider à recevoir le duc de Fitz-James, qui vient d'arriver de Paris. Il est demeuré jusqu'au moment où l'ennuyeux professeur Aldini nous a fait souffrir le martyre avec ses expériences sur la manière de se préserver du feu. D'après lui, on peut se garantir en mettant une chemise d'amiante, et par-dessus une sorte de cuirasse en fil de laiton, comme les grilles qu'on met devant les cheminées et celles que le chimiste anglais Davy a adaptées aux lampes de sûreté des mineurs. Ce vieil Italien est un bavard infatigable, qui ennuie tout le monde et dont on ne peut pas se débarrasser.

10 octobre.

J'ai lu à Clément quelques lettres anglaises fort intéressantes. Il m'a confié, sous le sceau du secret, que Brunetti* a profité du moment où le Roi d'Espagne se sentait un peu mieux, pour lui représenter le danger auquel il livrait tout son Royaume s'il ne prenait pas de décision relativement à la succession au trône et s'il laissait cette question en suspens. Le Roi résolut

* Ministre plénipotentiaire d'Autriche à Madrid. (*Note de l'Éditeur.*)

de changer aussitôt son testament, de supprimer le nouvel ordre de succession qu'il avait introduit en faveur de sa fille et de rétablir l'ancien ordre de choses légal, ce qui aura pour effet de prévenir toute espèce de difficulté dans l'avenir. En obtenant ce résultat, Brunetti a fait une grande et belle œuvre, et Dieu a donné une grande preuve de sa miséricorde en laissant au Roi la santé et l'intelligence jusqu'au moment où ces graves questions ont pu être réglées. Du reste, Sa Majesté va mieux. On dit que la conduite de la Reine a été admirable dans cette circonstance.

12 octobre.

Madame d'Agoult, dame d'honneur de la duchesse d'Angoulême (la Dauphine), a été chez nous. Clément lui annonça que, sur le refus de l'archevêque d'Olmütz de céder à la famille impériale le château de Kremsier, l'Empereur mettait à sa disposition le Hradschin, à Prague, pour l'hiver. Cette nouvelle fit grand plaisir à la Dauphine, et madame d'Agoult m'écrivit une lettre très-aimable pour remercier Clément, au nom de la Dauphine, des démarches qu'il avait faites à ce propos.

15 octobre.

J'ai déjeuné avec mon mari, qui est fort à plaindre en ce moment. Il est plus que jamais accablé d'affaires importantes et difficiles, et n'a personne dans sa chancellerie. Mercy est toujours inquiet au sujet de sa femme, Werner se trouve à Teplitz, et voilà que de Pont est aussi gravement malade; il est même à la mort depuis hier.

16 octobre.

J'ai prié Clément de se promener avec moi, afin de le distraire un peu. Pilat et Andlau ont dîné chez nous. Puis le nouveau nonce, Ostini, est venu pour se présenter à moi. C'est un

homme aimable et rompu aux affaires, ce qui est très-agréable pour nous, car le cardinal qui nous quitte était plutôt un obstacle qu'un auxiliaire. Clément a reçu la nouvelle du changement de ministère qui a eu lieu en France. De Broglie a fini par accepter.

17 octobre.

J'ai passé la soirée chez Clément, et j'ai lu avec lui un document qui caractérise bien la politique suivie de nos jours. C'est une dépêche de lord Palmerston sur les affaires d'Allemagne; ce ministre se plaint énergiquement des mesures rigoureuses adoptées par la Diète, ainsi que de la manière dont on a contraint les Princes allemands à donner leur assentiment à des décisions qui menacent de provoquer, de la part des populations, des complications redoutables. Clément s'occupe de rédiger une réplique, ou plutôt des notes dont il accompagnera chaque phrase de ce fameux document, et qui devront être communiquées à la Diète. Ce travail l'amuse, parce qu'il peut y exprimer sans détour ce qu'il pense *.

18 octobre.

Clément a reçu des dépêches de Teplitz. Le Roi désire connaître son avis sur une affaire très-embrouillée. Pour en finir avec la question belge, les Français veulent occuper la citadelle d'Anvers, ce qui ne ferait qu'augmenter la confusion sans rien résoudre. Toutefois, comme ils craignent que les Prussiens ne s'opposent à cette démonstration, ils leur proposent de placer des troupes à Liége et à Luxembourg. Cette proposition me semble fort suspecte, et il est hors de doute que les Français ont un but secret, qu'ils veulent masquer en jetant aux gens de la poudre aux yeux.

* Voir : « Opposition de Palmerston dans les affaires d'Allemagne » (Dép. du 31 octobre 1832). (*Note de l'Éditeur.*)

19 octobre.

Immédiatement après la messe, Clément m'a conduite à Schœnbrunn. Il s'est rendu auprès de l'Empereur pour lui faire son rapport sur l'affaire de Prusse. Cet homme est vraiment étonnant : hier soir, cette question l'absorbait tout à fait, sans toutefois qu'il se permît de porter un jugement sur l'affaire. Il a dormi toute la nuit du sommeil paisible de l'enfant qui ne connaît point de soucis, et ce matin, à son réveil, son opinion était toute faite, et il n'avait plus qu'à écrire une dépêche excellente, où il éclaire tous les côtés de la question et explique fort judicieusement toutes les décisions à prendre dans ce moment critique.

25 octobre.

Clément m'a conduite au théâtre de la porte de Carinthie pour entendre *Othello*, qui est tout à fait supportable, grâce à Wild et à madame Heinefetter.

26 octobre.

Clément m'a emmenée pour faire une promenade. Nous sommes allés jusqu'à la barrière de Neulerchenfeld pour visiter ce faubourg. La distance m'a semblé longue, et je suis rentrée à la maison très-fatiguée.

27 octobre.

J'ai été chez l'archiduchesse Régnier, la Vice-Reine de Milan; je l'ai trouvée moins belle qu'on ne me l'avait dit, mais fort aimable. J'ai été surprise de la manière ouverte dont elle s'exprime sur tout, sans précisément être recherchée dans ses expressions, ce qui est presque choquant chez une étrangère. Elle m'a montré ses deux filles, dont l'une a onze ans, l'autre dix; elles sont toutes deux très-grandes pour leur âge.

On vit très-simplement, très-naturellement dans cette famille; on n'y trouve pas trace d'orgueil, ni dans la conversation ni dans les manières.

30 octobre.

Clément nous a conduites, Léontine et moi, dans la Leopoldstadt, pour voir des machines.

31 octobre.

Clément a reçu des dépêches de Londres; il en résulte que l'affaire de Belgique pourra être réglée sans ces complications de guerre dont on nous menaçait. Il paraît que le Roi de Hollande prévoit la triste issue de cette affaire et qu'il se montre plus accommodant.

Clément m'a conduite sur les bastions; j'ai dîné avec lui et les enfants. Ensuite, le nonce est venu nous voir; il a eu une conversation très-intéressante avec Clément.

Clément, Marmont et Clément Hügel ont parlé longuement du vent, dont ils ont discuté d'une manière scientifique et approfondie l'origine, la durée et la fin. J'ai trouvé ce sujet rop savant pour moi.

2 novembre.

Andrassy est revenu de Londres et de Paris; il est venu me voir avant le déjeuner. Clément lui a parlé de la sensation qu'il a faite à Londres, où on le prenait pour son frère. Nous avons lu dans tous les journaux que le frère du prince de Metternich voyageait sous le nom du comte Andrassy, qu'il était chargé de missions particulières, et qu'à Londres il tenait en haleine tous les ministres et tous les représentants des puissances étrangères, etc. Andrassy dit que c'était à ce bruit ridicule qu'il devait d'avoir trouvé partout le meilleur accueil en Angleterre. Il revient enchanté de Londres et indigné de tout ce qu'il a vu en France.

4 novembre.

Clément attendait la nouvelle du règlement définitif de la question belge, car nos nouvelles disent que le Roi Guillaume fait des concessions, ce qui détournera les Français de leur folle expédition d'Anvers et mettra fin à une complication qui dure depuis près de deux ans.

5 novembre.

J'ai été désillusionnée très-désagréablement par la nouvelle, reçue par Clément, que les plénipotentiaires avaient repoussé les dernières propositions du Roi de Hollande, que le traité entre la France et l'Angleterre était conclu, la conférence dissoute, et que les Français étaient décidés à mettre à exécution leur projet d'attaquer Anvers.

Nous avons assisté chez les Bodenhausen à un dîner donné en l'honneur du duc de Brunswick. Nos amphitryons ont été particulièrement aimables pour nous. Bodenhausen m'a fait passer la première au bras du duc de Brunswick; ensuite venait mon mari avec la maîtresse de la maison; Tettenborn conduisait madame Molerus, et Lamb donnait le bras à Léontine. Il a été enchanté d'elle, il n'a appris à la connaître qu'à cette occasion, car il ne se donne pas la peine de parler aux personnes qu'il rencontre, si le hasard ne l'y oblige pas. Pourtant, c'est un homme qui sait être très-aimable.

9 novembre.

Depuis plusieurs jours Clément attend l'arrivée d'un courrier qui ne vient pas, ce qui met sa patience à une rude épreuve. Je ne sais que penser de l'affaire de Belgique; les Français feront un coup de force et attaqueront Anvers; il leur faut un acte de vigueur en ce moment; d'autre part, une voix intérieure me dit que toute cette histoire s'en ira en fumée.

J'ai passé la soirée chez Clément, qui n'avait rien à faire et

qui a mis en ordre avec moi un carton plein de lettres intéressantes qu'il a reçues de Souverains et de personnages marquants, et qu'il veut conserver dans ses archives.

10 novembre.

Clément a reçu des lettres de Berlin. Le Roi de Hollande s'est décidé à faire des concessions, et l'on peut espérer qu'à moins que la folie n'arrive à son comble, les Français et les Anglais les accepteront.

Clément m'a fait faire une promenade; en passant, il a acheté chez Jacomini une pendule ancienne et une paire de très-beaux vases.

12 novembre.

J'ai passé les premières heures de la soirée chez Clément, à qui j'ai lu des Mémoires sur la révolution de Juillet, par Mazas. Ils sont intéressants, ou, pour mieux dire, amusants, mais écrits avec trop de partialité.

13 novembre.

Clément m'a raconté un entretien vraiment touchant qu'il a eu avec l'Empereur. Celui-ci lui dit qu'il priait Dieu de le conserver avant tout, « car, ajouta-t-il, sans vous je ne saurais que devenir ». Clément démontra à l'Empereur que sans lui il ne pourrait plus espérer faire le moindre bien, que la force d'agir lui manquerait, et qu'en outre l'Empereur lui était doublement nécessaire parce que sa loyauté et son infaillible bon sens étaient pour lui-même et pour ses idées un appui précieux. Dieu veuille les conserver tous deux! car en vérité l'un ne pourra pas sauver le monde sans l'autre. Si quelque chose peut encore être sauvé, il faut leur concours à tous deux.

21 novembre.

J'ai lu à Clément des dépêches de Londres, qui viennent d'arriver. Le *Times* et le *Globe* ont publié contre l'Autriche

et contre l'Empereur des articles impudents qui ont fort irrité mon mari. Il entend bien que l'affaire n'en reste pas là.

24 novembre.

Nous n'avons pas d'autres nouvelles, sinon que les Français marchent sur Anvers.

25 novembre.

Nous avons eu à dîner M. Jarcke, rédacteur du *Journal politique hebdomadaire* de Berlin, qui a été appelé à Vienne et qui doit remplacer en partie Gentz *; Pilat avec son fils, et Maurice Dietrichstein, qui est arrivé de Munich il y a quelques jours.

Quand nous fûmes seuls, Clément me montra des lettres de Paris, d'après lesquelles il paraît certain que Maison sera rappelé et qu'il sera remplacé par Sainte-Aulaire.

27 novembre.

On nous a raconté un trait touchant de notre Empereur. Pendant son séjour à Schœnbrunn, il remarqua un jour, en traversant Hietzing à pied, qu'on enterrait un pauvre homme dont tout le convoi funèbre se composait des deux hommes qui portaient la bière et d'un prêtre. L'Empereur dit à son aide de camp Appel : « Suivons ce malheureux, il est par trop seul. » Ensuite il jeta la première pelletée de terre sur le cer-

* Au sujet de l'acquisition de Jarcke, Metternich écrivit vers cette époque à Neumann, à Londres, ce qui suit :

« Je vous envoie ci-joint une lettre d'un homme excellent que j'ai placé près de moi comme *écrivain politique*. C'est un Gentz *au petit pied;* abstraction faite du mot, je le regarde comme bien plus pratique que son prédécesseur, et surtout que ne l'était devenu le pauvre Gentz dans les deux dernières années de sa vie. Je ne connais pas un publiciste plus franchement éclairé que M. Jarcke (c'est le nom de mon nouvel employé); sa plume est excellente, et ses aperçus sont constamment droits et d'une correction absolue. »

(*Note de l'Éditeur.*)

cueil du pauvre. Notre Empereur n'est pas du parti libéral, mais ce récit montre comment il traite le plus humble de ses sujets.

4 décembre.

Clément Hügel m'a enfin rencontrée seule ; il a parlé de son avancement, qui semble lui faire plaisir ; je crois toutefois avoir découvert qu'il s'imagine remplacer ici Gentz. Il me semble que tous les jours la perte de ce dernier devient plus sensible.

5 décembre.

J'ai été chez notre Impératrice, qui a été plus aimable aujourd'hui que jamais. Elle a parlé un peu politique dans la conversation ; elle a une peur horrible de la guerre. Si Dieu, disait-elle, voulait nous éprouver de cette façon, elle connaissait deux femmes qui seraient terriblement malheureuses et tourmentées ; car, ajouta-t-elle, nos maris ne sont plus jeunes, et nous aurions à craindre, non pas les balles et les boulets, mais les fatigues de la guerre. L'Impératrice préférerait que Charles X et sa famille eussent choisi une autre résidence que Prague ; elle tient à aller l'année prochaine en Bohême, et elle regrette que l'Empereur ait laissé s'écouler huit années sans venir dans ce pays. Clément m'a dit en confidence que dès le printemps Charles X ira certainement à Laybach ; mais c'est encore un secret pour tout le monde.

15 décembre.

Nous avons appris que les nouvelles de l'incendie d'Anvers étaient fausses. Le feu s'est, il est vrai, déclaré dans la ville, mais il provenait de bombes que les Français ont lancées dans une fausse direction, de telle sorte qu'elles sont tombées au milieu de leurs amis et alliés.

20 décembre.

Il m'a fallu recevoir une foule de gens que j'avais invités à venir entendre l'improvisateur allemand Langenschwarz. Il a eu le don de m'étonner, car je n'avais encore jamais entendu d'improvisateur. On lui donna à traiter le sujet de la ruine de Pompéi. Il en fit une ville catholique et un sermon en trois points, sans compter qu'il répéta souvent les mêmes rimes et fabriqua de méchants vers; pourtant je trouvai la chose intéressante. Ensuite on lui donna trois autres sujets à développer : l'amitié, la haine et l'amour. Il décrivit chacun de ces sentiments dans un petit poëme, en se faisant interrompre à chaque instant pour passer de l'un à l'autre. Pour finir, on lui fit improviser un dialogue entre un fiacre de Vienne et un petit-maître saxon, épreuve dans laquelle il fit, à mon avis, un fiasco complet.

21 décembre.

D'après des nouvelles venues d'Anvers, les Français ont enfin pris la lunette Saint-Laurent, ce qui avance considérablement leurs affaires. Les premières nouvelles de Presbourg sont favorables; les réunions préliminaires se sont bien passées, et tout prend une meilleure tournure qu'on ne l'avait espéré. Dieu veuille que cet état de choses continue!

22 décembre.

J'ai été occupée d'un projet relatif à la célébration de l'anniversaire de la naissance de l'Empereur. Recommencer un ennuyeux dîner, cela ne va pas; Clément a donc un bal en tête. Mais un bal en habit de ville n'est pas assez brillant pour une telle circonstance, et un bal en uniforme est trop monotone. Aussi je crois qu'un bal masqué serait un juste milieu; la famille impériale pourrait en faire une fête magnifique. Il faut que nous en parlions à la Reine.

25 décembre.

Clément est toujours nerveux et un peu souffrant.

26 décembre.

J'ai été de nouveau chez Clément, pour lui faire la lecture; il ne se sent pas malade, mais il est nerveux et tourmenté par des crampes.

27 décembre.

Clément ne veut pas quitter son lit; il dit qu'il n'a qu'une atteinte d'hémorrhoïdes et qu'il ne peut s'en débarrasser qu'en gardant le lit pendant quelques jours. Je suis restée toute la soirée auprès de lui; maman, Caroline, Sedlnitzky et Clément Hügel sont aussi venus le voir. L'état du Roi de Hongrie a bien empiré; on dit que depuis six heures il est à l'agonie.

28 décembre.

Clément s'est senti mieux et a voulu se lever; je n'ai pas été de cet avis, parce que je lui trouvais encore mauvaise mine et que je le voyais fatigué et nerveux.

Le Roi de Hongrie, qui, au dire des médecins, devait mourir hier dans la nuit, se sent mieux tout à coup et comme ressuscité.

29 décembre.

Pepi Esterhazy est venu après le dîner nous apporter le livre de Montbel sur le duc de Reichstadt. Je l'ai lu à Clément; il est très-intéressant *.

* A propos de ce livre (*le Duc de Reichstadt,* par M. de Montbel), le prince de Metternich écrivit quelques jours après au baron de Neumann, à Londres : « Vous trouverez mon influence sur l'auteur dans toutes les parties du livre

30 décembre.

Le Roi se porte si bien qu'il a fait prendre des nouvelles de Clément, qui va également mieux, à tel point qu'il a voulu se lever.

31 décembre.

Nous ne sommes pas sortis, afin de souper avec maman, qui était restée chez Clément, et de nous embrasser à minuit. L'année nouvelle commence bien tristement ; puisse le Ciel nous préserver de tout malheur pendant qu'elle durera !

qui n'ont point pour objet direct de rendre hommage à la branche aînée des Bourbons ; cette partie a dû rester réservée à M. de Montbel, et elle s'est trouvée en bonnes mains. Mais les grands points de vue politiques, *et surtout ce qui est relatif au bonapartisme,* sont écrits *sous ma direction.* Tout parti se sentant battu par la vérité, et M. de Montbel n'ayant écrit que ce qui est vrai, il est naturel que dans un moment tel que le nôtre, un ouvrage comme celui dont il s'agit reste étouffé sous le poids des erreurs qui courent le monde et sous la rage des factions. Des ouvrages pareils n'en restent que plus historiques. »

Cet aveu du chancelier d'État rehausse la valeur historique de l'ouvrage de Montbel, notamment en ce qui se rapporte au bonapartisme. On peut surtout en conclure que le fait que nous avons mentionné plus haut (page 161), et relativement auquel nous avons allégué l'autorité de l'écrivain en question, est exact en substance. (*Note de l'Éditeur.*)

SUR LES ÉVÉNEMENTS POLITIQUES DU JOUR.

EXTRAITS DE LETTRES CONFIDENTIELLES DE METTERNICH A APPONYI, A PARIS, DU 4 JANVIER AU 25 DÉCEMBRE 1832, EN DEUX PARTIES.

I.

1049. Ajournement des ratifications du traité conclu entre les cinq grandes puissances et la Belgique. — 1050. Situation regrettable de la conférence de Londres. — Accident du général Sébastiani. — 1051. Projet de faire occuper Ancône par des troupes françaises. — Attitude du Roi de Prusse et de son Cabinet. — 1052. Conseils relatifs aux conférences. — Attitude du Cabinet français. — Lettre d'un révolutionnaire italien. — 1053. Mission d'Orloff à la Haye. — 1054. L'affaire d'Ancône et ses conséquences. — Conversation avec le maréchal Maison. — 1055. Attitude des puissances en présence de l'affaire d'Ancône. — 1056. Circulaire du Gouvernement français à ses agents en Italie. — La situation en France. — 1057. La proclamation du capitaine Gallois. — 1058. Conduite du général de Cubières à Ancône. — Le frère du capitaine Gallois renvoyé de Vienne. — 1059. Impression causée par l'affaire d'Ancône en Angleterre et en Italie. — Bruit de l'envoi d'une flotte française dans la Méditerranée. — 1060. La duchesse de Berry débarque sur la côte méridionale de la France. — Le duc de Modène. — Sur la révolution en Europe. — Affaires d'Allemagne. — 1061. La fête de Hambach. — Nouveaux incidents à Ancône. — 1062. Mort imminente du duc de Reichstadt. — Une lettre de Louis Bonaparte. — 1063. Expulsion des factieux d'Ancône.

Metternich à Apponyi. Vienne, ce 4 janvier 1832.

1049. Un courrier de Saint-Pétersbourg nous a apporté aujourd'hui la communication des directions que le vice-chancelier a adressées le 3/15 décembre à M. le prince de Lieven et à M. le prince Dolgorouki, à La Haye.

Leur contenu devra prouver à la Cour de Londres et au Cabinet français que les pensées de Sa Majesté Impériale de Russie à l'égard de l'arrangement de l'affaire belge ne diffèrent pas de nos prévisions et de notre propre sentiment. La dernière expédition que j'ai adressée à Paris offre le moyen d'arranger l'affaire dans les seules voies pratiques.

Ajourner la ratification du traité et s'adresser au Roi de Hollande, — voilà les seules mesures raisonnables.

Quand l'humeur aura fait place, à Paris et à Londres, à la raison, on comprendra cela, et alors la fin deviendra possible.

Ce 8 janvier.

1050. J'ai le sentiment que la déplorable position de la conférence de Londres sera plus facilement débrouillée par M. Casimir Périer que par les ministres anglais, par la raison toute simple que le chef de l'administration française a les qualités qui constituent l'homme d'État, tandis que les membres de l'administration anglaise actuelle me semblent moins doués sous ce rapport.

Je vous prie de vous entretenir avec M. Périer sans réticence aucune. Le président du conseil ne peut pas mettre en doute la marche que suit votre Cour ; tout dans cette marche est clair, car elle suit une ligne toute pratique et elle écarte toute polémique. Il s'agit du maintien de la paix de l'Europe ; tout le monde est d'accord que ce but ne peut être atteint que par le concours clairement démontré des cinq grandes puissances ; c'est donc cet accord qu'il faut maintenir.

Une grave difficulté se présente ; il faut la vaincre. Pour y parvenir, il n'existe qu'un moyen, et nous le proposons. L'idée anglaise de ratifier à *trois* l'œuvre de cinq n'est pas pratique. Il est bien plus simple d'*ajourner à cinq* pour rester *cinq*, que de vouloir forcer une solution à deux ou à trois, ce qui est le contraire d'un accord à *cinq*. Je comprends que de l'incident il puisse naître des difficultés parlementaires ; elles ne me semblent cependant pas difficiles à vaincre, si les ministres français et anglais se placent sur le terrain de la vérité. Qu'ils rendent compte purement et simplement des faits, et qu'ils soient francs dans l'aveu que si entre les puissances il peut exister de la différence dans le jugement sur les questions de forme, il n'en existe pas et il n'en existera jamais ni sur le fond de l'affaire belge ni, si Dieu le veut, sur aucune autre affaire.

Pour que M. Périer puisse dire cela, il faut avant tout qu'il soit bien convaincu que toutes les puissances sont uniformé-

ment décidées au maintien de la paix politique. Or ce n'est ni des décisions de l'Autriche ni de celles de la Prusse que ce ministre pourrait douter ; il le pourrait tout au plus de celles de l'Empereur de Russie, car en Russie l'Empereur seul compte. Eh bien, que M. Périer me croie, moi qui connais la pensée véritable de ce Monarque comme je connais celle du nôtre, qu'il ne mette pas en doute un seul instant que l'Empereur Nicolas *veut la conservation de la paix,* et qu'il ne veut pas autre chose. Qu'il laisse dire aux brouillons et aux niais ce qui peut leur plaire, mais qu'il ne les croie pas.

J'ai pris l'habitude de parler politique avec le président du conseil, sans tenir compte de la différence qu'il y a entre parler et écrire. Ce que je viens de vous écrire, je le dirais au ministre, si j'étais dans son cabinet.

A la distance où je suis placé, il est prudent que j'admette toutes les chances. Je songe ainsi à cette éventualité que les Cours de France et d'Angleterre prendraient le parti de procéder à l'échange de leurs ratifications avec le Roi Léopold. Dans ce cas, que je regretterais, je ne verrais pas de raison pour rompre la conférence de Londres.

Elle continuerait ses travaux dans le but d'amener le Roi des Pays-Bas à l'arrangement convenu entre les cinq puissances. C'est vers cet objet que doivent maintenant se porter toutes les pensées, et comme le Roi Guillaume est l'homme du monde le moins maniable, il faudra que les Cabinets s'appliquent en même temps à trouver *la forme dans laquelle on se passera de l'assentiment du Roi de Hollande.*

Je regrette le déplorable accident arrivé à M. le comte Sébastiani; j'aime, par contre, à voir le portefeuille des affaires étrangères entre les mains de M. Périer *. Qu'il ne le quitte plus ; c'est un vœu tout européen que je lui exprime.

* A l'occasion des débats qui avaient eu lieu, le 20 décembre 1831, à la Chambre des députés, relativement à l'affaire de Lyon, débats auxquels avait pris part le général Sébastiani, un certain M. Bouvier-Dumolard s'élança sur le président du conseil, le menaça du poing et l'apostropha en termes injurieux. Périer se chargea de diriger par intérim le département des affaires étrangères tant que durerait la maladie de Sébastiani. (*Note de l'Éditeur.*)

Ce 13 janvier.

1051. Je comprends à merveille l'effet produit à Londres et à Paris par la décision des trois Cours d'ajourner l'échange des ratifications, mais cet effet est naturel, et pourra d'autant moins changer quelque chose à la marche des Cours.

Quant à l'affaire d'Italie, je suis charmé de pouvoir prouver à M. Périer que nous ne sommes pas esclaves de considérations étroites.

L'occupation d'Ancône par des troupes françaises serait une farce et en même temps un contre-sens. Son but réel, celui de faire *la contre-partie* de notre action, apparaîtrait seul. Ce que nous proposons est possible, et prouve *que l'action est commune* là où elle peut l'être.

Je doute presque que M. Périer accepte ce moyen, car, malgré tout ce qu'il dit, la première forme doit lui paraître plus avantageuse, et cela tout juste par la raison pour laquelle elle nous paraît inadmissible. Quelque force de caractère que puisse déployer le président du conseil, il ne parviendra cependant jamais à vaincre la première difficulté de sa position, celle d'être forcé de caresser le faux là où il veut servir le vrai. Cette difficulté est inhérente à la nature du juste milieu.

J'ai reçu aujourd'hui de Berlin un courrier qui me prouve que le Roi est fortement courroucé contre le Cabinet anglais. La marche du Cabinet prussien a été fautive, mais elle n'a jamais manqué de bonne foi. C'est ce que sent le Roi, qui avant tout est honnête homme. Les explications dans lesquelles il est entré avec les ministres anglais sont fortes, mais elles prouvent que le Roi n'a jamais entendu se jouer de personne. Les points de vue qu'il établit sont absolument conformes à ceux auxquels nous nous sommes placés. Il vient d'écrire au Roi de Hollande une lettre qui ne laissera rien à désirer à Paris et à Londres. Il a également fait à Saint-Pétersbourg une démarche qui se maintient parfaitement dans la ligne de la raison, et cette ligne conduit *à la fin de l'affaire belge*. Si la conférence avait suivi cette même ligne, il y a longtemps que

le but serait atteint. Je plains les individus qui ont composé cette conférence, quoique mon sentiment à leur égard soit fort partagé. Les représentants de l'Empereur étaient placés à l'arrière-plan, et M. de Wessenberg, en déployant la somme de connaissances positives dont lui seul disposait parmi tous ses collègues, a eu le tort de ne pas se tenir assez ferme sur la base d'une politique régulière. Il en est autrement des représentants de Russie et de celui de Prusse, et surtout de ce dernier ; ils n'ont fait que caresser le Cabinet britannique, sans avoir égard aux principes ni aux convenances de leurs Cours. La *signature du traité* a surtout été une faute inutile, car le traité lui-même a été une bêtise. Que fallait-il de plus qu'un protocole, que le plénipotentiaire belge aurait accepté? L'affaire restait alors placée sur des bases plus pratiques, et les graves embarras du jour eussent été évités.

Le Cabinet prussien, qui a bien de la peine à trouver le ton juste dans les affaires, vient au reste de faire de nouveau quelque chose qui répugne à nos idées sur les convenances. Le Roi a envoyé à Londres *sa ratification,* avec ordre au baron de Bulow de ne procéder à l'échange qu'après que les ratifications russes seront arrivées. C'est faire trop ou trop peu. Le Roi, en disant : « *Je ratifierai à cinq* », avait le droit d'être cru. A quoi bon déposer un gage?

Ce 25 janvier.

1052. Je suppose que le terme fatal du 31 janvier passera comme a passé celui du 15. Si les deux Cours veulent échanger leurs ratifications, qu'elles le fassent ; le fait ne nous gênera pas, et il ne pourra compromettre qu'elles seules, ce qui nous laisse assez indifférents.

Je vous prie, mon cher comte, d'avoir toujours présent le conseil que je vous donne d'éviter avec le plus grand soin des décisions *conférentielles* dans tous les cas qui se présentent. Les motifs que nous avons de ne pas vouloir de pareilles décisions sont évidents et puisés dans la saine pratique.

La forme des conférences est de mon invention. Je l'ai introduite dans les affaires dès l'année 1813, et elle est restée dans toute sa pureté aussi longtemps que l'ancienne Alliance a été également pure. Depuis que le libéralisme a gagné le dessus en France et en Angleterre, ces réunions ont dégénéré, et la preuve la plus flagrante du fait a été fournie par la conférence *trilatérale*. Pour qu'une conférence entre puissances puisse être utile, il faut avant tout *que le but de sa réunion soit défini avec précision et qu'il soit correct*. Ensuite, il lui faut une bonne direction, sans quoi les conseils tournent vite en une véritable anarchie. C'est ce qui est arrivé à Londres, où le vague dans les idées du Cabinet britannique s'est communiqué à la conférence tout entière.

Le même inconvénient n'existerait pas à Paris, mais le mal contraire se présenterait bien vite. M. Périer est fort capable de conduire une conférence, mais sa position le forcera toujours à lui donner une impulsion conforme à la situation ; il devra lui communiquer celle du *juste milieu*, et ce milieu n'en est pas un. Il est l'esprit de la gauche voulant se renforcer par l'esprit de la droite ; or, les deux esprits s'annulent réciproquement.

Ma façon de juger la position du Gouvernement en France se rembrunit chaque jour. Ce n'est pas au milieu d'un concert de calomnies, de demi-vérités et d'inventions qu'un Gouvernement peut se soutenir en quelque lieu que ce soit, et moins encore en France qu'autre part. M. Périer doit le sentir, car il a bien du positif dans l'esprit, et il fait ce qu'il peut pour soutenir cette détestable boutique ; mais il succombera à la peine.

Je vous envoie une pièce de correspondance intéressante dont vous pourrez faire usage vis-à-vis de M. Périer *. Elle lui prouvera combien il est urgent d'en finir avec les affaires

* La lettre dont il s'agit, datée du 5 janvier, était adressée de Paris par Mamiani della Rovere à Giovanni Pietro Borelli. L'auteur y donne aux Bolonais le conseil de rester sages et modérés pendant deux mois encore, disant que le Pape leur laisserait les armes en main et que le succès était assuré; que telle était aussi l'opinion de MM. Lamarque, Odilon Barrot, etc.

(*Note de l'Éditeur.*)

de Bologne. Si ce foyer n'est pas étouffé, il ruinera l'Europe entière. Vous trouverez de nouveau le printemps prochain indiqué comme le terme sur lequel comptent les révolutionnaires français. Il faut donc finir en Italie avant la fonte des neiges, et nous finirons.

Ce 22 février.

1053. Je dois supposer que quand on aura appris à Paris la démarche de l'Empereur de Russie par l'envoi du comte Orloff à La Haye et à Londres, on aura pris plus de courage que n'en montre la dépêche de M. Périer au maréchal Maison. Cette démarche est nette et concluante. C'est grâce à elle qu'on pourra peut-être arriver *à la fin de l'affaire,* qui n'est pas terminée par la ratification. Il faut forcer le Roi de Hollande à dire un *oui* ou un *non.* S'il dit *oui,* l'affaire est finie ; s'il dit *non,* il faut renoncer à son consentement et passer outre. Alors le Roi dira *oui*. Telle est la mission du comte Orloff, et elle est bien conçue. Je vous prie de vous expliquer dans ce sens vis-à-vis de M. Périer, en attendant qu'il voie notre travail. Ce ministre sera bien mieux placé en face de la Chambre quand il pourra annoncer que l'affaire est finie, qu'il ne le serait avec des ratifications qui en réalité ne mettent fin qu'à ce qui est déjà fini, *car la valeur du traité du* 15 *novembre est admise par les cinq Cours.*

Ce 29 février.

1054. Vous vous apercevrez facilement, en prenant connaissance de ma dépêche de ce jour, que je désire ne pas aborder d'une manière sérieuse l'inconcevable événement d'Ancône avant d'être mieux informé des circonstances *.

Dans le fait, deux suppositions seules sont admissibles : ou

* Dans la nuit du 22 au 23 février, un corps de troupes français, commandé par le général de Cubières, aborda dans le port d'Ancône et occupa la ville, mesure contre laquelle le Gouvernement pontifical protesta énergiquement, mais en vain. Pour plus de détails sur ce sujet, voir les documents qui portent les nos 1074-1081. (*Note de l'Éditeur.*)

M. Périer a trompé les puissances, ou bien ce ministre a été fort mal servi par les hommes auxquels il a confié la conduite de l'expédition. Jusqu'à plus ample information, j'ai plus de raisons de croire à la seconde de ces chances.

J'ai fait appeler hier l'ambassadeur de France. Je lui avais lu il y a trois jours mon expédition du 22 février pour Paris (nos 1076 et 1077). Dans le cours de notre conversation, je lui avais témoigné mon chagrin de voir son Cabinet commettre une faute dont pas un bon fruit n'était à attendre. Je m'étais même expliqué avec chaleur à ce sujet.

Hier je l'ai reçu avec beaucoup de calme. « Vous m'avez reproché, lui ai-je dit, il y a deux jours, de prendre chaudement une question qu'en principe vous avez condamnée ainsi que je l'ai fait. Aujourd'hui, vous me voyez calme ; le fait tient à mon tempérament. Je suis inquiet aussi longtemps que je suis voué au triste rôle de prophète ; en face des événements, je suis tranquille. Les faits parlent aujourd'hui, mais je vous avoue avec franchise qu'ils ne sont point entrés dans mes calculs, que j'avais fondés sur des possibilités. Ce qui vient d'arriver dépasse toutes les limites de ma prévision. Lisez et ayez l'âme en repos. Je ne vous adresserai pas une interpellation qui pourrait vous causer de l'embarras : lisez seulement. »

Le maréchal, après avoir lu, s'est écrié qu'il déclarait l'événement contraire aux vues de son Gouvernement, et que c'était là un fait inexplicable, qui exigeait une punition sévère pour ceux qui s'en étaient rendus coupables, etc., etc.

Je lui ai répété que, loin de le placer sur la sellette, je déclarais que l'heure n'était point arrivée où le ministre de l'Empereur aurait à traiter de l'affaire avec l'ambassadeur de France. Il serait impossible d'admettre qu'avant l'arrivée du présent courrier, M. Périer n'eût point été dans le cas de s'expliquer avec vous et MM. vos collègues sur les procédés d'Ancône.

Quel que puisse être le désarroi dans l'attitude d'une puissance, ce désarroi ne peut cependant jamais aller jusqu'à faire commettre des folies de gaieté de cœur. Si le Gouvernement français veut la guerre, il aurait tort de la commencer *par le*

Pape. Le sublime ne se trouve pas ici rapproché du ridicule ; ce dernier reste seul.

Le chef de l'escadre française est le capitaine Gallois. Est-il frère de celui qui est ici et que je vous ai signalé naguère*? Dans ce cas, il faudra s'informer s'il a suivi les ordres du Gouvernement ou ceux du comité directeur.

Je vous prie de bien vous pénétrer de l'attitude dont nous avons fait choix. Elle repose sur les bases suivantes :

1° Nous reconnaissons aux États indépendants le droit d'admettre ou de ne pas admettre des troupes étrangères sur leurs territoires.

2° Le Saint-Père est un Souverain indépendant ; il jouit en conséquence du droit que nous venons de citer.

3° Nous n'exerçons pas une protection politique sur le Souverain Pontife. Lui et sa souveraineté sont placés sous la garantie des traités existants, et sous la garantie spéciale qui dérive des déclarations faites par les cinq Cours, à Rome, en 1831 et le 12 janvier 1832.

4° L'attaque d'Ancône est par conséquent un attentat contre la souveraineté du Saint-Père, et, de plus, un attentat commis par l'une des puissances participantes aux actes de 1814, 1815, 1831 et 1832. Ce n'est pas une attaque contre l'Autriche, c'en est une contre les principes du droit des gens et contre les Cours qui protégent ce droit dans leur propre intérêt et dans celui du corps social tout entier.

5° Les conséquences *politiques* de cet attentat doivent rejaillir sur toutes les puissances. Celles qui concernent le *repos intérieur* des États pontificaux nous regardent plus spécialement. Mais les conséquences relatives à ce repos intérieur n'ont rien de commun avec la conduite de l'escadre ; elles sont liées au fait de l'arrivée de troupes françaises sur le territoire italien, sous quelque forme que ce fait se fût présenté.

Ne confondez pas les questions, et attendez pour attaquer avec fermeté celle que je désigne comme la question du jour, des instructions qui ne vous manqueront pas. La seconde

* Voir la lettre postérieure, n° 1058. (*Note de l'Éditeur.*)

question, celle qui concerne l'administration intérieure des États romains, a été épuisée par mes directions du 22 février.

S'il m'est encore permis de fonder un calcul sur la marche de M. Périer, je me sens disposé à croire que l'événement d'Ancône est un accident qui devra lui paraître éminemment regrettable ; c'est une de ces compromissions auxquelles sont exposés les Gouvernements qui ne savent pas commander, ou qui ne sont pas obéis par leurs propres agents. L'ambassadeur de France m'a offert sa tête comme garant de l'innocence du Cabinet. Je lui ai répondu que sa tête de plus ou de moins ne servirait à personne.

Une considération que, dans vos explications *confidentielles* avec M. Périer, vous ne sauriez trop faire valoir, c'est celle de la contradiction manifeste qui se trouve entre ses déclarations si multipliées du ferme appui que son Gouvernement était décidé à prêter *à l'autorité pontificale* et la compromission si patente de cette même autorité par l'insulte, par une insulte inouïe dans les fastes de l'histoire, et telle que, dans les plus mauvais jours de la Révolution et de l'Empire, ni le Comité de salut public ni Napoléon ne s'en sont permis. L'attaque par surprise d'une ville amie, le désarmement et le licenciement des troupes d'un Souverain ami, pendant que l'ambassadeur négocie avec ce Souverain et que le général destiné à commander l'expédition est présent à Rome, enfin les attentats commis à Ancône, sont autant de circonstances qu'il appartient à M. Périer d'expliquer. Nous ne les comprenons pas, et notre esprit n'a pas la portée nécessaire pour savoir démêler le conflit qui existe entre les faits, les formes, les actes et les paroles. M. Périer sera fort habile s'il se tire de ce dilemme.

Entendez-vous loyalement et solidement avec vos collègues. Il s'agit ici de la défense de principes faute desquels le droit des gens ne serait plus que lettre morte.

Ce 9 mars.

1055. Je vous envoie pour votre information particulière le rapport ci-joint, que M. de Bunsen a adressé à sa Cour sur

les événements du 23 janvier et sur l'effet qu'ils ont produit sur la Cour de Rome et sur l'ambassadeur de France. Le baron de Bunsen est lié personnellement avec ce dernier, et le compte qu'il rend de ses impressions porte ainsi l'empreinte de la vérité.

L'ensemble des nouvelles prouve que l'événement *tel qu'il a eu lieu* est le fait des hommes qui se sont trouvés appelés par des circonstances fortuites à présider à son exécution. Il n'en retombe que plus de blâme encore sur les ministres qui ont fait choix d'hommes aussi peu propres à une opération déjà si pleine de difficultés.

Vous verrez par le rapport ci-joint que le capitaine Bandiera a adressé à Trieste le 3 mars, avec quelles impressions il a quitté Ancône. Tout dans ce rapport est certainement vrai, et j'admets néanmoins que le Gouvernement français n'ait rien voulu de tout ce qui s'est fait. Comment a-t-il été possible que M. Périer se fasse illusion sur ce qu'il peut et sur ce qu'il ne peut pas, au point d'avoir pu supposer qu'en envoyant une troupe de sans-culottes il les empêcherait d'agir dans un sens révolutionnaire? Les troupes de terre et la marine sont au reste dans un état tellement pitoyable, que les frères et amis italiens en sont péniblement frappés. J'ai vu des lettres de correspondants de ce bord qui jettent les hauts cris à ce sujet.

Il me serait impossible de vous dépeindre l'effet que l'histoire du jour produit sur notre public. La position du Cabinet devient plus difficile à mesure que s'élèvent les cris d'indignation. C'est encore pis à Berlin, où le cri de guerre court les rues.

Vos prochains rapports auront à mes yeux une haute valeur par le seul récit historique de la manière dont M. Périer aura jugé devoir se placer dans ce dilemme. Ceux du 27 février m'ont fait l'effet de rapports venant d'un autre hémisphère, tant il y a de distance entre la situation des affaires telle que vous avez pu la juger lors du départ de votre courrier et telle que vous l'aurez jugée peu de jours plus tard. La *petite plaisanterie* d'Italie est devenue une bien *grosse affaire* pour celui qui se l'est permise, et pour l'Europe entière.

Vous ne sauriez mettre *trop de sérieux* dans votre attitude. De deux choses l'une : ou bien M. Périer sentira la gravité du cas, ou il ne la sentira pas. Le sérieux de votre part convient à la première de ces chances, et, dans la seconde, il rehaussera l'extrême modération de votre conduite ; modération qui va jusqu'à la recherche des seuls moyens possibles pour que le Gouvernement français puisse pallier l'immensité de sa faute.

Je ne doute pas que vous ne trouviez MM. vos collègues de Russie et de Prusse fort disposés à se placer sur le terrain que nous vous assignons.

Je ne réponds pas de lord Granville, bien que les explications de M. Lamb soient fort dignes et conformes à nos vœux.

Le Gouvernement anglais est tout aussi incompréhensible dans sa marche que le Cabinet français; entre les deux, l'Angleterre cependant offre plus de prise à nos calculs que la France.

Ce 9 mars.

1056. La circulaire qui vient d'être adressée par le Cabinet français à ses agents en Italie est un monument de niaiserie diplomatique, et elle témoigne d'un manque de savoir-faire peu commun.

Le Gouvernement français établit un principe nouveau, et ce principe (à la prétention de l'arbitrage près) est celui que professe le *Journal des Débats*. Ce principe est celui de l'*intervention en toutes choses,* et il est ainsi en contradiction flagrante avec celui de *non-intervention,* qui a été la prétention politique de la France depuis 1830. Si la non-intervention était une sottise, le nouveau code politique est un danger. Ni l'un ni l'autre n'acquerront jamais force de loi dans le code du droit des gens.

La circulaire française aura cependant deux résultats utiles : l'un, c'est la conséquence qu'en tireront les libéraux italiens, que le Gouvernement français les trompe, eux et leur attente ; l'autre, c'est que, dans toute circonstance opportune, chaque

Gouvernement indépendant aura le droit d'en tirer parti contre celui qui a avancé et appliqué la thèse avec ses conséquences. *Veuillez, si besoin est, vous en servir sur-le-champ relativement à nos mesures militaires.*

Il est impossible que le président du conseil ne se perde pas s'il continue à suivre la ligne politique qu'il a adoptée. Ce n'est pas avec les règles qui s'adaptent à l'escompte et aux affaires de banque que les puissances et la politique peuvent être utilement dirigées.

Je vous remercie de la démarche instantanée que vous avez faite vis-à-vis des ministres français au sujet des articles inconcevables du *Journal des Débats*. Procédez toujours ainsi. J'ai eu des explications tout à fait pareilles avec le maréchal Maison, qui en a certainement rendu compte à Paris.

La France, ainsi que tout ce qui en vient et y tient, est dans un état voisin de la *folie*. Ce mot seul convient aux choses actuelles. Entre les années 1789 et 1794, il en était de même, mais alors la folie était *énergique*. Sous le régime actuel, elle est niaise. C'est qu'il en va des suites des révolutions comme des révolutions elles-mêmes ; elles s'usent par leur propre misère. Une révolution ne fera que détruire, jamais elle ne créera. La création se fait indépendamment des révolutions ; elle s'établit sur les ruines et sur les décombres que celles-ci ont laissés.

Leur effet ressemble à celui de la lave. Il n'y a qu'un enthousiaste de volcans, un doctrinaire en fait d'éruptions volcaniques, qui pourrait prétendre que l'éruption et la lave sont *fertiles,* ce qui est absolument faux. La lave devient fertile quand, par suite d'une longue opération de la nature, elle a cessé d'être de la lave.

Ce 10 mars, une heure du matin.

1057. Au moment où le courrier allait partir, le capitaine Bauer est arrivé et m'a remis vos rapports du 2 mars.

Je suis surpris qu'à cette date les événements d'Ancône n'aient pas encore été connus à Paris. Le comte de Bombelles

doit vous avoir écrit le 26 ou le 27 de Turin. Le jeune Bertin de Vaux a été expédié d'Ancône, le 23, par le capitaine Gallois, avec ordre de faire passer la nouvelle par le télégraphe de Lyon à Paris. C'est le jour même du départ du capitaine Bauer, ou le lendemain au plus tard, que la bombe sera tombée sur la tête de M. Périer.

En relisant vos rapports du 2 mars, vous croirez avoir rêvé après avoir appris les événements qui ont donné un démenti aussi explicite aux *rêves* du Cabinet français. Ces rapports n'en ont que plus de valeur pour nous, car plus les torts sont grands pour les uns, plus l'attitude morale des autres devient forte.

Montrez la *proclamation* du capitaine Gallois à MM. Périer et de Rigny. Dites-leur que toute la troupe française n'est composée que de jacobins enragés. Les chefs de l'administration française connaissent bien mal leur monde. Comme la proclamation susdite a été *imprimée,* je l'ai également montrée au maréchal Maison, *comme m'ayant été envoyée d'Ancône.* Il l'a transmise à Paris, mais M. Périer ne s'en vantera pas. Il est donc essentiel que vous lui en parliez. Faites en général usage des notions que je vous transmets, et surtout des nouvelles d'Ancône du 3 mars.

Plus nous sommes prêts à tendre, dans l'intérêt général, une main secourable au Gouvernement français, plus devons-nous en même temps signaler ses erreurs. Il faut les prouver de la manière la plus saillante ; ce moyen seul pourra peut-être exercer quelque influence salutaire sur sa conduite dans l'avenir.

Cherchez une occasion pour prouver au Roi combien notre auguste Maître est blessé personnellement *par le motif politique de l'expédition mis en avant par son Cabinet,* et combien Sa Majesté Impériale a dû faire d'efforts sur Elle-même pour se maintenir sur la ligne de sévère modération dont chacun de nos actes fournit la preuve.

Je suis charmé de l'accord qui s'est établi entre vous et vos collègues au sujet des directions que je vous ai adressées le 22 février (n°s 1076 et 1077). Veuillez dire au général Pozzo

que j'entre tout à fait dans les nuances de sa manière de voir, dont vous me rendez compte par votre dépêche du 1er mars. Comme nos directions de ce jour font partie du même système appliqué à d'autres circonstances, les vues concernant le passé s'adaptent aussi à l'avenir.

Ce 21 mars.

1058. D'après les plus récentes nouvelles d'Ancône, le général de Cubières commence à s'appliquer à baisser un peu le ton de ses compagnons d'armes. Cela n'empêche pas le désordre, car celui-ci est dans la nature de l'expédition et dans celle des hommes qui la composent. Dieu sait ce qui adviendra de tout cela. Ce qui en est advenu déjà, c'est la perte totale de cette confiance que les Cabinets s'étaient plu à vouer au président du conseil personnellement. Son dernier discours à la tribune renferme une énonciation de principes telle, qu'il est impossible d'en parler en abrégé. J'ai dit au maréchal Maison en le lui remettant le premier : « Lisez, et ne me demandez pas ce que j'en pense : M. Périer est un païen, et je suis chrétien ; nous ne pouvons dès lors discuter des questions religieuses. Il s'agit de savoir comment nous pourrons vivre ensemble. »

Le Gallois que nous venons de renvoyer d'ici a été prendre congé de l'ambassade de France avant de partir. Le maréchal ne l'a pas reçu ; il s'est donc adressé à M. de Latour-Maubourg, et voici son allocution à ce dernier, dont le récit m'a été fait par l'ambassadeur :

« Je viens prendre congé de vous, car les Autrichiens me renvoient d'ici. Je n'ai rien à redire à ce fait ; ils font leur métier comme je fais le mien. Vous autres, messieurs, qui servez le juste milieu, vous faites également votre métier, comme je fais celui d'être républicain. Je vais en France, et je ferai tout ce que je pourrai pour casser le cou au Gouvernement que je déteste. La lutte n'existe pas entre vous et moi, elle est entre les partis en France. L'un ou l'autre l'emportera ; si c'est le mien, je saurai vous prouver que je suis sans

rancune de l'abandon dans lequel m'a laissé l'ambassade de mon pays. Adieu. »

Le maréchal m'a dit : « Et c'est à un homme pareil que je dois donner un passe-port ! » Je lui ai fait remarquer qu'il n'y a pas de bénéfice tout clair à être l'ambassadeur du trône de Juillet !

Je crois que bien des héros de cette époque donneraient beaucoup pour revenir sur ce qu'ils ont fait.

23 mars.

1059. Si les aspects ne sont pas trompeurs, il paraît que la farce d'Ancône n'a point de succès en Angleterre. Le langage que tient ici l'ambassadeur, et les dernières instructions qu'il a reçues, prouvent pour le moins que la chose n'est pas prise aussi légèrement que M. Périer s'en était peut-être flatté. Avec un Cabinet composé ainsi que l'est celui de Londres, il n'y a cependant à compter sur rien. Veuillez bien contrôler la marche de lord Granville, car c'est en dernier résultat ce que dit et fait cet ambassadeur qui a pour nous plus d'intérêt que ce qu'on nous mande de Londres. Les *paroles* diplomatiques ont perdu beaucoup de leur valeur depuis les *faits* d'Ancône. Malgré le doute qui commence à gagner généralement, je suis fort tenté de ne pas dévier encore de l'opinion que, dans la marche suivie par les événements, il y a plus de mauvais esprit dans les organes dont s'est servi le Gouvernement français que dans les intentions de M. Périer. Le fait, s'il devait être vrai, ne rendra pas meilleure la position difficile dans laquelle ce ministre s'est mis. Il y a des choses qu'il ne faut jamais tenter, car elles sont mauvaises de leur nature; quand on les tente, il faut les exécuter avec habileté, faute de quoi le poids en retombe sur celui qui a dirigé l'affaire. Ce mal résultera infailliblement, pour le président du Conseil, de son entreprise insensée. Il ne se tirera plus jamais du reproche d'avoir agi peu loyalement que pour retomber dans celui d'avoir été la dupe de sa propre conception.

Deux choses nous importent extrêmement : l'une, c'est que

nous soyons le mieux possible informés si de nouveaux armements partent pour l'Italie; l'autre, c'est que la vérité sur ce qui s'y passe parvienne à la connaissance de l'Angleterre.

L'effet véritable que les événements d'Ancône ont jusqu'à cette heure produit sur les esprits en Italie, c'est d'avoir beaucoup exalté les factieux les plus décidés, de laisser en suspens ceux qui ont le cerveau moins brûlé, et d'indigner tout ce qui conserve de la pudeur. L'indiscipline des troupes françaises, leur ton et leur conduite, n'inspirent point de confiance. Quand les déclarations de Paris arriveront sur les lieux, alors l'entreprise ne paraîtra pas sous un meilleur jour.

Dans toute l'affaire, il y a deux alternatives qu'il faut se tenir présentes. L'affaire d'Ancône conduira à la guerre, ou elle n'y conduira pas. Dans le premier cas, il faudra se dire que la guerre était inévitable en tout état de cause, et alors il est heureux que son point de départ ait été aussi mal choisi par le Gouvernement français. Dans le second cas, l'affaire d'Ancône aura été un coup du Ciel, une de ces interventions de la Providence dans les démêlés de ce monde, qui abaissent ceux qui ont commis une faute grossière et qui élèvent ceux qui ont su s'en abstenir. Ce sont les deux chances que nous nous tenons continuellement présentes, et si vous suivez attentivement notre marche, vous serez convaincu que nous visons à *allier la force à la raison.* Il est plus facile de mettre ces deux éléments d'accord que les deux opposés, et j'ai bien quelques motifs pour admettre que M. Périer a pris dans ce cas-ci la mauvaise ligne. On nous mande de Gênes que les dix-sept voiles qui naguère ont été signalées de Nice et d'autres points de la côte sont allées en Corse, et que des forces considérables se rassemblent dans cette île. Les *libéraux* prétendent qu'elles sont destinées pour Mahon. J'ignore ce que dans cette prétention il peut y avoir de vrai. Prévenez-en toujours votre collègue d'Espagne, et voyez si lord Granville est informé de la vérité. Depuis que la politique française suit la direction que nous lui avons vu prendre à Ancône, *tout devient possible;* la nouvelle que je vous mande coïncide d'ailleurs avec d'autres avis qui me sont parvenus.

14 mai.

1060. J'ai reçu votre lettre du 4 de ce mois, et je comprends la position pénible du Roi et de la Reine par suite de l'entreprise de la duchesse de Berry*. Je vous dis dans l'une de mes dépêches de ce jour, que nous désirerions que cette princesse fût de préférence envoyée à Édimbourg. C'est en effet ce que l'on pourrait faire de mieux. Elle a une malheureuse facilité à se laisser influencer par des flatteurs qui, en sachant caresser ses affections toutes naturelles, l'exaltent et l'entraînent. Ces mêmes hommes l'ont singulièrement excitée contre nous. Vienne est aux yeux des intrigants le prototype de la perdition, et à les en croire, c'est l'*ambitieuse Autriche* qu'il serait bon de mettre à la raison. Si vous deviez entendre dire que le duc de Modène a joué un rôle dans l'affaire de la duchesse de Berry, n'en croyez rien. Ce prince n'est certes pas le meilleur des gouvernants, mais il ne donne pas de conseils, car il aurait peur d'être exposé à en recevoir. Il a accordé l'hospitalité à la duchesse, et il a trouvé agréable de le faire à la barbe des révolutionnaires; sa pensée n'est jamais allée au delà, et si la duchesse lui avait demandé des conseils, ils eussent été négatifs, car tel est son caractère. Il est un de ces hommes qui disent *non* à tout ce qu'on leur demande.

Le Cabinet français ne tirera qu'un mince profit de cette entreprise manquée. La Révolution seule y gagnera.

La France, en 1832, ressemble sous bien des rapports à la France du commencement de la grande Révolution. S'il y a de la différence entre les deux époques, elle n'est véritablement sensible qu'au point de vue du manque d'étoffe matérielle, du combustible pour alimenter le feu. Moralement, je ne vois de différence que dans la verve; il y a de la lassitude à la place d'un grand élan.

Tant il y a qu'il n'existe en Europe qu'une seule affaire

*Il s'agit de l'entreprise de la duchesse de Berry, qui débarqua sur la côte méridionale de la France avec quelques-uns de ses partisans, au nombre desquels était le maréchal de Bourmont (24 avril). (*Note de l'Éditeur.*)

sérieuse, et cette affaire, c'est la *Révolution*. C'est elle qu'il s'agit de ne pas perdre de vue, et c'est aux gouvernants à ne pas donner dans les panneaux que ne cessent de leur tendre les factieux en cherchant à les distraire du véritable danger, celui de la Révolution. Vous savez combien cette vérité m'est présente depuis bien des années, et que je n'ai pas attendu l'événement de 1830 pour l'établir. Ce que les *glorieuses journées* ont changé dans l'état antérieur des choses, c'est d'avoir engagé la majeure partie, je dirai même la totalité des Cours sur notre terrain. Je n'ai aujourd'hui guère de plainte à élever à ce sujet; malheureusement le jour n'a percé que bien tard, et il éclaire partout des édifices terriblement ébranlés!

Notre grande affaire du moment, c'est celle de l'Allemagne. Vous en apprendrez incessamment des résultats. Il importe que le Cabinet français ne gêne pas l'action des Princes, qui n'ont plus le choix qu'entre *gouverner* ou *périr*. C'est assurément un singulier contre-sens de voir des Gouvernements avoir besoin de comprendre que leur devoir est de gouverner! Mais le cas se présente en Allemagne, et il faut toujours prendre les faits tels qu'ils sont, car agir autrement, c'est employer le remède à côté du mal. La *Confédération* va prendre position, comme elle aurait dû le faire depuis longtemps, et comme il n'est pas de notre faute qu'elle ne l'ait fait plus tôt. Les dernières directions que M. de Werther a reçues et que je vous ai indiquées comme vous étant communes, portent sur ce terrain. Chaque jour nous acquérons l'une ou l'autre preuve que les agents diplomatiques français cherchent à intimider les Princes pour les détourner d'avoir recours au seul moyen de salut. Je vous prie, mon cher comte, de vous entendre avec votre collègue de Prusse sur le besoin de parfaitement éclairer le terrain et d'écarter un jeu qui ne pourrait tourner qu'au profit de la propagande. Les deux puissances allemandes et les confédérés ne se laisseront pas arrêter dans leur marche.

6 juin.

1061. Vous aurez appris par les gazettes, et peut-être par MM. les envoyés des Cours allemandes, les scandales de Hambach *. Ils ont à nos yeux la valeur d'un premier essai du radicalisme *se montrant à nu*. Le comte de Münch partira sous peu de jours pour Francfort. Il y a unanimité dans la décision que va prendre la Diète ; c'est pour atteindre ce but que nous avons attendu.

Le banquet allemand, présidé par le *héros des deux mondes* **, est digne d'attention. Je crois que la connivence avec les factieux allemands et l'existence à Paris du point central de toutes les révolutions n'a également plus besoin de démonstration. La propagande n'a jamais avoué d'une manière plus impudente ses plans et ses espérances.

Je ne mets pas en doute que le Gouvernement français répudiera toute connivence avec les factieux. Par là, il servira sa propre cause, mais il n'en est pas moins vrai qu'il est difficile de vivre à côté d'un foyer de perturbations éternelles comme l'est devenue la France.

Les scènes qui se passent à Ancône sont des plus déplorables. Le Cabinet français n'a qu'un parti à prendre, c'est celui que nous lui avons indiqué depuis longtemps ; il faut qu'à tout prix il éloigne de cette ville, naguère la plus tranquille de l'État romain, le petit nombre de factieux qui, sous l'égide

* Le 27 mai eut lieu au château de Hambach, dans la Bavière rhénane, une réunion dont le rédacteur du *Messager de l'Ouest*, M. Siebenpfeiffer, avait été le promoteur. Des milliers d'invités assistèrent à la fête ; on prononça des discours politiques, et l'on vit apparaître pour la première fois les trois couleurs, noir, rouge et or, comme couleurs nationales de l'Allemagne. La séance se termina par l'arrestation de l'organisateur de la fête et de quelques autres, qui s'étaient fait remarquer par leurs discours séditieux.

(*Note de l'Éditeur.*)

** Les républicains allemands de Paris s'associèrent à la fête de Hambach en organisant le même jour (27 mai) un banquet, qui eut lieu au bois de Vincennes, sous la présidence de La Fayette, auquel a trait l'allusion ci-dessus. (*Note de l'Éditeur.*)

de la garnison étrangère, commettent tous les genres de crimes. Vous nous avez mandé dernièrement que M. le comte Sébastiani avait pris l'engagement de faire expédier de pareils ordres. S'ils devaient ne pas l'avoir été, insistez, pour l'honneur même de la France, pour qu'il n'y soit point apporté un plus long retard. Je comprends toutes les difficultés de la position du Cabinet, mais l'extrême gravité du mal dépasse de beaucoup la somme de ces difficultés; le Gouvernement est donc le premier intéressé à les vaincre. Les scènes de désordre sont des essais dirigés contre le trône de Juillet; c'est à Ancône et dans d'autres lieux encore que s'aiguisent les poignards qui doivent frapper à distance!

Les factieux italiens, d'accord avec ceux de l'intérieur de la France, tiennent à fournir au monde la preuve de l'impuissance du Gouvernement français. En effet, quel moyen plus efficace pourraient-ils employer que celui qu'ils mettent en œuvre? Quelle expédition que celle d'Ancône! Et c'est pour des assassins et des brigands que le Saint-Père devrait être amené à des concessions qui, à leurs propres yeux, n'auraient d'autre valeur que celle de démontrer la faiblesse et la pusillanimité des Monarques? Non, mon cher comte, l'Empereur ne sera jamais le complice d'un jeu aussi mal joué. Nous ne dévierons pas de la ligne de conduite que nous nous sommes tracée. Ce que Sa Sainteté a promis avant le mois de janvier dernier devra être exécuté, car ce qu'un Souverain a promis, il doit le tenir. Nous ne ferons pas un pas de plus, car cela nous conduirait au delà de la ligne que nous trace notre conscience.

Les deux remarques que vous a faites le comte Sébastiani n'ont pas de valeur pratique, et elles sont réfutées par notre proposition elle-même. Une *pragmatique* comporte l'idée et le fait de la stabilité. On ne fait pas une pragmatique *pour un règne, mais pour tous les règnes à venir.* Les lois fondamentales devront entrer dans la pragmatique; c'est ce que nous avons indiqué. Je ne crois pas que le Gouvernement français se montre récalcitrant, et s'il devait l'être, il n'y gagnerait rien, tandis que le désordre y gagnerait beaucoup. Nous ne reviendrons pas sur nos immuables décisions. Nous savons faire des

concessions quand il s'agit de formes et de questions qui ne dépassent pas les limites d'une saine politique ; il n'en est plus de même lorsqu'il s'agit de principes. Notre conduite à l'occasion de la malheureuse expédition d'Ancône a prouvé la première de ces vérités; notre conduite à l'égard de l'autre question servira de preuve à la seconde.

21 juin.

1062. Je vous adresse aujourd'hui, dans une de mes dépêches, des renseignements sur l'état où se trouve le duc de Reichstadt. Je regarde ce prince comme prochainement perdu. Son mal est une phthisie pulmonaire parfaitement caractérisée, et si cette maladie ne pardonne à aucun âge, elle tue vite à vingt et un ans *.

Je vous prie de rendre le Roi Louis-Philippe attentif au personnage qui *succédera* au duc de Reichstadt. Je me sers du mot succéder, car dans la hiérarchie bonapartiste, il y a une succession tout avouée et respectée par le parti.

Le jeune Louis Bonaparte est un homme engagé dans les trames des sectes ; il n'est pas placé, comme le duc de Reichstadt, sous la sauvegarde des principes de l'Empereur. Le jour du décès du duc, il se regardera comme appelé à la tête de la république française **.

* Le 7 juin, le prince de Metternich écrivait à l'Empereur François, à Trieste : « L'état du prince est malheureusement en rapport avec le mal dont il souffre. Sa faiblesse augmente toujours en raison des progrès de la maladie; aussi, je ne vois plus la moindre possibilité de salut pour lui. »

(*Note de l'Éditeur.*)

** Nous reproduisons ici une lettre de Louis Bonaparte au duc de Reichstadt. Cette lettre est écrite d'Arenenberg, près de Constance; elle est datée du 12 juillet 1832; en voici le texte littéral :

« Mon cher Cousin,

« Nous sommes bien tourmentés depuis quelque temps de votre maladie. Je m'adresse à tout le monde pour avoir des nouvelles de votre santé, et l'incertitude où me laissent des rapports indirects me cause la plus grande anxiété. Si vous connaissiez tout l'attachement que nous vous portons, si vous saviez jusqu'où va notre dévouement, vous concevriez notre douleur de ne pas avoir

21 juin.

1063. Je ne saurais vous recommander trop vivement de suivre l'affaire d'Ancône avec une grande énergie. Cette complication amènera indubitablement des scandales révolutionnaires dans tous les domaines du Saint-Père, si des mesures vigoureuses ne sont prises par le Gouvernement français. La plus efficace entre toutes serait l'évacuation d'Ancône et le maintien de nos troupes *au nom des cinq puissances.* Je n'ose proposer cette mesure; je crois savoir que M. de Sainte-Aulaire l'a fait. N'en parlez pas directement, mais accueillez-en la proposition avec prévenance, si elle devait vous être faite, même de loin. Je doute, au reste, que le Roi Louis-Philippe puisse être *fort à ce point.*

Faute de mieux, reste le renvoi des factieux. Cela est *indispensable,* et ne pas l'ordonner, c'est s'avouer complice de la révolution italienne.

Les carbonari, après s'être procuré le respect le poignard à la main, se sont constitués de fait. Ils gouvernent dans Ancône, c'est-à-dire, ils y tiennent la place de l'autorité régulière. Ils couvrent de leurs émissaires et de leurs appels à l'insurrection la Romagne et les autres provinces romaines. Tout cela se passe *en présence de la garnison française.*

Ne ménagez pas les instances, et s'il le faut même, vos expressions. Qu'elles soient sévères.

de relations directes avec celui que nous avons été élevés à chérir comme parent et à honorer comme fils de l'Empereur Napoléon.

« Ah! si la présence d'un neveu de votre père pouvait vous faire quelque bien, si les soins d'un ami qui portel e même nom que vous pouvaient soulager un peu vos souffrances, ce serait e comble de mes vœux que de pouvoir être utile en quelque chose à celui qui est l'objet de toute mon affection.

« J'espère que ma lettre tombera entre les mains de personnes compatissantes, qui auront pitié de mon chagrin, et qui n'empêcheront pas que des vœux pour votre rétablissement et l'expression d'un tendre attachement arrivent jusqu'à vous.

« Adieu, mon cher cousin; croyez toujours à la même amitié de votre affectionné cousin.

« Louis-Napoléon BONAPARTE. »

II.

Metternich à Apponyi. Vienne, le 4 août 1832.

1064. Je vous adresse une expédition importante, mais qui cependant ne vous apprendra rien de nouveau *. Elle constate la fixité de nos principes et l'invariabilité de notre point de vue dans toutes les affaires. Les mêmes règles qui servent de guide à nos explications sur les affaires romaines vis-à-vis de la Cour de Londres, se reproduisent dans notre marche à l'égard des affaires allemandes. Notre position par rapport à l'Italie et à l'Allemagne offre une certaine différence, mais nos principes sont et resteront toujours les mêmes dans toutes les questions où il est nécessaire d'en faire l'application.

Outre le désir que j'ai de prouver au Gouvernement français notre résolution inébranlable de ne pas nous laisser arrêter dans l'exercice de nos devoirs envers la Confédération, j'ai cru nécessaire de saisir cette occasion pour apprendre au Cabinet français ce que sont les décrets du 28 juin **. J'ai la conviction intime qu'à Paris il n'est pas un publiciste qui sache ce qui en réalité s'est passé à Francfort, car aucun ne connaît la législa-

* Voir : « Mesures prises pour maintenir l'ordre légal dans les États de la Confédération germanique », n° 1093. (*Note de l'Éditeur.*)

** Il s'agit des décrets rendus par la Diète germanique à la date ci-dessus, décrets dont il est question plus au long dans le Memorandum qui porte le n° 1091. (*Note de l'Éditeur.*)

tion fédérale. L'*omniscience* des journalistes est une mauvaise source pour les connaissances véritables.

L'étonnement est général, car on avait oublié durant les dernières années de s'occuper de la *Diète fédérale;* un mort supposé qui parle excite un tout autre sentiment qu'un vivant connu, et je suis persuadé que le Cabinet français aura cru au décès de la Confédération tout aussi bien que les habitués des cabinets de lecture.

Il est certain que les actes du 28 juin sont des plus mémorables. Prétendre y trouver la *médiatisation* des Souverains allemands n'est qu'une plate sottise : il faudrait que les Souverains se fussent médiatisés eux-mêmes, et ils en sont aussi peu tentés que les soi-disant défenseurs de cette souveraineté sont pleins de zèle pour arriver à ce but.

Le Gouvernement français a pu, dans ces derniers temps, apprendre à connaître les coryphées du parti révolutionnaire en Allemagne. Ces hommes sont plus décidément les ennemis de Louis-Philippe qu'ils ne sont les nôtres. Perdus dans les abstractions démagogiques et fourvoyés dans des théories extrêmes, c'est le juste milieu qu'ils condamnent avant tout. Leur triomphe en Allemagne équivaudrait à l'attaque la plus sérieuse contre ce soi-disant juste milieu, qui en réalité n'est autre chose que l'application des dogmes de la conservation aux conditions de la destruction. Aussi suis-je convaincu que le Cabinet français accompagne de ses vœux les plus ardents le triomphe des lois fédérales; il n'ose pas avouer un pareil sentiment, mais il n'en existe pas moins. Il faut encore faire entrer dans les calculs l'erreur et l'ignorance dans toutes les questions politiques auxquelles sont livrés les hommes d'État en France. Ces hommes voient bien souvent ce qui n'est pas, pour ne pas voir ce qui est. En tout état de cause, posez la chose simplement, et tenez pour certain que vous serez plus fort en vous fixant sur le terrain que j'ai choisi pour la discussion, — s'il devait y en avoir, — que sur tout autre. Ne cachez jamais, au reste, notre ferme détermination de ne pas céder sur la question des secours que des circonstances malheureuses, que nous regretterions les premiers, nous forceraient

de prêter à nos confédérés. Si la France devait se décider à regarder le fait comme une atteinte à ses droits politiques nous accepterions, à notre grand regret, le défi.

L'Empereur est très-affecté de la perte du duc de Reichstadt. Lorsque je lui ai annoncé le décès, il m'a répondu simplement : « Je regarde la mort du duc comme un bonheur pour lui. Je ne sais si l'événement est heureux ou malheureux pour la chose publique; quant à moi, je regretterai toujours la perte de mon petit-fils *. »

26 septembre.

1065. Je ne vous écris pas une dépêche véritablement *politique,* car je ne saurais en vérité quoi vous dire. Il n'y a sur le tapis que les affaires belge et portugaise, au sujet desquelles les paroles sont jetées au vent. Comment finira la première? Ce n'est certes pas nous qui en déciderons. Le Cabinet anglais est entraîné sur la pente de la Révolution, et il a dès lors perdu le sens droit. Il se plaît à commettre des actions que son pays et l'Europe entière pourront et devront payer cher. Il a pris une attitude déplorable dans toutes les affaires, tant dans celles qui le regardent directement que dans celles qui ne le regardent pas du tout, telles que les règlements administratifs des États romains et ceux de la Confédération germanique **.

Madame la Dauphine sera reçue à Vienne même par l'Empereur. Sa Majesté Impériale ne peut le lui refuser, et la fille de France que la Convention avait confiée à notre auguste

* A l'époque de la mort du duc de Reichstadt, l'Empereur François était absent de Vienne et se trouvait à Persenbeug, où le prince de Metternich lui fit parvenir la nouvelle du triste événement. Le prince de Metternich était encore allé voir le duc peu de temps avant sa mort. « C'était, écrit Metternich à l'Empereur, le 22 juillet, un spectacle déchirant; je ne me rappelle pas d'avoir jamais vu une plus triste image de la destruction. Il n'était plus possible de le sauver, et l'autopsie démontrera que je ne me suis pas trompé sur la nature du mal qui le minait. »

La résolution souveraine de l'Empereur est conforme aux paroles ci-dessus. (*Note de l'Éditeur.*)

** Voir nos 1094-1095 et 1097-1099. (*Note de l'Éditeur.*)

Maître ne peut assurément être traitée plus mal aujourd'hui qu'elle ne le fut alors. Elle restera entre Vienne et Schœnbrunn jusqu'au moment où elle pourra aller rejoindre Charles X dans son futur asile. Je vous mande ces faits pour que vous puissiez vous en expliquer là où besoin serait.

Le grand art consistera à avoir soin de faire comprendre que dans toute cette affaire il n'y a point de politique, mais une attitude conforme aux sentiments de l'honneur et du devoir. Tout est là, appliquez-vous donc à n'en point sortir. Pour faire de la politique, il faut être à deux de jeu, et comme nous ne voulons pas de la partie, si le Cabinet français veut la jouer, il jouera seul.

30 septembre.

1066. Ce n'est pas au moment d'une crise violente, et à la distance qui nous sépare de la scène où se décident les événements, que nous croirions bien faire en nous jetant à corps perdu au milieu de tant de conflits encore fort peu définis à nos yeux. Dans toute combinaison de choses pareille à celle du jour, une puissance sage ne peut que se placer ferme et droit sur une base de principes, attendre le développement des événements, et être prête à remplir son devoir selon l'occurrence.

M. l'ambassadeur de France m'a donné, il y a deux jours, connaissance de deux dépêches de M. le comte Sébastiani, l'une en date du 17, l'autre en date du 19 septembre. Uniformes dans le jugement que le Cabinet des Tuileries porte sur la situation générale de l'affaire belge et sur l'attitude qu'il lui convient de prendre dans cette circonstance, elles offrent cependant des nuances dans le choix des moyens coercitifs à employer pour conduire cette longue affaire à une fin prompte et assurée. Dans sa dépêche du 17, M. le ministre des affaires étrangères fait mention des trois chances suivantes : action de l'Angleterre et de la France sur les côtes de la Hollande, ou sur ses colonies, ou sur Anvers. Dans celle du 19, il parle du blocus comme d'un essai pour vaincre la résistance de Sa Ma-

jesté Néerlandaise, et en cas d'insuccès, de la prise d'Anvers et de la remise de la citadelle aux Belges.

Toute action de ce genre séparera les cinq puissances. Le parti pris par deux d'entre elles sera annoncé aux trois autres. Ce serait se livrer à une illusion fâcheuse que d'admettre comme possible la chance que les trois Cours ne se serreraient pas sur un même terrain. Ce que nos efforts les plus constants n'ont cessé de soutenir, aura ainsi reçu une atteinte décisive. *L'union des cinq Cours dans l'affaire belge aura cessé d'exister.* Nous formons de nouveau des vœux pour que de ce fait il ne résulte pas de grands malheurs pour le corps social tout entier.

Les deux Cours prêtes à se lancer dans une carrière nouvelle doivent, — il serait impossible d'en douter, — avoir calculé les chances du succès de l'action à laquelle elles semblent décidées à se livrer. Le Gouvernement français s'exprime avec franchise sur sa situation, qui lui rend nécessaire que l'affaire belge soit conduite à sa fin avant l'ouverture de la prochaine session des Chambres. Nous reconnaissons sans difficulté la valeur de cet argument ; mais les moyens que les deux Cours ont en vue sont-ils propres à atteindre le but? Sur ce terrain, — qui est libre pour l'investigation politique, — les opinions peuvent différer profondément. Pour notre part, nous ne croyons pas que le résultat réponde à l'attente *.

8 octobre.

1067. Il me serait fort difficile de vous écrire plus que ne renferme ma dépêche de ce jour. En effet, que pourrais-je vous dire dans un moment de confusion telle que ceux qui devraient de préférence suivre une ligne de pensée et d'action sévère et mesurée, sont les premiers à ne pas savoir où ils vont? Tel est décidément le cas du Gouvernement français, qui ne sait plus ni ce qu'il est ni où il va. Ce n'est pas à nous qu'il appartient de prédire où il arrivera.

* Voir, sur le même sujet : « Les mesures coercitives proposées par la France et l'Angleterre contre la Hollande », nos 1100 à 1103. (*Note de l'Éditeur.*)

Dans l'affaire belge, — la plus grave du jour, — les cinq Cours se sont réunies; l'intérêt de l'Europe, comme celui de l'affaire spéciale, a réclamé cette union, et jamais l'Autriche ne se rendra coupable du méfait de la dissoudre. Mais ce que nous ne voudrions pas prendre à notre charge peut paraître un jeu à d'autres, et le Cabinet français nous semble être dans ce cas. La légèreté avec laquelle il subordonne les plus grandes questions à certaines exigences de position individuelle aura nécessairement des conséquences dont la plus naturelle et la plus certaine sera que la majorité de la conférence, ou pour m'exprimer plus correctement, celle des Cours représentées dans la conférence, n'obéira pas à une influence isolée; le Cabinet français sent cette vérité, et il le prouve par le soin qu'il met à rassurer les trois Cabinets sur ses intentions, en traçant avec précision les limites de son action. Il paraît par contre ne pas se rendre un compte véritable de l'inutilité de ses efforts pour atteindre l'objet qu'il se propose. Les faits parlent plus haut que les paroles, et il s'agit aujourd'hui de faits que les paroles les plus artistement arrangées ne peuvent faire changer de nature.

L'irruption de forces françaises en Belgique ne recevra jamais l'assentiment des puissances indépendantes; l'unité de l'action des *cinq* Cours se trouvera ainsi rompue. Le siége ainsi que la prise de la citadelle d'Anvers n'arrangent pas l'*affaire du tarif;* la rentrée des troupes françaises dans le Royaume à la suite de la prise de la citadelle ne coupera pas court au ressentiment légitime de Sa Majesté Néerlandaise. Tout dans la conception de ce plan est donc fautif, et les phrases émises dans le but de le soutenir ne sont qu'un leurre, attendu qu'elles ne peuvent être autre chose.

Faut-il encore une preuve de ce fait? La voici. Selon le système d'action que se propose ou qu'annonce le Gouvernement français, il s'agit pour lui d'une marche en ligne droite de Lille à Anvers, du siége et de la prise de la citadelle par les seules forces françaises, et de leur rentrée immédiate dans le Royaume à la suite de la remise de la place conquise au Roi des Belges. Dans ce plan tout est prévu, jusqu'aux quinze

jours que devra durer le siége; une seule chose ne l'est pas, et cependant c'est la principale, — je veux dire l'action de *la Hollande*.

Est-il probable, je demande même s'il serait possible que le Roi Guillaume restât spectateur tranquille du siége de la citadelle devant le rideau que les troupes belges seront sans doute destinées à former devant l'armée hollandaise? S'il ne se décide pas à un sacrifice pareil, dans lequel seront mis en jeu les sentiments de nationalité, d'honneur et de justice d'un prince chatouilleux et d'un peuple énergique et armé, qu'adviendra-t-il? La France livrera-t-elle la Belgique aux chances d'une guerre directe? La soutiendra-t-elle? Dans le premier cas, la lutte sera évidemment en faveur de la Hollande; dans le second, elle offrira une grande inégalité de position au détriment de cette puissance. Ne nous perdons pas dans l'investigation sérieuse d'un plan absurde, s'il ne tend pas à la guerre générale, et coupable, s'il poursuit ce but. On a vu l'Europe entière mise en feu par suite d'une excitation bien moindre que celle qui sera nécessairement produite par l'expédition d'Anvers. Les vingt-cinq dernières années de guerre sont riches en preuves de cette vérité. La question n'est donc pas de délibérer sur les chances d'une conception ou fausse ou dangereuse, mais bien de rechercher la valeur de la conception, et de s'assurer si elle est le fruit d'une inqualifiable légèreté ou d'un jeu profondément calculé. Entre les deux, je crois, jusqu'à meilleure information, devoir regarder la première de ces versions comme plus voisine de la réalité.

Mais, mon cher comte, en admettant cette hypothèse, j'y trouve un motif direct pour vous engager à vous maintenir dans une attitude sérieuse à l'égard de la complication du jour. Quand un ami est sur le point de commettre une légèreté, il est du devoir de l'avertir et de fixer son attention sur les suites de sa malencontreuse conception. Le Cabinet français ne peut avoir d'autre prétention que de voir les autres Cours se maintenir à son égard dans une attitude amicale; vouloir les engager à renoncer au calcul de la simple raison, vouloir qu'elles se placent sur le terrain de la flatterie, de la concession

et de l'obéissance, ce serait de la part de ce Cabinet une aberration qui ne manquerait pas d'être fertile en conséquences fâcheuses.

Les puissances ne peuvent que prêcher le *maintien de la paix générale* et prouver par leur attitude *que ce vœu est bien réel.* C'est ce qu'elles ont fait depuis la révolution de Juillet; c'est ce qu'elles continuent de faire, et ce que la France doit ne pas invalider par des conceptions indigestes, dont les effets ne manqueraient pas de se faire sentir.

Je vous envoie ce beau sermon pour vous engager à vous placer, dans vos entretiens avec M. le ministre des affaires étrangères ainsi qu'avec le Roi, sur le terrain *d'une saine critique.* Que le langage des représentants des trois Cours soit le même à cet égard. Ni vous ni MM. vos collègues n'avez mission pour décider du parti que peuvent seuls prendre les Cabinets; vous ne pouvez même pas prédire la nature des partis à prendre, mais il est de votre devoir d'exprimer avec une entière franchise vos opinions sur ce que telle décision annoncée par le Cabinet français pourra renfermer de faux en principe et de dangereux dans l'exécution.

P. S. secret. — L'admonition de la fin de ma lettre particulière ne vous est point adressée. Elle est destinée à M. de Werther, qui, d'après votre compte rendu de ses explications avec le comte Sébastiani au sujet de l'opération sur Anvers, a évidemment fléchi, par suite de l'assurance donnée par le ministre français *que l'entreprise se bornerait à un fait isolé.* La promesse est bien vite donnée; mais est-il possible de la tenir?

En relisant ma dépêche et ma lettre particulière, il m'est venu à l'esprit un nouvel argument qui est d'un grand poids.

Le Cabinet français ne cesse de réclamer de la part des puissances *des égards pour sa situation particulière,* et il étend même cette prétention à des égards pour ses convenances d'un genre plus élevé. En faisant la concession que la Belgique soit séparée de la Hollande, les puissances qui avaient réuni les deux pays par suite d'un système compacte ont épuisé les

preuves de leur humeur conciliante pour la situation du nouveau Gouvernement de la France. Vouloir étendre ce système de concessions outre mesure, et l'appliquer à toutes les conséquences de la séparation des deux pays, même au chiffre d'*un tarif,* c'est en vérité se moquer du monde ! Or, les puissances ne veulent ni de la guerre sans raison sérieuse, ni de la paix à tout prix. C'est au Cabinet français à se pénétrer de cette vérité et à ne pas abuser de leur longanimité.

30 octobre.

1068. J'ai lu avec un vif intérêt la lettre particulière par laquelle vous m'avez rendu compte de certaines ouvertures confidentielles du Roi. Je vous prie de dire à Sa Majesté que je la remercie de la preuve de confiance qu'Elle a bien voulu me donner, et que ma réponse lui prouvera que je n'en suis pas indigne.

Tout ce que veut le Roi à l'égard de Madame la duchesse de Berry est d'accord avec ce que doit vouloir l'Empereur. Les vœux des deux Princes se trouvent également d'accord relativement au salut personnel de la duchesse. Il faut la sauver malgré elle, et on ne peut la sauver qu'en la faisant sortir de France. Ce but une fois atteint, elle devra être remise à sa famille.

Mais si tout ici est d'accord pour le fond, jamais l'Empereur ne pourrait être porté à prendre à sa charge la responsabilité morale d'un gardien quelconque. La proposition même ne peut lui en être faite ; il se refuserait plutôt à recevoir la duchesse en Autriche. Je connais l'Empereur, et le Roi voudra bien me faire l'honneur de m'en croire sur parole !

J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec Madame la duchesse d'Angoulême sur l'entreprise de Madame sa belle-sœur. Elle pense à ce sujet comme le Roi Louis-Philippe et comme l'Empereur. J'ai en général été très-satisfait du jugement que Madame la duchesse d'Angoulême porte sur toute chose. Je suppose que le duc de Blacas va nous arriver ici ; le Roi Charles se proposait de l'envoyer porter ses remercîments à l'Empe-

reur pour l'hospitalité que Sa Majesté Impériale lui a accordée. J'aurai certainement lieu de me convaincre que M. de Blacas n'a pas changé d'opinion au sujet de l'entreprise de Madame la duchesse de Berry. Il a toujours combattu ses élans désordonnés, et il s'est même brouillé avec elle à ce sujet.

23 novembre.

1069. Un autre embarras également déplorable vient d'être créé par la publication dans les feuilles anglaises de la correspondance de M. Seymour * au moment de son départ de Rome. Abstraction faite de l'inconvenance de toute publication pareille, l'événement (car c'en est un) a une bien autre portée. La manifestation de la pensée du Cabinet britannique a incontestablement la valeur d'une excitation à la révolte des populations romaines, et par suite de celles de la Péninsule tout entière. La vérité sur ces contrées n'est nulle part moins comprise qu'en Angleterre ; il y a bien de la hardiesse à prêter un appui quelconque à des partis composés d'éléments pareils, et cette hardiesse ne peut être que celle de l'ignorance. Il est impossible de prévoir les suites d'une pareille incartade radicale pour le repos de l'Italie et par suite pour celui de l'Europe ! Notre attitude est prise : elle est invariable, car elle repose sur les bases de notre existence. Jamais nous n'admettrons les théories du *Times,* et dussions-nous le prouver sur vingt champs de bataille, nous n'hésiterons pas. Nous ne faisons pas de propagande pour soutenir nos principes conservateurs ; nous avons ainsi le droit de nous attendre à ce que les réformateurs en usent de même envers nous et envers tous ceux qui vivent des mêmes besoins que nous ! Mais un pareil espoir n'est qu'une théorie, et comme nous nous en tenons aux faits réels, je ne m'attends à rien de bon. J'aurai très-incessamment l'occasion de vous parler plus au long de cet

* Il représentait l'Angleterre à la conférence tenue à Rome. Il publia sa correspondance diplomatique avec l'ambassadeur d'Autriche, le comte de Lützow. (*Note de l'Éditeur.*)

important objet. J'ai le sentiment intime que le Gouvernement français est ici bien plus d'accord avec notre pensée qu'il ne pourrait l'être avec celle des réformateurs universels, et c'est dans ce sens que je m'explique vis-à-vis de M. le maréchal Maison.

Ce que nous savons de Prague nous prouve que l'arrestation de Madame la duchesse de Berry a causé au Hradschin * beaucoup de douleur, mais peu de surprise.

Ce 27 novembre.

1070. Je n'ai pas voulu charger le courrier qui vous porte cette expédition d'une lettre que l'Empereur adressera sans doute au Roi, au sujet de l'attentat commis contre sa personne**, pour les deux raisons suivantes : je trouve d'abord qu'il est plus conforme aux usages de se servir en semblable occurrence d'une occasion directe; je désire ensuite recueillir encore plus de lumières sur cette affaire. Il est triste pour un Gouvernement d'être placé ainsi que l'est celui de la France, près duquel chacun cherche tout naturellement midi à quatorze heures. La nouvelle nous est arrivée ici accompagnée du bruit que le tout serait un jeu de la police ; que le coup aurait été un *acte provocateur,* etc., etc. Je ne partage pas cette opinion, car je suis d'une nature plus prosaïque que poétique. Il n'y a cependant pas de mal à laisser les faits se fixer eux-mêmes.

Ce 27 novembre.

1071. Je ne vous écris que peu de lignes aujourd'hui, car le moment n'est pas opportun pour les longues dissertations.

* Le château de Prague, qu'habitait alors Charles X avec sa famille. (*Note de l'Éditeur.*)

** Il s'agit de l'attentat du 19 novembre, au sujet duquel on ne put ensuite constater avec certitude si le coup de pistolet tiré au pont Royal contre Louis-Philippe provenait d'une arme chargée à balle. (*Note de l'Éditeur.*)

Nous nous trouvons à une époque de crise, non pas une de ces crises comme il en survient dans les maladies aiguës, mais de celles que provoquent les maux chroniques. Ces crises ne sont jamais complètes, et elles ne font que changer l'aspect de la maladie sans en faire tarir la source.

L'opération sur Anvers est en train; c'est une péripétie mélodramatique et qui pourrait faire de l'effet sur les planches. Mais le monde a une valeur plus sérieuse que celle d'un théâtre, dont les oripeaux n'auront jamais un prix réel. L'expédition portera des fruits d'une digestion difficile pour ceux qui les auront cueillis. Les embarras véritablement sérieux pour les deux Cabinets commenceront avec la fin de l'entreprise. Arrêtée dans les limites que lui a tracées la convention du 22 octobre, cette expédition n'a vraiment pas de but pratique; elle ne fera que *du bruit,* comme un coup de tonnerre sans accompagnement de foudre. Si elle dépasse les limites de la convention, elle n'aura été que le prélude, la condition préalable d'une affaire nouvelle dont la portée est au-dessus de tous les calculs.

Je n'ai pas d'instructions particulières à vous transmettre aujourd'hui; la seule que vous aurez à suivre, c'est celle que vous avez déjà, c'est-à-dire de joindre votre attitude et vos explications à celles de vos collègues de Prusse et de Russie, et bien spécialement à celles du premier, car si nous regardons *les trois* Cours comme placées sur une même ligne, nous considérons cependant la Cour de Prusse comme devant tenir la place la plus avancée.

Il est clair aujourd'hui que les diverses offres faites en dernier lieu au Cabinet de Berlin n'ont été qu'une manœuvre diplomatique, conçue dans le double but de faire rester le Roi en panne dans le premier moment de l'action, et de l'engager plus tard, si faire se peut, sur le terrain des Cours de France et de Grande-Bretagne.

Cette conception a de nouveau manqué d'une saine pratique; en réalité, elle n'a pu porter que sur une *inutilité* et sur une *impossibilité.* Il était inutile de faire un sacrifice quelconque pour empêcher Sa Majesté Prussienne de *frapper un coup;* on

n'a fait que fournir une preuve de plus du manque de connaissance des dispositions politiques de ce Monarque, le jour où on a cru pouvoir se livrer à l'espoir de lui faire quitter la base des principes qui guident toutes ses décisions. Le Roi a rassemblé une force armée respectable à proximité du théâtre où se passent de si singulières scènes; voilà ce qu'il a dû faire et ce que par conséquent il a fait. Il a pris place aux premières loges. Nous avons fait la même chose, et Sa Majesté Impériale de Russie n'agira pas autrement.

La pièce représentée est curieuse et digne d'être suivie avec attention de la première jusqu'à la dernière scène.

19 décembre.

1072. Mes dépêches de ce jour ne manquent pas de franchise, et je vous fournis des sujets d'explications et d'entretiens utiles à amener avec M. le duc de Broglie*.

Sauf à me tromper, j'admets que ce ministre et plusieurs de ses collègues voudraient pouvoir refouler la Révolution; c'est-à-dire qu'ils voudraient briser dans l'arsenal révolutionnaire toutes les armes qui sont dangereuses pour le trône de Juillet et ne conserver que celles qui peuvent lui être utiles ou qui leur semblent telles. Cette hypothèse admise, nous ne nous ferons pas illusion sur ce qu'une velléité pareille offre de difficultés dans l'application. Prétendre soutenir le trône de Juillet et ne pas vouloir servir la Révolution sont deux idées absolument contradictoires. Je conçois d'autant plus facilement que les ministres français ne se rendent pas un compte bien exact de l'incommensurable difficulté de leur entreprise, que rien n'est propre aux doctrinaires comme l'erreur; mais je puise dans le fait même un motif de plus pour ne pas hésiter à admettre l'existence du projet tel que je viens de le définir. En le regardant comme la base sur laquelle se fonde l'attitude

* Dans le Cabinet nommé le 11 octobre et présidé par le maréchal Soult, le duc de Broglie remplissait les fonctions de ministre des affaires étrangères. Thiers était ministre de l'intérieur, et Guizot ministre de l'instruction publique. (*Note de l'Éditeur.*)

morale et gouvernementale du ministère français actuel, il est juste que je règle en conséquence celle de notre Cabinet. Je ne saurais dès lors me placer sur un autre terrain que celui que j'ai choisi et sur lequel je m'avance.

La France est divisée en partis, et il arrive qu'en saine logique, celui à la tête duquel se trouve placé le Gouvernement est le plus éloigné de la vérité. La souveraineté du peuple forme la base du nouvel ordre de choses. Les royalistes, en combattant la validité du principe, savent ce qu'ils veulent, et ils en conviennent hautement. Les républicains, en admettant le principe, en réclament les conséquences naturelles; en cela ils ont raison; les partisans du juste milieu voudraient réduire les résultats des trois journées à la valeur d'une révolution de palais; ils sont dans le faux, et ils ne pourront en sortir sans une contre-révolution, c'est-à-dire sans avoir renversé la soi-disant souveraineté du peuple. D'où vient que malgré l'évidente faiblesse de la position du Gouvernement, celui-ci ne soit cependant pas privé de toute espèce de force? Il puise cette force dans la répulsion qui s'est emparée de l'immense majorité de la nation pour toute espèce de mouvement; dans l'indifférence avec laquelle cette même masse regarde les discussions de polémique; dans le vœu à peu près général, enfin, en faveur de la stabilité et du repos matériel!

Je regarde ce tableau comme le seul conforme à la vérité ; il donne un aperçu exact de la situation politique de la France à la fin de 1832.

Expliquez-vous franchement et amicalement avec M. le duc de Broglie sur le contenu de mes dépêches ostensibles de ce jour. Que pourra-t-il vous répliquer? Niera-t-il les faits? Vous serez en position de lui prouver que les phrases n'ont point de valeur à nos yeux. Se perdra-t-il dans des protestations sur la pureté des intentions du Cabinet? Vous pourrez l'assurer que nous ne mettons pas en doute les intentions, mais que nous nions leur efficacité. Se fâchera-t-il? Vous pourrez l'assurer que nous ne craignons pas les effets de la colère là où ceux-ci retombent d'un bien autre poids sur ceux qui se livrent à ce sentiment, qu'il ne peut en résulter de mal pour nous! La

colère du Gouvernement français, à quoi peut-elle mener dans ses conséquences les plus étendues? A la guerre qu'il déclarerait à l'Europe, car de sa part il n'y a pas d'autre guerre possible. Mais c'est justement cette guerre que nous ne craignons pas. Ce que nous regardons comme bien plus dangereux pour le corps social tout entier, ce sont les *concessions* que les Cabinets libéraux ne cessent de réclamer de la part des puissances, et qui ont pour motif ou pour prétexte la nécessité d'user de ménagements envers les ministres dont l'objet est leur maintien en place. Ces ménagements ont déjà atteint leurs bornes extrêmes; peut-être les ont-elles dépassées. On nous trouvera toujours prêts à avoir égard au choix des formes, mais nous ne pouvons capituler sur le fond. Aussi souvent qu'envers l'étranger le Gouvernement français voudra jouer le rôle d'un Gouvernement fort, il manquera son but, car il exaltera chez les puissances le sentiment du besoin de se montrer plus fortes que lui. Veut-il être traité avec des égards? Il le sera aussi souvent qu'il usera de bons procédés. Ce n'est pas avec de la jactance ou en essayant de jouer au plus fin que l'on parvient à s'assurer des égards. La phrase du maréchal Soult relative à la formation de l'armée d'observation sur la Moselle ne peut être annulée par les assurances données entre quatre yeux aux représentants des puissances par M. le ministre des affaires étrangères, que cette troupe ne serait qu'une seconde réserve pour l'armée du Nord.

Les feuilles de Pâris que nous venons de recevoir publient le rapport du maréchal Gérard du 7 décembre. Ce rapport renferme une phrase qui fera époque dans les annales du monde! Le maréchal aspire « à faire *prisonnière de guerre* la garnison de la citadelle d'Anvers, pour avoir à sa disposition un *otage de la reddition des autres places qu'il a* à réclamer, *ou du consentement forcé du roi Guillaume à la paix générale* »! Si je ne copiais textuellement ces paroles sur un original irrécusable, mon esprit se refuserait à regarder comme possible qu'un général en chef, chargé d'une pareille opération militaire, ait pu concevoir des idées tellement dépourvues de sens pratique, et qu'un Gouvernement n'ait pas pris le soin d'omettre

dans la publication d'un rapport des paroles semblables ! Il serait impossible d'abord de ne pas trouver quelque difficulté à admettre l'existence de *prisonniers de guerre là où il n'y a point de guerre*, ou bien là où le Gouvernement que sert le maréchal Gérard *assure ne point se reconnaître en guerre*. Mais laissons passer cette inadvertance ; — à la place du maréchal, je serais peut-être moi-même embarrassé de décider si les hommes contre lesquels je dirige mes batteries sont des ennemis ou des amis ; — les phrases en question n'en deviennent pas plus intelligibles. Depuis quand une garnison faite prisonnière a-t-elle servi ou pu servir d'otage en faveur de la reddition d'autres places ? Et la garnison prisonnière, qu'a-t-elle de commun avec les décisions politiques de Sa Majesté Néerlandaise ? Le maréchal Gérard fera-t-il fusiller ou pendre la garnison de la citadelle, si les commandants des forts de Lillo et de Liefkenshœk ne capitulent pas sur-le-champ ou si le Roi de Hollande ne signe pas incontinent les vingt-quatre articles ? Et si le maréchal Gérard met à exécution ses projets philanthropiques, les commandants des deux forts et Sa Majesté Néerlandaise le laisseront-ils tranquillement faire ? Jamais, non, jamais sottise pareille n'a été dite, et ce qui est plus fort, *publiée !* Ne laissez pas tomber la chose, inscrivez-la sur le registre où sont consignées les explications que vous aurez à demander à M. de Broglie. De toutes les réponses qu'il aura à vous faire, il pourra peut-être regarder celle-ci comme la plus difficile. Le droit public français ressemble quelque peu à une parodie du droit des gens ; la réforme commence-t-elle à porter sur les droits et usages de la guerre ?

25 décembre.

1073. M. le maréchal Maison avait dernièrement reçu l'ordre de demander le concours de notre Cabinet pour obtenir du Saint-Père le rappel des sujets romains auxquels la porte de leur patrie reste encore fermée. Je me suis expliqué à cet égard avec l'ambassadeur, et je lui ai développé les raisons qui nous interdisent d'accorder notre appui à une semblable demande.

En peu de mots, ces raisons sont les suivantes : Nous croyons d'abord devoir réserver un pareil rappel au moment de l'évacuation du territoire pontifical et ménager ainsi à Sa Sainteté une occasion de se montrer clémente en suivant ses propres inspirations. Nous n'aimons pas à priver les Gouvernements d'aussi heureuses occasions en nous les appropriant, ou en favorisant simplement de fausses interprétations.

D'un autre côté, nous savons de source certaine que le rappel des réfugiés fait partie à l'heure qu'il est des moyens d'exécution d'un plan que ces derniers poursuivent, et sur l'existence duquel les pièces que je vous envoie vous prêteront quelque lumière. Vous avez déjà vu les conseils municipaux adresser à Sa Sainteté des pétitions à ce sujet. De toutes ces pétitions, aucune n'a été conçue dans les Légations et bien moins encore dans d'autres parties des États romains. Toutes au contraire ont été imposées à ces conseils par le comité directeur italien en France et par les coryphées du parti radical dans ce dernier pays. Or, comme il entre dans notre marche de faire, en règle générale, le contraire de ce que voudraient nous voir faire les ennemis du corps social, nous ne ferons qu'appliquer cette règle au cas présent.

Les réfugiés ont demandé à leurs amis romains de solliciter leur rappel, dans le but ou d'éprouver un refus du Souverain Pontife ou de pouvoir servir *la grande œuvre* par leur rentrée dans leur patrie. Il est évident que nous n'avons le choix qu'entre deux maux, desquels nous choisissons le moindre. Quelques clameurs de la part des libéraux de plus ou de moins ne nous tourmentent guère.

Veuillez, mon cher comte, donner lecture de cette lettre à M. le duc de Broglie.

L'OCCUPATION D'ANCÔNE PAR LES FRANÇAIS.

1074. Metternich à Apponyi, à Paris (E. D. rés.). Vienne, le 10 février 1832. — 1075. Relation d'un entretien de Metternich avec Maison, du 17 février 1832. — 1076. Metternich à Apponyi, à Paris (D.). Vienne, le 22 février 1832. — 1077. Metternich à Apponyi, à Paris (E. D. secr.). Vienne, le 22 février 1832. — 1078. Metternich à Apponyi, à Paris (D.). Vienne, le 9 mars 1832. — 1079. Metternich à Neumann, à Londres (D.). Vienne, le 21 mars 1832. — 1080. Metternich à Lützow, à Rome (D.). Vienne, le 3 avril 1832. — 1081. Metternich à Apponyi, à Paris (D.). Vienne, le 3 mai 1832.

1074. M. le maréchal Maison est venu me communiquer deux dépêches que son courrier lui avait apportées la veille au soir. Ayant eu connaissance de mon expédition du 31 janvier*, l'ambassadeur a mis d'autant moins d'empressement à m'informer de leur contenu, qu'il a dû comprendre que la décision de son Cabinet d'envoyer un régiment à Ancône ne cadrait pas avec la véritable situation des choses.

Aussi l'explication qui a eu lieu entre nous n'a-t-elle pas conduit bien loin. Le maréchal avait approuvé le point de vue développé dans l'expédition du 31 janvier. En faisant la même chose à l'égard de celle qu'il venait de recevoir, il se serait mis en contradiction avec lui-même, et son zèle pour le service ne s'étend pas jusque-là.

Les seuls arguments que soutint le maréchal furent ceux qui se rattachent à l'extrême difficulté de la position du ministère français. Il ne m'a pas été difficile de lui démontrer que de tous les arguments qu'il pouvait employer, ceux pris sur ce terrain étaient les plus faibles à faire valoir.

« Vous nous trouverez, lui ai-je dit, toujours empressés de ménager l'attitude ministérielle de M. Casimir Périer, aussi

* Il s'agissait de la nouvelle de l'entrée des troupes autrichiennes dans les Légations, troupes qui ne devaient y rester que jusqu'à la complète organisation des troupes pontificales. Dans ces dépêches, le chancelier d'État exprimait aussi le vœu que le Gouvernement français appuyât la mesure conseillée au Pape, c'est-à-dire l'enrôlement de soldats suisses, et qu'il en facilitât l'exécution. (*Note de l'Éditeur.*)

souvent qu'en le faisant nous croyons servir la cause du bon ordre. Nous ne saurions étendre cette condescendance à toutes les conjonctures, nommément à celles où le président du conseil dessert cette cause. Nous aimons M. Périer quand il est fort; quand il est faible, il n'est plus rien pour nous. Les hommes sont toujours faibles dès qu'ils se conduisent en sens inverse de ce qu'eux-mêmes doivent reconnaître comme juste et raisonnable. M. Casimir Périer a trop de sens pour ne pas sentir les inconvénients qui résulteront infailliblement de sa décision précipitée; cette décision est en opposition avec les faits et avec les besoins du moment. S'il s'agissait d'une *occupation* des États romains, je comprendrais les motifs qui feraient prévaloir en lui le désir de prendre part également à cette occupation, en y destinant un corps de troupes françaises; cependant, en admettant ce cas comme possible, il me semble que le raisonnement de M. le président du conseil n'en serait pas plus juste. Mais il s'agit au contraire de l'*évacuation* des Légations. Combinez donc celle-ci avec un envoi de troupes! Désirez-vous que nous restions dans les États pontificaux? Dans ce cas, vous aurez bien fait, car nous resterons certainement jusqu'à ce que vous partiez. Voulez-vous que nous partions? Alors n'arrivez pas. Voulez-vous que nous revenions? Nous le ferons, si vous débarquez des troupes après que nous serons partis. Calculez maintenant, et cherchez de bonnes raisons pour défendre la détermination que votre Cabinet a prise *ab irato*. »

Le maréchal ne prit pas cette peine; il me dit qu'il se flattait que notre expédition du 31 janvier aurait fait changer les décisions du Gouvernement français. Je l'assurai que je ne le croyais pas; que M. Périer, à la tribune, se laisserait entraîner à répondre à des interpellations captieuses, et que le mot une fois lâché, l'action en deviendrait la conséquence nécessaire. « De cette conséquence cependant, lui dis-je, il en naîtra une autre, et c'est celle que je regrette d'avance dans l'intérêt de M. le président du conseil. Il aura prêté la main à une opération ridicule; aller à Ancône pour en repartir sur-le-champ, est une faute, et si, pour ne pas s'exposer à en être blâmé,

il devait jamais se permettre de faire considérer notre départ comme une suite de l'apparition d'une expédition française, il nous forcerait à lui donner un démenti public. Dans notre opération dans les États romains, il n'est pas entré une seule nuance *politique;* la vôtre, par contre, aura principalement ce caractère ; par conséquent, le remède que vous avez choisi ne convient pas au mal que vous voudriez combattre. Il n'est qu'un moyen de rapprocher des choses disparates, c'est de les faire changer de nature ; pour cela, il faut que vous vous déclariez les amis de la révolte et les patrons de l'anarchie. »

L'ambassadeur protesta que telle ne serait jamais l'intention de son Gouvernement.

« L'intention, non, repris-je ; mais le fait y équivaut. Ce fait, il le réalise aujourd'hui ; car il suffira de la décision que je regarde comme prise par votre Cabinet pour relever les espérances des factieux. M. Périer se dessert lui-même et sa propre cause, pour servir celle du comité directeur. Il fait ce que celui-ci a voulu, et cette concession pourra le mener loin. »

Le maréchal me demanda ce que je désirais qu'il écrivît à Paris. Je le priai de dire que, pour pouvoir entrer en explications, je devais attendre la réponse à mon expédition du 31 janvier ; qu'entre temps je continuerais à m'occuper des termes de l'évacuation, et que dès que le travail aurait reçu la sanction de l'Empereur, il partirait pour Rome et vous serait communiqué.

Je m'attends à apprendre incessamment que l'expédition française aura mis à la voile ; nous n'en hâterons que davantage la sortie de nos troupes. Plus nous contribuerons à prouver que la conception du Gouvernement français a été fausse, mieux nous aurons travaillé pour nous et pour la cause du bon ordre en Italie. Je regrette sincèrement d'être obligé d'agir dans cette occasion contre l'intérêt de M. Casimir Périer ; mais notre système de concessions aux nécessités d'autrui n'est pas inépuisable. Quand les questions matérielles seront réglées, nous ferons un retour sur les questions morales.

J'ai remarqué dans l'une des dépêches de M. Périer au maréchal la phrase suivante : « L'affaire (l'occupation d'An-

cône) sera d'autant plus facile que le Saint-Père y a déjà donné son consentement. » Nos nouvelles de Rome portent l'assurance du contraire, et les propres aveux de M. le comte de Sainte-Aulaire sont en rapport avec l'impression qu'elles ont faite sur nous.

Je regrette que vous n'ayez pas adressé à M. le président du conseil la question *s'il oserait avouer à la tribune que la France est une puissance catholique.* S'il devait se sentir le courage de le faire, comment n'a-t-il pas eu celui de résister à l'impulsion que le jeu de la faction donne à la politique du Gouvernement? Je vais répondre à sa place. C'est que quand on est placé ainsi que l'est M. Casimir Périer et ainsi que le sera tout ministre du *juste milieu,* il n'y a de concessions possibles qu'en faveur du mal. Cette vérité conduit à d'autres vérités, en tête desquelles se trouve celle-ci, que la vie ne pouvant s'accommoder des conditions de la mort, un règne comme celui de Louis-Philippe n'est et ne peut être qu'une agonie plus ou moins longue.

Relation d'un entretien de Metternich avec Maison, du 17 février 1832.

1075. M. le maréchal Maison s'est rendu chez moi aujourd'hui 17 février, peu de moments après l'arrivée d'un courrier de son Gouvernement expédié le 11. Il m'a fait la lecture d'une dépêche de M. Casimir Périer, par laquelle ce ministre le prévient que le projet d'envoyer une escadre à Ancône avec des troupes de débarquement vient de recevoir son exécution. L'ambassadeur est chargé d'en prévenir le Cabinet impérial, et la dépêche, qui est de peu d'étendue, ne renferme que les passages suivants :

Assurance que les troupes françaises évacueront les États romains au moment où se retireront les troupes impériales.

Assurance que l'objet de leur envoi n'est autre que celui d'aider à la pacification des États du Saint-Siége, et que le choix du général qui les commande suffit pour répondre de l'attitude morale qu'elles s'imposeront. Le nom du général ne se trouve pas mentionné.

Espoir que la Cour impériale n'apportera pas d'obstacles à cette expédition.

A la suite de la lecture de la dépêche, M. l'ambassadeur me demanda ce qu'il aurait à répondre à sa Cour.

Je me suis exprimé vis-à-vis de lui dans les termes suivants :

« Je ne puis que vous répéter ce que j'ai déjà eu l'honneur de vous dire relativement au jugement que je porte sur la nature et sur la valeur de la mesure que vous m'annoncez aujourd'hui comme ayant reçu un commencement d'exécution. La mesure en elle-même ne peut être jugée que d'une seule manière ; c'est une conception malheureuse. Ce que j'en pense, et ce qu'en penseront avec moi tous les hommes calmes et habitués à suivre une saine politique, les feuilles de l'opposition en France se sont chargées de le dire. Notre Cabinet ne pourra que regretter cette mesure, car elle ne saurait être couronnée d'aucun succès.

« Je suis frappé du mot d'*obstacles* que j'ai trouvé dans la dépêche de M. Périer. Il ne peut y en avoir que de deux espèces : des obstacles moraux et des obstacles matériels. Les premiers restent à la charge du Gouvernement français ; nous avons exprimé en temps utile et avec une entière franchise notre opinion sur la conception de la mesure ; aujourd'hui qu'on la met à exécution, nous ne perdrons pas un mot à ce sujet, car nous n'aimons pas les phrases inutiles. Quant aux obstacles matériels, je n'en connais pas d'autres, de puissance à puissance, que la guerre. Nous ne vous la déclarerons pas pour ce fait. Ce que nous ferons, ce sera de doubler nos mesures de surveillance, afin de ne pas perdre le fruit de nos efforts en faveur de la pacification des États pontificaux ; ce résultat, nous voulons l'obtenir, et nous ne nous laisserons pas arrêter dans la poursuite de ce but. »

J'ajoutai que l'Empereur, qui respecte toujours et avant tout les droits de souveraineté des États indépendants, regardera la question de l'entrée des troupes françaises à Ancône ou sur un autre point quelconque des États de l'Église, comme une affaire à régler entre la France et le Saint-Siége : les résultats possibles de l'apparition du drapeau tricolore en

Italie pourront nous regarder. Tout dans cette manière de poser les questions me semble correct.

L'ambassadeur me dit qu'on lui mandait de Paris que la question avait été réglée entre son Gouvernement et le Saint-Père. Je l'assurai que nos nouvelles les plus récentes de Rome nous donnaient la conviction du contraire.

« Que voulez-vous que j'écrive?

« — Rien du tout, ou bien ce que je viens de vous dire, répliquai-je. J'attends sous peu l'arrivée d'un courrier de notre ambassadeur à Paris. Votre Cabinet nous doit une réponse à nos ouvertures du 31 janvier; c'est lors de l'arrivée de cette réponse que nous pourrons seulement être en mesure de répliquer. Je n'ai rien à vous apprendre aujourd'hui au delà de ce que je viens de vous dire. »

Metternich à Apponyi, à Paris (D.). Vienne, le 22 février 1832.

1076. Vos rapports du 13 m'ont été remis le 19 février. M. l'ambassadeur de France avait reçu deux jours auparavant un courrier avec des directions de M. le président du conseil en date du 11. Elles avaient trait au même sujet que vos rapports*.

C'est avec un sentiment de vif regret que nous avons appris la décision du Gouvernement français de donner suite à une mesure que, peu de jours auparavant, il nous avait annoncée comme un projet qui n'était nullement arrêté. Les considérations sans nombre qui militent contre l'envoi de troupes françaises dans les États pontificaux sont d'une part si évidentes aux yeux de tout homme sans prévention, et nous les avons, d'autre part, déjà exprimées avec une si franche sincérité, que, pour épuiser la matière, il ne nous reste à ajouter à mon expédition du 31 janvier que l'expression de notre sentiment sur un fait qui s'accomplit en ce moment.

Nous n'entrerons pas avec le Cabinet français dans une

* Voir l'entretien de Metternich avec le maréchal Maison dans le numéro précédent. (*Note de l'Éditeur.*)

discussion de principes. Entre puissances, de semblables discussions ne conduisent guère à une entente. Nos principes d'ailleurs sont connus; pendant le cours d'un règne de quarante ans, l'Empereur notre auguste Maître a mis l'Europe à portée de les connaître et de les juger. Il n'en changera pas, et dans toute occasion il en fournira la preuve.

Je le répète, Monsieur l'ambassadeur, notre opération dans les Légations n'est pas une affaire politique, et, bien loin d'y rattacher une idée de cette nature, nous protestons de la manière la plus formelle contre toute interprétation contraire à nos intentions et à la vérité des faits. Si le Cabinet français entend partager avec l'Autriche une sorte de protectorat sur la basse Italie, il est dans l'erreur; nous ne nous arrogeons de protectorat sur aucun État indépendant; la France ne peut aspirer à un partage dont l'objet n'existe pas.

Par contre, Sa Majesté Impériale se regarde en droit d'accorder ou de refuser, selon les circonstances, les secours que des États souverains peuvent réclamer de sa part en faveur de la conservation de leur indépendance. En accordant à Sa Sainteté l'appui que le Souverain Pontife a demandé à l'Empereur contre les œuvres de la propagande révolutionnaire, Sa Majesté Impériale, en usant de son droit, a rempli en même temps un devoir envers son propre Empire.

Ce devoir, Elle saura le remplir toujours, et l'histoire des derniers temps est là pour prouver que, si nous savons ne pas abandonner à l'ennemi commun le terrain que nous sommes appelés à défendre, nous savons également consulter, dans le choix des moyens et des formes, de justes égards politiques.

Notre conscience est ainsi parfaitement tranquille.

Par suite du respect de l'Empereur pour les droits de tous les Souverains, Sa Majesté Impériale regardera toujours l'entrée de troupes étrangères sur le territoire de tout État indépendant comme une affaire à régler directement entre les parties intéressées.

Le Gouvernement français nous ayant annoncé que le but moral de l'expédition d'Ancône était identique avec celui qui

motive la présence de nos troupes dans les Légations, et que les troupes françaises se retireraient simultanément avec les nôtres, nous prenons acte de cette déclaration.....

.....Le jeu de la faction révolutionnaire en Italie est connu, et nous regretterions fort qu'il ne le fût pas tout aussi exactement du Gouvernement français qu'il l'est du nôtre ; car s'il porte sur des États limitrophes de notre Empire et sur quelques-unes de ses provinces, il a son foyer en France; et c'est en même temps et avant tout le renversement de la dernière forme monarchique dans ce Royaume qu'il a en vue. Dans ses derniers entretiens avec vous, Monsieur l'ambassadeur, M. Casimir Périer vous a dit que certes nous ne l'accuserions pas de vouloir soutenir la propagande ; nous le croyons à cet égard sur parole ; mais pourquoi fournit-il à la révolution italienne des armes que les instructions les plus sévères, et la meilleure volonté de les suivre de la part des chefs de l'expédition française, parviendront difficilement ou peut-être même ne parviendront pas à arracher des mains des factieux ? L'entreprise ne répondra pas à l'attente de ses auteurs ; c'est avec toute la force de conviction dont je suis capable, qu'à mon vif regret j'en consigne la prédiction dans les actes.

Je vous invite, Monsieur l'ambassadeur, à donner lecture de la présente dépêche à M. le président du conseil. Je l'ai habitué à l'expression la plus franche de notre pensée, et durant tout le cours de son ministère il ne s'est pas présenté une occasion où elle m'ait été plus pénible à prononcer. La matière qui fait le sujet de la présente dépêche est épuisée de notre part. C'est maintenant aux faits qui naîtront de l'affaire même à décider de son sort.

Metternich à Apponyi, à Paris (E. D. secr.). Vienne, le 22 février 1832.

1077. ...L'évacuation des États romains ne peut encore avoir lieu ; les choses n'y sont point consolidées et encore moins régularisées à un point qui pourrait nous le permettre. Le Gouvernement pontifical appartient malheureusement à la catégorie de ceux qui sont le moins capables de gouverner ;

le désordre qui règne dans quelques-unes de ses provinces est en majeure partie sa faute, et plus encore celle de l'incapacité de ses agents. Nous en faisons l'expérience journalière ; mais vouloir extirper le mal d'un seul coup serait se livrer à une utopie impossible à réaliser. Les révolutionnaires romains, d'un autre côté, ne valent pas mieux que les employés de l'administration romaine ; ils sont aussi lâches que ceux-ci sont ineptes. Les lois judiciaires et administratives arrêtées et publiées par le Saint-Père sont bonnes, et ce n'est pas à ce qu'a fait sous ce rapport le Souverain qu'on pourrait adresser un blâme ou un reproche. Ces lois doivent maintenant être publiées et mises à exécution. Pour cela, il faut une force armée suffisante pour maintenir la paix publique, principalement dans la ville de Bologne, qui est le véritable foyer des intrigues intérieures, et surtout de celles bien plus importantes et bien plus dangereuses qui viennent y aboutir de Paris et de Londres. C'est de la plus prompte organisation possible d'une force armée que nous nous occupons, et si l'apparition des Français n'y met pas obstacle, nous y réussirons. Si nous quittions les Légations avant que le plus nécessaire des moyens de répression y eût été organisé et activé, le jour de l'évacuation deviendrait forcément la veille de celui de notre rentrée.

Je vous invite à prendre en commune délibération avec MM. vos collègues les considérations suivantes :

De deux choses l'une, ou l'expédition française allumera le feu de la révolution en Italie, ou elle ne produira pas l'effet que, sans aucun doute, en attendent les factieux français, italiens et européens.

Dans la première hypothèse, les futurs contingents sont placés hors de la sphère de vos calculs.

Dans la seconde, nous devons également admettre deux chances :

Celle que le Gouvernement français n'ait pas attaché une arrière-pensée à l'envoi de ses troupes ;

Celle que leur envoi n'ait que la valeur d'un premier pas fait dans un système de conduite dont le but dépasserait

les bornes d'une simple mesure de convenances parlementaires.

Dans le premier cas, il y a une nécessité, c'est que les troupes françaises se retirent le jour même où se retireront les nôtres. Venues uniquement pour occuper Ancône aussi longtemps que nous occuperons les Légations, la retraite alors ne sera pas contestée, mais elle devra être assurée.

Dans le second cas, le jeu du Cabinet français aura eu pour but de nous laisser remplir le rôle de la répression, en se réservant celui de pacificateur dans les voies légales et de protecteur de lois tutélaires.

Nous ne souffrirons jamais qu'un plan de cette nature reçoive son exécution, et pour le déjouer il est essentiel que vous attachiez une valeur particulière à deux passages de ma dépêche ostensible (nº 1076) de ce jour, qui désignent parfaitement les points qu'il est nécessaire de fixer, nommément le passage où nous repoussons hautement toute idée de protectorat sur les États du Saint-Siége, et celui où nous admettons comme une chose convenue et arrêtée leur évacuation simultanée. Afin de compléter la résistance aux vues de la France, en les admettant comme vraisemblables ou possibles, il est essentiel que les déclarations du corps diplomatique de Rome, en date du 12 janvier dernier*, *soient regardées et explicitement maintenues comme le dernier acte d'intervention des puissances dans les affaires administratives du Souverain Pontife*. Les quatre notes ont et doivent conserver dans ces questions la valeur du dernier acte.

Metternich à Apponyi, à Paris (D.). Vienne, le 9 mars 1832.

1078. Un courrier de Rome nous a apporté l'expédition de M. le comte de Lützow.

* A cette date, les représentants de l'Autriche, de la France, de la Russie et de la Prusse donnèrent, chacun par une déclaration écrite séparée, leur complet assentiment aux mesures administratives ainsi qu'aux lois projetées pour les États de l'Église et qui devaient y être promulguées.

(*Note de l'Éditeur.*)

Son contenu ne vous apprendra rien qui ne doive être déjà parvenu à votre connaissance, par des voies plus directes d'Italie.

L'inexcusable attentat d'Ancône* a produit sur le Souverain Pontife l'effet qu'il devait produire, et qu'il produira sur tous les Gouvernements. Les règles prescrites par le droit des gens ne sauraient être violées impunément, et lorsqu'elles l'ont été, rien n'est plus difficile que leur redressement; la première base des relations sociales, la confiance, peut être ébranlée par un seul acte, tandis qu'une suite de procédés ne suffit pas pour la rétablir.

L'attitude morale prise par le Saint-Père est d'une rectitude parfaite. Rien ne peut y être objecté.

La funeste complication qu'une conception tout à fait regrettable dans son origine vient de jeter au milieu de l'Europe, a dû inspirer à l'Empereur notre auguste Maître les réflexions les plus sérieuses sur la conduite qu'il aurait à tenir.

Le premier office adressé par M. l'ambassadeur de France à Rome a placé le point de départ et le but de l'expédition d'Ancône sur un terrain positivement offensant pour notre Cour. Admettre que Sa Sainteté puisse jamais avoir besoin d'un appui étranger et de la garantie d'une puissance tierce pour être assurée du respect que l'Empereur porterait à ses droits de souveraineté et à l'intégrité de ses États, n'est-ce pas admettre en principe que Sa Majesté Impériale aurait couvert du masque d'une indigne hypocrisie des vues de conquête matérielle et le projet de porter atteinte aux droits incontestables de souveraineté du Saint Siége, droits sacrés qui sont placés sous la sanction de tant de traités existants, et qui dans les temps les plus récents ont été solennellement confirmés par ce même Monarque, que des agents diplomatiques de la France

* Comme on l'a dit plus haut, le 23 février au matin, quinze cents hommes de troupes françaises, sous les ordres du général de Cubières, abordèrent à Ancône, occupèrent la ville, désarmèrent la garnison pontificale, destituèrent les fonctionnaires pontificaux et sommèrent la citadelle de se rendre. (*Note de l'Éditeur.*)

se permettent de placer ainsi sous la prévention d'une duplicité manifeste ?

Cette question est pour l'Autriche une question d'honneur, et sous ce rapport le Gouvernement français doit vivement regretter que ses organes en Italie l'aient soulevée, sans calculer les conséquences qu'elle pouvait entraîner. C'est cependant sous un point de vue plus étendu encore qu'il s'agit de l'envisager.

Les événements de la journée du 23 février sont une atteinte directe et matérielle à la souveraineté du Saint-Père. C'est par l'Europe, Monsieur l'ambassadeur, que ces événements seront jugés. L'Empereur, dans des circonstances aussi graves, sait imposer silence à ses sentiments individuels. Bien que vivement frappé de la différence qui existe entre le langage loyal qu'a tenu tout dernièrement encore le Roi Louis-Philippe à son ambassadeur à Paris en lui parlant de l'occupation d'Ancône, et les insinuations offensantes pour l'Autriche que se permettent ses organes en Italie, il détourne son attention de ce qu'il y a d'odieux et de gratuit dans ces insinuations, pour la concentrer d'autant plus sérieusement sur l'intérêt commun et général. Je vous l'ai dit dans mon expédition du 22 février, Sa Majesté Impériale ne fera pas la guerre au Roi des Français pour le fait d'une expédition qui a été motivée d'une manière aussi pénible pour tous ses sentiments personnels. Fort de sa conscience, l'Empereur se range parmi les Gouvernements blessés du fait de l'occupation à force armée d'Ancône. Nous ne nous refusons pas à l'espoir de rencontrer bientôt au milieu de ces derniers le Gouvernement français lui-même.

Il serait en effet impossible que ce Cabinet ait été servi par ses agents d'une manière conforme aux instructions qu'il doit leur avoir données. Le Roi des Français ne peut approuver une opération comparable aux actes les plus odieux dont l'histoire moderne ait conservé le souvenir.

C'est de Paris que devra nous arriver la lumière que nous attendons à ce sujet. Quelles explications et quelle satisfaction le Gouvernement français donnera-t-il au Souverain Pontife? Nous ne sommes point appelés à le préjuger. En attendant,

Sa Majesté Impériale ne se laissera point détourner, par cette circonstance si regrettable, de la marche qu'Elle suit dans l'intérêt du rétablissement de la paix intérieure dans les États pontificaux. D'une part, Elle continuera à s'opposer au triomphe de l'anarchie, si elle se manifestait de nouveau ; de l'autre, Elle n'épargnera rien pour aider et protéger par tous les moyens le retour dans les Légations à un ordre de choses légal, vers lequel tendent ses vœux et ses soins les plus constants.

C'est dans ce sens, Monsieur l'ambassadeur, que vous aurez à vous expliquer vis-à-vis du Cabinet français.

Metternich à Neumann, à Londres (D.). Vienne, le 21 mars 1832.

1079. La marche que prend l'affaire d'Italie répond à nos pressentiments.

Jamais un crime politique plus caractérisé n'a été commis avec plus de légèreté ; chaque jour, comme chacun des actes qu'il produit, nous fournit une nouvelle preuve de la conduite anarchique de l'expédition française.

Ce que veut l'Empereur, c'est le rétablissement de la paix intérieure de l'Italie, et en voulant la chose, il doit en vouloir les moyens. Ces moyens ne se trouvent pas dans des caresses prodiguées à la lie de la population italienne et à de misérables sectaires mus par des vues d'ambition et d'intérêt personnel ; ils ne se trouvent pas dans l'envoi du drapeau tricolore dans la Péninsule, dans l'exaltation des passions politiques, dans la perspective d'une lutte prochaine entre les convoitises françaises, qui existent réellement, et les ambitions faussement attribuées à l'Autriche. Ils se trouvent dans l'éloignement de ces chances et dans le rappel à l'obéissance de peuples qui, avant tout, ont besoin d'être gouvernés pour ne pas s'entr'-égorger et offrir de nouveau à l'Europe le spectacle de ces luttes interminables qui ont existé au moyen âge entre presque toutes les cités considérables de l'Italie. Nous sommes persuadés que le renouvellement de semblables désordres trouverait une puissance toute prête à se charger du soin de

ramener l'ordre au moyen de la conquête. Comme cette puissance n'est pas l'Autriche, il doit nous être permis de ne pas encourager le mal pour éviter l'emploi du remède. Dans ce peu de mots se trouve un aperçu exact de notre politique à l'égard de l'Italie. Si l'Empereur a cinq millions de sujets italiens et si la France n'en a pas un seul, il ne peut rien contre ce fait; mais il est naturel que Sa Majesté ne soit pas disposée à rien changer à l'état actuel des choses. Si la France puise dans ce fait un motif de jalousie, il en est de même à l'égard du jugement que nous en portons. L'Empereur continuera à gouverner le mieux qu'il croira pouvoir le faire ses propres sujets italiens, et il ne se laissera pas détourner du devoir de prêter à des Gouvernements amis et voisins les conseils et les secours les plus désintéressés, dans le but unique de les aider à ne pas devenir infailliblement les victimes de la révolte ou d'une fausse politique.

Ces explications, Monsieur le baron, n'ont pas la valeur d'un manifeste contre le Gouvernement français actuel. Nous connaissons ce Gouvernement, ses intentions et ses facultés, sa force et sa faiblesse. Placés en dehors des illusions de toute espèce, nous ne nous en faisons aucune sur le compte de ce Gouvernement. Nous savons ce qui, dans la complication actuelle, tombe à sa charge et ce qui n'y tombe pas. Ce qui y tombe, c'est le faux calcul auquel il s'est livré en croyant qu'il pourrait exécuter, sans les plus graves inconvénients, l'entreprise la plus hasardeuse qui jamais ait pu être conçue par un Gouvernement placé ainsi que l'est celui du Roi des Français. Ce qui n'y tombe pas, mais ce qui ne pèse pas moins sur lui, c'est la conduite de ceux auxquels il a confié l'exécution de cette inconcevable entreprise.

Le manifeste s'adresse à la France tout entière, à ces trente millions d'hommes qui savent changer de trône, de gouvernement et de lois, avec une facilité qui ne trouve sa contrepartie que dans leur constance à ne jamais renoncer aux idées ambitieuses qui depuis François I[er], Louis XIV et Napoléon n'ont cessé de préoccuper la France relativement à l'Italie.

Je vous invite, Monsieur le baron, à user dans vos explica-

tions avec lord Palmerston de la même franchise dont je fais usage dans celles que je me plais à avoir avec sir F. Lamb.

Cet ambassadeur m'a donné connaissance, il y a quelques jours, des dernières directions transmises à M. Seymour. La lecture de cette pièce m'a prouvé la réalité d'un fait que les premières instructions données à cet agent m'avaient déjà disposé à admettre comme certain, celui nommément qu'en Angleterre on tient peu de compte *des mesures législatives que le Souverain Pontife a arrêtées et publiées; mesures qui sont complétement conformes aux engagements contractés par ce Souverain en* 1831 *envers les puissances.*

Tout ce que M. Seymour a reçu ordre de solliciter à ce sujet a depuis longtemps été accompli par Sa Sainteté. Rien, d'un autre côté, n'a été exécuté dans les Légations, où les factions ont eu soin d'empêcher même la publication des nouvelles lois et des règlements les plus corrects et les plus utiles. *C'est à ces lois et à ces règlements* que les représentants des quatre Cours présents à Rome et parfaitement instruits des faits, ont donné leur sanction le 12 janvier dernier, et c'est le même acte du 12 janvier, que nous avons déclaré regarder pour notre part comme ayant clos toute intervention ultérieure des puissances dans des affaires qui, dans tous les temps, doivent être considérées comme hérissées de difficultés et de dangers réels, tant pour l'État dont il s'agit de régulariser l'administration intérieure, que pour les puissances tierces qui se chargent d'une besogne aussi délicate.

Nous prions instamment le Cabinet britannique de se méfier, aussi souvent qu'il s'agit de cette scabreuse et importante question, des insinuations des libéraux italiens. Ce qu'ils avancent est uniquement appuyé sur des faits controuvés, ou n'est qu'un masque dont ils se couvrent pour cacher le fond de leur pensée. Ce ne sont pas, en effet, de bonnes lois que veulent les factieux des Légations, ils veulent avant tout se soustraire à la domination pontificale. Leurs vœux ne pouvant se concilier avec l'intérêt général de l'Europe, et la création d'une république bolonaise entrant tout aussi peu dans la pensée des puissances que l'incorporation des Légations à un

État voisin quelconque, c'est à obéir que devra se résigner une poignée d'hommes, aux vues personnelles desquels ni l'Europe prise dans son ensemble, ni aucun État pris isolément, ne sont disposés à porter le sacrifice du repos politique général et de la tranquillité intérieure des États.

Je vous recommande d'entrer avec lord Palmerston dans les explications les plus franches sur ce sujet important. C'est dans la direction que suivra le Gouvernement britannique que devront se trouver des facilités ou d'insurmontables difficultés en faveur de la pacification de l'Italie, après les embarras immenses qui résulteront immanquablement de la présence des Français dans la Péninsule. Avant que le coup eût été porté, des discussions polémiques, — quelque regrettables que nous les aurions trouvées dans tous les temps, — offraient néanmoins moins de danger que dans la situation actuelle des choses. Aujourd'hui, ces discussions à l'égard de l'Italie conduiraient à la guerre et à ses suites désastreuses. Nous ne céderons pas le terrain, car nous savons que ce que veut le libéralisme italien est inséparable de l'agrandissement politique de la France et de la perte de notre Empire. L'Empereur connaît ses devoirs, et il saura les remplir toujours, même en s'exposant à succomber dans la lutte. Les intérêts permanents de la Grande-Bretagne ne sont pas ici d'accord avec les convoitises de la France ; nous sommes donc tranquilles à cet égard.

Metternich à Lutzow, à Rome (D.). Vienne, le 3 avril 1832.

1080. L'affaire d'Ancône est l'expression logique du *juste milieu,* de cette doctrine qui place toujours une grande légèreté à côté d'un grain de raison, un manque d'égards à côté d'un acte de faiblesse, et une dénégation à côté d'une affirmation. Cette affaire est un symptôme du mal qui ravage le monde ; elle montre avec une évidence complète ce que valent en réalité les situations qui sont pleines de contradictions ; enfin elle marque le degré de valeur morale et matérielle du Gouvernement des *glorieuses journées,* et ce que vaut la force des puissances.

Cette démonstration, je l'admets, Monsieur l'ambassadeur, non pas comme une simple recherche de polémique, mais en lui accordant une bien autre valeur. Je préfère la vérité toute nue à la vérité couverte d'un voile. La faiblesse est le mal qui ronge l'Europe ; c'est une réalité, mais cette réalité est la conséquence naturelle d'un demi-siècle de folies et d'erreurs ; elle existe ; je dois donc l'admettre et regarder comme un devoir d'aviser aux moyens de vivre avec elle.

Vous ne devrez pas mettre en doute que l'entreprise de M. Périer ne soit du nombre de celles qui ont échoué ; mais comme dans le régime du juste milieu le pour et le contre sont toujours en présence, je vous engage à croire que néanmoins elle a réussi. M. Casimir Périer a voulu frapper un coup sur l'opinion publique, ce coup a manqué ; il a voulu caresser l'amour-propre national français, il y a réussi. L'entreprise d'Ancône fait le pendant des expéditions de Navarin et d'Alger; ce sont de ces faits que l'on ne commente pas, mais qui restent dans le souvenir comme des actes de force ; et comme la force a un côté qui plaît aux masses, le souvenir reste parce qu'il flatte les passions. M. Périer a vu, et il ne se le cache pas aujourd'hui, qu'il ne pouvait se tirer d'affaire qu'au moyen de quelques actes d'humilité ; il se console de cette nécessité par les concessions auxquelles il oblige ses adversaires. Forcer l'Europe entière à tolérer un acte criminel, c'est montrer la force de celui qui en est l'auteur. Tels sont les raisonnements de M. Périer, et il ne les renierait pas devant un confident intime de ses pensées.

De mon côté, ma profession de foi n'est pas moins franche. Je reconnais que les moyens de punir cet acte manquent aux puissances ; je reconnais que l'affaire d'Ancône est une misère en comparaison de l'atteinte portée par les événements de 1830 aux seules bases sur lesquelles l'ordre social peut reposer avec sécurité. Le remède qui n'a pu être appliqué au mal principal ne doit pas être employé contre un léger symptôme de ce mal. Le jour de la justice n'est pas encore venu, et ce n'est pas pour Ancône que la question doit être vidée. Convaincu de ces vérités et parfaitement d'accord avec moi-

même, je me déclare satisfait de la marche que suit cette affaire, et ma satisfaction repose sur ce fait indubitable que, dans cette complication, la France a tort en principe, et que nous avons raison ; que le Gouvernement français fournit les preuves d'une grave inconséquence, tandis qu'aucune ne saurait retomber à notre charge ; enfin, que les effets de l'entreprise criminelle de M. Périer ne répondront pas entièrement aux espérances que ce ministre s'était certainement permis de concevoir antérieurement.

Je ne vois rien à changer à notre marche par suite de l'expédition de Paris. Nous saurons nous expliquer vis-à-vis du Cabinet français, et votre tâche est de continuer à maintenir la Cour de Rome sur la ligne droite. Ce que nous entendons par là se trouve consigné dans nos directions antérieures, auxquelles je ne trouve rien à changer.

Metternich à Apponyi, à Paris (D.). Vienne, le 3 mai 1832.

1081. L'arrangement conclu entre le Saint-Siége et le Gouvernement français au sujet de l'expédition d'Ancône replace l'affaire de la pacification des Légations sur son véritable terrain*. Je vous ai prévenu que dès que nous serions à même de le faire, nous n'hésiterions pas à nous expliquer, vis-à-vis de la Cour de Rome et des puissances également intéressées à la consolidation de l'ordre et de la paix générale, sur la pensée de l'Empereur à l'égard des moyens à employer pour assurer ces bienfaits à des pays que le jeu des factions a cruellement

* Cet arrangement du 16 avril 1832 comprenait dix conditions acceptées par le Gouvernement français, conditions auxquelles le Gouvernement pontifical se déclarait prêt à consentir à ce que les troupes françaises restassent à Ancône jusqu'à nouvel ordre. Les plus importantes de ces conditions, qui avaient aussi été admises par le prince de Metternich, étaient que les troupes de débarquement seraient placées sous les ordres immédiats de l'ambassadeur français à Rome, qu'elles ne pourraient être renforcées, qu'aucun travail de fortification, quel qu'il fût, ne pourrait être entrepris, qu'aucune immixtion dans l'exercice de l'autorité pontificale ne pourrait avoir lieu, que le drapeau pontifical serait arboré sur les remparts d'Ancône, et que les troupes françaises se retireraient en même temps que les troupes autrichiennes.

(Note de l'Éditeur.)

ravagés, et qui, par leur position géographique, ont une certaine influence sur le repos et le trouble de son propre Empire.

Je vais aborder cet important objet avec la franchise et l'impartialité qui seules répondent à la marche que Sa Majesté Impériale a l'habitude de suivre dans la discussion de tout intérêt moral ou politique.

Les États du Saint-Siége se composent de plusieurs parties qui, sous une foule de rapports, offrent des différences notables dans les conditions de leur existence et par conséquent également dans l'esprit de leurs habitants. Les Légations, entre autres, offrent à cet égard les nuances les plus marquées. Parmi les causes qui ont exercé le plus d'influence sur l'état moral de ces provinces et auxquelles on doit attribuer l'agitation qui y règne, nous indiquerons les suivantes : le grand nombre de priviléges dont elles ont joui jusqu'au moment où le niveau de la Révolution a passé sur elles; leur annexion au Royaume d'Italie; leur retour sous la domination pontificale, et la grande faute que ce Gouvernement a commise, de les laisser durant un laps de temps considérable privées d'une législation complète; leur situation enfin comme provinces frontières, et qui par cela même les rendrait propres à faire partie d'autres États limitrophes, de même qu'elles font partie intégrante de l'État romain.

Dans les affaires compliquées, un point domine toujours les éléments dont elles se composent. Dans celle qui fait le sujet du présent travail, on doit regarder comme première cause de mécontentement *la répugnance des classes supérieures de la population des Légations pour la domination pontificale.*

Nous attachons une valeur particulière à établir cette vérité, car ce n'est qu'en l'admettant que la prise en considération de la question que nous traitons dans son ensemble peut arriver à une solution réclamée par de si graves intérêts.

Les puissances gardiennes de la paix de l'Europe n'ont pas pour tâche de scruter les inclinations ou les répugnances de telles ou telles provinces à l'égard du corps politique dont elles font partie. Abstraction faite de leur manque de compétence

sous ce rapport, le jour où il en serait autrement, une confusion nouvelle et sans bornes viendrait augmenter les nombreuses causes de désordre déjà existantes, au point que le corps social marcherait à grands pas vers une épouvantable anarchie. Les puissances, dans leur intérêt individuel comme dans l'intérêt général, doivent ainsi reconnaître comme règle immuable de leur conduite politique *le respect des traités* existants, dont la délimitation des États forme *la base essentielle et principale.*

L'Empereur, pour sa part, déclare, et il ne cessera de le répéter, que c'est sur cette base que repose sa politique.

Il déclare que les Légations doivent rester soumises à la souveraineté du Saint-Siége, et dès lors la question est décidée pour lui. Les principales puissances de l'Europe ont fait, il y a quelques mois, à la face du monde, une déclaration entièrement conforme à ce principe. Le premier vœu des Romagnols ne peut être satisfait ; il ne pourrait dès lors jamais faire le sujet d'une prise en considération de la part des puissances.

Comme partie des États pontificaux, les Légations doivent être pacifiées. Les moyens pour atteindre ce but ont dû être cherchés là où ils peuvent exclusivement se trouver : d'une part, dans le retour au respect dû à l'autorité souveraine, et de l'autre, dans des lois et des mesures administratives conformes aux véritables besoins du pays.

Tels sont, Monsieur l'ambassadeur, les principes qui nous ont guidés lors de notre première intervention pour secourir le Souverain Pontife ; aujourd'hui encore, ils forment l'unique but de notre action.

Les Cours amies de Sa Sainteté, unies dans l'intérêt de la paix générale, ont noblement rempli leur devoir en prêtant au gouvernement pontifical leur appui moral pour la confection des lois et des règlements que celui-ci a arrêtés et publiés dans le cours de l'année 1831. Par les déclarations que leurs représentants près le Saint-Siége ont émises le 12 janvier dernier, elles ont satisfait au dernier acte qui était de leur compétence.

L'état de révolte effective des Légations avait empêché la mise à exécution des nouvelles lois et même leur publication

dans les pays pour lesquels elles ont été faites. Ces lois devront être introduites et les règlements devront être exécutés. L'immense majorité de la population dans les Légations soupire après le retour d'un ordre légal que le jeu d'une faction vise seul à tenir éloigné. Il suffira de priver cette faction de tout espoir de succès pour que le bien se réalise. Les nouvelles lois ont obtenu le suffrage des Cours appelées à leur examen par la volonté du Souverain Pontife. Tout ce que la prévoyance de Sa Sainteté a pu ajouter d'utile aux lois a été complété par l'engagement qu'Elle a pris en les publiant, qu'Elle n'entendait point par là mettre des bornes à ses soins paternels, ni les circonscrire dans un cercle trop étroit. Sa Sainteté s'est en effet expressément réservé d'apporter aux lois et aux mesures administratives déjà publiées les changements et les développements que l'expérience du temps et la connaissance des vœux légalement exprimés à cet égard par ses sujets réclameraient dans l'intérêt de leur bien-être. Le Pape a fait ainsi ce qui est juste et sage.

Il reste cependant un complément nécessaire à l'œuvre de Grégoire XVI; ce complément devra se trouver dans une *garantie véritable de la fixité des lois*. Nous avons cru devoir aborder franchement cette haute et importante question vis-à-vis de Sa Sainteté, et nous avons donné des instructions dans ce sens à l'ambassadeur de l'Empereur à Rome*.

Nous portons confidentiellement à la connaissance du Gouvernement français cette démarche, que nous ne regardons que comme préparatoire. Nous avons trop de raisons de compter sur l'esprit éclairé du Souverain Pontife pour douter un instant qu'il hésite à reconnaître l'opportunité de la demande. S'il devait en être autrement, il appartiendrait aux puissances amies de Sa Sainteté de lui en faire sentir la nécessité.

* Sur le même sujet, voir plus loin le chapitre « Conseils de l'Autriche relativement au gouvernement des États de l'Église », n°s 1085-1087.
(*Note de l'Éditeur.*)

RATIFICATION PAR L'AUTRICHE DU TRAITÉ DU 15 NOVEMBRE 1831, RELATIF A L'AFFAIRE HOLLANDO-BELGE.

1082. Metternich à Wessenberg, à Londres (D.). Vienne, le 21 mars 1832.— 1083. Metternich à Wessenberg, à Londres (D. rés.). Vienne, le 21 mars 1832. — 1084. Metternich à Wessenberg, à Londres (D.). Vienne, le 16 avril 1832.

1082. Nous venons d'apprendre par les dépêches de La Haye du 10 courant :

Que Sa Majesté le Roi des Pays-Bas s'est enfin décidé à reconnaître la séparation politique et l'indépendance de la Belgique, ainsi que le nouveau Souverain de ce pays ;

Que le Roi répugne cependant à l'acceptation des vingt-quatre articles du 15 octobre, et que son Cabinet va proposer à la Conférence de dispenser Sa Majesté de signer le traité du 15 novembre avec les cinq puissances, le Roi étant prêt à entrer sans délai, sous leurs auspices, en négociation avec la Belgique pour la conclusion d'un autre traité, comprenant les vingt-quatre articles avec les modifications que les puissances pourront admettre et obtenir de la Belgique.

Par cette déclaration, la considération principale qui a motivé jusqu'à présent le retard de notre ratification du traité du 15 novembre vient à cesser. Le Roi des Pays-Bas ayant consenti aux bases fondamentales de la transaction, il ne s'agit plus que de lever les difficultés qui naissent de ses objections contre plusieurs des articles du traité du 15 novembre.

La proposition du Cabinet de La Haye relativement à une négociation à établir avec la Belgique sous les auspices des cinq puissances, pour la conclusion d'un traité comprenant les vingt-quatre articles avee les modifications que les puissances pourront admettre, étant entièrement conforme à la marche que nous avons proposée nous-mêmes dans nos dernières instructions, nous n'hésitons pas à accepter pour notre part cette proposition, que nous regardons comme la transition nécessaire des stipulations du traité du 15 novembre à celles qui doivent

compléter et terminer les actes relatifs à la séparation politique entre la Hollande et la Belgique.

Nous vous adressons ci-joint, pour cet effet, d'ordre de Sa Majesté l'Empereur, une déclaration* que vous porterez au protocole de la conférence, conjointement avec l'échange des ratifications du traité du 15 novembre, lesquelles vous sont expédiées avec la présente dépêche, ainsi que celles de la convention du 14 décembre sur la démolition d'un certain nombre de forteresses**.

Vous êtes autorisé à procéder à cet échange aussitôt que le plénipotentiaire de Prusse aura reçu définitivement la même autorisation de la part de sa Cour. Nous ignorons si ceux de Russie sont provisoirement munis de pouvoirs équivalents, ou si les résultats de la mission du comte Orloff suppléeront à ce qui pourrait leur manquer à cet égard. Mais comme le Cabinet de Saint-Pétersbourg est entièrement d'accord avec les deux autres sur tous les points essentiels de cette affaire, nous devons croire que ses représentants auront reçu ou ne tarderont pas à recevoir des directions conformes.

Metternich à Wessemberg, à Londres (D. rés.). Vienne, le 21 mars 1832.

1083. La précédente dépêche fixe d'une manière claire et précise l'attitude définitive de notre Cour dans l'affaire belge.

* Voici le texte littéral de cette déclaration :

« En ratifiant le traité du 15 novembre 1831, et prenant en considération la nécessité d'une négociation ultérieure entre le gouvernement de Sa Majesté le Roi des Pays-Bas et celui du Royaume de la Belgique, pour la conclusion d'un traité comprenant les vingt-quatre articles arrêtés le 15 octobre avec les modifications que les cinq puissances avaient jugées admissibles, Sa Majesté Impériale propose de déclarer, et déclare pour sa part que les arrangements stipulés de gré à gré entre les deux hautes parties susdites, sous les auspices de la conférence, auront la même force et valeur que les articles du traité du 15 novembre, et seront également confirmés et ratifiés par les Cours signataires de ce traité. » (*Note de l'Éditeur.*)

** En vertu de la convention conclue avec la Belgique, le 14 décembre 1831 (convention signée par l'Autriche, la Russie, l'Angleterre et la Prusse), les fortifications des places belges de Menin, d'Ath, de Mons, de Philippeville et de Marienbourg devaient être rasées. (*Note de l'Éditeur.*)

Nos vœux ont été remplis par les efforts de Sa Majesté l'Empereur de Russie; la question a été ramenée dans les voies pratiques, dont elle avait dévié par suite de considérations secondaires et de la situation particulière des Cabinets français et anglais. L'Empereur aime à rester correct dans sa marche; aucun Cabinet ne peut certes faire au nôtre le reproche de ne pas savoir allier les principes avec les égards dus aux situations difficiles; ces égards, nous ne saurions cependant jamais les étendre jusqu'à sacrifier les principes eux-mêmes. Je me suis déjà prononcé à diverses reprises avec une telle précision sur la manière dont nous avons jugé la marche qu'a suivie l'affaire belge, que je ne crois pas nécessaire de revenir aujourd'hui sur le passé. Nous fixons de préférence nos regards sur la phase à laquelle cette même affaire est arrivée.

Rien n'empêche aujourd'hui l'Empereur notre auguste Maître d'accorder à ses plénipotentiaires la faculté d'échanger, sous les clauses renfermées dans la dépêche précédente, les ratifications avec le plénipotentiaire belge.

Nos réserves sont fondées sur des considérations justes, simples, et par cela même faciles à justifier.

La réserve concernant les droits de la Confédération germanique ne pourrait, par sa nature, être omise sans un manque de foi évident de l'Empereur envers cette Confédération, dont il est le premier membre, et dont son représentant préside la Diète. La Confédération est un corps politique indépendant. Si, au lieu d'être une puissance de premier ordre, la Confédération ne comptait que parmi les États du dernier rang, Sa Majesté Impériale ne se reconnaîtrait pas davantage le droit d'empiéter d'une seule ligne sur ceux de cet État. Si nous croyons pouvoir exiger que d'autres Gouvernements respectent les droits de notre propre Empire, nous saurons en toute occasion également prouver le respect que nous portons à ceux d'autrui. La clause qui réserve les droits de la Confédération germanique a dû ainsi entrer dans le corps même de l'acte de ratification.

Une seconde réserve en faveur de la force et de la valeur de certains arrangements réglementaires ou exécutoires (le nom

sous lequel on voudra les désigner ne fait rien à la chose) est regardée par nous comme nécessaire pour qu'on ne puisse pas nous reprocher de nous rendre coupables de mauvaise foi, ou d'une contradiction évidente, en munissant de la sanction souveraine de l'Empereur des articles qui devront être soumis à des modifications, sans prendre en même temps acte de l'éventualité de ces modifications. C'est même uniquement en choisissant ce mode d'action que nous trouvons possible de passer à la ratification d'un acte qui avait été conclu avec une bien regrettable facilité.

Il est enfin recommandé à nos plénipotentiaires de n'effectuer l'échange que conjointement avec le plénipotentiaire de Prusse. Cette réserve est motivée par plus d'une grave considération politique.

Il me reste, Monsieur le baron, à vous tracer encore la ligne de conduite suivante :

Les Cabinets anglais et français, après avoir fait non-seulement de l'affaire belge, mais même de ses errements les plus regrettables, des questions d'influence parlementaire, se sont permis dans les derniers temps de donner à ce fait une extension politique.

M. Casimir Périer, aujourd'hui dans un grand embarras par suite des événements survenus à Ancône, a cru devoir confier tout récemment à M. le comte Apponyi que, si les ratifications du traité du 15 novembre avaient été échangées au terme prévu, *il n'aurait pas songé à l'expédition en Italie*. De leur côté, les ministres anglais ne cachent pas que, sans la même circonstance, *ils n'eussent point prêté avec une même facilité la main à cette expédition*.

Il y a dans les deux procédés un singulier oubli de la prudence politique. L'affaire belge a toujours eu la valeur d'une affaire dont l'intérêt général a formé la base véritable. Ce n'est certainement pas un intérêt autrichien qui aurait jamais pu engager Sa Majesté Impériale à prendre part à l'aplanissement d'un différend qui touche si peu à ses intérêts directs. Si les Cours de Grande-Bretagne et de France, qui, sous tant de rapports incontestables, avaient à faire valoir en leur faveur

un intérêt bien positivement direct, et qui cependant ont gâté la conduite de l'affaire, trouvent bon aujourd'hui d'infliger à une grande puissance indépendante une punition, parce qu'elle n'a pas cru pouvoir servir aveuglément certaines convenances parlementaires de leurs ministres, les deux Cabinets se sont à la fois rendus coupables d'un méfait politique et d'une imprudence dont les suites peuvent être funestes. Le sentiment de la rancune est un mauvais conseiller. La pacification de l'État pontifical est d'un intérêt à la fois autrichien et européen. Si les deux Cours ont voulu punir l'Autriche, elles ont mal choisi leur objet, car, en agissant comme elles l'ont fait, elles ont atteint en même temps l'Europe entière. Elles ont commis de plus une grande imprudence ; car rien n'est plus imprudent que de frapper des coups qui doivent retomber sur ceux qui les portent.

Nous avons lieu de douter que la complication actuelle, que nous devons à une idée française caressée par le Cabinet britannique, puisse porter de bons fruits pour ces deux Cabinets ; nous croyons même qu'à cet égard notre embarras est moins grand que ne doit être le leur.

Quoi qu'il en soit de cette supposition, l'expérience que nous venons de faire ne doit pas être perdue pour nous et pour la cause que nous défendons. Quant à nous, nous ne nous serions certes jamais permis, pour satisfaire à un sentiment de rancune contre une puissance quelconque, d'exposer à d'imminents dangers le repos de plusieurs États innocents. Les deux Gouvernements français et anglais osent se vanter d'un semblable procédé ; c'est à eux d'en porter la peine, et à nous d'en retirer tout le profit possible.

Vous voudrez bien, Monsieur le baron, en communiquant à lord Palmerston le contenu de la dépêche précédente, accompagner cette communication des observations suivantes :

L'Empereur, s'il n'avait consulté que son intérêt isolé et sa manière d'agir habituelle, n'aurait pas hésité à déclarer, lorsque la signature du traité du 15 novembre lui fut annoncée, qu'il n'en reconnaîtrait les stipulations qu'à la suite de l'acceptation du Roi des Pays-Bas, en sa qualité de partie principale

dans l'affaire; de même aujourd'hui, Sa Majesté Impériale aurait attendu avant d'envoyer ses ratifications que l'attitude de Sa Majesté Néerlandaise fût définitivement éclaircie. Dans la première comme dans la seconde de ces époques, l'Empereur s'est plu à vouer, autant que cela lui a été possible, des égards aux convenances parlementaires du Cabinet britannique; c'est ainsi qu'en janvier dernier il a déclaré reconnaître pour sa part, en principe, la validité du traité qu'il ratifie aujourd'hui dans les formes. Sa Majesté Impériale a dû regretter de voir le Cabinet britannique se prononcer avec autant de facilité en faveur d'une déplorable conception du Gouvernement français; mais le fait ayant eu lieu et les conséquences de l'événement d'Ancône étant aujourd'hui patentes, l'Empereur s'attend à ce que le Gouvernement britannique n'hésitera pas à se prononcer de préférence, dans cette déplorable complication, en faveur de la cause que défend Sa Majesté avec le désintéressement le plus complet et avec une abnégation entière.

Metternich à Wessenberg, à Londres (D.). Vienne, 16 avril 1832.

1084. J'ai reçu dans la journée du 14 vos rapports en date du 6 de ce mois. Dans la matinée du même jour, nous avons été informés de Berlin que l'ordre de procéder à l'échange des ratifications avait été expédié au baron de Bulow le 8 avril.

Tout me porte à croire que le même ordre ne tardera pas à émaner également du Cabinet russe pour ses plénipotentiaires à Londres.

Votre rapport du 6 avril offre de nouvelles preuves qu'à Londres on continue à se maintenir dans l'erreur. On s'y est attaché à une idée devenue fixe, qui ne porte que sur une vaine forme, et qui, par suite de la marche entièrement erronée que l'on a suivie pour le fond de la question belge, a fini par se lier, pour ainsi dire, à l'existence du Cabinet anglais!

Ce jugement, quelque sévère qu'il soit dans son expression, est cependant parfaitement juste.

L'affaire belge, comme toutes les affaires, n'a jamais ren-

fermé que deux questions principales : la question *an* et la question *quomodo*. La *question an* a dû porter sur la séparation des deux parties du Royaume des Pays-Bas, ou sur la continuation de leur union. La *question quomodo* doit naturellement se régler d'après la décision de l'affaire dans sa première instance.

La séparation était *décidée* au mois de janvier 1831. La Conférence, par une inconcevable légèreté, au lieu de maintenir le Roi Guillaume sur le principe de la séparation, l'a pour ainsi dire délié à cet égard. Les trois puissances continentales n'ont point usé de la liberté qui aurait également pu en résulter pour elles. Sa Majesté Néerlandaise a cru pouvoir agir différemment. Depuis lors, tout a été conduit en sens inverse de ce que les Cabinets anglais et français auraient désiré obtenir. Ce n'est pas par une marche excentrique que les affaires peuvent être menées à bien; et si une guerre européenne n'a pas mis fin à ce triste drame, ce n'est certes pas aux deux Cours qu'on en est redevable.

A mesure que l'affaire a marché, la confusion dans les idées a augmenté à Londres, et si pour nous en convaincre nous avions eu besoin d'en acquérir des preuves nouvelles, nous les aurions trouvées dans tous les faux calculs auxquels s'est livré le Cabinet anglais, ainsi que le démontrent vos derniers rapports.

Jamais les Cabinets de Vienne, de Berlin, ou celui de Saint-Pétersbourg, n'ont fait porter leurs calculs à l'égard des ratifications sur le succès ou l'insuccès du bill de réforme. Ce que les trois Cours ont voulu et ce qu'elles veulent encore, *c'est la fin de l'affaire belge,* et plus elles ont voulu et plus elles voudront *cette fin,* plus elles ont éprouvé de regrets en voyant suivre à Londres une marche qui, loin de pouvoir y conduire les parties intéressées, a dû les en éloigner, comme en effet elle les en a éloignées au point que ce qu'à Londres on a pris l'habitude d'appeler *la fin,* n'a pas à nos yeux d'autre valeur que celle du *commencement de la seconde partie de l'affaire.* Après quatorze mois de détour, l'affaire se trouve replacée à son point de départ véritable, à la seule différence près, pour

les Cabinets anglais et français, qu'ils seront forcés d'ajouter des amendements importants à des stipulations qu'ils ont revêtues de leur sanction formelle et non conditionnelle !

Mais toute chose, Monsieur le baron, a une raison, et la raison d'une situation aussi inouïe dans l'histoire de la diplomatie que l'est celle où se trouve l'affaire belge, n'est autre que l'embarras ressortant des positions essentiellement fausses dans lesquelles se trouvent enchaînées les administrations française et anglaise. L'une et l'autre n'ont qu'un objet en vue, celui de se maintenir au pouvoir. Rien en cela ne s'écarterait des règles ordinaires, si la base sur laquelle repose l'existence des deux administrations était autre qu'elle n'est en réalité. Le Gouvernement français, comme le Gouvernement britannique, joue le gros jeu des révolutions. S'il existe une différence dans le jeu des deux Cabinets, c'est que M. Périer joue à la hausse, tandis que lord Grey joue à la baisse. Aussi la liaison intime qui existe entre eux ne repose-t-elle que sur un seul vœu qui leur est commun : c'est que la Bourse qui alimente leurs spéculations ne soit pas fermée ; avec cette condition et les conséquences immédiates qui en découlent, leur prétendue intimité n'est qu'une phrase vide de sens, une prétention manquant de terrain pratique et dont le nom se trouve dans tous les dictionnaires. Ce nom ne peut s'exprimer par le mot « *alliance* », mais bien plus exactement par celui de « *complicité* ».

J'ai voulu dire une fois ce que j'avais sur le cœur. C'est là, Monsieur le baron, l'unique but de la présente dépêche, et vous ne devez pas lui attribuer d'autre valeur. Les directions que M. le baron de Bulow aura reçues de sa Cour, en date du 8 avril, auront mis un terme aux calculs erronés et aux raisonnements sans objet réel auxquels s'est livré le Cabinet britannique. Il en sera de même, — nous en avons le pressentiment, — de ceux que ce Cabinet a formés par rapport à la Cour de Russie. Il pourra ainsi se convaincre qu'il s'est trompé en toute chose. J'ai mis à profit une heure de loisir pour vous adresser la présente dépêche ; ces heures se présentent rarement, et je ne regretterai pas de vous en avoir consacré une, si vous pouvez y puiser les moyens d'agir sur

l'esprit des ministres anglais, afin de leur faire comprendre qu'au lieu d'obéir, dans leurs calculs sur la marche des puissances continentales, à des impressions découlant de nécessités parlementaires, ils doivent simplement croire que ces mêmes puissances suivent une politique éloignée de toute finasserie, et aussi franche que loyale.

CONSEILS DE L'AUTRICHE RELATIVEMENT AU GOUVERNEMENT DES ÉTATS DE L'ÉGLISE.

1085. Metternich à Lützow, à Rome (D. rés.). Vienne, le 21 avril 1832. — 1086. Metternich à Lützow, à Rome (D.). Vienne, le 19 mai 1832. — 1087. Metternich à Lützow, à Rome (D. rés.). Vienne, le 29 juin 1832.

1085. Un objet de la plus haute importance, et que nous n'hésitons même pas à placer en première ligne parmi ceux qui réclament la sollicitude particulière du Souverain Pontife et des Monarques amis de Sa Sainteté, c'est la *fixation des mesures propres à assurer, par l'application d'un principe de stabilité, le repos futur des Légations romaines*.

Il faut aborder cette question, vis-à-vis du Cabinet de Sa Sainteté, avec toute la franchise de la pensée de l'Empereur. Je considère ainsi comme un devoir de la traiter, dans le présent exposé, sans autres égards que ceux dus à la vérité. Il appartiendra à Votre Excellence de consulter, dans ses explications avec le Saint-Père et avec le cardinal secrétaire d'État, la connaissance qu'elle a de la véritable situation des choses.

Vous savez que l'Empereur s'est prononcé dans les termes les plus catégoriques contre toute concession qui pourrait être réclamée de la part de Sa Sainteté, pendant le séjour de troupes étrangères dans une partie quelconque de ses domaines. Cette détermination est fortement arrêtée chez nous. Il devra en être de même à Rome, car le salut de l'État pontifical en dépend.

Cette position des choses, que nous regardons comme la

seule utile pour le Souverain Pontife et pour la cause commune, réclame également, par contre, certaines mesures *positives*, car ce n'est pas par cet unique moyen *négatif* que la tranquillité de l'État pontifical pourra être assurée.

Les mesures positives devront porter sur le présent et s'étendre sur l'avenir.

Quant au *présent*, la haute sagesse de Sa Sainteté a préparé les voies de salut, par les édits émanés de son Gouvernement et qui, le 12 janvier dernier, ont obtenu l'adhésion des puissances auxquelles le Gouvernement romain a cru devoir en faire part. Ce qui n'a pu être mis à exécution par suite de la résistance opposée par les provinces auxquelles les nouvelles lois et les nouveaux règlements sont applicables, doit être obtenu à tout prix. Ces lois doivent être mises en vigueur, et l'autorité souveraine ne saurait être satisfaite que lorsque l'exécution en sera assurée.

Le repos *de l'avenir* réclame de *la fixité dans les lois*, et c'est seulement sur cette base que le bien pourra se réaliser.

Le cardinal secrétaire d'État, dans sa note du 5 juin 1831 à l'ambassadeur de France, a parfaitement saisi l'objet. Cette note finit par les paroles suivantes : « *La osservanza fedele e la stabilità delle leggi avranno guarantiggia in opportune istituzioni conservatrici* » ; une semblable garantie est en effet d'une nécessité absolue.

La grande maladie du jour, la maladie morale qu'entretiennent les efforts des factieux, se couvre du masque hypocrite d'un *perfectionnement progressif des lois*. Bien compris, ce perfectionnement n'est pas une invention de nos jours. Il forme la base de toute législation ; mais pour qu'il ne tourne pas en arme déloyale ou en mots vides de sens, le perfectionnement dans les lois, comme en toute chose, n'est et ne peut être réalisé qu'en adoptant pour la législation *des bases fixes et inviolables*. Il n'y a, en effet, que des lois déjà existantes qui soient susceptibles de perfectionnement ; le changement des lois n'est pas leur perfectionnement, c'est la destruction de la loi existante et la confection d'une législation nouvelle. De tous les maux qui peuvent affliger un État, le plus funeste est le

renversement des lois sur lesquelles se sont fondés les intérêts et d'après lesquelles se sont modelées les habitudes d'un peuple. Là où la législation est fautive, là où elle présente des lacunes, il faut remplacer les lois fautives par des lois nouvelles et remplir les lacunes dans la législation ; c'est ce que le Souverain Pontife a voulu faire à l'égard des Légations, et, ce devoir une fois rempli, il est de l'intérêt de l'État que le bienfait soit maintenu. A tout bienfait de ce genre se trouve attachée la conséquence d'une heureuse progression ; le Pape Grégoire XVI a fait le premier pas, il a fait les lois ; ce sera à Sa Sainteté et à ses successeurs au trône pontifical de laisser au bien son cours naturel. La première condition pour la réussite se trouvera *dans la stabilité des lois;* c'est donc cette condition que le législateur doit avoir en vue, dans l'intérêt de la prospérité de ses peuples comme dans celui de sa propre gloire.

Le temps seul permettra de juger de la valeur et du mérite de l'entreprise la plus difficile à laquelle puisse se livrer un Souverain, celle de faire une législation nouvelle! Il nous paraît cependant que, dans la présente occurrence, il existe un moyen de former dès à présent un jugement. Ce moyen, nous le trouvons dans la répugnance des révolutionnaires à se soumettre aux nouvelles lois. Si l'instinct de ces hommes n'est pas toujours sûr à l'égard de ce qu'ils doivent vouloir, il ne les trompe jamais sur ce que, dans l'intérêt de leur cause, ils doivent ne pas vouloir. Or, les factieux, dans les Légations, ont poussé leur opposition jusqu'à se refuser à la publication des lois et des règlements de 1831. Les uns et les autres ont donc été jugés par eux contraires à l'intérêt de la Révolution; le Saint-Père, dès lors, doit se féliciter d'en être le créateur.

Dans votre rapport du 10 mars dernier, vous avez indiqué le véritable mode pour atteindre le but que nous poursuivons. Nous nous approprions votre plan. Veuillez, Monsieur l'ambassadeur, vous en ouvrir vis-à-vis du Cabinet pontifical et l'engager à l'admettre.

A cet effet, partez des bases suivantes :

1° La législation de 1831 devra être déclarée permanente;

2° Pour cela, il faudra faire une séparation entre les lois

fondamentales et la partie réglementaire de la grande œuvre de Grégoire XVI ;

3° Les premières devront entrer dans une pragmatique, laquelle sera jurée par les cardinaux, comme il est dans l'usage du Sacré Collége de jurer d'autres pragmatiques.

L'acte qui devra être rédigé et expédié à cet effet au nom du Souverain Pontife, après qu'on sera convenu de la forme à lui donner, devra être communiqué aux représentants des Cours auxquelles on a donné part antérieurement des lois publiées en 1831. Les Cours devront en prendre note, comme de la première communication.

Dans ce mode d'action se trouvera la fin pratique et la seule véritablement utile de l'affaire du jour. La démarche officielle de la part de la Cour de Rome envers les Monarques devra porter le caractère *d'une décision souveraine,* et le moment de l'émettre devra être celui *où Sa Sainteté demandera l'évacuation de ses provinces, dans un terme fixe et rapproché.*

Par ce moyen, tout sera sauvé : l'indépendance pleine et entière du Souverain, et jusqu'aux moindres nuances qui pourraient la compromettre. Un autre bienfait sera obtenu, celui de priver les provinces des moyens d'en appeler aux puissances et de recourir à elles, soit pour solliciter leur séparation politique de l'État pontifical, soit pour obtenir de nouvelles lois. Là où il n'y a pas de risques pour la stabilité, l'esprit de mouvement finit par céder la place au calcul des intérêts matériels. C'est vers ce but que doivent tendre les efforts bien entendus du Gouvernement romain, et c'est aux puissances réellement amies du Saint-Siége à lui prêter l'aide et l'assistance nécessaires, pour que celui-ci puisse faire de son propre chef ce que personne ne peut faire pour lui.

Metternich à Lützow, à Rome (D.). Vienne, 19 mai 1832.

1086. Les temps sont si féconds en événements, que quelques jours d'interruption dans une correspondance suffisent pour marquer toute une époque. Tel est bien véritablement le cas à l'égard de plus d'un changement qui s'est opéré dans les

positions respectives depuis l'expédition des dernières dépêches que je vous ai adressées.

De graves événements se sont accomplis en France et en Angleterre ; ils doivent nécessairement avoir une grande influence sur la situation intérieure de ces deux États.

L'éloignement subit et inattendu de M. Casimir Périer du timon des affaires * vient d'être suivi de la regrettable entreprise de Madame la duchesse de Berry. Le premier de ces faits compromet singulièrement la position du Gouvernement, qui ne jouit que d'une existence artificielle. Le second ne peut tourner à l'avantage de ses auteurs, et il achève de compromettre l'existence de ce même Gouvernement. Si, derrière le *juste milieu,* le parti monarchique se trouvait fortement uni et constitué, si par cela même il était en mesure de recueillir l'héritage de ceux qu'il vise à déplacer, l'entreprise de Madame la duchesse de Berry porterait un caractère de grandeur et d'héroïsme. Mais tel n'étant pas le cas, cette entreprise ne peut avoir que de fâcheux résultats. Telle est du moins notre opinion, et la marche des événements ne tardera pas à en justifier la valeur.

La chute du ministère anglais est un fait d'une haute portée**. Comme le temps où nous vivons est une époque de faiblesse et de confusion, il est impossible de prévoir à quelles combinaisons pourra conduire cet événement. Il n'y a que des forces réelles qui puissent être soumises à un calcul ; les faiblesses n'offrent pas le même avantage. Personne n'est ainsi en état de prévoir ce qui arrivera en Angleterre. Le nouveau ministère sera pris dans les rangs du parti modéré ; par cela même il sera privé de la force nécessaire pour rétablir immédiatement le repos dans les différents pays qui sont agités et dont l'existence politique est ébranlée jusque dans ses bases. Quoiqu'il y ait de l'analogie entre la situation de l'Angleterre

* Casimir Périer mourut du choléra, le 16 mai ; le Roi nomma Montalivet ministre de l'intérieur à sa place. (*Note de l'Éditeur.*)

** A la suite du refus du Roi de nommer de nouveaux pairs, le ministère Grey donna sa démission, et Wellington fut chargé de former un nouveau Cabinet. (*Note de l'Éditeur.*)

et celle de la France, il y a cependant une différence marquée entre l'état intérieur de la première de ces puissances et celui où se trouve la seconde. En Angleterre, la révolution n'est encore que menaçante; si elle a fait des progrès dans les esprits, elle n'a pas encore renversé l'ordre de choses existant; tandis qu'en France la révolution ne trouve plus à détruire que ses propres œuvres.

J'aborde avec vous, Monsieur l'ambassadeur, ces graves questions, parce que je ne doute pas qu'elles occuperont vivement les esprits dans le pays où vous vous trouvez.

Il n'y a en cela rien que de simple et de naturel, et il est en même temps certain que les partis placés en présence en Italie interpréteront avec exagération l'influence que les événements en France et en Angleterre devront exercer, soit en leur faveur, soit à leur désavantage. Aussi longtemps qu'il n'y aura que les partis qui s'abandonneront à de semblables calculs, vous ne serez point appelé à vous en mêler directement. Mais ce qu'il est important d'empêcher, c'est que le Cabinet pontifical ne prenne le change, et qu'il laisse influencer sa marche par des calculs qui ne seraient pas fondés sur des bases solides.

Nous connaissons trop la tendance des hommes influents à Rome, pour ne pas admettre comme probable que le parti qui y prédomine, et qui est opposé *à tout bon Gouvernement*, n'hésitera point à considérer l'embarras indubitable dans lequel se trouve le Gouvernement français, et les derniers événements survenus en Angleterre, comme autant de circonstances favorables *à l'ajournement de toute mesure utile.* Si vous vous apercevez que cette tendance peut gagner le dessus dans le conseil de Sa Sainteté, vous aurez à la combattre avec énergie.

Il est toutefois un fait, Monsieur l'ambassadeur, c'est que la situation générale des affaires, en la considérant telle qu'elle existe *aujourd'hui,* nous permet cependant d'établir nos calculs sur une base assurée. En effet, la position où se trouvent le Gouvernement français et le Gouvernement anglais offre au Souverain Pontife une chance dont il est sage qu'il profite *pour régler ses affaires*. Ce fait est heureux, et

c'est à Sa Sainteté à savoir mettre la circonstance à profit. Du désordre qui existe dans les deux pays l'ordre renaîtra, ou bien il en résultera un désordre encore plus grand. L'ordre que la Cour de Rome saura mettre dans ses propres affaires tournera à son avantage, si la première hypothèse devait se réaliser; dans la seconde, le désordre qui éclaterait au dehors trouverait dans celui qui existerait encore dans les Légations un auxiliaire qui menacerait l'Italie entière d'un bouleversement total. Dans cette manière de placer les questions tout est simple et pratique, et son application ne peut être confiée à de meilleures mains qu'aux vôtres.

En appelant toute votre attention sur les considérations et sur les raisonnements que renferme la présente dépêche, je vous autorise à en faire l'usage que vous trouverez le plus utile, tant vis-à-vis du Cabinet pontifical que de MM. vos collègues de Russie et de Prusse.

Assurez bien explicitement ces deux derniers que relativement à l'affaire romaine, comme à toute autre, il existe entre les trois Cabinets une parfaite uniformité de vues et de principes. Qu'ils entrent donc complétement dans l'esprit de nos directions; cet esprit est aussi celui de leurs Cours. Le moment actuel est un moment infiniment grave; c'est celui d'une crise nouvelle dans la grande crise que traverse depuis si longtemps le corps social. L'union la plus intime et la plus complète entre ceux qui ont les mêmes intérêts à défendre, est indispensablement nécessaire. Ce grand bien existe. Il n'est pas moins important que l'union heureuse qui existe dans le centre soit marquée sur tous les points de la circonférence par l'unité dans l'action. C'est à MM. les représentants des puissances à remplir cette tâche, comme les Cabinets sauront remplir la leur.

La position de l'ambassadeur de France, comme celle de M. Seymour, devra porter l'empreinte de celle où se trouvent leurs commettants. Je ne serais pas surpris que le langage de M. de Sainte-Aulaire s'élevât : l'embarras engage souvent à élever le ton. Que le Gouvernement romain ne se laisse point imposer par ce changement de langage, s'il devait avoir lieu; qu'il continue à marcher sur la ligne que nos directions à

Votre Excellence n'ont cessé de lui indiquer comme la seule utile ; mais *qu'il marche* et *qu'il ne s'arrête pas*. La tâche que vous aurez à remplir, Monsieur l'ambassadeur, c'est d'empêcher que le mauvais parti que le Gouvernement romain pourrait être disposé à prendre ne prévale sur le seul qui puisse conduire les choses à bonne fin.

L'appui de M. Seymour va manquer à l'ambassadeur de France. Si l'Angleterre s'arrête dans sa politique radicale, l'ancien appui ne se retrouvera plus.

Metternich à Lützow, à Rome (D. rés.). Vienne, 29 juin 1832.

1087. Parmi les nombreux embarras que la situation du pays soumis à la domination pontificale reproduit journellement, il est incontestable que le plus difficile à surmonter tient à ce que le Gouvernement ne sait pas gouverner, et que celles de ses provinces où règne le plus d'agitation sont plus particulièrement remuées par un concours de circonstances déplorables dont les unes doivent être attribuées à ce même Gouvernement, et dont les autres sont indépendantes de lui et en dehors de son action.

L'État romain, comme l'Italie tout entière, sont sous l'influence directe *du mal général*. S'il se présente différemment dans les diverses parties de la Péninsule, la cause en est due à des circonstances locales et à des conditions de gouvernement.

Bologne a dans tous les temps été une ville difficile à gouverner. Abstraction faite des nombreuses causes de trouble qui y existent, cette ville a dans les dernières années été choisie par la faction comme le foyer principal de son action délétère. Tout y a été organisé depuis longtemps pour y provoquer un soulèvement, et même pour l'y rendre permanent.

Le Gouvernement pontifical ne sait pas gouverner ; il ne sait même pas administrer une ville gâtée comme l'est Bologne.

En admettant ces deux vérités, il serait néanmoins impossible de ne pas admettre en même temps que si la maladie générale n'existait pas, *Bologne, malgré ses répugnances,*

serait matériellement tranquille sous le faible gouvernement de Rome.

Je n'entre pas ici dans une recherche minutieuse de la différence très-grande qui existe entre la situation d'Ancône et celle de Bologne. Le trouble et le désordre qui règnent dans la première de ces villes y ont été *importés* et y sont entretenus par ceux mêmes qui les ont excités. Là, il est permis d'admettre comme certain que *l'effet* devra cesser avec *la cause,* tandis qu'on ne saurait entretenir le même espoir à l'égard de Bologne. La cause première de l'agitation qui y règne ne peut en être *enlevée;* elle devra y être amortie, et ses effets devront y être comprimés.

La *maladie générale* agit avec plus de force sur les Légations que sur les Marches, car les premières de ces provinces ont plus de prédisposition que les secondes pour la gagner et pour en provoquer les développements. C'est donc cette première cause qu'on ne doit jamais perdre de vue, aussi souvent qu'il s'agit des affaires de Bologne, et sous ce rapport, la formation et la régularisation de l'administration de cette ville se rapprochent davantage du terrain de la politique générale.

Je suis entré dans ces explications, Monsieur l'ambassadeur, pour vous mettre à même de bien saisir notre pensée à l'égard de la question qui se traite aujourd'hui par les voies diplomatiques entre nous et la Cour de Rome; j'entends parler *de la pragmatique.*

Si la Cour de Rome entend si mal l'art de gouverner ses peuples, le Cabinet n'est guère plus avancé dans celui de saisir les nuances qui exercent une si grande influence dans les affaires politiques. Il nous fournit une triste preuve de cette vérité par les raisons mêmes qui motivent le présent travail.

Le Saint-Père et le cardinal secrétaire d'État ne se doutent pas que par les dernières ouvertures qu'ils ont adressées à Votre Excellence, ils se sont placés de fait sur notre terrain. Le Souverain Pontife a fait des lois pour le gouvernement des Légations; il veut leur donner de la stabilité. *Nous ne voulons pas autre chose à l'égard des Légations,* car ces provinces

n'ont pas d'autre vœu à former que nous puissions jamais regarder comme admissible.

Mais l'affaire ne sera pas arrivée à son dernier terme par ce qui se passera entre *le Souverain et ses sujets. La question politique* reste à vider entre les puissances prises individuellement ; entre le Souverain Pontife et les cinq Cours ; enfin, et en dernier résultat, entre l'indépendance morale et politique de la Cour de Rome et les prétentions contraires de la France, *prétentions* à la prédominance en Italie qu'elle n'avoue pas, mais qui n'en exercent pas moins une influence permanente sur la marche de son Gouvernement à l'égard du Saint-Siége et de tous les États de second ordre.

Nous sommes absolument obligés ainsi dans notre for intérieur de séparer toujours les questions, et d'en faire une juste distribution entre ce qui parmi elles appartient au domaine exclusif du Saint-Siége, et ce qui est du domaine de la politique. Dans la présente question, la division n'est pas difficile à établir ; la *législation* est du ressort immédiat du Souverain Pontife ; la *forme* dans laquelle celui-ci devra *demander et exiger la retraite des troupes étrangères,* est du ressort de la politique.

La partie législative de la question se compose de la confection des lois, de leur mise en vigueur et de la garantie de leur durée ; la partie politique se réduit à une demande et à une acceptation.

Ce que nous avons à demander au Saint-Père relativement à la première partie de l'affaire, sera complété le jour où les lois *auront été promulguées et où elles auront été déclarées permanentes.* En attendant, nous prenons acte de l'engagement qu'a pris envers nous le Souverain Pontife, « *qu'une déclaration conçue dans ce sens et dans cet esprit aurait certainement lieu* ».

Ce qu'il nous reste à lui demander à l'égard de la partie *politique* de la question, c'est que le Cabinet pontifical ne se prive pas, par des démarches imprudentes et mal conçues, des moyens d'affermir le repos futur de ses États et d'assurer en même temps son entière et parfaite indépendance politique.

Comme le seul moyen que nous ayons jugé propre à servir deux intérêts aussi puissants se trouve dans le choix de la forme que nous avons proposée, mais qui n'est pas comprise à Rome, nous nous réservons de revenir sur cette négociation le jour où nous croirons opportun de le faire.

J'espère, Monsieur l'ambassadeur, vous avoir mis à même de connaître parfaitement notre pensée et la direction qu'elle suit. Ce que nous avons demandé à la Cour de Rome, nous le lui demandons encore aujourd'hui, car la solution de l'affaire entre cette Cour et les puissances ne pourra se trouver que là. Quand il s'agit de sauver des amis, il ne faut pas se rebuter, et l'on ne doit pas même les écouter au delà de certaines bornes. Notre conscience nous dit que nous avons raison, et aussi souvent qu'il en est ainsi, nous ne savons pas reculer.

Nous ne nous tenons pas à des mots; c'est uniquement aux faits que nous nous attachons. Nous n'insistons par sur le mot de *pragmatique;* mais ce sur quoi nous ne reculerons pas, c'est sur une *déclaration* qui ait la valeur d'une *pragmatique.* N'entrez pas aujourd'hui en discussion sur l'affaire, tenez-vous-en à la *promesse* du Saint-Père telle qu'elle vous a été faite.

LA FÊTE DE HAMBACH*.

1088. Metternich au baron Gise, ministre des affaires étrangères de Bavière, à Munich (Lettre). Vienne, le 8 juin 1832.

1088. Dans la lettre que Votre Excellence a bien voulu m'écrire à la date du 3 de ce mois, et qui m'est parvenue aujourd'hui par l'intermédiaire de M. le feld-maréchal de Wrede, vous vous exprimez avec un abandon, avec une franchise qui m'imposent le devoir de vous répondre avec une parfaite sincérité, d'autant plus que l'affaire dont il s'agit a

* Nous avons eu déjà l'occasion de dire quelques mots sur cette fête populaire. Voir la note qui accompagne le nº 1061, p. 286. (*Note de l'Éditeur.*)

une gravité exceptionnelle, et que les mesures commandées par les circonstances sont urgentes et ne souffrent point de retard.

Dans ma réponse à votre lettre, je suivrai l'ordre que vous avez adopté pour votre communication; de cette manière nous arriverons le plus sûrement à une entente qui réponde à vos désirs et qui, par suite, justifie mes espérances.

Que Votre Excellence me permette de commencer par déplorer avec vous, si l'intention bien arrêtée du ministère royal était de maintenir l'interdiction de la fête de Hambach, que les autorités subalternes aient agi dans un sens diamétralement opposé à cette intention. L'inconvénient qui est résulté du fait que la Bavière a été la première à ouvrir une sorte d'arène légale aux menées révolutionnaires, est incalculable, car tous les rapports que je reçois d'Allemagne me donnent la conviction que c'est de Hambach que la révolution est partie pour se répandre dans tous les districts d'Allemagne et pour y causer une agitation plus ou moins vive, selon que les Gouvernements ont plus ou moins de force pour arrêter momentanément les violences des fanatiques perturbateurs de l'ordre public. Mais le mal est fait; loin de moi la pensée de remonter à l'origine de ces excès, si ce n'est pour répondre à la question suivante : Quelle voie le Gouvernement royal a-t-il à suivre pour remplir d'une manière satisfaisante ses devoirs envers l'immense majorité de ses sujets qui sont restés calmes et fidèles aux bons principes, ainsi que ses devoirs envers les États confédérés? Votre Excellence trouve qu'il y a deux sortes de moyens propres à conduire à ce résultat : l'un, plus doux, serait de suivre la voie légale; l'autre, plus rigoureux, consisterait à étouffer l'agitation révolutionnaire par l'emploi de la force armée. Je croirais volontiers qu'il faut appliquer en même temps ces deux genres de procédés, si l'on veut atteindre le but que l'on se propose. Que Votre Excellence laisse d'abord à la loi son libre cours; les faits parlent trop haut pour qu'il soit besoin d'autre chose que de l'application consciencieuse des lois pour soumettre les coupables à l'enquête et au jugement qu'ils ont encourus. . . . [1] Mais qu'en même temps Votre

Excellence mette sur pied, dans le cercle du Rhin, une force militaire imposante, une force assez considérable pour prévenir le retour de semblables mouvements révolutionnaires, pour assurer le respect de la loi et pour garantir au citoyen paisible la protection du Gouvernement, qu'il est en droit, de par la loi et la constitution, d'invoquer et d'exiger. Je prie Votre Excellence d'envoyer les troupes royales dans le cercle du Rhin, sans se laisser arrêter par des considérations étrangères, ni par la crainte de complications politiques. Il n'y a pas de considération de nature politique qui puisse être assez grave pour justifier des demi-mesures, car ce qui s'est passé dans la Bavière rhénane est connu de tout le monde, et ce qui s'y passera encore, à moins que l'on ne prenne des mesures aussi promptes qu'énergiques, est malheureusement facile à prévoir. Si le mal est aussi grand que des rapports sûrs me le font craindre, il ne restera probablement d'autre parti à prendre qu'à déclarer cette province en état de siége et à en confier le gouvernement à un commandant militaire capable *cum derogatione omnium instantiarum.*

Si je comprends bien les appréhensions de Votre Excellence au sujet d'une immixtion étrangère, Votre Excellence redoute de la part de la France des protestations contre un rassemblement de troupes bavaroises sur la frontière française. Je prie Votre Excellence de ne pas se tourmenter à cet égard, car le Gouvernement français comprendra facilement que les hommes qui ont l'audace de vouloir créer une république allemande ne sauraient pas non plus être les amis du Gouvernement royal qui existe aujourd'hui en France. Les hommes avec lesquels fraternise Lafayette ne sont pas les hommes du Gouvernement de Louis-Philippe. Du reste, les Gouvernements allemands n'ont pas à se laisser arrêter par la crainte d'une immixtion étrangère, de manière à négliger de rétablir l'ordre et le calme à l'intérieur : c'est ce que l'Autriche et la Prusse ne tarderont pas à prouver à la Diète, attendu que selon les communications que le comte de Münch doit faire prochainement à la Diète, l'Empereur et le Roi de Prusse mettent toutes leurs forces militaires à la disposition de la Diète pour

le cas où elle les trouverait nécessaires afin de rétablir le calme et l'ordre en Allemagne.

Du reste, je crois devoir insister vivement auprès de Votre Excellence pour qu'Elle saisisse l'occasion qui se présente de poursuivre des agitateurs et des perturbateurs de l'ordre tels que Wirth, Siebenpfeiffer, Grosse et d'autres qui sont montés à la tribune lors de la fête de Hambach, de les poursuivre, dis-je, sur un autre terrain que sur celui de leurs délits de presse, et, vu leurs menées subversives, qui constituent des actes de haute trahison, de leur interdire dorénavant, non-seulement l'accès des États bavarois, mais encore de demander à tous les autres Gouvernements confédérés de ne pas tolérer leur présence sur le territoire allemand. Relativement à cette disposition, je prie Votre Excellence de compter sur notre appui à la Diète, où cette question peut être posée de la manière la plus sûre et avec le plus d'autorité.

J'ai exposé à Votre Excellence toutes mes idées sur les questions sur lesquelles j'ai été appelé à me prononcer. Je vous prie de vouloir bien les communiquer à M. le feld-maréchal de Wrede, et j'attends avec intérêt les autres détails que vous m'avez promis.

L'ÉMEUTE DE JUIN A PARIS.

1089. Metternich à Lützow, à Rome (D.). Vienne, le 15 juin 1832. — 1090. Metternich à Apponyi, à Paris (D. secr.). Vienne, le 21 juin 1832.

1089. Les événements les plus féconds en conséquences se succèdent avec une rapidité qui prouve à quel point le corps social est en combustion.

Nos nouvelles de Paris, au moment où je vous écris, vont jusqu'au 7 de ce mois inclusivement. J'en marque avec précision la date, car chaque jour, chaque heure même, peut apporter des changements à l'objet et à la valeur des événe-

ments, et par suite à la position du Gouvernement comme à celle des partis.

Paris a été déclaré en état de siége par le Gouvernement. C'est un acte de vigueur, suite des mesures non moins énergiques que le Gouvernement français s'est vu forcé de prendre. Placé entre la mort et la vie, il n'a point hésité; il a frappé avec force, et la lassitude générale, le dégoût de l'anarchie fortement prononcé dans la masse du peuple français, y compris celui de la capitale, sont venus au secours de l'autorité. Il en sera toujours de même partout où les Gouvernements sauront se montrer et appuyer le bon droit par une force de répression suffisante.

Si le Gouvernement légitime avait su se conduire comme il l'aurait dû au mois de juillet 1830; s'il n'avait pas manqué à cette époque de la prévoyance et de la prudence les plus communes, Charles X régnerait encore, et l'Europe ne serait pas livrée au désordre épouvantable qui la couvre aujourd'hui.

C'est évidemment l'union des partis carliste et républicain, dans le but commun de renverser le trône de Juillet, qui a préparé les événements; c'est l'absurde entreprise de Madame la duchesse de Berry qui a amené l'explosion. Le résultat de cette entreprise est aussi opposé que possible aux vues de la duchesse; elle aura ainsi prêté au Roi Louis-Philippe la vitalité qui lui manquait; elle l'aura affermi sur un trône qui jusqu'à cette heure ne reposait sur aucune base solide.

Placés ainsi que nous le sommes en dehors des illusions, ennemis de tous les songe-creux, mais calculant avec précision les choses et les événements, nous devons nous arrêter aux faits, les pondérer, et régler notre conduite en conséquence.

Dans les événements des premiers jours de ce mois, deux éventualités se présentaient, ou la proclamation de la république à Paris, et comme suite immédiate la guerre civile en France, ou bien le triomphe du Gouvernement sur les partis conjurés contre son existence. La seconde de ces éventualités nous semble assurée pour le moment.

Dans une situation telle que celle de la France, le triomphe de l'autorité constituée n'a en réalité d'autre valeur que celle

d'un point de repos. La France est trop agitée pour que le succès obtenu par le Gouvernement puisse faire espérer la fin de la révolution à laquelle il doit son existence. Les éléments dont il se compose ne sont pas assez solides pour justifier cet espoir. Tout dépendra de la conduite que va suivre le Roi des Français. Saura-t-il appeler à son secours les véritables moyens pour le maintien du pouvoir? Saura-t-il user des règles de gouvernement, sans lesquelles il est impossible de gouverner? Aura-t-il la force, le courage, l'intelligence nécessaires pour créer à son existence une base suffisante en faisant appel *au légitime besoin de repos qu'éprouve le public?* La solution de cette grave question ne pourra se trouver que dans les faits. Ce qui en attendant est certain, c'est que la défaite du parti républicain exercera une influence notable sur les hommes de ce parti répandus sur toute la surface de l'Europe. Le point central d'où partent les ordres, le comité directeur siégeant à Paris, devra se trouver gêné dans son action; de là naîtra chez les sectaires à l'étranger une hésitation qui facilitera aux Gouvernements les moyens de se concerter et de prendre les mesures sans l'emploi desquelles il n'y a plus pour eux de salut possible.

L'Allemagne occidentale vient d'être le théâtre de scènes scandaleuses qui ne restent pas en arrière de celles que l'Angleterre et la France ont depuis longtemps offertes au monde. Ces scènes ne sont pas encore la révolution, mais elles en sont les précurseurs immédiats, et elles en renferment tous les éléments. La Confédération va agir, et les événements de Paris offrent un prélude favorable à son action. Le président de la Diète fédérale quitte Vienne aujourd'hui même, et il emporte avec lui toutes les instructions nécessaires pour servir la bonne cause. Nous n'avons pas voulu préparer l'action sans lui avoir assuré l'unanimité des suffrages. Dans ce but, nous avons commencé par nous entendre intimement et complétement avec la Cour de Berlin. Les deux Cours, unies dans leurs vues et dans leurs déterminations, se sont adressées à tous les Gouvernements de l'Allemagne, et assurées aujourd'hui d'une complète unanimité, le bon droit va défier la Révolution. Vous

n'hésiterez pas à reconnaître le moment comme bien choisi; les scènes qui l'ont précédé devront nous servir; les démonstrations sont claires, les doutes n'existent plus, car ils ne peuvent plus exister; la vérité est placée dans une indubitable évidence; les moyens d'exécution sont prêts; le combat doit par conséquent être engagé, et il va l'être.

Les dangers qui menacent aujourd'hui les États ne se bornent pas à l'un ou à l'autre d'entre eux; les risques sont partagés par tous, et s'il y a quelque différence, cela ne tient qu'à l'organisation intérieure de ces États, ou à leur situation géographique.

L'État romain est, sous ce rapport, plus particulièrement aux prises avec la Révolution. L'autorité souveraine temporelle unie à la puissance spirituelle doit nécessairement se trouver plus particulièrement en butte à la haine du libéralisme. D'un autre côté, les embarras inhérents au Gouvernement ecclésiastique tournent facilement au détriment du pouvoir dans une situation générale des choses telle que la présente. Il n'y a pour le chef de l'Église qu'un moyen de diminuer les obstacles et les difficultés de son Gouvernement, et ce moyen est celui que nous ne cessons de lui recommander. L'État romain ne peut espérer le salut que dans l'union la plus absolue avec les puissances dont l'existence repose sur des bases historiques. C'est dans leur union avec nous et avec nos alliés que les princes de l'Italie peuvent uniquement espérer encore de pouvoir éviter leur perte, qui, sans ce point d'appui, serait inévitable. Que le Gouvernement pontifical suive donc nos conseils avec cette confiance qui seule peut lui prêter de la force. Ce que nous lui demandons et ce que nous lui demanderons toujours, est et sera constamment dicté par l'intime conviction que son salut dépend de sa déférence à nos conseils.

Ce qui en France porte le nom de Gouvernement, et le pouvoir qui vient d'agir comme il convient à l'autorité de le faire, ne renferme pas, nous en avons la conviction intime, d'éléments de durée. Le trône de Juillet n'a point de base solide, et ce n'est que par des étais qu'il peut se maintenir debout. Les partis, par leur audace et leur imprudence, ser-

vent parfois d'appui à ce qu'ils s'efforcent de renverser, et les derniers événements nous en offrent un nouvel exemple. Mais les efforts que font les Gouvernements placés ainsi que l'est celui de Juillet ne peuvent durer ; ils ne tardent pas à dépasser malgré eux les bornes du droit, ou à fléchir. Dans l'un comme dans l'autre cas, la faiblesse de leur existence reparaît sous un jour plus vif encore. Ce qui résultera de la situation actuelle, ce sera, si le triomphe du Gouvernement français se soutient, un intervalle plus ou moins long que les Gouvernements étrangers devront mettre à profit pour asseoir plus fortement l'ordre et la tranquillité intérieure dans leurs propres domaines. Je vous ai rendu attentif à cette nécessité le jour où le triomphe du parti tory paraissait possible en Angleterre ; je reviens avec une égale conviction sur le même sujet, à la suite du combat qui s'est engagé entre le Gouvernement français et les partis qui divisent le Royaume.

Ce qui alors a eu pour nous la valeur d'une nécessité, a absolument la même valeur aujourd'hui dans une autre combinaison des choses. Il y a plus : nous ne confondons pas les suites qu'aurait pu avoir le triomphe des principes monarchiques en Angleterre avec celui de la Royauté française ; ce que le premier de ces triomphes pouvait offrir d'avantageux, le second ne saurait le faire espérer, car les conditions des deux existences ne sont pas les mêmes. Ainsi, ce que nous avons considéré comme utile à l'époque de la retraite du ministère Grey en Angleterre, nous paraît aujourd'hui d'une nécessité absolue.

Metternich à Apponyi, à Paris (D. secr.). Vienne, le 21 juin 1832.

1090. Les événements qui viennent de se passer à Paris ont à nos yeux la valeur de ces coups de force qu'il n'est pas rare de voir exécutés par des hommes faibles dans les occasions où ils sont poussés à bout. Le sort qui attend ces hommes est habituellement de tomber bientôt après plus bas qu'ils n'étaient avant d'avoir essayé de se relever.

Nous n'avons pu découvrir jusqu'à cette heure le moteur

de l'énergie qui a été déployée. Nous concevons que le Roi lui-même a dû se trouver engagé, par un sentiment de nécessité absolue, dans la répression de la révolution flagrante des 5 et 6 juin ; mais entre les actes d'un jour et un système de gouvernement permanent, il y a une fort notable différence, et j'avoue que je ne crois pas le Roi capable de concevoir et moins encore de réaliser un système pareil.

L'effet que les cris de sang et d'anarchie proférés par les orateurs du 5 juin ont dû produire sur la population de Paris est venu au secours du Gouvernement. Nous sommes même disposés à regarder comme probable que la partie saine de la population se serait fait justice elle-même si le Gouvernement se fût montré plus timoré. Les fortes dispositions militaires qui depuis longtemps avaient été arrêtées ont produit le bien que de semblables mesures ne manquent jamais de produire dans les cités populeuses. En France, la République est bien plus dans les institutions qu'elle n'est dans les esprits de la masse de sa population. Ce qui vient de se passer a donc évidemment le caractère d'un triomphe que les grands intérets de la nation ont remporté sur une minorité factieuse et turbulente. La Royauté de Juillet partage ce triomphe, car c'est elle qui se trouve à la tête du Gouvernement. Une fois les dangers flagrants passés et un semblant de repos momentanément rétabli, est-ce que les partis, refoulés aujourd'hui, mais non détruits, ne reprendront pas le dessus? Les faibles institutions de Juillet, ce trône entouré d'institutions républicaines, auront-ils le fonds de vitalité nécessaire pour résister aux effets délétères de tant de causes permanentes de désordre et de perdition? Le temps seul pourra nous apprendre quels fruits il portera, mais il est sage, pour le moins, de ne pas fonder de calculs sérieux sur un état de choses soumis à autant de chances placées en dehors de toute prévision possible. *Les valeurs négatives ne prêtent pas au calcul;* cette vérité, Monsieur l'ambassadeur, m'est démontrée depuis longtemps, et je l'applique également aux circonstances de ce jour.

Ce qui est certain, c'est que les actes de vigueur de ces

deux journées, et l'attitude imposante conservée par le Gouvernement jusqu'à cette heure, devront avoir pour effet un *moment* d'arrêt dans la grande œuvre révolutionnaire. Cet effet s'étendra au delà des frontières de la France, et ce sera alors à tous les Gouvernements de mettre ce moment à profit pour aviser à l'emploi des meilleurs remèdes afin d'arrêter le mal qui les menace de bouleversement et de mort.

Mes dépêches de ce jour sont rédigées dans ce sens. Si le Gouvernement français se rend compte des dangers qui le menacent, il devra nous comprendre et se prêter à ce que nous lui demandons, dans l'intérêt de sa propre existence comme dans celui de tous les Gouvernements en général. Nous trouverons même dans les dispositions qu'il nous montrera et dans son action les meilleures preuves de ce qu'il vaut.

Ni le Cabinet des Tuileries ni personne ne peut plus mettre en doute la somme des dangers qui menacent le corps social par suite de la force extrême qu'a acquise, à l'ombre de la tolérance et de l'impunité, une secte antisociale qui, sous cette égide, a sû se constituer en un Gouvernement solide et compacte. Ce comité directeur, dont, pendant des années, on nous avait accusés de rêver l'existence, s'est montré au grand jour, après que ses œuvres s'étaient manifestées déjà depuis longtemps. Sans une union intime et sévère entre tous les Gouvernements, de quelque nature que puisse être leur origine, entre les Gouvernements de droit et ceux de fait qui sont placés à la tête des affaires, le pouvoir de la secte devra l'emporter sur eux.

Le Gouvernement français court deux dangers, celui de ne pouvoir résister à l'action dissolvante de la presse, quelles que puissent être la force de sa détermination et la sagesse qui guideront ses conseils, et celui de succomber sous le poids d'une Chambre indisciplinable. Quel est le ministre qui pourra se charger du rôle de M. Périer?

L'Europe, par contre, court le risque de l'entraînement que le triomphe de la force militaire pourra exercer sur le Gouvernement français, placé dans la nécessité de ménager les prétentions de ceux qui lui ont servi d'appui. L'esprit mili-

taire, de tous le plus conservateur sous les Gouvernements forts, tourne bien vite en dangers pour eux-mêmes et pour d'autres sous ceux qui ne sont pas forts de leur nature.

Ce qu'il y a de plus sage, c'est d'attendre les événements, en tirant, en faveur du repos public, le meilleur parti possible de ceux qui viennent de se passer. Ayez soin de soutenir avec fermeté vos demandes.

LES SIX ARTICLES DE LA DIÈTE DE LA CONFÉDÉRATION GERMANIQUE.

1091. Memorandum sur les six articles*. — **1092.** Metternich à Neumann, à Londres (D.). Vienne, le 24 juin 1832. — **1093.** Metternich à Apponyi, à Paris (D.). Baden, le 4 août 1832.

1091. Parmi les maux nombreux et variés qui s'appesantissent en ce moment sur l'Allemagne ainsi que sur une grande partie du reste de l'Europe, un des plus graves, c'est, sans contredit, l'inquiétude et l'agitation qui règnent dans les esprits et un état maladif de l'opinion publique qui en est la suite. La réalité et les funestes conséquences de cet état ne sauraient être niées par tout homme qui observe ce qui se passe actuellement, pour peu qu'il soit accessible aux idées de vérité, de justice et d'ordre. Pas un Gouvernement d'Allemagne n'a sans doute regardé comme inutile de suivre pas à pas les faits et les événements à la faveur desquels le mal s'est propagé dans la patrie allemande sous cette double face et s'est présenté sous l'aspect d'un phénomène de plus en plus menaçant, de les suivre, dis-je, en étudiant les causes qui l'ont produit aussi bien que les moyens de combattre et d'arrêter le fléau. En étudiant ces causes et en recherchant les moyens dont je parle, on ne saurait se dissimuler combien il serait facile de créer des malentendus entre les États allemands et même

* Ce travail a été communiqué par une dépêche-circulaire à toutes les Cours d'Allemagne, le 12 avril 1832.

(*Note de l'Editeur.*)

d'augmenter encore et d'aggraver le mal secret qui mine la prospérité de l'Allemagne, malgré toute la pureté des vues de ceux qui se regardent comme appelés à proposer l'application du remède. Cependant il semble, d'autre part, que, plus l'extension du mal est imminente, plus il soit nécessaire que les membres de la Confédération germanique s'unissent étroitement et se mettent entièrement d'accord pour agir avec vigueur, avec résolution, et pour opposer aux progrès du mal des *mesures positives*. Ce seraient surtout les membres les plus puissants de la Confédération germanique qui se rendraient coupables envers le corps tout entier, si, bien que reconnaissant de jour en jour davantage l'urgence de cette action commune, ils se laissaient détourner par la considération dont j'ai parlé plus haut, d'aborder la question et de provoquer une entente ayant pour but d'enrayer le mal.

Partant de ce point de vue, Sa Majesté l'Empereur d'Autriche et Sa Majesté le Roi de Prusse ont décidé d'engager des pourparlers confidentiels, d'abord avec Leurs Majstés les Rois de Bavière et de Wurtemberg, et ensuite avec les autres Souverains faisant partie de la Confédération germanique, afin de s'entendre avec eux sur les mesures positives propres à combattre le mal avec succès, ainsi que sur les arrangements qu'il peut y avoir lieu d'arrêter à cet égard.

Les principes et les vues qu'il faut nécessairement prendre pour point de départ en examinant la situation, peuvent se résumer dans les considérations suivantes :

C'est pour assurer la sécurité intérieure aussi bien qu'extérieure de l'Allemagne que la Confédération germanique a été créée. Si, d'après l'expérience faite jusqu'à ce jour, elle n'a pas accompli une partie de sa mission, c'est-à-dire si elle n'a pas assuré la sécurité intérieure ; si, par suite, la surexcitation actuelle des esprits et l'état maladif de l'opinion publique ont pu prendre une forme aussi menaçante que celle que nous montre le moment actuel, on peut rechercher la source des défauts et des imperfections qui ont provoqué cet état de choses, soit dans les lois qui régissent la Confédération, soit dans la manière de les appliquer et de les exécuter

Jusqu'au moment où a été rédigé l'acte final de Vienne, la Confédération manquait de lois organiques comme en réclamait le développement régulier et sûr de son activité politique. Toutefois, grâce à l'acte final de Vienne, cette lacune fut comblée aussi bien que les circonstances le permettaient, sans altérer dans son essence même la nature de la Confédération. Cet acte contient notamment, pour le maintien de la sécurité intérieure des États allemands, des stipulations qui, en tant qu'il ne s'agit que de principes, pourraient être considérées comme convenables et suffisantes même pour les besoins du moment actuel. Tandis que, d'un côté, l'acte final de 1820 assure l'exécution de l'article XIII du pacte fédéral d'après une interprétation logique et rassurante, et qu'en admettant des plaintes motivées par des dénis de justice (article XXIX), il prévient dans la limite du possible les abus de pouvoir des Gouvernements, de l'autre côté il s'oppose nettement aux prétentions que la démocratie pourrait élever contre l'autorité gouvernementale. En effet, il déclare (article LVII) que le pouvoir souverain doit rester concentré aux mains du chef de l'État, et que les constitutions particulières ne peuvent obliger le prince à invoquer la coopération des États que dans l'exercice de certains droits déterminés; en même temps (article XXVI), il impose aussi à la Confédération l'obligation, chaque fois que dans un État confédéré le repos intérieur est directement compromis par la résistance des sujets à l'autorité, que l'extension de mouvements insurrectionnels est à craindre ou qu'une véritable insurrection est venue à éclater, de prêter son concours immédiat en vue de rétablir l'ordre, et il prescrit même ce concours sans qu'on y ait fait appel, si le Gouvernement menacé était empêché par des circonstances quelconques d'invoquer l'assistance de la Confédération.

Enfin, dans sa séance du 21 octobre 1830, l'Assemblée fédérale a pris, à propos des troubles qui, dans cette même année, avaient eu lieu dans plusieurs États allemands, une résolution ayant pour but de rendre cette intervention aussi prompte que possible. En effet, la Diète dit qu'en cas de danger pres-

sant, le secours de la force armée doit être accordé sur une simple réquisition adressée par un État confédéré à un autre, sans avis, sans délibération et sans décision préalable discutée à la Diète.

Aussi le lien fédératif qui unit les États allemands, lien qui a été créé pour assurer la sécurité intérieure de l'Allemagne, est-il, d'après les *lois fondamentales de la Confédération,* plus étroit et plus solide qu'il ne l'a jamais été peut-être dans aucune autre confédération d'États. Ce fait a son importance : en effet, si l'on veut combattre avec succès le fléau qui se déchaîne aujourd'hui sur l'Allemagne, il est aussi peu nécessaire d'arrêter de *nouveaux* principes ou de prendre de *nouvelles* mesures législatives, qu'il ne saurait être question de changer le pacte fondamental qui lie les confédérés et la législation qui les régit. Plus une modification de ce genre susciterait facilement un dangereux esprit d'innovation et ferait naître les plans les plus extravagants, menaçant par là même de rompre tout à fait le lien qui unit aujourd'hui les différentes parties de l'Allemagne, au lieu de le resserrer davantage, plus il faut apprécier la valeur du susdit pacte fondamental et de la législation qui régit actuellement la Confédération germanique. Les respecter rigoureusement l'un et l'autre, c'est le moyen le plus sûr de prévenir toute méfiance qui pourrait naître parmi les États allemands même dans leurs rapports réciproques ou chez d'autres puissances européennes, et de faire taire le préjugé répandu par la malveillance, qui tend à faire croire qu'on veut séparer l'intérêt des Princes de celui des peuples et créer entre les Souverains une alliance ayant pour but l'oppression de leurs sujets, ainsi que la calomnie a cherché à présenter des conventions antérieures qui avaient pour objet le maintien de l'ordre de choses existant et de la légalité en vigueur.

Il ne faut donc nullement attribuer à un défaut ou à une imperfection de la législation fédérale actuellement existante le fait qu'en Allemagne, à la suite des tristes expériences qui ont été faites de nos jours, d'une part la violence aveugle de masses populaires sans frein, d'autre part les envahissements

de l'esprit démocratique du temps, qui se cachent sous le masque constitutionnel d'une opposition politique régulière, — double symptôme des maux essentiels qu'il faut combattre, — cherchent, avec une audace sans pareille, à affaiblir l'autorité des Gouvernements ou l'ont déjà affaiblie réellement, leur ont arraché ou menacent de leur arracher encore des concessions et des droits dont ils ne peuvent, dans l'intérêt bien entendu de leurs sujets, se départir sans danger pour le maintien de l'ordre public et d'un état de choses légal assuré.

Si l'on veut combattre avec succès le fléau qui menace l'Allemagne, il ne faut, pour arriver à ce résultat, que la ferme volonté de tous les Princes allemands d'employer, de la manière la plus efficace, les moyens de conservation et de salut qu'offre la Constitution fédérale.

Tous les Gouvernements confédérés sont à même, en marchant ouvertement et loyalement dans la voie fédérative, de travailler à affermir leur propre autorité ainsi que celle de la Confédération, et d'opposer ainsi une digue infranchissable aux attaques dirigées contre la Confédération et contre les Gouvernements particuliers qui la composent.

Il est un ordre de faits qui, de la part de tous les Princes intéressés, exige de la manière la plus impérieuse une ferme volonté et l'application énergique des moyens de conservation et de salut qu'offre la Constitution fédérale : ce sont les prétentions qui, dans le moment actuel, sont notoirement élevées par les assemblées d'états dans plusieurs États confédérés, prétentions qui pourraient presque devenir plus dangereuses pour ces derniers que ne l'a été antérieurement l'aveugle violence de l'insurrection de masses populaires, attendu que l'opposition politique régulière sous laquelle se masquent les tendances envahissantes de l'esprit démocratique du temps, s'appuie sur des institutions constitutionnelles.

Dans les prétentions des assemblées d'états dont il est question ici, on reconnaît une double direction, selon que l'on considère *leur situation vis-à-vis de leurs Princes et leur situation vis-à-vis de la Confédération et de la Diète fédérale.*

A. Vis-à-vis de leurs Princes, les États demandent

a. De nouvelles concessions incompatibles avec le maintien de l'ordre public, et ils osent même

b. Menacer de rejeter le budget dans le cas où ces concessions ne leur seraient pas accordées.

B. Mais vis-à-vis de la Confédération et de la Diète fédérale, les États ne trahissent pas seulement

a. Une tendance à se mettre au-dessus des lois qui régissent la Confédération, mais ils se permettent même

b. De se livrer, dans leurs assemblées, à des attaques ouvertes contre la Confédération et la Diète fédérale.

Par contre, les moyens nécessaires pour mettre fin à ce scandale ne manquent nullement.

Ad A. *a.* Sans doute il n'est guère besoin de rappeler que, d'après toutes les constitutions allemandes, les Princes allemands ont encore le droit *d'initiative* en matière de législation, et que, par suite, les assemblées d'états ne peuvent pas proposer de nouvelles lois autrement que sous forme de pétitions. Quant aux Princes, ils gardent toujours le droit d'examiner librement si leur intérêt et l'intérêt du pays, étroitement lié au leur, si les obligations qu'ils ont à remplir envers la Confédération leur commandent de donner suite à ces pétitions; dans le cas contraire, ils sont libres de les repousser. Un motif suffisant pour le rejet d'une pétition présentée par les états est si le Prince, après l'avoir examinée, trouvait la concession demandée contraire au principe de l'article LVII de l'acte final de Vienne. Plus le texte de cet article, allégué déjà plus haut, fait entendre nettement que tout le pouvoir souverain doit rester concentré entre les mains du chef de l'État, et que le Souverain ne peut être tenu par une constitution particulière à invoquer la coopération des états que dans l'exercice de certains droits définis, plus il est certain qu'un prince de la Confédération germanique est non-seulement autorisé, mais encore obligé, dans l'intérêt général de la Confédération, à rejeter une pétition des états qui serait en contradiction avec ce principe.

Ad A. *b.* Aucun Prince allemand, pour peu qu'il ait conscience de sa dignité et de sa haute mission, ne se laissera

détourner de l'usage de ce droit et de l'accomplissement du devoir qui s'y rattache par une menace de refus de voter le budget, attendu que la formule suivante :

« Les ressources nécessaires pour assurer la marche d'un Gouvernement sagement organisé ne peuvent jamais être refusées au Souverain par les états provinciaux » — est conforme au sens de la stipulation de l'article LVII de l'acte final, citée plus haut, ainsi qu'à celui de la conséquence qui en dérive et qui est énoncée dans l'article LVIII de l'acte final.

Si donc des assemblées d'états en venaient à méconnaître leur position au point de vouloir subordonner, directement ou indirectement, le vote des impôts nécessaires pour assurer le fonctionnement d'un Gouvernement régulier à la réalisation de vœux ou au succès de propositions étrangères à leur mandat, il faudrait ranger des cas de cette nature au nombre de ceux auxquels il y aurait lieu d'appliquer les articles XXV et XXVI de l'acte final de Vienne.

Ad B. *a*. En ce qui concerne le rapport de la législation intérieure d'un pays avec celle de la Confédération, les vues des deux Cours à cet égard peuvent se résumer dans les formules suivantes, qui semblent de nature à entraîner une adhésion générale :

1. La législation intérieure des États de la Confédération germanique ne doit nuire en quoi que ce soit ni au but de la Confédération elle-même, tel qu'il est défini par l'article II du pacte fédéral et par l'article Ier de l'acte final de Vienne, ni aux institutions organiques établies en vue d'atteindre ce but (article XIII de l'acte final de Vienne, n° 2), ni enfin aux résolutions déjà prises ou à prendre dans l'avenir, conformément à l'esprit du pacte fédéral, en vue de développer et de compléter ce dernier (article IV de l'acte final de Vienne).

2. Elle doit tout aussi peu devenir un obstacle à ce qu'un État remplisse les obligations que la constitution fédérale lui impose à l'égard de la Confédération, notamment celle de voter des contributions en argent (articles LII et LVIII de l'acte final de Vienne).

3. Ce n'est pas aux autorités concourant à la législation

intérieure d'un pays, notamment aux assemblées d'états, qu'il appartient de donner, en cas de doute, une interprétation du sens du pacte fédéral et de l'acte final de Vienne, ainsi que des clauses qui y sont contenues. La Confédération germanique seule est autorisée et appelée à le faire elle-même, et elle exerce ce droit par son organe, la Diète fédérale (article XVII de l'acte final de Vienne).

4. Afin que ces droits de la Confédération, tels qu'ils ont été spécifiés ci-dessus sous les n[os] 1, 2 et 3, puissent être garantis et protégés comme il convient contre les prétentions des assemblées d'états, non-seulement par les divers Gouvernements eux-mêmes, mais encore par la Confédération, il y aurait lieu, pour la Diète fédérale, d'instituer spécialement dans ce but une commission qui se réunirait et fonctionnerait aussi souvent qu'une assemblée d'états aurait lieu dans un pays confédéré, c'est-à-dire qui, partant du point de vue ci-dessus, suivrait avec attention les discussions de cette assemblée, et qui, chaque fois qu'elle constaterait une tentative de violation de la constitution fédérale, en avertirait la Diète pour qu'elle prît les mesures réclamées par les circonstances et par la position particulière de la Confédération.

Les attaques dirigées contre la Confédération et contre la constitution fédérale, dont il a été question *ad* B. *b*, ne se reproduiront plus si les États allemands, fidèles aux obligations qu'ils ont à remplir envers la Confédération, s'engagent solidairement à ne pas les tolérer, et à prendre les mesures nécessaires pour les prévenir, chacun dans la mesure des moyens que lui offre sa constitution particulière; à cet égard, on pourra prendre pour base l'analogie que présente la répression d'attaques semblables dirigées contre le Souverain lui-même, ou bien contre le gouvernement du Souverain en général, et d'atteintes de ce genre portées à l'autorité de l'un ou de l'autre. L'obligation de le faire résulte déjà en partie du principe contenu dans l'article LIX de l'acte final de Vienne, où il est dit que, dans les pays où la constitution autorise la publicité des débats des assemblées d'états, les limites de la liberté de parole ne doivent être dépassées ni dans les

discussions elles-mêmes, ni dans leur reproduction par la presse, de manière à compromettre le repos d'un État confédéré en particulier ou de l'Allemagne tout entière, et que le règlement doit prévenir des faits de ce genre. On pourrait aussi, relativement à des attaques de cette espèce, dirigées contre la Confédération, investir d'un droit de contrôle la commission proposée d'après *B 4*.

Ces propositions, jointes au désir nettement formulé de voir remplir d'une manière consciencieuse, intelligente et énergique, les obligations envers la Confédération, forment la base des vues que les Cours d'Autriche et de Prusse recommandent à l'attention de leurs confédérés, dans le but de combattre les prétentions des assemblées d'états, dont il a été question plus haut.

Si la Diète fédérale est en mesure de soutenir, d'après les principes ci-dessus, les droits de la Confédération contre les prétentions d'une assemblée d'états quelconque; si elle les maintient comme il est convenable, et si les résolutions qu'elle peut être appelée à prendre dans ce sens sont exécutées sérieusement et avec l'énergie voulue, l'opinion publique ne tardera guère à se modifier et à juger plus sainement la Confédération germanique. On apprendra à reconnaître et à apprécier son autorité; en vain un esprit de parti subversif s'efforcera-t-il, comme jusqu'à ce jour, de miner cette autorité par ses menées coupables, plus encore qu'il ne l'a fait jusqu'ici; en vain cherchera-t-il à propager l'idée que la situation actuelle ne saurait durer et qu'il ne s'agit plus que de réaliser les funestes rêves de fusion des différents peuples allemands en un seul peuple et des différents États en un seul État, quoi qu'il puisse en résulter.

La force du lien fédératif qui embrasse les États allemands augmentera encore, et l'autorité de la Confédération s'affermira encore davantage dans l'opinion publique, pour le bien de toute l'Allemagne, si, en général, les Princes allemands s'accordent à suivre des maximes correctes en ce qui concerne l'appréciation et l'affirmation pratique de leur situation de confédérés : de ce nombre sont, d'une part, la maxime qu'il ne

faut pas, pour servir des intérêts particuliers, porter la compétence de la Confédération au delà des limites que lui assignent les lois fondamentales, ni vouloir provoquer la crainte légitime d'une intervention trop étendue de la Confédération; d'autre part, la maxime qu'il faut prêter franchement la main à toutes les délibérations et à toutes les résolutions de la Diète, dans la limite de sa compétence constitutionnelle, et se proposer de donner suite à ces dernières, sans réserve ni restriction, surtout quand on travaille avec succès à asseoir sur des bases plus solides l'autorité de l'assemblée fédérale, considérée comme organe de la Confédération, en procédant d'une manière conforme au but en vue duquel elle a été formée.

Les conditions essentielles pour arriver à ce dernier résultat sont les suivantes :

a. Il faudrait que la marche des affaires de la Diète devînt plus prompte et plus expéditive, ce qui dépend de l'accord des Princes recommandé plus haut, et, dans chaque cas particulier, des instructions données par les Cours elles-mêmes;

b. Qu'on mît en délibération à la Diète et qu'on réussît à y arrêter des dispositions ayant un caractère d'utilité générale, intéressant toute l'Allemagne, en tant que les circonstances s'y prêteraient.

Même en supposant l'admission et la réalisation des propositions qui ont été développées tout à l'heure, il resterait encore beaucoup à faire pour arracher l'opinion publique à son vertige actuel, pour la faire revenir des erreurs et des doctrines sophistiques qui l'aveuglent aujourd'hui et pour la ramener à ce calme qui seul peut la rendre accessible aux idées de vérité, de justice et d'ordre, en tant qu'il est possible aux Gouvernements d'Allemagne de provoquer un tel revirement.

Pour le moment, les Gouvernements de tout ordre sont invités à vouloir bien déclarer s'ils sont prêts à adhérer aux propositions dérivant de l'exposé ci-dessus, quand elles seront soumises à l'assemblée fédérale, et, par suite, à concourir à ce que, par une résolution formelle de la Diète, ces propositions entraînent pour tous l'obligation de s'y soumettre pour le bien de la patrie commune.

Ces propositions sont les suivantes :

ARTICLE Ier. « Attendu que, d'après l'article LVII de l'acte final de Vienne, le pouvoir souverain doit rester concentré aux mains du chef de l'État, et que le Prince ne peut être tenu par une constitution particulière à invoquer la coopération des états que *dans l'exercice* de certains droits déterminés, un Souverain allemand, en sa qualité de membre de la Confédération, est non-seulement autorisé à rejeter une pétition des états qui serait en contradiction avec ce principe, mais encore *l'obligation* de la rejeter résulte du but en vue duquel la Confédération a été formée. »

ARTICLE II. « Attendu que pareillement, d'après l'esprit de l'article LVII de l'acte final, qui vient d'être cité, et la conséquence qui en dérive, conséquence énoncée dans l'article LVIII, les assemblées d'états ne peuvent refuser à aucun Souverain allemand les ressources nécessaires pour assurer la marche d'un Gouvernement fidèle à ses obligations envers la Confédération et à la constitution particulière du pays, il faudra traiter le cas où ces assemblées voudraient subordonner, directement ou indirectement, le vote des impôts nécessaires pour assurer le fonctionnement du Gouvernement, à la réalisation de vœux ou au succès de propositions étrangères à leur mandat, comme un de ceux auxquels il y aurait lieu d'appliquer les articles XXV et XXVI de l'acte final. »

ARTICLE III. « La législation intérieure des États de la Confédération germanique ne doit en aucun cas aller à l'encontre du but de la Confédération elle-même, tel qu'il est défini par l'article II du pacte fédéral et par l'article Ier de l'acte final ; elle doit tout aussi peu être un obstacle à ce qu'un État remplisse les autres obligations que la constitution fédérale lui impose à l'égard de la Confédération, notamment celle de voter des contributions en argent. »

ARTICLE IV. « Pour sauvegarder la dignité et les droits de la Confédération et de l'assemblée qui la représente contre des empiétements de tout genre, mais en même temps pour faciliter dans les différents États de la Confédération le maintien des rapports constitutionnels qui existent entre les Gouverne-

ments et les assemblées d'états, il y a lieu de nommer à la Diète une commission spécialement chargée de ce soin; celle-ci aura pour objet particulier de se tenir au courant des discussions qui auront lieu dans les assemblées d'états de la Confédération germanique; d'examiner les propositions et les résolutions qui seraient contraires aux obligations à l'égard de la Confédération ou aux droits du Gouvernement garantis par les conventions fédérales, et d'en donner connaissance à la Diète, qui, si elle trouve que l'affaire doive être discutée plus à fond, aura à provoquer, le plus tôt possible, des débats contradictoires avec les Gouvernements intéressés. »

Article V. « Attendu que, d'après l'article LIX de l'acte final de Vienne, dans les pays où la constitution autorise la publicité des débats des assemblées d'états, les limites de la liberté de parole ne doivent être dépassées ni dans les discussions elles-mêmes, ni dans leur reproduction par la presse, de manière à compromettre le repos d'un État confédéré en particulier ou de l'Allemagne tout entière, et que le règlement doit prévenir des faits de ce genre, tous les Gouvernements confédérés s'obligent solidairement, comme le leur impose leur situation dans la Confédération, à empêcher qu'il se produise dans les assemblées d'états des attaques contre la Confédération, ainsi qu'à prendre et à faire exécuter les mesures nécessaires pour les prévenir, chacun dans la mesure des moyens que lui offre sa constitution particulière. »

Article VI. « Attendu que, d'après l'article XVII de l'acte final, la Diète fédérale est appelée, dans le but de maintenir le véritable sens de l'acte final et des stipulations qu'il contient, à les interpréter, en cas de doute, d'une manière conforme au but que se propose la Confédération, il s'entend de soi-même que la Confédération germanique a seule le droit exclusif d'interpréter le pacte fédéral et l'acte final de manière que son interprétation fasse loi; or, elle exerce ce droit par son organe constitutionnel, la Diète fédérale *. »

* Aux termes du protocole public de la vingt-deuxième séance de la Diète germanique, tenue le 28 juin 1832, toutes les propositions ci-dessus furent

Metternich à Neumann, à Londres (D.). Vienne, le 24 juin 1832.

1092. La situation des Gouvernements allemands a dans tous les temps fixé notre attention et notre juste sollicitude.

L'Allemagne souffre depuis bien longtemps du mal qui couvre aujourd'hui l'Europe entière. Sous plusieurs points de vue, ce mal y a même précédé l'explosion provoquée en France en 1789. La secte des *Illuminés,* cette première association *radicale,* a dû son existence, bien antérieurement à cette époque, à la faiblesse du Gouvernement bavarois et à la complicité de plusieurs hommes qui en avaient fait partie dès l'origine. C'est cette même secte qui, depuis, n'a jamais été détruite, quoique le même Gouvernement ait cherché à la comprimer et se soit même vu forcé de sévir contre elle, et qui a pris successivement, selon les circonstances et les besoins des temps, les dénominations de *Tugendbund,* de *Burschenschaft,* etc.

Plusieurs Princes ont commis la faute impardonnable de donner à leurs États des institutions empruntées à la France. Cette faute a été suivie d'une seconde : celle de conserver, à côté des nouvelles institutions, la *pragmatique du service,* institut tutélaire sous l'existence des lois de l'ancien Empire germanique, mais absolument incompatible avec des institutions différentes. Le système représentatif moderne, qui rend les ministres responsables *envers la nation des actes du Gouvernement,* exige tout naturellement que les employés soient amovibles ; dans les États constitutionnels allemands, les ministres sont *responsables* et les employés de toutes les catégories sont *inamovibles.* Dès lors les Gouvernements n'ont plus les moyens de se faire obéir par leurs propres agents, et l'expérience acquise prouve que dans ces mêmes pays l'obéissance existe encore chez le peuple, mais que depuis longtemps elle

adoptées et suivies de résolutions prises à l'unanimité. Seulement, sur la proposition de la Bavière, l'article 4 fut modifié dans le sens que la commission de la Diète qu'il s'agissait d'instituer devait être nommée pour six ans.
(*Note de l'Éditeur.*)

ne se rencontre plus dans la région intermédiaire entre le trône et le peuple. En ajoutant à ces faits l'influence extraordinaire que les universités ont de tout temps exercée en Allemagne, le respect dont ces corps savants furent entourés et les priviléges extraordinaires dont ils n'ont cessé de jouir, il est clair qu'il ne fallait plus que la liberté de la presse et la discussion publique pour réduire les États allemands à la situation où ils se trouvent aujourd'hui.

Je suis entré dans ces détails afin de présenter dans le cadre le plus restreint possible une esquisse qu'il sera bon de porter à la connaissance du Cabinet anglais. Ce Cabinet, absorbé par de bien autres soins, n'a pas la faculté d'approfondir la situation des choses en Allemagne, et le sort qui sera réservé à cette partie du continent décidera néanmoins de celui de l'Europe entière.

Notre action sur la Confédération, ainsi que toute influence que l'Empereur se permet d'exercer sur des corps politiques étrangers, s'est constamment maintenue dans les strictes limites de la légalité. L'Autriche est membre de la Confédération. En cette qualité, elle y tient le premier rang, et son représentant à la Diète en est le président. Son vote ne compte que pour une voix, comme ceux de la Prusse, de la Bavière, etc.

Nous nous sommes constamment préoccupés de maintenir l'ordre dans les actes de ce point central et de prêcher *justice et force* aux Cours de l'Allemagne. Le mal qui a été fait et qui a acquis une aussi grande intensité n'est pas notre œuvre. Il est la suite des graves erreurs auxquelles les Gouvernements allemands se sont livrés, et il est également celle de leur manque de savoir-faire. Quand ce dernier inconvénient se joint à une législation vicieuse, il devient difficile de maintenir et d'assurer l'ordre public. S'il en est ainsi dans tous les temps, de combien ce danger ne doit-il pas s'accroître par des exemples tels que ceux que la France ne cesse de donner à l'Allemagne, et par une action aussi puissante que l'est devenue, depuis la révolution de 1830, celle du comité directeur! L'affiliation entre les sectaires allemands et ceux de Paris n'est plus un mystère; elle a été célébrée par un banquet public, sous la

présidence du général de La Fayette, le jour même où le scandale d'Hambach a donné le dernier éveil aux Gouvernements. La question pour ceux-ci est de continuer à exister, ou de se soumettre à une perte certaine. Les Princes allemands les plus aveugles naguère voient aujourd'hui où ils en sont arrivés, et leur détermination est prise de ne pas se laisser engager dans les voies que des conseillers ineptes ou perfides leur avaient tracées.

Ils se sont adressés à nous. L'Empereur, convaincu depuis longtemps de l'existence du danger, avait prévu ce cas. Une entente intime avec le Roi de Prusse avait eu lieu, et les deux Monarques n'ont pas hésité sur le choix des moyens qu'ils devaient employer. L'acte complémentaire de l'année 1820 offre toutes les ressources nécessaires. C'est aux lois existantes que les Gouvernements allemands ont été rendus attentifs, et ce sont elles qui vont être mises en action à Francfort.

Vous trouverez dans les annexes, Monsieur le baron, d'amples lumières sur la marche que vont suivre les affaires à la Diète. Cette marche est claire et précise; pour l'adopter, il n'est pas besoin d'avoir recours à des lois ou à des mesures exceptionnelles; tout en elle est correct et devra par conséquent avoir une action puissante. La Confédération, pour maintenir ses droits, n'a pas besoin de lois nouvelles; toutes celles qui sont nécessaires existent, et la grande œuvre de 1820, mise en pratique, recueillera la récompense qui lui est due.

Veuillez informer amicalement lord Palmerston de ces faits. Je ne voudrais pas lui faire perdre un temps précieux, réclamé par d'autres soins plus urgents, en l'engageant à s'occuper de détails législatifs qui, d'ailleurs, vont paraître au grand jour. C'est au point de vue de la politique, que le Cabinet britannique doit porter de l'intérêt au succès de l'entreprise. La question à décider se réduit à savoir si l'Allemagne restera un pays indépendant ou s'il devra s'absorber dans la Révolution française et tomber par là dans la dépendance de la France. Si les Gouvernements de la Confédération savent se conduire, leur triomphe n'est pas douteux, car ce sera à la fois celui de la nationalité et de la véritable liberté.

Metternich à Apponyi, à Paris (D.). Baden, le 4 août 1832.

1093. Je vous envoie ci-joint, Monsieur l'ambassadeur, la copie d'une dépêche que j'ai adressée à Londres le 24 juin (nº 1092). Elle renferme l'exposé le plus fidèle de l'esprit qui a présidé à l'adoption des mesures prises par la Diète. Tout en elle est vrai, et ce qui l'est avant tout, c'est *la légalité* complète des arrêtés pris par ce premier corps de la Confédération, ou plutôt par la totalité des Gouvernements eux-mêmes qui la composent. Les arrêtés du 28 juin dernier ont frappé en plein sur le mal. S'il était possible d'avoir quelque doute à cet égard, la fureur que témoigne et les cris qu'élève le parti révolutionnaire contre ces mesures suffiraient pour le dissiper. Les factieux répandent des mensonges. Aucune des attaques dirigées jusqu'à présent contre les arrêtés du 28 juin par les feuilles françaises, anglaises et allemandes dévouées au radicalisme, ne porte sur un fait réel. Rien dans leurs prétentions n'est fondé; la Diète, ce Congrès permanent de Princes souverains et de quatre villes libres jouissant également de leur pleine souveraineté, a unanimement réclamé l'observance et l'exécution des lois fondamentales sur lesquelles repose la Confédération. Ce n'est pas dans le but de limiter l'indépendance des divers États que ces lois sont faites et qu'elles sont appliquées aujourd'hui; elles n'ont au contraire en vue que d'assurer l'indépendance et la souveraineté de toutes les parties qui composent le grand corps politique fédéré. Pas une loi nouvelle n'a été faite, non que la Confédération ne se reconnût le droit d'en faire, mais parce que les lois existantes suffisent à tous les besoins, et parce que le sentiment de tous les Gouvernements allemands est uniforme sur la préférence que méritent des lois existantes et permanentes sur celles qui, à tort ou à raison, prêtent au préjugé de n'être que des lois de circonstance.

A la suite de cet exposé simple et conforme aux faits, il me reste à vous répondre, Monsieur l'ambassadeur, relativement au vœu que vous a exprimé M. le comte Sébastiani. Nos explications à cet égard seront claires et précises.

C'est la faction ennemie de tous les Gouvernements qui pousse à la guerre politique. Elle a raison dans son intérêt; celui des Gouvernements lui étant directement opposé, ils ne veulent pas de la guerre, et ils ont également raison.

Le Gouvernement français craindrait que des troupes autrichiennes et prussiennes ne fussent dans le cas de s'approcher des frontières du Royaume. Les motifs de cette crainte sont palpables, et nous partageons à cet égard ses scrupules politiques. C'est précisément parce que les deux Cours désirent une même chose et veulent l'une et l'autre prévenir ou écarter des embarras, que le Cabinet français doit attacher une haute valeur à la réussite des mesures arrêtées à Francfort. Sans ces mesures, l'invasion d'une épouvantable anarchie dans les pays allemands avoisinant la France était devenue immanquable. La république allemande s'apprêtait à tendre la main à la république française, sauf aux deux républiques à se disputer plus tard la conquête des anciens pays allemands réunis à la France et celle de la rive gauche du Rhin retournée à l'Allemagne.

Il est permis d'espérer que le danger est écarté pour le moment, et par conséquent celui que pourrait provoquer un mouvement de forces répressives fédérales l'est également. Que le Gouvernement français se maintienne sur une ligne de sagesse ferme et hautement avouée, il servira sa propre cause, celle du repos général et celle de la paix politique.

Si le feu de la révolution flagrante devait embraser une partie quelconque de l'Allemagne, l'Empereur saura remplir les devoirs qu'il a contractés en entrant dans la Confédération. Il ne dépassera pas les limites de ces devoirs, mais il saura y satisfaire.

Il est clair que dans cette question il n'entre point de politique. Il s'agit de la conservation pure et simple de l'existence d'États dont le sort est intimement lié à celui de notre propre Empire. Tout ce que le Gouvernement français, comme tout autre Gouvernement, sera jamais dans le cas de faire pour se prémunir contre les attaques du même mal qui menace également son existence, ne nous causera jamais d'inquiétude et ne sera jamais pour nous l'objet d'un sentiment de jalousie

politique. Ce que nous sommes prêts à accorder à d'autres, nous le réclamons également pour nous; la prétention est juste, et elle renferme toute la politique de l'Empereur.

Veuillez donner connaissance de la présente dépêche et de son annexe au ministère français.

L'ANGLETERRE SE RETIRE DES CONFÉRENCES DES CINQ GRANDES PUISSANCES A ROME.

1094. Metternich à Neumann, à Londres (D.). Baden, le 30 juillet 1832. — 1095. Metternich à Neumann, à Londres (E. D.). Vienne, décembre 1832.

1094. Les questions relatives à l'Italie, comme toutes celles qui fixent aujourd'hui l'attention des puissances, offrent deux faces. Elles ont un côté *politique,* et elles en ont un second que je ne crois pas pouvoir désigner autrement qu'en le qualifiant de *révolutionnaire,* sans prétendre, par cette dénomination, me lancer dans l'examen de la valeur ou de la non-valeur des diverses théories d'administration publique qui divisent aujourd'hui le corps social.

Le Cabinet anglais ne persisterait pas dans les sentiments qu'il nous a si souvent manifestés à l'égard de notre conduite dans les affaires romaines, si le motif qui l'a engagé à s'en retirer se rattachait à l'existence d'une divergence d'opinion entre les deux Cours *sur leurs vues politiques.* Nous ne lui en attribuons pas l'intention, et si nous devions être dans l'erreur à ce sujet, ce serait à lord Palmerston à nous l'apprendre. Ce n'est pas en effet le respect que porte l'Empereur à l'indépendance des États de l'Italie et aux droits de souveraineté du Souverain Pontife; ce n'est pas l'éloignement de Sa Majesté Impériale pour toute idée d'agrandissement et de conquête; ce n'est pas enfin sa ferme détermination de maintenir religieusement les circonscriptions territoriales, sanctionnées par les grandes transactions européennes, qui pourraient porter

le Cabinet britannique à se permettre un reproche contre la ligne politique que suit Sa Majesté Impériale, et engager ce Cabinet à se séparer de la marche que nous nous sommes tracée. Le motif qui a disposé le Gouvernement anglais à se retirer des affaires d'Italie* doit donc être cherché sur un autre terrain, et en admettant que ce motif se rattacherait à sa conviction que l'adoption d'un système de concessions plus étendues de la part du Souverain Pontife envers ceux de ses sujets qui réclament des réformes et des innovations, offrirait le seul moyen d'assurer le repos intérieur des États pontificaux, nous sommes trop sincères pour ne pas reconnaître une divergence notable entre la manière dont le Cabinet britannique juge sous ce rapport la situation des choses dans l'État romain, et le jugement que nous en portons nous-mêmes.

Notre opinion à l'égard des concessions qu'on réclame des Gouvernements est la suivante : En général, nous rejetons le système des concessions; car si, d'une part, nous reconnaissons aux Gouvernements le devoir de prévenir, par la sagesse de leur conduite et par des actes raisonnables et justes, la nécessité d'arriver à des concessions, nous ne saurions en saine logique considérer les Gouvernements et les gouvernés comme engagés dans une lutte perpétuelle d'intérêts opposés; nous admettons, au contraire, l'existence d'une union parfaite et permanente entre les intérêts du trône et ceux de la nation, et nous ne saurions dès lors attribuer à l'introduction de bonnes lois et au règlement d'une bonne administration la qualification de *concessions*. Ce n'est pas, en un mot, l'état de controverse et la lutte entre les Gouvernements et les peuples que nous envisageons comme l'ordre régulier du corps social, mais bien positivement comme un malheur propre aux temps de trouble et d'anarchie.

En appliquant ce système aux affaires romaines, l'Empereur a dû reconnaître que les Légations manquaient de lois, et que

* Le plénipotentiaire de l'Angleterre aux conférences de Rome (M. Seymour) fut rappelé parce que l'Angleterre ne voulait plus prendre part aux délibérations ayant pour objet les affaires romaines. (*Note de l'Éditeur.*)

leur administration était défectueuse; aussi Sa Majesté Impériale n'a-t-elle point hésité, en 1831, à donner à Sa Sainteté les conseils qui lui ont paru les plus propres à la convaincre de la nécessité impérieuse d'introduire dans ses États des lois sages et un système régulier d'administration intérieure. Soutenue par ses alliés, Sa Sainteté a satisfait à ces conseils.

Au lieu de répondre à l'attente de l'autorité souveraine et à celle des puissances qui sont intervenues dans cette complication regrettable, les factieux bolonais ont rejeté toutes les améliorations; loin de permettre l'introduction des nouvelles lois, ils en ont même empêché la publication. Dans leur système, une conduite pareille était parfaitement conséquente. Décidés à soustraire les Légations à la domination du Saint-Siége, ce n'est pas l'introduction de lois propres à satisfaire aux besoins de leur population qui aurait pu leur paraître désirable.

Les événements postérieurs à cette époque ont essentiellement changé la position du Souverain Pontife, tant à l'égard des puissances que vis-à-vis de ses sujets. L'occupation violente d'Ancône par une force armée a mis Sa Sainteté en face d'une question de haute politique. Les efforts que notre Cabinet n'a cessé de vouer à la meilleure solution possible d'une aussi malencontreuse entreprise ne sont pas restés sans succès. Tout ce qu'un esprit de conciliation éclairé et le désir sincère de la conservation de la paix politique ont pu nous inspirer, a été tenté et mis en œuvre par nous dans ce but. La voix publique, même en Angleterre, nous a rendu justice à cet égard. Forts de notre conscience et peu habitués à régler notre marche sur une autre base, nous n'en avons pas moins accueilli avec satisfaction cet hommage général.

Fonder la demande de *concessions* sur cet état de choses a répugné et répugnera toujours à l'Empereur. Si Sa Majesté n'a jamais accordé aux décisions du Souverain Pontife antérieures à la révolte de 1832 la valeur de *concessions,* loin d'en réclamer de nouvelles de la part de ce Souverain, depuis cette seconde époque, elle eût trouvé naturel que le Pape révoquât celles qu'il avait déjà faites. Mais les lois émanées de

Sa Sainteté n'ayant aucunement ce caractère, l'Empereur a dû insister, et il ne cessera d'insister sur leur entière et complète exécution.

Par ces explications et par celles que j'ai données à sir Frédéric Lamb, je crois avoir épuisé la matière sous le rapport du *principe* qui sert de guide à notre marche.

Mais il existe un autre terrain sur lequel la question des réformes dans l'État romain peut également être abordée : c'est celui de l'utilité de certaines réformes et de l'opportunité du moment pour effectuer celles qui seraient reconnues utiles. C'est sur ce terrain qu'il se présente une divergence entre l'opinion de notre Cabinet et celle du Cabinet britannique.

En réduisant la question à ses termes les plus simples, la divergence entre les deux Cabinets porte sur la question de la sécularisation de l'administration pontificale et sur deux points que j'ai signalés à sir Frédéric Lamb *.

Quant à la première de ces questions, nous reconnaissons que le Souverain Pontife est *dans l'impossibilité* d'aller au delà de ce qu'il a fait en déclarant « *les laïques admissibles* aux places administratives », dont ils étaient exclus par l'usage, depuis un temps immémorial. Chaque pays et chaque corps d'État est soumis à des impossibilités de cette nature. L'*émancipation des catholiques* a été prononcée par le Parlement britannique; malgré son omnipotence constitutionnelle, le

* Ces deux points sont : « 1° l'admission du principe de l'élection populaire, comme base des conseils communaux et provinciaux; 2° la formation d'un conseil d'État de laïques, à côté du Sacré Collége, ou plutôt en opposition à celui-ci. » Dans une note adressée à Lamb, le 23 juillet, Metternich explique de la manière suivante son attitude et le refus d'admettre ces demandes soutenues par l'Angleterre : « Il n'appartenait sans doute ni à l'Autriche ni à aucune autre puissance de dicter la loi au Souverain Pontife, principalement sur des objets qui, sortant de la sphère des améliorations administratives sur lesquelles on s'était permis de donner des conseils à Sa Sainteté, touchaient essentiellement *à la forme de son Gouvernement* et tendaient à créer un nouveau pouvoir dans l'État. Le Cabinet autrichien a dû céder à cet égard à la résistance légitime du Pape, de même qu'aux réclamations unanimes des autres Gouvernements de l'Italie, qui ont vu dans de pareilles concessions un danger imminent pour la tranquillité de leurs États. »

(*Note de l'Éditeur.*)

Parlement n'aurait pas pu *exclure les protestants* de l'exercice de leurs droits politiques. C'est que le Parlement est protestant. Le Gouvernement romain est un Gouvernement ecclésiastique; il pouvait exclure les laïques de certaines charges publiques, et de même les déclarer habiles à les exercer. Il n'entrerait pas dans ses facultés de prononcer l'exclusion des ecclésiastiques des charges publiques. Je ne me sers pas ici du mot de *prêtres,* car on peut être homme d'Église (ecclésiastique) sans être prêtre. Pour remplir à Rome les premières fonctions de l'État, les ordres n'ont jamais été nécessaires. On peut être cardinal et ne point être dans les ordres. Le prince de Belvedere, aujourd'hui père d'une nombreuse famille, a été cardinal durant vingt années de sa vie, et ce n'est qu'à l'époque de l'élection du Pape Léon XII que le cardinal Albani est entré dans les ordres. Les gouverneurs de Rome ne sont jamais dans les ordres, quoiqu'ils portent le costume ecclésiastique et le titre de *Monsignore,* et j'ai moi-même vu le temps où des membres du corps diplomatique à Rome préféraient porter le costume ecclésiastique, parce que c'est celui de la Cour. La question de l'*exclusion des ecclésiastiques* devrait ainsi comprendre celle de l'*habit noir* pour les fonctionnaires de l'État, car autrement elle manquerait son objet. Par la déclaration de l'*admissibilité des laïques* aux charges publiques auxquelles ils ne parvenaient pas autrefois, non par suite d'une loi d'exclusion, mais par suite d'un usage consacré par le temps, l'objet raisonnable qu'on se propose se trouve atteint. Il l'est même au point que la seule objection logique qu'on pourrait se permettre encore consisterait à se demander si le chef de l'Église catholique doit à la fois être Souverain temporel; mais comme cette question repose sur un tout autre terrain que celui sur lequel est établie la présente discussion, et qu'elle est décidée par les transactions politiques qui servent de base à l'état de possession des puissances et à la paix de l'Europe, nous ne nous perdrons pas dans son examen, et nous nous bornerons à faire observer que c'est précisément *cette sécularisation* qui enlèverait au Pape sa puissance temporelle, déchéance que la faction révolution-

naire appelle de tous ses vœux, en paraissant toutefois ne réclamer que la sécularisation de l'administration.

Quant aux mesures recommandées par la conférence de 1831 et refusées par le Pape, nous avouons franchement que nous ne saurions nous empêcher de reconnaître la valeur des motifs puissants sur lesquels se fonde le refus de Sa Sainteté. Ces motifs doivent avoir une valeur réelle et pratique, car elle est reconnue aujourd'hui par les représentants des puissances mêmes qui avaient mis le plus d'insistance sur la première proposition.

C'est avec un sincère sentiment de regret que l'Empereur voit le Gouvernement anglais se retirer des affaires romaines. Il en résultera pour Sa Majesté Impériale un devoir plus pressant encore d'aviser au moyen de les terminer de la manière la plus régulière et la plus satisfaisante possible.

Nous ne faisons point de politique dans les affaires romaines; la sollicitude avec laquelle nous avons cherché à en écarter les chances de danger qui se sont présentées n'a pas été infructueuse. Notre attention continuera à être dirigée vers un objet aussi important, et si nos efforts devaient jamais échouer, la question d'un régime municipal pour la ville de Bologne ou pour telle autre ville de l'État pontifical céderait bien vite la place à des questions d'une tout autre valeur pour la généralité des puissances.

C'est de la politique, et de la politique raffinée, que font les sectaires italiens. Le régime intérieur de leurs villes ne les touche pas; s'ils en parlent, ce n'est que pour jeter du trouble dans les positions. Convaincus qu'ils ne pourront arriver au bouleversement complet de leur patrie que par le moyen violent de la guerre entre les puissances, c'est à les brouiller que tendent leurs efforts. Les factieux jouent leur jeu, nous jouons le nôtre. Nous n'avons pas la prétention de les tromper; nous voulons empêcher leur triomphe, et nous n'hésitons pas à l'avouer. Par contre, leurs phrases ne nous trompent également pas. Nous savons ce qui en elles a la valeur d'une réalité et ce qui n'est qu'un leurre. Nous connaissons leurs plans et leurs

moyens, et c'est parce que nous savons les évaluer que nous ne changerons pas de marche.

Veuillez porter la présente dépêche à la connaissance de lord Palmerston et l'assurer que rien n'a pu me paraître aussi pénible que la nécessité d'entrer, envers un Cabinet dont les premiers et les plus permanents intérêts politiques sont si intimement confondus avec ceux de notre Empire, dans une élucidation telle que la présente. Le Cabinet britannique nous a rendu compte de sa pensée et de ses déterminations; nous avons dû agir envers lui avec une égale franchise.

Metternich à Neumann, à Londres (E. D.). Vienne, décembre 1832.

1095. Une longue expérience avait habitué l'Empereur à compter sur l'amitié de l'Angleterre, et son Cabinet à prendre pour base de ses calculs l'uniformité des intérêts politiques entre les deux Empires. Dans les derniers temps, nous avons toujours pensé que les vœux du Gouvernement britannique et les nôtres se confondaient dans celui du maintien du repos intérieur des États et de la paix politique en Europe.

Si, par contre, nous admettons qu'il puisse exister entre notre Cabinet et celui de Sa Majesté Britannique une divergence dans la manière de juger des questions spéciales, nous ne sommes pas également prêts à admettre qu'elle pourrait s'étendre jusqu'aux grands résultats que tous les Gouvernements réguliers doivent avoir en vue, autant dans leur propre intérêt que dans celui du repos social tout entier. C'est en nous plaçant sur cette base de confiance que nous n'hésitons pas à fixer l'attention particulière du principal secrétaire d'État sur la somme immense d'inconvénients et même de dangers qui serait inséparable de la marche du Cabinet anglais, si celle-ci prêtait aux hommes du mouvement dans d'autres contrées l'espoir d'être soutenus par lui. En nous annonçant sa détermination de retirer son agent diplomatique de Rome, le principal secrétaire d'État nous a développé sa pensée sur la ligne de conduite passive que Sa Majesté Britannique serait dans la nécessité de suivre dans des circonstances pénibles à admettre

d'avance. Entre cette annonce et un appel à ces circonstances elles-mêmes, la différence est grande, et si un procédé peut servir à faire naître les plus fâcheuses complications dans un prochain avenir, c'est certes celui qui fait le sujet de la présente dépêche.

Nous nous reconnaissons des devoirs que nous saurons remplir dans la suite comme par le passé; ce que nous ne nous reconnaissons pas moins, c'est le droit de réclamer de la part d'une Cour amie les égards auxquels nous sommes incapables de manquer envers elle.

Comme la lettre qu'un libéral italien, présentement à Paris, a adressée à ses amis à Bologne et dans d'autres villes de l'État pontifical a été colportée par eux d'après le vœu même de son auteur, il n'est pas surprenant qu'elle soit arrivée à notre connaissance. J'en possède d'autres dont je ne puis faire un même usage, et qui toutes sont rédigées dans le même esprit. Comptant aujourd'hui bien plus sur le secours du Gouvernement britannique que sur celui de la France, les radicaux exilés recommandent à leurs complices la patience *dans l'action,* mais l'énergie dans le *travail révolutionnaire.* Craignant les coups qui pourraient les exposer à des risques personnels, ces hommes préfèrent les moyens qui, dans des voies moins dangereuses, leur promettent les mêmes résultats. Ils veulent assurer le triomphe de leurs vues de subversion au moyen de formes pacifiques; en ceci ils suivent l'impulsion de leurs maîtres. Le terrain sur lequel vous devrez vous établir dans toute discussion avec les ministres anglais, c'est celui d'opposer la pratique à la théorie. Quelles que puissent être les thèses qu'ils chercheraient à soutenir pour appuyer leurs idées de perfectionnement de l'ordre social dans les États romains, il y a une vérité à leur opposer: c'est que *nous sommes allés, dans les conseils que nous avons donnés à la Cour pontificale, jusqu'à la limite où l'existence temporelle du Souverain Pontife deviendrait inconciliable avec les exigences des novateurs.* A cette limite commence la question de l'émancipation des provinces placées aujourd'hui sous sa domination, et cette question serait la plus grave et en même temps la plus

dangereuse à aborder et à résoudre à toutes les époques et surtout à la nôtre. Elle serait grave pour toutes les puissances et en particulier pour le Roi de la Grande-Bretagne. Si lord Palmerston ne comprend pas ou s'il ne veut pas comprendre cette vérité, s'il oublie que son Maître a plus de cinq millions de sujets catholiques zélés, nous n'y pouvons rien ; mais ce qui est en notre pouvoir, c'est de combattre le travail révolutionnaire du Cabinet britannique, sous quelque prétexte et sous quelque forme qu'il se présente. *Nous faisons du maintien du repos public en Italie une question d'existence pour nous-mêmes;* nous le faisons et nous le disons. Si les ministres réformateurs visent à nous écraser, et à engager le monde dans une conflagration générale, nous ne saurions empêcher l'existence d'une intention aussi coupable ; mais il serait loyal à eux de l'avouer.

Vous trouverez certainement dans votre mémoire et dans les actes de l'ambassade les traces d'un langage fort différent qu'a tenu le principal secrétaire d'État à M. le prince Esterhazy sur les affaires romaines, à l'époque de l'explosion des troubles dans la Romagne. Ce langage diffère en effet essentiellement de la marche que suit aujourd'hui, dans la même question, le même ministre. C'est que lui et ses collègues ont fait depuis lors un chemin immense dans la voie nouvelle. Les hommes une fois lancés dans des voies fausses et dangereuses savent rarement s'arrêter et encore moins rétrograder. Le Cabinet anglais nous offre une nouvelle preuve de cette vérité.

CHOIX DU PRINCE OTHON DE BAVIÈRE COMME ROI DE GRÈCE.

1096. Metternich au baron de Gise, ministre bavarois des affaires étrangères, à Munich (D.). Baden, le 11 août 1832.

1096. Au moment même où j'ai reçu la dépêche que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser le 29 juillet, je me suis empressé de soumettre à l'Empereur la lettre du

Roi qui s'y trouvait jointe, ainsi que la convention conclue et signée à Londres, le 7 mai, par les représentants des Cours de Bavière, d'Angleterre, de France et de Russie, en vertu de laquelle Son Altesse Royale le prince Othon de Bavière est appelé à monter sur le nouveau trône de la Grèce. L'Empereur, infiniment sensible à l'empressement qu'a mis le Roi, son auguste beau-frère, à lui faire part d'un événement aussi intéressant pour le prince Othon son fils, n'a pas voulu tarder à lui exprimer la part sincère qu'il y prend, et c'est dans ce but que Sa Majesté a adressé au Roi la lettre ci-jointe *, que Votre Excellence est priée de vouloir bien faire parvenir à sa haute destination.

Vous n'ignorez certainement pas, Monsieur le baron, que l'Empereur n'a pris aucune part quelconque ni à cette transaction ni aux négociations qui l'ont précédée; mais ayant été informée directement par la Porte Ottomane qu'elle avait solennellement renoncé à ses droits sur la Grèce et qu'elle en avait reconnu l'indépendance, Sa Majesté Impériale n'a pas hésité à répondre au Roi que rien ne s'opposait aujourd'hui à ce qu'elle reconnût le nouveau Royaume chrétien que les Cours d'Angleterre, de France et de Russie viennent de fonder en Orient, et qu'elle s'y déterminait d'autant plus volontiers que le choix de ces trois puissances pour occuper le nouveau trône de la Grèce s'était fixé sur Son Altesse Royale le prince Othon de Bavière. Les titres qu'a ce jeune prince à l'intérêt de l'Empereur, les sentiments personnels d'amitié et de confiance qui existent entre Sa Majesté Impériale et le Roi, son auguste beau-frère, sont le plus sûr garant du prix que mettra le Gouvernement autrichien à établir et à cultiver les meilleurs rapports avec le nouveau Gouvernement grec.

* Cette lettre, écrite à Baden le 10 août, contient la reconnaissance du Roi de Grèce. (*Note de l'Editeur.*)

IMMIXTION DE PALMERSTON
DANS LES AFFAIRES INTÉRIEURES DE LA CONFÉDÉRATION GERMANIQUE.

1097. Metternich à Neumann, à Londres (D.). Vienne, le 31 octobre 1832. — 1098. Metternich à Neumann, à Londres (D. rés.). Vienne, le 31 octobre 1832. — 1099. Dépêche-circulaire de Metternich aux Cours d'Allemagne. Vienne, le 31 octobre 1832.

1097. Lord Palmerston a adressé, le 7 septembre dernier, à sir Frédéric Lamb, une dépêche que cet ambassadeur a reçu l'ordre de nous communiquer. Les affaires d'Allemagne en font le sujet.

« La Grande-Bretagne, dit le principal secrétaire d'État, est partie contractante du traité de Vienne, dont les arrangements en Allemagne forment un des traits principaux. Le Gouvernement britannique est d'ailleurs lié d'amitié avec les États allemands; tout ce qui tend, par conséquent, soit à troubler ces arrangements et à exposer ainsi la paix générale, soit à léser essentiellement le bien-être de ces États, doit exciter le plus profond intérêt du Gouvernement du Roi.

« Le Gouvernement britannique, continue le principal secrétaire d'État, croit remplir un devoir public important en s'exprimant ainsi qu'il le fait, et il est en même temps convaincu que le franc exposé de son opinion sera reçu par le Cabinet autrichien comme une preuve non équivoque des dispositions de son Gouvernement. »

La dépêche se termine par les passages suivants : « Il est avéré que l'influence exercée par l'Autriche sur la Diète est celle que sa puissance l'appelle à y exercer; on croit que le principal but de sa politique est le maintien de la paix, et qu'elle redoute avant tout de violentes commotions en Europe. En conséquence, le Gouvernement du Roi prie instamment le Cabinet impérial d'user de son influence pour mettre un frein au zèle inconsidéré de la Diète, et pour empêcher l'adoption de mesures dont les conséquences trop probables seraient des secousses et la guerre. »

L'histoire de tous les temps offre des preuves multipliées

de la disposition constante de notre Cour à accueillir avec empressement l'expression franche de l'opinion de Cabinets amis et en particulier de celui de Sa Majesté Britannique, ainsi que de la valeur qu'elle sait accorder aux conseils d'une franche amitié, soit qu'ils portent sur des questions d'un intérêt général, soit qu'ils se rattachent à des intérêts spéciaux et directs. On sait enfin que le Cabinet impérial est toujours prêt à répondre par la confiance et la franchise à la franchise et à la confiance dont font preuve envers lui d'autres Cabinets. Il n'y a par conséquent que des considérations singulièrement graves qui puissent faire naître en nous des scrupules sur le choix de l'attitude qu'il peut nous convenir de prendre relativement à des communications de cette nature. Le cas présent est l'un de ceux où des considérations d'une valeur positive nous font une loi de nous expliquer avec une réserve qui cependant ne manquera pas de franchise.

La communication du Cabinet britannique a dû faire naître en nous, de prime abord, des doutes sur son véritable objet. Le Gouvernement anglais ne peut être dans l'erreur sur la constitution fédérale de l'Allemagne, sur la nature de la Diète, sur les attributions légales de cette première autorité dans la Confédération, et il pourrait tout aussi peu se méprendre sur l'attitude de l'Autriche dans la fédération même, sur l'étendue de nos devoirs comme sur les limites de nos droits à son égard. Les actes du 28 juin dernier *, à l'examen desquels est voué le travail anglais, sont émanés de la seule autorité compétente dans la Confédération germanique ; celle-ci jouit pour elle et chez elle, comme à l'égard de l'étranger, du droit incontestable dont jouit tout État souverain, nommément de celui de n'avoir de compte à rendre qu'à elle-même de ses actes de législation intérieure.

Si nous nous permettons d'après cela de douter que la Diète fédérale, interpellée sur la nature de ses arrêtés, pourrait se croire dans l'obligation d'entrer vis-à-vis d'une autorité étran-

* Voir « Les six articles de la Diète germanique », nº 1091.
(*Note de l'Éditeur.*)

gère dans des explications auxquelles il serait possible d'attribuer la valeur d'une justification de ses actes, à plus forte raison pensons-nous qu'un membre isolé de la Confédération en aurait bien moins encore le devoir.

Ce qui ressort pour nous de l'étude approfondie que nous avons faite de la dépêche de lord Palmerston du 7 septembre, c'est qu'il paraît que le Cabinet anglais se rend un compte peu exact de l'attitude de l'Autriche dans la Confédération germanique et de l'essence des décrets du 28 juin dernier.

La Confédération est composée des Princes souverains de l'Allemagne, et de quatre villes libres investies de tous les droits de la souveraineté (article Ier de l'acte fédéral du 8 juin 1815).

Tous les membres de la Confédération sont égaux en droits; tous sont également obligés au maintien inviolable de l'acte qui constitue leur union (article III dudit acte).

Les affaires de la Confédération sont confiées à une Diète fédérale, dans laquelle tous les membres qui la composent ont le droit de voter par l'organe de leurs plénipotentiaires, soit individuellement, soit collectivement (article IV).

Le but de la fédération enfin est clairement défini par l'article II de l'acte fédéral. « Son but, y est-il dit, est le maintien de la sûreté extérieure et intérieure de l'Allemagne, de l'indépendance et de l'inviolabilité des États fédérés. »

L'article XIII est conçu ainsi qu'il suit : « Il y aura des assemblées d'états dans tous les pays de la Confédération. »

L'article X porte : « Le premier objet à traiter par la Diète, après son ouverture, sera la rédaction des lois fondamentales de la Confédération et de ses institutions organiques, relativement à ses rapports extérieurs, militaires et intérieurs. »

L'acte final de Vienne de l'année 1820 a rempli cet objet.

Par l'article XI de l'acte fédéral, les membres de la Confédération se garantissent leur appui réciproque contre toute attaque qui serait dirigée contre l'un ou l'autre des États fédérés. Ils se réservent le droit de former des alliances, mais ils s'obligent cependant à ne contracter aucun engagement qui serait dirigé contre la sûreté de la Confédération ou des États individuels qui la composent.

Dans ces articles se trouve la définition la plus exacte de la *Confédération germanique* et celle des droits et des devoirs des membres qui la composent. Par l'article V, l'Autriche est appelée à présider la Diète fédérale. C'est son représentant à la Diète qui en effet la préside. La Confédération de 1815 diffère ainsi essentiellement de la Confédération rhénane, qui était basée sur la protection de l'Empereur des Français; dans la Confédération germanique, il n'existe pas un seul droit éminent pour l'un ou pour l'autre de ses membres. L'Autriche, de même que la Prusse, la Bavière et huit autres États, n'a qu'une seule voix à la Diète ; six voix collectives ajoutées à ces onze voix individuelles forment l'ensemble des dix-sept voix de cette assemblée. Un appel fait à l'Autriche n'a par conséquent pas plus de valeur que ceux qui pourraient être adressés à tout autre État de la Confédération qui, de même que l'Autriche, n'a qu'une seule voix, ou à ceux de ses membres qui sont appelés à voter collectivement.

Si l'Empire d'Autriche possède indubitablement une force matérielle supérieure à celle des autres États fédérés, son pouvoir légal dans la Confédération ne s'étend pas pour cela au delà des bornes dans lesquelles est circonscrit celui de tous les membres de ce grand corps politique, et si la voix de l'Empereur exerce en Allemagne de l'influence, ce n'est pas dans sa puissance matérielle, mais dans le respect profond et immuable que professe Sa Majesté Impériale pour les droits d'autrui, et dans sa fidélité à s'acquitter de ses devoirs envers ses confédérés, qu'il faut en chercher la source.

Les événements du jour offrent des preuves nombreuses de ces vérités. Les arrêtés du 28 juin ont été pris par *l'unanimité des membres de la Confédération;* le sentiment de leur nécessité a donc été général et uniforme ; il n'a point entraîné la Diète au delà des bornes d'une stricte légalité. La Confédération ayant le bonheur de posséder une législation complète, la Diète n'a pas pu se sentir le besoin d'en élargir l'application; et dès lors elle s'est bornée à rappeler à la mémoire de l'Allemagne des lois oubliées ou méprisées par des factieux; et si l'article IV de l'arrêté de la Diète du 28 juin a provoqué

de la part de lord Palmerston dans sa dépêche du 7 septembre les observations suivantes :

« Mais quels que soient les éclaircissements, etc., il est certain qu'on peut craindre *que si l'autorité constituée au sein de la Diète,* en suite de ses arrêtés, devait exercer dans toute son étendue le pouvoir dont elle est investie, les droits constitutionnels des petits États et leur indépendance politique pourraient s'en trouver gravement lésés — »,

Il y a évidemment erreur dans le point de vue sous lequel le Cabinet britannique envisage les attributions de la commission établie par ledit article IV, et également dans le jugement qu'il porte sur l'objet qui est du ressort de cette commission.

La Confédération, comme tout autre corps politique, a des devoirs à remplir envers elle-même, et le premier de ces devoirs est celui de veiller à sa propre conservation. La Diète a le droit et l'usage de nommer dans son sein des commissions pour les affaires spéciales de son ressort. Ces commissions ne sont investies ni d'un pouvoir législatif ni d'un pouvoir exécutif. Leur formation n'a d'autre but que de remplir la tâche spéciale qui leur est imposée ; cette tâche peut être de différente nature, mais les travaux des commissions se bornent constamment à la préparation et à la rédaction des rapports qu'elles ont le devoir d'adresser à la Diète sur les objets qui leur ont été assignés.

Les articles LVII et LVIII de l'acte final de 1820 ont défini les limites que les assemblées d'états ne sauraient franchir dans les différents États souverains dont se compose la Confédération germanique, sans empiéter sur ses droits, et sans compromettre son existence ; c'est dans le but de pouvoir rendre la Diète attentive à la violation possible des droits de la Confédération que cette assemblée a décrété la formation d'une commission. Si l'omnipotence souveraine prise dans un sens abstrait est une chimère pour tous les Souverains, l'omnipotence parlementaire dans des États qu'un même lien politique unit serait également une prétention insoutenable. Quelque légale en effet que soit celle du Parlement britannique, elle ne

saurait aller jusqu'à violer la foi des traités en vigueur avec l'étranger. A bien plus forte raison si les États dont se compose la Confédération se permettaient de violer la foi qu'ils ont promise à cette Confédération même, cette violation serait certes infiniment plus blâmable et positivement plus intolérable encore. Prétendre le contraire, ce serait se livrer à une bien grave erreur.

La Diète, ou ce qui est l'équivalent, la totalité des membres de la Confédération, en décrétant l'article IV des arrêtés du 28 juin, a voulu uniquement assurer le respect qui est dû à la foi jurée et à l'engagement que les confédérés ont pris entre eux et avec l'Europe de fonder *l'existence d'un lien fédéral indissoluble* (article Ier de l'acte fédéral). Si des voix factieuses devaient s'élever contre un arrêté qui n'a d'autre but que d'assurer à la Diète les moyens de remplir l'objet important que nous venons d'indiquer, elles prouveraient que c'est directement contre l'existence du lien fédéral que s'élèvent ces clameurs; et dans ce cas, pourrait-on faire un reproche aux Souverains fédérés de vouloir maintenir ce que leurs adversaires avoués chercheraient à détruire, nommément leur propre souveraineté et l'existence du lien fédéral?

En entrant dans ces explications, Monsieur le baron, nous ne nous sommes nullement proposé de défendre les droits de la Confédération, ou de justifier l'un ou l'autre de ses actes. C'eût été dépasser la ligne de notre compétence. Mais le Cabinet britannique nous ayant exprimé le vœu de nous voir user de notre influence en Allemagne, afin de modérer le zèle de la Diète, nous avons cru devoir lui indiquer les limites dans lesquelles se maintient l'influence qu'il veut bien nous reconnaître, et ne pas lui déguiser notre parfaite solidarité dans les arrêtés de la Diète.

Un examen approfondi des lois sur lesquelles repose la Confédération et de celles qui la régissent devra suffire, au reste, pour ne plus exposer le Cabinet britannique à concevoir d'inquiétudes sur les effets que devront produire les derniers arrêtés de la Diète. L'expérience, d'ailleurs, a déjà justifié la prévision des Gouvernements allemands. La paix intérieure si

gravement menacée il y a peu de temps encore, dans quelques parties de la Confédération, par les manœuvres d'une propagande étrangère, secondée par les intrigues et les efforts d'une tourbe de radicaux allemands, a-t-elle été troublée un seul instant depuis la publication des arrêtés de la Diète? Le contraire est arrivé, et la voix de l'immense majorité en Allemagne s'est non-seulement prononcée en faveur de ces arrêtés, mais si elle s'est permis d'exprimer un regret, c'est celui qu'ils n'aient pas été publiés plus tôt.

Telle est, Monsieur le baron, la vérité fondée sur l'histoire du jour; tout ce qu'on pourrait lui opposer serait du roman.

L'Allemagne a joui à toutes les époques de son histoire de libertés fort étendues. L'arbitraire n'y a été connu que pendant les huit ou neuf années qui se sont écoulées entre la dissolution de l'ancien Empire germanique et la formation de la Confédération actuelle; et encore ne s'est-il fait jour que dans certaines parties des vastes contrées qui servaient alors d'aliment à la puissance militaire sous laquelle elles gémissaient à cette époque avec la presque totalité de l'Europe. Avec la paix a surgi de nouveau en Allemagne cet esprit de liberté légale qui est particulièrement propre au caractère allemand. Les États se sont reconstitués; de nouvelles institutions et de nouveaux codes de lois ont été introduits et mis en pratique. Si l'esprit *révolutionnaire* est venu s'infiltrer dans la paisible et sage Germanie, la faute en est à l'influence de nos temps, et si cet esprit s'est manifesté dans quelques parties de la Confédération sous un aspect plus particulièrement menaçant, ce n'est certainement pas à des actes de despotisme de la part des Princes ou à leur défaut d'empressement à se prêter à des concessions qu'on peut l'attribuer.

S'il s'agissait de faire un appel à la nation allemande tout entière, à cette nation sage, éclairée et réfléchie, les thèses que je viens d'avancer ne trouveraient de contradicteurs que dans cette classe, assez nombreuse, il est vrai, de nos jours, d'esprits faux, plutôt égarés que personnellement ambitieux. L'Empereur notre auguste Maître, son caractère et son esprit, sont éminemment allemands. Il ne risque donc pas de porter

à l'égard de l'Allemagne un jugement erroné. Le Cabinet de Sa Majesté Impériale pense et juge des choses exactement comme Elle.

Vous êtes autorisé, Monsieur le baron, à porter la présente dépêche à la connaissance de lord Palmerston. Son Excellence voudra bien observer que nous n'y parlons que de nous, et du jugement que nous portons sur les affaires de l'Allemagne. Nous dépasserions la ligne de nos droits, si nous voulions nous reconnaître celui de nous faire les avocats du grand corps politique dont nous ne formons qu'une partie. Nous croirions avoir rempli une tâche utile, si les appréhensions que paraît entretenir le Gouvernement britannique faisaient place à un sentiment de confiance, j'ose dire bien méritée, dans la haute sagesse et la légalité qui président et qui ne cesseront de présider au conseil de tous les membres de la Confédération germanique.

Metternich à Neumann, à Londres (D. rés.), Vienne, le 31 octobre 1832.

1098. En vous chargeant de donner lecture au principal secrétaire d'État de la dépêche précédente (nº 1097) et même de lui en confier une copie, la tâche que je me suis imposée n'est pas entièrement remplie. Il me reste encore à toucher une question importante.

Au fond de toute discussion, il se trouve une vérité qui a la valeur *de la chose elle-même* et qui, si elle n'est pas dépouillée de ses accessoires et abordée avec précision, met ceux qui discutent de bonne foi dans l'impossibilité d'arriver à une conclusion. En nous expliquant avec une entière franchise vis-à-vis du Cabinet britannique, nous avons en vue de lui fournir une preuve nouvelle de la rectitude de notre pensée et de notre attitude morale et politique.

Il y a une différence notable entre des *principes* et des *positions*. Cette différence se fait chaque jour sentir plus particulièrement dans les relations qui existent entre les Gouvernements de la Grande-Bretagne et de l'Autriche ; et comme il en est ainsi, il doit importer à leurs Cabinets de ne pas se

tromper sur l'influence que doit nécessairement exercer cette vérité, et il serait dangereux, pour les deux puissances comme pour les affaires de l'Europe, de ne point circonscrire cette influence dans de justes bornes.

Il serait difficile qu'une divergence prononcée d'opinion pût s'établir entre nous et l'Angleterre sur des questions purement et strictement *politiques*. Ce qui tient aux intérêts permanents des Empires se fait constamment jour à travers des circonstances particulières et passagères. Les intérêts politiques de la grande puissance maritime s'allient parfaitement avec ceux de la grande puissance continentale. Aussi, dans les difficultés qui s'élèvent parfois entre les deux Cours, les questions *strictement politiques* n'entrent-elles ordinairement pour rien. Il faut les chercher dans les questions *morales*, et c'est par cela même qu'elles peuvent paraître plus difficiles à écarter ou à résoudre.

Le principe conservateur forme la base de la politique intérieure et extérieure de l'Autriche ; notre propre existence et la paix de l'Europe se trouvent intimement liées au maintien de ce principe ; nous devons donc le soutenir, et nous le soutenons en effet. Ce principe, comme tous les vrais principes, ne gagnerait rien, si on voulait le porter à l'extrême. Loin de nous livrer jamais à une faute pareille, nous suivons des règles justes et une marche pratique. Ceux donc qui accusent l'Autriche de s'obstiner à vouloir suivre une marche rétrograde ou un système stationnaire absurde, ne la connaissent pas, ou bien ils se permettent de la calomnier sciemment. Nous connaissons les besoins du temps, mais nous savons également ce que l'interprétation du sens qu'on attache aujourd'hui à ce qu'on est convenu d'appeler les besoins du temps, renferme de faux et de chimérique. L'action morale que nous exerçons sur l'étranger, celle que le Cabinet britannique suppose que nous exerçons plus particulièrement sur la Confédération germanique, doit être principalement attribuée à la connaissance parfaite qu'a l'Europe et qu'ont nos confédérés du respect que nous professons pour l'indépendance et pour les droits de tous les États.

On nous accuse en Angleterre d'exclure le système des *concessions* et de marcher dans les voies de la *répression*.

Il y aurait erreur dans la manière de placer la question, si l'on voulait nous attribuer du penchant pour un système de *répression*. Voici quel est le nôtre.

Ce n'est point un système de *répression* en opposition à un système de *concessions* que nous suivons, mais simplement un système *préventif*, pour n'être pas dans la nécessité d'en adopter un *répressif*. Les concessions (d'après le sens que nous attachons à ce mot et que nous regardons comme le seul véritable) ne peuvent être que la suite de circonstances données et d'un sentiment de faiblesse. J'ai déjà touché une fois cette question dans nos explications avec le Cabinet britannique sur les affaires romaines; si je me permets aujourd'hui de donner plus de développement à ma pensée, c'est uniquement parce que nous venons d'acquérir la preuve que la même divergence de vues et d'opinions existe entre les deux Cabinets dans le jugement qu'ils portent sur les affaires de l'Allemagne.

D'après notre conviction intime, les *concessions* auxquelles consentent les Gouvernements ne sauraient être faites qu'au détriment de la base de leur existence. Les mesures législatives et administratives, bonnes de leur essence, n'ont à nos yeux et ne sauraient avoir, d'après la véritable acception du mot, la valeur ou les inconvénients de *concessions*. Elles sont tout simplement *des actes de gouvernement tendant à une amélioration progressive, des procédés justes, simples et sages*. *Des concessions* proprement dites ne peuvent porter que sur les *droits de la souveraineté*, sur ce qu'en Angleterre on désigne sous le nom de *prérogatives de la Couronne*. Il suffit d'admettre cette vérité pour ne pas révoquer en doute *que les concessions que font les Souverains ne peuvent avoir lieu qu'aux dépens du capital de leur existence;* or il en est de la fortune des Souverains comme de celle des particuliers. Les Rois, comme ces derniers, lorsqu'ils vivent de leur capital, doivent tôt ou tard arriver à la banqueroute.

Un semblable résultat ne saurait certes jamais entrer dans les calculs d'un Gouvernement quelconque, ni même dans les

vœux de citoyens éclairés sur les véritables intérêts du corps social. Les Gouvernements doivent ainsi mettre tous leurs soins à éviter *que des concessions ne deviennent pour eux une nécessité.* Ce n'est qu'en gouvernant bien, en ne s'écartant pas des voies légales, en respectant les véritables libertés publiques, mais en faisant respecter également leurs droits, qu'ils peuvent atteindre ce but.

Considérée de près, il y a une analogie évidente entre le but que nous cherchons à atteindre par le *système préventif* et la valeur qu'attache le Cabinet anglais au système de *concessions.* Ce qui est indubitable, c'est que le besoin de la *répression* peut se trouver au bout des deux systèmes, avec cette différence cependant que dans le nôtre elle s'appuie sur la plénitude d'une force intacte, tandis que dans le système opposé elle ne peut être exercée que *par le pouvoir décroissant.* La *répression* est également considérée par les hommes des deux systèmes comme la plus regrettable et la plus dure des nécessités, que, bien loin de vouloir provoquer, ils doivent par conséquent désirer sincèrement d'éviter.

Si je ne me trompe, Monsieur le baron, la cause de la difficulté que nous rencontrons parfois à nous entendre avec le Cabinet britannique ou à être compris par lui, se trouve dans la différence des positions morales que je viens d'esquisser. J'admets que, s'il est impossible de nier qu'il existe une différence notable entre le *système préventif* et le *système de concessions,* le Gouvernement britannique pourrait regarder ce dernier système comme lui étant commandé, soit par la force de sa conviction que ce système est le meilleur en lui-même, soit par des raisons particulières qui lui feraient une loi de l'adopter et de le suivre. Nous ne prétendrons jamais nous arroger le droit de scruter à cet égard la marche qu'il croira devoir suivre. Le Gouvernement britannique jouit sous ce rapport de la plénitude de son libre arbitre ; mais ce que nous lui demandons avec instance, c'est qu'il nous accorde également et sans restriction la même faculté. Il en est des principes de gouvernement comme des dogmes religieux. La discussion à leur sujet est souvent dangereuse, et elle est tou-

jours inutile. Le talent des Cabinets doit consister à vivre en paix et en harmonie ; le moyen le plus sûr pour atteindre ce but généralement désirable, c'est d'écarter avec soin des sujets de discussion sur lesquels il n'est guère possible de s'entendre, et de chercher avec un soin égal à se rencontrer dans les objets d'un intérêt commun. Ce que nous voulons avant tout, le Cabinet britannique le veut également : marchons donc d'un commun accord dans les voies de la paix et de la conservation de tout ce qui a une existence légale. L'une des conditions inhérentes aux corps qui jouissent de cette existence, est de toujours avancer dans la direction du bien ; ils ne sont pas stationnaires, car ils ne pourraient l'être sans rétrograder, ce qui n'est pas dans la nature des corps bien constitués.

Je vous autorise à donner lecture de la présente dépêche à lord Palmerston. En vous transmettant cette direction, je crois devoir y joindre une excuse. L'objet et le but du présent travail pourront paraître abstraits au principal secrétaire d'État, et il n'appartient point en effet au domaine ordinaire de la correspondance diplomatique. Ce qui devra néanmoins en ressortir pour ce ministre, c'est la preuve indubitable de notre désir sincère de placer les deux Cabinets sur une ligne où l'entente devra leur être facile en excluant de leurs points de vue personnels et particuliers ce qui parfois s'oppose à un résultat aussi désirable.

Dépêche-circulaire de Metternich aux Cours d'Allemagne.
Vienne, le 31 octobre 1832.

1099. Parmi les tristes phénomènes de ce temps si riche en exemples de confusion dans les idées et d'anomalies dans les situations, la tentative d'immixtion dans les affaires intérieures de l'Allemagne, que le Cabinet anglais vient de faire à propos des résolutions prises par la Diète, le 28 juin, mérite d'être regardée comme une des plus remarquables.

La dépêche du secrétaire d'État au département des affaires étrangères, dépêche dont l'ambassadeur d'Angleterre, sir Frédéric Lamb, m'a remis une copie, et qui établit

cette immixtion, tend à démontrer que la Diète, en prenant les résolutions susdites, a outre-passé les droits et les attributions que lui confère le pacte fédéral, et que de l'effervescence générale qui est résultée de cet abus de pouvoir, sont nés des dangers qui menacent le repos intérieur et la sécurité extérieure de l'Allemagne, dangers que le Cabinet de Londres se croit obligé de signaler à la Cour impériale et royale, afin qu'elle use de son influence à la Diète pour ramener cette assemblée à des procédés moins violents.

Si le Cabinet anglais s'était borné à renfermer dans les limites d'une simple communication à la Cour de Vienne cette note, qui porte sinon le cachet, du moins la forme extérieure d'un avis amical adressé à l'Autriche, nous aurions, il est vrai, relevé la complète ignorance de la constitution fédérale de l'Allemagne, ignorance qui se révèle dans ce travail ; nous aurions fait ressortir les contradictions matérielles et logiques accumulées dans ce document, ainsi que l'idée absolument fausse qu'on semble s'être faite à Londres de l'état moral de l'Allemagne ; nous l'aurions fait avec une entière franchise, en priant le Cabinet de Londres de ne pas s'abandonner plus longtemps aux appréhensions, tout à fait dénuées de fondement, que lui inspire le danger qui menace l'Allemagne. Néanmoins, en accomplissant cette tâche facile, mais qui répugne à nos sentiments, nous aurions évité avec le plus grand soin de jamais dépasser, de notre côté, les bornes d'un échange d'idées purement confidentiel.

Mais la conduite adoptée par le Cabinet anglais ne nous a pas permis de suivre cette marche.

Ne se contentant pas de nous donner le prétendu conseil amical dont il s'agit, et d'attendre ensuite pour voir si nous pouvions y donner suite et comment nous le ferions, le Cabinet anglais s'est empressé de porter le fait à la connaissance des principales Cours d'Allemagne et de faire pénétrer dans ces Cours les principes dangereux et faux sur lesquels repose le travail du Cabinet anglais. Presque en même temps que nous recevions la communication susdite, le chargé d'affaires qui représente le Royaume de Grande-Bretagne à la Cour royale

de Prusse essaya d'en faire une semblable au ministre des affaires étrangères, M. Ancillon; mais Son Excellence, qui avait été instruite d'avance de l'objet de cette communication, déclina toute ouverture dans ce sens, renvoyant toute la question à la Diète comme étant l'autorité compétente. De même on communiqua à presque toutes les Cours importantes la dépêche de lord Palmerston à sir Frédéric Lamb.

A la Diète même, le ministre plénipotentiaire du Royaume de Grande-Bretagne s'efforça d'appeler sur cette dépêche l'attention de tous les membres de l'assemblée fédérale; mais il a dû reconnaître, en voyant comment ses ouvertures étaient accueillies partout, qu'il avait à exploiter un terrain bien ingrat.

Après ces faits, il ne nous était pas permis de nous contenter de répondre d'une manière toute simple et toute confidentielle à la communication du Cabinet anglais; au contraire, nous nous devions à nous-mêmes, nous devions à l'autorité de la Diète, si violemment attaquée, et à l'indépendance de la Confédération, de faire parvenir la réponse à l'attaque partout où l'on a eu connaissance de cette dernière.

Dans les annexes, Votre . . . . . recevra deux dépêches (nos 1097 et 1098), que nous expédions à l'instant au chargé d'affaires impérial et royal à Londres, pour qu'il les communique au Cabinet anglais. Dans ces dépêches, nous croyons avoir démontré d'une manière victorieuse combien est inconvenante l'immixtion en elle-même, et combien sont faibles les raisons par lesquelles on prétend la justifier. M. de Neumann reçoit l'ordre de laisser *une copie* de ces documents entre les mains du ministère, afin que si jamais ce Cabinet était porté, dans un débat parlementaire, à livrer à la publicité sa dépêche à sir Frédéric Lamb, il publie également notre réponse.

Votre . . . . . voudra bien faire connaître confidentiellement la présente dépêche au Cabinet . . . . ., et mettre à sa disposition un exemplaire des annexes qui l'accompagnent et qui vous sont adressées en double à cette fin.

Nous espérons que le Cabinet . . . . . partagera la manière de voir que nous avons adoptée relativement à cette tentative, que rien ne justifie, d'un empiétement sur l'indépendance de

la Confédération germanique, et qu'il voudra bien recommander à son représentant à la Diète d'avoir soin, dans le cas où, contre toute attente, le ministère anglais voudrait, en intervenant directement auprès de l'assemblée, renouveler l'expérience qui est restée sans succès à Vienne, de suivre fidèlement la marche tracée dans cette prévision au représentant impérial et royal à la Diète, marche qui peut se résumer en quelques mots : *repousser résolûment, énergiquement, toute immixtion arbitraire dans les affaires intérieures de l'Allemagne.*

MESURES COERCITIVES PRISES PAR LA FRANCE ET PAR L'ANGLETERRE CONTRE LA HOLLANDE.

1100. Metternich à Schwarzenberg *, à Berlin (D.), Vienne, le 13 octobre 1832. — 1101. Metternich à Trauttmansdorff, à Berlin (E. D.). Vienne, le 13 novembre 1832. — 1102. Metternich à Clam-Martinitz, à Berlin (Lettre particulière). Vienne, le 13 novembre 1832. — 1103. Metternich à Trauttmansdorff, à Berlin (D.). Vienne, le 8 décembre 1832.

1100. La situation de l'affaire belge est devenue éminemment dangereuse. Un grand mouvement s'est emparé des Cabinets français et anglais. Ce qu'il y a eu de plus fautif et de plus répréhensible dans la manière dont l'affaire a été engagée dès le principe, menace de retomber aujourd'hui de tout son poids sur les Cabinets qui se sont le plus directement compromis; le Gouvernement français, de son côté, subordonne toutes les considérations d'une sphère plus élevée aux embarras de sa situation intérieure, et le Cabinet britannique ne répugne pas à seconder le rôle de son complice; dans un dédale pareil, la saine raison diplomatique et les considérations en faveur du bon droit ont perdu leur puissance; les

* Le prince Félix de Schwarzenberg avait été chargé de la direction de la légation autrichienne à Berlin, pendant la durée du congé accordé au comte de Trauttmansdorff, ministre plénipotentiaire d'Autriche dans cette capitale.
Note de l'Éditeur.)

trois Cours continentales, malheureusement attelées à ce détestable char, se voient entraînées malgré elles, et placées entre la grave alternative de suivre la fausse direction des deux autres, ou de rompre avec éclat les derniers liens qui unissent encore les grandes puissances dans le but avoué du maintien de la paix politique ; chaque jour pousse ainsi la chose publique vers un abîme dont il n'est pas donné à la sagesse humaine de mesurer le fond !

Ce qui ressort pour nous des derniers rapports de nos plénipotentiaires et de la teneur du protocole du 1er octobre, c'est une certaine répugnance du Cabinet britannique de passer immédiatement à des mesures coercitives extrêmes. Dans ce protocole, il n'est pas fait mention de l'opération française contre Anvers. Mais ce serait, à notre avis, se livrer à une illusion gratuite que d'admettre la possibilité que ce Cabinet, d'entraînements en entraînements, ne finira pas par consentir aux exigences les plus extrêmes de la France. Il est clair pour nous que le Roi Louis-Philippe et son conseil connaissent et jugent bien la faiblesse des ministres anglais. Ce n'est que par suite de la connaissance intime qu'en a le Cabinet français qu'il a pu concevoir et annoncer, sans hésitation, un plan de conduite qui a dû paraître de prime abord, à tout observateur impartial, aussi déraisonnable de sa nature que contraire aux vues et aux intérêts de l'Angleterre. L'événement prouve que les ministres français ont joué à coup sûr, et j'ai peur que la suite ne fasse ressortir plus encore cette triste vérité.

Dans cette phase de l'affaire belge, nous ne pouvons, mon Prince, que nous maintenir sur le terrain où nous nous sommes établis. La séparation des cinq puissances en deux camps, que nous avons prévue, avait virtuellement déjà eu lieu dans le sein même de la conférence.

L'appel que les plénipotentiaires des trois Cours ont adressé au Cabinet de Berlin ne saurait rencontrer d'opposition de la part de notre auguste Maître. Sa Majesté Prussienne est placée en première ligne pour agir, et la confiance de l'Empereur dans la haute sagesse de son auguste ami et allié ne peut être mise en doute par le Roi.

Ce que nous regarderions comme fort utile, ce serait que les directions à donner aux plénipotentiaires des trois Cours fussent désormais élaborées et arrêtées dans un centre commun pour lequel Berlin, par sa position, offrirait tous les avantages.

S'il était possible de croire de la part de Sa Majesté Néerlandaise à une autre attitude que celle d'une résistance poussée à l'extrême, et qui ne pourrait être vaincue que par des moyens également extrêmes, nous nous permettrions d'espérer que la vue des dangers de tout genre auxquels ce Prince expose sa propre cause et celle du corps social tout entier, ne serait point infructueuse pour lui. Mais il n'en est pas ainsi. Le Roi Guillaume a lancé sa barque au milieu des tempêtes; il a dès lors été de la sagesse des Cours de ne pas le suivre dans cette voie; ce que la raison et une saine politique eussent conseillé, la faiblesse et les embarras inextricables dans lesquels se débattent les deux administrations libérales l'ont empêché. Ce n'est donc que d'elles-mêmes que les trois Cours continentales peuvent prendre conseil, et le seul que, dans notre conscience politique, nous puissions nous permettre d'avancer, est que ces mêmes Cours s'appliquent à séparer, dans une affaire gâtée jusque dans la racine, ce qui est de leur domaine direct d'avec ce qui est en dehors de leur action.

Je m'explique :

En admettant que le Roi des Pays-Bas soit décidé à résister à outrance, deux genres d'action se trouvent entre les mains des cinq puissances. L'un comprend les mesures comminatoires qui peuvent être essayées sans admettre l'emploi de troupes de terre ; l'autre est l'emploi même de ces troupes. Sans examiner ici si l'emploi de mesures coercitives, poussées à l'extrême envers un Prince dépouillé, est conforme aux principes de la justice ou même à ceux d'une simple prudence diplomatique, nous nous arrêterons à la considération que les trois puissances continentales ne sauraient empêcher les deux puissances maritimes d'avoir recours au premier de ces deux genres d'action. Mais en l'admettant, nous devons reconnaître en même temps qu'il en est autrement de l'emploi de troupes

de terre; celui-ci dépend plus directement de l'attitude des puissances continentales.

Réduisons les questions à leur plus simple expression.

Les cinq grandes puissances ont nommé des plénipotentiaires pour former un conseil dont l'objet a été, en premier lieu, d'intervenir dans le différend qui s'est élevé entre la Belgique et la Hollande, et plus tard, de régler la séparation des deux pays.

Dans tout conseil entre parties égales, la majorité a seule le droit de décider des questions, et la minorité doit lui subordonner sa volonté et son action.

C'est en effet ce qui, jusqu'à ces derniers moments, a eu lieu à Londres dans la poursuite de l'affaire en instance. Les plénipotentiaires des trois Cours ont, sans aucun doute, outrepassé leurs pouvoirs dans plus d'une occurrence; le fait n'est pas moins certain que leurs votes n'ont pas manqué aux protocoles, et que toutes les décisions de la conférence ont été prises au nom de la majorité, si ce n'est à l'unanimité des voix.

Aujourd'hui, les choses se présentent sous un aspect nouveau. Deux Cabinets ont annoncé aux trois autres Cours qu'ils étaient fermement résolus de suivre une ligne d'action exigée par des considérations qui leur sont particulières. Comme il ne serait ni juste ni conforme à la dignité des trois puissances de subordonner l'indépendance de leur jugement et celle de leurs votes au bon plaisir des deux autres Cabinets, nous avons cru, pour notre part, devoir établir en thèse *que toute mise à exécution d'une décision prise isolément par ces deux Cabinets devait refouler les trois Cours sur un même terrain, et engager celles-ci à ne former désormais qu'une unité compacte et indissoluble.*

De cette déclaration, comme du fait sur lequel elle porte, il ne ressort ni *rupture de la conférence,* ni *une action hostile des trois Cours* qui dans le conseil forment la majorité contre les deux autres qui se trouvent en minorité. Elle n'est que l'expression d'un fait que les trois Cours ne doivent pas hésiter à constater; en ne le constatant pas, elles se placeraient dans

une attitude tellement subalterne aux yeux mêmes des deux autres, que les exigences de ces dernières ne connaîtraient bientôt plus de bornes, et que précisément ce que les Monarques désirent éviter se réaliserait infailliblement et très-promptement.

La vérité se faisant constamment jour d'elle-même, il en a été également ainsi dans le sein même de la conférence. Cette fois-ci, les plénipotentiaires des trois Cours n'ont pas signé sans y être autorisés, ainsi qu'ils l'avaient fait le 15 novembre dernier, un acte qui aurait eu la valeur d'un *conclusum. Les deux camps se sont formés d'eux-mêmes;* deux Cours ont fait une proposition; les représentants des trois autres Cours ont pris cette proposition *ad referendum,* et la force majeure des circonstances a engagé ces mêmes représentants à chercher un point central d'information et d'instructions. Notre formule du 1er octobre* a ainsi été appliquée à un fait, à peu près simultanément à Londres même.

Le *principe de l'union des trois Cours* se trouve établi de fait; cette union est devenue normale dans la conférence même ; elle devra ne point fléchir et marquer son existence par la sagesse et la rectitude de sa marche, tout comme son utilité générale devra être prouvée en continuant à se soumettre aux mêmes conditions. Des *alliés* se trouvent en face de *complices;* le bon droit est du côté des premiers; la raison devra se déclarer également en leur faveur.

C'est en suivant ce système que nous reconnaissons avant tout la nécessité de soumettre à nos alliés l'instante prière de se rendre un compte précis des questions actuelles qui se

* Le protocole nº 70 de la conférence de Londres, qui a été livré à la publicité, contient la déclaration circonstanciée du 1er novembre, que les plénipotentiaires de l'Autriche, de la Prusse et de la Russie opposèrent aux plénipotentiaires de l'Angleterre et de la France: elle portait en substance que les premiers n'étaient pas autorisés à exiger du Gouvernement néerlandais l'exécution partielle d'un traité auquel il n'avait pas encore accédé; que, dans le cas où les Gouvernements français et anglais emploieraient des mesures de rigueur, ils n'y prendraient point part; qu'ils voyaient, au contraire, dans une nouvelle et dernière intervention de leurs trois Cours auprès du Roi des Pays-Bas, le moyen le plus sûr d'arriver à un accord équitable. (*Note de l'Éditeur.*)

présentent à leur décision. Une courte analyse suffira pour leur exposer notre pensée.

Il serait impossible que les trois Cours n'admissent pas les faits suivants comme autant de réalités :

1° L'affaire belge est devenue à peu près insoluble dans les voies communes de la négociation, par trois causes :

Par la marche décidément erronée qu'elle a suivie;

Par les concessions que les ministres français et anglais sont constamment prêts à faire à leur position parlementaire, et aux embarras de leurs situations respectives dans leurs propres pays;

Par les calculs faux ou justes, — peu importe, — sur lesquels le Roi des Pays-Bas fonde sa résistance.

2° Toute affaire dans laquelle les voies de la négociation sont épuisées doit être abandonnée, ou bien elle doit être poursuivie dans des voies qui dépassent les limites d'une simple négociation. La présente affaire est évidemment arrivée à ce terme; sa solution devra être abandonnée aux deux parties contendantes, et par conséquent au sort de leurs armes, ou bien les Cours, qui jusqu'à cette heure ont fait valoir leur intervention, devront continuer à intervenir, afin d'empêcher que sa solution définitive n'amène entre les deux États compromis un conflit positif.

3° Les derniers actes de la conférence renferment la preuve que les Cours d'Angleterre et de France sont décidées à ne pas renoncer à l'intervention; elles semblent même l'être au point de se porter à des mesures coercitives, dans le cas où les trois autres Cours ne voudraient pas concourir à de semblables mesures; et c'est cette position des choses qui réclame la plus sérieuse attention de la part de ces dernières.

Il y a de la différence entre le choix de mesures coercitives et le mode d'en faire l'application. Il est des mesures douces; il en est de plus sévères, de plus ou moins graduées; il en est dont l'effet porte directement sur les parties principales, et d'autres dont l'influence et les effets portent sur un terrain plus étendu; il en est enfin dont les conséquences peuvent ne pas rester sans influence sur le vaste champ de la politique

générale. Il ressort de ces vérités un strict devoir de prudence pour les puissances de scruter avec sévérité, et la valeur des mesures proposées par les deux Cabinets et les chances auxquelles elles exposent les deux parties contendantes, les cinq puissances intervenantes, et par suite l'Europe entière.

Les premières mesures proposées par les Cabinets anglais et français dans la séance du 1er octobre sont uniquement pécuniaires. Les mesures maritimes paraissent être tenues en réserve pour la seconde période.

Les premières de ces mesures viennent d'être acceptées par Sa Majesté Prussienne. Le vote des plénipotentiaires autrichiens et russes aura soutenu celui du plénipotentiaire prussien.

Les trois Cours ont déjà déclaré antérieurement ne pas pouvoir s'opposer à un blocus. Nous sommes convaincus que les mesures pécuniaires demeureront sans effet sur Sa Majesté Néerlandaise. En sera-t-il de même de celle du blocus? Il nous est impossible d'émettre à cet égard une opinion positive

En admettant toutefois que ces deux séries de mesures coercitives pourront avoir été employées en vain, la première avec l'assentiment avoué des trois Cours, et la seconde après la déclaration qu'elles ont faite de ne pouvoir s'y opposer, qu'arrivera-t-il des mesures coercitives ultérieures?

C'est ici, mon Prince, que commence la difficulté, — une difficulté que nous ne nous sentons pas le pouvoir de résoudre seuls, — mais pour la solution de laquelle nous supplions nos intimes alliés de ne pas se séparer. Les considérations suivantes ne seront pas sans quelque utilité pour l'éclaircissement de la question.

Il y a deux espèces de mesures comminatoires définitives, lesquelles offrent une gradation naturelle.

Les premières sont du ressort de la diplomatie; les secondes sont la guerre.

Les Cours peuvent, dans certains cas donnés, interrompre leurs relations diplomatiques avec la partie qui à leurs yeux se rend coupable de torts multiples; elles peuvent, en l'isolant, la mettre pour ainsi dire au ban de l'Europe. Elles peuvent

enfin lui fixer des conditions, en déclarant que si elles n'étaient point acceptées, elles se regarderaient solidairement en état de guerre avec elle; la guerre peut se faire en commun ou par délégation.

Dans cet ordre de choses, tout est correct et conforme au droit des gens; ce qui par sa nature y est opposé, c'est le projet que vient de mettre en avant le Cabinet français, de marcher sur Anvers, et de s'en emparer de vive force pour remettre ensuite cette ville aux Belges.

Cette proposition ne peut conduire au but qu'on se propose, parce que son action ne porte pas sur l'objet qu'on devrait tenir en vue. Elle pèche par la forme, parce que les conséquences naturelles, nous disons même nécessaires et immanquables de cette opération sur Anvers, devront être la guerre immédiate entre la Hollande et la Belgique.

Les trois Cours pourraient-elles jamais acquiescer à une entreprise pareille? Nous ne le croyons pas, car en faisant même abstraction des conséquences matérielles de la mesure, les considérations morales qui se trouvent liées à sa mise à exécution sont toutes de nature à porter atteinte à la dignité des Monarques et à compromettre la paix de l'Europe.

Nous reconnaissons aux puissances, ainsi que nous venons de le dire, le droit d'adopter, dans des circonstances données, des mesures coercitives contre un État qui refuserait de se soumettre à un jugement arbitral, et de porter même ces mesures à l'extrême, si cela était jugé nécessaire; par contre, nous ne pouvons reconnaître à personne le droit de se livrer à des entreprises de fantaisie, à des siéges de convenance et à des insultes gratuites destinées à tenir lieu de mesures coercitives dirigées vers un but avoué. Le siége d'Anvers n'est pas le règlement du différend entre la Hollande et la Belgique; il ne serait que la prise d'une place et sa remise anticipée à ceux auxquels sa possession pour l'avenir n'a jamais été contestée par personne. L'entreprise ne serait en réalité qu'un moyen d'étayer l'attitude parlementaire du ministère français, un épisode étranger à l'affaire principale, un obstacle à sa poursuite dans des voies pacifiques; elle serait, en un mot, le

contraire de ce qu'elle devrait être ; ce serait une déception morale, un coup d'audace politique. Les trois Monarques peuvent-ils entrer dans un semblable jeu, le prendre sous leur égide, et le couvrir de leur assentiment ? La question ne nous semble pas digne même d'une réponse.

Mais que peuvent et que devront faire les trois Cours ? Elles devront, ou se retirer de la conférence, ou, en continuant à y laisser siéger leurs représentants, se tracer à elles-mêmes et tracer à leurs organes une ligne que ceux-ci ne devront pas outre-passer. Cette ligne peut ne pas être tracée entre *la paix* et *la guerre,* mais elle devra nécessairement l'être entre *le consentement, la tolérance* ou *le désaveu.* Si nous ne nous trompons, cette conduite, une fois adoptée par les trois Cabinets, prêtera de la force non aux vues des ministres anglais, car la passion aveugle les hommes, mais aux intérêts nationaux de l'Angleterre, si différents dans l'affaire belge de ceux de la France. Le soin exagéré qu'ont pris les plénipotentiaires des trois Cours d'empêcher la guerre générale et l'alliance entre la France et l'Angleterre, est l'une des sources les moins douteuses des fautes dont ils se sont rendus coupables. L'exagération de leurs craintes à cet égard une fois connue des deux Cabinets libéraux, c'est sous l'égide de la paix que ceux-ci ont accumulé les chances de la guerre, et que leur complicité de fait s'est accrue par des compromissions journalières. Ce mauvais jeu devra trouver une fin, et ce n'est que par une forte détermination, prise en pleine connaissance de cause par les trois Cours, que ce but pourra être atteint. Si la peur est mauvaise conseillère, les apparences de la peur sont bien pires encore dans leurs effets. Ce sont elles qui ont contribué à pousser dans des voies très-dangereuses les deux administrations anglaise et française, qui peuvent bien moins que celles de tout autre grand État, penser sérieusement à une guerre offensive.

Je résume le présent travail dans le peu de mots suivants :

Union de fait et hautement reconnue des trois Cours dans l'affaire belge ;

Démonstration que la scission morale, de même que la scis-

sion matérielle qui, à l'égard de cette affaire, pourrait jamais exister entre les cinq Cours, serait l'œuvre de la minorité ;

Décision bien arrêtée des trois Monarques de ne couvrir de leur assentiment aucune entreprise purement de fantaisie ou d'éclat de la part des deux Cours maritimes ;

Enfin, prise en considération par les trois Cours de l'attitude matérielle qu'elles se décideront à adopter à l'égard des éventualités futures qui pourraient être amenées dans l'affaire belge par les deux autres puissances.

Dans cette marche, mon prince, devra se trouver le salut général encore possible. L'attitude correcte et sévère des grands corps politiques n'a jamais encore manqué son effet, et s'il devait en être autrement dans le prochain avenir, le fait ne prouverait autre chose, sinon qu'en réalité l'Europe est arrivée à un point de démence où il n'y a que la force qui puisse encore sauver ceux qui ont tout fait pour en neutraliser l'abus.

P. S. — Le baron de Werner vient de m'envoyer vos rapports du 8 de ce mois, et en même temps la résolution que le Roi a prise à l'égard des dernières dépêches de Londres. Je ne trouve rien à ajouter à mon présent travail qui vaille la peine d'arrêter le courrier. Vous avez parfaitement agi en vous prêtant à la demande de M. Ancillon et en écrivant, ainsi que vous l'avez fait, à La Haye et à Londres *.

Metternich à Trauttmansdorff, à Berlin (E. D.), Vienne, le 13 novembre 1832.

1101. Il suffit que le soi-disant libéralisme se mêle d'une chose pour qu'elle ne puisse plus avoir d'autre résultat que de conduire au désordre. Cette vérité est journellement constatée

* Comme on le sait, l'Angleterre et la France conclurent, le 14 octobre, un traité particulier, dans le but de forcer la Hollande, au moyen d'une action par terre et par eau, d'accepter le traité de paix du 15 novembre. Elles bloquèrent les ports hollandais, et une armée française, sous les ordres du maréchal Gérard, assiégea la citadelle d'Anvers, commandée par le général Chassé, qui capitula le 23 décembre, après quoi l'armée française se retira de la Belgique. (*Note de l'Éditeur.*)

par l'expérience ; les constitutions prétendues libérales ne remplissent pas le but réel de toute constitution ; elles sont privées de durée, car elles pèchent nécessairement par les bases ; il en est de la politique comme de l'administration : ou bien elle fait abstraction des principes du droit des gens, ou elle fausse ces principes, quand elle semble s'appuyer sur eux. Les deux dernières années ont été particulièrement riches en preuves de ces vérités, et il devra me suffire de citer à leur appui les interprétations données par les Cabinets anglais et français aux principes de *non-intervention* et de *neutralité,* si peu sujets de leur nature à des interprétations erronées et encore moins à des applications facultatives.

Ce qui est vrai à l'égard des principes ne l'est pas moins relativement *au choix et à l'emploi des moyens et des formes.* La marche que l'affaire belge a suivie dans le sein même de la conférence en offre des preuves multipliées.

L'usage des réunions diplomatiques est en grande partie, je dois en convenir, l'œuvre du Cabinet autrichien. Convaincus que les affaires ne se traitent jamais avec plus de facilité *qu'à la table ronde,* nous avons provoqué, dans le cours des années qui ont suivi la Restauration en France, des réunions de ce genre, et l'expérience a prouvé combien ce mode de combiner des affaires difficiles de leur nature était avantageux. La présence des Monarques personnellement amis, le contact entre les chefs des Cabinets liés par une confiance réciproque, ont dû conduire à d'utiles résultats.

Mais il en est des réunions diplomatiques comme de toute autre institution ; pour être utiles, elles ont besoin d'être soumises, quant à leur objet, à des règles sévères, et quant à leur conduite, à ce que je ne puis mieux qualifier que par l'idée généralement attachée au mot de discipline. Ce n'est ni à des règles ni à une discipline que voudra jamais s'assujettir la politique de certains Gouvernements, et c'est pour cette raison que les hommes de désordre se sont rencontrés depuis longtemps dans un sentiment commun de haine pour les *réunions diplomatiques utiles,* sans avoir pour cela renoncé à l'emploi de ce moyen, pourvu qu'il ait lieu *en dehors des règles.* Ne

les voyons-nous pas suivre une même marche en toute chose? Ne s'approprient-ils pas toutes les dénominations communes, et ne s'en servent-ils pas comme d'un voile à l'ombre duquel ils poursuivent plus à l'aise leurs plans de destruction universelle?

Abordons ce qui est relatif à la conférence de Londres, et voyons si ce que nous venons d'établir en fait n'est pas directement applicable à la marche de cette réunion des cinq premières puissances de l'Europe.

La conférence s'est, pour ainsi dire, spontanément établie à Londres. Les trois Cours continentales y sont entrées *de confiance. Son but véritable n'a jamais été défini. « La Belgique s'est révoltée, il faut arranger l'affaire »*; nous n'avons du moins jamais entendu préciser d'autre formule, et rien ne jette plus de confusion dans les affaires que les formules générales!

La conférence aurait dû suppléer à ce que n'ont point fait les Cabinets; en se réunissant, elle aurait dû commencer par étudier l'objet commis à ses soins, et définir ensuite les limites de sa compétence. Tout tribunal est obligé de le faire, car le tribunal universel serait de sa nature un être monstrueux. Rien de tout cela n'est arrivé; la conférence s'est réunie dans le but *d'arranger l'affaire;* mais laquelle? Celle de Sa Majesté Néerlandaise, ou bien l'affaire des révoltés belges? Il serait difficile, ce me semble, de répondre d'une manière précise à cette question; car, autant qu'il m'en souvient, le plénipotentiaire français était dans l'intérêt de la révolte; ceux de l'Autriche, de la Prusse et de la Russie, dans celui du Roi des Pays-Bas, c'est-à-dire, dans celui des principes conservateurs invariablement professés par leurs Cours. Le plénipotentiaire anglais seul s'est tenu longtemps dans le vague auquel prêtent toujours les mots qui ont une acception générale. *Il a voulu voir l'affaire s'arranger.* Les trois directions, — ou pour parler avec plus de précision, les *deux* directions, car la troisième n'en est pas une, — ont continué à marcher de front jusqu'à la signature du traité du 15 novembre 1831. A dater de ce jour, la compétence que la conférence se reconnut de

fait, ce fut celle de *créer le Royaume belge avec le plus d'égards possibles pour le maintien de la paix générale !*

En me bornant à cette esquisse sommaire, je n'entends faire des reproches plus particuliers ni aux Cabinets eux-mêmes ni à leurs plénipotentiaires, et je m'en abstiens non parce qu'une partie de ces reproches retomberait sur nous-mêmes, mais parce qu'ils seraient ou injustes ou parfaitement inutiles. Ils seraient injustes, parce que dans les choses l'expérience ne précède pas les bases sur lesquelles elle repose, et que les Cours n'ont pu prévoir aussi clairement que cela leur est démontré aujourd'hui les résolutions étranges du Cabinet anglais ! La distance qui séparait les représentants des trois Cours continentales de leurs commettants aurait dû sans doute les engager à user de plus de circonspection, afin de ne pas placer, ainsi que cela a eu lieu, leurs Cabinets à la remorque de la confusion anglaise et française ; leur erreur doit être attribuée en grande partie à des calculs en faveur du maintien de la paix et du bon accord entre les *alliés,* trop étendus sans doute dans leurs effets, mais excusables par suite de mainte découverte qui restait à faire sur la valeur morale du Cabinet réformiste. Je n'accuse ainsi personne.

Mais que la leçon ne soit pas perdue ! Plus jamais de conférence comme celle de Londres ! La souveraineté est inaliénable ; elle ne doit jamais être déléguée *à des négociateurs,* à moins que ceux-ci ne soient *explicitement* désignés, déclarés et reconnus *comme des arbitres*. Que sont les membres de la conférence à Londres ? La conférence elle-même, quels sont ses droits ? A-t-elle été appelée à exercer une intervention bienveillante, ou bien a-t-elle été investie du rôle d'arbitre ? Dans notre pensée, elle n'a jamais eu d'autre attribution que la première ; et nous croyons notre pensée juste, car en saine logique, l'arbitrage ne peut être exercé qu'entre deux choses existantes, et non pas entre un ancien État riche en droits acquis et des provinces en révolte. La Belgique existe pour deux Cours depuis le jour où celles-ci ont ratifié sans aucune réserve le traité du 15 novembre 1831. Elle n'existe que conditionnellement pour les trois autres

Cours, vu que ces dernières ont attaché des réserves à leurs ratifications. Les plénipotentiaires des *cinq* Cours n'ont pas moins continué leur marche commune ; la confusion a dû devenir inextricable, et cette force des choses qui dépasse les facultés humaines a maintenu ses droits immuables !

Le risque de voir se former une conférence nouvelle, semblable à l'ancienne, n'existera pas à la suite des événements qui devront résulter du rejet des dernières propositions faites par Sa Majesté Néerlandaise. Les questions seront placées autrement, et celles surtout qui se débattent entre l'Angleterre et la France devront éprouver de grandes modifications, soit par suite d'une guerre heureuse pour la Hollande, soit dans le cas où celle-ci serait compromise par cette lutte. L'objet de la négociation sera pour le moins clairement défini, et le rôle que les trois Monarques auront à y jouer ne saurait être précisé d'avance. Ce qui doit l'être dès ce jour, c'est que les hommes qu'ils emploieront à cette besogne ne soient pas lancés dans le tourbillon de l'affaire sans des instructions véritablement suffisantes.

Ce qui importera en tout état de cause, c'est que tout ce qui a trait à l'affaire belge soit concerté entre les trois Cours dans un point central, et à cet effet nous proposons de nouveau que le centre de cette entente soit établi à Berlin.

Dans peu de jours je pourrai vous en dire davantage. Je prie Votre Excellence de communiquer la présente dépêche à M. Ancillon. Elle est plus longue que je n'aurais voulu, mais le vague dans les positions n'est pas facile à traiter. Ce qui est certain, c'est que les inconvénients immenses déjà produits par l'affaire belge se trouvent à nos yeux en partie compensés par le nouveau lien qu'elle a formé entre les trois Cours.

P. S. — Je viens de recevoir votre rapport du 8 novembre. Il me prouve que le doute exprimé par la présente dépêche sur l'efficacité des dernières réponses du Cabinet prussien commençait également à être conçu à Berlin. Il en aura été surtout ainsi après la réception des rapports de M. le baron de Werther dont parle M. le comte Apponyi. Il me serait

impossible, avant l'arrivée des premières nouvelles de Londres, de vous écrire plus que je ne l'ai fait aujourd'hui.

Vous me dites dans votre rapport du 8 que l'on aurait à Berlin des renseignements qui prouveraient que des inquiétudes commenceraient à se produire à Paris, à mesure que le jour de l'exécution approche. Je ne doute pas du fait. Si je ne me trompe, des lettres particulières de lord Palmerston à sir Frédéric Lamb portent le même indice relativement au Cabinet anglais. Tout va devenir clair, et il nous faut attendre ce moment pour être enfin fixés sur le plan que nous pourrons avoir à suivre.

Metternich à Clam-Martinitz *, à Berlin (Lettre particulière), Vienne, le 13 novembre 1832.

1102. L'affaire des Pays-Bas est une affaire gâtée *ab ovo*. Elle l'est par la faute grossière que le Cabinet prussien a commise en ne se jetant pas au milieu des événements dès le principe, comme nous l'avons fait lors des désordres d'Italie. Où la force *première* ne se montre pas, les forces *secondaires* ne peuvent rien produire. La tournure qu'a prise l'affaire de Belgique, et qu'elle a toujours gardée, est la conséquence de la faute que je viens d'indiquer. La réunion des Pays-Bas à la Hollande avait été décidée par un congrès, et cette décision était une des plus importantes qui eussent jamais été prises. La Prusse et l'Angleterre avaient le plus grand intérêt à la maintenir; l'Autriche et la Russie étaient unies par une parfaite solidarité, mais, au point de vue de l'intérêt, elles ne venaient qu'en seconde ligne; néanmoins, la Confédération germanique devait être considérée comme une *partie principale*. Le jour où la révolte éclata, la Prusse aurait dû offrir ses secours au Roi des Pays-Bas, et, en cas de refus, les lui imposer. En même temps la Prusse, agissant avec les pleins pouvoirs de la Confédération germanique, aurait dû occuper

* Le comte Clam-Martinitz avait été chargé d'une mission spéciale à Berlin, mission relative à l'organisation de l'armée de la Confédération germanique. (*Note de l'Éditeur.*)

tout le Luxembourg. Figurez-vous Maëstricht, Venloo et la Meuse occupés par des troupes prussiennes, le Luxembourg occupé de même, les garnisons hollandaises des places ci-dessus libres de leurs mouvements; comme les choses auraient changé de face! Il n'y avait pas à songer au danger d'une guerre avec la France; car, si ce danger existe à peine aujourd'hui, combien moins existait-il en 1830! et si à cette époque-là on en était venu à faire la guerre, que de maux n'auraient pas été conjurés!

Ce sont là des considérations historiques qui n'ont aucune valeur relativement à ce qui doit arriver maintenant, et que, pour cette raison, il n'y a pas lieu de discuter. La voie dans laquelle Ancillon s'est engagé *à présent* est la bonne. Aller plus loin ne me paraîtrait pas sage, car le terrain est trop peu connu. Chaque jour nous éclairera nécessairement davantage, et nous pouvons faire des découvertes inattendues. Dans des situations pareilles, on ne peut rien faire de mieux que de se placer sur la base d'une parfaite correction morale, mais en réunissant en même temps des forces matérielles. J'exprime dans une dépêche l'opinion suivante : c'est que, dans le cas où l'occupation de Venloo n'aurait pas lieu (et tout me prouve que les Français visent à ce résultat), il faudra que les forces militaires que la Prusse a sur la Meuse se renforcent du double; le *corps* d'occupation devra être transformé en *armée* d'observation.

Comment faudra-t-il conduire, *dans la suite*, les négociations diplomatiques, dans le cas où la guerre éclaterait entre la France et la Hollande? Je n'ai pu répondre à cette question que d'une manière négative. Elles ne pourront plus être dirigées à l'avenir *comme elles l'ont été jusqu'à ce jour;* c'est une vérité qui doit être évidente pour tout homme de bon sens; la manière, le lieu, les hommes, tous ces détails devront être subordonnés à la marche des événements.

Je ne doute nullement que M. le prince de Wittgenstein, ainsi que M. le comte de Lottum, ne partagent tous ces sentiments. Je vous prie d'exprimer au premier ma sincère reconnaissance pour la confiance qu'il m'a témoignée, confiance

très-flatteuse pour moi et certainement utile à la cause commune. Je ne cherche dans les choses que le bien général, c'est un fait que les honnêtes gens à Berlin connaissent fort bien aujourd'hui ; je puise dans cette conviction un puissant encouragement.

S'il y a encore du bon sens à Londres, la question hollandaise aura été réglée *cum bonis*. Si tout sens commun y a disparu, il pourra se produire des scènes d'un genre tout particulier. Je compte recevoir, pour le 15 de ce mois au plus tard, la nouvelle de résultats définitifs. Dans tous les cas, restons étroitement unis et ne dévions jamais des principes ! Telle est la prière que je fais le matin et le soir.

Metternich à Trauttmansdorff, à Berlin (D.). Vienne, le 8 décembre 1832.

1103. J'ai laissé écouler plusieurs jours avant de me livrer au présent travail, vu l'impossibilité dans laquelle je me sentais de lui donner toute la maturité qu'il exige.

Ce n'est pas, en effet, du soin de régler des objets épars et confus que je me sens la force de m'occuper sérieusement, avant qu'il me soit possible de saisir un point de vue fixe et qui puisse s'étendre au delà de simples généralités. Tout ce qu'il a été en mon pouvoir de faire et de dire, je l'ai consigné dans les expéditions que je vous ai successivement adressées dans le cours des dernières semaines. La Prusse, qui par sa position se trouve être des trois Cours continentales la plus avancée, s'est vue forcée par les circonstances de prendre une attitude plus décidée. Avant de s'arrêter à un parti positif sur quelques questions plus importantes, le Cabinet prussien nous a témoigné le désir de connaître notre opinion à leur égard, et nous n'avons pas hésité à répondre à sa confiance autant que cela était en notre pouvoir. Tout ce qu'il a été possible de sauver dans une affaire gâtée, l'a été par la sage détermination qu'a prise Sa Majesté Prussienne *de rassembler une force armée dans la direction de la Meuse ;* vous êtes témoin, Monsieur le comte, de l'extrême valeur que, dans l'intérêt de la cause commune, nous avions de prime abord attachée à

lui voir prendre cette décision. Le fait principal accompli, il est arrivé ce qui devait arriver; les décisions subséquentes se sont trouvées réduites d'elles-mêmes à de simples questions de détail, et parmi ces questions, la plus importante a été décidée par le Cabinet prussien d'une manière entièrement correcte. En acceptant la première offre qui lui avait été faite d'occuper certains territoires hors des frontières prussiennes, le Roi avait raison sans doute, mais Sa Majesté a également eu raison de refuser son adhésion à la proposition subséquente, proposition plus qu'insidieuse et qui a servi à démasquer le mauvais jeu diplomatique sur lequel elle était basée. Rien n'est clair aujourd'hui comme ce jeu, et si, d'une part, il sert à apprécier la valeur qu'il est permis d'accorder à la politique du Cabinet français, il prouve, d'un autre côté, que les ministres anglais ont fait un pas immense sur un terrain aussi peu conforme à l'esprit de la nation.

Aujourd'hui que l'affaire d'Anvers est engagée; que la conférence de Londres n'existe plus virtuellement; qu'une armée d'observation prussienne se trouve placée dans la direction de la Meuse, et qu'elle est destinée à y rester provisoirement stationnée, il est devenu possible de tirer une ligne entre le passé et l'état dans lequel les choses sont placées dans le moment actuel; on peut également jeter un coup d'œil sur l'avenir et asseoir une opinion sur l'attitude qu'il conviendra désormais aux trois Cours d'adopter.

Nous nous permettrons d'aborder cette question de l'attitude qu'elles devront prendre, et d'exprimer à cet égard notre pensée avec la franchise et l'abandon qui caractérisent si heureusement toutes les relations entre les trois Monarques et leurs Cabinets.

L'*affaire belge*, cette affaire qui occupe les cinq Cours depuis plus de deux ans, et qui, de manière ou d'autre, aurait dû être vidée en peu de semaines, n'aura pas fait un pas en avant par les résultats, quels qu'ils soient, de l'opération française sur Anvers. En effet, que la citadelle soit prise dans un court espace de temps ou que son siége traîne en longueur, *l'affaire même* ne s'en trouvera pas plus avancée. *Il importe,*

sous tous les points de vue pratiques, d'établir cette vérité; car s'il est possible et même probable que de cette folle entreprise il naisse des complications impossibles à préciser d'avance, il n'en est pas moins vrai que ces complications appartiendront bien plus à l'épisode auquel *l'affaire belge* n'aura servi que de cadre, *qu'à l'affaire principale elle-même.*

L'affaire belge doit être regardée comme momentanément suspendue. Ce fait une fois clairement posé et unanimement admis, il en résultera pour les trois Cours la possibilité de *fixer avec précision l'attitude respective qu'elles auront à prendre dans l'affaire de la pacification future, lorsque les circonstances leur permettront d'y prendre part de nouveau.*

Afin d'atteindre ce but, il sera nécessaire que les trois Cabinets se dégagent avant tout des errements du passé. Ils devront à cet effet se décider :

1° A établir entre eux une solidarité entière d'explications et d'action;

2° A ne point placer leurs plénipotentiaires, pour la négociation future, dans une attitude aussi avancée que l'a été celle qu'ils se sont laissé entraîner à prendre dès les premiers travaux de la conférence.

Nous regardons le premier de ces objets comme décidément arrêté, et comme il n'y a que le second qui exige des développements pour pouvoir *être mis utilement en pratique,* nous nous permettons d'entrer à ce sujet dans quelques explications.

L'attitude nouvelle des trois Cabinets dans l'ancienne affaire devra être prise en considération, sous le double point de vue du point de départ dans l'affaire, et de la suite à lui donner.

Pour atteindre avec utilité le premier de ces buts, il sera indispensablement nécessaire de faire choix d'un foyer d'entente préalable entre les trois Cours. Dans ce foyer devront être pesées et arrêtées les bases des instructions que devront recevoir les plénipotentiaires, et c'est également de lui que, par la suite, devront émaner les directions sur les points de conduite essentiels.

Nous avons déjà plus d'une fois exprimé notre sentiment sur la nécessité d'éviter à l'avenir et pour toujours la forme

d'une conférence pareille à celle qui, dans le cours des deux dernières années, s'est tenue à Londres, et cette interdiction, nous l'appliquerons immédiatement à l'affaire belge, lorsqu'il s'agira de la reprendre. Afin d'expliquer clairement notre pensée sur cette nécessité, nous chercherons à démontrer avec précision la différence notable que nous reconnaissons exister entre une *conférence* et une *négociation* dans les formes anciennement connues, ainsi que les inconvénients graves et de si grande conséquence qui se trouvent attachés à l'existence d'une *conférence,* inconvénients que n'offrent pas les négociations ouvertes et suivies dans les formes habituelles.

Au fait de l'établissement d'une *conférence,* forme entièrement nouvelle en diplomatie, et qui pour la première fois a été mise en usage pour l'affaire grecque, se rattache tout naturellement l'idée d'une sorte d'*autorité constituée.* Les conséquences de l'existence d'une autorité de cette nature sont patentes. Tout corps politique constitué a besoin pour se soutenir d'une large somme de droits positifs; ces droits, si on ne commence pas par les lui accorder, il ne tardera pas à se les arroger. Aussi avons-nous vu bientôt la conférence de Londres grandir et s'émanciper même de ses commettants. Quant à nous, nous avons le sentiment que nos plénipotentiaires ne nous ont plus appartenu, tout comme nous avons pensé qu'il eût été impossible de prévenir ou d'arrêter les conséquences inévitables de cet inconvénient, qui ne provenait ni de la volonté de l'individu ni de celle du Cabinet, sans exposer l'affaire confiée à la *conférence* à ne pouvoir plus marcher, ou à péricliter à nos propres dépens comme à ceux de la cause générale. A ce fait pénible s'ajoutent d'autres considérations non moins graves et dangereuses dans leurs conséquences. Des corporations ne tardent pas à se créer des intérêts à part; elles vivent d'antécédents et de règles particulières. Le jugement qu'elles portent sur les affaires en général se ressent toujours de l'influence qu'exercent sur elles des calculs relatifs à ces intérêts; pour qu'une corporation prospère dans ses entreprises, elle a toutefois un besoin absolu de pouvoir disposer d'une somme de moyens d'action qui la mettent en état de les protéger et d'en

assurer le succès. Or, de quels *moyens d'exécution* a pu disposer la conférence de Londres, elle qui, entraînée par la force des choses à de fausses conceptions et à des mesures extrêmes, aurait eu besoin, pour réussir dans les voies où elle s'était engagée, d'avoir à ses ordres les forces matérielles des cinq puissances, y compris celles de la Confédération germanique tout entière; elle qui, pour compléter son œuvre, aurait dû pouvoir tenir à volonté telle ou telle puissance prépondérante en échec et faire mouvoir telle autre selon son bon plaisir!

Le jour où il s'est agi d'employer la force, deux Cours ont dû se détacher de la conférence et par cela même rompre son unité. Au moment où il en a été ainsi, la conférence, ce *status in statu* en Europe, *s'est aussitôt dissipée en fumée.*

Ce n'est plus l'ancienne conférence qui devra reprendre la conduite de l'affaire. Il faudra *établir une négociation* dans les formes consacrées par les usages de tous les temps. Dans quel lieu cette négociation devra-t-elle être établie? Cette question me semble devoir être décidée d'après des règles également connues.

Le point le plus avantageux à fixer pour une négociation est celui dont les intérêts et les moyens d'action sont les plus rapprochés. Dans la présente occurrence, ce point serait sans aucun doute *La Haye.*

Si des raisons quelconques rendaient impossible le choix de cette capitale, on devrait se presser de désigner un lieu tiers, et on devrait consulter alors avant tout les distances relatives des divers points d'où devront partir les instructions.

La ville de Londres est un point excentrique. La présence du Cabinet anglais place d'ailleurs les négociateurs des autres Cours dans une attitude subalterne relativement à celle du plénipotentiaire de cette puissance. Cette considération est d'autant plus digne d'égards que c'est précisément le Cabinet anglais qui est le plus éloigné de la ligne d'une saine politique, et que la proximité entre Paris et Londres exerce une influence particulièrement dangereuse sur la conduite des affaires dans la dernière de ces capitales. Nous croyons qu'*Aix-la-Chapelle* serait l'endroit le plus convenable pour y réunir les pléni-

potentiaires des cinq Cours avec ceux des Pays-Bas et de la Belgique.

Dans le cas, enfin, où les Cours de Grande-Bretagne et de France dussent se refuser *absolument* à déplacer de Londres la future négociation, il nous semble que les trois Monarques devraient se déclarer prêts à y prendre part de nouveau, mais sous les conditions expresses suivantes :

1° Que les affaires ne seraient plus conduites dans la forme de la conférence telle que celle-ci existait dans les derniers temps, mais sous la réserve expresse d'une parité entière dans la position des plénipotentiaires de toutes les Cours intervenantes dans la négociation ;

2° Que, par suite de cette décision, les négociateurs devront être munis d'instructions spéciales et de pleins pouvoirs formels ;

3° Que le premier soin qu'auraient à prendre les plénipotentiaires serait de convenir du mode le plus utile de traiter, dans l'intérêt de la plus prompte conclusion possible, de la pacification commise à leurs soins.

Il est clair, Monsieur le comte, que de cette mesure il ressortirait des *conférences régulières ;* et nous faisons, en notre âme et conscience, une notable différence entre un *corps constitué s'appelant la conférence et une réunion de négociateurs conférant entre eux*. Dans le premier cas, la conférence est la *chose ;* dans le second cas, les conférences ne sont que le *moyen*. A Londres, les négociations ont eu lieu *entre la conférence et les plénipotentiaires des deux parties principales ;* elles devront par la suite s'établir *entre ces mêmes parties sous l'intervention des plénipotentiaires délégués à cet effet par les cinq puissances*. Dans cette différence de position se trouve la clef des soixante-dix protocoles, de ces œuvres informes, contradictoires et compromettantes en pure perte pour tous ceux qui ont eu le malheur de prendre part à leur pénible confection.

Une difficulté semble se présenter ici, c'est de mettre en contact direct les plénipotentiaires néerlandais et belges ; mais ce cas n'a-t-il pas lieu dans toutes les négociations qui ont des

cessions pour objet? Entre *belligérants,* les parties adverses négocient, sans que pour cela elles soient en paix et bonne amitié, et si nous sommes les premiers à reconnaître la différence fondamentale qui existe *entre deux parties belligérantes souveraines,* et un *Souverain et ses sujets révoltés,* nous n'admettons pas moins que, vu le point où a été amenée l'affaire du jour, par le fait de l'admission virtuelle par Sa Majesté Néerlandaise du principe comme du fait de la séparation, et par suite de la reconnaissance effectuée ou admise du nouveau Roi des Belges par les Cours intervenantes, la question, à quelques nuances près, est déjà déplacée de son terrain primitif, et qu'elle peut et doit ainsi être traitée dans les voies et dans les formes ordinaires.

Un point non moins important à décider, c'est celui d'un centre d'entente entre les trois Cours continentales. Nous avons déjà adressé à cet égard un appel à nos alliés, et nous nous sommes prononcés pour Berlin. Nous développerons maintenant notre pensée à ce sujet avec plus de précision.

Les trois Monarques veulent, à l'égard de l'affaire belge, une même chose. Il s'agit encore de fixer les conditions de la séparation des deux Royaumes, et non de prononcer le fait de la séparation. Des trois Cours, celle de Prusse se trouve sur la ligne géographique la plus avancée, et sa capitale est à la fois placée au centre des communications directes entre les trois Cabinets et de celles avec La Haye, Aix-la-Chapelle ou Londres.

La nouvelle négociation devra commencer là où les travaux de la conférence n'ont même point su finir : par la décision claire de la séparation des deux Royaumes et par leur délimitation territoriale précise. Cet objet, placé déjà hors de discussion entre les trois Cours, ne réclame plus de leur part une entente spéciale ; cette entente se bornera au choix des termes dans lesquels devront être conçues les instructions uniformes à donner à ce sujet à leurs représentants.

A l'exception du taux du péage de la navigation sur l'Escaut. les autres questions encore indécises sont évidemment de nature à devoir être traitées et arrêtées entre les deux parties

contendantes. Les seules instructions que nous reconnaissons pouvoir donner à cet égard à notre plénipotentiaire se bornent à lui recommander de mettre tous ses soins à se placer et à se maintenir sur une ligne d'équité stricte.

La partie des instructions relatives à ces diverses questions ne me paraît présenter aucun embarras. Ce qui importe, c'est que *les représentants des trois Cours se maintiennent sur une même ligne de conduite.*

Si le Cabinet prussien voulait dès ce moment jeter sur le papier ses idées sur les directions à donner relativement à ces différents points, nous accueillerions son projet avec une véritable reconnaissance. Les trois Cours auront le temps matériel nécessaire pour l'examiner et pour prendre une décision. Afin de s'en assurer toutefois d'une manière positive, il suffirait que les représentants des Cours d'Autriche et de Prusse à Londres reçussent sans retard l'ordre de ne plus se considérer comme autorisés à prendre part à aucun travail relatif à l'affaire belge sans directions spéciales. Ce à quoi les trois Cours continentales peuvent s'attendre pour le moins de la part des deux Cours qui, par leur action isolée, ont de fait rompu l'unité de la conférence, c'est à une invitation nouvelle de se réunir avec elles dans le but de conduire à sa fin l'affaire qu'elles auront tenue en suspens. Ce serait dans la réponse à faire à cette invitation que pourrait trouver place la décision à laquelle se seraient arrêtées les trois Cours sur le nouveau mode de la négociation.

LA POLITIQUE D'ATTENTE.

1104. Metternich à Bombelles, à Turin (Lettre confidentielle).
Vienne, le 27 décembre 1832.

1104. La vérité pratique, la seule applicable aux positions du jour, c'est la nécessité *d'attendre le développement des événements.* Je sais, et personne ne le sent plus que moi, tout ce qu'il est possible d'objecter contre cette thèse. La première

objection est celle-ci : a-t-on bien fait de réduire la position des puissances à une attitude pour ainsi dire passive, plus compromettante pour elles et pour la chose publique que ne l'eût été une attitude opposée? Je répondrai : Cette phrase ne renferme pas une objection, mais elle a la valeur d'une question ; et je suis prêt à ajouter que personne ne regrette plus que moi que les puissances n'aient point adopté à l'époque des *glorieuses journées* un autre système de conduite que celui qu'elles ont suivi. J'éprouve d'autant moins de gêne à faire cet aveu, que la faute ne pèse pas sur notre Cabinet. Je conviens en même temps que le respect que nous portons à l'union la plus intime entre les Cours ne nous permettra jamais d'attacher à nos regrets la valeur de reproches. Ce n'est point, au reste, à la suite de la révolution de Juillet qu'a été commise la plus grande faute. Elle tire son origine du trop peu de valeur qu'en plus d'un lieu on a attachée à la situation de la France bien antérieurement à l'explosion de ce funeste événement. Quittons le terrain toujours stérile de la polémique, et plaçons-nous sur celui plus utile de la pratique.

La grande, la véritable objection à faire contre le système, c'est la difficulté de soutenir pendant un temps indéterminé un état de choses qui n'est ni la guerre ni la paix !

La réponse à cette objection est facile : *On ne saurait faire autrement !* Qu'une puissance essaye de sortir de l'attitude expectative ; elle se hâtera d'y rentrer, s'il en est temps encore et si l'épreuve qu'elle aura tentée n'a pas brisé ses moyens de résistance les plus nécessaires. Le mal inhérent à cette position ne porte pas uniquement sur les défenseurs du bon droit et de la bonne cause ; il est non-seulement commun à leurs adversaires, mais il pèse même davantage sur ceux-ci, car le *temps* est le plus dangereux ennemi de ceux qui n'ont qu'une existence éphémère. La fin du désordre du jour ne peut arriver que par deux voies : celle de la force, ou celle de la faiblesse. La première, c'est la guerre ; la seconde, l'affaissement du mal dans les foyers d'où il tire son aliment. Par son attitude calme, l'étranger sert la seconde de ces chances ; je regarde son succès comme peu assuré, peut-être

même comme peu probable. Mais comme il ne s'agit pour aider au succès de cette chance que de continuer à avancer sur la ligne que suivent les puissances, il serait inutile de s'en occuper dans une direction différente, si ce n'est en cherchant à empêcher que, dans leur marche, elles ne vinssent à commettre des fautes. Cette chance est donc celle qui ouvre un champ plus vaste à la pensée, et elle est dès lors également la plus digne de l'occuper.

Dans la situation morale où se trouve la France, la plus grande faute que pourraient commettre les puissances serait *d'attaquer* ce pays. Une guerre offensive dirigée contre la France doublerait ses moyens matériels et jetterait forcément le Gouvernement dans la direction *de la gauche.* Si la nation n'était pas aussi dégoûtée qu'elle l'est de l'*anarchie,* le risque serait moins grand ; l'anarchie n'est pas une bonne arme défensive, mais qui pourrait répondre qu'elle ne finisse par tout envahir? Quant à moi, je pense que très-probablement il en résulterait une union plus forte entre la nation et le Gouvernement, et non la chute de celui-ci. J'ai, — je l'avoue, — une bien faible opinion de la Vendée et du Midi, très-chaud et toujours prêt sans doute à se prêter à un coup de main, mais nullement susceptible d'une organisation compacte dans un sens utile. Quelques milliers d'hommes de parti qui s'entre-tuent n'empêchent pas les masses armées de se lever pour la défense de leurs foyers lorsqu'ils sont attaqués.

La guerre *défensive* est ainsi la seule qui offrirait aux puissances des chances de succès. Plus elles doivent leur paraître assurées, et moins le Gouvernement français pourrait-il s'exposer à hasarder une guerre offensive. Mais la force des choses placée hors de sa volonté ne peut-elle pas l'y exposer pour ainsi dire malgré lui? C'est une question que certes je ne saurais prendre sur moi de décider ; mais je me garde bien de ne pas l'admettre comme pouvant se présenter d'un jour à l'autre. *C'est cette chance que nous ne cessons d'avoir en vue.* Veuillez attacher à ce mot la valeur que nous y mettons ; on peut fixer un objet avec les yeux de la peur, ou avec ceux d'une calme assurance.

Nous ne sommes pas accessibles au premier de ces sentiments.

Vous trouverez dans cette courte esquisse le tableau le plus exact de notre attitude politique. Tout ce que nous disons, déclarons, faisons, tire son origine de cette attitude. Confrontez les faits, et vous ne douterez pas de la vérité de cette assertion.

L'année où nous allons entrer sera, selon toutes les apparences, une époque décisive. La patience s'use chez les hommes, mais les choses aussi ont de l'impatience.

Comment se dérouleront-elles?

Tout est couvert d'un voile à l'entrée de l'année nouvelle. Quel sort attend le Gouvernement français? Ce que j'en pense, s'il était attaqué par l'étranger, je viens de vous le dire; c'est faire l'aveu que j'ignore parfaitement ce qui sera réservé à l'administration actuelle, qui manque de toute base solide, lorsqu'elle restera abandonnée aux passions haineuses, à la convoitise libérale des factions et à la lassitude des ma

Quel sera le sort du ministère Grey? Les élections semblent lui assurer la majorité dans la Chambre des communes. Mais le calcul qui porte sur des hommes se montrera-t-il exact le jour où il devra être appliqué aux choses?

Je ne vous parle pas de l'alliance entre les deux administrations libérales. C'est une dérision. Dans le cas d'une guerre offensive de la part des puissances, elle pourrait être une gêne, et nous vivons dans un temps où la différence entre la gêne et le danger n'est pas grande. Je n'y pense pas dans ses rapports avec la guerre défensive. Dans cette hypothèse, je n'entrevois qu'une Angleterre nulle, ou alliée de ses alliés naturels.

Que devons-nous donc conclure? Je vois que la saine raison nous conseille le maintien de l'attitude du jour. Je mentirais à ma conscience si j'allais au delà, et en ne me le permettant pas, je reconnais l'insuffisance de mes moyens.

1833.

EXTRAITS DU JOURNAL DE LA PRINCESSE MÉLANIE.

NOTES BIOGRAPHIQUES.

1105. Vienne (du 2 janvier au 10 juin). — 1106. Séjour à la campagne, à Meidling et à Kœnigswart (du 11 juin au 4 août). — 1107. Teplitz (du 7 août au 17 août). — 1108. Münchengrætz (du 4 septembre au 20 septembre). — 1109. Retour à Vienne par Prague (du 22 septembre au 26 décembre).

VIENNE.

1105. Thiers et les réfugiés italiens. — Sébastiani. — Portrait du prince. — Anniversaire de la mort de la princesse Antoinette. — Schulenburg. — La famille Ingelheim. — Susceptibilités diplomatiques. — L'Archiduchesse Sophie. — Situation de la Hongrie. — Anniversaire de la naissance de l'Empereur. — Bal. — Coups d'œil rétrospectifs. — Conversation avec le nonce. — Présents du Pape. — Tabatière offerte à Pilat. — Le duc de Bordeaux. — Lumpacivagabundus. — Couches. — Sainte-Aulaire. — Soixantième anniversaire de la naissance du prince. — Mort du petit Clément.

Vienne, le 2 janvier.

1105. Clément se porte bien, quoiqu'il ait passé une mauvaise nuit. Pourtant il n'a pas quitté sa chambre. Montbel est venu après le dîner; son livre sur le duc de Reichstadt est intéressant, mais il y a un peu trop de phrases.

3 janvier.

Clément a commencé avec moi la lecture du *Voyage au Maroc*, par Pflügel.

6 janvier.

J'ai déjeuné dans le cabinet de mon mari, qui m'a lu de magnifiques dépêches qu'il adresse à Berlin. M. Thiers, actuelle-

ment ministre de l'intérieur à Paris, informe Clément que les réfugiés italiens ont ourdi une conspiration contre la vie de Louis-Philippe, et ce défenseur de la liberté et de la noble cause des réfugiés polonais, allemands, italiens, qui jusqu'à ce jour avait repoussé toutes les propositions faites par nous dans le but de mettre un terme aux menées révoltantes de ces gens-là, ce même homme nous prie, nous adjure aujourd'hui de protéger la vie de qui? de leur Roi Louis-Philippe. Le général Sébastiani, ex-ministre des affaires étrangères, qui voyage actuellement en Italie, a couru également le danger d'être assassiné par ceux que jusqu'à ce jour il s'était mis en tête de protéger, et il a sollicité très-vivement l'assistance des obscurs Autrichiens, sans la police desquels il aurait été massacré.

17 janvier.

Le portrait de mon mari, dont le Roi d'Angleterre m'a fait cadeau, et qui est resté huit mois en route, est enfin arrivé. C'est vraiment heureux! La tête est fort belle; le reste n'est qu'ébauché.

17 janvier.

C'est aujourd'hui l'anniversaire de la mort d'Antoinette. J'ai assisté à une messe des morts dite à son intention. Clément m'avait lu auparavant un mémoire extrêmement intéressant * qu'il a écrit sur la situation actuelle. J'ai dîné avec Clément et les enfants; puis il m'a fallu me mettre en toilette pour le bal de la Cour. Clément n'a pu assister à cette fête, parce qu'il avait un courrier à expédier.

20 janvier.

J'ai passé les premières heures de la soirée chez Clément, qui m'a raconté une foule d'anecdotes diplomatiques. L'ex-

* C'est le Mémoire de Metternich du 18 janvier sur la reprise des négociations relatives à l'affaire hollando-belge. Voir n° 1126. (*Note de l'Éditeur.*)

ministre Schulenburg est un véritable fléau par ses éternelles histoires et par ses commérages sans fin; il met tout le corps diplomatique sens dessus dessous.

21 janvier.

La famille Ingelheim est arrivée ici : ce sont nos plus proches voisins au Johannisberg; ils ont toujours les attentions les plus aimables pour Clément et pour mes enfants, quand ils se trouvent aux bords du Rhin. Clément m'a aidée à recevoir nos hôtes, et nous les avons immédiatement invités à dîner.

25 janvier.

Clément m'a raconté qu'une véritable insurrection a éclaté parmi les jeunes diplomates, à propos de mon bal du lundi, auquel je n'avais invité qu'un nombre fort restreint de personnes. Ils ont tenu une réunion pour délibérer sur la question de savoir si, après une pareille offense, ils devaient encore remettre les pieds dans notre maison. M. d'Uechtritz était à leur tête. Cette colère ne m'effraye nullement, mais elle m'a fourni l'occasion de parler sérieusement à Clément de l'arrangement que nous prendrons pour le Carême, afin de mettre des bornes aux prétentions tant soit peu exagérées du corps diplomatique. Nous comptons voir du monde chez nous tous les dimanches, comme par le passé, et organiser tous les mercredis une soirée diplomatique. Les autres jours, nous serons libres de choisir nos invités selon notre goût.

27 janvier.

Ce soir, nous avons eu notre agréable rout. La petite coterie diplomatique a tenu bon; elle est réellement fâchée et n'est pas venue. Je fais semblant de ne pas m'en apercevoir, ce qui est pour elle la punition la plus sensible.

30 janvier.

Clément a reçu de Londres et de Paris des nouvelles qui deviennent plus mauvaises et plus tristes tous les jours.

4 février.

J'ai dîné un peu plus tôt que d'ordinaire, parce qu'il m'a fallu aller chez l'Archiduchesse Sophie. Je lui avais demandé une audience pour l'inviter à mon bal. L'Archiduchesse m'a conduite auprès de ses enfants. L'Archiduc François est charmant ; il cause beaucoup, rit et saute sans cesse, paraît vif et spirituel. L'Archiduchesse se sent si heureuse dans la société de ses enfants, que cela fait du bien de la voir.

11 février.

Tout ce qu'on entend dire de la Diète hongroise est épouvantable. Mes pauvres compatriotes sont réellement fous ; ils ne savent pas quels effroyables malheurs ils préparent. L'Empereur est triste et abattu au plus haut degré quand on lui parle de ces choses-là. Je ne considère pas le mal comme aussi menaçant qu'on le dit ; mais tout ce qui arrive journellement l'aggrave. L'Empereur voulait assister au banquet qu'il donne demain aux députés qui sont venus ici pour le féliciter ; mais ayant appris qu'ils avaient l'intention de lui porter un toast où ils auraient dévoilé leurs tendances, il a pris le parti de s'abstenir. Cela fera une fort mauvaise impression sur ceux qui ne connaissent pas la raison très-sérieuse qui l'empêche de se rendre à ce banquet.

12 février.

J'ai été réveillée par les coups de canon qu'on a tirés pendant la grand'messe célébrée en l'honneur de l'Empereur ; il a fallu que le pauvre Clément se levât plus tôt, parce que toute la chancellerie d'État et la diplomatie devaient se réunir chez

lui pour aller féliciter Sa Majesté. Je ne me levai qu'à trois heures, afin de faire les préparatifs nécessaires pour le soir. Nous avons dîné seuls; les enfants étaient chez mes parents, parce que notre maison était trop en désordre pour pouvoir héberger toute la famille. A huit heures et demie il vint déjà des invités, et peu à peu les salons se remplirent à tel point qu'il me fut littéralement impossible d'aller au-devant des Archiducs. Je pris place dans la grande salle pour aller recevoir les Archiduchesses, qui venaient par le bastion; mais quand je voulus conduire Leurs Altesses, il me fut impossible de me frayer un chemin à travers cette salle, qui était tellement pleine et où il faisait tellement chaud, qu'on ne pouvait ni bouger ni respirer. Enfin je réussis à conduire les Archiduchesses dans le salon vert, où l'on vint les chercher pour la polonaise. Clément conduisit la Reine, le Roi vint ensuite avec moi, puis le Palatin avec l'Archiduchesse Sophie, et les autres Archiducs se joignirent à nous. La Reine et l'Archiduchesse prirent place sur le canapé de la salle, et le bal commença. Comme par enchantement, la chaleur se dissipa et les danseurs trouvèrent de l'espace. Les Archiduchesses se retirèrent à onze heures et demie. Le bal a été réellement très-beau sous tous les rapports.

16 février.

Clément a eu une conversation très-intéressante avec Alfred Potocki, Lamb et Sedlnitzky. Elle roulait sur Fouché, sur les diverses menées de cet intrigant et sur Napoléon, qui avait fini par découvrir les machinations de son ministre. Clément aime à parler de tous ces faits, qui jadis avaient tant d'importance et qu'on tenait si secrets, mais qui aujourd'hui sont du domaine de l'histoire et qui montrent combien notre manière d'agir a toujours été droite et loyale : c'est un fait que personne n'est plus à même de constater que moi.

19 février.

J'ai eu une longue conversation avec le nonce, au sujet du désir que j'osais à peine nourrir au plus profond de mon cœur,

celui de voir Sa Sainteté servir de parrain à mon enfant; faveur qui me rendrait si heureuse, mais que je ne me permettrais jamais de solliciter moi-même. Le nonce m'a répondu qu'il en faisait son affaire et qu'il saurait m'aider à réaliser mon vœu. Je lui demandai encore qu'on voulût bien donner le nom de Clément-Grégoire à mon fils, si le Ciel m'en accordait un, parce que je désire que, parmi les enfants de mon mari, mon fils soit le premier qui porte son nom. Le nonce y consentit sans la moindre difficulté, et se chargea de cette affaire avec l'intérêt le plus amical.

7 mars.

L'autel que Clément doit à la munificence du Pape, et qui est destiné à être érigé à Kœnigswart, vient d'arriver. Il est emballé dans vingt et une caisses; mais malheureusement il va être immédiatement expédié plus loin, de sorte qu'on ne pourra pas le voir ici. Le nonce a remis à Clément les brefs du Pape, qui sont magnifiques; je citerai en première ligne la lettre véritablement touchante qui accompagne ce don, puis les belles indulgences qui sont attachées à l'autel. Celui-ci est en marbre et en porphyre de la basilique de Saint-Paul, et contient les restes d'un jeune saint du nom de Boniface, qui est mort en martyr à l'âge de cinq ans. Cette relique est conservée dans une urne. Clément est ravi de ce magnifique présent.

J'ai fait venir Daffinger chez moi. Je veux faire peindre par lui le portrait de mon mari, que je compte offrir à Pilat, après l'avoir fait appliquer sur une tabatière en or. Cela lui fera plaisir, je l'espère, et vraiment il le mérite bien.

27 mars.

Bussierre s'est entretenu ce soir avec mon mari de l'affaire turque. Il a dit qu'il considérait actuellement ce qui s'est passé avec l'amiral Roussin * comme *non avenu*. Clément lui a

* Voir sur ce sujet : « Affaire Roussin », n° 1131. (*Note de l'Éditeur.*)

répondu que toute la question était de savoir comment l'Empereur Nicolas et les Souverains intéressés prendraient la chose.

30 mars.

Windischgrætz est venu nous voir après le dîner. Il vient d'être nommé lieutenant-feld-maréchal; il arrive de Prague, et il nous a raconté que le jeune duc de Bordeaux y plaît extraordinairement. On dit que ce prince est admirablement doué sous tous les rapports.

6 avril.

Clément a été accablé de besogne; il a envoyé un courrier à Paris pour communiquer au Cabinet français les beaux (?) résultats des négociations de l'amiral Roussin.

8 avril.

Après le déjeuner, j'ai eu un long entretien avec Dostal, l'intendant de mon mari. Je vais m'occuper un peu plus sérieusement du gouvernement de notre maison. Il sera difficile d'y mettre de l'ordre, mais j'espère réprimer les abus, au moins dans une certaine mesure.

15 avril.

Comme Clément avait quelques loisirs, nous sommes allés voir à la Wieden une pièce nouvelle, très-jolie, *Lumpacivagabundus;* Carl, Scholz et Nestroy, les trois meilleurs comiques que nous possédions, y jouent ensemble et font merveille. Nous nous sommes parfaitement amusés.

21 avril.

Clément, qui a passé la nuit dans sa chambre à coucher, est venu chez moi juste au moment où je donnais le jour à un

garçon; l'enfant est très-petit, mais frais et bien portant. Je n'ai jamais vu Clément aussi content qu'aujourd'hui; il faisait du bien à voir. Sa satisfaction était si grande, qu'il n'a pas eu un moment d'inquiétude à mon sujet.

22 avril.

Mon père est arrivé; il a tenu l'enfant sur les fonts baptismaux. On lui a donné les noms de Clément-François-Ferdinand-Lothaire-Grégoire-Boniface.

5 mai.

J'ai quitté pour la première fois ma chambre à coucher pour me rendre dans mon cabinet. A cette occasion, j'ai examiné de près mon petit Clément : il est réellement très-petit, mais il a bonne mine. Je n'ai pas partagé l'opinion générale, qui en fait une merveille de beauté : il est laid et ressemble un peu à mon pauvre frère Joseph; par contre, Mélanie est plus gentille que jamais.

12 mai.

Ce matin, Clément m'a amené Sainte-Aulaire. Il a l'air distingué, de belles manières, et semble être de l'ancienne école.

15 mai.

Aujourd'hui, Clément atteint sa soixantième année. Dieu veuille le conserver encore longtemps pour notre bonheur à tous! Richard lui a adressé une belle allocution en français; Mélanie n'a pas même voulu bégayer « cher papa », bien que cela n'eût pas été par trop difficile pour elle.

27 mai.

Cette nuit, on a réveillé mon mari pour lui dire que le petit Clément était malade. A trois heures, on appela Marenzeller;

à cinq heures, l'enfant cessa de pouvoir respirer et eut un accès de croup. Clément fit chercher Gœtz, qui, d'accord avec Marenzeller, dit que cela n'était rien, et que le petit aurait la grippe. Clément est venu me réveiller à neuf heures en m'apportant cette nouvelle.

10 juin.

Quelle terrible semaine! Mon cœur a été déchiré par les plus effroyables douleurs qu'une mère puisse éprouver. J'ai vu mon pauvre enfant mourant, couvert de l'affreuse pâleur de la mort; à trois heures, je n'avais plus de fils!... Le pauvre Clément est plongé dans une telle tristesse, qu'il faut que ce soit moi qui lui donne du courage; j'ai donc besoin d'en avoir pour deux. Lorsque je le priai de ne pas trop s'affliger, afin de ne pas se faire de mal, il me répondit qu'il était trop habitué à la souffrance pour avoir à craindre d'en devenir malade.

SÉJOUR A LA CAMPAGNE, A MEIDLING ET A KOENIGSWART.

1106. Arrivée à Meidling. — Conversation avec Sainte-Aulaire. — Départ. — En route. — Kœnigswart. — Führich. — Le baron de Binder. — La Reine de Wurtemberg. — Maison et Tatistscheff.

Meidling, le 11 juin.

1106. J'ai passé toute la matinée à m'occuper des préparatifs nécessaires pour notre changement de séjour. Nous sommes arrivés le soir à Meidling; nous demeurons dans la seconde maison de Mayer, qui ne laisse réellement rien à désirer.

17 juin.

M. de Sainte-Aulaire a essayé de me prouver qu'il faut qu'un homme d'État soit sous l'influence de sa femme pour arriver

à de bons résultats. Je lui déclarai nettement qu'ici nous professons des principes diamétralement opposés et que nous semblons avoir raison, attendu que chez nous les affaires vont mieux qu'en France. J'ajoutai que chez nous les femmes ne se mêlent jamais des affaires publiques; que parfois, il est vrai, leurs maris leur font part de ce qui les occupe, qu'elles sont alors des auditrices attentives, mais que leur opinion n'est d'aucun poids dans la balance et qu'on ne songe jamais à leur demander conseil. Je dis que c'était certainement une méthode beaucoup plus sûre pour trouver la bonne voie, parce qu'un véritable homme d'État ne doit jamais se laisser déterminer par des impressions vives et passionnées, ni même être exposé à recevoir des impressions de ce genre, ce qui est chose inévitable chez les femmes.

18 juin.

Clément était encore souffrant; il s'est promené dans le jardin, où il faisait froid et désagréable; il a eu avec le nonce une conversation très-intéressante sur la théologie.

26 juin.

A neuf heures, par une chaleur épouvantable, nous nous sommes mis en route pour aller à Baden, où Clément avait à parler à l'Empereur.

28 juin.

J'ai été avec Clément au Tivoli; nous avions emmené Richard, que cela a beaucoup amusé; ensuite nous sommes allés dans le jardin qui appartenait autrefois à ma belle-mère, et que Reviczky a acheté et transformé.

15 juillet.

Comme Clément avait à parler à l'Empereur, il s'est rendu à Baden.

16 juillet.

Les enfants, c'est-à-dire Léontine et Herminie, sont partis à sept heures du matin. Demain à pareille heure je serai également en route. Ce départ est affreux! Ma petite Mélanie est maintenant si gentille et si caressante! Comme il est dur pour moi de me séparer d'elle! Lorsque, après l'avoir mise dans son lit, je lui donnai la bénédiction du soir, la pensée de la quitter pour si longtemps me déchira de nouveau le cœur, et je pleurai amèrement pendant presque toute la nuit.

En route, le 17 juillet.

Je me suis levée à six heures et demie. Nous avons continué notre voyage tout doucement. En voyant Clément causer et se réjouir de se reposer et de faire ce voyage, je me sentais consolée. Nous avons dîné chez Félicie Hoyos, à Horn, et nous sommes arrivés à neuf heures à Schwarzenau, où nous avons écrit et lu pendant qu'on arrangeait nos lits.

18 juillet.

Clément est heureux d'être en voyage et de se voir loin des affaires; voilà qui console de bien des chagrins. Quand nous arrivons dans des villes où se trouvent des garnisons et un bailliage, on reçoit Clément en grande pompe, ce qui est très-fatigant

Kœnigswart, le 19 juillet.

Après un voyage très-pénible, nous sommes arrivés à Kœnigswart à dix heures du soir. Clément m'a montré tout le château : l'escalier est très-joli, les chambres sont confortables et commodes. Cependant, comme tout était arrangé pour lui seul et qu'il m'a cédé ses chambres, il ne reste plus rien de convenable pour lui.

20 juillet.

A peine Clément était-il réveillé qu'il a fallu se lever pour examiner tout ce qui l'intéressait. Trois petites chambres sont destinées aux domestiques ; Clément s'est emparé d'une de ces trois pièces pour y écrire, ce qui m'a fort déplu, car on dirait que ce n'est pas la peine d'avoir égard à lui et qu'il ne se tient ici que provisoirement. Le plus bel ornement du château, c'est la chapelle. L'autel, dont le Pape Grégoire XVI a fait cadeau à Clément, est fort beau. Après le déjeuner, les employés sont venus présenter leurs hommages à mon mari ; ils font une bonne impression et semblent très-attachés à Clément. Après le dîner, Clément m'a montré toute la propriété ; ensuite nous sommes allés au Musée, qui renferme des choses vraiment intéressantes : des verres et des coupes, qui sont des souvenirs de famille, et des médailles de grande valeur. Clément l'a enrichi de beaux objets. La soirée a été couronnée par une partie de dames. Mon pauvre mari est si content ! Il savoure avec délices ces quelques moments de liberté. On pourrait être si heureux si la vie n'était pas une suite de désirs qu'on ne peut satisfaire !

21 juillet.

Les messieurs de la chancellerie d'État, de Pont, Sieber, Reymond et Werner, sont arrivés. Il a fallu entendre la messe à la maison du bailliage, parce que la chapelle n'est pas encore achevée ; ensuite j'ai fait une promenade avec Clément. Je lui ai lu des dépêches de Paris et de Londres ; il a peur du travail et tâche de profiter de sa liberté autant que possible. Nous avons passé la soirée à causer avec ces messieurs et à jouer aux dames, ce qui amuse aussi Clément.

23 juillet.

La Reine de Wurtemberg, qui se trouve à Marienbad, nous a invités à dîner, Clément et moi ; c'est un grand honneur pour nous, mais cela ne laisse pas d'être gênant.

24 juillet.

Après m'être promenée toute la matinée avec Clément, qui avait avec lui l'architecte Nobile, auquel il a montré tous ses bâtiments, j'ai dit mon chapelet. Clément m'a apporté des ébauches d'un jeune peintre qui se trouve en ce moment à Prague, qui est originaire de la campagne et que Clément a fait instruire. Il s'appelle Führich, et il exécute des choses ravissantes. Ce jeune homme vient de finir les esquisses d'un grand tableau qui représente la venue du Messie et la fondation de l'Église *. C'est une œuvre magnifique et saisissante; mais ce qui est plus touchant encore, c'est l'impression que la vue de ce travail a produite sur Clément, car il a été tellement frappé de la profondeur et de l'énergie de ce jeune artiste, que ses yeux se sont remplis de larmes lorsqu'il a voulu expliquer chaque figure. Que Dieu garde et protége cet être si bon et si pieux!

25 juillet.

Bernstorff est venu dîner avec nous. Le baron de Binder, conseiller dans l'administration des forêts impériales, que Clément a fait venir pour conférer avec lui sur les forêts qu'il possède à Plass et à Kœnigswart, lui a communiqué aussi les observations qu'il a faites pendant son voyage. Il paraît qu'il est

* L'œuvre dont il est question ici, ce sont certainement les onze dessins à la plume qui représentent le triomphe du Christ, dessins que Führich a gravés plus tard (1854) et qui ont paru chez Mayer et Cie, à Munich. Les planches originales sont actuellement la propriété de G. Manz, à Ratisbonne. On peut bien concevoir l'ensemble comme formant « un grand tableau », parce que les différentes feuilles, qui commencent par nos premiers parents, Adam et Ève, et qui se terminent par les saints de Bohême, font passer le spectateur par toutes les périodes de l'Ancien et du Nouveau Testament, et lui présentent les personnages qui se rattachent à la révélation : au milieu, on voit le Christ, assis sur un char traîné par les bêtes de l'Apocalypse, char dont les roues sont mises en mouvement par les docteurs de l'Église, dont l'attitude indique qu'ils bénissent la foule, et en face de lui la Mère de Dieu. C'est ainsi que l'ensemble de cette œuvre forme une suite continue. (*Note de l'Éditeur.*)

très-content de ce qui a été fait, et que nos employés sont capables et consciencieux.

26 juillet.

J'ai passé la matinée à faire des préparatifs pour la réception de la Reine de Wurtemberg, qui s'est invitée à dîner chez nous ; ensuite, j'ai fait une longue promenade avec Clément et Tatistscheff.

La Reine a été très-aimable avec tout le monde et très-affectueuse avec moi. Clément lui a fait faire un tour dans le jardin, mais il lui a montré malheureusement la partie la moins avantageuse. Nous avons été longtemps sur pied; il était six heures et demie quand elle eut visité la chapelle et tout ce qui mérite d'être vu ici. Ensuite elle a pris congé de nous de la façon la plus gracieuse.

29 juillet.

Clément a réconcilié le maréchal Maison avec Tatistscheff, c'est-à-dire que le premier a fait à l'ambassadeur une visite que celui-ci lui a rendue avant le dîner; depuis ce moment ils sont très-aimables l'un pour l'autre. Nous avons passé la soirée avec nos deux ambassadeurs, qui ont causé très-amicalement.

4 août.

Clément nous a appris, à Léontine et à moi, à jouer au whist. Tatistscheff est parti pour Carlsbad ; il nous reste donc, outre les messieurs de la chancellerie d'État, le comte Litta et le conseiller Binder, qui donne de bons avis à Clément relativement à la manière d'administrer ses forêts. Nous avons passé la soirée à jouer au billard et à faire des patiences.

TEPLITZ.

1107. Teplitz. — La société à Teplitz. — La princesse de Liegnitz. — Le prince Charles de Mecklembourg et Ancillon. — Alexandre de Humboldt. — Champ de bataille de Kulm. — Entrevue à Theresienstadt. — Départ de Teplitz.

Teplitz, le 7 août.

1107. Notre installation est très-agréable : nous avons un grand salon et deux appartements, l'un pour nous, l'autre pour nos filles. Notre hôtel porte comme enseigne : *Au Prince de Ligne*. Clément a été chez le Roi de Prusse. Après la messe, nous sommes tous allés dans le parc, et nous y avons trouvé Clément, le Roi, qui est devenu très-gros, puis la princesse de Liegnitz, qui est très-jolie, quoique un peu forte, MM. d'Ancillon, le prince de Wittgenstein, Alexandre de Humboldt et le prince Charles de Mecklembourg, sans parler du général Witzleben et de beaucoup d'autres.

La princesse de Liegnitz * a une certaine assurance; elle n'a pas la tenue d'une Reine, mais on ne peut se méprendre sur son rang de princesse, car chacun la salue avec respect et elle répond avec condescendance.

J'ai dîné avec Clément et Léontine chez Clary; on avait invité une foule de monde ; j'étais placée entre le prince Charles de Mecklembourg et Ancillon, de sorte qu'il m'a fallu me nourrir de compliments pendant que les plats les plus succulents passaient devant moi. Mes deux voisins aiment à s'entendre parler et s'expriment en termes très-choisis. Je sais déjà comment je dois m'y prendre pour causer avec eux. Quand j'adresse la parole à Ancillon, je reprends ce qu'il a dit, je développe son idée à perte de vue, et plus je l'entortille, plus il se sent flatté; il se redresse avec orgueil et est content de moi parce que je sais l'apprécier. C'est un doctrinaire qui conduit les

* Épouse morganatique du Roi de Prusse Frédéric-Guillaume III.
(*Note de l'Éditeur.*)

affaires comme jadis il traitait ses sermons; il n'a en vue que l'effet que doit produire le trait qu'il a ménagé pour la fin. Le prince Charles ne peut pas le souffrir; lui, c'est un militaire; il a du courage, brave le danger, et n'attache aucune importance aux appréhensions d'Ancillon. Mais ce prince, dont on admire les qualités et les vues, est également beau parleur et aime à s'écouter, maladie qui, selon toute apparence, est épidémique en Prusse. Je ne parle pas à Alexandre de Humboldt, afin de laisser un libre cours à ses propres dissertations. Il n'a qu'une préoccupation, c'est d'avoir un auditeur sur lequel il puisse déverser le flux de paroles sous lequel se cache l'immensité de son savoir. La connaissance de ces messieurs m'a procuré d'abord des moments agréables. Mais depuis que nous avons décidé de nous trouver réciproquement charmants, je m'amuse moins.

Tatistscheff, qui, après le dîner, était parti pour Dresde, et qui ne voulait pas donner à Maison sujet de faire des réflexions, m'a dit que l'Empereur de Russie avait ajourné son voyage, et qu'il n'arriverait ici que le 7 ou le 8 septembre. Il faut donc que nous restions encore Dieu sait combien de temps à Kœnigswart, et je suis condamnée à me priver encore pendant quatre semaines du bonheur de revoir mon enfant; cette pensée me met au désespoir.

8 août.

J'ai écouté une longue conversation de mon mari avec François de Lobkowitz, Félix de Schwarzenberg, Werner et d'autres. Il s'agit de cette entrevue si nécessaire qui m'inquiète tant. Nous avons fait notre promenade dans le parc avec les ministres et les hôtes illustres qui sont ici. La princesse de Liegnitz se trouvait dans notre société; elle a pris part à la conversation et a causé très-agréablement.

9 août.

Clément et moi, nous nous sommes levés à sept heures. C'était le jour de l'entrevue. L'Empereur devait quitter There-

sienstadt pour se rendre à Lobositz, où Clément voulait lui présenter ses hommages à dix heures; mais le maréchal Maison avait obtenu une audience pour cette heure.

Le retour de mon mari s'est fait attendre. Il a trouvé l'Empereur souffrant. Nous avons été ensemble à la réunion, où le Roi et la princesse de Liegnitz ne sont pas allés, mais où les enfants dansaient à cœur joie. La soirée, que nous avons passée chez Clary, a été remplie par les discours d'Alexandre de Humboldt, qui, une fois lancé, ne s'arrête plus.

10 août.

Après avoir dîné au château, nous sommes partis avec Clément et les enfants pour Kulm, où nous avons visité le champ de bataille. J'ai vu la hauteur sur laquelle se trouvaient le prince Charles de Schwarzenberg et mon mari, celle où Vandamme était posté et fut fait prisonnier, la place où huit mille Russes se battirent jusqu'à la dernière extrémité, si bien qu'il n'en restait plus que trois mille, lorsque Colloredo, dont je pus très-bien suivre la marche, fit son beau mouvement en avant. Nous avons aussi regardé le monument que le Roi de Prusse fit élever à la mémoire de ceux de ses soldats qui étaient tombés sur le champ de bataille, ainsi que celui que l'armée de Bohême érigea à Colloredo, et qui est fort beau.

13 août.

Comme le duc de Weimar avait fait annoncer son arrivée pour aujourd'hui, il nous a fallu quitter nos appartements pour nous rendre au château, où Louise Clary nous avait arrangé un petit pied-à-terre très-joli et très-confortable. Clément travaille et se réjouit de retourner bientôt à Kœnigswart. Il regrette chaque journée perdue et trouve ce séjour à la campagne trop court.

14 août.

Clément s'est mis en route à sept heures du matin, pour rejoindre l'Empereur à Theresienstadt, où a eu lieu l'entrevue avec le Roi de Prusse et le reste de la suite. Il est revenu assez tard; il était content du résultat.

16 août.

Clément a passé toute la matinée chez le Roi, avec lequel il s'est fort bien entendu. Il m'a fait à ce sujet des communications très-satisfaisantes. Que Dieu bénisse ces efforts et les fasse tourner au bien général! Clément a désiré me voir aller à la réunion; j'y ai vu non-seulement le Roi, mais encore le prince royal, qui venait d'arriver. Nous avons passé la soirée chez Clary, après avoir pris congé du Roi, de la princesse de Liegnitz, etc. J'ai fait à Ancillon la cour la plus assidue. Je l'ai prié de me fournir les *idées;* je les ai délayées en phrases interminables qui ont trouvé de l'écho dans son cœur, et il m'a rendu la monnaie de ma pièce. Le prince royal et le prince Charles de Mecklembourg étaient également présents; Clément est resté avec le Roi et Ancillon, et a obtenu du prince ce qu'il désirait. Le voyage n'a donc pas été stérile.

17 août.

Nous avons quitté Teplitz à regret, parce qu'on s'éloigne toujours avec peine d'un endroit où l'on a trouvé un bon accueil. Nous avons dîné à Libkowitz.

MÜNCHENGRÆTZ.

1108. Münchengrætz. — Dîner chez Leurs Majestés. — Conversation avec l'Empereur François. — Une partie de billard. — La Grande-Duchesse de Weimar. — Conversation avec l'Impératrice. — L'Empereur Nicolas se fait attendre. — L'Empereur François dessinateur. — Arrivée de l'Empereur Nicolas. — Orloff. — Trait caractéristique de l'Empereur de Russie. — Son entourage. — Ancillon. — Le prince royal de Prusse. — Visite de l'Empereur Nicolas à la princesse. — Amusements à la Cour et à la maison. — Le régiment de hussards de l'Empereur Nicolas. — Départ de Münchengrætz.

Münchengrætz, le 4 septembre.

1108. A trois heures, nous sommes arrivés à Münchengrætz, ville très-petite et très-laide. Notre demeure n'est pas précisément désagréable ; nous avons à notre disposition une petite maison où nous sommes seuls. Elle contient deux salons, un cabinet pour Clément et une chambre à coucher, tout cela assez convenable, mais très-froid. Nous avons arrangé notre petit appartement tant bien que mal, puis nous avons offert une tasse de thé à Ficquelmont, qui a eu une longue conversation avec mon mari.

5 septembre.

A une heure et demie nous nous sommes rendus au château, où Leurs Majestés nous avaient invités à dîner. L'Impératrice a été très-aimable, et l'Empereur a été si bon et si affectueux que j'en ai été réellement touchée jusqu'aux larmes. Il m'a fait prendre place à côté de lui ; il a été gai, content et d'une bonté vraiment admirable. Nous sommes restés au château jusqu'à cinq heures, parce que l'Empereur et l'Impératrice trouvaient du plaisir à la conversation.

6 septembre.

Le temps a été assez bon ; nous avons fait une petite promenade, et nous nous sommes rendus ensuite au château.

L'Empereur s'est encore une fois montré aussi bon, aussi cordial que possible ; il m'a parlé de Clément, comme il aime à le faire, et m'a dit : « Il vaut mieux que moi, il ne se fâche jamais et ne garde jamais rancune même à ses pires ennemis ; je ne suis pas aussi bon que cela. » Après le dîner, il a fait avec nous une partie de guerre au billard. Clément, Binder, madame de Wehfeldt, le général Crenneville jouaient ensemble, d'une part ; l'Empereur, Appel, Félix de Schwarzenberg, la comtesse Lazansky et moi, nous jouions contre eux. Nous avons naturellement perdu deux parties, attendu que nos adversaires étaient plus forts que nous. L'Empereur s'est beaucoup amusé de cette petite lutte.

J'ai passé la soirée à écrire, à lire et à prier ; puis Ficquelmont, les messieurs de la chancellerie d'État et Félix de Schwarzenberg sont venus au souper. On n'a pas encore de nouvelles de l'Empereur Nicolas, mais la grande-duchesse et le grand-duc de Weimar sont arrivés vers neuf heures.

7 septembre.

Le dîner à la Cour n'a eu lieu qu'à trois heures. Il nous a fallu présenter auparavant nos hommages à la grande-duchesse. Elle est très-roide, parle très-bien, mais est toujours guindée en parlant. Notre visite a été fort courte. L'Empereur, qui avait pour voisine la grande maîtresse de la grande-duchesse, dit à mon mari : « Voilà de terribles gens! Ne m'ont-ils pas pris votre femme pour mettre cette vieille à sa place! » Quoi qu'il en soit, après le dîner nous avons fait une nouvelle partie de billard. Je suis rentrée assez tard, et à sept heures un quart il a fallu retourner au château pour assister à une soirée donnée en l'honneur de la grande-duchesse. Clément a beaucoup parlé, et surtout de questions scientifiques, ce qui a intéressé l'Impératrice. L'Empereur est venu à neuf heures et nous a proposé d'aller souper. Il fut très-étonné de voir qu'on n'avait mis le couvert que pour quatre personnes, et rit de bon cœur de cette erreur, qui sembla déplaire à l'Impératrice. Nous ne nous en sommes nullement affectés, et nous

sommes rentrés chez nous avec quelques messieurs et le ménage Waldstein.

8 septembre.

Le comte de Nesselrode et le prince Suwaroff sont arrivés cette nuit. On a enfin des nouvelles de l'Empereur Nicolas ; il n'a pas pu s'embarquer à Kronstadt parce que la tempête était trop violente. Il a perdu beaucoup de temps, et a finalement résolu de retourner à Saint-Pétersbourg et de prendre la voie de terre. Il ne lui a fallu que cinq jours pour arriver jusqu'à Schwedt, ce qui me paraît incroyable. Quoi qu'il en soit, il ne peut être ici avant le 10.

Nous avons dîné à la Cour. La comtesse de Waldstein était placée à côté de l'Empereur, qui dit à Clément qu'il espérait que je ne le prendrais pas en mauvaise part. J'en suis peinée tout de même, car cela me prive d'un grand plaisir, celui de causer avec lui. Nesselrode était également à table ; il ressemble beaucoup à Louis Jablonowsky. Après le dîner, on joua au billard, distraction qui ne manque jamais d'amuser beaucoup l'Empereur. L'Impératrice m'a prise à part pour me parler. Elle me dit qu'elle savait quelle affection j'avais pour l'Empereur ; elle le lui avait dit, il en était très-fier et très-flatté. Elle me raconta aussi que l'Archiduchesse Sophie lui écrivait de Vienne que la société viennoise était très-jalouse de la préférence accordée par l'Empereur aux dames de Prague. Je lui répondis que j'avais moi-même laissé échapper cette plainte, et que moi aussi j'enviais aux dames de Prague le bonheur de pouvoir l'approcher, tandis qu'à nous autres Viennoises, il ne nous accorde pas même la joie de le voir. L'Impératrice me dit qu'elle désirait que je fisse cette remarque tout haut, parce qu'elle-même adressait journellement ce reproche à l'Empereur, mais qu'il y répondait qu'à Vienne il est gêné par des considérations d'étiquette. La soirée s'est prolongée parce qu'on a soupé à la Cour. Pourtant nous avons encore reçu la visite de Nesselrode, de Ficquelmont et d'autres messieurs.

9 septembre.

Nous avons dîné à la Cour. J'étais assise à côté de l'Empereur. Ce matin il avait été mouillé à la chasse, mais il n'en était pas moins de la meilleure humeur du monde. On attend l'Empereur Nicolas pour demain matin de très-bonne heure. Son arrivée a été pour nous l'objet de bien des conjectures. J'étais convaincue qu'il arriverait ce soir. Nesselrode est parti en voiture pour aller à sa rencontre. Nous avons soupé à la Cour.

10 septembre.

Notre Empereur est parti en voiture à huit heures du matin pour aller au-devant de l'Empereur Nicolas. Je suis allée avec Brockhausen et Litta sur une hauteur où l'on avait établi des boîtes. Lorsqu'il fut près de trois heures, nous nous remîmes en chemin pour retourner en ville, attendu qu'à quatre heures nous devions dîner à la Cour. Tout à coup retentirent des coups de canon, et nous nous hâtâmes de gagner l'entrée du château. La voiture à six chevaux venait vers nous. Nous fîmes tous nos efforts pour apercevoir l'Empereur; mais, à notre grande surprise, nous ne vîmes qu'Appel, qui nous cria : « L'Empereur ne vient pas. » Puis il ajouta qu'une estafette lui avait annoncé que le Czar ne viendrait que demain, et que notre Empereur allait revenir. Nous avons dîné à la table impériale; j'étais assise à côté de l'Empereur, qui était d'une bonne humeur parfaite et qui me dessina un petit lion sur le programme des morceaux de musique qui furent exécutés pendant le dîner. Je lui dis que je garderais ce dessin pour mes enfants*. Il répondit : « Je vous ferai quelque chose de mieux. » Sa bonté était réellement charmante. L'Impératrice est un peu maussade parce qu'on fait ainsi attendre l'Empe-

* Le dessin, qui représente le lion de Bohême, est annexé au Journal. (*Note de l'Éditeur.*)

reur en pure perte, et elle n'a certainement pas tort. Aujourd'hui, nous sommes dispensés de la soirée.

Enfin, à six heures et demie, Chotek est venu annoncer à l'Empereur que l'arrivée de l'Empereur Nicolas était imminente. Tous les Russes, dit-il, avaient été déçus au plus haut point en apprenant que l'Empereur était revenu sur ses pas, et tout le monde espérait qu'il se remettrait en route. Clément se rendit aussitôt auprès de lui pour l'y décider, et l'Empereur eut l'extrême bonté de se remettre en chemin. Enfin, une demi-heure après ce grand bruit et cette incroyable confusion, les deux Souverains arrivèrent ensemble. Je n'ai pas été témoin de l'entrevue. On dit que les deux Empereurs se sont embrassés à plusieurs reprises. Mon mari était à la Cour, et l'Empereur de Russie lui dit : « Je viens ici pour me mettre sous les ordres de mon chef » ; puis il ajouta : « Je compte sur vous pour me faire signe si je commets des fautes. » Bref, sa conduite a fait la meilleure impression, et tout le monde en a été satisfait. A neuf heures, j'assistai au souper, à la table de la suite, où je vis Tatistscheff, Orloff et d'autres. Il est curieux de voir comme les Russes changent quand ils se trouvent dans le voisinage de leur Souverain. Ils se sentent gênés, se montrent fiers, et leur attitude fait naître bien des réflexions. Orloff est actuellement le préféré ; il est en grande faveur; aussi tout le monde l'envie comme une sorte de dieu.

Après le souper, ces messieurs sont venus chez nous. Ficquelmont, Nesselrode, qui est le moins bien traité, Tatistscheff et Orloff firent une partie de whist. Clément, Félix de Schwarzenberg, Brockhausen et moi, nous avons joué au quinze. Nesselrode est resté à causer avec Clément jusqu'à une heure et demie. Il est décidé qu'Ancillon ne viendra pas, mais le prince royal de Prusse arrivera demain, ce qui fait naître certaines appréhensions dans le public, bien que cette entrevue porte un caractère tout à fait conciliant et qu'elle doive servir les intérêts de la paix.

11 septembre.

Clément s'est occupé d'affaires. A trois heures, j'ai dîné à la table de la Cour. On s'était mis en grand gala pour célébrer la fête du grand-duc Alexandre, fils aîné de l'Empereur. Je suis venue de bonne heure au château, parce que je désirais que l'Impératrice pût me présenter; au lieu de cela, j'ai trouvé l'Empereur de Russie dans la salle à manger, entouré d'un grand nombre de Russes. Je cherchai à m'esquiver; mais le Czar m'arrêta, rappela qu'il avait connu ma mère, et ajouta une foule de choses aimables. Après le dîner, on joua au billard, et il dit qu'il se mettait sous mes ordres. Il a pourtant l'air sérieux, un extérieur froid, qui ne s'anime que lorsqu'il devient très-familier avec Orloff, qu'il traite tout à fait en frère. Il est aussi sur un pied d'amitié avec le prince Suwaroff. Je trouve que notre Tatistscheff a beaucoup baissé le ton depuis que l'Empereur est ici. Nesselrode semble aussi être de la catégorie de ceux qui sont moins bien traités ou qui, du moins, ne sont pas considérés. Tout cela est si différent de ce qui se pratique chez nous, que c'est extrêmement divertissant. Je suis revenue à la maison avec Nesselrode et Tatistscheff, qui avaient à parler à Clément. Nous avons passé la soirée à la Cour. L'Empereur de Russie nous a montré le portrait de l'Impératrice.

12 septembre.

Le prince royal de Prusse, qui est arrivé hier soir, a passé deux heures chez Clément. J'ai dîné à la Cour. On avait limité la table des Souverains; la suite fut répartie en différentes tables; nous n'étions que quinze à la nôtre. Après le dîner, Clément a causé si longtemps avec l'Empereur de Russie qu'on n'a pas fait de partie de guerre. Le Czar est fâché contre Ancillon; il voulait le décider à venir ici pour prendre part aux affaires. Mais Ancillon, ayant décliné l'invitation d'une manière absolue, finit par déclarer qu'il était au-dessous de

la dignité de la Prusse de l'envoyer ici. L'Empereur Nicolas en a été tellement irrité qu'il est tombé malade. On a réussi à faire venir le prince royal, qui reconnaît toute la difficulté de sa position et qui exprime nettement le désir de voir venir ici celui qui seul peut arranger les affaires de la Prusse, c'est-à-dire le ministre. L'Empereur de Russie, dont l'attitude est constamment loyale, voudrait qu'Ancillon vînt, malgré le déplaisir que lui a causé à Schwedt la conduite de ce ministre. Mais on ne parviendra pas à le décider à venir.

L'Empereur Nicolas m'avait fait dire qu'il viendrait me voir. Cela m'a mise dans un grand embarras, parce que le petit appartement que nous occupons n'est pas organisé de manière à le recevoir ; cependant le Czar a immédiatement coupé court à toutes les difficultés. Cet homme, qui me paraissait si froid, s'est montré aimable et gai ; il est venu à moi en me serrant les mains, m'a fait des reproches parce que j'étais allée à sa rencontre, et a ensuite engagé avec moi une conversation dans laquelle il a été charmant. Nous avons beaucoup parlé de Louis-Philippe et de Maison, et nous avons échangé avec la plus grande liberté nos idées sur tous deux. L'Empereur est resté assez longtemps chez moi, et sa visite m'a laissé une impression on ne peut plus agréable. Plus tard, nous sommes allés au théâtre ; on jouait le *Domestique qui a deux maîtres,* et une autre pièce que j'avais vu jouer chez la duchesse de Sagan par le général Witt, mademoiselle Müller et Korn. Les acteurs ne s'élèvent pas au-dessus du médiocre. Après le souper, les Russes se sont réunis chez nous. Orloff est gai et original ; il amuse beaucoup Clément. Il nous dit que l'Empereur avait été très-satisfait de la visite qu'il nous avait faite ; qu'il avait été étonné de la gaieté de mon mari, et qu'il avait trouvé fort agréable l'heure qu'il avait passée avec nous. Clément est content de la manière dont marchent les affaires, et me répète à tout propos combien il est heureux de m'avoir près de lui. Que le Ciel en soit remercié !

13 septembre.

La soirée à la Cour s'est prolongée plus que d'habitude. Le petit chien savant que nous avons pris sous notre protection a fait ses tours, ce qui a aidé à faire passer le temps. Après le souper, nous sommes retournés à la maison, mais nous avons reçu peu de visites.

14 septembre.

Les deux Empereurs, le prince royal de Prusse, le grand-duc de Weimar et le duc de Nassau ont été à la chasse au cerf. Comme Clément n'a pas quitté son cabinet, j'ai fait une assez longue promenade avec Chotek. Nous avons dîné avec les Souverains, qui se sont fait passablement attendre, parce que la chasse a duré longtemps. J'ai eu pour voisin de table le duc de Nassau. Après le dîner, on a fait plusieurs parties de guerre. L'Empereur de Russie a été très-aimable, et il a bien joué; il est fort séduisant. On a pris le thé au château; on était réuni dans les conditions habituelles, ce qui n'a pas été précisément amusant. Nous avons soupé à la table de la suite avec quelques messieurs de notre société, puis nous avons terminé la soirée à la maison, où le prince royal de Prusse est venu nous voir.

15 septembre.

Le temps était mauvais, ce qui n'a pas empêché les Souverains d'assister, en habit de ville, à une messe militaire. Ils ont passé en revue les chasseurs, qui ensuite ont même exécuté une petite manœuvre. Clément est continuellement enfermé dans son cabinet et travaille sans relâche. Nous avons dîné chez Tatistscheff, qui avait fait préparer le repas par le maître d'hôtel de l'Empereur de Russie. Nesselrode, le prince Wolkonski, Orloff, Medem et M. de Chreptovitch, gendre de Nesselrode, étaient des nôtres. Après avoir soupé à la table de la suite, nous sommes rentrés chez nous. Nos

messieurs n'ont pas joué au whist, parce que Nesselrode n'était pas là. Les Russes ont raconté des détails particuliers sur la mort de l'Empereur Alexandre, ensuite ils ont parlé politique.

16 septembre.

On a passé une grande revue, à laquelle tout le monde a assisté. Je suis restée seule presque toute la journée. Nous avons dîné avec tous les diplomates à la table de la suite. Lorsque j'arrivai, Windischgrætz vint à moi pour me parler de ses manœuvres, qui l'occupent beaucoup. Il me dit que l'Empereur était tellement enchanté du régiment de hussards de Lato Wrbna, qu'il avait vu manœuvrer, qu'il serait convenable de l'en nommer colonel, mais qu'il faudrait le faire le soir même. Comme il n'avait pu parler à Clément, qui était enfermé avec Nesselrode, il était venu me prier de prendre cette affaire en main. J'en parlai à Clément, qui proposa immédiatement la chose à l'Empereur. Pendant ce temps, je restai dans le salon de l'Impératrice. La grande-duchesse m'accabla de politesses, et l'Empereur Nicolas fut très-aimable. Lui aussi, il se répandit en éloges enthousiastes à propos du régiment de hussards. Notre Empereur vint à neuf heures, le prit à part et lui dit qu'il lui donnait ce régiment. L'Empereur Nicolas se jeta à son cou et l'embrassa comme un enfant; il ne pouvait contenir l'excès de sa joie. Il envoya aussitôt chez les tailleurs du régiment pour se faire faire un uniforme, demandant que tout fût prêt pour demain, ce qui me paraît impossible. Il conféra à Windischgrætz la dignité de grand-croix de l'ordre d'Alexandre-Newski, au prince de Reuss et au divisionnaire Salhausen celle de grand-croix de l'ordre de Sainte-Anne, et donna à tous les officiers subalternes des croix de commandeur. Tout le monde est enchanté. Tous les Russes sont venus chez moi, et la conversation a roulé exclusivement sur la joie de l'Empereur.

17 septembre.

Nous avons dîné à la table de la Cour. Je me suis mise en grande toilette et me suis parée de mon diadème d'or, qui a tant plu à l'Empereur Nicolas qu'il en a commandé un tout pareil pour l'Impératrice. Après le dîner, on a fait une partie de guerre ; j'avais pour partenaire l'Empereur Nicolas. Nous avons très-bien joué et gagné trois parties.

19 septembre.

L'Empereur Nicolas a fait manœuvrer son régiment. Le duc de Nassau est venu me voir ; nous avons eu une longue conversation ensemble, puis nous nous sommes tous réunis à la table de la Cour, qui comptait, je crois, trente-deux personnes. L'Impératrice m'a embrassée en disant qu'elle était extrêmement contente de me voir. Orloff et tous les Russes sont venus chez moi pour me faire leurs adieux. Le premier m'a dit que son Maître avait bien regretté de ne plus me voir, car il aurait voulu ma bénédiction avant de se mettre en voyage, mais qu'il avait trop de personnes à voir avant son départ pour pouvoir me faire encore une visite. Nous avons soupé à la Cour pour pouvoir prendre congé de tout le monde ; ensuite les étrangers qui restaient encore sont venus chez moi. Comme ces messieurs n'ont pas trouvé à organiser une partie de whist à leur goût, j'ai joué avec Tatistscheff, et Nesselrode avec M. de Chreptovitch. L'Empereur Nicolas est parti à minuit.

20 septembre.

J'ai entendu partir l'Empereur à sept heures du matin ; des salves de canon ont annoncé son départ. Clément était occupé. J'ai fait ensuite une promenade avec lui et Nesselrode, et, à cinq heures, j'ai réuni chez nous tous ceux qui étaient encore restés à Münchengrætz, à commencer par M. de Tatistscheff jusqu'aux officiers du régiment de chasseurs. Clément est en-

core allé chez Ficquelmont, qui est souffrant. Je suis restée à la maison, où j'ai prié et lu. Nesselrode, M. de Chreptovitch, Tatistscheff et moi, nous avons fait plus tard une partie de whist. M. de Brunnow a fait la conversation avec Clément. C'est ainsi que le temps s'est passé jusqu'à minuit. Je me suis couchée en rendant grâces au Ciel, parce que c'était la dernière nuit qu'il me fallait passer à Münchengrætz.

RETOUR A VIENNE PAR PRAGUE.

1109. Arrivée à Prague. — Le duc de Bordeaux. — Arrivée à Vienne. — Première séparation. — Signature des conventions de Münchengrætz. — Demande en mariage faite par le comte Sandor. — Neumann. — Militaires prussiens. — M. de Cetto.

Prague, le 21 septembre.

1109. Nous nous sommes mis en route à huit heures, par une pluie battante. Clément a l'intention d'aller pour quelques jours à Linz, parce qu'il craint d'être obligé de passer plus tard trois semaines à Prague, à cause des affaires d'Allemagne. A trois heures, nous sommes arrivés à Prague.

22 septembre.

Nous sommes allés à Buschtiehrad, à deux heures de Prague; il pleuvait, et le temps était affreux. Pendant que nous avancions sur ce chemin raboteux, j'ai lu à Clément quelques dépêches de Londres; nous sommes enfin arrivés à cinq heures. Nous avons été reçus par Charles X, à qui j'ai trouvé meilleur air que je ne l'aurais cru, peut-être parce que je ne le connaissais que d'après les caricatures que j'en avais vues. Il m'a fait un accueil très-aimable, et m'a présenté le petit duc, qui est charmant. Il est beau, fort, et parle de la manière la plus gracieuse. Clément l'appelle « un enfant enviable ».

23 septembre.

Clément a eu énormément à faire. Blacas lui a pris une heure. Une foule de Français voulaient se réunir pour fêter, le 29 de ce mois, la majorité de Henri V. On a cherché un expédient pour déterminer le Roi Charles X à partir et à l'éloigner de toute cette agitation. Une lettre de Montbel a fourni un prétexte très-simple et très-naturel. La duchesse de Berry a consenti à tout ce que le Roi demandait. Son acte de mariage est déposé à Rome. Montbel est allé le chercher ; elle viendra plus tard, et le Roi ira l'attendre avec le duc de Bordeaux à Klagenfurt ; ils y resteront assez longtemps pour laisser passer le jour où devaient se produire toutes les intrigues des faux royalistes.

Vienne, le 29 septembre.

Nous sommes partis de Prague le 24.

10 octobre.

J'ai passé la soirée chez Clément, qui avait beaucoup à faire. Le courrier de Berlin n'est pas arrivé ; on ne sait pas si Ancillon a signé les conventions arrêtées à Münchengrætz. Dans l'intervalle il a perdu un temps irréparable, un temps qui prouve aux Français et aux Anglais que les trois puissances ne sont pas entièrement d'accord.

12 octobre.

Clément s'est levé de bonne heure, afin de partir pour Linz. J'ai déjeuné avec lui ; mais il était tellement pressé que je n'ai pu lui dire adieu comme je l'aurais désiré. J'ai été profondément affligée de le voir partir sans moi. C'est la première fois depuis mon mariage que je suis séparée de lui. Heureusement cette séparation ne sera pas longue ; néanmoins je ne saurais dire combien j'en souffre.

17 octobre.

J'ai reçu deux lettres de mon bon Clément; l'une d'elles m'annonce qu'il arrivera avant cinq heures.

19 octobre.

Clément a reçu des dépêches de Berlin; les conventions de Münchengrætz sont enfin signées, et tout est en règle.

26 octobre.

Clément m'a longuement parlé de Prague, où il faudra qu'il se rende à cause des conférences relatives aux affaires d'Allemagne.

3 novembre.

Clément m'a fait chercher pour me dire que Sandor était venu chez lui pour lui demander la main de Léontine, et qu'il lui avait répondu qu'il était étonné de cette démarche si brusque, mais qu'il le remerciait néanmoins de cette preuve de confiance. Mais il n'avait pas de goût, ajouta-t-il, pour les gendres *morts;* aussi n'aimait-il pas à le voir risquer journellement de perdre la vie, et, en général, il appréciait peu les tours de force où l'on peut se rompre le cou. Il ne désirait point que son gendre se distinguât de cette manière. Il lui conseillait donc de s'éloigner de Vienne pendant un temps raisonnable, et, s'il n'entendait plus parler de lui, il pourrait faire une nouvelle tentative; mais, quant à la réponse qui pourrait être faite à sa demande, il ne s'engageait à rien, etc. Sandor a été touché jusqu'aux larmes et s'est retiré presque satisfait.

6 novembre.

Clément a parlé à Léontine de son entretien avec Sandor, et elle est venue après le déjeuner chez moi pour me dire

tout, ce qui me prouve assez qu'elle se considère comme la fiancée de Sandor.

9 novembre.

Neumann a assisté à notre déjeuner. Clément lui a raconté que lord Palmerston ne désirait pas qu'il retournât à Londres, et qu'il se plaignait des entrevues qu'il avait eues avec Bourmont, lorsque ce général s'apprêtait à partir pour le Portugal.

29 novembre.

Nous avons eu un grand dîner, auquel se trouvaient six officiers prussiens qui reviennent d'Italie, où ils ont assisté à toutes les manœuvres. Ils sont enchantés de tout ce qu'ils ont vu là-bas, ainsi que de l'accueil qu'ils ont trouvé partout. Nous avions invité plusieurs de nos militaires, de sorte qu'il y avait vingt personnes à table.

26 décembre.

J'ai passé une heure chez Clément, qui lisait quelque chose avec Prokesch. Le soir, j'ai eu du monde, entre autres M. de Cetto, ministre plénipotentiaire de Bavière. Clément met toujours à profit la présence de ce diplomate pour exprimer sans détour ses vues sur la situation actuelle, en ayant l'air de ne pas savoir que M. de Cetto appartient au parti avancé.

SUR LES ÉVÉNEMENTS POLITIQUES DU JOUR.

EXTRAITS DE LETTRES CONFIDENTIELLES DE METTERNICH A APPONYI ET HUGEL, A PARIS, DU 11 JANVIER AU 30 DÉCEMBRE 1833, EN DEUX PARTIES.

I.

1110. Nouvelles démarches de l'Angleterre et de la France vis-à-vis du Roi de Hollande. — **1111.** Marche des affaires de Belgique et de Hollande. — Attitude singulière de Palmerston. — Caractère du Cabinet anglais. — Talleyrand. — Article de l'*Observateur autrichien*. — **1112.** Conflit entre la Turquie et l'Égypte. — **1113.** Signature de la convention de Constantinople. — **1114.** L'amiral Roussin. — **1115.** Sa conduite à Constantinople. — Scènes qui se passent à Francfort-sur-le-Main. — **1116.** Entretien d'Apponyi avec Broglie sur la situation de l'Allemagne. — **1117.** Vues de Broglie relativement à l'Espagne et à la Suisse. — **1118.** Envoi de troupes de Mayence à Francfort. — **1119.** Envoi de troupes dans le Tyrol.

Metternich à Apponyi. Vienne, ce 11 janvier 1833.

1110. J'ai reçu ce matin des rapports de Londres du 1er de l'an, qui m'informent de la nouvelle démarche que les alliés ont faite auprès de Sa Majesté Néerlandaise. Je doute fort qu'elle ait du succès. Il y a dans tous les essais faits jusqu'à présent par les deux Cours quelque chose qui doit constamment les faire échouer. On sait comment se conduire quand il pleut des soufflets ou des caresses; personne ne le sait quand les uns et les autres arrivent à la fois. Ce que dans cette marche il y a peut-être de plus curieux, c'est qu'il est impossible de démêler au juste *ce que veulent* les deux Cabinets; est-ce la fin de l'affaire belge ou le contraire? Agissent-ils sous l'influence de la préméditation ou de la gaucherie? Je crois beaucoup à celle-ci.

Ne parlez pas de tout ceci. Votre attitude dans l'affaire hollando-belge devra être toute passive; écoutez tout et ne répondez pas; dites tout au plus que vous répondez des intentions de votre Cour, mais que vous ne sauriez préjuger sa manière de décider des faits spéciaux. Je ne vous donne pas ici une commission qui sera difficile à remplir; s'il en était

autrement, vous sauriez vous en acquitter également à notre entière satisfaction.

Ce 26 janvier.

1111. J'ai une vieille habitude des affaires; je n'ai pas l'esprit obscurci par des préjugés sur les hommes et sur les choses; je comprends avec la facilité que donne le sens commun le plus ordinaire; eh bien, doué de toutes ces facultés et de ces facilités, la marche que suit l'affaire belge passe mon entendement*. Je n'y comprends plus rien; j'ai l'esprit fermé à son égard, et si je n'avais le devoir de ne pas le faire, je l'abandonnerais au gré des vents et des flots, plutôt que de continuer à m'en mêler. Elle est arrivée pour moi à un degré de dégoût indicible.

Veuillez demander à M. le duc de Broglie s'il lui arrive aussi que quand il dit *blanc* aux ministres anglais, ils lui répondent comme s'il avait dit *noir*. Il s'agit ici d'un fait et non pas d'une question politique.

Dans les plus récentes communications de lord Palmerston, rien n'est empreint d'un esprit d'opposition ou de méfiance *contre nous;* un esprit contraire marque même ces communications. C'est un travail parlementaire que ce ministre a évidemment en œuvre. Il m'adresse des questions sur vingt choses qui entre lui et moi sont oiseuses; il veut, en soumettant sa dépêche au Parlement, apprendre à celui-ci comment l'affaire belge a été conduite. Je n'ai non-seulement rien à dire contre ce projet; je suis même prêt à le servir; mais il m'importe de savoir si, quand d'autres que moi disent *bonjour* à lord Palmerston, il les interpelle pour se justifier du *bonsoir* qu'il prétend lui avoir été adressé. C'est une recherche de curiosité, de nécessité, si vous voulez, mais sur laquelle M. de Broglie peut me fournir des lumières par un simple *oui* ou *non*.

Ce qui est indépendant de cette question et ce qui, à mon

* Voir « Reprise des négociations relatives à la Belgique et à la Hollande », nº 1126. (*Note de l'Éditeur.*)

avis, est nécessaire à connaître, c'est l'approbation ou la désapprobation que le Cabinet français aura témoignée à propos du dernier parti que viennent de prendre et le prince de Talleyrand et lord Palmerston à l'égard de la contre-déclaration du Roi des Pays-Bas. En faisant ce que les deux plénipotentiaires n'ont point hésité à faire, ils ont remis tout le sort de l'affaire belge entre les mains de Sa Majesté Néerlandaise. Les deux négociateurs se conduisent comme s'ils étaient à la solde du parti qui ne veut pas voir l'arrangement final du différend hollando-belge. Jamais, non, jamais négociation n'a été conduite comme celle en instance. La sottise a plus de limites que la mauvaise foi ; je dois m'arrêter forcément à regarder cette dernière comme l'élément qui prédomine dans la conduite de l'affaire. Lord Palmerston est un peu naïf en politique ; de plus, c'est un homme de parti passionné ; il est le jouet du prince de Talleyrand, et il est clair que celui-ci ne veut pas la fin d'une négociation qui, tandis qu'elle est en train, a pour lui la valeur d'un lien entre les deux Cours maritimes.

La course malencontreuse du général Pozzo à Londres est, si je ne me trompe, un coup de tête de sa part. Aucune lettre de Pétersbourg ne fait mention de rien qui puisse nous faire supposer que l'Empereur aurait pressenti même une course pareille. Ce qui est certain, c'est que les ministres anglais sont étourdis de l'apparition du général, qui leur fait l'effet de la tête de Méduse.

Les affaires ne sont, en dernier résultat, que le reflet des hommes chargés de les traiter. Je n'en connais guère de pires que ceux qui composent l'administration anglaise. La présomption et la naïveté, l'audace et la gêne, forment le caractère distinctif de lord Palmerston. Lord Grey n'est d'aucun poids et faible. Le reste du Cabinet est formé de caractères libéraux plus ou moins incapables de saisir ou de suivre une idée de saine pratique. C'est avec de tels hommes que le vieux Talleyrand est allé faire ses dernières armes. Il a jeté dans la marche des affaires une confusion dont il est seul capable de concevoir l'idée et de manier les résultats. Et c'est avec une Angleterre ainsi arrangée que l'Europe est condamnée à mar-

cher. Le pays qui, après l'Angleterre, en souffrira le plus, ce sera la France. La guerre sera le résultat forcé de tant de fautes et de provocations, et le jour où elle éclatera, comme rien n'est plus positif que la guerre, ce ne sont pas ceux qui sont placés sur une ligne franchement pratique qui risqueront le plus dans la lutte.

P. S. — Si par hasard vous deviez entendre vous adresser une remarque sur le fait que dans le dernier article de l'*Observateur* *, qui a rendu compte des plus récentes décisions du Divan, nous avons parlé de la démarche que font les Cours d'Autriche, de Russie et d'Angleterre à Alexandrie, sans faire aucune mention de la France, alors veuillez dire que nous ne savons parler que de ce que nous connaissons et point de ce que nous ignorons. L'Empereur de Russie et le Cabinet britannique nous ont mis au fait de leurs intentions, qui se sont rencontrées avec les nôtres. Le Cabinet français n'est entré dans aucune explication avec nous. Si personne ne vous adresse une observation, alors dispensez-vous également de rien dire.

21 février.

1112. L'Orient a de nouveau offert à la politique d'*action* de la France une arme qu'elle s'est empressée d'exploiter à sa manière habituelle. La faiblesse de conception comme la faiblesse matérielle du Divan s'étaient prêtées à ce mauvais jeu. Jouer un rôle, et le jouer aux dépens d'une grande puissance, a souri aux ministres et aux agents français ; aussi ont-ils mis tout en œuvre pour s'emparer du terrain de Constantinople et pour en évincer l'influence de la Russie et même celle de l'Autriche. Quant à l'Angleterre, elle a de nouveau été traitée comme le méritent les ministres actuels. Il a paru facile au Cabinet français de mener celui de Londres comme un aveugle.

Vous verrez par les annexes, qui ne sont destinées qu'à

* Imprimé dans le n° 24 de l'année 1833. (*Note de l'Éditeur.*)

votre connaissance particulière, quels progrès immenses avait faits l'intrigue française aux dépens du salut même de la Porte. Les événements ont mis fin à ce tripotage. M. de Varennes avait pris l'engagement si positif qu'Ibrahim-Pacha *lui obéirait,* que le jour où, au lieu de faire *halte* d'après ses ordres, il s'est avancé sur Constantinople, la jactance de ce chargé d'affaires s'est trouvée mise à nu. La marche combinée entre les deux Cours impériales a dès lors dû emporter le succès; cette marche était sage, impartiale, et dégagée de toute arrière-pensée; nous avions pris les devants, et c'est à la démarche commune des deux Cours que Méhémet-Ali a dû céder. Telle est la vérité de l'histoire du jour, dégagée de tout fard.

J'ose me flatter que l'Angleterre sentira le besoin de ne plus se séparer de nous dans l'affaire égyptienne *. En marchant ainsi, la France devra, de son côté, se joindre à nous ou suivre une direction particulière. Dans l'un comme dans l'autre de ces cas, elle ne jouera pas le rôle que son amour-propre lui avait présenté comme possible et qu'elle avait déjà commencé à déployer.

18 mars.

1115. Je ne me fais pas une idée trop claire de l'effet que la signature de la convention à Constantinople aura produit sur le Cabinet français**. Il y aura de la prépondérance satisfaite, mais les suites?

L'affaire égyptienne était une affaire finie si le Gouvernement français s'était simplement placé sur la ligne des trois autres Cours. Mais le juste milieu ne connaît rien de simple; ce qui l'est de sa nature doit être tourné, retourné, contourné de toutes les façons, et parmi ces façons aucune n'est bonne ni pour lui-même ni pour les autres!

Je suppose que la courte annonce que nous avons fait mettre dans l'*Observateur, de la signature de la paix,* aura causé de la surprise à Paris.

* Voir « Maintien de la Turquie », n° 1128. (*Note de l'Éditeur.*)
** Voir « Affaire Roussin », nos 1131-1132. (*Note de l'Éditeur.*)

Vous verrez par l'une des pièces que je vous envoie aujourd'hui, par quel motif j'ai agi ainsi que je l'ai fait. Si jamais M. de Broglie devait vous parler de la chose, expliquez-vous ainsi que je l'ai fait envers M. de Bussierre.

Dans mes dépêches, j'ai oublié un argument, et qui n'est pas sans force. La France peut-elle se reconnaître un intérêt à *brouiller le Sultan* avec l'Empereur de Russie ? Comme une supposition pareille n'est pas admissible, comment l'amiral Roussin a-t-il pu *forcer le Divan à donner un soufflet à ce Souverain ?* C'est une manière singulière de servir ses amis que de les compromettre par suite d'un amour-propre désordonné.

La flotte russe avait déjà reçu l'ordre de quitter le Bosphore, et c'est à la suite de ce fait accompli que l'amiral Roussin a trouvé *beau* d'exiger son départ comme une condition de la protection de la France, et de quelle France, grand Dieu !

6 avril.

1114. Le mauvais jeu conduit toujours à la confusion, et quelle confusion effroyable que celle du moment ! L'affaire turco-égyptienne, affaire détestable et de laquelle toute puissance raisonnable devrait être heureuse de pouvoir se tenir éloignée, si des motifs particuliers de situation ne la forcent pas à s'en mêler, était aussi bien établie qu'elle pouvait l'être à la suite de la mission du général Murawieff.

Le danger flagrant pour Constantinople était écarté; des moyens de secours matériels étaient en route; que devait faire l'amiral Roussin? En se joignant à ce qui était fait, il eût complété l'œuvre, *la seule possible*. Au lieu de cela, il a renversé ce qui était gagné, pour le remplacer par une rodomontade qui n'a pas fait fortune à Alexandrie et que les phrases insolentes du *Journal des Débats* et la déclaration moins acerbe, mais non moins ridicule, des feuilles ministérielles n'élèveront jamais à un secours efficace pour le Sultan ! Nous verrons à présent ce que feront les *arbitres des destinées*

de l'Orient (phrase officielle et historique). Je vous envoie ci-joint quelques pièces qui vous mettront à même de prouver à M. de Broglie de quel côté sont l'erreur et les torts. Où est la rage de conquêtes de l'Empereur de Russie? Si cette rage n'existe pas, M. de Broglie devra trouver que la dépense que fait aujourd'hui la France sur son capital d'honneur et de raison est trop forte pour satisfaire à un préjugé volontaire ou involontaire, c'est-à-dire à un crime ou à une erreur.

Comment les ministres français se tireront-ils de la détestable position où ils se sont placés de gaieté de cœur?

Les ministres anglais sont mille fois pires que le juste milieu pris en masse et en détail. Je crois cependant que la nouvelle position des choses dans le Levant leur donnera à réfléchir. Qu'adviendra-t-il de tout cet imbroglio? Dieu le sait, et comme je ne suis pas Dieu, je m'avoue hors de cause.

13 avril.

1115. Je crois que malgré l'abandon auquel le Cabinet français est toujours prêt à se laisser aller à l'égard des questions de principes et d'honneur *vulgaire,* M. le duc de Broglie aura de la peine à défendre la manière de procéder de l'amiral Roussin.

Cet ambassadeur s'est compromis en face de tout ce qu'il y a d'honnête et même de sage; il a imité les mouvements d'un escamoteur qui remplace par un tour nouveau celui qui vient de lui manquer. Ceci devra être senti par M. de Broglie; il n'en conviendra pas, mais n'importe; en lui parlant vrai, vous frapperez juste.

Je vous prie de bien vous pénétrer de l'importance qu'il y a à ce que, relativement à l'émeute de Francfort *, vous vous placiez dans l'attitude morale que je vous indique.

* Le 3 avril, deux bandes armées, parmi lesquelles se trouvaient beaucoup d'étudiants étrangers, assaillirent le principal corps de garde, tuèrent la sentinelle à coups de feu, en vinrent aux mains avec la troupe et délivrèrent les prisonniers. Une attaque du même genre, dirigée contre le poste de police, eut le même résultat. (*Note de l'Éditeur.*)

21 avril.

1116. J'ai lu avec intérêt le compte sommaire que vous m'avez rendu, dans votre lettre particulière du 12 avril, d'un entretien que vous avez eu avec M. le duc de Broglie et dans lequel ce ministre a touché la situation de l'Allemagne.

M. de Broglie vous a demandé si vous croyiez à une révolution, et il vous a témoigné qu'il n'était pas inquiet de l'attitude du Gouvernement français; il vous a enfin exprimé sa conviction qu'il n'y aurait qu'un soulèvement du dehors sur lequel les républicains pourraient s'appuyer pour tenter un mauvais coup à Paris. Je n'hésite pas à vous confier ce que je pense à l'égard de ces trois questions.

Le mot *révolution* est devenu d'une définition assez difficile, depuis les événements des dernières années; ce mot change de valeur dans la bouche de ceux qui le prononcent.

Qu'est-ce que M. de Broglie entend par une révolution en Allemagne ? Entend-il le bouleversement des Gouvernements existants, la fusion des diverses parties qui composent la Confédération en une république une et indivisible ? Alors je répondrai qu'une révolution pareille est sans aucun doute dans la pensée d'un grand nombre de factieux, mais que son exécution offrira bien des difficultés pour les entrepreneurs de la grande œuvre. *Je ne la crains pas, car je ne crains guère les luttes franchement engagées*. Le canon tient la première place dans les luttes de cette espèce, et l'immense majorité des peuples allemands viendra appuyer les Gouvernements. Le général le plus expérimenté ne peut jamais assurer d'avance le sort d'une bataille; mais le général qui a compté son armée et celle de l'ennemi n'hésitera pas à livrer le combat, si le nombre et d'autres ressources sont en sa faveur.

M. le duc de Broglie appelle-t-il révolution le désordre dans les esprits qui conduit au désordre dans les choses ? Alors je répondrai qu'une révolution pareille est plus ou moins en œuvre en Allemagne. Si elle n'a pas atteint le maximum de son développement, c'est aux sages arrêtés du 28 juin der-

nier * que le bienfait en est dû. Il pourra être augmenté par des explosions partielles à l'égard desquelles les Gouvernements allemands sont unanimement décidés à ne pas faire grâce.

La Confédération est un corps légalement constitué et qui saura faire respecter ses droits.

J'entre parfaitement dans le point de vue de M. le duc de Broglie à l'égard de la seconde et de la troisième proposition. Je crois qu'il n'y a que des révolutions couronnées de succès à l'étranger qui puissent donner au parti radical français les forces nécessaires pour renverser le Gouvernement. Cette thèse, vous me voyez la soutenir depuis longtemps, et en l'avançant j'ai dû en faire l'application, car je n'aime pas à me livrer à des idées vagues et sans valeur pratique. Si, — ce que j'admets, — le Gouvernement français porte un grand et vif intérêt à la conservation du repos à l'étranger, il devra s'efforcer de servir cet intérêt, et je ne connais à cet effet qu'un moyen, celui de ne pas donner lieu au préjugé qu'il serait le partisan et le protecteur des essais de bouleversement en dehors de ses frontières. Il n'atteindra ce but qu'en ne prêtant pas des armes aux factieux par sa condescendance envers les foyers d'insurrection établis en France, et en ne confondant pas avec des questions *politiques* les mesures de pure *conservation* que les Gouvernements peuvent se trouver forcés d'adopter dans l'intérêt de leur salut.

Ce que je viens d'établir n'est pas de ma part un reproche à l'adresse de l'administration française actuelle. Les hommes qui la composent ont déjà acquis des mérites que nul plus que moi n'est prêt à reconnaître, car je ne cède le pas à personne quand il s'agit de juger avec calme et impartialité la situation réelle de tel ou tel Gouvernement. Je connais toutes les difficultés de celle où il serait impossible que ne se trouvassent pas les ministres français. Je sais qu'il est bien plus difficile d'arrêter une révolution que de n'en point faire ; je sais que nul Gouvernement ne peut marcher droit et ferme sous l'ac-

* Voir les six articles de la Diète allemande, nº **1091**. (*Note de l'Éditeur.*)

tion journalière de conditions aussi dissolvantes que le sont la licence de la presse, les éléments démagogiques renfermés dans des lois fondamentales, le désordre enfin dans les idées d'une nation tout entière. Je sais tout cela, et c'est parce qu'il en est ainsi que je sais apprécier également tout ce qui a la valeur d'un effort dans le but de *rétablir le repos public.*

Ce qui est certain, c'est que la propagande est une arme non moins à craindre pour la France que pour l'étranger.

L'action qu'elle exerce sur celui-ci n'est en réalité que le moyen dont elle se sert pour agir sur le sol qu'elle foule. Les Lafayette, Cabet, Odilon Barrot et consorts veulent, avant ou après tout, l'anarchie en France; l'étranger doit servir leurs vues, et s'ils dirigent sur celui-ci leurs efforts patents, l'objet direct qu'ils ont en vue ne leur échappe pas pour cela.

De tout ceci il ressort une vérité, et cette vérité, je la prêche sur les toits depuis bien longtemps : c'est qu'il existe entre les Gouvernements, de quelque nature qu'ils soient, une solidarité d'intérêts qui ne peut être méconnue qu'à leurs dépens en général, ou aux propres dépens du Gouvernement qui serait assez aveugle pour ne pas sentir le besoin de cette solidarité et se conduire en conséquence.

Telle est ma profession de foi, mon cher comte; profession de foi qui, vous le savez, a été ma règle de conduite dans toutes les circonstances grandes et petites qui se sont offertes à mon action depuis que l'Europe est en voie *de progrès*. Ce que j'entends par ce mot ne vous est pas moins connu.

Je vous laisse liberté entière de vous expliquer dans ce sens avec M. le duc de Broglie. Ou je me trompe, ou il sera de mon avis.

3 mai.

1117. M. le duc de Broglie vous a entretenu de la prochaine cérémonie de la prestation de serment en Espagne et des affaires de la Suisse. A l'égard de la première, tout est dit de notre part quand je vous répète que nous la regardons

comme une affaire domestique espagnole*. Vous savez que nous ne nous mêlons jamais d'affaires de cette nature, et si le prochain avenir nous présente une difficulté, celle-ci se trouve tout entière dans le choix de la ligne de conduite que nous avons à prescrire à M. de Brunetti, afin d'éviter que ce qu'il fera ou ne fera pas ne puisse prendre la couleur d'une ingérence de notre part dans une affaire à laquelle nous nous considérons comme étrangers.

Ce qui dans les paroles de M. le duc de Broglie m'a fait éprouver une satisfaction véritable, c'est l'uniformité de son opinion avec la mienne sur le mérite des hommes qui forment en ce moment le Cabinet espagnol. M. le duc de Broglie suit une ligne de pensées droite et juste lorsqu'il désire que l'ordre public soit maintenu en Espagne tel qu'il existe, et il sera infailliblement bouleversé le jour où le parti soi-disant libéral l'emporterait dans le Royaume sur les vues sages, modérées et conservatrices de MM. de Zea et d'Ofalia.

En attachant aux paroles de M. le ministre des affaires étrangères la valeur que je n'hésite point à leur accorder, je me demande comment il se fait que le Cabinet français n'arrête pas l'élan révolutionnaire auquel s'abandonne M. Stratford-Canning dans toutes ses démarches à Madrid. Comment M. l'ambassadeur de France a-t-il pu appuyer, ne fût-ce même qu'avec les ménagements qui ne nous ont point échappé, des tentatives qui, si elles étaient couronnées de succès, auraient immanquablement pour résultat le bouleversement de l'Espagne et une révolution flagrante accompagnée de tous les fléaux de la guerre civile? Nous ne trouvons pas le joint entre ce que nous reconnaissons être l'intérêt bien entendu du Gouvernement français et la marche, selon nous inexplicable et contraire à une saine politique, que nous voyons suivre au représentant du Cabinet britannique à Madrid. Le seul moyen pratique à offrir à l'Espagne pour se tirer avec le moins de

* Allusion au refus fait par Don Carlos de prêter le serment de fidélité à Isabelle, et à la protestation de ce prince contre tout acte du Roi qui tendrait à l'exclure, lui et ses descendants mâles, de la succession au trône d'Espagne, en faveur de la descendance féminine du Roi. (*Note de l'Éditeur.*)

danger possible de la pénible position où elle se trouve, c'est de l'abandonner à elle-même. Toute ingérence étrangère amènera dans le Royaume une catastrophe dont les funestes conséquences s'étendront bien au delà de ses limites. Le caractère espagnol n'admet point de nuances ; une Espagne *libérale* est un mot vide de sens. L'Espagne sera toujours ou franchement monarchique ou décidément radicale. Les deux partis sont en présence, et tous deux trouveront des sympathies dans le grand État voisin. Le Gouvernement français n'a ainsi qu'un intérêt à servir, c'est que l'Espagne demeure en repos. Cet intérêt est en même temps celui de l'Europe entière, et c'est là aussi l'intérêt bien entendu de la Grande-Bretagne. Si des vues personnelles ou des préjugés politiques devaient égarer momentanément les ministres anglais, le Gouvernement français ferait-il bien de les seconder?

Cette question me conduit naturellement à examiner la situation des affaires en Suisse, sur laquelle M. le duc de Broglie s'est également expliqué envers vous. Si j'attache aux paroles de ce ministre leur sens véritable, je puis me croire autorisé à admettre qu'il n'est pas plus disposé à protéger les *prétendues* réformes que la faction révolutionnaire veut faire subir au pacte fondamental de la Suisse, que nous ne le sommes et que nous ne pourrions l'être de notre côté ; la différence qui existerait par conséquent entre les deux Cabinets se bornerait au jugement qu'ils portent sur les dangers du moment. D'après les notions du Cabinet français, l'action révolutionnaire dans ce pays n'aurait pas fait autant de progrès que nous le croyons.

Je vous avouerai franchement que nous sommes trop voisins du théâtre des événements, trop bien informés de ce qui s'y passe et trop intéressés à l'être, pour ne pas être convaincus de l'exactitude des notions que nous possédons.

Nous savons tout ce qui a été préparé et médité en dedans et en dehors de la Confédération ; nous connaissons tous les ressorts mis en mouvement par les divers partis dans ce pays, qui, pour être l'un des plus heureux et des plus prospères de l'Europe, n'aurait qu'à rester étranger au mouvement poli-

tique. En un mot, nous n'ignorons rien de ce qui se passe sous nos yeux. Mais c'est encore relativement à l'état d'agitation et d'anarchie intérieure où se trouve aujourd'hui la Suisse que je ne puis découvrir la différence qui pourrait exister entre l'intérêt bien entendu du Gouvernement français, le nôtre et celui de tous les États voisins de la Confédération helvétique.

La combustion générale dont la Suisse est menacée peut, là comme en tout autre pays, éclater avec plus ou moins de violence, mais, quel que soit son résultat, elle finira nécessairement par tout réduire en cendres. Nous savons que les projets et les plans des plus impatients parmi les révolutionnaires suisses n'ont jusqu'à cette heure point été couronnés du succès facile et complet dont ils s'étaient flattés; nous savons que des obstacles puissants se sont opposés au triomphe immédiat de leur système de subversion totale; mais si nous le savons à ne pouvoir en douter, nous n'ignorons pas non plus que dans le cas où l'on tarderait à porter un remède efficace au progrès du mal qui s'est emparé de la Suisse, celui-ci atteindra bientôt la hauteur à laquelle les impatients s'étaient flattés de pouvoir l'élever de prime abord.

Ce remède, le seul véritablement utile que nous connaissions, se trouve dans une grande uniformité d'attitude des principales puissances; uniformité que nous n'avons cessé de réclamer d'elles, et qui malheureusement jusqu'ici n'existe pas. La preuve la moins douteuse de cette regrettable vérité ne se trouve-t-elle pas dans la différence qui existe entre la manière dont je juge et dont est jugé par M. le duc de Broglie le danger même de la position des choses en Suisse? Ce pays a besoin d'être calmé, et il ne peut l'être que par le franc concours moral des puissances. Il importe aux États voisins de la Suisse qu'elle ne devienne pas un foyer révolutionnaire, et de tous les Gouvernements, c'est le Gouvernement français qui serait exposé le premier à se voir atteint par la lave et les scories que vomirait le nouveau volcan!

Ces vérités, je n'hésite pas à vous mettre à même de les exposer à M. le duc de Broglie. J'aime la franchise de ses

explications envers vous, et je ne sais jamais rester en retard quand il s'agit d'établir des vérités pratiques. Nous ne faisons point de politique avec le Gouvernement français ; nous désirons dans son intérêt bien entendu, comme dans l'intérêt général, qu'il n'en fasse point avec nous. Qu'il se place en face de la réalité et qu'il nous prenne franchement pour ce que nous sommes ; qu'il ne se trompe pas surtout sur ce que nous voulons. Nous voulons que le repos public se consolide, ou, ce qui est plus conforme aux véritables besoins du jour, qu'il se rétablisse. Aucun Gouvernement et aucun peuple ne peut gagner au jeu révolutionnaire. Aussi longtemps que le mouvement n'existait que dans les esprits, l'arène était vaste, et les utopies ont pu se résoudre en fumée. Il n'en est plus ainsi. Les idées ont pris un corps, et les coups portent aujourd'hui sur des réalités. Ce jeu devra bientôt trouver un terme, ou l'anarchie deviendra flagrante. Décidés à ne pas périr les bras croisés, nous nous battrons contre elle, car nous préférons vaincre ou mourir l'épée à la main. Mais ce que nous préférons à tout, c'est une conduite sage et forte de la part des Gouvernements et ayant explicitement pour but de mettre des bornes au mal. Quel est le Gouvernement qui serait assez ennemi de lui-même pour ne pas vouloir ce que nous voulons? Nous n'en connaissons pas.

9 mai.

1118. M. de Bussierre m'a donné lecture d'une dépêche que lui a adressée M. le duc de Broglie et qui se rapporte aux derniers événements de Francfort, et plus particulièrement à l'envoi des troupes tirées de Mayence pour assurer le repos de la première de ces villes. J'ai déclaré à M. de Bussierre notre complète incompétence pour traiter de la question avec la France.

Je ne vous cacherai pas la surprise que m'a causée la démarche du Cabinet français. L'intérêt du maintien du repos dans les États voisins de la France est autant partagé par le Gouvernement français qu'il peut l'être par nous, et qui veut la chose doit vouloir les moyens!

Dans la dépêche en question, la nécessité de la mesure adoptée par la Diète germanique, et même la compétence de celle-ci, se trouvent mises en doute ; la supposition que la ville de Francfort aurait protesté contre le secours que la Confédération lui a porté y est établie. Elle énonce enfin le vœu que les mesures soient retirées le plus tôt possible.

Dans ce que je viens de vous citer, il n'y a rien que je ne doive contredire. La Diète a agi dans son plein droit et d'après la plus stricte interprétation des lois ; le magistrat de Francfort n'a point protesté contre son arrêté. La paix n'est pas rétablie, à moins qu'on ne veuille prendre le découragement momentané qui s'est emparé des factieux, par suite d'un premier coup manqué, pour le retour à un ordre de choses stable. Chaque jour répand des lumières nouvelles sur la grande trame qui couvre l'Allemagne occidentale, et la suite, je ne le crains que trop, prouvera que les tentatives audacieuses ne se borneront pas au seul essai de Francfort. Je ne puis à ce sujet rien apprendre à M. le duc de Broglie ; il est naturel qu'il en sache autant que moi, et je désire même, dans l'intérêt de son propre pays comme dans celui de la cause générale, qu'il ait des informations plus étendues que ne le sont celles que nous possédons nous-mêmes. Le Gouvernement français courrait de grands risques s'il devait ne pas savoir ce qui se passe directement sous ses yeux !

Je ne vous dis que ce peu de mots, car le sujet ne prête pas à une correspondance officielle. Les Gouvernements de l'Allemagne commencent à être plus clairvoyants qu'ils n'ont montré l'être jusqu'ici ; je ne conçois même plus celui qui ne verrait pas parfaitement clair. Ils sont pénétrés de la nécessité de se serrer sur le terrain fédéral ; ils ne s'en laisseront pas détourner. Espérons que leurs efforts seront couronnés de succès : la France comme l'Autriche, et je dirai même, la France avant l'Autriche, ressentira le bienfait *de la révolution manquée.*

Nos efforts les plus constants seront invariablement dirigés vers ce but généralement salutaire.

9 mai.

1119. La longue maladie qui a passé par les phases de la comédie de quinze ans, des glorieuses journées et du juste milieu, est à l'entrée de ses crises. Celles-ci tueront la maladie ou le corps social malade. Il serait difficile de se faire une idée du mouvement général, preuve certaine que les essais sont combinés. L'Allemagne méridionale court de grands dangers; il me paraît impossible que des tentatives flagrantes n'y soient faites. Nous envoyons dans ce moment six à sept mille hommes de renfort en Tyrol, afin d'offrir à nos confédérés un appui tout à leur disposition. Nous n'entendrons, à l'égard de l'exercice de nos devoirs fédéraux, à aucune représentation. Si le Gouvernement français pense vivre un jour de plus parce que l'Allemagne serait en révolution, et même s'il croit qu'à cette condition il pourrait vivre éternellement, l'Allemagne ne lui en répondra pas moins toujours : « Mourez, ou, si vous le voulez absolument, battons-nous! » Je vous prie de ne prendre sur rien de ce qui a trait à ces questions, l'initiative envers M. de Broglie. Nous tirons une stricte ligne entre les affaires domestiques et les affaires politiques, et comme nous trouvons très-bon que le Gouvernement français avise à sa conservation, même par des lois d'exception, et sans nous en demander ni l'autorisation ni notre avis préalable; comme il n'admettrait pas notre blâme ou notre approbation subséquente, et qu'en ceci il a parfaitement raison, le même droit appartient à tous les États indépendants, et pour être voisin on ne cesse pas d'être indépendant.

Telles sont la situation et la règle de la Confédération. Si toutefois M. de Broglie entame des questions pareilles avec vous, retranchez-vous avec force derrière les principes que je viens d'énoncer. Ils sont aussi vieux que la société humaine, et toutes les doctrines passées, présentes et futures, ne parviendront pas à les user.

II.

1120. Rencontre de l'Empereur François et du Roi Frédéric-Guillaume III à Theresienstadt. — Parfaite entente des deux Cabinets. — Personnages diplomatiques à Teplitz. — **1121.** Motifs de leur présence. — M. Bresson. — Projet d'une entrevue des deux Empereurs. — **1122.** Réalisation du projet. — **1123.** Réunion de royalistes à Prague pour la célébration de la majorité de Henri V. — Qu'en dit Chateaubriand? — **1124.** Entretien d'Apponyi avec Louis-Philippe. — **1125.** Attitude du duc de Broglie relativement aux résolutions de Münchengrætz. — Vues de Talleyrand sur l'Orient.

Metternich à Hügel *. Teplitz, 16 août 1833.

1120. Je suis arrivé ici de Kœnigswart le 8 de ce mois. Une légère indisposition qui a retenu l'Empereur à Theresienstadt, et qui en même temps a retardé la rencontre de Sa Majesté Impériale avec le Roi de Prusse, m'a fait prolonger mon séjour ici jusqu'à demain. Je serai après-demain de retour à Kœnigswart et j'y finirai le mois.

L'entrevue entre les deux Monarques a eu lieu avant-hier à Theresienstadt. Le Roi de Prusse est revenu dans l'après-midi du même jour à Teplitz, où Sa Majesté compte encore séjourner jusqu'au 25 ou 26 du présent mois, puis retourner à Berlin. Leurs Majestés ne s'étaient pas vues depuis dix ans ; elles ont éprouvé la satisfaction la plus vive de pouvoir de nouveau échanger entre elles les assurances de cette ancienne et inviolable amitié qui, durant la longue série d'événements difficiles dont leur règne a été semé, a été le gage le plus sûr du bien-être de leurs Monarchies.

J'ai trouvé ici M. Ancillon, que je n'avais également pas revu depuis nombre d'années, et en particulier depuis son entrée dans la haute sphère du ministère. La conviction que j'emporte de nouveau de la parfaite conformité de vues qui existe entre

* Le comte Apponyi, en congé, était absent de Paris, où il ne retourna qu'en décembre. Pendant ce temps, le baron Clément de Hügel dirigea l'ambassade; c'est à lui que sont adressées les quatre lettres qui suivent.
(*Note de l'Éditeur.*)

notre Cabinet et celui de Sa Majesté Prussienne n'est pas ce qui m'offre le plus d'intérêt dans le séjour que je viens de faire ici. Ma conviction était trop profonde pour avoir eu besoin de confirmation, et lorsqu'une vérité est aussi bien constatée, elle peut certes se passer d'être corroborée d'assurances nouvelles. Ce qui m'a causé une satisfaction véritable, c'est d'avoir vu d'anciens amis.

Les personnages diplomatiques ne manquent pas à Teplitz. M. le maréchal Maison, que j'avais déjà reçu chez moi à la campagne, où il était venu me trouver durant son séjour à Carlsbad, M. Bresson et lord Minto sont ici. Le maréchal ayant témoigné le désir de faire sa cour à l'Empereur, Sa Majesté Impériale l'a reçu hier à Theresienstadt, d'où elle est partie aujourd'hui pour Prague.

16 août.

1121. Le concours des diplomates français et anglais à Teplitz n'est certes pas l'effet du hasard. Convaincus de l'importance de la rencontre des deux Monarques et de leurs ministres, et inquiets, — comme le sont toujours ceux qui se sentent mal placés, — les envoyés français et anglais ont reçu l'ordre d'être à portée de pénétrer les prétendus mystères. Le mouvement qu'ils se sont donné pour y parvenir aura été en pure perte.

Là où il n'y a pas de mystère, il serait difficile d'en pénétrer. Les deux Monarques et leurs Cabinets sont tellement liés et de si ancienne date, que leur rencontre personnelle ne pouvait rien ajouter à ce qui existe. Ce n'est pas aux promenades publiques ni dans les salles de réunion d'un lieu de bains que ces détails sont jamais colportés par ceux qui ont intérêt à s'en occuper. Les diplomates voyageurs n'auront ainsi rien appris, et si, pour suppléer à leur pardonnable ignorance, ils devaient rapporter à leurs Cours des suppositions, des démentis ne tarderaient pas à en faire justice.

Je me suis complétement entendu avec le Cabinet prussien sur les meilleures mesures à prendre pour sauver l'Allemagne des dangers dont la menace le voisinage de tant de pays livrés

à la Révolution. Je nourris l'espoir que, sous ce point de vue, nos soins ne seront pas perdus.

J'ai fait la connaissance de M. Bresson*, et je ne doute pas qu'il n'ait déjà rendu compte à son Gouvernement d'un long entretien qu'une rencontre à la promenade publique m'a fait avoir avec lui en présence du maréchal Maison et de M. Ancillon. J'ai eu vent de l'impression qui lui en est restée, et s'il en a fait un récit fidèle, M. de Broglie devra y avoir puisé la conviction que la différence des lieux et des positions n'en apporte pas dans mon langage.

L'orage de Teplitz, — car tout a cet aspect aux yeux du juste milieu, — se sera passé sans que la foudre soit tombée. Un événement de même nature se prépare, et la frayeur qu'il causera à Paris et à Londres sera encore plus vive. L'Empereur Nicolas vient de nous annoncer sa prochaine arrivée Sa Majesté Impériale aura une entrevue avec l'Empereur, notre auguste Maître, sur un point frontière de la Bohême. Il verra le Roi de Prusse soit à son arrivée, soit à son retour en Russie.

Je vous confie le fait sous *le sceau du plus profond secret.* Si je tiens la circonstance secrète, c'est que le manque de notions complétement précises nous empêche encore d'en parler tout haut, et que nous n'aimons point à parler bas là où il n'y a rien qui ne soit juste et simple. Aussi ne crois-je devoir vous en parler aujourd'hui que pour vous mettre à même de régler votre langage le jour où la voix publique, qui rendrait compte de l'événement, précéderait l'arrivée de l'annonce ostensible que je ne manquerai pas de vous adresser.....

Le bruit de l'arrivée de l'Empereur de Russie occupe depuis longtemps les feuilles publiques; il a déjà fait le sujet de beaucoup de correspondances diplomatiques. La vérité est que ce n'est qu'aujourd'hui que les Monarques en savent quelque chose.

* Envoyé de France à Berlin. (*Note de l'Editeur.*)

Kœnigswart, ce 30 août.

1122. Un courrier que l'Empereur de Russie vient d'expédier à Prague a informé l'Empereur notre auguste Maître de la prochaine arrivée de Sa Majesté Impériale de toutes les Russies aux confins de la Bohême. Elle fera le trajet de la Baltique en bateau à vapeur, et se rendra par Stettin à l'endroit que l'Empereur François voudra choisir à cet effet.

M. le général Pozzo aura reçu, avant l'arrivée du présent courrier, une direction de sa Cour, par laquelle cet ambassadeur est chargé de s'expliquer sur le fait du voyage de l'Empereur de Russie. La dépêche de M. le vice-chancelier nous ayant été communiquée, il ne me reste qu'à vous charger de répéter à M. le ministre des affaires étrangères les paroles dont se sera servi M. l'ambassadeur de Russie pour donner à la rencontre des deux Empereurs le seul sens qu'elle ait et qu'elle puisse même avoir, et pour déjouer les interprétations haineuses que l'esprit de parti s'applique constamment à donner aux actes des Gouvernements. Plus, au reste, ces interprétations seront forcées, et plus l'événement les démentira.

Il y a longtemps que les deux Monarques ont désiré se voir; ce vœu réciproque n'a pu jusqu'ici se réaliser, par suite d'empêchements qu'il n'a point dépendu d'eux de vaincre. Le voyage que notre auguste Maître fait dans ce moment en Bohême a offert à Sa Majesté Impériale de Russie une occasion qu'Elle a cru devoir saisir. Rien n'était encore fixé à cet égard, que déjà la voix publique avait pris l'initiative; il y a longtemps que les journaux ont annoncé un projet qui n'était rien moins qu'arrêté entre les parties directes; car, ainsi que je viens de vous le dire, ce n'est que depuis peu que nous avons acquis la certitude que l'Empereur Nicolas exécuterait cette course, et un courrier qui a quitté Saint-Pétersbourg le 18 août vient de nous apporter l'information qu'il comptait s'embarquer le 27 du même mois. L'Empereur notre auguste Maître me prévient qu'il se rendra les premiers jours de septembre à

Friedland *, où il attend l'arrivée de Sa Majesté Impériale de Russie entre le 5 et le 7.

Vienne, ce 1er octobre.

1123. Je vous prie de vous expliquer avec une entière franchise envers le Roi sur l'affaire de Prague **. Je m'en suis entretenu hier avec M. le comte de Sainte-Aulaire, avec cette teinte de franchise et d'abandon à laquelle la conversation prête plus de facilité que la rédaction. Je ne lui ai pas caché le sentiment que l'arrivée à Prague de tant d'hommes de parti a fait éprouver à l'Empereur. Voici ce que je lui ai dit :

« Je crois que votre Gouvernement aurait pu empêcher le départ de ces voyageurs ; il a donc eu une raison positive pour ne point user de ses moyens. Cette raison, je la devine. Il se sera dit : de deux choses l'une : ou Charles X attendra de pied ferme, et il répondra aux vœux des arrivants ; alors il offrira au Gouvernement français l'occasion de sévir contre ces hommes et de porter plainte contre la famille réfugiée à Prague ; ou bien Charles X ne les satisfera pas ; alors il portera un dernier coup au royalisme. Les deux chances peuvent avoir paru favorables au Gouvernement français, et elles ont dès lors dû lui sembler admissibles. Comme dans cette question nous n'avons pas à discuter avec les partis en France, ma plainte ne portera jamais sur ce terrain ; je la restreins à une question de haute morale politique. L'Autriche a, de l'aveu, je dirai même à la sollicitation du Gouvernement français, reçu chez elle la famille royale expulsée ; vous n'avez eu qu'à vous louer de la ligne de conduite que nous avons su tenir ; par quelle application de principes méritons-nous d'être gênés dans notre repos? Vous nommez certains royalistes des factieux, et vous

* Au lieu de Friedland, on fit choix de Münchengrætz, dont l'emplacement convenait mieux. Les deux Empereurs se logèrent dans le château du comte de Waldstein. (*Note de l'Éditeur.*)

** Il s'agit de la réunion de royalistes à Prague pour la célébration de la majorité de Henri V (*Note de l'Éditeur.*)

délivrez à quelques-uns d'entre eux des passe-ports pour se jeter dans notre pays. Que diriez-vous si nous vous envoyions, ainsi que vous le faites, des factieux qui nous gêneraient chez nous? Ce sont des procédés tout au moins singuliers. »

M. de Sainte-Aulaire me demanda si nous n'eussions pu refuser l'entrée aux arrivants.

« Vous vouliez donc, lui ai-je répondu, nous charger de faire de la police française? Nous avons assez à faire avec la nôtre. Demain vous me porterez une plainte si nous refusons d'admettre un commis voyageur, et vous auriez voulu nous voir renvoyer de la frontière des centaines d'individus pourvus de papiers en règle? Je ne puis que vous répéter que la saine politique répugne à une marche pareille. »

C'est sur ce terrain que je vous invite à vous placer dans vos entretiens avec le Roi et avec M. le duc de Broglie, s'il devait vouloir entrer en matière.

J'ai trouvé la famille royale décidée à ne pas se laisser enlacer dans un jeu dangereux. Les écervelés qui se sont lancés vers Prague ne savent ni ce qu'il faut ni ce qu'ils doivent et pourraient vouloir. Je comprends que le Gouvernement français ne les arrête pas dans leur marche insensée, mais j'ai de la peine à comprendre qu'il ne se soit point dit que ce n'est pas en France que se trouve Prague.

Veuillez me mander le genre de propos que tiendra le vicomte de Chateaubriand. Il est probable qu'il ne se bornera pas à les énoncer de vive voix, et qu'il les lancera dans le monde sous la forme d'un manifeste. Il tombera à bras raccourcis sur nous; de tous les méfaits, ce sera celui qui nous touchera le moins.

Metternich à Apponyi. Vienne, ce 29 décembre.

1124. L'entretien que vous avez eu avec le Roi après votre retour à Paris montre une fois de plus combien le point de vue politique de Sa Majesté suit une direction pratique. Il est certain que si l'erreur est un très-mauvais expédient dans toutes les affaires, elle tue en particulier les affaires

politiques. Quel moyen de s'entendre peut-il y avoir là où des prétentions insoutenables remplacent des règles aussi anciennes que la société humaine, où des préjugés acquièrent la valeur de vérités, et où les paroles cessent d'avoir leur signification connue?

Il n'y a aujourd'hui en Europe qu'une seule affaire, et cette unique affaire est pour les Gouvernements de continuer à vivre. Les hommes peuvent vivre sous l'empire des conditions les plus diverses, mais ils ne le peuvent pas sous des conditions mortelles pour eux. Je conçois la Monarchie et la République, mais je ne conçois pas la Monarchie privée des conditions de la Monarchie, et la République privée de celles qui la constituent. Le monde a vu tenter bien des expériences dans le cours des dernières décades; toutes celles qui jamais n'ont réussi ne réussiront pas davantage aujourd'hui ni demain. La lutte est engagée entre le pouvoir royal et celui de simples magistrats temporaires; l'un est la Monarchie et l'autre porte le nom de la République. Que l'on choisisse, mais que l'on n'essaye pas de mêler ce qui ne souffre pas le mélange.

Notre pensée n'est pas étroite, elle est au contraire large, car elle est droite et pratique. Le Roi des Français comme l'Empereur d'Autriche doivent pouvoir régner s'ils veulent se maintenir. L'un peut régner d'après telle forme, et l'autre d'après telle autre forme, mais ni l'un ni l'autre ne peuvent régner en ne gouvernant pas. Les mots n'ont point à nos yeux la valeur des choses; c'est à celles-ci que nous nous tenons. Plus le Roi fera de la pratique, plus nous en serons satisfaits.

Ce 30 décembre.

1125. Le premier coup d'œil que vous jetterez sur la lettre que vous trouverez sous ce couvert vous prouvera qu'elle est rédigée de manière que vous puissiez en faire la lecture au Roi. Je ne demande pas mieux que vous en cherchiez l'occasion, car plus le Roi s'assurera que nous suivons le droit chemin, et que ce chemin ne lui est point contraire personnellement, plus il devra empêcher que ses ministres ne fassent des sottises.

Je mets au nombre des sottises la marche pitoyable et machiavélique que vient de suivre le duc de Broglie dans les questions de Münchengrætz. Il y a un certain art à savoir masquer la vérité, mais le mensonge *cru* ne fait point partie de cet art. Ce que l'on se sent le besoin de dire, il faut savoir le dire en face, car la prétention d'avoir dit une chose ne saurait remplacer le fait de l'avoir dite. La passion de lancer des circulaires est une passion de novice; les circulaires sur des questions de haute politique ont la valeur de manifestes, et il ne faut pas traiter les manifestes comme des nouvelles du jour et que le vent emporte. Pourquoi le duc de Broglie n'a-t-il pas désigné franchement le Piémont comme faisant partie des États compris dans le rayon qu'il excepte? C'est qu'il voulait éviter de provoquer une réponse catégorique. Mais voulant éviter une réponse pareille, pourquoi a-t-il glissé le mot derrière notre dos? N'a-t-il pas admis la chance que nous serions informés du fait? Mais croit-il donc que le Gouvernement du juste milieu est aimé, qu'il a des confidents entièrement dévoués, et que toutes les Cours du second et du troisième ordre composent cette clientèle? Que penser d'un ministre qui se fait une illusion pareille*? Je crois que M. de Broglie est un homme de bonne foi; mais ce qui m'est tous les jours prouvé davantage, c'est qu'il se trompe sur les objets de sa foi. Quand il s'agit de bonne foi, je prétends pouvoir me mesurer avec

* Voici l'exposé succinct des faits auxquels il est fait allusion dans ce passage : le baron de Hügel, qui dirigeait alors l'ambassade d'Autriche à Paris, eut, relativement aux résultats de l'entrevue des deux Empereurs à Munchengrætz (voir nº 1136), un entretien avec le duc de Broglie, entretien dans lequel celui-ci déclara entre autres que la France ne protesterait contre la politique d'intervention adoptée par les trois Cours alliées que dans le cas où ce principe devrait être appliqué en Suisse ou en Belgique, parce que la France ne pouvait ni ne voulait tolérer dans ces deux pays l'intervention d'une puissance étrangère. Le baron de Hügel fit au prince de Metternich son rapport là-dessus, et le chancelier d'État en donna connaissance au comte de Sainte-Aulaire. Lorsqu'on arriva au passage du rapport où il était question des deux cas d'exception indiqués ci-dessus, Sainte-Aulaire interrompit la lecture du document en faisant observer que le rapport de Hügel n'était pas exact, que, dans tous les cas, Broglie avait aussi parlé du troisième cas d'exception, c'est-à-dire du Piémont, et que l'Autriche pouvait s'attendre à rencontrer une armée française dans ce pays si une intervention devait avoir lieu. Dans

tout le monde, et même avec ceux qui adorent un autre dieu que celui du ciel et de la terre.

L'incartade à laquelle le zèle de M. Bresson * a donné lieu n'a pas tourné à l'avantage de la mauvaise cause. Le résultat est que ce que nous n'avions fait qu'annoncer verbalement se trouve aujourd'hui consigné par écrit dans les archives françaises. Tenez-vous-en, à ce sujet, à l'instruction que je vous donne ; ne parlez de rien si on ne vous attaque pas ; mais si on vous attaque, répondez ainsi que j'ai répondu, c'est-à-dire, *droit et ferme*. Il est des questions sur lesquelles il n'y a pas de capitulation possible ; les révolutions que nous pouvons atteindre évoqueront notre action ; nous admettons que le Gouvernement français puisse ne pas le souffrir ; *alors nous accepterons la guerre*.

Quand on est décidé ainsi que nous le sommes, à quoi servent les paroles? La guerre est la suite des révolutions ; le meilleur conseil à donner à ceux qui ne veulent pas de la conséquence, c'est qu'ils en surveillent et en étouffent la cause, et dans la situation réelle des choses en Europe, *ne pas exciter les révolutions, c'est les empêcher*.

L'immense majorité des populations est fatiguée du mauvais train, et le bienfait pourra être mis à profit par le juste milieu ; s'il en a le talent et le pouvoir, nous l'en féliciterons sincèrement. Tout dans nos vues est simple ; il n'est donc pas difficile de nous comprendre.

Les vues du prince de Talleyrand dans les questions orien-

la dépêche circulaire citée plus haut (Paris, 4 novembre), Broglie parle avec une entière franchise à ses agents diplomatiques, non-seulement de la Suisse et de la Belgique, mais encore du Piémont, comme étant les pays dans lesquels la France ne laisserait pas appliquer le principe d'intervention. (*Note de l'Éditeur.*)

* Le comte de Bresson, envoyé de France à Berlin, écrivit à son Gouvernement qu'Ancillon était d'avis que, le cas échéant, la France ne s'opposerait pas à une intervention des trois puissances dans le Piémont, attendu que, de son côté, le comte de Sainte-Aulaire, à propos d'une communication au Gouvernement sarde, s'était exprimé sur ce point avec beaucoup de réserve et de timidité, fait qui, en définitive, ne reposait que sur des propos sans consistance. C'est à cet incident que semble se rapporter l'observation ci-dessus. (*Note de l'Éditeur.*)

tales sont bien plus justes que celles des ministres anglais. C'est à Londres que se trouve un immense foyer de conflagration générale. Vous aurez lieu de vous convaincre que nous dirigeons nos pompes vers ce foyer.

REPRISE DES NÉGOCIATIONS RELATIVES A L'AFFAIRE HOLLANDO-BELGE.

1126. Mémoire de Metternich. Vienne, le 18 janvier 1833. — 1127. Metternich à Clam, à Berlin (Lettre confidentielle). Vienne, le 5 mars 1833.

1126. Le Cabinet autrichien croit devoir résumer dans un travail concis le point de vue sous lequel il envisage l'affaire hollando-belge, au point où elle en est arrivée aujourd'hui, ainsi que son opinion sur la tâche dont les trois puissances continentales sont appelées à se charger dans la poursuite ultérieure de cette affaire. En portant ce travail à la connaissance de ses intimes alliés, il leur présente en même temps l'exposé fidèle de la pensée de l'Empereur, et il exprime le vœu de voir réunir en un faisceau les décisions et l'action des Cours d'Autriche, de Russie et de Prusse.

I. — *Tableau général.*

La révolution de 1830 a eu pour résultat immédiat la révolte des Belges. D'après les principes qu'elles professent, les trois Cours auraient pu appliquer à cette révolte des mesures actives de répression. Il n'en a pas été ainsi ; elles se sont rendues à une invitation qui leur a été adressée par Sa Majesté Néerlandaise, ensuite de laquelle une négociation a été ouverte à Londres.

Il ne reste rien à dire au Cabinet de Vienne sur les errements de la Conférence qu'il n'ait déjà dit et répété à plusieurs reprises, dans sa correspondance diplomatique avec les quatre Cours intervenantes. Il devra lui suffire aujourd'hui de s'arrêter à la situation où se trouve l'affaire, par une suite néces-

saire de l'action séparée des deux Cours maritimes, de la prise de la citadelle d'Anvers, et de la rentrée de l'armée française dans ses propres frontières.

L'affaire arrivée à ce point, il en résulte les conséquences suivantes :

Il existe un traité (celui du 15 novembre), qui a été ratifié purement et simplement par les deux Cours maritimes et par le Roi des Belges,—avec des réserves par les Cours d'Autriche et de Prusse ; lequel traité, vu la déclaration jointe par la Cour de Russie à son acte de ratification accompagné des mêmes réserves que celles des deux autres Cours continentales, et eu égard à l'emploi des mesures coercitives adoptées par l'Angleterre et par la France, n'a plus pour Sa Majesté l'Empereur de Russie qu'une valeur discrétionnaire.

Le Roi des Pays-Bas, sans jamais avoir donné son adhésion au traité du 15 novembre, a cependant continué, jusqu'au moment de la rupture de la conférence par les deux Cours maritimes, à négocier sur les termes de ce même traité. Il a virtuellement consenti au principe de la séparation de la Belgique d'avec la Hollande, et il a explicitement accepté la délimitation territoriale entre les deux États désormais séparés.

Les mesures coercitives employées contre Sa Majesté Néerlandaise n'ont pu porter ainsi que sur le règlement de certaines questions de détail ; en effet, les déclarations des deux Cours maritimes, si on les analyse sévèrement, n'ont porté que sur des questions de cette nature.

De cette position incontestable des choses il ressort une différence notable dans l'attitude des Cours à l'égard de l'affaire belge.

Deux d'entre elles, la France et l'Angleterre, sont liées envers le Roi des Belges par les termes d'un traité définitif conclu avec ce Prince.

Deux autres Cours, l'Autriche et la Prusse, sont liées par certaines clauses du traité du 15 novembre, et libres à l'égard de quelques-unes de ses conditions.

La Russie peut encore être considérée comme *moralement*

liée au principe de la séparation des deux pays et aux clauses qui en règlent la délimitation; mais par l'emploi de moyens coercitifs de la part des deux Cours maritimes, contre lesquels elle a formellement protesté, en liant à sa protestation la clause de l'annulation de ses ratifications, cette puissance est entrée dans un état de liberté *diplomatique* entière.

Sa Majesté Néerlandaise est libre dans le choix de son attitude diplomatique.

II. — *Conséquences de cette position des choses.*

Une vérité est évidente pour tout juge impartial : c'est que les deux années de négociations à Londres n'ont point conduit l'affaire belge à sa fin, mais qu'elles l'ont placée dans une situation dont il sera impossible de sortir si les puissances ne se décident pas à imprimer une marche différente à la négociation future.

De deux choses l'une : ou Sa Majesté Néerlandaise acceptera les propositions qui viennent de lui être adressées par les deux Cours maritimes, ou elle ne les acceptera pas. Si elle les accepte, l'affaire sera virtuellement arrivée à sa fin, et il ne resterait plus qu'à la revêtir des formes diplomatiques nécessaires pour lui assurer la valeur d'un arrangement solide et généralement admis. Si Sa Majesté ne les accepte pas, l'affaire ne sera pas plus avancée qu'elle ne l'était le 22 octobre dernier. Une négociation nouvelle devra être entamée et conduite à son terme; ou bien l'Europe restera forcément[1], à l'égard de la question hollando-belge, dans un état de tension qui, par ses inévitables conséquences, devra conduire tôt ou tard à une rupture entre les puissances.

A ces considérations on peut ajouter qu'une négociation qui serait ouverte et poursuivie dans les voies et d'après les errements de celle qui a maintenu l'affaire belge dans des termes dont elle n'est pas sortie dans le cours des deux années qui viennent de s'écouler, ne saurait avoir pour résultat une fin pacifique.

Cette conviction est tellement établie à Vienne que, plutôt que de rentrer dans une marche qui n'offrirait pas à la pensée

de l'Empereur une issue conforme à ses vœux, Sa Majesté Impériale préférerait se tenir éloignée de toute participation directe à la future négociation. La conscience de Sa Majesté Impériale et l'attitude politique de son Empire trouveraient dans cette détermination un apaisement que ne saurait lui présenter la marche opposée.

En émettant cette déclaration, l'Empereur n'hésite pas à y joindre l'expression de sa conviction intime qu'il est d'une haute importance pour la cause générale que l'affaire belge arrive dans le plus bref délai à une conclusion définitive, et pour atteindre ce but, Sa Majesté Impériale ne voit qu'un seul moyen, *la reprise de la négociation commune sous des réserves qui en rendront le succès possible.*

III. — *Mode de la négociation.*

Nous partons avant tout *de la nécessité d'une uniformité d'attitude complète de la part des trois Cours continentales.*

La différence notable qui, à l'égard du traité du 15 novembre, existe entre l'attitude des Cours de Vienne et de Berlin et celle de la Russie, n'a pas à nos yeux la valeur d'une difficulté, mais bien au contraire celle d'un avantage. Le sacrifice que fera Sa Majesté Impériale de toutes les Russies de l'entière liberté diplomatique qu'elle a recouvrée par la faute volontaire des Cabinets français et anglais n'aura-t-elle pas la valeur d'un poids particulier dans la balance des trois alliés? L'affaire, pour arriver à sa solution réelle, réclame indubitablement le concours des premières puissances; la Russie, tout aussi peu que la Prusse ou l'Autriche, ne peut rester en dehors d'un arrangement qui, s'il en était autrement, ne deviendrait qu'un sujet de complications et de compromissions perpétuelles, et qui dès lors, loin d'avoir la valeur d'un arrangement utile, ne serait que la continuation de la confusion politique passée et présente. Si, pour assurer leur concours à la négociation nouvelle, les Cours d'Autriche et de Prusse n'ont pas besoin de chercher en dehors de leur volonté clairement énoncée le moyen de préciser les conditions sous lesquelles

seules elles seraient prêtes à prendre part de nouveau à une négociation, il est cependant évident que l'Empereur de Russie, dégagé de fait de tout engagement diplomatique, jettera un poids indubitable dans la balance d'une négociation régulière, par cela seul qu'il se décidera à rentrer dans l'affaire.

En admettant que ce Monarque s'arrête à cette décision, il ne s'agira plus que de déterminer les points sur lesquels les trois Cours auront à s'entendre, et qui pour elles auront la valeur d'une base commune dans la négociation.

Ces points pourraient être les suivants :

1° La négociation devra ne pas reprendre la forme *d'une conférence entre les plénipotentiaires des cinq Cours,* chargée de négocier alternativement et séparément avec la Hollande et la Belgique; mais elle devra porter le caractère d'une réunion de plénipotentiaires *néerlandais, belge,* français, anglais, prussien, russe et autrichien.

2° La négociation future devra, d'un commun accord entre les deux parties contendantes et les puissances intervenantes, *partir de la base de la séparation* et de celle *de la délimitation,* c'est-à-dire des bases du traité du 15 novembre auxquelles les trois Cours ont adhéré *sans réserve* et que Sa Majesté Néerlandaise a déjà éventuellement acceptées. Elle ne portera donc en réalité que sur le règlement des questions relatives à la navigation de l'Escaut, au syndicat et aux routes de terre.

3° Pour l'arrangement définitif de la question du Luxembourg, un plénipotentiaire désigné *ad hoc* par la Confédération germanique devra être appelé à prendre part à l'arrangement final, à moins que la Confédération ne délègue *expressément* et *formellement* les plénipotentiaires des deux grandes puissances allemandes pour la représenter; dans ce cas, les plénipotentiaires de l'Autriche et de la Prusse déploieraient le caractère *explicite de délégués de la Diète fédérale.*

4° Avant d'entrer en négociation, les trois Cours déclareront :

a) Qu'elles n'entendent pas qu'il soit imposé à Sa Majesté Néerlandaise des conditions plus onéreuses que celles auxquelles elles ont déjà formellement consenti;

b) Que, dans le cas où une puissance voudrait employer la force pour contraindre le Roi des Pays-Bas à souscrire à des conditions que ce Souverain n'aurait pas librement acceptées, et envahirait le territoire de la Hollande, les trois Cours continentales se retireraient sur-le-champ de la négociation, en se réservant le droit d'aviser aux moyens de garantir le territoire hollandais et la paix de l'Europe de toute atteinte.

5° Pour pouvoir prendre part à la négociation, les trois Cours considèrent comme une condition préalable nécessaire une invitation nouvelle qui serait adressée par Sa Majesté Néerlandaise aux cinq Cours de reprendre la négociation.

6° Les plénipotentiaires seront munis d'instructions spéciales et de pleins pouvoirs formels, et ce ne sera que dans les limites de ces instructions et de ces pleins pouvoirs qu'ils pourront prendre des engagements au nom de leurs commettants.

IV. — *Remarques générales.*

La négociation entamée dans les formes que nous venons d'indiquer différerait essentiellement de celle dans laquelle elle a été conduite dans le cours des années 1831 et 1832. Les inconvénients prouvés et inséparables de l'existence d'*une conférence comme corps politique constitué* se trouveront écartés; les rôles des diverses parties seront définis de fait en parties *directement intéressées* et en *parties intervenantes;* le caractère de bienveillance et d'impartialité déployé par les trois Monarques leur donnera le droit de faire valoir le langage et la puissance de la raison vis-à-vis de Sa Majesté Néerlandaise ; l'affaire pourra enfin être conduite à une fin pacifique.

L'intervention formelle de la Confédération germanique est *diplomatiquement* nécessaire à l'égard du règlement définitif de la question luxembourgeoise ; elle sera d'un avantage *moral* important, en liant la Confédération à l'affaire en général et à la marche des trois Cours en particulier.

D'après le plan ci-dessus développé, les trois Monarques

n'entreraient dans la négociation qu'à la suite d'une déclaration précise des principes qui les guideront dans son cours. La fin de la négociation leur offrira, d'un autre côté, une occasion toute naturelle pour agiter entre les premières Cours, y compris la Confédération germanique, certaines questions du plus haut intérêt, en tête desquelles devra figurer celle de savoir *si l'ancien droit des gens conserve sa valeur, ou si un droit public nouveau devra remplacer le droit ancien.*

Comme une seule réponse à cette question est possible, il devra en ressortir la condamnation des coups d'éclat, des neutralités offensives et partiales, des mesures de circonstances, et la définition véritable du droit d'intervention; enfin, une sanction nouvelle de la valeur des traités existants et du respect qu'on doit leur porter.

Metternich à Clam*, à Berlin (Lettre confidentielle). Vienne, le 5 mars 1833.

1127. J'ai lu avec un véritable intérêt le peu de mots par lesquels vous m'avez rendu compte d'un entretien que vous avez eu avec M. Bresson. Voici l'impression qui m'en est restée.

M. Bresson est décidément dans le vrai quand il attache à la fin la plus prompte de l'affaire belge une haute valeur française et européenne. Mais qui veut une chose doit en vouloir les moyens. Or, le seul moyen que je connaisse pour arriver à cette fin, se réduit à des termes fort simples.

Il faut placer l'affaire sur un terrain que les puissances puissent aborder en commun. La plus grande faute qui ait été faite a été la séparation entre les cinq Cours, et elle tombe en entier à la charge des deux Cours maritimes.

De quoi s'agit-il aujourd'hui? Veut-on finir ou traîner? Si l'on veut finir, il faudra bien avoir recours aux moyens utiles. Ces moyens se trouvent, dans l'affaire en question comme dans toutes les affaires, dans la séparation des mesures qui touchent *au fond,* de celles qui n'ont trait *qu'à la forme.*

Je regarde comme au nombre des premières :

* Voir la note relative à Clam, p. 411. (*Note de l'Editeur.*)

1° La séparation rigoureuse de ce qui dans l'affaire est déjà censé arrêté; — c'est-à-dire, celle des vingt et un articles qui ont reçu la sanction générale d'avec les trois articles que les Cours continentales ont placés sous une réserve expresse;

2° L'examen de ce qui reste encore à décider relativement aux trois articles placés sous réserve. Cet examen prouvera que ce qui a la valeur de questions de principes est déjà arrêté, et qu'il ne s'agit plus que du règlement de l'*exécution*. En effet, il est *décidé* que l'Escaut sera ouvert au commerce de toutes les puissances, qu'il y aura des routes pour le commerce par terre, et que la Hollande doit supporter une quote-part du fonds du syndicat.

Ainsi posées, les questions qui restent à régler se bornent :

a) Au chiffre du droit de tonnage sur l'Escaut;

b) A celui du péage sur les routes de terre;

c) A celui de la quote-part du fonds du syndicat.

Après avoir vidé le sac qui renferme *le fond* de l'affaire hollando-belge, je vais vider celui qui renferme *la forme à suivre;* il n'est guère plus rempli que l'autre.

Il y a de par Dieu et la nature, dans l'affaire en question, *deux parties contendantes,* et d'autres qui ne peuvent assumer que le caractère d'*intervenantes,* de *médiatrices* ou d'*arbitres.*

Intervenir dans une affaire est permis à chacun. On peut laisser faire à celui qui intervient, ou lui fermer la porte au nez. C'est une question de force ou de procédé.

On n'est et on ne peut être *médiateur* que si on est appelé à ce rôle par les parties contendantes. Un médiateur unilatéralement appelé est ou un allié avoué ou un officieux. Dans le premier cas, il sera l'ennemi avoué de la partie adverse; dans le second, il pourra recevoir des coups de la part des deux parties en litige; dans l'un comme dans l'autre cas, il ne sera pas un médiateur.

Quand on a de la raison, on n'accepte le rôle d'*arbitre* que sous la clause *expressément arrêtée d'avance* que les parties contendantes se soumettront au prononcé.

La Conférence de Londres, qu'a-t-elle été? Intervenante, médiatrice ou arbitre? Pour ma part, j'avoue ne pas le savoir.

Il me paraît d'une saine pratique que chacun commence par se rendre un compte précis *de ce qu'il est* avant de passer à des actes. Je connais (sans leurs annexes) soixante-dix protocoles de Londres, et moi, l'une des parties complices, je suis forcé d'avouer que je ne sais pas *ce que j'ai été*. Je sais que je ne suis plus rien que le représentant d'une partie qui a recouvré sa liberté d'action, et je me dis dès lors : Ne reperdons notre liberté qu'à bonne enseigne, et je regarde comme telle la certitude que la nouvelle partie sera mieux jouée que la dernière.

Sous de pareils auspices, nous rentrerons avec empressement dans l'affaire. Je vous ai déjà dit ce qui en reste et ce qui devra être déclaré de prime abord comme n'offrant plus matière à discussion.

Il faut les *cinq* puissances ; car le but ne pourra être atteint différemment. Je déclare franchement que les *centimes* en plus ou en moins ne nous touchent guère ; ce qui nous touche, c'est que l'on marche dans les voies de la justice et de la raison. La justice veut que deux pays condamnés à vivre l'un à côté de l'autre ne se rendent pas réciproquement impossible cette première condition de leur existence ; la raison veut que l'affaire *finisse*. Aussi longtemps que l'on dissertera sur les mesures *coercitives,* on sera dans le faux. Des mesures pareilles ne peuvent porter que sur des faits connus ; dans l'affaire belge, il n'y a plus à régler que des *chiffres ;* eh bien, sur quel *maximum* ou sur quel *minimum* de centimes devront porter les coups de canon, les invasions, les blocus et les embargos? Pour parler de mesures pareilles, il faut attendre au moins que des chiffres soient prononcés et que Sa Majesté Néerlandaise ou Sa Majesté Belge aient déclaré que plutôt que d'ajouter ou d'accepter *un centime* de plus, l'un ou l'autre préfère courir les chances d'une guerre. En conscience, mon cher comte, tout cela n'a pas le sens commun, et comme une vieille expérience m'a prouvé que ce ne sont jamais que les choses livrées à une aussi maligne influence qui ne vont pas, je trouve de nouveau mon expérience corroborée à satiété.

M. Bresson est un homme d'esprit, et il a la routine des

affaires. Expliquez-vous envers lui dans le sens de cette lettre; il se convaincra que je n'appartiens pas aux hommes qui cherchent midi à quatorze heures *.

MAINTIEN DE LA TURQUIE.

1128. Metternich à Neumann, à Londres (E. D.). Vienne, le 15 février 1833.

1128. Le Cabinet britannique part du principe que tout ce qui touche à l'existence de l'Empire ottoman doit avoir pour nous une valeur particulière. A cet égard, il ne se trompe pas; mais nous croyons, de notre côté, pouvoir nous livrer avec tout autant de fondement à la conviction que dans les questions du Levant il n'existe pas de nuance dans l'intérêt direct de la puissance anglaise qui pourrait se trouver en opposition avec celui de l'Autriche. Les deux Cabinets devront dès lors s'entendre avec facilité sur ce qu'ils auront à faire ou à éviter, à protéger ou à réprimer, en raison de leur intérêt commun. Cet intérêt, heureusement, est en même temps celui de la Porte elle-même.

L'existence du trône ottoman et sa conservation, quelque anomalie qu'il puisse offrir sous bien des rapports avec la civilisation chrétienne, sont un bien commun pour l'Europe, et en particulier un besoin politique pour l'Autriche. Les vastes contrées sur lesquelles le nom du Sultan domine encore, plus peut-être comme une formule que comme un pouvoir effectif,

* A la suite de la convention préliminaire qui fut arrêtée, le 21 mai 1833, entre les Cours d'Angleterre et de France, d'une part, et le Roi des Pays-Bas, d'autre part, convention en vertu de laquelle toutes les mesures coercitives furent supprimées, le *statu quo ante* (novembre 1832) rétabli, et un armistice conclu entre la Hollande et la Belgique jusqu'à la signature d'un traité définitif, la Conférence de Londres, agissant avec la coopération des Cours d'Autriche, de Prusse et de Russie, reprit les négociations en vue d'amener la conclusion du traité définitif entre la Hollande et la Belgique, traité qui, on le sait, ne fut signé que le 29 avril 1839.

(*Note de l'Éditeur.*)

et surtout comme un pouvoir compacte, deviendraient nécessairement, par la chute de son trône, le théâtre d'une épouvantable anarchie ou la proie de la conquête de l'étranger. A l'une comme à l'autre de ces éventualités se trouvent liées des conditions plus ou moins compromettantes pour la paix du monde. Il ne peut donc s'agir pour aucune puissance de se créer à cet égard des utopies ; mais leur intérêt direct comme leur intérêt commun exige qu'elles s'attachent de préférence à une marche politique pratique.

Parmi toutes les puissances de premier ordre, il n'en est que deux qui, en suivant une ligne de calculs aussi dangereuse que fautive, et animées d'un esprit de vertige ou de conquête, pourraient espérer obtenir des avantages individuels aux dépens de l'Empire ottoman. Ces puissances sont la Russie et la France.

L'intérêt évident que nous avons à ne pas nous abuser sur le fond de la pensée de notre puissant voisin, qui est en même temps celui de l'Empire ottoman, a dû nous faire une loi de l'étudier et de l'approfondir avec autant de sollicitude que de constance. Aussi sommes-nous parvenus à acquérir la conviction que l'Empereur de Russie suit une politique trop éclairée, qu'il connaît trop bien les besoins de son propre Empire et la situation de l'Europe, pour se méprendre sur l'inopportunité absolue de toute vue d'agrandissement aux dépens d'un voisin faible et dont la conservation intacte est bien plus conforme aux véritables intérêts de sa propre puissance que ne le seraient son avilissement et sa destruction. Nous savons que tous les Cabinets ne partagent pas notre confiance à cet égard ; je sais aussi qu'il est difficile de ne pas croire à des errements politiques qui pendant plus d'un siècle ont servi de règle à la marche d'un Gouvernement, et d'admettre qu'ils peuvent céder facilement à des besoins nouveaux et différents ; mais c'est parce que nous n'aimons pas à nous livrer légèrement à des impressions que les événements ne tendent que trop souvent à démentir, que nous avons dû vouer une attention toute particulière à l'examen le plus sévère de la valeur des bases sur lesquelles se fonde notre confiance. Ce que la puissance la

plus directement intéressée à éclaircir un fait et à en démontrer l'évidence, ce qu'une Cour qui n'est pas sujette à se livrer à un abandon ou à une légèreté blâmables, ose avancer comme ayant pour elle la valeur d'une certitude, a droit à inspirer de la confiance à un ancien allié que non-seulement elle n'a aucun intérêt à abuser, mais qu'il est bien positivement dans son intérêt de chercher à maintenir sur une ligne d'action commune.

En plaçant ainsi l'Empereur de Russie en dehors de tout soupçon à l'égard de ses vues sur le prochain avenir de la puissance ottomane, nous ne saurions avoir la même tranquillité relativement à la marche de la politique française. La France a certes le sentiment de la nécessité de prévenir ou d'empêcher la chute de la puissance ottomane ; mais elle ne s'en livre pas moins à des calculs qu'une saine politique ne saurait mettre d'accord avec ce sentiment. Ce que le Gouvernement français veut aujourd'hui, les divers Gouvernements qui, dans le cours des trente dernières années, se sont succédé en France, ont constamment voulu, désiré et cherché à l'obtenir. L'Égypte a été considérée depuis longtemps par ces différents Gouvernements comme la conquête assurée de la France. Sans les obstacles insurmontables que la politique des puissances les plus directement intéressées à ce que cette contrée importante ne fût point possédée par la France, a opposés à la consolidation de cette conquête ou à de nouvelles tentatives qu'elle pourrait faire pour reconquérir l'Égypte, il y a longtemps que cette puissance serait parvenue à réaliser à cet égard ses vues ambitieuses. Ce n'est pas à des ministres anglais que nous avons la prétention de rien apprendre à ce sujet qu'ils ne sachent aussi bien et mieux que nous. Si la question de l'Égypte est une question autrichienne, elle est sans aucun doute bien plus encore une question anglaise.

Arrêté dans un élan qu'avec toute l'impartialité dont nous nous faisons une loi nous ne saurions nous empêcher de qualifier de naturel, le Gouvernement français tient à remplacer la question *ajournée* par une sorte de protectorat qu'il se plaît à faire valoir en faveur du Vice-Roi d'Égypte. Ce que valent

les protections de cette nature, l'histoire de tous les temps, et particulièrement celle des époques les plus rapprochées, l'a appris au monde !

En admettant tous ces faits, il nous paraît évident que si les Cours d'Autriche, de Grande-Bretagne, de Russie et de France se rencontrent dans un intérêt politique commun, c'est sans contredit dans celui qu'elles portent à la *conservation du trône du Sultan;* par contre, il n'est pas moins évident qu'entre ces mêmes puissances il faut, dans la question du jour, admettre l'existence d'une nuance importante, et cette nuance range les trois premières Cours sur un même terrain, tandis qu'elle place la quatrième dans une direction particulière et isolée. Les faits viennent à l'appui de ce calcul.....

L'attitude que, d'après ce que vous a dit lord Palmerston, sa Cour prendra dans cette affaire est, à notre avis, tout ce qu'il faut pour assurer au bien, encore possible, les chances de succès désirables.

Au moment où l'Empereur a appris l'envoi à Alexandrie du colonel Campbell, qui était chargé de se mettre en relation avec notre agent en Égypte et de combiner avec celui-ci une marche uniforme, Sa Majesté Impériale a cru devoir offrir au nouveau consul général anglais un appui plus efficace. Le lieutenant-colonel de Prokesch est prêt à partir pour l'Égypte ; il s'y rend avec l'ordre de seconder en tous points les sages efforts du Cabinet britannique *. Le choix de Sa Majesté est tombé sur cet officier parce qu'il réunit à une portée d'esprit utile une connaissance parfaite des affaires du Levant, et celle personnellement de Méhémet-Ali, avec lequel il s'est déjà trouvé dans des rapports de confiance.

Les nouvelles les plus fraîches que nous ayons de Constantinople nous ont été apportées ici par un courrier de l'ambassade de France qui a quitté cette capitale le 30 janvier. M. le maréchal Maison m'a donné connaissance d'un rapport de M. de Varennes, dont il m'a permis de faire prendre la copie ci-jointe. L'internonce m'a adressé un rapport à peu

* Voir les documents suivants, nos 1129 et 1130. (*Note de l'Éditeur.*)

près identiquement conforme à celui du chargé d'affaires de France. M. Mandeville est le seul qui ait fait mention, dans une dépêche dont m'a parlé sir Frédéric Lamb, de la décision qu'aurait prise le Sultan à la suite de la réponse qu'il avait reçue d'Ibrahim-Pacha, de réclamer l'envoi de vaisseaux russes. Le fait est-il vrai? Surpris naturellement du silence qu'observent à cet égard, dans leurs dépêches, et l'internonce et le chargé d'affaires de France, je dois m'arrêter à ce doute. Quelle que puisse être la vérité dans les faits, l'arrivée de quelques vaisseaux de l'escadre de Sébastopol n'aura d'autre valeur réelle que celle d'une mesure de sûreté sur la côte asiatique de l'Hellespont et des Dardanelles livrées à la merci des Égyptiens. L'appel de ces vaisseaux renfermerait, d'un autre côté, la preuve que les intrigues françaises ont reçu un échec, par suite du peu de succès de la démarche de M. de Varennes vis-à-vis d'Ibrahim-Pacha.

Celui-ci, — si je ne me trompe, — n'avancera pas avant d'être muni à cet effet d'ordres exprès de son père, postérieurs à la connaissance que celui-ci aura eue des propositions d'accommodement récemment admises par le Sultan. Les projets de Méhémet-Ali ne tendent *pas encore* au renversement du trône de Constantinople; forcé par les événements, ce rebelle ne ménagerait pas la personne de Mahmoud, mais ses plans suivent une direction plus prudente. C'est à fonder sa propre puissance que le Vice-Roi est encore occupé. Cet objet assuré, plus qu'il ne l'est par des succès militaires remportés sur la faiblesse et l'ineptie de ses adversaires, son point de vue pourra s'élargir. Ce n'est pas de cet avenir que nous avons à nous occuper aujourd'hui. Bornons nos soins aux besoins urgents du moment. C'est positivement dans l'accord que nous considérons comme établi, dans le grand intérêt commun, entre nous et le Cabinet anglais, et qui se trouve acquérir plus de force par la connaissance exacte que nous avons également de la parfaite uniformité des vues de l'Empereur de Russie avec celles de nos deux Cours, que devront se trouver les moyens de salut pratique pour assurer la conservation de l'Empire ottoman, et pour déjouer les vues absolument subversives de

Méhémet-Ali. Je compte également, en faveur des résultats que nous désirons obtenir, sur le retour du Gouvernement français à des idées plus dégagées de vues isolées, et dont la poursuite ne sera point facile lorsque les autres grandes puissances se trouveront placées sur une même ligne de principes.

CONFLIT DE LA PORTE AVEC MÉHÉMET-ALI.

1129. Metternich à Prokesch * (Extr. d'instructions). Vienne, le 3 février 1833. — 1130. Metternich à Prokesch (Instructions secr.). Vienne, le 23 février 1833.

1129. La connaissance que vous avez été mis à même de prendre des correspondances qui ont été échangées dans les derniers temps, sur le déplorable conflit qui s'est élevé entre le Vice-Roi d'Égypte et le Sultan, a suffi pour vous mettre au fait des détails de cette complication.

L'affaire, réduite à ce qu'elle est en réalité, n'est évidemment qu'une révolte de Méhémet-Ali contre son Souverain légitime. Les causes de cette révolte sont de diverse nature; quelles que puissent être ces causes, quelle que soit l'origine dont elles puissent provenir, c'est le Vice-Roi qui est dans son tort, et nous ne lui avons jamais dissimulé notre façon de penser à cet égard. Fidèle à ses principes, l'Empereur condamne la révolte; les dangers de celle dont s'est rendu coupable le Pacha d'Égypte menacent jusqu'à l'existence de la Porte Ottomane. Les nombreux intérêts directs de l'Autriche qui se trouvent compromis par la guerre qui a éclaté entre Méhémet-Ali et le Sultan, les suites de cette guerre et ses résultats possibles, l'influence enfin qu'elle peut exercer sur le repos général de l'Europe, ont imposé à Sa Majesté Impériale le devoir de ne point rester spectateur impassible des événements.

* Ainsi qu'on l'a vu dans le document qui précède, nº **1128**, le lieutenant-colonel de Prokesch fut envoyé en mission extraordinaire à Alexandrie, auprès de Méhémet-Ali. (*Note de l'Éditeur.*)

Si nous condamnons la révolte de Méhémet-Ali, et si nous avons prononcé cette condamnation dans les ouvertures que nous avons fait faire au Pacha rebelle lui-même, nous avons commencé par recommander en même temps au Sultan la plus grande modération, que la déplorable position à laquelle se trouve réduit son Gouvernement lui fait une loi de consulter dans la négociation destinée à mettre un terme à ses différends avec son puissant vassal.

Le temps qui s'est écoulé depuis les premiers succès des Égyptiens nous a offert la possibilité d'être informés de la pensée des principales puissances de l'Europe sur la grave complication du moment.

L'Empereur de Russie n'a point hésité, dès le premier moment, à condamner hautement et entièrement la révolte de Méhémet-Ali. Les explications dans lesquelles ce Souverain est entré à cet égard envers le Sultan ont été les plus correctes en principe et les plus amicales dans la forme. Tous les faits ont répondu depuis à ces dispositions. Je vous autorise à partir de la pleine conviction qu'entre la pensée de Sa Majesté Impériale de toutes les Russies et celle de notre auguste Maître, il n'existe aucune différence dans la manière d'envisager la question turco-égyptienne, et de calculer les dangers que provoquerait pour les deux Empires la dissolution de l'Empire ottoman.

La connaissance que vous avez été à même de prendre des explications qui ont eu lieu antérieurement, et dans les derniers temps, entre le Cabinet anglais et le nôtre, sur cette même question, vous a prouvé que la pensée des deux Cabinets se rencontre également sur la nécessité de prêter au Sultan tout l'appui possible pour l'aider à conserver son trône, et à conclure promptement un arrangement qui puisse mettre un terme à ses déplorables différends avec Méhémet-Ali.

La France, enfin, s'est récemment expliquée vis-à-vis de nous dans un sens non moins conforme à nos vœux quant au point de vue conservateur sous lequel elle envisage cette question.

Vous êtes cependant trop au fait de la ligne politique qu'a

suivie la France, pour ainsi dire, de tout temps et sous les régimes les plus différents, à l'égard de l'Égypte ; vous connaissez trop exactement les vues qu'elle a eues constamment sur ce pays, sous tous les Gouvernements qui s'y sont succédé et qui ont jeté de profondes racines dans l'esprit même de la nation, pour être surpris de l'influence directe qu'elles ont exercée dans les errements suivis par le Cabinet des Tuileries à propos de ce conflit. Nous n'accusons pas cette puissance d'avoir excité Méhémet-Ali à la révolte, mais, sans les secours de tout genre que n'a cessé de lui prêter la France, le Pacha ne se serait senti ni la force ni l'audace nécessaires pour se lancer dans une entreprise qui, si elle pouvait ne pas lui paraître impossible à tenter contre la faiblesse de la Porte, devait cependant l'exposer nécessairement à de graves complications avec plusieurs puissances de premier ordre. Ce n'est pas, par conséquent, avec l'aide directement avouée de la France, que Méhémet a agi, mais ce n'est certes ni à l'insu des agents français, ni sans se laisser guider par leurs conseils, qu'il s'est lancé dans l'arène.

La France regarde l'Égypte comme une conquête qui tôt ou tard ne peut lui échapper, et le mot connu de Napoléon : « que la Méditerranée est destinée par la nature à être un lac français », n'a certes rien perdu de sa valeur aux yeux du Gouvernement actuel. Cette tendance est contre-balancée par l'intérêt politique que voue la France, sous tant de rapports importants pour elle, à la conservation du trône ottoman. Placé entre des dilemmes contradictoires, le Cabinet des Tuileries flatte les deux rivaux et tâche de s'élever entre eux au rôle de protecteur et de médiateur dans leurs querelles. La proposition faite dernièrement au Cabinet britannique par le Gouvernement français, de se réunir à lui pour une *médiation* commune, est une suite du système que nous venons de signaler.

Si les principes connus de notre Cour ne s'opposaient pas à ce que nous puissions jamais nous reconnaître le droit de nous porter comme *médiateurs* entre un Gouvernement légitime et des sujets révoltés, des motifs puissants fondés sur une

politique saine et éclairée nous défendraient de choisir cette forme pour mettre un terme au conflit du jour.

Nous désirons le règlement le plus prompt du différend entre Méhémet-Ali et la Porte. Le Sultan s'est déclaré prêt à lui faire des concessions. Vous devrez mettre constamment tous vos soins à engager le Vice-Roi à ne pas élever trop haut ses prétentions. Évitez soigneusement dans votre conduite toute nuance qui pourrait prêter à votre action la couleur d'une *médiation,* d'après la valeur diplomatique du terme. Nous ne sommes pas non plus *neutres* dans tout ce qui est relatif à la pacification ; l'Empereur est l'ami du Sultan, il n'est pas celui du Vice-Roi. L'amitié que professe notre auguste Maître pour le Monarque ottoman n'est cependant pas aveugle ; Sa Majesté Impériale connaît la situation où se trouve la Porte ; Elle ne se fait point illusion sur les moyens de tout genre qui constituent dans ce moment la force du Pacha d'Égypte. Placés sur la ligne d'une amitié éclairée, nous saurons donner de bons conseils au Divan ; nous n'en avons pas d'autre à donner à Méhémet-Ali que celui de se soumettre.

Il me serait impossible de vous donner aujourd'hui des instructions plus détaillées.

Metternich à Prokesch (Instruction secr.). Vienne, le 23 février 1833.

1130. J'ai rédigé en français les instructions qui précèdent, afin de pouvoir les communiquer dans l'original aux Cabinets de Russie et d'Angleterre. Vous pouvez de même donner connaissance du contenu de ce document au colonel Campbell.

Du reste, les instructions dont je parle embrassent, quant au fond, la manière dont nous envisageons l'affaire présente.

Il importe, Monsieur, que vous n'oubliiez jamais deux points de vue qui sont essentiels dans l'attitude politique que nous avons prise :

1° La condamnation absolue de la révolte ;

2° Notre résolution invariable de n'accepter dans aucun cas

le rôle de *médiateurs* entre le Souverain légitime et le rebelle qui s'est insurgé contre lui.

Les Cabinets sont d'accord en ce qui concerne le premier de ces principes; quant au second, le Gouvernement français a déjà manifesté à Constantinople, à Alexandrie et à Londres ses vues, qui diffèrent de celles des autres puissances. Si le Cabinet français ne trouve personne pour soutenir les idées erronées qu'il met en avant, ses déclarations resteront à l'état de lettre morte; dans le cas où le Pacha d'Égypte ou le Divan tomberait dans le piége, il deviendra d'autant plus nécessaire que les Cours d'Autriche, de Russie et de Grande-Bretagne restent sur le terrain qui est le seul correct, je dirai même le seul pratique, le seul qui réponde à l'intérêt général.

Il faudra que les prétentions élevées par Méhémet-Ali sur la Syrie, prétentions qu'il a déjà fait valoir de fait avec un succès qui compromet au plus haut point l'honneur de la Porte, obtiennent la sanction légale du Grand Seigneur. En fin de compte, cette sanction ne fera pas défaut au Pacha d'Égypte; toutefois nous reconnaissons comme possible que, selon son habitude, le Divan, cédant à l'influence d'une situation meilleure, rétracte maintes paroles prononcées sous l'empire d'un danger pressant, ou que du moins il essaye de limiter autant qu'il le pourra la portée de ses engagements. Notre intervention à Constantinople aura pour but de combattre une pareille tendance.

Mais même au mot de *Syrie* se rattachent des idées de nature très-diverse. Il semble que la Porte entende par là purement et simplement le pachalik d'*Acre*. Les prétentions de Méhémet-Ali iront plus loin; la Porte ne pourra guère lui disputer le pachalik de Damas. Si l'affaire pouvait se dénouer au prix de cette dernière concession, nous conseillerions également au Sultan de consentir à la faire. Mais toute extension du côté de la Caramanie menacerait nécessairement la puissance de la Turquie dans son sanctuaire. Nous ne conseillerons jamais au Sultan de la permettre.

Sans vouloir aujourd'hui nous engager davantage dans des questions de détail, nous prévoyons que la Porte pourrait bien

demander la réduction de la flotte égyptienne, et nous reconnaissons qu'elle aurait parfaitement raison en cela. Ce point si considérable nécessitera une entente entre les puissances.

Si l'on ne peut guère espérer d'obtenir des avantages matériels pour la Turquie, il faut attacher une importance d'autant plus grande à gagner le plus possible sous le rapport de la forme. Il faudra qu'à cet égard la soumission de Méhémet-Ali soit complète.

Veuillez, Monsieur, ne pas vous écarter de ces points de vue, et régler votre conduite en conséquence. En suivant la direction que je vous indique par les présentes, vous ne risquerez jamais d'agir à l'encontre des principes et des vues de votre Cour.

L'AFFAIRE ROUSSIN.

1131. Metternich à Apponyi, à Paris (D.). Vienne, le 18 mars 1833. — 1132. Metternich à Apponyi, à Paris (D. rés.). Vienne, le 18 mars 1833.

1131. Par un rapport confié à un courrier de l'ambassade anglaise, l'internonce nous avait informés, sous la date du 24 février, qu'une transaction avait été conclue le 21 entre l'amiral Roussin et le Divan*. Par ce même courrier, l'ambassade de France à Vienne avait reçu des lettres de l'amiral, dont elle a bien voulu me donner connaissance, et par lesquelles celui-ci lui avait annoncé qu'il venait de conclure la paix entre Méhémet-Ali et le Sultan.

Les détails que vient de nous transmettre notre représen-

* L'amiral Roussin fut envoyé à Constantinople comme ambassadeur de France, avec des pouvoirs illimités. La transaction conclue entre le représentant de la France et la Porte (21 février) portait que le premier s'engageait à amener Méhémet-Ali à la soumission moyennant l'investiture d'Acre, de Naplouse, de Jérusalem et de Tripoli; par contre, la Porte aurait à renoncer à l'appui de la Russie, et par suite, à éloigner la flotte russe, qui était à l'ancre devant Buyukdéré. Le 8 mars, Méhémet-Ali refusa d'accepter les conditions qui lui avaient été proposées. (*Note de l'Éditeur.*)

tant près la Porte, tout en confirmant le fait de la signature d'un acte entre l'amiral français et le reïs-effendi, prouvent cependant que l'engagement contracté par M. le baron de Roussin ne l'a point été au nom du Vice-Roi d'Égypte, mais au nom de son propre Gouvernement, lequel se charge de forcer Méhémet-Ali à souscrire aux conditions proposées par le Grand Seigneur et dont Halil-Pacha a été le porteur à Alexandrie, contre l'engagement qu'a pris la Porte de renvoyer immédiatement l'escadre russe qui venait de jeter l'ancre dans le Bosphore.

Il nous est prouvé, Monsieur l'ambassadeur, que telle est la véritable position des choses, et c'est sur elle que nous vous chargeons de vous entretenir avec M. le duc de Broglie avec cette franchise qui n'a cessé de caractériser nos explications avec le Cabinet français.

S'il existe une vérité politique incontestable, c'est qu'il n'y a pas une puissance plus directement intéressée que l'Autriche au sort de l'Empire ottoman. Plus notre système politique général repose sur des principes conservateurs, plus il est de notre devoir comme de notre intérêt d'appliquer ce système au grand État voisin.

Si l'histoire d'une longue série d'années offre des preuves multipliées que telle a été en effet la ligne de conduite que nous avons suivie à l'égard de la Porte ottomane, cette vérité a reçu une démonstration nouvelle par la conduite que nous avons observée dans l'affaire grecque. Abstraction faite du principe sur lequel reposait l'émancipation de la Grèce, nous avons tenu constamment en vue la conservation du trône de Constantinople, et il n'est pas une considération que nous n'ayons subordonnée à cet intérêt, qui est vital pour notre propre Empire. Nous n'avons point hésité à séparer notre marche de celle de nos anciens et intimes alliés; nous avons bravé une opinion publique fortement excitée contre nous; nous avons enfin porté tous les genres de sacrifices à ce qui pour nous a toute la valeur d'une cause qui est heureusement tout aussi européenne qu'autrichienne. Cette vérité établie, il s'ensuit, avec évidence, que tout événement qui tend à con-

solider ou à troubler le repos dans le Levant ne peut non-seulement nous être indifférent, mais qu'il a le droit de fixer notre plus sérieuse attention. Parmi les événements de cette nature, nous mettons en première ligne aujourd'hui la révolte du Pacha d'Égypte, et la part que prennent à cette complication déplorable les puissances le plus à portée d'exercer de l'influence sur ces résultats possibles. Ces puissances sont, sans nul doute, les deux Cours impériales voisines de l'Empire ottoman, et les deux grandes puissances maritimes.

Dès les premiers moments du soulèvement de Méhémet-Ali contre le Sultan, l'Empereur de Russie s'est expliqué à cet égard envers l'Empereur notre auguste Maître avec la plus entière franchise, et avec une rectitude de vues et de principes parfaitement conformes aux nôtres. Chaque pas qu'a fait la Cour de Russie depuis cette époque, dans l'intérêt commun, a porté le caractère de ces mêmes principes.

Le Cabinet britannique n'a également point tardé à entrer en communication avec nous sur cette même affaire. Il ne nous a pas été difficile d'acquérir la certitude qu'il l'envisageait sous le même point de vue que nous, et qu'à cet égard sa pensée ne différait pas de la nôtre.

M. le duc de Broglie s'est enfin également ouvert à nous par votre intermédiaire. La réponse que j'ai eu l'honneur de vous adresser sans retard doit avoir prouvé à ce ministre que les deux Cours sont d'accord sur la nécessité d'empêcher que la révolte du Pacha d'Égypte ne compromette l'existence de l'Empire ottoman, et, vu l'état de faiblesse déplorable auquel celui-ci est réduit, de circonscrire les événements dans les limites les plus étroites possibles.

Lorsqu'il existe entre les principales puissances une aussi heureuse concordance de vues et de déterminations, comment est-il devenu possible qu'un intérêt que toutes reconnaissent et qu'elles avouent leur être commun, ait pu se trouver compromis au point où nous craignons malheureusement qu'il puisse l'être aujourd'hui ; qu'une affaire qui, pour être conduite à son terme le plus désirable, n'eût réclamé qu'une

marche claire et simple de la part de ces mêmes puissances, puisse offrir des chances de désunion entre elles, si riches en conséquences déplorables? On ne saurait l'attribuer qu'à une seule cause, et c'est sur cette cause que nous n'hésitons pas à nous expliquer; elle vous a été signalée par M. le duc de Broglie lui-même, dans l'entretien que vous avez eu avec ce ministre.

L'Empereur de Russie a fait au Sultan des offres de secours, au moment du danger le plus flagrant où ce Souverain se soit encore trouvé exposé. Dans quel esprit et dans quel but ces offres ont-elles été faites? Le Monarque russe a-t-il en vue la ruine ou l'affaiblissement de l'Empire ottoman? Vise-t-il à se faire payer de ses services momentanés par des concessions qui, dans leurs résultats, auraient la valeur d'un affaiblissement pareil? Cette question, Monsieur l'ambassadeur, est d'une haute importance, et l'Autriche, je n'hésite pas à l'avancer, est tout aussi intéressée à sa solution que la Porte elle-même, car, quelque vrai et sincère que puisse être l'intérêt que voue la France ou toute autre puissance à l'existence du trône ottoman, celui que doit y prendre et qu'y prend en effet l'Autriche est nécessairement plus vif et plus direct encore; il se rattache à des antécédents d'une haute valeur pour elle, et dans les conjonctures politiques actuelles, aucune puissance assurément ne saurait être plus fortement et plus directement intéressée à sa conservation. Nous avons dû, par conséquent, nous considérer comme plus particulièrement appelés à évaluer les dangers du moment et les chances qu'ils peuvent amener, et lorsqu'un Cabinet qui, quels que soient les jugements contradictoires qu'on puisse porter sur sa conduite habituelle, n'a certes jamais mérité, dans les temps les plus difficiles, le reproche de *légèreté,* s'est déclaré assez exactement informé pour être confiant, il nous semble que d'autres Cabinets n'ont pas le droit de s'abandonner à des doutes qui mettent en danger la cause commune.

C'est ce qui vient néanmoins d'arriver. Il est évident que l'amiral Roussin s'est laissé influencer par des doutes; car là où les puissances veulent une même chose et où le danger est

pressant, il n'est pas permis d'admettre comme possible qu'un Cabinet puisse vouloir compromettre la chose même par un simple calcul de jalousie politique. Il est des influences tellement fondées sur une force des choses indubitable, que ce serait une vaine prétention que de vouloir les nier ou les combattre. De ce nombre est l'influence que doit nécessairement exercer tout grand corps politique sur des États limitrophes. Dans la présente occurrence, la Russie ne peut rester étrangère aux dangers que court l'Empire ottoman; elle doit, ou favoriser Méhémet-Ali, ou se déclarer hautement contre ses vues ambitieuses. Elle doit prêter au Sultan le secours que réclame d'elle ce Souverain, ou se déclarer pour la cause du rebelle. Si l'Empereur notre auguste Maître avait eu à la portée de Constantinople, pour protéger l'existence du trône ottoman, les moyens matériels dont vient de disposer l'Empereur Nicolas en faveur du Sultan, Sa Majesté n'eût pas hésité un instant à se prêter à toute demande de secours qui lui eût été adressée par le Divan; et si dans ce cas nous avions rencontré dans le nouvel ambassadeur de France à Constantinople une opposition ouverte de la nature de celle qui vient de se manifester à l'égard de la Russie, quel jugement aurions-nous porté de cette opposition? que dirait enfin le Gouvernement français si les puissances devaient lui interdire toute manifestation de l'intérêt qu'il prend au salut de l'Empire ottoman? Il est des circonstances, Monsieur l'ambassadeur, où les explications entre les Cabinets ne sauraient être trop franches; leur position en face des dangers qui menacent l'ordre public est trop difficile pour qu'il ne soit pas désirable de leur voir éviter des conflits.

D'après les nouvelles du 26 février, Ibrahim-Pacha ne tenait pas compte des ordres de son père, ou bien ses ordres n'avaient d'autre but que de lui faire abandonner momentanément sa marche sur Scutari. Il vient de s'emparer de Smyrne sans coup férir. L'amiral Roussin se fera-t-il obéir du conquérant, et, dans le cas où il en serait autrement, quels moyens la France croira-t-elle devoir employer pour remplir les engagements que son ambassadeur a contractés envers le Divan? Ces questions, Monsieur l'ambassadeur, ont une

haute portée ; elles embrassent bien des éventualités pour l'avenir ; et lorsque nous les voyons soulevées parce qu'on a consigné dans un acte diplomatique la condition du *renvoi* instantané d'un secours réclamé, d'une part, avec instance, et accordé, de l'autre, avec bienveillance et bonne foi, et, ce qui plus est, l'exigence du renvoi d'une escadre qui, pour se retirer, n'attendait déjà plus que le vent favorable ; alors nous sommes en droit de regretter une chance de complications nuisible à la cause commune, inutile pour le but qu'on se propose et compromettante pour l'intérêt même de la cause qu'elle devrait servir.

En faisant lecture à M. le duc de Broglie de la présente dépêche, vous voudrez bien fixer son attention particulière sur le sentiment que nous avons de la gravité de la complication nouvelle. C'est la force de ce sentiment, lequel porte sur une question d'intérêt général, qui nous a servi de guide dans la rédaction de ce travail. En nous expliquant avec une franchise entière, nous croyons, dans de telles circonstances, remplir un devoir envers nous-mêmes comme envers ceux auxquels nous nous adressons.

Metternich à Apponyi, à Paris (D. rés.). Vienne, le 18 mars 1833.

1132. L'incident créé par la convention du 21 février est de même nature que ceux qu'a provoqués dans toutes les affaires le Gouvernement de Juillet. Cette convention a la valeur morale des affaires d'Ancône et d'Anvers ; elle est analogue au rôle joué par la France et à celui qu'elle joue encore dans l'affaire hollando-belge, dans celle de la Suisse, de l'Espagne et du Portugal. Partout nous retrouvons les mêmes principes, la même jactance, et l'envie désordonnée du Gouvernement français de s'emparer à tout prix du rôle prépondérant dans la question du jour. Ce qu'il a fait la veille, il a la prétention de le faire le lendemain dans toutes les circonstances.

La dépêche ostensible que je vous adresse a pour nous la valeur d'un acquit de conscience. En défendant la cause de

la saine politique, nous défendons en même temps celle de l'Empereur de Russie et la nôtre. Le jour où nous avons hautement prononcé notre approbation de la ligne de conduite que suit ce Souverain dans l'affaire turco-égyptienne, le jour où dans cette affaire nous avons identifié notre propre conduite à la sienne, les soupçons qu'élève un Cabinet tiers et qu'il avoue hautement avoir conçus contre les intentions du Monarque russe, doivent nécessairement porter également sur nous et sur la cause en faveur de laquelle nous nous sommes prononcés. Dans le cas dont il s'agit aujourd'hui, il devra sans doute paraître difficile au Cabinet français de nous prêter des vues destructives à l'égard de l'Empire ottoman, et de nous accuser en même temps de vouloir favoriser les projets *ambitieux* de la Russie; mais si la passion de faire preuve de prépondérance politique l'aveugle au point de l'engager à se mettre au-dessus des calculs de la simple raison, il n'en ressort pour nous qu'un devoir de plus de plaider la cause du bon droit. Nous le ferions si notre honneur ne s'y trouvait pas directement engagé; à plus forte raison devons-nous le faire lorsque nous y sommes positivement intéressés. L'Empereur notre auguste Maître s'est déclaré d'accord avec la ligne de conduite que suit l'Empereur de Russie; ceux qui en conçoivent de la défiance contre les motifs qui font agir ce Monarque, doivent taxer notre Cour d'être son complice ou sa dupe. Nous rejetons avec une égale indignation l'une et l'autre de ces suppositions.

L'amiral Roussin a adressé par courrier anglais, expédié de Constantinople le 24 février, une lettre particulière à M. le maréchal Maison, qui m'a dit que son collègue n'était pas tranquille à propos du coup hardi *qu'il avait pris sous sa propre responsabilité de hasarder*. Le maréchal s'est expliqué avec moi sur la conduite de ce collègue dans un sens désapprobateur. Quel qu'ait été le jugement qu'en aura porté le Cabinet français, il ne désavouera pas son ambassadeur, car il ne pourrait le faire sans s'exposer à plus d'une compromission. Ce qu'il fera *peut-être,* ce sera de faire envisager à la Cour de Russie les procédés de l'amiral Roussin à son égard comme n'ayant point été commandés à celui-ci. L'Empereur Nicolas

sera-t-il d'humeur à se contenter d'une semblable excuse? S'il l'accepte, il donnera certes par là une nouvelle preuve de son désir sincère de ramener le plus tôt possible la tranquillité dans le Levant; mais dans cette hypothèse, la plus favorable sans doute aux intérêts du Sultan qu'a embrassés le Gouvernement français en se permettant d'en froisser tant d'autres d'une manière aussi compromettante qu'inutile, la faute qu'a commise l'ambassadeur en sera-t-elle moindre?

Veuillez, Monsieur le comte, donner lecture de la dépêche précédente à M. le duc de Broglie, et vous expliquer également dans le même sens vis-à-vis du Roi. De deux choses l'une: ou le Gouvernement français veut sincèrement le retour de la paix en Orient, ou il ne le veut pas. Dans la première de ces hypothèses, il vient de se rendre coupable d'une faute grave; dans la seconde, il nous paraît qu'il n'a pas à sa disposition, dans ce moment, tous les moyens nécessaires pour hasarder une lutte qui pourrait devenir sérieuse dans des contrées aussi éloignées. Ce n'est plus uniquement avec des moyens maritimes que Méhémet-Ali pourra être ramené à la raison, si la crainte de se compromettre envers les puissances chrétiennes ne l'engage pas à se soumettre complétement au Sultan. La ligne de conduite adoptée par les deux Cours impériales aura été en tout état de cause plus correcte et plus utile que celle qu'a suivie la France. Elle aura été plus correcte en ce qu'elles ont assigné aux deux parties contendantes le rôle qui leur convient sous le rapport du droit et sous celui du devoir; elle aura été plus utile, car ce n'est que par des voies correctes que de graves complications peuvent trouver leur fin véritable. En se chargeant, sans aucun égard, du rôle que le Sultan n'est malheureusement pas dans la possibilité de remplir sans l'aide de l'étranger, le Gouvernement français empiète sur ses droits et sur son honneur. Ce n'est pas la France qui sauvera le Monarque ottoman en se chargeant ainsi de son rôle et en refoulant ce Souverain dans la seconde ligne de l'action; elle ne fera que satisfaire sa propre ambition et dégrader, encore plus qu'il ne l'est déjà, le Sultan aux yeux de son propre peuple. Tout dans cette marche est faux, et tout

porte le caractère de l'intolérable jactance du Gouvernement qui est en réalité le plus faible de la chrétienté.

Expliquez-vous, Monsieur l'ambassadeur, vis-à-vis de M. de Broglie avec une entière franchise. Tout ce qui regarde l'Empire ottoman, tout ce qui concerne les vues véritables ou présumées de la Russie en faveur ou au détriment de l'existence de cet Empire, est bien plus directement de notre domaine que de celui de la France. Si l'impartialité que nous consultons dans notre marche politique, et qui sert de base à tous nos calculs, nous engage à reconnaître à la France un intérêt direct dans les affaires d'Orient, nous cesserions d'être impartiaux si nous pouvions lui reconnaître le droit de se considérer à cet égard comme placée en première ligne. Ce droit, nous ne sommes non-seulement pas disposés à le lui reconnaître, mais nous le revendiquons explicitement en notre faveur, ou, si l'on veut, à notre charge *.

SUR LA SITUATION DU WURTEMBERG.

1133. Metternich à Schœnburg, à Stuttgard (D.). Vienne, le 24 mai 1833.— 1134. Metternich à Schœnburg, à Stuttgard (D. rés.). Vienne, le 24 mai 1833.

1133. Sa Majesté a lu les différentes communications que vous nous avez adressées dans les derniers temps sur les vues et sur les désirs du Roi de Wurtemberg avec l'attention qu'elles méritent à tous les égards.

Il est absolument hors de doute aujourd'hui que le Roi sent l'état d'extrême faiblesse qui n'est que trop le partage de beau-

* Comme on le sait, le conflit turco-égyptien dont il est question dans les documents qui précèdent, nos 1128-1132, se termina par le firman d'amnistie de la Porte (4 mai), à la suite duquel la mise hors la loi qui avait été prononcée contre Méhémet-Ali et Ibrahim fut rapportée ; de plus, le premier obtint, outre les pachaliks d'Égypte et de Crète, la Syrie et la Palestine à titre de fief, et le second, au même titre, reçut Adana, dans l'Asie Mineure.

coup de Gouvernements allemands. Ce qui est possible pour les forts ne l'est souvent pas pour les faibles ; or, c'est dans cette situation que se trouvent les Souverains allemands. Le Roi désire du secours ; l'Empereur, fidèle à ses principes, est toujours prêt à venir en aide aux autres membres de la Confédération, en tant que ses moyens le lui permettent. Mais précisément par suite de cette tendance, qui s'est déjà si souvent manifestée par des actes, il est de notre devoir d'envisager les choses en face et de les examiner sérieusement, afin de ne pas nous tromper dans le choix des moyens à employer. Cette nécessité est d'autant plus impérieuse qu'il n'y a pas le moindre désaccord entre les Gouvernements, relativement à l'étendue ou à l'insignifiance des maux à combattre ; aussi ne s'agit-il pas *de se demander si un secours est nécessaire, mais de choisir les meilleurs moyens de salut.*

Pour asseoir sur une base solide nos vues relativement à une question d'une importance aussi capitale, je crois devoir avant tout formuler les propositions suivantes :

1° La situation pénible et périlleuse dans laquelle se trouvent les Gouvernements de l'Allemagne du Sud doit être considérée à un double point de vue : celui de la position commune *à tous* les Gouvernements, et celui de la position *particulière à chacun.*

Le repos intérieur de *tous* les États est menacé par l'existence d'un parti hostile placé en face d'eux et qui est arrivé à une puissance formidable. Ce parti pèse sur le corps social comme une influence maligne pèse sur les individus. Le corps tout entier est exposé à l'invasion du mal. Le fléau est le même partout, et s'il se manifeste sous des formes différentes, il faut en rechercher la cause non dans la nature uniforme de la contagion, mais dans la diversité que présentent les individus. Par suite des fragiles constitutions modernes et aussi par suite de la grande somme de fautes administratives de tout genre qui ont été commises, les États de l'Allemagne du Sud sont au nombre de ceux qui sont les plus susceptibles d'être envahis par le mal, et en même temps il faut les mettre au nombre des corps qui sont le moins capables de

résister au fléau ; car il existe entre les constitutions modernes et le mal lui-même l'analogie qu'on trouve entre la cause et ses effets.

2° En reconnaissant la différence qu'il y a entre les États selon qu'ils sont plus ou moins susceptibles d'être attaqués par le fléau qui les menace, nous n'en faisons aucune quant à la nécessité dans laquelle se trouvent tous les Gouvernements de le combattre par tous les moyens en leur pouvoir. Il s'agit de sauver *le premier* de tous les biens, la *propriété,* la *propriété matérielle* aussi bien que la *propriété morale;* en réalité, la lutte est déclarée entre ceux *qui possèdent* et ceux *qui veulent posséder*.

Après s'être longtemps posée en protectrice du *droit,* la faction subversive a dû enfin jeter le masque. Elle commence maintenant à dévoiler ses projets, et s'il existe encore aujourd'hui des hommes d'État ou, pour mieux dire, des hommes revêtus de fonctions publiques qui ne voient pas clair dans la situation, ils sont certainement bien moins nombreux qu'ils ne l'étaient à une époque qui n'est pas loin de nous.

Mais c'est précisément sur le terrain *pratique,* sur celui de la *défense du droit,* que la situation intérieure des États présente la plus grande diversité. Autant les défenseurs des constitutions modernes avaient fait de belles promesses à cet égard, autant ils sont restés stériles dans l'exécution; ou bien les uns ont montré jusqu'à l'évidence qu'ils ne savaient pas de quelle nature étaient leurs conseils, et les autres ont prouvé que, poussés par des considérations personnelles, ils débitaient comme une marchandise de bonne qualité un poison dont ils connaissaient le danger. Dans les États qui s'appellent *constitutionnels* par excellence, le pouvoir du Gouvernement n'est que trop affaibli, et quand les Souverains ont besoin de faire acte d'autorité, ils ne trouvent guère d'autre ressource vis-à-vis de leurs Chambres que dans des chicanes d'avocat plus ou moins déguisées, ou dans l'application de lois d'exception nettement formulées, c'est-à-dire dans des lois qui, par leur nature même, constituent les plus pitoyables expédients, et qui portent avant tout le cachet du marasme dont le corps politique est affligé.

Une existence dont la conservation est subordonnée à des lois d'exception est fort triste ; elle est, à coup sûr, diamétralement opposée à l'utopie que rêvent les prêcheurs de constitutions.

3° Deux sortes de dangers menacent les États de l'Allemagne du Sud, ou plutôt c'est un seul danger qui se présente sous deux formes.

L'une de ces formes est la forme législative, l'autre est la guerre des rues.

De ces deux formes, la première est inconstestablement la plus difficile à combattre et à vaincre, car elle ne se prête par aucun côté à une attaque matérielle.

La seconde ne devient la plus dangereuse que si la *révolte* a déjà pris le caractère de la *révolution;* or, ce caractère, la faiblesse morale et matérielle des Gouvernements, quand elle est arrivée à son plus haut point, ou les progrès d'idées révolutionnaires qui se sont emparées des masses elles-mêmes, peuvent seuls le lui donner. L'*Allemagne* n'est pas encore tombée aussi bas, nous croyons pouvoir l'espérer. Je dis à dessein : l'*Allemagne;* car lors même qu'un État quelconque serait dans l'impossibilité absolue de se défendre lui-même, la *Confédération* serait encore là, comme un moyen à employer en deuxième instance, avec ses ressources auxquelles on n'a pas eu souvent recours jusqu'à présent.

4° J'appelle l'appui de la Confédération un moyen à employer en deuxième instance, car ce n'est qu'ainsi qu'on peut le considérer et y recourir. La Confédération ne peut pas *gouverner* pour ses membres, car autrement elle cesserait d'être un tout composé de parties souveraines ; grande est la différence entre une *confédération d'États* et un *État confédéré*. Aujourd'hui la révolution qu'on projette de faire en Suisse repose sur la substitution d'une de ces formes politiques à l'autre. Le corps tout entier peut et doit prêter assistance à ses membres ; mais l'appui de la Confédération ne saurait se concevoir comme un moyen à employer en première instance.

Cette proposition, qui est d'une vérité incontestable, trouve son application par rapport à l'une comme à l'autre forme des dangers qui menacent les États.

Relativement à la forme législative, je me permets de faire les observations suivantes :

Les Gouvernements n'agissent sagement que s'ils procèdent en suivant les voies légales. Dans les États devenus constitutionnels selon le nouveau système, on peut non-seulement trouver sans peine de graves lacunes, mais, ce qui entraîne des conséquences bien plus fâcheuses, — car des lacunes peuvent se combler, — il est positivement démontré que le système d'après lequel les constitutions ont été faites n'est, de sa nature, nullement pratique. Cependant ces constitutions subsistent, et, d'après mon intime conviction, de même qu'elles sont hors d'État de durer des siècles, peut-être même des fractions de siècle, tout aussi peu peuvent-elles être supprimées d'un seul coup.

Aussitôt après l'introduction des nouvelles constitutions, surgit ce qu'on a appelé l'*opposition constitutionnelle*. Partout on céda à cette opposition, et le résultat auquel ce système de concessions journalières conduisit en peu d'années est manifeste aujourd'hui ; les Gouvernements sont placés sur le terrain dont l'opposition s'est retirée pas à pas pour se réunir sur celui de la démagogie pure, sur un terrain qui, au point de vue légal (non pas au point de vue logique), est aussi loin du terrain constitutionnel que la *République* peut l'être de la *Monarchie*.

Sur le terrain que l'opposition démagogique a abandonné par le fait, quand même elle ne veut pas encore l'avouer, il faut tout d'abord que les Gouvernements arborent leur drapeau, qu'ils ne s'aventurent pas à s'en éloigner, mais qu'ils se tiennent prêts à repousser toute attaque. Ici l'on peut affirmer que la défensive morale est plus puissante que l'offensive. L'expérience ne tardera pas à montrer qu'il n'y a que deux éventualités possibles : ou bien l'opposition désarmera, ou bien elle ira jusqu'à provoquer à la résistance ouverte. Dans le premier cas, le moment sera venu où tous les gens bien pensants pourront constater les lacunes qui existent dans les constitutions, et où les Gouvernements pourront se sentir assez forts de cet appui pour entreprendre une réforme

salutaire dans les bases des constitutions, et principalement dans la manière dont elles ont fonctionné jusqu'à présent. Je considère comme des réformes absolument indispensables celles qui porteraient sur les points suivants :

1° L'incompatibilité reconnue des règlements actuels du service administratif avec le système représentatif ;

2° La publicité des *délibérations* des assemblées d'états, au lieu de celle des *recez de ces assemblées;*

3° L'affranchissement de la censure accordé aux écrits politiques.

Qu'on se figure ces trois maux écartés; combien la situation de l'Allemagne ne changerait-elle pas au point de vue législatif, et, si l'on y ajoutait une sage et sérieuse réforme des universités, combien ne changerait-elle pas au point de vue moral !

Si l'opposition voulait en venir à la lutte ouverte, il ne resterait aux Gouvernements d'autre parti à prendre que de l'accepter pour la soutenir dans le corps fédéral tout entier. La répression des *révoltes* provoquées par l'influence de la propagande est également un résultat à obtenir en première instance par les différents Gouvernements. En deuxième instance ils trouveront l'assistance de leurs voisins et de la Confédération tout entière.

C'est dans ces quelques mots que je crois avoir formulé en substance, d'une manière aussi claire que possible, nos vues sur la situation. Elles reposent sur trois points :

Sur la persévérance des Gouvernements à se maintenir sur le terrain légal;

Sur le recours à l'assistance de la Confédération en deuxième instance;

Enfin sur la nécessité de tenir prêtes les forces matérielles indispensables, qui doivent être dans un état de mobilisation attestant cette nécessité.

Le lieutenant-colonel comte Lichnowsky est chargé de vous exposer plus amplement, à vous et à Sa Majesté le Roi, les idées qui peuvent mieux faire comprendre nos vues relativement au dernier point.

Metternich à Schœnburg, à Stuttgard (D. rés.). Vienne, le 24 mai 1833.

1134. Si vous avez lu avec attention la dépêche qui précède, et si vous en avez bien pesé le contenu, vous n'aurez pas un seul instant de doute au sujet de l'esprit des instructions que nous donnons au comte de Münch-Bellinghausen, président de la Diète, qui va retourner prochainement à Francfort. Pénétré de la conviction que les ennemis de l'ordre de choses existant en Allemagne n'ont tourné leur haine contre la Diète que parce qu'ils reconnaissent en elle l'adversaire le plus puissant, le plus fort et en même temps le plus déclaré de leurs vues, qui tendent au renversement des divers Gouvernements, et partant du point de vue que le corps fédéral tout entier est appelé et tenu à soutenir avec la plus grande énergie possible les efforts de ses différents membres, afin d'opposer une digue solide au flot montant du principe démocratique, le président de la Diète ne s'écartera en rien, pendant la prochaine session, de la voie tracée par les résolutions du 28 juin de l'année dernière, et c'est ainsi que sa marche favorisera l'intérêt général et donnera de la force aux différents États.

Si les Princes constitutionnels commencent par s'entourer d'hommes honnêtes et éprouvés, fidèles au principe monarchique, dévoués non pas aux doctrines du jour, mais à l'intérêt de leur pays et à leurs Souverains, — et l'on en trouve encore dans chaque pays ; — si l'on ne craint pas de rompre ouvertement avec les doctrinaires ; si les ministères ainsi formés, forts de la certitude de trouver en cas de besoin, dans la Confédération, une assistance morale et matérielle toujours prête, usent de prudence dans la lutte à soutenir contre les assemblées d'états, on peut s'attendre, en fin de compte, à voir les gens bien intentionnés se grouper autour du Gouvernement et se mettre en travers des desseins des méchants, comme cela s'est fait avec un succès marqué dans les pays de Weimar et de Nassau. Nous regarderions cette manière de procéder dans les grands États constitutionnels comme étant la plus

utile sous plus d'un rapport. Un Souverain constitutionnel qui, suivant la voie tracée par la constitution, en arriverait par degrés à subir toutes les conséquences du système constitutionnel jusqu'à la cessation du fonctionnement de la machine politique, chose contraire aux principes généraux aussi bien qu'aux institutions particulières de la Confédération; qui prouverait par là que la prudence unie à la fermeté est à même de déjouer les intrigues des démagogues qui se retranchent derrière les formes constitutionnelles ; ou qui démontrerait jusqu'à l'évidence au bon sens le plus vulgaire qu'il est impossible de gouverner avec un pareil système sans miner le bonheur réel et durable du peuple; un tel Souverain rendrait, croyons-nous, un service signalé à la cause commune. Dans le premier cas, l'échec du principe démocratique dans les Chambres des grands États aurait des conséquences incalculables au point de vue de l'extirpation future des nombreux abus qui se sont développés à la suite des constitutions; dans l'autre cas, l'intervention de la Confédération serait justifiée d'une manière qui ne laisserait rien à désirer.

C'est pourquoi nos instructions recommandent au président de la Diète, relativement aux discussions des assemblées d'états, de les faire surveiller avec un soin constant et minutieux par la commission permanente et de s'inspirer de l'esprit désigné plus haut, c'est-à-dire de ne faire intervenir la Confédération qu'après avoir épuisé les moyens fournis par la constitution particulière de chaque pays. Il serait superflu de remarquer à ce propos qu'en établissant cette théorie, nous n'avons en vue que le véritable intérêt des Princes et de la Confédération. Vous connaissez la pensée de notre Cabinet, vous savez que nous avons le courage, la force, et aussi les moyens de secourir les Princes de l'Allemagne du Sud à leur premier appel ; mais nous voulons que, *si cette assistance est rendue nécessaire par les prétentions des assemblées d'états,* elle ne soit accordée que si la résistance est arrivée au point prévu par les résolutions du 28 juin. Ce serait une grande erreur de croire que, dans la situation actuelle, cette assistance serait désirable et, par suite, que les Souverains devraient la provoquer et la

hâter le plus possible par d'habiles manœuvres; nous y trouverions plutôt une difficulté pour le Prince assisté par la Confédération, pour le pays et aussi pour nous-mêmes; mais, dans le cas où il le faudrait absolument, nous serions toujours prêts à encourir cette responsabilité. Je suis convaincu qu'en parlant ainsi je ne m'expose pas à voir ma pensée mal interprétée par Sa Majesté le Roi, car je me tromperais fort, ou bien le Roi lui-même partage mes convictions.

Relativement à l'organisation des menées qui se répandent sur l'Allemagne grâce à la propagande française, le comte de Münch tâchera de régler cette affaire; dans le cas où il y aurait encore quelque divergence dans les vues des différents Cabinets, il s'efforcera d'obtenir les résultats les plus favorables à l'intérêt de la cause commune, et nous comptons fermement, pour cela, sur l'appui du Gouvernement royal du Wurtemberg.

Pour ce qui concerne la question des universités, nous avons eu dernièrement l'occasion d'en parler à la Diète, à propos du vote sur la proposition de la commission, relative à l'Université de Zurich; nous avons exposé nos vues loyalement et nettement, et nous ne manquerons pas de donner sérieusement suite aux paroles que nous avons consignées dans le protocole.

Enfin, en ce qui regarde la question commerciale, nous partons de ce point de vue que, si l'on veut que la Diète soit non-seulement crainte des méchants, mais encore considérée des gens qui pensent bien, son action ne doit pas se borner à affirmer son existence par des mesures répressives, mais que dans les cas où l'acte fédéral prescrit l'action dans des affaires d'intérêt commun, cette action ne doit pas rencontrer d'obstacles. Fidèle à ce principe et se conformant à l'article XIX de l'acte fédéral, l'Autriche prouvera même dans la question commerciale, autant qu'il dépend d'elle et que la situation actuelle le permet, qu'elle est toujours prête à remplir sous tous les rapports les obligations que lui a créées l'acte fédéral.

L'UNION DOUANIÈRE PRUSSIENNE.

1135. Metternich à l'Empereur François (E. de rapport). Vienne, juin 1833.

1135. Par le fait de l'entrée des États de Bavière et de Wurtemberg dans le système douanier prussien, ce dernier vient d'acquérir une consistance et un degré d'importance qui m'imposent le devoir d'appeler respectueusement l'attention de Votre Majesté sur le caractère qu'il prend et sur les conséquences qu'il pourrait avoir pour l'Allemagne en général et pour la Monarchie autrichienne en particulier.

Ce système doit sa naissance au changement qui s'est opéré, il y a environ seize ans, dans la manière de répartir les impôts en Prusse. Auparavant régnait dans cette Monarchie, comme dans la plupart des États européens, ce qu'on appelle le système mercantile, et il y régnait dans toute son étendue ; c'était principalement la propriété foncière qui était chargée de subvenir aux besoins de l'État ; une organisation de l'impôt sur la consommation, à la fois très-compliquée et établissant de nombreuses différences entre les villes et les campagnes, pesait sur le commerce intérieur sans enrichir à proportion les caisses publiques ; par la rigoureuse prohibition des produits étrangers, on croyait et l'on voulait assurer enfin à l'industrie nationale la protection qui lui était indispensable.

Pressée par des embarras financiers toujours plus grands et se trouvant dans l'impossibilité d'assurer à l'État, en restant dans la voie suivie jusqu'alors, les recettes qui lui étaient absolument nécessaires, l'administration prussienne résolut enfin, particulièrement sous le défunt ministre des finances de Motz, de changer complétement de système. Toutes les prohibitions décrétées jadis contre l'étranger furent levées, mais par contre l'importation de tous les produits étrangers, ainsi que tout le transit, furent frappés de droits assez considérables pour assurer à la caisse de l'État d'abondants

bénéfices et pour mettre l'industrie à même de soutenir une concurrence durable avec l'étranger; toute l'administration des domaines fut simplifiée; il y eut de grands changements dans le personnel à cause de la corruption qui s'y était introduite, et le contrôle le plus sévère fut introduit dans cette administration; les impôts multiples et variés qu'on avait établis sur la consommation dans l'intérieur furent enfin remplacés par un droit de consommation (à payer par le premier producteur) qui ne portait que sur quatre objets : la farine, les animaux de boucherie, le vin et l'eau-de-vie.

Ce n'est pas ici le lieu d'exposer longuement les résultats que ce nouveau système a produits jusqu'à ce jour pour l'administration intérieure de l'État prussien; mais ce qui est démontré, c'est qu'il a considérablement augmenté les recettes de l'État, et qu'en même temps la fabrication intérieure, qui (sans doute sous la protection du système antérieur) avait atteint un degré suffisant de perfection pour n'avoir pas à redouter la concurrence des produits étrangers, qui étaient d'ailleurs lourdement imposés, *a augmenté* sa production. Des tableaux indiquant le chiffre de la fabrication prussienne dans les différentes années qui ont suivi l'introduction du nouveau système, tableaux qui ont été publiés officiellement, sur l'ordre du Gouvernement, par un certain conseiller des finances Ferber, ne laissent place à aucun doute sur ce dernier fait.

Toutefois, en mettant en pratique ce système, qui repose sur un ordre rigoureux, sur une régularité parfaite, l'administration prussienne a rencontré une grande difficulté dans l'extrême morcellement de l'État. Séparée en deux grandes parties inégales, couverte de nombreuses fractions de territoires étrangers, qui sont enclavées dans ses possessions, et, d'autre part, ayant quelques-uns de ses propres domaines complétement entourés de territoires étrangers, la Prusse présente incontestablement à ses voisins une étendue de frontières qu'il est impossible de surveiller d'une manière efficace et qui, par suite, est un obstacle à peu près insurmontable pour tout système douanier bien réglé, qui doit procurer des recettes à l'État.

On ne pouvait remédier à cette situation fâcheuse pour la Prusse que si les États plus ou moins enclavés dans la Monarchie prussienne se décidaient à adopter le système douanier de la Prusse ainsi que le tarif des droits douaniers et des impôts établis dans ce pays, et s'ils offraient à cet État une garantie suffisante pour l'exécution de cette stipulation en lui accordant un droit de contrôle sur leur système douanier, afin de le mettre à même de les considérer comme des nationaux relativement à toutes les questions de douane, et à supprimer entre eux et lui les lignes douanières qui le gênaient.

La première tentative de ce genre que la Prusse ait faite a réussi : elle a d'abord gagné à ses idées les duchés d'Anhalt. Entièrement enclavés dans la Prusse, ils recevaient continuellement en franchise de droits tous les produits étrangers, naturels ou fabriqués, par l'Elbe, qui était resté libre par suite des stipulations du Congrès de Vienne et de l'acte de navigation de l'Elbe, signé à Dresde. Ces produits venaient s'emmagasiner dans le pays d'Anhalt et franchissaient ensuite, par voie de contrebande, la frontière prussienne, de l'autre côté de laquelle ils pouvaient, à l'instar des marchandises ayant acquitté les droits, circuler librement au grand préjudice de la caisse de l'État, attendu que, d'après le nouveau système, tout contrôle ultérieur des objets importés est supprimé dans l'intérieur de l'État prussien.

Pour remédier à cette fâcheuse situation, la Prusse s'efforça de faire entrer tout à fait les pays d'Anhalt dans son système douanier, d'après les principes indiqués plus haut, et elle réussit enfin de la manière la plus complète, mais non sans qu'elle eût à triompher de la résistance des princes d'Anhalt, qui croyaient voir dans cette annexion douanière la perte d'une partie de leurs droits de souveraineté.

Après que la voie eut été ainsi frayée, différents autres Princes d'Allemagne suivirent successivement l'exemple des ducs d'Anhalt, et, avant la fin de l'année 1832, le grand-duché de Hesse et la Hesse électorale, la principauté de Waldeck à l'exception de Pyrmont, puis toutes les enclaves de Mecklembourg-Schwerin, de Saxe-Weimar et de Saxe-Cobourg-Gotha,

qui se trouvent en dedans des frontières prussiennes, enfin les Maisons de Schwarzbourg, de Lippe-Detmold, d'Oldenbourg et de Hesse-Hombourg, s'étaient engagés par des traités solennels à entrer dans le système douanier de la Monarchie prussienne.

L'*idée fondamentale* qui règne dans tous ces traités est la même, bien que les détails de l'exécution soient réglés d'une manière différente, suivant les localités, par des conventions particulières. Elle consiste dans une liberté de commerce réciproque et complète entre les États qui font partie de l'union; dans un système douanier uniforme, basé sur des tarifs égaux; enfin dans le caractère commun des mesures prises pour protéger la production indigène des pays faisant partie de l'union, contre la concurrence de ceux qui n'en font pas partie : *mais tout cela sous la protection de la Prusse et sous la prépondérance prussienne.*

D'après cette idée fondamentale :

1° Toutes les entraves commerciales provenant des lignes douanières sont supprimées entre la Prusse et les États qui sont, comme elle, membres de l'union;

2° Par contre, les États de l'union adoptent le tarif douanier de la Prusse pour celles de leurs frontières qui les séparent de l'étranger;

3° Les revenus des lignes douanières tracées autour de la frontière générale qui entoure l'union, sont administrés en commun, mais sous la direction de la Prusse, et le produit de ces recettes est partagé entre les Gouvernements des États de l'union suivant le chiffre de la population de chacun.

Si l'on se demande comment il s'est fait que tant de Princes qui, après tout, ne dépendaient pas absolument de la Prusse, aient accepté des obligations qui, relativement à l'aliénation d'un droit aussi important que l'est le droit régalien sur les douanes, leur ôtaient dans l'avenir toute liberté de mouvement, on verra que chez quelques-uns d'entre eux, particulièrement dans les pays enclavés dans le territoire prussien, c'était une nécessité absolue, vu que la crainte de voir des territoires ainsi enclavés finir par être tout à fait isolés par la

sévérité de l'administration prussienne, les força de consentir à tous les sacrifices. Chez des Cours plus libres, telles que celles de Cassel et de Darmstadt, il semble que, sans parler des moyens de séduction employés par la diplomatie prussienne, qui déploya une activité extraordinaire pour atteindre son but, des considérations purement financières aient amené cette résolution : le bénéfice qui résultait évidemment du nouveau système pour les caisses de l'État, joint à d'autres sacrifices pécuniaires auxquels la Cour de Prusse paraît avoir consenti, décida ces petits Gouvernements, dont les finances étaient en complet désarroi, et toutes les autres considérations s'effacèrent devant celle-là.

Or, si l'union douanière prussienne, telle qu'elle était à la fin de l'année 1832, avec l'extension dont nous avons parlé plus haut, avait pris une forme et une consistance qui devaient inspirer les plus sérieuses réflexions, elle a pris, par suite de l'accession de la Bavière et du Wurtemberg, une importance qui en fait un des événements vraiment considérables de notre époque.

Il devait arriver, par suite d'un concours de circonstances particulier, que la tendance personnelle du Roi de Bavière à vouloir l'indépendance et l'unité de l'Allemagne, tendance notoire et méritant d'ailleurs d'être reconnue avec éloge, se portât avec une prédilection marquée sur le système douanier de la Prusse, dans lequel le Roi s'imaginait voir un premier pas, un pas considérable vers la réalisation de son idée favorite, savoir, *la suppression de toutes les lignes de douanes existant entre tous les États faisant partie de la Confédération germanique*. Confirmé et encouragé de toutes les manières possibles dans cette vue par la Prusse, qui ne voyait que trop bien l'importance de l'accession de la Bavière, le Roi envoya son ministre des finances, M. de Mieg, à Berlin pour négocier l'entrée de ses États dans le système douanier prussien. Ce fonctionnaire, qui déjà antérieurement était favorable aux intérêts de la Prusse, et qui, pendant sa mission, fut traité à Berlin avec une prévenance extraordinaire, ne tarda pas à signer le traité d'accession au nom de la Bavière et du Wur-

temberg, qui était lié avec le premier par des traités et ne pouvait donc se séparer de lui dans cette circonstance. La Cour de Prusse, après avoir enveloppé en grande partie l'Allemagne du Nord du réseau de ses lignes douanières et l'avoir isolée de l'Allemagne du Sud, eut donc la satisfaction de faire entrer dans son système, ainsi que des satellites, la Bavière et le Wurtemberg, deux États de l'Allemagne du Sud qui d'ordinaire étaient si jaloux de leur indépendance, et de voir la ligne douanière prussienne s'étendre jusqu'à l'Inn, aux Alpes Tyroliennes et au lac de Constance.

On put croire un moment que le Roi de Bavière, qui sans doute avait reconnu que dans cette affaire il avait sacrifié une bonne partie de sa liberté d'action, refuserait de ratifier le traité de Berlin, et l'éloignement de M. de Mieg du poste de ministre des finances, éloignement qui eut lieu aussitôt après le retour de ce fonctionnaire à Munich, parut justifier cette supposition. Mais, d'après les dernières nouvelles, on peut considérer comme un fait acquis l'adhésion du Roi au traité principal, et il n'y a qu'une convention provisoire destinée à régler les rapports réciproques des États jusqu'à la fin de l'année courante, qui puisse être soumise à des modifications; il est donc certain, dans tous les cas, qu'à partir de l'année 1834 il faudra donner à la Bavière et au Wurtemberg le nom d'États de l'union douanière prussienne.

Dès que cela eut été accordé en principe par M. de Mieg à Berlin, la Saxe, puis les petits duchés de Saxe et les pays de Thuringe (Reuss, Schwarzbourg, etc.), durent bien prendre le même parti. Comme ces États étaient, pour ainsi dire, étranglés entre les États de l'Autriche, d'une part, et ceux de la Prusse, de l'autre, et que, par suite de l'entrée de la Bavière dans le système douanier prussien, ils se trouvaient privés du débouché, resté libre jusqu'alors, par Plauen, Hof, Baireuth, etc., il ne leur restait d'autre ressource, s'ils ne voulaient pas périr d'inanition dans l'isolement complet où ils étaient réduits, que de s'incorporer à l'union, qui, après tout, leur offrait encore le moyen d'écouler leurs produits dans les pays faisant partie de l'union douanière, et qui assurait des

débouchés à leur trafic, bien que ce fût à des conditions onéreuses. C'est ce qu'ils ont tous fait par des traités successifs, la Saxe en particulier, avec la conscience qu'elle frappait à mort sa foire de Leipzig.

Si je devais maintenant avoir l'honneur de tracer à Votre Majesté un tableau fidèle de la situation créée par ces faits, il ne pourrait se présenter que sous des couleurs fort sombres; car pour la Confédération germanique, et pour l'Autriche en particulier, cette union douanière prussienne est, on ne saurait le nier, une institution préjudiciable et funeste au plus haut point.

Il faut que je laisse à l'administration financière le soin de développer plus amplement les inconvénients *commerciaux* que cette union doit nécessairement avoir pour la Monarchie autrichienne, si Votre Majesté daigne la consulter à cet égard. Mais il ne saurait être douteux, même pour les personnes étrangères à la question, qu'une seule et même ligne de douane étrangère, qui embrasse la frontière de la Monarchie depuis Cracovie jusqu'à Salzbourg et Bregenz, commande d'une manière absolue tout notre commerce d'importation et d'exportation du côté de l'ouest, à l'exception du débouché de l'Elbe, qui d'ailleurs n'est praticable que dans une seule direction. Et si l'on songe qu'une telle puissance se trouve dans les mains d'un État comme la Prusse, d'un État qui, sous le rapport des produits naturels aussi bien que des produits manufacturés, peut être considéré comme un de nos rivaux les plus redoutables sur les marchés de l'Europe, on ne peut s'attendre qu'à voir l'influence qu'il vient d'acquérir sur tous nos moyens de communication par et avec l'Allemagne réagir d'une manière fâcheuse au possible sur la production et sur l'industrie de l'Empire.

Mais cette réaction pourrait devenir encore bien plus grave pour nous sur le terrain *politique*, et, si l'on considère surtout l'intérêt général de la Confédération germanique ou l'influence que l'Autriche est en droit d'y exercer, ou enfin la situation morale dans laquelle se trouvent actuellement les différentes parties en instance, on ne manquera pas d'être convaincu des

effets absolument funestes et dangereux que ce système douanier prussien produit à ce triple point de vue.

Que Votre Majesté me permette de lui exposer brièvement sur ce sujet les considérations suivantes :

La Confédération germanique ne peut être regardée comme une institution politique vraiment bienfaisante, et maintenir le rang élevé qu'elle occupe dans le système politique de l'Europe, qu'à la condition de rester absolument fidèle au principe de l'*égalité des droits et des devoirs des membres du Corps fédéral.* Toute prépondérance, tout privilége d'une puissance quelconque (à l'exception de la présidence de la Diète, formellement reconnue comme appartenant à l'Autriche seule), sont complétement bannis de la Confédération, telle que l'a créée l'acte du Congrès de Vienne; tous les confédérés doivent exercer avec une égale liberté, avec une égale indépendance, le droit, qui leur est dévolu aux termes de la constitution, de voter à la Diète; tous doivent prendre une part égale à la haute direction des affaires de la Confédération, autre droit qui découle du droit de suffrage. Si jusqu'à ce jour des confédérés occupant un rang secondaire dans la Confédération ont suivi, dans l'exercice de leur droit de vote, l'impulsion de telle ou telle Cour plus importante, cela était, il est vrai, une conséquence de l'influence naturelle que, dans toute Confédération libre ou particulière, les États puissants exercent presque toujours sur les États plus faibles; mais cette situation a certainement toujours été une situation de fait, non pas une situation fondée en droit; elle a été changeante, et non durable; aussi cette influence s'est-elle *partagée* entre l'Autriche et la Prusse selon les rapports géographiques et personnels, selon les relations de famille établies par ces deux pays; aucune des deux Cours n'a prétendu l'exercer exclusivement; suivant généralement la même voie dans les affaires de la Confédération, ces deux puissances finissaient ordinairement par réunir, en vue du but final à atteindre, les partis divisés, et quand même elles suivaient, par exception, une direction différente dans des affaires particulières, il n'en est pas moins vrai que le *poids* de chacune avait toujours son

contre-poids. La Confédération a trouvé dans le système d'*équilibre* qui en résulte la véritable garantie du maintien de la complète indépendance et de la parfaite égalité des droits que les lois fondamentales assurent à ses membres.

La situation a changé de face par suite de la formation de l'union douanière prussienne. Une série d'États indépendants jusqu'ici accepte, vis-à-vis d'un voisin qui leur est supérieur en puissance, dans une branche extrêmement importante des contributions publiques, l'obligation de se conformer à *ses* lois, de se soumettre à *ses* mesures administratives et à *son* contrôle. L'égalité des droits des confédérés, stipulée dans l'acte fédéral et maintenue jusqu'à présent, cesse désormais, du moins en ce qui concerne cette partie spéciale de la souveraineté, pour faire place à des rapports entre patron et clients, entre protecteur et protégés. Dans la grande Confédération se forme une Confédération plus petite, un *status in statu* dans toute l'acception du mot, qui ne s'habituera que trop tôt à poursuivre en première ligne ses vues personnelles à l'aide de ses moyens particuliers, et à ne considérer les vues de la Confédération qu'en seconde ligne, en tant qu'ils seront conciliables avec ses vues et ses moyens à lui. On verra peu à peu, sous l'active direction de la Prusse et grâce aux intérêts communs qui se formeront nécessairement, les États qui composent l'union se fondre en un corps plus ou moins compacte, qui, dans toute question qui viendra à être agitée à la Diète (non pas seulement en matière d'affaires commerciales), agira d'après des principes arrêtés en commun et votera dans le même sens. Dans de telles circonstances, il n'y aura plus de discussion utile à la Diète; des débats de ce genre seront remplacés par des votes concertés à l'avance et inspirés non par les intérêts de la Confédération, mais par l'intérêt exclusif de la Prusse, et comme aujourd'hui, sur les *dix-sept* voix du comité de l'assemblée fédérale, il n'y en a plus que *sept* (l'Autriche, le Hanovre, Bade, le Danemark, le Luxembourg, le Brunswick, Nassau et les villes libres) qui soient *complétement* étrangères au système douanier prussien, il est malheureusement facile de déterminer d'avance le résultat de ces

votes dans toutes les questions où l'intérêt de la Prusse sera en collision avec celui du corps fédéral.

Une preuve bien palpable que ces tristes suppositions sont tout à fait du domaine de la réalité, c'est celle qui est fournie par ce qui s'est passé lors des votes successifs auxquels a donné lieu le litige entre la Hesse et le Hanovre*. Votre Majesté a daigné prendre connaissance de ces faits en lisant le rapport que j'ai eu l'honneur de lui soumettre le 10 mars, et se convaincre qu'il ne s'agissait dans cette occurrence ni d'une question politique ni d'une question commerciale, mais d'une *simple question de droit :* celle de savoir si un traité doit être exécuté, et si, dans le cas où il serait rompu, le juge réservé par la législation de la Confédération aux États confédérés, c'est-à-dire le tribunal des Austrègues, doit intervenir ou non. Pour tout Cabinet tant soit peu équitable, tant soit peu au courant du droit, il ne pouvait certainement pas y avoir deux opinions à cet égard. Aussi, dans le fait, la grande majorité des États confédérés s'est-elle prononcée d'abord pour l'intervention légale du tribunal des Austrègues. Mais bientôt la Bavière, voyant approcher le moment où elle allait entrer dans le système douanier de la Prusse, revint de sa première opinion avec une rare inconséquence, niant aujourd'hui la

* Voici qui peut servir à éclairer le lecteur sur le litige en question : Dans la dix-huitième séance de la Diète, le 24 mai 1832, le Hanovre, Oldenbourg, le Brunswick, Nassau et les villes libres de Brême et de Francfort déposèrent une plainte commune contre la Hesse électorale, à qui les membres de la Confédération reprochaient d'avoir violé certaines obligations résultant des traités. On alléguait que, le 24 septembre 1828, avait été conclu, entre l'Angleterre, le Hanovre, la Saxe, la Hesse électorale et plusieurs autres États de la Confédération germanique, un traité aux termes duquel ces États formaient une union ayant pour but « d'assurer un trafic aussi libre que possible et un commerce aussi étendu qu'il se pourrait dans l'intérieur des États de l'union aussi bien qu'au dehors ». Des traités particuliers entre les parties contractantes n'auraient pas été exclus par ce fait, mais ils ne devaient rien contenir qui fût contraire aux obligations que, suivant le traité ci-dessus, chaque État avait contractées envers l'union. Comme ce traité avait été ratifié sans réserve par la Hesse électorale, cet État, par le fait de son entrée dans l'union douanière de la Prusse et du Grand-Duché de Hesse, violait les stipulations du traité du 24 septembre 1828. Les archives fédérales des années 1832 et 1833 contiennent des comptes rendus détaillés des négociations auxquelles a donné lieu ce litige entre la Hesse et le Hanovre. (*Note de l'Éditeur.*)

compétence du tribunal des Austrègues après l'avoir énergiquement défendue hier. Après avoir, à leur tour, subi l'ascendant de la Prusse, les Maisons grand-ducale et ducale de Saxe suivirent cet exemple; la Saxe royale fit de même, et si, par suite de circonstances malheureuses, la question devait encore une fois être mise aux voix dans l'assemblée fédérale, nous pouvons nous attendre à un singulier spectacle, celui d'une assemblée décidant, à quelques mois d'intervalle, la même question d'une manière diamétralement opposée, bien que les circonstances soient restées tout à fait les mêmes.

Et s'il nous avait encore fallu une autre preuve pour montrer qu'en général, dans cette question, une grande partie des votes a été inspirée non par une conviction sérieuse, non par des principes, mais uniquement par le désir de suivre les instructions venues de Berlin, nous l'aurions trouvée dans les excuses alléguées tout bas par différents États de l'union, particulièrement par la Hesse-Darmstadt. Ces pays ont affirmé qu'ils sentaient très-bien que le Hanovre avait le droit de réclamer l'intervention du tribunal des Austrègues; que d'ailleurs ce tribunal était certainement l'unique recours du faible contre le fort; mais que, malgré cela, ils ne pouvaient pas voter dans ce sens à la Diète, attendu qu'ils étaient *liés* vis-à-vis de la Prusse.

Quand un lien politique étreint des États grands et petits, des États indépendants et parfois éloignés du centre de l'action qu'ils subissent; quand il les étreint avec assez de force pour les contraindre à renier leurs propres principes et leur propre intérêt, à mentir à leurs convictions intimes, on peut malheureusement bien admettre que dans le cercle qu'embrasse ce lien il n'y a plus de trace de cette liberté de mouvement que réclame la fin en vue de laquelle la Confédération a été créée.

Il serait sans doute superflu d'exposer plus longuement les inconvénients qui résultent pour les intérêts autrichiens spécialement, de la situation anormale qui s'est produite dans la Confédération; Votre Majesté, fidèle aux principes de gouvernement qu'Elle a adoptés, ne désire exercer dans la Confédération germanique aucune influence exclusive ni prépon-

dérante; Elle désire seulement que chacun de ses confédérés garde en Allemagne la liberté de mouvement et d'action que lui reconnaissent les lois fédérales, et que la politique autrichienne conserve sur l'action de tous l'influence qu'elle doit naturellement avoir, une influence qui n'en exclue aucune autre, mais qui puisse aussi s'affirmer en tout temps. Cela cesse d'être possible le jour même où la politique des États allemands s'est subordonnée par des traités et d'une manière exclusive à celle de la Prusse. Une semblable politique ne comporte aucun partage d'influence; moins que toute autre puissance, elle admettra à un partage de ce genre la puissance même que ses anciennes traditions, sa force intérieure et son inébranlable fidélité à ses principes appelleraient à la primatie en Allemagne, si celle-ci devait exister. Aussi la Prusse mettra-t-elle désormais toutes les ressources de son activité politique en jeu; elle emploiera l'appât des intérêts matériels pour affaiblir l'influence de l'Autriche auprès des Cours dévouées à son système, pour diminuer leurs relations avec nous, pour les habituer à ne tourner que vers Berlin leurs regards, soit de crainte, soit d'espérance, enfin pour faire passer l'Autriche pour ce qu'elle est certainement déjà au point de vue commercial vis-à-vis de tous ces États, pour ce que les écrivains prussiens à la mode travaillent avec une ardeur et une constance toutes particulières à faire voir en elle, c'est-à-dire *l'étranger*. Si ce but semble éloigné, aujourd'hui que les sentiments des Cours sont encore indécis et que les bases du système ne sont pas encore bien assises, il n'en est pas moins vrai que l'observateur impartial, éclairé par les leçons de l'histoire et de la politique, ne peut douter que les liens qui rattachent l'Autriche aux autres États de la Confédération germanique ne se relâchent à la longue et ne finissent par se rompre entièrement, grâce à cette barrière qui, des deux côtés, ferme les États à toute espèce de trafic et de commerce, et à ces machinations savantes qui tendent à changer cette séparation matérielle en séparation politique et morale.

Mais se trouve-t-il encore des moyens de remédier à l'état actuel des choses?

La difficulté d'en trouver est grande sans doute, car personne n'a le droit positif de s'opposer à des traités d'union commerciale entre la Prusse et d'autres États allemands. Rendre ces États attentifs aux inconvénients multiples qu'entraîne pour eux une pareille situation, ce serait peine perdue, car ou bien ils sont trop aveuglés, ou bien cette union est déjà trop complète pour qu'ils puissent rompre ces liens, même aujourd'hui où les fruits de leur imprudence sont encore loin d'être arrivés à leur maturité. Enfin une rupture ouverte avec la Prusse, rupture qui serait la conséquence inévitable des efforts trop marqués que l'Autriche pourrait faire pour combattre et pour neutraliser l'union douanière, n'entre pas dans les vues de Votre Majesté et serait contraire à sa politique.

Toutefois on pourrait peut-être trouver dans l'application à donner par la suite à l'article XIX de l'acte fédéral un moyen sûr, quoique lent, de neutraliser d'abord les effets menaçants de cette situation, et ensuite de rendre problématique pour l'avenir la durée de cet état de choses lui-même.

Cet article XIX de l'acte fédéral est ainsi conçu :

« Les membres de la Confédération se réservent, lors de la première réunion de la Diète à Francfort, de prendre en délibération les questions relatives au commerce et au trafic entre les différents États confédérés, ainsi qu'à la navigation, en s'inspirant des principes adoptés au Congrès de Vienne. »

Pendant toute une série d'années après la réunion de la Diète, cet article est resté à l'état de lettre morte, et même il en a été fait rarement mention. Les grandes difficultés que la différence existant entre les divers pays allemands au point de vue du système douanier et de la répartition des impôts menaçait d'opposer à l'entreprise, empêchèrent d'y donner suite ; le besoin immédiat et pressant de l'aborder n'existait pas ou du moins semblait ne pas exister ; personne ne voulait prendre l'initiative et faire des propositions qui, de quelque manière qu'on engageât l'affaire, entraînaient tout d'abord pour chacun des sacrifices d'un genre quelconque. Même aux conférences tenues à Vienne en 1820, conférences qui pourtant, grâce à l'acte final, ont provoqué mainte mesure d'intérêt

général, mainte disposition propre à donner de la force à la Confédération, on n'aboutit, en matière de commerce et de trafic, qu'à la rédaction d'un article conçu dans un sens général, qui, cette fois encore, ne faisait que promettre pour un avenir rapproché l'examen approfondi de la question par la Diète. Ce n'est qu'en voyant le système douanier prussien s'étendre avec une puissance de plus en plus considérable, ce n'est qu'en constatant l'insuccès de la création tentée pour protéger le commerce allemand contre ce système, c'est-à-dire celle de l'union douanière de l'Allemagne centrale, que plus d'un État confédéré sentit naître en lui la conviction intime que l'entente de *tous* offrirait seule le moyen de déjouer les projets égoïstes et intéressés de *quelques-uns*. Ce sentiment se manifesta avec une vivacité toute particulière dans le Hanovre, qui, animé déjà en principe d'un excellent esprit fédératif, voyait encore son trafic singulièrement entravé par le système douanier prussien à la suite de la défection de la Hesse électorale, qui s'était détachée de l'union douanière de l'Allemagne centrale. Ce fut donc le Hanovre qui le premier agita sérieusement cette question à la Diète.

Dans le protocole de la vingt-neuvième séance de la Diète de l'année 1832 (protocole annexé au présent rapport), Votre Majesté trouvera les propositions faites par cette Cour à la Diète (§§ 296 et 297).

Ces propositions se divisent en deux parties distinctes l'une de l'autre : la première comprend les moyens de faciliter le transit *par* les États de la Confédération germanique ; la seconde, les moyens de faciliter le trafic *entre* les États confédérés.

Le Hanovre est parti de ce principe que, si l'on ne voulait frapper de stérilité les mesures à prendre, il faudrait nécessairement séparer les deux questions ; que ce qu'il y avait certainement de plus facile à réaliser, c'était d'affranchir le transit des droits qui l'écrasaient, attendu que chaque État pouvait consentir à une mesure pareille sans faire tort à son système intérieur en matière d'impôts et d'industrie ; que, par contre, il serait bien plus difficile d'amener aussi tous les États à favo-

riser également l'*importation* de produits naturels et d'objets manufacturés venant du dehors ; que, par conséquent, la prudence prescrivait de commencer par ce qu'il y avait de plus facile, c'est-à-dire de faire une première tentative en supprimant les entraves qui gênaient le transit, et de ne passer qu'ensuite, en procédant graduellement, autant que possible, à la solution de la question des moyens de faciliter le trafic intérieur dans les États confédérés. En conséquence, le Gouvernement hanovrien présenta aussitôt à la Diète des *propositions précises* ayant pour objet de favoriser le transit ; mais en même temps il se contenta, relativement à la deuxième question, qui était plus difficile, de remettre d'une manière générale à la Diète le soin de l'*examiner* et de la *discuter*.

Conformément au règlement de la Diète, ces propositions durent être étudiées par une commission de l'Assemblée fédérale. Cette commission déposa son rapport dans la dixième séance de l'année courante, séance dont le protocole est annexé au présent rapport, et, tout en séparant aussi les questions et en remettant à une discussion ultérieure celle qui était relative au trafic intérieur, elle formula, en ce qui concernait le transit, un projet d'entente basé en substance sur les propositions du Hanovre et dont le protocole contient les dispositions.

C'est sur ce projet de traité que les Gouvernements allemands vont avoir à voter à la Diète.

Comme le comte de Münch, en sa qualité de membre de la commission nommée à l'effet d'étudier les propositions du Hanovre, m'avait envoyé la minute du rapport fait par elle, avant que le document fût présenté à la Diète, afin de me permettre de lui communiquer en temps utile les observations que la Cour impériale et royale pourrait trouver lieu de faire, j'avais été à même d'en donner connaissance au président de la Chambre aulique des finances, avec prière de me faire connaître son avis à cet égard. La réponse que je reçus alors du comte de Klebelsberg confirma ce que je savais déjà, c'est-à-dire que les avantages accordés par Votre Majesté au transit dans ses États sont tellement étendus, tellement exceptionnels,

qu'ils dépassent à tous les points de vue ceux que proposait la commission de la Diète; que, par conséquent, ces derniers pouvaient être considérés comme existant déjà en Autriche, et qu'il n'y avait pas lieu d'hésiter à approuver les mesures proposées. Pour la rédaction seulement, le comte de Klebelsberg proposait quelques changements de détail que, du reste, le comte de Münch, à qui j'avais aussitôt fait part du vœu du président de la Chambre aulique des finances, a fait tous accepter au sein de la commission et que celle-ci a fait figurer dans le Mémoire qu'elle a adressé à la Diète.

Aussi le représentant de l'Autriche, d'accord avec le président de la Chambre aulique des finances, va-t-il déposer son vote dans le même sens.

Mais il se pourrait que par là on n'arrivât pas encore à un résultat pratique dans *cette* partie de la question. Tous les partisans du système douanier prussien, dont un des principes fondamentaux est de frapper du plus de droits possible le commerce de transit, voteront probablement contre le Hanovre, et, comme en pareille matière une résolution valable ne peut être prise qu'au moyen d'une entente volontaire et réciproque de tous les intéressés, le sort de celle que le Hanovre a proposé de prendre en faveur du transit est facile à prédire dans l'état actuel des choses.

Mais supposons même que la Prusse et ses partisans, pressés par les plaintes qui éclatent de tous côtés au sujet des entraves qu'ils font peser sur le commerce de transit, voulussent se prêter à un accord dans le sens de la première partie des propositions du Hanovre : il en résulterait assurément un grand avantage pour le transit; cependant la réaction contre le système douanier prussien y gagnerait peu de chose, car, ainsi que le démontre péremptoirement l'expérience faite dans les États de Votre Majesté, un transit favorisé est fort bien compatible avec des mesures douanières rigoureuses et des droits prohibitifs.

Par contre, une arme d'autant plus efficace pour combattre le système douanier prussien est fournie, en admettant certaines circonstances et à condition de s'en servir habilement,

par la seconde partie des propositions du Hanovre, partie dont il n'a été parlé jusqu'ici que superficiellement; c'est celle qui se rapporte à la liberté absolue des relations commerciales des États confédérés entre eux.

En effet, s'il était possible de proposer avec quelque chance de succès que, par suite d'une entente commune des États confédérés, ces relations fussent rendues libres sur tout le territoire de la Confédération; que l'isolement des pays les uns par rapport aux autres fût supprimé, et que dans tous les États confédérés l'importation des produits naturels et des objets manufacturés provenant d'autres États de la Confédération jouît de facilités déterminées, égales pour tous, on porterait certainement au système douanier prussien le coup le plus sensible; aucun État ne se trouverait plus, comme en ce moment la Saxe et les Maisons de Saxe, dans le cas de se jeter dans les bras de l'union prussienne par pure nécessité, pour n'être pas entièrement privé de tout débouché au dehors. Les idées de ceux qui, à l'exemple du Roi de Bavière, regardent comme la source de prospérité par excellence la liberté des relations commerciales dans toute l'Allemagne, seraient réalisées dans une tout autre mesure qu'elles ne le sont par le système prussien, qui est toujours étroit et partiel. L'opinion publique en Allemagne, qui, à tort ou à raison, cherche la cause première de l'état de malaise qui règne partout dans les nombreuses et infranchissables lignes douanières qui sillonnent l'Allemagne, et qui, par suite, se déclare souvent pour le système douanier prussien, faute de mieux, parce qu'il a du moins pour résultat une plus grande liberté commerciale dans un certain rayon, l'opinion publique, dis-je, approuverait hautement et sans réserve une mesure de ce genre qui s'étendrait à toute l'Allemagne, et, dans une certaine mesure, elle mettrait la Prusse hors d'état de s'opposer par égoïsme à une résolution si manifestement utile et conforme à l'intérêt de tous. La Diète enfin, qui, par suite de cet esprit inquiet qui règne de nos jours, n'est appelée que trop souvent à remplir l'ingrate mission de prendre des mesures de répression et de rigueur, trouverait dans une application générale à donner à

l'article XIX de l'acte fédéral une très-heureuse occasion de proposer une mesure éminemment bienveillante et propre à favoriser le développement de la prospérité publique en Allemagne.

Mais je ne puis dissimuler à Votre Majesté que des résultats si considérables, si réellement féconds, dépendent d'une condition que je ne puis m'empêcher de regarder comme essentielle. En effet, ils ne sont possibles que si aucun État de la Confédération germanique ne se refuse à laisser introduire dans son système douanier les modifications que réclameront les circonstances, et cela dans une mesure telle que *nulle part* dans l'intérieur de la Confédération germanique le marché soit *entièrement* fermé aux produits naturels et aux objets manufacturés des autres pays allemands faisant partie de la Confédération. Un système prohibitif appliqué dans toute sa rigueur, dans toute son étendue, sur un point quelconque du territoire de la Confédération, est incompatible avec le système qui consiste à appliquer l'article XIX de l'acte fédéral, ainsi que je me suis permis de l'indiquer plus haut ; car la réciprocité des sacrifices et des avantages est la base de l'article en question. Or, à un État qui, en conservant pour lui-même le système prohibitif dans l'étendue que je viens de supposer, ferait aux autres États même de simples représentations au sujet de leur entente isolée avec la Prusse, et qui chercherait à tourner vers l'intérêt commun leurs idées et leurs efforts pour faciliter les relations commerciales ; à un pareil État les autres pourraient à bon droit répondre qu'il doit commencer par sortir de son propre isolement ; car, aussi longtemps que celui-ci subsiste, il est impossible qu'il se considère comme étant placé sur la même ligne que des États qui ne seraient que trop disposés à adopter le système contraire ; il est impossible qu'il demande que, tandis que lui-même leur ferme hermétiquement ses frontières, ils risquent, d'autre part, de perdre les débouchés que leur offre un troisième État, même au prix de sacrifices de tout genre, ou qu'ils cherchent un allégement à leur situation dans des négociations à la Diète, négociations qui, tant qu'il persévérerait lui-même dans le système prohibitif,

ne pourraient pourtant jamais aboutir à un résultat satisfaisant.

Si, d'après ce qui précède, Votre Majesté daigne partager ma conviction que la consolidation de l'union douanière prussienne est la source des plus graves inconvénients et même de sérieux dangers pour la Monarchie; si, d'autre part, Elle daigne reconnaître avec moi qu'on ne peut réagir avec succès contre cette union douanière que par la mise en pratique immédiate de l'article XIX de l'acte fédéral dans le sens de la deuxième partie des propositions du Hanovre, mais que cela n'est possible que dans le cas d'une renonciation générale à des principes exclusifs, la sagesse de Votre Majesté ne méconnaîtra pas la nécessité pressante d'introduire des modifications de détail dans le système douanier appliqué dans la Monarchie jusqu'à ce jour, et d'aller, sous ce rapport, jusqu'à un point qui nous permette d'entrer en négociation avec les autres États de la Confédération germanique au sujet de l'exécution dudit article XIX de l'acte fédéral, et cela à charge de réciprocité.

A ce propos, je crois pouvoir garantir d'avance que le résultat de ces négociations, loin d'imposer à l'État des sacrifices pécuniaires, serait au contraire une cause d'augmentation pour ses recettes, et que, de plus, l'industrie du pays n'en recevrait aucune atteinte. Il appartient naturellement à l'administration des finances de se prononcer définitivement à cet égard. Mais, en partant de mon point de vue, je ne pourrais m'empêcher de me considérer comme obligé en conscience de faire même des sacrifices, si, contrairement à ma conviction, l'État devait avoir à en supporter à la suite de mesures pareilles; car ces sacrifices, je les regarderais certainement moins comme la conséquence d'un acte volontaire que comme le résultat fatal d'une impérieuse nécessité, parce qu'ils seraient le seul moyen de prévenir un mal plus grand, qui pourrait dans la suite attaquer la prospérité et l'influence de la Monarchie jusque dans leurs racines.

D'après l'exposé que je viens d'avoir l'honneur de soumettre à Votre Majesté, j'ose lui proposer respectueusement de daigner

« Ordonner à l'administration de l'intérieur, que ce soin regarde, de présenter un Mémoire détaillé sur la question de savoir s'il y aurait lieu de modifier la législation douanière existante, et quelles seraient les modifications à y faire pour mettre l'Autriche à même de coopérer à l'exécution de l'article XIX de l'acte fédéral dans le sens de la deuxième proposition faite par le Hanovre, le 9 août 1832, et d'arriver ainsi à neutraliser les effets de l'union douanière prussienne *. »

L'ENTREVUE DES SOUVERAINS A MUNCHENGRÆTZ ET SES RÉSULTATS.

1136. Metternich à Hügel, à Paris (E. D. secr.). Vienne, le 22 octobre 1833. — 1137. Traité entre l'Autriche, la Prusse et la Russie, daté de Berlin, le 15 octobre 1833, contre la non-intervention (Annexe 1 du nº 1136). — 1138. Projet d'une dépêche de Metternich à Hügel (Annexe 2 du nº 1136).

1136. Vous avez le droit d'être surpris du silence que j'ai gardé vis-à-vis de l'ambassade à Paris sur les résultats de notre séjour à Münchengrætz. La raison de ce silence se trouve expliquée par les circonstances suivantes, circonstances indépendantes de nos vœux comme de notre volonté, et dont l'existence nous a fait éprouver de bien véritables regrets.

Voici le fait, que je vous confie sous le sceau du secret.

Le retard qu'avait éprouvé l'arrivée de l'Empereur de Russie en Bohême a dérangé les plans du Roi de Prusse. Ce Souverain avait mis une lenteur calculée dans son arrivée à Teplitz, et il y prolongea le plus longtemps possible son séjour; mais Sa Majesté Impériale n'ayant pu se mettre en route de Saint-Pétersbourg que vers la fin d'août, la rencontre des trois

* La deuxième proposition du Hanovre, datant du 9 août 1832, visait les moyens de faciliter et de favoriser le commerce et le trafic *actif* en Allemagne en ce qui concernait les matières premières et les produits manufacturés, ainsi que les mesures à prendre en commun contre la contrebande dans l'intérieur de l'Allemagne. Nous aurons lieu de reparler de l'union douanière prussienne, qui s'étendit toujours davantage et prit plus tard le nom d'union douanière allemande. *(Note de l'Éditeur.)*

Monarques a dû coïncider avec les revues de Magdebourg et de Berlin; et vous savez ce qu'est en Prusse *une revue arrêtée et annoncée!* Le Roi retourna à Berlin et vit l'Empereur de Russie lors de son passage par Schwedt. Tout dans ces faits est simple; mais ce qui a dû nécessairement avoir des conséquences regrettables, c'est qu'il a été impossible de vaincre la répugnance de M. Ancillon à retourner en Bohême et à prendre, en sa qualité de chef du Cabinet prussien, une part personnelle aux travaux des deux Cabinets impériaux. Cette répugnance ressortait de la faiblesse de caractère de M. Ancillon et de quelques singularités regrettables qu'offre la marche de son esprit. Ce ministre est éminemment peureux et constamment dominé par la crainte de se compromettre. Livré à ces sentiments, il a voulu se ménager le rôle de contrôleur des actes de Münchengrætz et en même temps la certitude de pouvoir se réserver une position qui le mettrait à même d'exercer ce contrôle conjointement avec M. le comte de Bernstorff.

MM. les comtes de Nesselrode et de Ficquelmont reçurent alors des deux Empereurs l'ordre de se rendre à Berlin. Ils y portèrent les arrêtés de Münchengrætz, et ce n'est qu'à la suite d'un travail pénible et après plus de trois semaines qu'ils sont enfin parvenus à atteindre leur but. Le Cabinet prussien s'est joint aux Cours impériales, et la seule différence entre les résultats de Berlin et ceux de la réunion en Bohême consiste dans un changement de forme. Les trois Cours ont contracté un engagement formel relativement à leur détermination de s'opposer dorénavant à l'application du faux et dangereux principe de *non-intervention*. Cet engagement se trouve renfermé dans l'acte ci-joint, qui a été minuté à Münchengrætz et signé à Berlin (n° 1137). Les deux Cabinets impériaux eussent désiré que cet acte fût communiqué *textuellement* et simplement accompagné d'une dépêche dont vous trouverez le projet dans l'annexe (n° 1138). Le Cabinet prussien, par contre, a demandé avec instance qu'on se bornât à communiquer le contenu de l'acte signé à Berlin. Nous avons cédé pour en finir, mais contre notre conviction relativement à l'utilité de la

nouvelle forme. Nous la trouvons moins forte pour le fond, tandis que le mode de communication est peut-être plus sévère. Il nous semble, en effet, que des paroles renfermant un énoncé de principes, et adressées directement *à un tiers,* portent un caractère plus sévère que la consignation de ces mêmes principes de la part de puissances indépendantes dans le choix des règles de leur conduite, et la communication pure et simple de l'acte qui les renferme, faite franchement par elles à une puissance tierce. A Berlin, on en a jugé différemment, et l'expérience prouvera si la crainte de blesser une puissance placée sur un terrain faux et dangereux aura dicté un conseil salutaire. En dernière analyse, les deux Cours impériales ont pu apporter des facilités dans leur marche à l'égard de la Prusse, car le but principal qu'elles ont dû se proposer se trouve atteint : *cette puissance est engagée dans leur solidarité.*

C'est, au fond, ce que les ministres prussiens auraient désiré pouvoir éviter. Ils n'ont pas entièrement oublié les antécédents de la marche de leur Cour, et en 1833 ils ont encore éprouvé quelque peine à se priver de la possibilité d'un retour aux dangereux errements de 1796. La route qui pouvait y conduire est coupée, et le but des deux Empereurs se trouve ainsi atteint.

Le malheur veut que l'attitude morale de la Cour de Prusse offre un mélange *de pouvoir et d'impuissance.* La Prusse compte parmi les puissances de premier ordre sans en avoir en réalité la valeur ; sorte de *juste milieu* entre les Cours du premier et du second rang, elle participe aux devoirs des puissances prépondérantes, et sa configuration géographique, jointe au manque de certaines ressources intérieures essentielles, la refoule au second rang. De ces conditions matérielles résultent dans le Cabinet des combats journaliers, lesquels sont augmentés par la nature de l'esprit de son chef actuel. M. Ancillon a de la peine à oublier ce qu'il a été durant le cours de sa vie entière. Prédicateur et professeur, il ne sait pas descendre de la chaire, où la parole seule domine, et s'établir dans l'arène du Cabinet livré *à l'action.* La contra-

diction lui déplaît et l'irrite, tandis que la controverse répond à ses habitudes antérieures. La marche et les travaux diplomatiques du Cabinet prussien ne se ressentent que trop de cette habitude ; il abonde facilement en déclamations et en démonstrations, mais il conclut rarement. Les dépêches de M. Ancillon regorgent de phrases de rhétorique, mais elles n'épuisent que peu la question pratique, et les Empires cependant courent bien moins de risques à se passer des premières que de la seconde ! Un grand objet toutefois est atteint, et c'est au bienfait obtenu que nous devrons porter le sacrifice de maint regret aujourd'hui stérile.

J'éprouve le besoin d'ajouter encore ici une observation qui devra offrir à M. l'ambassadeur de Russie la preuve que les arrêtés de Münchengrætz reposent sur la base la plus solide que nous connaissions à des travaux diplomatiques, nommément la franche conviction de ceux qui en sont les auteurs, et il n'a jamais existé de conviction plus uniforme qu'entre les deux Empereurs et leurs Cabinets.

En jetant sur les événements de 1830, et sur les suites qu'ils ont eues jusqu'à cette heure, un coup d'œil sévère, mais impartial, il serait impossible de leur reconnaître d'autre valeur que celle du *renouvellement de la révolution de* 1789. Ce qui toujours se rencontre dans le renouvellement d'un mal, c'est son identité avec le mal primitif ; mais il se manifeste cependant une différence notable dans les corps sur lesquels il est appelé à exercer ses ravages. Il suffit d'arrêter un instant ses regards sur les événements de ces derniers temps pour se convaincre que tel est également le cas de la révolution de 1830 comparée à celle de 1789. Tout dans la première révolution a porté le caractère de la force ; tout dans la seconde est empreint de celui de la faiblesse. En 1789, le trône était vieux et la Révolution pleine de la séve et de la vigueur de la jeunesse ; en 1830, le trône datait de quinze ans, et tous les éléments révolutionnaires étaient vieux. Sans les fautes commises par Louis XVIII et par Charles X, la révolution de 1830 n'eût point dépassé les limites d'une révolte, et ses succès si faciles ne l'ont pas moins réduite à la valeur d'une *révolution*

de palais. L'usurpation actuelle porte le caractère de la mollesse ; Louis-Philippe ne se serait pas soutenu un mois sur le trône de Napoléon, si même il y était parvenu. Des doctrines et d'ambitieuses velléités ne suffisent pas pour assurer le Gouvernement d'un Empire aussi agité. La révolution véritable, celle que veulent les coryphées du parti républicain, est l'ennemie irréconciliable du trône du 7 août. Ce trône n'a rien créé, car il ne peut rien créer; tout ce qu'il peut faire, c'est de se soutenir lui-même. Il ressemble aux mauvaises lampes qui n'éclairent que le vase dans lequel elles sont renfermées, et à de la lumière privée de chaleur ; tout dans son existence est négatif; il se soutient, car toute chose a besoin d'occuper une place, et deux choses ne peuvent pas se trouver à une même place ; rien dans son existence n'est actif que l'esprit des hommes voués à la recherche des moyens d'étayer son existence.

Je le répète, le trône du 7 août n'a rien créé, et il ne créera rien, car le désordre est le contraire de la création, et il n'a à sa disposition d'autres éléments que ceux qui émanent du désordre et qui y conduisent. Aussi tous les soins du Gouvernement français tendent-ils constamment à l'*affaiblissement de l'étranger*. C'est dans les résultats de cette tendance qu'il espère trouver des moyens de vie et de conservation pour lui-même. L'existence des trônes et même celle de tous les Gouvernements tirant leur force de la sanction du temps, lui semble un danger pour la consolidation de sa propre existence ; se sentant faible, il voudrait s'entourer de Gouvernements paralytiques ou de création nouvelle, mais débiles comme l'est celui de 1830. Faute de pouvoir créer, il s'est arrêté à une *invention*, et le seul produit auquel il a pu arriver, c'est celui du soi-disant principe de *non-intervention*. Comme cette invention se trouve être la seule qu'ait produite la capitale de la propagande, les deux Cabinets impériaux ont dû s'attacher, de préférence à tout autre soin, à se rendre un compte exact de sa valeur réelle, et ils ont dû s'avouer que le prétendu principe n'est qu'un mot vide de sens, une phrase sans valeur pratique ; qu'elle n'est en réalité qu'une *négation* dont l'af-

firmation elle-même n'existe pas dans le droit public. Et en effet, le droit d'intervention est-il autre chose que le simple exercice d'une faculté dont l'emploi est la conséquence du libre mouvement de tout État indépendant? Aussi l'acte conçu à Münchengrætz et signé à Berlin le 15 octobre s'arrête-t-il à l'exposé pur et simple des règles les moins contestables du droit des gens.

Il est tout simple que le Gouvernement de Louis-Philippe ait voulu se faire une arme du principe de non-intervention. Voué exclusivement, comme je l'ai dit plus haut, au soin de sa conservation, il en trouve le moyen *positif* dans les ressources que lui offre l'administration intérieure, le moyen *négatif* en maintenant d'autres États dans la nullité d'action que lui commande sa propre position; car si la vie politique des grands États, forts du principe de leur existence, est dans l'action au dehors, celle d'un pays dont l'admission dans la société européenne est contestable sous plus d'un rapport, se trouve nécessairement restreinte à sa vie matérielle.

Que fera le Gouvernement français relativement à l'énoncé des principes que les puissances sont invariablement résolues à suivre? Il ne nous appartient pas d'en décider; mais le juste milieu se trouvera dans la nécessité de se prononcer pour ou contre les principes qui servent de base à la décision des trois Cours. En se prononçant *pour,* il s'écartera de sa ligne politique actuelle; s'il se prononce *contre,* nous ne prétendrons pas faire de la polémique avec lui, mais nous l'attendrons, le cas échéant, sur un champ de bataille où il sera forcé de prendre l'offensive.

Je ne crois pas, au reste, que le Cabinet français veuille entamer aujourd'hui une querelle sur la question de non-intervention. Si je ne me trompe, il a abandonné ce *topique* pour épouser celui des *rayons d'influence,* lequel, au fond, tend au même objet. Comme les trois Cours admettent aussi peu la nouvelle invention que l'ancienne, et que les deux formules ont en vue le même but, vous ne vous laisserez pas dérouter par un changement de langage possible de la part de M. de Broglie. S'il devait vous concéder la renonciation au principe

de non-intervention et voulait le remplacer par celui des rayons d'influence, vous ne l'écouteriez pas, et vous vous retrancheriez derrière la détermination de votre Cour de protéger la liberté du mouvement politique la plus entière à appliquer à tous les États indépendants, sans égard à des rayons imaginaires qui ne sont que du machiavélisme en pratique. J'ai même quelque peine à croire que M. de Broglie oppose à vos communications autre chose qu'un auguste silence, silence que la doctrine commande aux adeptes quand ils ne savent que dire. La position des choses en Espagne gênera singulièrement la doctrine ; celle-ci s'arrête aux frontières de la France, et entre les deux pays voisins il y aura encore longtemps des Pyrénées.

Telle est, Monsieur le baron, la ligne de raisonnement que nous avons suivie, et nous croyons que nous eussions commis une faute en nous en écartant *.

Traité entre l'Autriche, la Prusse et la Russie, daté de Berlin, le 15 octobre, contre la non-intervention (Annexe 1 du nº 1136).

1137. Leurs Majestés l'Empereur d'Autriche, le Roi de Prusse et l'Empereur de toutes les Russies, prenant en même considération les dangers dont l'ordre de choses établi en Europe par le droit public et les traités, spécialement ceux de l'année 1815, continue à être menacé, unanimement résolus

* Indépendamment des stipulations qui suivent, des traités particuliers entre l'Autriche et la Russie furent conclus à Münchengrætz. Relativement à la Turquie, les deux puissances s'obligeaient réciproquement : « à persévérer dans la résolution qu'elles ont prise de maintenir l'existence de l'Empire ottoman sous la dynastie actuelle (art. II), de s'opposer à toute combinaison qui porterait atteinte à l'indépendance de l'autorité souveraine en Turquie, soit par l'établissement d'une régence provisoire, soit par un changement complet de dynastie. » Relativement à la Pologne, la convention arrêtée entre les deux puissances portait en substance ce qui suit : « Les Cours d'Autriche et de Russie, unies entre elles par les transactions générales des années 1814, 1815, 1818 et 1819, reconnaissent que la garantie mutuelle qui en découle pour leurs États respectifs est plus spécialement applicable aux provinces dont se composait la Pologne en 1772. En conséquence, elles se garantissent réciproquement la tranquille et paisible possession de ces provinces. »

(*Note de l'Éditeur.*)

de raffermir le système de conservation qui constitue la base immuable de leur politique, et intimement convaincus que l'appui mutuel des Gouvernements entre eux est nécessaire au maintien de l'indépendance des États et des droits qui en dérivent dans l'intérêt de la paix générale en Europe, sont convenus, d'un commun accord, de consigner dans un acte formel les déterminations que les hautes parties contractantes ont arrêtées pour atteindre ce but salutaire. En conséquence, Leursdites Majestés ont nommé pour leurs plénipotentiaires, savoir :

Sa Majesté l'Empereur d'Autriche, le sieur Charles-Louis, comte de Ficquelmont, etc., etc. ;

Sa Majesté le Roi de Prusse, le sieur Frédéric Ancillon, etc., etc. ;

Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies, le sieur Charles-Robert, comte de Nesselrode, etc., etc. ;

Lesquels, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs trouvés en bonne et due forme, ont arrêté et signé les stipulations qui suivent :

ARTICLE PREMIER.

Les Cours d'Autriche, de Prusse et de Russie reconnaissent que tout Souverain indépendant a le droit d'appeler à son secours, dans des troubles intérieurs comme dans les dangers extérieurs de son pays, tel autre Souverain indépendant qui lui paraît le plus propre à l'assister, et que ce dernier a le droit d'accorder ou de refuser ce secours selon ses intérêts et ses convenances. Elles reconnaissent de même que, dans le cas où cette assistance serait accordée, aucune puissance non invoquée ou appelée par l'État menacé n'a le droit d'intervenir soit pour empêcher l'assistance réclamée et accordée, soit pour agir dans un sens contraire.

ARTICLE II.

Dans le cas où l'assistance matérielle de l'une des trois Cours d'Autriche, de Prusse et de Russie aurait été réclamée, et qu'une puissance quelconque voulût s'y opposer par la force

des armes, les trois Cours considéreraient comme dirigé contre chacune d'elles tout acte d'hostilité entrepris dans ce but. Elles prendront alors les mesures les plus promptes pour repousser une telle agression.

ARTICLE III.

Les présents articles seront ratifiés, et les ratifications en seront échangées à Berlin dans l'espace de six semaines, ou plus tôt, si faire se peut.

ARTICLE SÉPARÉ.

Les trois puissances contractantes s'engagent réciproquement à tenir secrets les articles signés en date de ce jour, et à n'en faire aucun usage quelconque, jusqu'au moment où les événements rendraient leur application nécessaire et où les trois puissances décideraient entre elles d'en donner communication là où besoin serait.

Le présent article séparé, ayant la même force et valeur que les articles signés en date de ce jour, sera ratifié, et les ratifications en seront échangées à Berlin, en même temps que celles de l'acte précité.

Projet d'une dépêche de Metternich à Hügel.
(Annexe 2 du nº 1136.)

1138. Leurs Majestés Impériales d'Autriche et de Russie et Sa Majesté Prussienne ont pris en mûre considération certaines erreurs qui, dans le cours des dernières années, se sont répandues sur des règles du droit public nullement sujettes à contestation; erreurs dont les partis politiques qui agitent le corps social se sont emparés dans le but d'augmenter, par une controverse sur le terrain de la polémique, la lutte qu'ils voudraient parvenir à engager sur le terrain plus pratique de la politique. Les trois Monarques ont jugé nécessaire de consigner les principes qu'ils professent sur ces questions dans un

acte qui, fixant d'une manière claire et précise leur pensée commune, les mît à même de porter à la connaissance d'autres Gouvernements cette même pensée et servît à la fois à ceux-ci de gage de sa fixité.

Vous êtes en conséquence chargé, Monsieur le baron, de remettre au Cabinet français une copie de l'annexe, en prévenant M. le ministre des affaires étrangères que notre Cabinet, ainsi que ceux de Russie et de Prusse, ne se proposent pas de donner à l'acte en question une publicité qui s'étende au delà d'une communication de Cabinet à Cabinet. Forts de leurs vues pacifiques et uniquement conservatrices, les trois Cabinets n'ont d'autre vœu à former que de voir tous les autres Gouvernements continuer à prendre pour règle d'action des principes dont pour leur part ils ne s'écarteront jamais.

INVITATION AUX CONFÉRENCES MINISTÉRIELLES ALLEMANDES A VIENNE.

1139. Dépêche-circulaire de Metternich aux missions I. R. près des Cours d'Allemagne. Vienne, le 5 octobre 1833. — 1140. Dépêche-circulaire de Metternich aux missions I. R. près des Cours d'Allemagne. Vienne, le 18 novembre 1833.

1139. Les dangers qui menacent les différents États d'Allemagne aussi bien que la Confédération dans son ensemble, sont d'une réalité indiscutable; tous les Gouvernements d'Allemagne les reconnaissent dans toute leur étendue, et c'est là ce qui doit vraiment nous tranquilliser.

A des maux pressants il faut opposer des remèdes appropriés. Pour ne pas se tromper dans le choix des moyens à mettre en usage, il faut regarder le mal bien en face, il faut examiner sans parti pris si les moyens de salut existent ou non, et faire ensuite parmi ces derniers un choix intelligent et nettement pratique.

Tout d'abord, en envisageant l'affaire, nous nous sommes posé une question préliminaire dont la solution a son impor-

tance ; c'est *celle-ci :* Pour atteindre le but de son existence même dans les temps actuels, la Confédération germanique a-t-elle besoin de *lois nouvelles?* ou suffira-t-il, pour arriver à cette fin, de la simple *application* des lois fédérales déjà existantes, *mais qui n'ont pas été observées convenablement?* Nous croyons positivement que les anciennes lois suffisent, et, si nous réussissons à faire triompher notre manière de voir, le résultat prouvera certainement que la législation fédérale actuelle, surtout telle que l'a complétée l'acte final de Vienne, qu'a vu naître l'année 1820, est largement suffisante pour satisfaire aux besoins du temps, pourvu qu'on se décide à l'appliquer avec suite dans son étendue pleine et entière.

Partant de ce point de vue, nous sommes arrivés à cette autre considération qu'à une époque antérieure, qui présente plus d'un point de comparaison avec l'époque actuelle, pour ce qui concerne, sinon l'étendue, du moins la nature des dangers qui nous menacent, savoir dans les années 1819 et 1820, on a reconnu une *entente des Cabinets* comme le moyen le plus prompt et le plus sûr d'arriver à satisfaire aux besoins du temps. L'événement a prouvé que le moyen était bien choisi.

Est-ce qu'en 1833 le même moyen ne serait pas le plus efficace pour atteindre un but semblable?

Cette question a été agitée et mûrement débattue par les Cabinets de Vienne et de Berlin. Entre eux l'entente ne pouvait être difficile. Elle a conduit à la conviction exprimée par tous deux qu'une entente des Cabinets allemands était la première condition pour remédier au mal.

Les deux Cours sont convenues de soumettre aussitôt cette idée à leurs confédérés, pour qu'elle soit l'objet d'un examen régulier et d'une résolution définitive. Elles proposent :

« Qu'il y ait immédiatement entre les chefs de Cabinet des Gouvernements allemands une délibération approfondie dans le but nettement exprimé d'examiner les moyens par lesquels les différents Gouvernements, aussi bien que la Confédération tout entière, pourraient combattre les maux actuels, qui deviennent de jour en jour plus menaçants, et de mettre, dans

les mesures de rigueur qui, par suite, devraient être employées d'un côté comme de l'autre, l'ensemble et l'énergie réciproque capables d'assurer, dans la limite du possible, le succès des mesures à prendre. »

D'après notre manière de voir, il importe que, dans cette action commune, les Cabinets partent du principe que les lois et les institutions qui régissent la Confédération doivent être considérées comme sacrées, et qu'elles sont de nature à donner à ce grand corps politique la sécurité à l'extérieur, la force et l'unité à l'intérieur; mais que, si l'on veut atteindre ce but, il est nécessaire en tout temps, et particulièrement à cette époque d'agitation violente, de se servir avec *fermeté,* avec *sagesse,* avec *prudence,* des bonnes lois, des sages institutions que nous possédons, afin de les appliquer aux besoins du jour. Or, chez les Gouvernements allemands cette fermeté deviendra plus grande et cette sagesse deviendra plus efficace, si leurs Cabinets conviennent de se retrouver *dans un lieu de réunion* et s'ils échangent leurs vues sur les dangers actuels et sur les moyens de les conjurer. Ils ne tarderont pas, nous en sommes persuadés, à partager la conviction salutaire qu'on trouve encore tous les éléments d'un état de choses régulier dans le sage emploi de la puissance souveraine exercée par les différents États allemands agissant de concert et soutenus par l'énergie de l'autorité centrale qui représente la Confédération, et cette conviction aura certainement pour effet de fortifier l'autorité gouvernementale dans les divers États et de donner à l'action de la Confédération qui leur sert d'appui, une nouvelle vigueur et un nouveau prestige.

Il va de soi qu'il faudrait procéder à la réunion proposée en supprimant toutes les formalités oiseuses qui ralentissent la marche des affaires, et qu'elle devrait être simplement considérée comme une délibération spontanée des Cabinets qui constituent l'autorité à laquelle appartient spécialement le soin de donner des instructions aux représentants à la Diète.

Dès qu'on se serait mis d'accord sur le principe, il faudrait fixer en commun le temps et le lieu où se tiendrait cette réunion, dont la durée d'ailleurs ne devrait être que fort

courte. Chacune des voix viriles dont se compose le comité de l'assemblée fédérale serait représentée dans la conférence, et, parmi les voix curiales, un délégué à nommer par elles pourrait, en leur nom, y prendre part.

Tels sont les points principaux de la communication confidentielle que vous êtes chargé de faire sans tarder à la Cour de . . . . . , de concert avec le représentant de la Prusse, à qui son Gouvernement adresse des instructions analogues. L'esprit fédératif que la Cour de . . . . . a toujours montré, et la manière saine dont elle juge les dangers et les besoins du moment, nous répondent qu'elle entrera dans nos vues et qu'elle vous mettra prochainement à même de nous annoncer son adhésion à nos propositions.

Vous recevrez d'autres communications relativement aux questions de détail qu'il peut y avoir encore à régler, dès que l'adhésion générale à notre proposition, adhésion qui, nous l'espérons, ne saurait se faire attendre, nous sera parvenue.

Dépêche-circulaire de Metternich aux missions I. R. près des Cours d'Allemagne. Vienne, le 18 novembre 1833.

1140. Tous les Gouvernements allemands auxquels est parvenue l'invitation, dont vous avez eu connaissance par la circulaire du 5 octobre, à se faire représenter dans la réunion des chefs de Cabinet allemands, l'ont acceptée sans réserve et se sont déclarés prêts à prendre part à la discussion proposée.

Il s'agit maintenant de faire en sorte que ce projet de réunion devienne une réalité.

D'accord avec la Cour royale de Prusse, nous proposons que la réunion ait lieu *à Vienne,* le 1er janvier de l'année prochaine.

Si de bien des côtés on a nourri l'espérance et exprimé le désir de voir cette mesure, unanimement reconnue comme salutaire et urgente, passer dans l'ordre des faits avant le terme indiqué ci-dessus, il y avait, en ce qui nous concerne, un obstacle qui s'opposait à l'accomplissement de ce vœu;

c'était principalement le fait suivant : il nous semblait nécessaire avant tout de laisser à chaque Gouvernement le temps voulu pour *fixer* ses idées sur les besoins qui se font sentir aujourd'hui dans l'Allemagne en général et particulièrement dans chacun des États qui en font partie. En effet, plus nous étions convaincus que le but de la réunion, tel qu'il est défini dans notre invitation, ne peut être sérieusement atteint que si tous les Gouvernements d'Allemagne communiquent loyalement et sans détour aux autres membres de la Confédération ce que l'expérience leur a appris sur la grandeur et sur la nature du mal qui menace leur existence, ce qu'ils pensent des moyens à employer pour combattre ce mal, et dans quelle mesure ils désirent que la Confédération les assiste à cet effet, plus il nous a semblé indispensable de laisser à ces Gouvernements le temps nécessaire pour mener à bonne fin une affaire aussi importante et qui soulève tant de questions accessoires. Ce vœu si légitime se trouve aujourd'hui pleinement réalisé; aussi nous ne doutons pas que les plénipotentiaires de tous les Gouvernements d'Allemagne, munis de tous les matériaux voulus pour atteindre promptement et sûrement le but proposé, ne se hâtent de se réunir en conférence.

Veuillez donner connaissance du contenu de la présente dépêche au Gouvernement auquel vous avez communiqué la circulaire du 5 octobre, et l'inviter, de concert avec les Gouvernements qui se trouvent dans la même curie, à prendre aussitôt les mesures nécessaires et définitives pour envoyer à Vienne le plénipotentiaire qui représente la curie *.

* On trouvera de plus amples détails sur ce sujet dans les documents de l'année suivante, nos 1168-1171. (*Note de l'Éditeur.*)

COMMENCEMENT DE LA QUERELLE DE SUCCESSION EN ESPAGNE APRÈS LA MORT DE FERDINAND VII *.

1141. Entretien de Metternich avec M. de Campuzano, ministre plénipotentiaire d'Espagne, d'après des notes du 28 octobre 1833. — 1142. Metternich au comte de Senfft, à Florence (D.). Vienne, le 1er novembre 1833. — 1143. Metternich au comte de Spiegel, à Munich (D.). Vienne, le 3 novembre 1833.

1141. Le 28 octobre, M. de Campuzano vint chez moi, pour me prévenir qu'il venait de recevoir ses nouvelles lettres de créance, et pour me prier de lui obtenir de l'Empereur une audience, dans laquelle il pût avoir l'honneur de les présenter à Sa Majesté. Je l'invitai à les déposer sur mon bureau, et je ne crus pas devoir lui dissimuler que l'Empereur, avant de lui accorder l'audience qu'il sollicitait, voudrait certainement se consulter avec l'Empereur Nicolas et le Roi Frédéric-Guillaume, ses augustes alliés, sur la marche à suivre à l'égard de l'Espagne dans les circonstances actuelles, attendu que, dans l'intérêt même de cette puissance, il était désirable que les trois Monarques pussent en adopter une entièrement uniforme. M. de Campuzano m'avoua qu'il s'était attendu à cette réponse de ma part, mais qu'il ne pouvait cependant s'empêcher de regretter l'impression pénible qu'elle ferait sur sa Cour; qu'il craignait que le retard qu'éprouverait son audience n'affaiblît la position ministérielle de M. de Zéa, qui croyait avoir acquis, par la loyauté de sa conduite et la pureté de ses principes, assez de titres à la confiance des Cabinets des puissances continentales pour espérer qu'elles ne lui refuseraient pas leur appui dans des circonstances aussi difficiles et où il lui serait si nécessaire. Je convins avec M. de Campuzano de toute la valeur de l'observation qu'il venait de me faire, et je n'hésitai pas à lui dire que personne assurément ne rendait plus de justice que moi aux qualités éminentes de M. de Zéa et aux nobles efforts

* Le Roi Ferdinand VII mourut le 29 septembre 1833.
(*Note de l'Éditeur.*)

qu'il avait faits jusqu'ici pour imprimer à la marche de son administration un caractère monarchique ; que le manifeste de la Reine Régente, du 3 octobre, en offrait une nouvelle preuve, infiniment honorable pour ce ministre ; mais qu'il était impossible néanmoins de ne pas craindre que, vu le système politique qu'avait suivi cette Princesse dans l'administration intérieure de l'Espagne avant l'entrée de M. de Zéa dans le conseil, ce ministre ne rencontrât des difficultés presque insurmontables pour assurer le succès de celui qu'il se proposait de suivre, placé surtout, comme il se trouve l'être, entre deux partis extrêmes qui paraissent également animés contre lui; que si M. de Zéa, comme il n'était que trop à craindre, succombait prochainement sous leurs efforts réunis, et se voyait forcé d'abandonner la direction des affaires à un ministère formé par les chefs du parti du mouvement en Espagne, il se trouverait alors que les puissances continentales, en précipitant leur détermination, s'exposeraient à devoir, pour ainsi dire, sanctionner par leur reconnaissance un ordre de choses aussi contraire à leurs intérêts qu'à leurs principes. M. de Campuzano, sans admettre la vraisemblance de cette hypothèse, ne put cependant en nier la possibilité. « Examinons, lui dis-je alors, si, dans l'intérêt de M. de Zéa, nous ne ferions pas mieux de suspendre notre détermination, en lui faisant connaître avec une entière franchise le motif qui nous y engage, et si nous ne lui prêtons pas un appui plus réel, en rattachant, pour ainsi dire, la reconnaissance de la jeune Reine à sa conservation au ministère, tandis que, si nous procédions avec hâte à cette reconnaissance, les ennemis du ministre, n'ayant plus alors de motifs de le ménager, réuniraient vraisemblablement leurs efforts pour précipiter sa chute. »

M. de Campuzano convint de la justesse de cette observation et me promit d'en faire part à M. de Zéa; mais interrompant subitement la discussion qui s'était établie entre nous, il m'adressa la question suivante : « Reconnaîtrez-vous l'Infant Don Carlos? — Je vous répondrai, lui dis-je, que l'Autriche reconnaîtra l'Infant Don Carlos tout aussi peu qu'elle reconnaîtra la Reine Isabelle. L'Autriche ne prétend pas avoir le

droit de prononcer entre la pragmatique de Philippe V et celle de Ferdinand VII ; elle est bien décidée à ne jamais en faire une question de personnes : mais si le changement de la loi de succession en Espagne devait y amener le triomphe de la Révolution, l'Autriche aurait sans doute alors le droit de se refuser à y reconnaître un ordre de choses diamétralement opposé à ses intérêts les plus chers et aux principes sur lesquels repose son existence. »

Là se termina mon entretien avec M. de Campuzano.

Metternich au comte de Senfft, à Florence (D.). Vienne, le 1er novembre 1833.

1142. Le conseil que Votre Excellence a donné au Gouvernement toscan, ainsi qu'elle veut bien m'en informer par son rapport du 22 octobre, de ne point attendre l'arrivée des lettres de notification du décès du Roi Ferdinand VII pour ordonner le deuil de Cour, était d'autant plus sage qu'il offrait un moyen tout naturel d'éviter de se compromettre avec l'un ou l'autre des compétiteurs au trône. Nous avons appris avec plaisir que la Cour de Toscane avait suivi ce conseil, et elle aura été informée depuis qu'à Vienne on avait agi exactement de même.

Quant à la Cour de Lucques, l'Infant aurait d'autant plus de motifs de se conformer aux sages avis de M. le ministre Manzi et d'éviter de prendre l'initiative dans la question de la succession au trône d'Espagne, que, par la pragmatique de Ferdinand VII, Son Altesse Royale se trouve lésée dans ses droits. Il me semble que tout ce qu'elle peut faire, c'est de commencer par s'entendre sur cette question importante avec la Cour de Naples.

Quant à nous, vous verrez, Monsieur le comte, par le résumé ci-joint (n° 1141) d'un entretien que j'ai eu le 28 octobre avec M. de Campuzano, que pour le moment nous nous sommes bornés à prendre vis-à-vis de sa Cour une attitude expectante, et que je ne lui ai point laissé ignorer les motifs qui, dans cette circonstance, avaient influé sur notre décision. Vous pouvez en faire part verbalement à Son Altesse Impériale

Monseigneur le Grand-Duc, ainsi qu'à M. le comte de Fossombroni, en y joignant l'assurance que nous nous ferons un devoir d'informer la Cour de Toscane des déterminations ultérieures que pourrait prendre l'Empereur, lorsque Sa Majesté sera informée de celles auxquelles se seront arrêtés ses augustes alliés.

Quant à l'Angleterre, voici ce qu'on me mande de Londres, en date du 24 octobre. Lord Palmerston pensait que la régence de la Reine Christine se trouvant établie de droit et de fait, le Gouvernement anglais n'entendait s'engager que pour le présent, se réservant d'agir selon les circonstances, si Don Carlos parvenait à s'emparer du trône, attendu que cette querelle de dynastie ne pouvait être considérée par l'Angleterre que comme une affaire domestique.

Metternich au comte de Spiegel, à Munich (D.). Vienne, le 3 novembre 1833 *.

1143. Il ne sera certainement pas sans intérêt pour la Cour royale de Bavière d'apprendre l'attitude que la Cour impériale et royale a prise provisoirement à la suite du changement de règne qui a eu lieu en Espagne et vis-à-vis du nouveau Gouvernement qui vient d'être établi à Madrid.

Partant du principe qu'il n'y a pas, pour les puissances de l'Europe orientale, de raison pour se hâter de reconnaître un nouvel ordre de choses dont le degré de consolidation nous est tout aussi inconnu jusqu'à présent que la tendance qu'il suivra dans son développement, nous avons résolu d'opposer, avant tout, au désir de voir cette reconnaissance s'effectuer, la nécessité d'une entente préalable avec la Russie et la Prusse. Vous apprendrez par le résumé de mon entretien avec M. de Campuzano, résumé annexé à la présente dépêche (nº 1141), de quelle manière j'ai mis cette résolution en œuvre vis-à-vis de l'envoyé royal d'Espagne.

Nous avons commencé par nous mettre en relation avec les

* Des dépêches analogues furent adressées simultanément aux envoyés autrichiens à Dresde et à Stuttgard. (*Note de l'Éditeur.*)

Cours de Berlin et de Saint-Pétersbourg, afin de connaître leur manière de voir sur la conduite à tenir en commun; car avant tout nous sommes fermement résolus, pour cette question comme pour toutes les questions d'intérêt commun, à n'agir qu'entièrement d'accord avec nos alliés.

Il est probable aussi que dans l'intervalle les événements d'Espagne auront pris un caractère plus net que jusqu'à présent; on sera sans doute à même de voir si le Gouvernement de la Reine Marie-Isabelle est assez solide et s'il donne des garanties suffisantes en ce qui concerne l'esprit monarchique dans lequel il sera exercé, pour que les puissances jugent utile et convenable de nouer des relations avec lui.

L'envoyé de S. M. I. et R. restera provisoirement à Madrid jusqu'à l'arrivée des nouvelles que nous attendons de Saint-Pétersbourg et de Berlin, mais sans être muni de lettres de créance pour la Reine Régente.

Que Votre Excellence veuille bien communiquer à M. de Gise le contenu de la présente dépêche et de l'annexe qui l'accompagne. Il est probable que la Cour royale de Bavière trouvera qu'il rentre dans ses vues et qu'il est convenable, vu l'identité de ses principes et de sa marche avec celle des trois puissances, de répondre à la lettre de notification de la Reine d'Espagne d'une manière dilatoire, ainsi que nous l'avons fait nous-même. Dès que j'aurai pris des mesures ultérieures, je ne manquerai pas de vous en informer, afin que vous les communiquiez à la Cour royale de Bavière.

1834.

EXTRAITS DU JOURNAL DE LA PRINCESSE MÉLANIE. DÉTAILS BIOGRAPHIQUES.

1144. Vienne (du 1er janvier au 2 juillet). — 1145. Excursion à Carlburg et séjour à la campagne, à Baden (du 5 juillet au 8 septembre). — 1146. Retour à la ville (du 11 septembre au 31 décembre).

VIENNE.

1144. Les conférences allemandes. — Bal chez Sainte-Aulaire. — La couronne de la princesse. — Discours d'ouverture. — Rapports du prince avec l'Empereur. — Entretien avec Sainte-Aulaire. — Bal chez Rasumowsky. — Bal à la Cour. — L'Archiduc François. — Monument en l'honneur de Charles-Édouard d'Écosse. — Indisposition du prince. — Sainte-Aulaire se tranquillise. — Mort du duc de Wurtemberg. — *Lettres parisiennes,* par Bœrne. — Anniversaire de naissance. — Pauline de Wurtemberg. — M. de Reitzenstein. — Indisposition de l'Empereur. — Théâtre d'amateurs. — La couronne de la princesse dans la *Quotidienne.* — Anderson. — Encore Sainte-Aulaire et la princesse. — Présents du Grand-Duc de Toscane. — Le *Dissipateur,* de Raimund. — Représentation par des amateurs à Schœnbrunn. — Brochure de Ramorino. — Nouvelle découverte. — Mademoiselle de Sainte-Aulaire. — Zedlitz. — Le Wurstelprater. — Changement de ministère à Paris. — Prétendu tableau du Corrége. — Le Burgtheater. — La baronne de Talleyrand. — Outrecuidance diplomatique. — Ancillon. — Le jubilé. — Sur la nomination du prince en 1809. — Dépêche sur le juste milieu. — Déjeuner dans les serres du jardin du palais. — Soixante et unième anniversaire de la naissance du prince. — Fête de jardin. — La succession au trône en Belgique. — Mort de La Fayette. — Opinion émise par Chateaubriand sur Lamennais. — Achat d'une maison à Baden. — La vieille maison à Meidling. — Article sur le prince dans la *Gazette universelle d'Augsbourg.* — Départ des plénipotentiaires allemands. — Chez Dommayer. — Projets de construction. — Don Carlos. — Nouvelles satisfaisantes de la Suisse.

Vienne, le 1er janvier.

1144. L'année 1833 a été fort triste et fort pénible; que la volonté du Ciel s'accomplisse! mais que Dieu dans sa miséricorde daigne nous assister pour l'avenir!

5 janvier.

Le soir j'ai eu de nombreuses visites, madame de Beroldingen et tous les Allemands, qui sont venus au grand complet, car M. d'Alvensleben lui-même est arrivé. M. Ancillon semble se porter mieux. Lorsqu'une partie des assistants se fut retirée, on vint à parler du pauvre Gentz; je tâchai de défendre sa mémoire de mon mieux, car je le regrette réellement et ne fais pas difficulté de le dire.

6 janvier.

Tous les Allemands ont dîné chez nous. Clément a parlé à chacun d'eux, et il est très-content de tous. Que Dieu bénisse cette grande et difficile entreprise!

8 janvier.

Clément m'a dit hier qu'il aimerait me voir danser, attendu que je n'ai pas l'air d'avoir cinquante ans. Tout cela me gêne et m'est désagréable. Pour le moment je ne suis point du tout d'humeur à danser.

Au bal donné par Sainte-Aulaire il régnait une chaleur épouvantable, à tel point qu'on pouvait à peine y tenir dans les salons. Les Archiduchesses et toute la Cour étaient là. J'étais fort en colère parce que M. de Viel-Castel, un des Français qui se trouvent ici, s'était adressé à Léontine pour lui dire que le bal était si joli qu'on pourrait se croire, non pas à Vienne, mais à Paris. Léontine lui a fait une réponse beaucoup trop aimable, et c'est ce qui m'a mise de mauvaise humeur pour toute la soirée. Je m'étais chargée du rôle de « chaperon »; j'avais une robe en étoffe lourde, ce qui m'empêcha de tenir la promesse que j'avais faite à Clément, c'est-à-dire de prendre part à la danse ou du moins d'en avoir l'air.

9 janvier.

Brockhausen et Alvensleben ont dîné chez nous; après quoi il m'a fallu aller au bal de la Chambre à la Cour, qui était bien

plus beau que celui d'hier. Toutefois, j'ai été frappée du manque de jolis visages; il manque vingt personnes de la société, ce qui fait un vide bien triste. Ce soir on ne parlait que de la réponse que j'ai faite, le 1er janvier, à M. de Sainte-Aulaire. Je portais une espèce de couronne en diamants, et il me dit : « Mais, princesse, votre tête est parée d'une couronne. » Je répliquai sans m'émouvoir : « Pourquoi pas? Elle m'appartient; si elle n'était pas ma propriété, je ne la porterais pas! » Cette histoire a bien vite fait le tour de la société, et tous les Archiducs m'en ont parlé, ce qui m'est désagréable, parce que le public en sera bientôt instruit et que Clément m'en voudra.

10 janvier.

J'ai passé une heure chez Clément. J'ai lu l'admirable discours qu'il doit prononcer à l'ouverture des conférences allemandes *. C'est un morceau digne de lui, plein d'élan, inspiré d'un bout à l'autre par la plus parfaite loyauté; on y entend la voix de notre Empereur et la sienne réunies, et toutes deux ensemble forment vraiment une force divine qui peut encore sauver le monde. Sans eux, sans leur action commune, on verrait bientôt un effondrement général. Ce matin, l'Empereur a lu ce discours; il en a été enchanté et touché. Celui qui ne peut pas suivre chaque mouvement, chaque parole de mon mari, n'est pas à même de juger cet esprit si élevé. Cet homme, qui agit toujours avec une entière indépendance, qui dirige les affaires à lui seul, qui semble n'avoir besoin de personne pour atteindre son but, est animé de la conviction que sa force consiste en ce qu'il se met sous l'égide de son Souverain. S'agit-il dans le cours des choses de prendre une belle position, s'agit-il d'un trait de loyauté ou de grandeur, il met l'Empereur en avant, et c'est l'Empereur seul qui est nommé. C'est en lui, je le répète, qu'il concentre toutes ses forces, c'est à lui qu'il laisse l'honneur de toute initiative, sans chercher le moins du monde à se faire valoir

* Voir no 1168. (*Note de l'Éditeur.*)

lui-même. Le monde n'apprendra pas à connaître ces deux caractères, car il faut, pour les comprendre, les suivre chaque jour pas à pas.

Mazzuchelli et Constantin Lœwenstein, qui croient que le Congrès allemand est réuni pour rétablir tous les petits Princes allemands dans leurs anciens droits, sont venus tourmenter Clément. J'ai passé les premières heures de la soirée avec mon mari; ensuite il nous a fallu aller chez Molérus, où il y avait un rout formidable. Clément a été tellement absorbé par des conférences, que la soirée s'est prolongée pour nous à n'en plus finir.

11 janvier.

Ce soir, j'ai reçu un billet de Sainte-Aulaire; il me demandait un entretien et une explication formelle, ce qui m'a fort surprise. Je montrai le billet à mon mari, qui me dit que je devais lui répondre que je l'attendrais demain à l'heure qui lui conviendrait, et que je m'estimais très-heureuse de pouvoir m'entretenir avec lui. Mon bal était fini à dix heures; il vint encore quelques visites. Je me couchai; Clément se remit à parler du billet de l'ambassadeur, et je me sentis tranquillisée quand je vis que mon mari prenait la chose à cœur et qu'il s'apprêtait à me défendre. Après de mûres réflexions, je me dis : Ce ne peut être que l'histoire de la *couronne,* sur laquelle il veut revenir.

12 janvier.

J'étais, je l'avoue, très-impressionnée à l'idée de l'entretien que je devais avoir avec M. de Sainte-Aulaire. Je devais aller déjeuner chez Ladislas Odescalchi, mais j'y renonçai pour attendre l'ambassadeur. Enfin, à midi et demi, il entra chez moi avec un air très-sérieux. Je lui dis qu'il me semblait qu'il venait chez moi avec des intentions hostiles et que j'étais prête à soutenir une lutte à outrance. Il répondit d'un ton fort sérieux qu'il ne venait pas pour plaisanter sur des choses graves. Je sonnai pour faire appeler mon mari; celui-ci vint aussitôt. Alors M. de Sainte-Aulaire, visiblement irrité, répéta la réponse

que je lui avais faite le jour du nouvel an. Il ajouta qu'il m'avait entendu lui dire des paroles plus ou moins convenables, mais qu'il n'aurait pas cru que je les répéterais. On était venu de tous les côtés, dit-il, lui raconter que je m'étais vantée de cette réponse blessante et que j'avais même ajouté : « Je lui ai encore dit bien autre chose. » Je ne me laissai pas déconcerter un instant. Je ne pouvais pas nier, lui dis-je, que j'avais déclaré avec une intention formelle que, si la couronne que je portais sur ma tête ne m'appartenait pas, je ne la porterais point; toutefois, je n'avais pas répété publiquement cette déclaration, surtout parce que l'occasion de le faire ne s'était pas présentée, et en second lieu parce que, tout en sympathisant fort peu avec son Gouvernement et tout ce qui s'y rattache, je n'aurais jamais eu l'idée de le blesser lui personnellement et de faire de la peine à sa femme et à ses enfants, que je tiens pour bons et honnêtes. Cependant je n'avais pas les mêmes sentiments à l'égard des autres personnes faisant partie de son ambassade, et je ne doutais pas un instant que ses jeunes gens n'eussent inventé cette histoire pour nous brouiller; je lui conseillai donc de ne pas prêter l'oreille à tous les bavardages que ses espions se hâteraient de lui rapporter. Je lui dis tout cela avec beaucoup de sans façon; il sembla interdit et même honteux; finalement, il me demanda pardon de m'avoir fait un reproche qui semblait dénué de fondement; puis il avoua qu'il avait été mal renseigné, et qu'il éprouvait quelque embarras à propos de la manière dont il devait écrire à Paris au sujet d'une affaire qui avait fait tant de bruit. Il pria mon mari de parler de la chose à Apponyi dans les termes indiqués dans une note que je garde comme un document intéressant *.

13 janvier.

Clément a eu sa première conférence allemande, qui a duré longtemps. Il est très-content de tous les membres de la réunion, et il est convaincu qu'il arrivera à de bons résultats.

* Voir la lettre de Metternich à Apponyi, n° 1147. (*Note de l'Editeur.*)

Tous les Allemands qui assistaient à la conférence ont dîné chez moi. Ensuite j'ai conduit les enfants et Clément lui-même à un bal qui avait lieu chez la comtesse Rasumowsky. La fête a été très-gaie, très-jolie; bref, charmante à voir. L'ambassadeur français s'est approché de moi avec son air le plus aimable; je l'avertis de prendre garde aux individus qui seraient certainement fâchés de nous voir en bonne intelligence, ce qui fournirait matière à de nouveaux bavardages. Mais il m'assura qu'il ne croirait plus personne, et qu'il lui serait impossible de douter de moi un seul instant.

14 janvier.

Les futiles détails de toilette et de diamants m'enlèvent une partie de mon temps, ce qui me désespère. Clément a fait un tour de promenade avec moi, puis il m'a fallu aller de bonne heure à la Cour, parce qu'on m'avait aussi chargée des fonctions de grande maîtresse pour un bal paré et que j'étais de service auprès de la Reine de Hongrie.

Le bal de la Cour était magnifique; seulement, lorsque la Cour entra dans la salle, il y eut une telle cohue qu'on pouvait à peine se frayer un passage. Il y avait de riches uniformes à profusion, et les robes étincelaient de diamants. La salle des Chevaliers était comble; bref, c'était un beau spectacle, qui m'a fait plaisir à cause des étrangers.

Je vais faire mention de ma toilette, parce que plus tard je serai probablement étonnée moi-même de m'être permis un costume aussi singulier. J'avais choisi une coiffure composée de deux rubans de velours rouge, que je garnis de diamants. J'avais l'air d'une Israélite, mais cela m'allait bien, et je fis beaucoup d'effet. Le petit Archiduc François, qui est âgé de quatre ans, se trouvait dans la galerie; à l'aspect de la salle si remplie de monde, il poussa des cris de joie. Il appela son père et sa mère, et attira sur lui l'attention générale.

16 janvier.

Après un dîner de famille, il m'a fallu assister à un bal qui avait lieu chez le prince Wasa. Clément prétexta un rhume de cerveau pour échapper à cette corvée. A en juger d'après les apparences, le bal était fort joli, mais il y faisait trop chaud, et l'on s'y ennuyait. J'avoue que j'en revins épuisée. Je trouvai Clément dans son cabinet avec Neumann et Marmont, auxquels il lisait ses Mémoires.

17 janvier.

Clément s'est senti souffrant, il avait un peu de fièvre et est resté couché. Je l'ai trouvé abattu, et comme je me tourmente de tout, particulièrement quand il s'agit de lui, j'ai été dans une agitation terrible. Je suis restée auprès de lui, malgré la présence de plusieurs personnes auxquelles il parlait d'affaires.

Le soir, j'ai lu à Clément un article de la *Revue de Paris* sur l'histoire de Charles-Édouard d'Écosse. Il me dit qu'il avait décidé Georges IV à faire ériger un monument à ce prince, et, en me racontant ce fait, il se mit à pleurer si fort que cela me déchira le cœur. Cependant, comme je remarquai qu'il ne voulait pas se laisser aller au sentiment qui l'agitait et qu'il cherchait à le dominer par tous les moyens possibles, je continuai ma lecture avec un sang-froid parfait en apparence, bien que j'eusse le cœur brisé. Peu à peu il se remit, sa peau devint moins brûlante, ce qui n'empêcha pas mon inquiétude de grandir toujours davantage.

Clément s'assoupit à dix heures; je me couchai aussi, mais sans pouvoir m'endormir. J'avais tellement peur d'une maladie! Que Dieu me préserve d'une pareille épreuve!

18 janvier.

Clément a bien dormi; il s'est senti mieux, mais il est resté couché. J'ai passé la matinée chez lui à lui faire la lecture.

19 janvier.

Nous avons été presque réveillés par un billet de M. de Sainte-Aulaire à mon mari ; il s'agit encore de mon diadème. Clément prend lui-même l'affaire en main, et, comme il a d'ailleurs à lutter contre une foule de contrariétés, je suis toute malheureuse de voir que de nouveaux ennuis viennent s'y ajouter par ma faute.

Clément s'est senti mieux et s'est levé. J'ai trouvé qu'il n'avait pas bonne mine ; sa voix était faible et altérée ; on voyait clairement qu'il n'était pas encore tout à fait rétabli, et cela est pour moi un sujet d'inquiétudes continuelles. Il a commencé sa besogne journalière en répondant au billet de Sainte-Aulaire, puis il s'est consacré aux affaires comme d'habitude.

La pensée de la visite que Sainte-Aulaire avait annoncée à mon mari pour huit heures, me tourmentait horriblement. Je craignais que cet entretien ne l'affectât outre mesure, ne lui fît peut-être du mal et ne l'indisposât contre moi. Cependant Clément est revenu tout à fait satisfait et rasséréné. Sainte-Aulaire s'était complétement tranquillisé. Il lui dit qu'il était clair qu'on avait voulu nous brouiller, et le pria de ne plus s'occuper de cette affaire. Sainte-Aulaire s'attendrit même à tel point qu'il ouvrit entièrement son cœur à mon mari. Il se retira en le priant de ne pas lui en vouloir, vu qu'il reconnaissait sa faiblesse : il ne pouvait supporter les situations fausses et désagréables dans lesquelles il se trouvait mis tous les jours. Il priait Clément de l'assister de ses conseils, afin de lui apprendre à être doux et indulgent. Je me sentis soulagée d'un grand poids lorsque mon mari me rapporta tout cela.

Clément m'a dit qu'il désirait que je n'en reparlasse plus jamais à l'ambassadeur, vu que c'était une affaire réglée.

22 janvier.

Une lettre datée de Wiesbaden et venant du baron de Salis, aide de camp du duc de Wurtemberg, informe Clément que

son beau-frère a pris une fièvre intermittente, que ses forces semblaient épuisées, et que les médecins craignaient de ne pouvoir le sauver si une troisième attaque survenait.

25 janvier.

Le prince de Hohenlohe, aide de camp du duc de Wurtemberg, a apporté ici la nouvelle de la mort de ce prince. Il est décédé le 20. Pauline, dit-il, est résignée, mais en proie à une profonde douleur.

26 janvier.

J'ai passé les premières heures de la soirée chez Clément, à qui j'ai lu les *Lettres parisiennes* de Bœrne. Elles sont naturellement aussi méchantes que possible, mais d'une licence tuot à fait diabolique et d'un esprit vraiment extraordinaire.

28 janvier.

Richard était couché, ce qui l'a empêché de me faire un compliment au sujet de l'anniversaire de ma naissance; par contre, ma petite m'a fait deux longs compliments, l'un en allemand et l'autre en italien. Clément m'a fait cadeau d'une magnifique paire de pendants d'oreilles en émeraudes et m'a dit les choses les plus touchantes et les plus tendres.

29 janvier.

Clément m'a montré une lettre de Pauline de Wurtemberg : la pauvre femme semble désespérée; elle nous prie de lui chercher un appartement en ville. Elle veut donc venir ici; mais elle ne dit pas nettement ce qu'elle désire. Tous ses projets sont extrêmement incertains. Je suis restée longtemps chez Clément, qui m'a lu le résultat de la première conférence allemande.

31 janvier.

Clément a été très-satisfait de la séance où a été discutée la question de la presse. Il dit que l'envoyé de Bade, M. de Reitzenstein, a parlé on ne peut mieux.

27 février.

Entre deux séances de la conférence, Clément a fait avec moi un tour de promenade sur le bastion; les enfants nous ont accompagnés. Mon mari a été ce matin chez l'Empereur. Il avait dû réellement forcer la porte, car voilà quinze jours que Stifft le tient enfermé à cause d'un rhume de cerveau qui, Dieu merci, ne présente pas la moindre apparence de danger; néanmoins il veut tenir tout le monde éloigné de lui, sauf l'Impératrice, qui le soigne avec une telle sollicitude qu'elle prend à cœur les détails les plus insignifiants; pas un être vivant ne l'a encore aperçu. Cela a donné lieu à toute sorte de bavardages et de suppositions.

Nous avons eu quelques Allemands à dîner; puis il y a eu soirée chez nous, et la journée s'est terminée par une fête donnée par Françoise Széchényi, chez qui l'on a joué des comédies. La première pièce était : *Je suis mon frère;* Louis Széchényi et mademoiselle Müller y ont fort bien joué, Andlau pas mal et mademoiselle de Gallenberg médiocrement; cette dernière parle trop mal pour jouer avec des personnes qui parlent bien. Cette fête avait été organisée en l'honneur de la princesse Pauline de Hohenzollern.

28 février.

Il fait constamment chaud. Clément est venu au jardin avec moi et les enfants. Il y a là un rhododendron rouge en fleur qui est tout à fait remarquable et qui naturellement fait grand plaisir à Clément.

Nugent, Marmont, Binder et d'Aspre se sont enfermés

avec Clément pour lire la préface d'un roman d'Eugène Süe*; c'est un travail remarquable, en ce que personne n'a jamais mieux écrit sur la situation générale.

2 mars.

Clément m'a dit que la maudite histoire de ma couronne se trouvait dans la *Quotidienne* d'aujourd'hui; la manière dont elle est racontée rend la chose inexplicable.

Pas un membre de l'ambassade française ne s'est montré chez nous, ce qui m'a paru fort naturel; mais le fait a été remarqué, et plusieurs personnes m'ont parlé de l'article de la *Quotidienne*. Cela m'a surprise, car qui a bien pu l'avoir sous les yeux? Lorsque la soirée tira à sa fin, je me sentis inquiète en remarquant un long dialogue entre Clément et un personnage qui m'était tout à fait inconnu et qu'on me dit être un Américain. Mais je ne tardai pas à découvrir que c'était un homme absolument inoffensif, qui parle d'une manière fort intéressante de son pays. Je crois qu'il s'appelle Anderson.

4 mars.

Émilie** est venue chez nous pendant que je déjeunais avec Clément; elle s'est prononcée nettement contre une représentation théâtrale que la société veut organiser au profit de l'œuvre du comité des dames, c'est-à-dire au profit des pauvres. Henriette***, qui n'est présidente du comité des quêtes que depuis quelques jours, se réjouit fort à l'idée de ce que produira cette représentation. Clément ne peut souffrir que des dames jouent la comédie, surtout quand le spectacle est public; aussi ne me permettrait-il jamais de me charger d'un rôle. Cependant il m'a parlé de toute cette entreprise d'une

* Il s'agit probablement de la grande préface du roman *la Vigie de Koatven*, du 15 novembre 1833. (*Note de l'Éditeur.*)

** La comtesse Széchényi, sœur de la princesse. (*Note de l'Éditeur.*)

*** La princesse Odescalchi, autre sœur de la princesse de Metternich. (*Note de l'Éditeur.*)

manière qui m'empêche même de la favoriser, et cela me fait de la peine, parce qu'il y aura là une occasion de plus de montrer de la mauvaise volonté, ce qui ne manque jamais à Vienne.

5 mars.

L'Empereur a mis le théâtre de Schœnbrunn à la disposition d'Henriette pour la représentation projetée, ce qui semble avoir rendu Czernin furieux. Clément m'a conduite avec Richard au jardin, dont il est enchanté depuis que ses camélias et son fameux rhododendron fleurissent si bien.

Ma mère et Neumann ont dîné chez nous; puis il m'a fallu penser à mon grand rout du mercredi, qui a vraiment réussi d'une façon si brillante qu'il y avait de quoi en perdre la tête. Les Sainte-Aulaire étaient aussi présents. L'ambassadeur avait communiqué à Clément une dépêche qu'il s'était cru obligé d'adresser à M. de Broglie et dans laquelle il présente à sa façon l'histoire de la couronne, protestant de la manière la plus énergique qu'il n'aurait jamais toléré une offense à son Roi, mais ajoutant, de plus, que la princesse de Metternich avait des sentiments hostiles au Gouvernement français, etc. Clément lui fit observer combien il était ridicule de présenter une femme comme l'adversaire d'un Gouvernement quelconque, et il lui conseilla dans son intérêt à lui, l'ambassadeur, de laisser de côté une assertion pareille. Il y consentit; mais le soir il eut avec Clément une longue conversation, dans laquelle il chercha à lui prouver qu'au fond c'étaient les femmes qui conduisaient les affaires politiques, et qu'il était impossible de croire que la sienne n'exerçait pas une influence énorme dans les affaires du monde*.

Pendant ce temps madame de Sainte-Aulaire me manifestait la joie si naturelle qu'elle éprouvait, et que mon cœur

* Sainte-Aulaire montra au prince de Metternich le projet d'un rapport qu'il avait l'intention d'adresser au duc de Broglie relativement à cette affaire. Le chancelier d'État lui rendit ce document en lui écrivant les observations suivantes : « Je suis parfaitement d'accord avec votre marche, mon cher ambassadeur. Je vous proposerai seulement d'omettre dans votre dépêche et

comprend parfaitement. Il était arrivé aux oreilles de la pauvre femme un bruit vague à propos d'un accident arrivé à son fils, dont la voiture était tombée dans une rivière débordée. Il put se sauver à la nage, mais tous ses bagages furent perdus. Elle venait d'apprendre qu'il était hors de danger, et elle en était infiniment heureuse.

6 mars.

Clément m'a menée au jardin Liechtenstein pour voir les camélias, qui sont fort beaux. Le temps était magnifique. On ne peut plus supporter des vêtements ouatés, et l'on se croirait au mois de mai. A la maison on nous a annoncé l'arrivée des tableaux et de la statue que le grand-duc de Toscane envoie à mon mari. Nous nous sommes donc mis à déballer avec les plus grandes précautions, d'abord deux grands tableaux en *pietra dura*, que l'on prétend être des œuvres de très-grande valeur, bien qu'ils n'aient pas le don de me plaire extrêmement, puis la statue d'une petite fille qui joue avec une tourterelle.

10 mars.

Nous avons été à la Josefstatdt, où l'on jouait une nouvelle pièce fort remarquable de Raimund. Elle est intitulée *le Dis-*

dans la phrase : « la princesse, *dont les opinions sont hostiles au Gouver-* « *nement français*, mais dont le caractère est franc et loyal, etc. », — les mots ci-dessus soulignés.

« Je fais cette remarque dans votre intérêt comme dans le mien et celui de la chose publique, et par conséquent dans celui de la vérité. Si les femmes ne sont rien à l'égard des affaires, — et ce principe est tout à fait le nôtre, — c'est faire trop d'honneur à une femme que de lui accorder une valeur *hostile* en opposition *avec un Gouvernement*. Une femme peut, tout comme un homme, avoir des opinions, et celles qui n'en ont pas sont placées au-dessous de leur sexe. Mais de cette opinion féminine à de l'influence sur les affaires, il n'y a nulle part plus loin qu'en Autriche. Les mots *hostilité* et *Gouvernement* me semblent donc se trouver ici trop rapprochés. Vous direz tout ce qui est vrai et ce qu'il me paraît utile de dire en omettant les paroles ci-dessus marquées.

« Tel est mon avis, que je soumets, au reste, à votre entière liberté de jugement et d'action. » (*Note de l'Éditeur.*)

sipateur; elle n'est pas très-gaie, car il y a un souffle de tristesse dans toutes ses pièces; mais elle est très-jolie et très-attachante.

15 mars.

Nous sommes restés tout seuls, Clément, les enfants et moi. Mon mari a passé les premières heures de la soirée chez l'Archiduc Ferdinand, et moi, je me suis occupée dans mon cabinet à écrire, ce qui me fait du bien.

18 mars.

M. Ancillon, qui est arrivé hier, Alvensleben, Brockhausen, Binder et d'autres messieurs ont dîné chez moi; il y avait aussi Marmont, à qui Ancillon a beaucoup plu.

21 mars.

Nous avons dîné de bonne heure, et, à six heures et demie, nous sommes allés en voiture à Schœnbrunn. Le théâtre est charmant, la salle est commode et décorée avec goût, et le public était parfaitement disposé. En somme, la représentation a bien réussi et le public a été très-satisfait.

25 mars.

Ancillon, Alvensleben, Brockhausen et Neumann ont dîné chez nous. J'ai passé les premières heures de la soirée chez Clément, qui était occupé à écrire, attendu que Neumann doit se rendre à Francfort. Ce départ me fait de la peine, car il nous manquera terriblement.

26 mars.

Clément a reçu de Paris des dépêches tout à fait insignifiantes. Comme nous nous étions levés de bonne heure, je lui ai lu une brochure qu'a publiée récemment le général Ramo-

rino, pour réfuter les calomniateurs qui lui imputent l'échec de l'échauffourée de Savoie. Cette brochure montre tout à fait clairement qu'il n'a ni soldats ni ressources.

31 mars, lundi de Pâques.

J'ai fait avec Clément, Mélanie et Richard une promenade en voiture au Prater; les enfants étaient heureux de voir tant de monde; il faisait froid, mais beau.

Clément a eu une nouvelle conférence; cela devient très-fatigant, et même les membres de la réunion se plaignent de la fréquence des séances; mais heureusement il est content des résultats. Le soir, nous avons eu la visite de quelques messieurs. Marmont a parlé à Clément de questions scientifiques, du Pape Pie VII, de Napoléon, etc., ce qui nous a fait passer l'envie de dormir.

2 avril.

Nous avons été chez Tatistscheff, qui donnait un dîner en l'honneur d'Ancillon.

Clément nous a lu un article d'une Revue anglaise, où il est question d'une découverte fort intéressante. On prétend que le frêne d'Amérique a pour effet de paralyser entièrement et de réduire à une complète inertie les serpents à sonnettes. Si le fait se confirme, ce sera une découverte bien remarquable.

3 avril.

Nous avons dîné chez M. de Sainte-Aulaire avec Ancillon, le ménage Lutteroth, Pepi Esterhazy, la famille Sainte-Aulaire et La Rochefoucauld. Nous nous sommes trouvés en famille. La plus jeune fille de l'ambassadeur est l'amie intime de tous les savants de Vienne et de l'Europe entière; elle est en correspondance suivie avec Sismondi et Lamartine; maintenant elle est devenue la confidente de M. de Hauer, qui lui communique tout ce qu'il écrit. M. de Zedlitz a pris place

à côté d'elle et a eu énormément de plaisir à sa conversation. L'aînée est fiancée à M. de Langsdorff, secrétaire d'ambassade à Constantinople, qui arrivera ici dans quelques semaines pour se marier avec elle, ce qui rend toute la famille on ne peut plus heureuse.

5 avril.

J'ai été avec Clément au théâtre de la Wieden, où l'on jouait une pièce fort mauvaise, mais très-amusante, qui a plu à mon mari. Carl, Scholz et Nestroy jouent si bien qu'ils font tout passer.

7 avril.

La comtesse Lanckoronska a été chez moi, et pendant sa visite ma petite a eu un véritable accès de rage parce qu'on lui avait refusé quelque chose. Je l'ai punie sévèrement, et, après l'avoir laissée pleurer quelque temps, je l'ai vue se calmer et je l'ai emmenée avec Richard au Prater. Clément était avec nous; il a laissé les enfants s'amuser au Wurstelprater. Les carrousels, le panorama de Paris et les faiseurs de tours n'ont pas été négligés.

9 avril.

L'ambassadeur français a été très-inquiet au sujet d'un changement de ministère à Paris. Le duc de Broglie a donné sa démission, et l'on ne sait pas qui prendra sa place.

11 avril.

Clément a acheté à un M. de Scotti quelques jolis tableaux, parmi lesquels se trouve une *Madeleine* vraiment admirable. Il prétend que c'est un *fac-simile* du Corrége lui-même. Quand même ce ne serait qu'une copie, cela me suffit, car cette toile est charmante.

Clément a eu l'idée d'aller au Burgtheater; nous avons vu

un petit fragment d'une fort jolie comédie, *les Aveux*, puis le *Numéro* 777, pièce fort amusante, qui est parfaitement jouée.

24 avril.

Nous avons eu le savant M. Balbi et Clément Hügel à dîner. Le premier a obtenu chez nous un emploi dans les bureaux de la statistique, et il est très-heureux d'occuper ce poste, que Clément a eu beaucoup de peine à lui faire avoir.

26 avril.

Léontine et Herminie, qui savaient que Clément avait ce soir une conférence allemande, m'ont entraînée malgré moi au théâtre. On jouait le *Protocole de l'amour*, et la *Fille de Pharaon*, deux fort jolies pièces qui sont bien jouées. En rentrant chez moi, je reçus la visite d'une baronne de Talleyrand, que Clément voyait assidûment à Paris et avec laquelle la pauvre Marie avait des relations d'amitié.

30 avril.

Nous avons eu un dîner de soixante-cinq personnes chez Sainte-Aulaire, à l'occasion de la fête de Louis-Philippe. L'ambassadeur a eu maille à partir avec tous les ministres du corps diplomatique ; ils se sont plaints dans une note officielle, signée par tous, que leurs femmes n'eussent pas été invitées au dîner. Cette ridicule prétention ne fait pas grand honneur à ces messieurs ; dans l'intervalle on n'a vu chez Sainte-Aulaire aucune des femmes de diplomates, et après le dîner il n'est venu que de rares visites.

1er mai.

Nous avons tranquillement dîné à la maison, en famille ; puis nous sommes allés en voiture au Prater. Clément était avec nous. Cette interminable file de voitures était ennuyeuse

au possible; aussi, comme le temps était très-doux et très-beau, nous avons mis pied à terre et marché un peu de temps. Nous avons passé la soirée très-agréablement avec Flore, Thérèse et Ancillon, qui a pris une part active à la conversation et qui s'est laissé aller plus que d'habitude, en sorte que l'enthousiasme passionné de ces dames s'est réveillé de plus belle.

6 mai.

Quand nous fûmes seuls, Clément me raconta que tous les fonctionnaires placés sous ses ordres voulaient profiter de cette année, la vingt-cinquième de sa carrière ministérielle, pour lui faire hommage d'une médaille ou de quelque autre objet commémoratif. Cette idée me touche. A ce propos, il en est venu à parler de la manière dont il a été nommé en 1809. J'avais si souvent entendu dire qu'il s'était exprimé d'une façon désapprobatrice sur le compte de Stadion et qu'il avait su gagner la confiance de l'Empereur aux dépens de ce ministre, que j'avais fini par le croire. Aujourd'hui il m'a raconté que Stadion, effrayé de la fâcheuse tournure que prenaient les événements, et convaincu qu'il ne pourrait continuer la guerre, avait déclaré à l'Empereur qu'il donnait sa démission. L'Empereur ne voulut pas l'accepter, parce qu'il était difficile dans un pareil moment de lui trouver un successeur. Ce fut Stadion qui proposa Clément; celui-ci se trouvait alors à Znaïm. Il commença par décliner l'offre qui lui était faite, parce que, disait-il, il ne se croyait pas la force nécessaire pour se charger d'une tâche aussi difficile dans une situation aussi grave. En outre, il était préoccupé de deux éventualités qui lui déplaisaient toutes deux s'il s'agissait de commencer son ministère sous de pareils auspices. Ou bien l'Autriche était menacée de la paix la plus honteuse, et il ne désirait pas débuter ainsi dans la carrière politique; ou bien la guerre se terminerait d'une manière glorieuse, et, dans ce cas, il ne voulait pas enlever à un autre l'honneur d'un succès dans lequel il ne serait pour rien. Il refusa donc, le 5 juillet 1809, le titre de ministre des affaires étrangères et promit à l'Empereur d'assister Stadion comme conseiller, comme ami fidèle,

jusqu'au moment où un changement deviendrait possible ; ce changement n'eut lieu qu'au mois d'août ou de novembre de la même année. Mon mari est incapable de dénaturer des faits ; je suis à même d'en juger mieux que personne. Je regrette tous les jours de ne pouvoir consigner par écrit les choses que je vois et que j'entends, et qui donneraient à la postérité des idées justes sur le cœur et sur le caractère de ce grand homme. Que Dieu daigne le conserver, et qu'il confonde ses ennemis !

7 mai.

Dès dix heures Clément est parti pour se rendre à une séance de la conférence allemande, et il n'en est revenu qu'à sept heures. Ancillon l'avait forcé de reprendre les délibérations, afin que son départ, fixé à demain, ne fût pas retardé d'une demi-journée ; lorsque la séance fut terminée à neuf heures et demie, il fallut en commencer une troisième, qui retint Clément jusqu'à minuit.

12 mai.

Il m'a fallu être prête à dix heures et être en grande toilette pour assister au déjeuner dansant qui a eu lieu dans les serres vitrées du jardin du palais. La fête a été charmante : on avait dressé une tente devant le salon ; le temps était magnifique, mais il faisait très-chaud ; tout respirait l'entrain et la gaieté. Les étrangers ont été surpris de la manière la plus agréable en voyant le spectacle que présentait cette réunion. On tira au sort les places qu'on occuperait pendant le déjeuner aux différentes tables, afin d'éviter toute discussion de préséance.

15 mai.

C'est aujourd'hui le soixante et unième anniversaire de la naissance de mon mari. Que Dieu lui accorde encore une série d'années heureuses et paisibles, qu'il le préserve de tout malheur, et qu'il le laisse enfin jouir d'un repos qu'en vérité il n'a

jamais entièrement connu! Daigne le Ciel exaucer ma prière! Dès le matin on est venu lui faire les compliments habituels; les enfants lui ont débité des vers dans les langues les plus variées. Richard a récité deux compliments, l'un en français et l'autre en italien; Mélanie a bégayé un compliment en allemand, qui a été suivi de quelques vers français très-bien dits.

J'ai renoncé à toutes les visites, et je me suis bornée à dîner chez maman avec Clément et les enfants. L'anniversaire de mon mari le préoccupait si peu qu'il a fait une foule de projets pour la soirée; finalement, je lui déclarai qu'il fallait qu'il reçût dans le jardin les membres de la conférence allemande. Je priai maman de l'y conduire, et, dès cinq heures et demie, je me rendis moi-même sur le champ de bataille, où il y avait encore énormément à faire. Nos invités furent très-exacts. Je les reçus devant la vieille maison, qui était cachée par une décoration. Sur la pelouse on avait dressé une tente turque; des deux côtés il y avait des tables à thé, et la beauté des toilettes rendait le spectacle encore plus joli. Deux musiques militaires se tenaient tout près de la maison et jouaient alternativement leurs morceaux. Lorsque Clément fut arrivé, on attendit jusqu'à sept heures et demie; puis on se rendit au pavillon; dans la tente on avait construit un charmant petit théâtre, où Scholz, Nestroy et Fritz Fürstenberg jouèrent des scènes comiques. La représentation a été très-amusante et a eu beaucoup de succès. Ensuite on entra dans le salon orné de décorations en stuc, où furent joués plusieurs bons morceaux de musique. Mazzuchelli, mademoiselle Jasdin, Gabrielli et Montenegro étaient les principaux exécutants. La moitié de la société s'était installée dans le jardin, où l'on entendait parfaitement et où l'on pouvait goûter le frais. Après cela, la musique militaire donna le signal : on quitta le pavillon pour le jardin.

Buol avait arrangé un campement de bohémiens, qui dansaient, chantaient et se livraient à toute sorte de jeux. Des feux de Bengale éclairaient la scène. Le ciel était pur, l'air doux et le spectacle vraiment féerique. Plus loin, sur une autre pelouse, s'ébattaient des bergers et des bergères qui dansaient et chantaient, ce qui faisait un fort joli effet. Nous ne nous

sommes arrêtés qu'un instant dans les serres pour admirer les pélargoniums, qui étaient précisément en pleine floraison. L'allée était éclairée par des lampions de différentes couleurs. Une troupe de guerriers et de guerrières, de nymphes et de sylphides, vint au-devant de nous ; au milieu s'avançait, monté sur un petit char, Scholz, déguisé en amour. Il présenta un bouquet de fleurs et déclama quelques vers. Cela était drôle, et pas de mauvais goût, comme je l'avais craint. Un feu d'artifice qu'on tira devant le pavillon et qui réussit à merveille, et une charmante danse guerrière exécutée par des enfants, formèrent la clôture. Tout le monde était dans l'enchantement, et l'on me combla des éloges les plus flatteurs. Clément aussi était content, parce que les étrangers étaient surpris du spectacle qu'on leur offrait. Quant aux enfants, qui sont naturellement insatiables, ils continuaient de danser et de sauter comme des fous. Je rentrai à minuit, extrêmement fatiguée.

24 mai.

Clément est resté longtemps avec moi au jardin. Il m'a raconté que la mort du fils du Roi des Belges, âgé d'un an, mettait toute la famille royale dans un terrible embarras. Si Léopold venait à mourir, que deviendrait le trône de Belgique ? Sullivan de Grass est venu ce matin demander conseil sur ce qu'il devait faire ; il paraît qu'on veut nommer le fils de notre prince de Cobourg et de la princesse Kohary comme successeur de Léopold, si ce prince n'a pas d'autre fils.

28 mai.

Lafayette est mort — trop tard pour le monde. Je vois avec peine que le *Moniteur* fait son éloge, bien que je sois habituée aux faiblesses de tout genre que commet le Gouvernement actuel.

J'ai été longtemps chez Clément; nous avons lu une foule de journaux. La *Tribune* reproduit un mot caractéristique de Chateaubriand sur le livre de M. de Lamennais, *Paroles d'un*

croyant. Chateaubriand a dit : « C'est 1789 qui fait sa confession pascale. »

2 juin.

Buol m'a dit qu'il avait envie de vendre sa maison de Baden, qu'on lui en offrait vingt-huit mille florins, et qu'il nous demandait si nous ne voulions pas nous-mêmes en faire l'acquisition. Je lui répliquai en riant que je ne possédais que dix mille florins, à quoi il répondit qu'il n'en fallait pas davantage, attendu que je pourrais rester devoir dix-huit mille florins sur la maison et m'acquitter au fur et à mesure. Je parlai à Clément de ce projet, qui lui plut à tel point qu'il me fit immédiatement écrire à Buol que le marché était conclu. C'est ainsi que je me trouvai tout d'un coup en possession de cette maison, sans m'en douter. Clément s'est tellement amusé de cette idée qu'elle m'a fait doublement plaisir. Pendant que nous nous rendions en voiture à Hietzing, où nous allions dîner chez Tatistscheff, nous ne nous sommes entretenus que de projets relatifs à notre nouvelle acquisition.

3 juin.

Clément a entièrement réglé l'affaire de la maison que j'ai achetée à Baden; il en a parlé à Odelga, qui trouve également que nous avons bien fait.

Tatistscheff est venu le soir pour prendre congé de Clément; il part cette nuit même pour Saint-Pétersbourg.

7 juin.

Clément prend des bains salés; Dieu veuille qu'ils lui fassent du bien! Je trouve qu'il a mauvaise mine et que sa voix est altérée; cela m'inquiète au dernier point. A midi, il est allé à une séance de la conférence, d'où il n'est revenu qu'à quatre heures. Plus tard il y a eu une nouvelle séance, qui a duré jusqu'à une heure du matin.

9 juin.

Nous avons visité la nouvelle maison que le comte Revicky a fait bâtir à Meidling. Le jardin en particulier est fort laid; il avait autrefois appartenu à ma belle-mère, et c'est dans la vieille maison à côté qu'on avait assigné jadis à mon mari son logement, lorsque Napoléon le retenait prisonnier *.

10 juin.

Ces jours derniers nous avons trouvé dans la *Gazette universelle d'Augsbourg* un article sur Clément qui m'a intéressée. Je crois que c'est un des plénipotentiaires allemands qui en est l'auteur.

12 juin.

J'ai dîné à la ville avec tous les Allemands. M. de Beroldingen veut partir ce soir. J'avoue que je serai soulagée d'un grand poids quand ils seront tous partis. Chacun m'a dit encore quelques mots d'adieu, auxquels j'ai répondu de mon mieux.

16 juin.

Nous avons dîné chez Lamb avec Omptęda, le seul Allemand qui soit encore ici, mais qui nous quittera aussi ce soir.

20 juin.

J'ai passé la soirée avec Clément, qui travaille un peu moins que d'habitude, ce qui fait du bien à sa santé. Comme les ambassadeurs ne se trouvent plus ici, il lui reste aussi un peu plus de liberté.

* Voir tome I, p. 74. (*Note de l'Éditeur.*)

26 juin.

Nous avons dîné au jardin avec Puschkin, son frère Urussoff, Andlau et Windischgraetz. Nos hôtes ont parlé d'un bal de bienfaisance qui aura lieu ce soir à Hietzing. A ma grande surprise, Clément a eu l'idée d'y aller. Nous avons trouvé le restaurant de Dommayer éclairé de la manière la plus brillante, une musique excellente et la salle comble. Les danseurs pouvaient à peine remuer; il y avait dans le nombre des figures bien baroques. Tout Vienne y était; nous sommes restés jusqu'à onze heures.

27 juin.

Après le dîner, Nobile est venu avec ses plans. La petite maison que Clément veut bâtir sera charmante; que Dieu me fasse la grâce de me permettre de l'habiter bien longtemps avec lui! Ce projet de construction l'occupe d'une maniere qui me fait énormément de plaisir.

28 juin.

J'ai été avec Clément à la Wieden, où l'on jouait l'*Enlèvement d'Europe,* pièce pitoyable s'il en fut, et trop bête pour qu'on en rie. Mais j'aime encore mieux cela que de le voir travailler toute la soirée.

29 juin.

Clément a reçu des nouvelles de Londres, qui annoncent l'arrivée de Don Carlos à Portsmouth, et d'après lesquelles il aurait décliné toutes les propositions qu'on lui a faites et déclaré qu'il est le seul héritier présomptif du trône d'Espagne, qu'il ne renoncera jamais à ses droits et à ceux de ses enfants, mais qu'il est tout aussi fermement résolu à n'accepter des secours d'argent ni de l'Angleterre ni d'une autre puissance. Il ne veut rien devoir à personne, excepté aux serviteurs qui sont restés fidèles à sa cause et qui ont acquis par là le droit de lui

faire du bien jusqu'au moment où il sera en mesure de le leur rendre.

1er juillet.

Clément a reçu les nouvelles les plus satisfaisantes de la Suisse; il a remporté dans ce pays une victoire glorieuse *, dont il est extrêmement fier. Cette nouvelle a transporté de joie toute notre chancellerie.

2 juillet.

Clément a décidé ce matin que nous partirions samedi, afin de passer le dimanche et le lundi à Carlburg, et de nous installer mardi prochain à Baden.

EXCURSION A CARLBURG ET SÉJOUR A LA CAMPAGNE, A BADEN.

1145. Départ pour Carlburg et Baden. — Arrivée à Carlburg. — Marienau. — Arrivée à Baden. — Détails d'intérieur. — Don Carlos. — Changement de ministère en Angleterre. — Dom Pedro. — Sainte-Aulaire. — Conversation du comte Hoyos avec l'Empereur. — Varnhagen. — Cadeau de l'Empereur pour Richard. — La *Pucelle d'Orléans*, par Gœrres. — Affaires de Transylvanie. — Projet de voyage abandonné. — Dornau. — Jeunes Turcs. — Incendie à Neustadt. — Départ de Baden.

Carlburg, le 5 juillet.

1145. A six heures j'étais déjà prête à partir et, je l'avoue, j'étais très-impatiente; mais Clément n'en finissait pas, et il se trouvait chez lui vingt personnes qui le retenaient.

Nous nous sommes enfin mis en route; il faisait très-chaud, et les enfants, Richard et Mélanie, qui étaient presque toujours assis sur mes genoux, me fatiguaient extrêmement. Comme

* Allusion aux mesures prises par le Gouvernement suisse contre l'abus du droit d'asile, à propos duquel le président du canton de Zurich donna, dans la note qu'il adressa, le 24 juin, à l'envoyé d'Autriche, les assurances les plus formelles, assurances qui furent, du reste, accueillies avec la plus grande satisfaction. (*Note de l'Éditeur.*)

nous n'étions partis qu'à neuf heures, nous n'arrivâmes pas à Carlburg avant trois heures. Nous avions espéré que personne ne serait instruit de notre arrivée, et je me faisais une joie de surprendre notre monde. Mais malheureusement un postillon bavard avait raconté à papa que nous partirions de Vienne à cinq heures du matin et que nous arriverions à Carlburg vers onze heures, attendu que les chevaux étaient commandés, etc. Ainsi, non-seulement nous ne pûmes les surprendre, mais encore ils nous attendirent en vain pendant plusieurs heures.

6 juillet.

Nous avons passé une journée très-calme, très-agréable et très-heureuse.

7 juillet.

Clément est allé avec papa à Marienau. Il est revenu très-content de cette excursion et des beaux travaux que Wittmann a faits chez l'Archiduc Charles. Marienau est, dit-on, un endroit fort remarquable : c'était jadis un bas-fond marécageux et stérile; grâce à l'établissement de nombreux canaux, la végétation y est devenue magnifique et l'aspect du pays est ravissant.

Le soir j'ai fait une partie de whist avec papa, Clément et Henriette.

8 juillet.

Clément veut emmener papa à Kœnigswart; il compte y rester trois semaines au mois d'août et voudrait nous voir nous installer tous ensemble à Carlburg pendant son absence. Ce projet fait grand plaisir à mes parents.

Baden, le 9 juillet.

Nous sommes tous partis en voiture à huit heures; nous avons eu en route un orage qui ne nous a pas atteints, et nous

sommes arrivés à Baden à quatre heures. La maison Jæger, que nous habitons, est affreuse.

11 juillet.

Clément m'a conduite à la Krainerhütte; nous avons fait une bonne partie du chemin à pied. Mais je me fatigue très-vite par cette horrible chaleur.

Mon mari s'occupe beaucoup de ma maison; il a fait venir le syndic d'ici et l'a chargé d'acheter une pièce de terre qui se trouve derrière la maison et dont on pourrait très-bien faire un jardin. Bref, cette propriété lui fait plaisir, et il est heureux de la pensée qu'elle m'appartient.

14 juillet.

Aujourd'hui Clément a été très-préoccupé de la nouvelle que Don Carlos s'était enfui de l'Angleterre. On garde un profond silence sur cet événement, et on le croit malade à Londres. Je crains que cette entreprise n'avorte complétement, et qu'elle ne devienne le pendant de celle de la duchesse de Berry.

Cette après-midi, j'ai passé une heure en tête-à-tête avec Clément; il a été si bon, si aimable et si aimant! Ces moments, si rares dans notre vie conjugale, sont un véritable baume pour mon cœur.

15 juillet.

Ce matin, à sept heures, Clément est allé en voiture à Vienne; il y avait affaire et voulait se rendre auprès de l'Empereur, à Schœnbrunn. Il n'est revenu qu'à dix heures. Il avait vu l'Empereur, dont la santé ne laisse rien à désirer, et il a fait une foule d'achats pour ma maison d'ici, attention qui me touche réellement.

16 juillet.

Neumann écrit à mon mari qu'il a vu la Reine d'Angleterre à son passage. Elle se rend en Saxe avec sa famille. Elle a dit

à Neumann que les choses ne pourraient pas continuer à aller ainsi en Angleterre, et que les jours du ministère étaient comptés.

J'ai fait avec Clément une promenade dans la vallée, et, à huit heures, nous sommes rentrés en ville pour voir arriver l'Empereur, qui a été accueilli par les acclamations les plus enthousiastes.

17 juillet.

Clément a assisté à une conférence où l'on a discuté des questions intéressant la Hongrie. Nous avons eu à dîner Revicky, Nadasdy, Mailath, Gerway et M. de Cetto, qui voulait se renseigner sur l'arrivée du prince royal de Bavière, qu'on attend d'un moment à l'autre.

Arrivé à la maison, Clément a trouvé la nouvelle de la retraite du Cabinet anglais. On ne sait pas encore qui remplacera lord Grey et lord Palmerston. Cette nouvelle est très-importante. Clément craint qu'à Londres le Gouvernement ne tombe en des mains pires encore. Je crois, au contraire, que cela promet un changement en bien et que, grâce au Ciel, les affaires prendront une meilleure tournure.

20 juillet.

Clément m'a confié, sous le sceau du plus grand secret, que Don Carlos a quitté furtivement Londres, qu'il a passé par Paris et qu'il est arrivé heureusement en Espagne, où il veut frapper un grand coup ; Clément craint que cette entreprise n'échoue.

23 juillet.

Les nouvelles de Paris témoignent de la surprise que le départ subit et l'arrivée inattendue de Don Carlos ont causée au Roi et au ministère.

Le Cabinet anglais n'est pas encore constitué ; on croit toutefois qu'il sera présidé par lord Melbourne. Il y restera encore

assez d'éléments funestes ; on espère cependant que ce ministère mélangé est un acheminement vers le retour des tories. Dieu le veuille! On dit que Dom Pedro est très-malade, on prétend même qu'il est à la mort. Toutes ces nouvelles sont fort graves, et elles amèneront nécessairement des changements considérables.

A midi et demi j'ai été chez la Reine, qui s'est montrée très-gracieuse, puis chez l'Impératrice, qui m'a dit qu'elle allait me disputer mon mari, parce qu'il l'intéressait beaucoup. Elle aussi a été très-bonne et très-aimable.

26 juillet.

La nouvelle de l'arrivée de Don Carlos en Espagne fait partout grande sensation.

27 juillet.

Sainte-Aulaire a été très-inquiet à la suite des nouvelles relatives à Don Carlos; il est allé il y a quinze jours à Ischl, en disant à Clément qu'il ne voyait aucun obstacle à ce qu'il s'éloignât, attendu qu'en ce moment la politique chômait et que nul changement ne semblait à craindre. Pendant son absence, il ne s'est passé, dans le domaine politique, rien moins que la retraite du Cabinet anglais et l'arrivée de Don Carlos en Espagne. Aujourd'hui mon mari l'a informé que le maréchal Soult a donné sa démission *.

* Le 18 juillet, le maréchal Gérard prit le portefeuille de la guerre à la place du maréchal Soult, démissionnaire, avec la présidence du conseil. Le principal motif de la retraite de Soult avait été les dissidences qui s'étaient produites au sein du Cabinet à propos de la question du Gouvernement d'Alger. Louis-Philippe, dans un entretien avec Pozzo di Borgo, s'exprima sur la démission de Soult dans les termes suivants :

« Je ne puis que le regretter; il avait d'excellentes qualités, entre autres celle de ne jamais ambitionner la popularité; s'il avait voulu marcher de manière à pouvoir s'arranger avec ses collègues, il aurait pu rester; malheureusement, lui-même a rendu la chose impossible. »

(*Note de l'Éditeur.*)

28 juillet.

Hoyos est venu nous voir ce soir; il a raconté à Clément combien il avait été ému à la suite d'une conversation avec l'Empereur, qui ne lui avait parlé que de mon mari. Il n'aurait jamais cru, dit-il, que notre Empereur pût éprouver pour quelqu'un une affection aussi vive, aussi profonde que celle qu'il avait vouée à Clément.

5 août.

Clément et moi, nous avons été à Kottingbrunn; nous y avons visité la fabrique de tuyaux de pompe, qui intéressait mon mari.

9 août.

M. de Varnhagen, mari de l'israélite Rachel, avec laquelle Gentz entretenait une correspondance fort suivie, a dîné chez nous avec Hardegg, Neumann, Clément Hügel et Pepi Esterhazy. Il passe pour un homme très-spirituel.

11 août.

Stifft est très-content de Richard; le soir, la fièvre était presque entièrement tombée. L'Empereur a donné à Clément une tasse de porcelaine, en lui disant de la remettre à Richard; mon pauvre mari en a été touché jusqu'aux larmes. Il ne pouvait me parler de l'Empereur sans être profondément ému, et celui-ci lui a témoigné, relativement à Richard, une telle bonté, que je comprends parfaitement les sentiments de reconnaissance de mon mari.

12 août.

Clément et moi, nous avons fait un tour de promenade; nous avons rencontré l'Empereur, qui, ainsi que l'Impératrice, nous a parlé de la façon la plus gracieuse.

14 août.

J'ai passé la matinée comme d'habitude. Clément m'a lu un livre nouveau, la *Pucelle d'Orléans*, de Gœrres, qui, après avoir été un affreux jacobin, est devenu le meilleur homme du monde. Ce livre en est une preuve, et, en le lisant, Clément avait les larmes aux yeux.

18 août.

Clément a eu une conférence au sujet des affaires de Transylvanie *. Il croit qu'il sera obligé de renoncer à ses projets de voyage, premièrement à cause de ces affaires, qui malheureusement prennent une tournure fort regrettable, ensuite à cause de l'arrivée prochaine du prince royal de Bavière. Je m'en réjouis dans mon propre intérêt, parce que je redoutais cette longue séparation; pourtant je souffre de voir mon pauvre mari renoncer à un voyage qui lui ferait plaisir et qui lui procurerait une distraction dont il a tant besoin pour sa santé. Il m'a conduite au théâtre, où l'on jouait les *Souffrances de Werther*.

23 août.

A sept heures, les enfants sont allés en voiture à Guttenstein; à dix heures, Clément et moi nous nous sommes rendus à Vienne. Nous y sommes arrivés à midi et demi, et nous avons trouvé la maison renouvelée et nettoyée de fond en comble.

24 août.

Clément m'a conduite à Dornau, chez le Roi de Hongrie. On m'avait fait un tableau lugubre de cette propriété; je l'ai

* Il s'agissait de la Diète de Transylvanie; l'attitude des membres de l'assemblée, constamment en opposition avec le Gouvernement impérial, amena bientôt après la dissolution de la Diète. (*Note de l'Éditeur.*)

trouvée charmante. Le jardin est petit, mais très-joli; la maison vieille et assez délabrée, mais arrangée d'une manière très-proprette et très-élégante; bref, c'est, en petit, une propriété modèle.

27 août.

Clément est revenu de Vienne avec toute sorte de plans de construction pour la maison du Rennweg.

7 septembre.

Maurogeni a dîné chez nous avec Namyk-Pacha, qui a fait une foule de voyages pendant les deux années que nous ne l'avons pas vu. Il s'est extraordinairement civilisé; il a maintenant tout à fait les allures d'un Européen, et il retourne à Londres comme ambassadeur. Il a amené à Vienne une douzaine de jeunes gens, dont six doivent achever leur éducation ici, et les six autres à Paris. Clément compte s'en occuper beaucoup, afin que ceux qui nous sont confiés deviennent des hommes accomplis, dans toute l'acception morale du mot, et que le succès de leur éducation nous fasse honneur.

8 septembre.

Un terrible incendie, qui a éclaté à Neustadt, a défrayé aujourd'hui toutes les conversations. Les dégâts sont affreux : cinq cents maisons ont été réduites en cendres. Le feu s'est propagé avec une rapidité tellement épouvantable que les gens n'ont plus eu le temps de se sauver; plus de quarante personnes ont péri asphyxiées, parce qu'elles avaient cherché un refuge dans les caves. On dit que la misère est navrante.

Demain, Clément quittera, bien à regret, notre maison d'ici; il se trouvait si bien ici! dit-il.

RETOUR A LA VILLE.

1146. Traitement homœopathique. — Locomotive. — Anniversaire. — Couches de la princesse. — Fiançailles de la princesse Léontine. — Cabinet tory. — Billet de Palmerston. — Vase en malachite. — Concert à la Cour. — Triste fin d'année.

Vienne, le 11 septembre.

1146. Clément a été un peu souffrant ces jours derniers. Je le traite par l'homœopathie, et il voit que les poudres agissent; il en est tout surpris, et actuellement il suit le traitement avec le vif désir d'être fixé sur cette méthode.

14 septembre.

Clément m'a conduite au Prater pour me montrer une locomotive que Ferlænder a amenée ici. J'étais venue avec de forts préjugés contre cette invention, que je regarde comme dangereuse; mais depuis que j'ai vu cet admirable travail anglais, j'en suis enchantée.

15 septembre.

Clément a proposé à Paul Esterhazy d'être le parrain de l'enfant que j'allais avoir, si le Ciel m'accorde un garçon, et cette proposition lui a fait grand plaisir.

21 septembre.

J'ai été longtemps avec Clément; il s'occupe de son mieux des affaires, qui vont mal ou ne marchent pas du tout. Les affaires de Transylvanie notamment ont pris une fort mauvaise tournure et nous donneront encore du souci.

2 octobre.

Clément m'a dit à son réveil qu'il était très-souffrant, qu'il avait la fièvre et qu'il resterait couché. J'en ai été d'abord

très-inquiète; mais peu à peu je me suis convaincue qu'il ne s'agissait que d'un simple rhume de cerveau comme j'en ai eu un avant-hier. En effet, bientôt après il s'est senti beaucoup mieux, et, vers cinq heures, il s'est rendu dans son cabinet.

7 octobre.

Il y a vingt-cinq ans aujourd'hui que Clément est ministre. J'espérais accoucher aujourd'hui et lui donner un fils; cela aurait été une compensation à ses préoccupations sans nombre. La chancellerie d'État a demandé la permission de venir le complimenter. A l'heure de midi, Mercy est venu à la tête de tout le département, et il a adressé à mon mari une allocution qui, dit-on, a été très-belle et très-touchante. Clément a répondu que les vingt-cinq années qui venaient de s'écouler avaient amené bien du chagrin et bien des malheurs; qu'il avait trouvé dans ces messieurs un appui solide et qu'il les priait de seconder ses efforts avec le zèle et la persévérance qu'ils avaient montrés jusqu'à ce jour, etc., etc. L'allocution et la réponse ont fait, d'après ce que j'ai entendu dire, la meilleure et la plus vive impression *.

Mes enfants avaient appris quelle était la fête qu'on célébrait; ils ont également fait de leur mieux.

A quatre heures et demie, j'étais au salon pour recevoir les visiteurs. Paul Esterhazy, à la tête de ceux de nos diplomates qui sont attachés aux missions à l'étranger et qui se trouvent actuellement à Vienne, a fait un discours qui m'a vivement impressionnée; mais la réponse de mon mari m'a encore bien

* A cette occasion, les ambassadeurs et les représentants de l'Autriche offrirent au prince chancelier d'État une médaille commémorative (conservée au Musée de Kœnigswart); le prince répondit à cette attention par l'envoi de la lettre suivante :

« Je prie Votre Excellence d'être l'organe des sentiments qu'a fait naître en moi le dón de la médaille qui m'a été offerte au nom de tous les ambassadeurs et de tous les représentants de Sa Majesté Impériale et Royale qui sont actuellement en activité.

« Le sentiment que j'éprouve ne se borne pas à celui de la reconnaissance; il s'élève dans mon âme jusqu'à celui de la fierté; l'image du quart de siècle qui vient de s'écouler me place au milieu des collaborateurs et des amis qui,

plus émue. Que Dieu bénisse ces hommes excellents qui s'efforcent de lui alléger sa lourde tâche, et qui savent apprécier à sa valeur tout ce qu'il fait pour le bien de tous!

13 octobre.

Clément s'est rendu auprès de l'Empereur, qui venait d'arriver de Brünn et qui l'a reçu avec une bonté charmante.

20 novembre.

Que Dieu et sa sainte Mère soient bénis pour la grâce infinie qu'ils m'ont accordée! Je me sens si contente et si heureuse! Ma reconnaissance envers le Ciel est sans bornes, et je ne lui demande qu'une chose, c'est de faire durer le repos et le bonheur qu'il m'a accordés. Le 14 octobre, à cinq heures de l'après-midi, j'ai donné le jour à un beau gros garçon. Mes sœurs ont couru chez mon mari pour lui annoncer cette bonne nouvelle, qui l'a rendu aussi heureux que je l'étais moi-même. L'enfant a été baptisé le lendemain, le 15. Léontine avait fait dresser un bel autel dans le salon bleu. Paul Esterhazy a servi de parrain à mon fils. Je voulais faire donner à l'enfant le nom de Lothaire; mais Clément m'a fait observer qu'il avait une telle préférence pour l'apôtre saint Paul, qu'il désirait avoir un fils portant ce nom. On l'a donc nommé Paul-Clément-Lothaire-François-Marie.

Ma belle-sœur Pauline est arrivée dans la quatrième semaine qui a suivi mes couches. Je l'ai trouvée bonne, affectueuse et

par leur fidèle concours, non-seulement m'ont rendu possible l'accomplissement des grands devoirs que j'ai eu à remplir dans le cours d'une aussi longue période, mais qui ont encore assuré l'heureux succès de la grande œuvre de restauration et de conservation à laquelle nous nous sommes dévoués.

« Je prie Votre Excellence d'être l'interprète des sentiments sincères qui m'animent auprès de toutes les personnes qui ont souscrit pour un objet qui est pour moi une récompense glorieuse et qui servira à stimuler l'ardeur de ceux qui viendront après moi. Un souvenir offert par des amis va droit au cœur, et j'espère que MM. les signataires de la souscription voudront bien accueillir de même l'expression de ma vive reconnaissance. »

(*Note de l'Éditeur.*)

naturelle; j'avais à lui parler de choses fort importantes. Il s'agissait, entre autres, des enfants, notamment de Léontine, qui songe sérieusement à épouser Sandor, qui l'a souvent conjurée de se décider. Clément a eu avec Sandor un long entretien d'où il est sorti complétement satisfait. Ce dernier est venu de très-bonne heure; je lui ai parlé ainsi qu'à Clément, puis je les ai laissés seuls, et, à la suite de cet entretien, le oui décisif a été prononcé.

29 novembre.

J'ai été chez Clément, où j'ai trouvé Tatistscheff; tous deux étaient très-préoccupés des événements considérables qui se déroulent actuellement. Clément a lu des dépêches qu'il envoie en Angleterre. La retraite des ministres Grey et Melbourne, qui ont fait place à un ministère tory qui semble avoir les suffrages de tous les partis, s'effectue sous les auspices les plus favorables, et Clément se sent soulagé depuis qu'il voit Wellington prendre tranquillement les affaires en main sans vouloir les diriger lui-même, car on dit qu'il fera entrer Peel dans le ministère, qui n'est pas encore constitué. En se retirant, Palmerston a écrit à l'envoyé qui se trouve ici, Strangway, un billet remarquable, qui était à peu près conçu en ces termes : « *We are out!* Les whigs ont fait place à leurs adversaires, et le duc de Wellington est chargé de former le nouveau Cabinet. Montrez immédiatement ce billet au prince de Metternich, qui n'a probablement jamais appris une nouvelle aussi agréable que celle qui lui annonce qu'il est enfin débarrassé de moi. » Clément a fait une noble et fière réponse *.

9 décembre.

Après le dîner, Clément a expédié un courrier pour Saint-Pétersbourg. Tatistscheff est venu le soir et s'est longuement entretenu avec lui des projets de son Empereur, qui veut avoir,

* Voir « Retraite de Palmerston », n° 1174. (*Note de l'Éditeur.*)

au mois de septembre prochain, une entrevue avec le nôtre, et qui veut amener l'Impératrice avec lui.

11 décembre.

Nous avons mis en place un magnifique vase en malachite, que l'Empereur Nicolas vient d'envoyer à mon mari. La forme et la couleur de ce vase sont fort belles ; mais il est si grand et si lourd qu'on ne sait pas bien qu'en faire. Nous l'avons logé provisoirement dans le salon des colonnes.

22 décembre.

Après le dîner, il m'a fallu aller à la Cour, vu que l'Empereur nous avait invités à un concert. Il a dit à Clément de venir si cela ne l'ennuyait pas trop, et de m'amener avec lui ; puis il a ajouté : « Je me réjouis beaucoup de revoir votre femme. » Nous n'avons trouvé que la Cour, ce qui forme déjà un nombre de personnes respectable. L'Empereur m'a dit quelques paroles affectueuses. Le concert n'a pas été particulièrement amusant, mais par bonheur il n'a pas été long. Thalberg, qui a joué du piano d'une manière ravissante, a aidé à faire passer le reste de la soirée, qui a un peu traîné en longueur. L'Archiduchesse Sophie était très-belle ; elle aussi a été aimable ; elle m'a assuré qu'au moment de mes couches elle avait prié pour moi.

26 décembre.

Clément s'est réveillé avec de fortes douleurs rhumatismales et est resté longtemps couché. Jaeger lui a prescrit un bain.

27 décembre.

Clément souffre encore beaucoup, mais il a pu s'habiller et aller jusqu'à son cabinet.

28 décembre.

Clément continue d'être souffrant; pourtant il s'est levé et a travaillé dans son cabinet. Je l'ai soigné; il est si bon, si affectueux, si reconnaissant des petits services que je puis lui rendre! Nous avons dîné seuls; pendant les premières heures de la soirée, il m'a dicté des dépêches, ce qui m'a fait grand plaisir.

31 décembre.

Ce jour de fête s'est passé tristement pour moi. Clément est tourmenté par son rhumatisme; il a passé toute la journée au lit. Il a été très-souffrant dans la matinée, et il a fallu lui faire des compresses. Je l'ai quitté aussi peu que possible, et j'ai été vraiment heureuse de pouvoir luiêtre utile . J'ai fêté l'heure de minuit en appelant la bénédiction céleste sur mes enfants et sur mon mari, qui dormait paisiblement. J'ai remercié Dieu pour les innombrables bienfaits dont il m'a comblée, et je l'ai prié avec ferveur de me conserver ce qu'il m'a donné et d'accorder sa grâce à ma famille, à mon mari et à mes enfants. — Ainsi soit-il!

SUR LES ÉVÉNEMENTS POLITIQUES DU JOUR.

EXTRAITS DE LETTRES CONFIDENTIELLES DE METTERNICH A APPONYI, A PARIS, ÉCRITES DU 12 JANVIER AU 24 DÉCEMBRE 1834, EN DEUX PARTIES.

I.

1147. Le diadème en diamants de la princesse Mélanie. — 1148. La duchesse de Berry est-elle prisonnière en Autriche? — Les royalistes en France. — 1149. Entretien avec Sainte-Aulaire sur l'éventualité possible de l'effondrement de la Porte. — 1150. L'horizon politique s'éclaircit. — 1151. Expédition contre le Piémont, faite par des réfugiés polonais partis de Suisse.— La *Giovane Italia*.—1152. L'affaire des Échelles. — Justification de l'entrevue des Empereurs à Münchengrætz.— Le comité allemand à Paris. — Bœrne et Heine. — Cordon sanitaire moral contre la Suisse. — 1153. La situation

de la France. — 1154. Crise ministérielle à Paris. — Conduite de Rumigny en Suisse. — 1155. Dangers menaçants pour le repos de l'Europe. — Scènes à Bruxelles. — 1156. Agitation en Galicie. — Troubles à Lyon et à Paris. — Discours de Thiers sur le Congrès allemand. — 1157. Entretien de Louis-Philippe avec le prince Paul Esterhazy. — Signification du mot « république » en France. — La quadruple alliance. — Point de mesures exécutoires prises par la Confédération contre Francfort. — 1158. Apparition de l'escadre anglaise devant Nauplie.

Metternich à Apponyi. Vienne, le 12 janvier 1834.

1147. Vous connaissez Vienne, et vous savez que les commérages y courent avec facilité. Vous savez également qu'ils ne dépassent guère le seuil de ma porte ; je dois cependant vous prémunir contre le plus notable du jour.

Le 1er de l'an, j'ai réuni chez moi à un grand dîner le corps diplomatique. Voici ce qui s'y est passé. Ma femme avait soigné sa toilette comme il convenait à la circonstance. M. le comte de Sainte-Aulaire lui dit : « Quels beaux diamants vous avez, madame ! — mais ils sont superbes, — mais ce sont les joyaux de la Couronne ! »

Mélanie, un peu impatientée, car plusieurs personnes lui avaient déjà parlé de sa toilette, à laquelle vous savez qu'elle n'attache pas plus de valeur qu'il ne faut, lui répondit : « Mes diamants sont ce qu'ils sont ; je les porte comme on me les a donnés ; je ne les ai pas volés. » M. de Sainte-Aulaire a repris : « Ce diadème n'est pas volé, mais il est déplacé. Au lieu d'être sur votre tête, il devrait être à vos pieds ! »

Cette conversation, parfaitement anodine et toute de bonne amitié, car Mélanie aime beaucoup les Sainte-Aulaire, s'est passée au milieu du salon ; des groupes d'écouteurs n'étaient pas loin, et dans l'un de ces groupes il doit s'être trouvé un amateur de fagots. C'est depuis deux ou trois jours qu'il doit avoir trouvé moyen de placer sa marchandise, et le bruit *d'une scène politique* entre l'ambassadeur et la princesse de Metternich s'est fait jour.

Comme nous vivons dans un temps où les commérages de salons deviennent facilement par les gazettes des nouvelles publiques, je vous mande les faits. Si par hasard vous deviez

en entendre parler, veuillez donner connaissance au Roi de la présente lettre. C'est tout ce que je regarde comme utile et de bon procédé. Vous savez ce que je pense des commérages, et je ne doute pas que Sa Majesté leur accorde tout aussi peu de valeur*.

20 janvier.

1148. Je suppose qu'un article qui a paru dans la feuille des 27 et 28 de la *Gazette de France,* sous le titre de « *Madame* », aura fixé votre attention comme elle a dû fixer la nôtre. C'est évidemment une production informe de cette division qui tous les jours s'affirme dans le sein des royalistes de France, c'est-à-dire de cette fraction qui, à mon avis, ne peut être caractérisée mieux que par l'épithète de *radicaux blancs*.

Peu enclin à se livrer à des soucis par suite d'attaques que les factieux d'une couleur quelconque se plaisent à diriger contre sa personne, l'Empereur n'est sensible qu'à ce qui touche à son honneur. Aussi Sa Majesté, en prenant connaissance du susdit article, m'a-t-elle incontinent ordonné de faire passer la pièce ci-jointe à Madame la duchesse de Berry par l'intermédiaire de M. de Saint-Priest, qui par hasard se trouvait à Vienne. La duchesse n'a pas tardé à faire la réplique également ci-jointe **.

En vous mandant ces faits, notre intention ne se borne pas à vous confirmer dans la connaissance que vous avez de l'attitude morale de notre auguste Maître en ce qui concerne l'asile

* Voir sur le même sujet le journal de la princesse Mélanie, page 557, etc. (*Note de l'Éditeur.*)

** Voici le texte exact et complet du premier de ces documents, tel qu'il se trouve annexé à la lettre ci-dessus :

Déclaration verbale faite par le prince de Metternich à M. le comte de Saint-Priest, le 5 *janvier* 1834.

« L'Empereur ayant pris connaissance d'un article dans la feuille de la *Gazette de France* des 27 et 28 décembre 1833, intitulé « *Madame* », désire s'assurer d'une manière positive si le contenu de cet article répond aux sentiments de Madame la duchesse de Berry, ou s'il n'y répond pas ; c'est-à-dire, si Son Altesse Royale *se regarde comme prisonnière dans les États autrichiens, ou comme y jouissant d'un asile réclamé par elle.* L'Empereur n'entend pas

de Charles X et de sa famille dans les États autrichiens, mais l'Empereur désire que vous fassiez lecture de ces pièces au Roi. Sa Majesté, dont la marche de l'esprit nous est connue, y retrouvera des preuves nouvelles de la franche loyauté de Sa Majesté Impériale.

Si vous deviez être interpellé par des personnages du parti royaliste au sujet de l'impression que le susdit article d'un journal, dont la tendance est difficile à caractériser, aurait faite à Vienne, vous serez libre de vous expliquer dans le sens de la vérité. Rien dans notre marche n'est louche, rien donc n'a besoin d'être voilé. Mais que votre attitude soit franchement négative. Nous n'avons rien à faire avec les partis, vous n'êtes donc appelé à aller au-devant de personne.

Ce 21 janvier.

1149. J'ai eu un long entretien avec M. de Sainte-Aulaire à la suite de la lecture que je lui ai faite de la dépêche que je vous adresse au sujet d'un article dans le *Journal des Débats*. Il a dû s'en déclarer content, car le contraire n'y aurait rien changé. Il a cependant touché une corde que ma dépêche ne fait pas résonner, mais qui n'en existe pas moins en réalité.

« Que ferez-vous si, après avoir épuisé toutes les chances de conserver la Porte, elle devait crouler ? m'a demandé l'ambassadeur après avoir adhéré au texte de ma dépêche.

que, pour détruire une indigne calomnie, son Gouvernement entre en lice avec des journalistes. Il regarderait toute démarche pareille comme au-dessous de sa dignité. Il préfère, dans cette occasion comme dans toutes les circonstances, aller droit au fait, et c'est par suite de cette détermination qu'il désire que si Madame la duchesse de Berry ne partage pas le sentiment exprimé dans la *Gazette de France,* Son Altesse Royale adresse à Sa Majesté Impériale une lettre dans laquelle elle consignera un démenti formel de l'imputation calomnieuse de ce journal. Mais si, au contraire, Son Altesse Royale devait partager le sentiment exprimé par cette feuille, Sa Majesté Impériale met à sa libre disposition son départ des États autrichiens. »

La réponse à ce document contenait un démenti formel donné à l'article de la *Gazette de France.* (*Note de l'Éditeur.*)

— Ce que je voudrai, alors, lui ai-je répondu, ce sera un franc accord entre les puissances. L'Autriche entrera dans cet accord sous la condition expresse que les chances de conserver *ce qui existe* soient épuisées, et que pas une puissance, à commencer par la nôtre, ne songe à s'emparer d'une dépouille de ce qui aura été prouvé ne pouvoir être conservé dans sa forme actuelle. »

Si M. de Broglie devait vous adresser la même question, répliquez comme moi.

Ce 27 janvier.

1150. L'horizon politique commence à s'éclaircir. *Il n'y a, en toute vérité, pas une affaire politique en Europe :* j'appelle affaires celles qui existent par suite de leur propre valeur. Tel a été le cas de la question turque. La conservation de cet Empire est une affaire ; la *question russo-turque* n'en est pas une ; il suffit de l'envisager droit et ferme pour qu'elle se dissipe en fumée. C'est ce qui me semble arriver aujourd'hui. Le terrain, une fois déblayé des préjugés qui naguère encore l'obstruaient, se présentera propre à de la bonne culture, et on nous trouvera toujours prêts à ce genre de travail.

Ce 6 février.

1151. Je vous prie d'attacher une valeur sérieuse aux nouvelles de la Suisse *. M. le duc de Broglie ne peut certainement pas trouver bonnes les opérations des factieux étrangers qui semblent vouloir tenter un coup de désespoir, et qui à l'heure qu'il est l'ont peut-être déjà tenté ; il devra dès lors lui paraître nécessaire d'aviser aux meilleures mesures que pourra prendre le Gouvernement français pour déjouer les plans des factieux.

Je ne crois pas à la version que les factieux s'efforcent d'ac-

* Il s'agit d'une expédition de réfugiés polonais armés, qui partaient de la Suisse pour envahir le Piémont. (*Note de l'Éditeur.*)

créditer, car je sais que l'arme du mensonge est une de celles dont ils se servent le plus habituellement.

Les entreprises de ces hommes n'ont rien de commun avec les systèmes qui divisent aujourd'hui le corps social : il ne s'agit pas, dans leur pensée, d'établir une ou plusieurs royautés constitutionnelles de plus ; ils veulent fonder la république universelle, et même, en fait de républiques, englobent-ils celles fondées sur d'anciennes formes dans un même système de proscription que les Monarchies, sous quelque forme que celles-ci puissent être régies. L'entreprise dont il est question dans ce moment est une œuvre de la *Giovane Italia,* qui regarde la loi agraire elle-même comme un *rêve de bonhomme* en comparaison de ce à quoi elle entend conduire le genre humain ! C'est la lie des populations de l'Europe entière qui sert la grande œuvre, et ce n'est pas avec ses coryphées que le président du conseil du Roi des Français pourrait échanger de doux regards. Ce qui ne se peut pas n'est pas, et c'est pour se donner une importance que les conspirateurs n'ont pas, qu'ils se targuent d'un nom propre à éblouir les crédules du parti.

Je me permets d'espérer que la criminelle entreprise aura éprouvé des obstacles dans son exécution, et même que celle-ci pourra échouer. Mais s'il devait en être ainsi, c'est-à-dire, si le bon esprit de la troupe sarde et des populations savoyardes devait ne pas répondre aux vœux des conjurés *cosmopolites*, n'en ressortira-t-il pas tout de même la nécessité d'empêcher que le repos d'un État pacifique et la paix de l'Europe ne soient mis à tout propos à d'aussi cruelles épreuves ?

Je suis trop plein de confiance dans la raison du Cabinet français et dans le sentiment de ce qu'il se doit à lui-même, pour mettre en doute que vous ne rencontriez en lui de bonnes dispositions. Il est cependant des cas tellement flagrants, qu'il ne suffit pas de seules dispositions pour se sauver, soi et d'autres, de graves embarras; il faut des actions, et c'est justement ce que nous demandons au Gouvernement français. Si Dieu vient en aide au bon droit, l'entreprise folle des sectaires échouera. Mais ne se sont-ils pas montrés à nu, et l'impunité

ne devra-t-elle pas les exciter à de nouveaux essais? Nous approchons du printemps, de cette saison où les esprits fermentent toujours et où les entreprises audacieuses ont lieu de préférence. Il est donc prudent de s'attendre à un mouvement. Si les anarchistes savent s'entendre, pourquoi les Gouvernements ne le sauraient-ils pas?

13 février.

1152. L'événement des Échelles* aura sans doute paru déplorable au Gouvernement français. Il aurait éprouvé une défaite s'il en avait été le complice, et comme je ne crois pas à de la complicité directe, le fait est seulement pénible pour ceux dont il prouve la faiblesse gouvernementale. Il est positif que dans certains départements bien des fonctionnaires n'obéissent pas; mais comment alors la machine peut-elle fonctionner? Quelles que soient les alternatives qu'on admette, tout est pitoyable et donne la preuve évidente que si le Gouvernement vit en France, c'est au moyen d'une certaine portion de forces que lui prêtent ceux qui du jour au lendemain pourront, selon leur fantaisie, lui retirer leur appui.

Je vous prie de traiter d'une manière sérieuse les questions que j'aborde aujourd'hui. Les choses ne peuvent plus rester sur le pied où elles se trouvent placées. Que la France se gouverne comme il lui plaît, mais qu'elle ne serve pas de foyer à un incendie général. C'est la révolution de Juillet qui a fait de la Suisse ce qu'elle est; ce malheureux pays n'a plus de Gouvernement, ni central ni cantonal. Ce sont les clubs qui y dominent, et ils se composent de tout ce que l'Europe

*Une troupe d'environ cinquante individus, composée en grande partie de Savoisiens, sortit de Voreppe, où elle s'était réunie, armée de fusils et commandée par deux officiers, aux cris de : « Vive la *Giovane Italia!* » elle envahit les Échelles, où elle répandit des proclamations républicaines, culbuta un poste de douaniers et fit prisonniers des carabiniers sardes. La tentative faite par elle de pousser jusqu'à Chambéry fut déjouée par une compagnie de troupes sardes. Elle s'enfuit jusqu'à Entre-deux-Guiers, où le maire de l'endroit lui fit enlever ses armes et ses effets militaires.

(*Note de l'Éditeur.*)

renferme de lie humaine; singulière manière de servir un État *ami* que de l'infecter ainsi !

Unissez-vous avec MM. vos collègues pour soutenir la thèse que je vous fournis. Les événements du commencement de ce mois justifient tellement les démarches qui ont suivi la rencontre des Monarques l'été dernier, que vous aurez beau jeu pour appuyer ces mêmes thèses. N'acceptez plus une dénégation des faits; nous ne parlons que de choses que nous savons, et nous n'inventons pas. Si la police française ignore une foule de choses, il ne s'ensuit pas que nous devions les ignorer également; si elle feint l'ignorance, nous n'avons pas de motifs pour nous conduire en dupes.

Je ne sais si vous vous occupez de la mauvaise littérature allemande qui a établi son siége à Paris. Si vous ne connaissez pas les lettres de *Bœrne* qui paraissent chez *Brunet* dans cette ville, faites-les acheter, et forcez MM. de Broglie et d'Argout à lire certains passages dans les cinquième et sixième volumes, qui ont paru naguère, et qui traitent du Gouvernement français.

Heine va publier un ouvrage nouveau qui sera tout ce qu'il y a de plus fort. Tous ces gens-là sont membres du *comité* allemand, qui s'intitule ainsi parce qu'il est en réalité un centre de Gouvernement.

Ce que le Gouvernement français ne pourra ou ne voudra pas faire dans son propre pays, nous *exigerons* de la Suisse qu'elle le fasse dans la Confédération.

Les chefs des Gouvernements sont fatigués de punir leurs sujets pour des crimes importés de l'étranger. La civilisation connaît depuis longtemps les quarantaines contre la peste de l'Orient; nous tirerons un cordon sanitaire moral autour de la Suisse, et nous verrons qui, des Suisses ou de l'Europe, en souffrira le plus.

Je prévois que l'on entonnera à Paris des chants de triomphe pour le coup manqué en Savoie. On voudra nous persuader que de pareilles tentatives sont un *bonheur,* parce qu'elles doivent échouer. Nous ne sommes pas du nombre de ceux qui admettent ce calcul politique.

Nous déclarons que les essais de propagande sont des crimes; or nous n'aimons pas le crime, pas même celui qui dans ses résultats offre un côté d'utilité. Tant que la paix ne reposera que sur le *hasard,* ce ne sera pas la *paix.* On parle toujours du *désarmement* en France ; commençons par désarmer les factions, et alors les Gouvernements pourront désarmer également. Les propositions, comme les paroles vides de sens, ne font pas fortune auprès des Gouvernements réguliers.

14 mars.

1153. Je ne vois pas la position du Gouvernement français couleur de rose. Je crois qu'il gagnera encore quelques procès en faveur du bon ordre, mais je ne pense pas que le gain de ces procès mêmes décide les questions en sa faveur.

La dissolution morale est par trop grande en France, tous les éléments y sont jetés sens dessus dessous; le jour présent n'offre pas des gages pour le lendemain, et ce n'est pas ainsi que vivent les Empires.

12 avril.

1154. Il est fort difficile de rédiger des instructions quand on ne sait à qui on va avoir affaire. Tel est le cas dans lequel je me trouve aujourd'hui, et je ne fais que céder à la nécessité de vous mettre au fait des nouvelles démarches que nous allons faire en Suisse, en vous expédiant le présent courrier. Sans une circonstance aussi impérieuse, j'aurais certainement attendu pour vous écrire que le dénoûment de la crise ministérielle à Paris nous fût connu.

Cette crise est en elle-même une fort mauvaise chose. Quel que puisse être son résultat, elle aura prouvé le peu de solidité de la machine gouvernementale, et à cet effet, certes, la fin d'une session qui sera suivie d'élections générales est la combinaison la plus malheureuse *. Nous voici au 12 avril;

* Le 9 avril, le prince de Metternich écrivit à Sainte-Aulaire, à propos de la crise ministérielle qui avait lieu en France, le billet suivant : « Un ban-

le 6, le remplaçant de M. de Broglie ne peut donc pas encore avoir été désigné. Il suffit de la difficulté qu'éprouve la recomposition du ministère pour qualifier la véritable situation du Gouvernement.

M. de Rumigny* joue un bien mauvais jeu en Suisse. Au lieu de pousser au bien, il place les affaires sur la pente de la jalousie politique. Il n'est pas question de diplomatie proprement dite dans ce que les États voisins de la Confédération helvétique réclament de celle-ci. Il s'agit de questions *sociales* et de rien de plus, mais aussi de rien de moins. Si le Cabinet français vise à asseoir son influence politique sur l'appui à prêter aux factions antisociales, il marche droit au suicide. Expliquez ceci bien clairement au Roi Louis-Philippe, il le comprendra sans aucun doute, mais se conduira-t-il en conséquence? Je ne me permets pas de préjuger cette question.

18 avril.

1155. J'ai fourni à M. le comte de Sainte-Aulaire, dans ces derniers jours, des données dont il ne manquera pas de faire usage envers son Gouvernement; elles sont de nature à lui prouver que nous sommes parfaitement informés des graves dangers qui menacent le repos de tous les États de l'Europe et particulièrement le maintien de l'ordre de choses existant en France. Le moment actuel est un moment de crise flagrante; si les Gouvernements fléchissent, tout ira à vau-l'eau! On s'est

quier vient de m'apporter une lettre de Paris qui renferme la nouvelle que je vous ai donnée hier. D'après la version du correspondant, la démission de M. de Broglie serait irrévocable; on parlait pour le remplacer de M. Molé ou de vous, — et dans ce cas Molé viendrait à Vienne, — de Rigny, puis de Haxo à la place de Soult. Comme ni vous ni moi n'influerons sur les choix, je vous donne les renseignements comme ils m'arrivent. Ce que je vous demande, c'est de rester à Vienne ou de devenir ministre, et ce que je demanderai à Molé s'il devait le devenir, ce sera de ne plus inventer des principes, mais de se contenter de ceux qui depuis quatre mille ans régissent la société humaine, et qui par cela même ont acquis des droits à sa confiance.

« Tout cela, mon cher ambassadeur, est mauvais, comme tout ce qui n'offre point de bases pour des calculs. » (*Note de l'Éditeur.*)

* Ministre plénipotentiaire de France en Suisse. (*Note de l'Éditeur.*)

fait bien des illusions en beaucoup d'endroits ; nous n'avons pas ce reproche à nous faire.

Les scènes de Bruxelles* sont déplorables, car elles déconsidèrent le Gouvernement jusqu'à lui prêter toutes les apparences d'une abjecte complicité avec des anarchistes et des pillards. Les excuses que donne le ministère sont mauvaises, car si elles peuvent faire douter de la complicité du Gouvernement, elles proclament son impuissance, et tout Gouvernement impuissant a cessé d'en mériter le nom. Il est clair que les ministres ont visé à prouver l'impuissance du parti orangiste ; mais avoir agi de manière à prouver en même temps celle du Gouvernement, c'est se rendre coupable tout au moins d'une grande gaucherie. Il ressort de tout cela que le seul parti qui soit en possession du pouvoir, c'est celui des anarchistes !

Au reste, nous ne sommes encore qu'au commencement des scènes *actives*. Il faut avant tout attendre leur prochain développement.

19 avril.

1156. Les événements du jour ne sauraient manquer de faire une forte impression sur les niais et les doctrinaires optimistes. Quant à moi, qui me flatte de ne point appartenir aux premiers et qui suis certain de ne jamais faire partie des seconds, je n'y trouve qu'un ordre de faits tout naturel, une opération arithmétique claire et certaine comme une addition ou une division.

La révolution de 1830 a dû porter ses fruits, et ces fruits commencent à mûrir. Il en est de même de tous les pays sur lesquels la Révolution exerce son influence. La différence des positions ne se fonde que sur l'organisation intérieure des États ; dans les uns, le mal s'est développé à l'intérieur ; dans

* A propos de la publication des listes de souscription pour le rachat des chevaux du prince d'Orange, la population de Bruxelles s'était laissé entraîner, dans les premiers jours du mois d'avril, à des excès qui amenèrent le pillage de plusieurs maisons. (*Note de l'Éditeur.*)

d'autres, il y a été importé. Nos pays appartiennent à la dernière catégorie.

Je vous parle dans ma dépêche de ce jour de grandes découvertes faites en Galicie *; dernièrement déjà, je vous ai annoncé en peu de mots que je serais bientôt à même de fournir des preuves à l'appui. Il ne se passera plus guère de temps sans que nous puissions parler haut, et le monde devra de nouveau nous rendre la justice qu'il n'est pas facile de nous prendre pour dupes. Le 4 mai prochain était, depuis l'automne dernier, le jour fixé pour l'explosion générale d'une révolution qui devait à la fois s'attaquer aux sommités des Gouvernements et bouleverser les régions inférieures de la société. La révolution universelle, qui depuis nombre d'années s'élabore dans les comités de Paris, avait besoin pour réussir d'une force active et aguerrie. Elle a trouvé celle-ci dans les Polonais réfugiés et partout accueillis comme des héros. Quand le jour sera venu, je vous fournirai la matière pour dessiller les yeux des moins clairvoyants, et bien des masques tomberont.

Je serais fâché que le Gouvernement français dût croire l'avenir sauvegardé par suite des batailles de Lyon et de Paris **. Ce n'est pas à si bon marché que les radicaux renonceront à leurs entreprises.

M. de Broglie a fait de la politique bien pitoyable. M. de Rigny en fera-t-il de meilleure? Je ne connais pas de débat plus ridicule que celui qui a eu lieu relativement au Congrès allemand, entre quelques radicaux de la Chambre et M. Thiers. Tout ministre français interpellé sur les affaires étrangères a une fort bonne cause à défendre, s'il assure que la France respecte le libre mouvement dans chaque État, tout comme la

* Dans cette dépêche, le prince de Metternich écrit : « Nous tenons des milliers de fils de cette vaste conspiration, qui tous se rattachent à Paris. Dans un seul cercle de la Galicie, près de quatre-vingts agents des comités directeurs français et polonais sont tombés entre les mains de la justice. Leurs aveux sont complets, et les arrestations qui s'ensuivront dans d'autres pays en feront foi. » (*Note de l'Éditeur.*)

** Insurrection d'ouvriers à Lyon, qui dura du 5 au 15 avril. En même temps des insurrections républicaines éclatèrent à Paris, à Grenoble, à Toulon et à Nîmes. (*Note de l'Éditeur.*)

France entend que la liberté de son mouvement soit respectée. Un aveu pareil, le seul correct et le seul propre à tirer les ministres d'embarras, répugne au Cabinet, qui voudrait pouvoir se mêler de ce qui ne le regarde pas, dominer partout et se poser toujours en protecteur. Parmi les réticences dont a fourmillé le discours de M. Thiers, il a eu soin de glisser une niaiserie politique. Quel Cabinet s'est jamais avisé de se déclarer le protecteur-né des *petits* Princes ! Le ministre qui cherche à se concilier des Princes en les qualifiant de petits, ressemble à l'homme à bonnes fortunes habitué à être repoussé par les femmes désirables et qui se déclare l'amant en titre des femmes *laides;* cet homme maladroit peut renoncer d'avance à jamais voir un être féminin céder à ses vœux.

4 juin.

1157. Le prince Esterhazy vous aura sans doute parlé d'un entretien fort intéressant qu'il a eu avec le Roi Louis-Philippe*. Ce sur quoi je vous prie d'insister, c'est que je ne

* Cet entretien eut lieu à Neuilly, le 23 mai. Le prince Esterhazy, qui se trouvait de passage à Paris et qui présenta ses hommages au Roi, fit à ce sujet un rapport détaillé. Louis-Philippe s'expliqua, vis-à-vis de l'ambassadeur autrichien, avec une entière franchise sur les difficultés de sa situation, et déclara qu'il ne demandait pas mieux que de s'associer aux vues des trois puissances alliées du Nord, mais il ajouta qu'il fallait lui en laisser le temps. Il déplora les fautes que Charles X avait commises; ce Prince, dit-il, au lieu de persévérer dans une forte attitude défensive, avait pris une faible offensive, ce qui amena fatalement la chute du trône. Puis il en vint à parler de lui-même et dit : « Je sais », telles furent ses paroles, d'après le rapport d'Esterhazy, « que ma conduite est sévèrement jugée. J'aurais dû ne point accepter ce que l'on m'offrait, ou bien le faire au profit de la ligne de succession légitime. Un tel jugement, cependant, ne peut se fonder que sur une connaissance entièrement erronée de l'état des choses. Il dépendait aussi peu de moi de faire reconnaître le duc de Bordeaux que d'arrêter le cours de ce soleil, dont les rayons dardent sur nous. On se trompe encore en supposant que ma popularité et l'envie que l'on avait de moi aient été de nature à me permettre de l'essayer ; la lutte entre la Monarchie et la République était fort douteuse; La Fayette lui-même s'était refusé à s'entendre avec moi, et je ne l'avais même vu qu'à l'hôtel de ville, où je lui ai dit que puisqu'il n'avait pas voulu venir me voir, je n'avais pas hésité à lui faire la première visite. Que l'on ne perde pas de vue », continua le Roi, « qu'il n'y avait de choix qu'entre

crains pas la République plus qu'elle n'est à craindre; fait que contredit le Roi, qui semble ne pas la craindre du tout. Pour me faire comprendre, il pourra vous suffire que j'appelle l'*anarchie* la *République*. Je sais fort bien que la *République*, — c'est-à-dire un Gouvernement républicain offrant des chances de stabilité, — n'est pas ce qui attend la France, mais bien l'*anarchie* sous les couleurs de la République, car personne ne *proclamera* jamais l'*anarchie*. C'est par elle qu'est menacé le Gouvernement actuel, qui ne s'appuie que sur des forces négatives, nommément sur la peur des masses.

Je ne vous charge d'aucune explication relativement au

la République et moi, et que si effectivement je m'étais rendu au château d'Eu, où j'avais déjà même envoyé mes chevaux, la République était proclamée, ce qui équivalait à une guerre immédiate avec l'étranger, guerre que la révolution de Belgique, qui eût dans cette supposition éclaté bien plus tôt, et l'entrée d'une armée française dans ce pays, auraient infailliblement amenée. Je n'avais dans un pareil moment guère le temps ni le loisir d'une mûre réflexion. Cependant, j'avouerai que l'espoir d'arriver, par mon intervention personnelle, à arrêter les désastres effroyables et les dangers incalculables dont le monde civilisé se trouvait menacé, et la pensée que les grandes puissances de l'Europe me soutiendraient dans des efforts dont le succès devait leur tenir à cœur, ont seuls pu me décider à me lancer dans une pareille entreprise. Le Gouvernement antérieur n'avait aucunement pris racine, il ne s'était créé aucune force quelconque, ni morale ni matérielle, et j'ai eu moi-même à créer une base sans laquelle nul Gouvernement ne saurait se soutenir. Les résultats obtenus, sans en exagérer la valeur, sont cependant irrécusables, et ce que vous avez vu hier (allusion aux obsèques de La Fayette, qui eurent lieu le 22 mai) en fournit la preuve. Le parti républicain est évidemment à son déclin, et tout en se gardant contre ses trames secrètes et ses machinations, il ne faut pas rehausser sa valeur devant l'opinion publique, en montrant une inquiétude à son égard qu'il n'est nullement en droit d'exciter. Rien ne saurait être plus satisfaisant que l'esprit de la troupe et celui de la garde nationale, surtout à Paris. Quant à l'armée, cette disposition est sans contredit uniforme dans tous les régiments. Pour la garde nationale, celle de Paris surtout est admirable; mais on ne saurait en dire tout à fait autant de celle de Lyon, et la résistance prolongée dans cette ville n'est attribuable qu'à la précaution nécessaire de ne point la mettre tout d'abord trop fortement en avant, ainsi qu'à la diminution de la garnison, résultant de la dernière réduction. La grande masse de la nation veut certainement conserver la tranquillité intérieure, et toute la classe moyenne se prononce fortement pour elle. On peut admettre que le danger ressortant d'une tendance républicaine à laquelle le prince de Metternich ajoute une valeur trop prononcée, diminue de jour en jour. » C'est à ces paroles de Louis-Philippe que se rapporte l'observation faite par Metternich dans la lettre ci-dessus. (*Note de l'Éditeur.*)

fameux traité de la quadruple alliance. Je ne suis pas dans le cas de prendre à cet égard l'initiative, non que je n'eusse plus d'un reproche à faire à cette transaction, mais parce que tout ce que je pourrais vous en dire répandrait nécessairement du blâme sur une combinaison politique qui, d'après toutes les apparences, devra porter des fruits amers pour ceux mêmes qui l'ont conçue. Dans les affaires, il y a d'ailleurs des positions où le blâme ne sert qu'à attiser le feu qu'il serait utile d'éteindre. La communication du texte des traités ne nous a d'ailleurs pas encore été faite, et en attendant que nous soyons forcés de nous expliquer, nous nous contenterons de prendre acte des termes dans lesquels le Roi Louis-Philippe a abordé le premier ce sujet envers M. le prince Esterhazy *, termes qui portent plutôt le caractère de l'excuse que celui de la vanterie.

Si le Roi ou ses ministres devaient chercher à ramener la

* Dans l'entretien du 23 mai, cité plus haut, Esterhazy, écrivant à Metternich sur ce sujet, dit ce qui suit : « Le Roi en vint naturellement à la question du quadruple traité, disant que, voyant l'Angleterre décidée à agir et même recherchant son aide pour sortir de la mauvaise position où elle s'était placée, il ne s'y était point refusé, et que dans l'intérêt général il croyait même plus utile de ne point laisser à l'Angleterre l'action entièrement libre; que cependant il était bien déterminé à ne point intervenir dans les affaires d'Espagne, et que, bien que la question d'un envoi de troupes ait été appuyée par plus d'un membre de son conseil, il s'y était constamment refusé; qu'il avait été à cet égard fortement soutenu par le maréchal Soult, que l'on cherchait à persuader de son côté à envoyer dix mille hommes : — Ni dix mille, ni cinq mille, ni cent, dit le maréchal; j'ai été trop longtemps en Espagne pour donner un pareil conseil au Roi.

« — Je sais, continua le Roi, que le prince de Metternich a dit à M. de Sainte-Aulaire que d'après son opinion j'aurais mieux fait de me déclarer en faveur de Don Carlos et d'épouser sa cause. Bien que cette assertion de sa part fasse preuve de sa perspicacité ordinaire et même d'une certaine coïncidence avec mes propres impressions; bien que, de plus, je sois prêt à convenir que sous le rapport de la question de droit et de l'intérêt qui se rattacherait pour moi à la succession mâle, le prince de Metternich ait effectivement raison, c'est le côté pratique qui manque, vu l'absence totale des qualités individuelles nécessaires chez Don Carlos, qui sans cela aurait réussi à se faire proclamer Roi d'Espagne dès aujourd'hui. Car enfin, s'il avait réussi et qu'il eût été proclamé Roi dans une province quelconque, la question était différente, et ma ligne de conduite eût été différente également. . . . . » Voir aussi : « Quadruple alliance entre l'Angleterre, la France, l'Espagne et le Portugal », n° 1172. (*Note de l'Éditeur.*)

conversation sur cet objet, avant que vous ayez reçu de ma part des directions plus particulières, veuillez leur faire observer que le silence en dit souvent plus que des explications.

Les agents diplomatiques français à l'étranger prêtent à ce nouveau lien entre les deux puissances maritimes la valeur de représailles contre l'entente qui a eu lieu l'année dernière entre les trois Monarques.

Cette phrase est tirée des feuilles révolutionnaires, qui ne laissent échapper aucune occasion de chercher à faire naître des différends entre les puissances. Elle n'a réellement pas de valeur pratique; car le fait que les Cabinets français et anglais soutiennent dans toutes les occasions les principes révolutionnaires, en opposition aux principes conservateurs que professent les puissances continentales, n'est pas nouveau, et il date de plus loin que de l'époque où le quadruple traité a été signé à Londres; aussi, sous ce rapport, ne change-t-il rien à ce qui existait. Mais il résultera certainement de cette transaction de graves compromissions pour toutes les parties contractantes, et cette circonstance seule suffit pour empêcher que l'union qui vient de se former entre les quatre puissances puisse avoir pour les Cours continentales la valeur d'une question de jalousie de leur part, à laquelle l'esprit de parti et de jactance désirerait l'abaisser.

Les nouvelles de Francfort de ce jour nous informent que le Sénat a cédé aux demandes de la Confédération; il n'est donc plus question de mesures exécutoires *. Ce bienfait est dû en partie à la dernière démarche insolite des deux puissances maritimes, et c'est en même temps une bonne leçon pour elles. Il faudrait, en effet, une grande élasticité dans l'art de l'interprétation pour savoir tirer une conclusion flatteuse pour les deux Cours du sentiment qui a prévalu à Francfort, dans

* Il s'agit de la mesure provisoire concernant l'emploi des troupes de la Confédération réunies à Francfort et dans les environs, mesure qui fut décrétée à la Diète le 3 avril, et contre laquelle le Sénat de Francfort éleva, au point de vue de son autonomie, des objections qu'il finit par laisser tomber lorsque les représentants de l'Angleterre et de la France se mêlèrent de l'affaire.

(*Note de l'Éditeur.*)

le moment même où la ville a su que l'étranger voulait se mêler des affaires fédérales.

12 juin.

1158. Je viens de recevoir un rapport de Corfou, en date du 26 mai, qui a pour objet de nous informer de l'arrivée de la flotte anglaise devant Nauplie et des bruits qui y circulent sur le but de sa sortie de Malte.

Ces bruits n'ont pour nous d'autre valeur que le fait de leur existence, et c'est ce fait qui nous semble essentiellement regrettable. Le Levant, à peine rendu au calme, devra-t-il être de nouveau jeté dans le trouble? Nous ne croyons pas que telle puisse être l'intention du Cabinet britannique, et tout aussi peu celle du Gouvernement français. Les conséquences de mouvements militaires dans certaines positions sont cependant tellement naturelles et inévitables, qu'il suffit de leur existence pour dominer les questions. La sortie d'une escadre considérable du port de Malte, sa direction vers le Levant; le silence gardé sur sa destination; le bruit accrédité par les officiers mêmes de l'escadre de sa jonction prochaine avec des forces navales françaises; enfin, la destination prêtée par les uns à ces forces réunies, et non démentie par d'autres, forment un faisceau de faits qui doit agiter les esprits et produire des effets d'autant plus fâcheux et d'autant plus dangereux, qu'ils échappent à la direction des Cabinets.

Je vous prie de prendre sur les faits que je vous indique des renseignements près de M. le comte de Rigny, et de nous fournir sans retard les lumières que vous pourrez acquérir. Les affaires du Levant nous touchent de trop près pour que nous n'ayons pas le droit de nous en enquérir.

II.

1159. Projet de mariage de la Reine Maria da Gloria avec le duc de Leuchtenberg. — Dom Pedro. — Les bonapartistes et Louis Bonaparte. — 1160. La péninsule Ibérique est le quartier général de la Révolution. — Don Carlos. — Mission du comte Alcudia. — 1161. La politique de Louis-Philippe en Espagne. — Réponse de la Diète germanique aux représentants des deux puissances maritimes. — 1162. Les réunions d'ouvriers à Berne. — M. de Rumigny. — 1163. Le professeur Schnell. — Les acolytes de Rumigny. — 1164. Louis-Philippe et son ministère. — Sur la Suisse. — Dom Miguel. — 1165. Sur le ministère des affaires étrangères en France. — Projet du duc d'Orléans d'aller à Vienne. — 1166. Il est question de nommer Talleyrand ambassadeur à Vienne. — 1167. Le nouveau Cabinet anglais. — Opinion d'Ancillon sur la France. — Refus de Talleyrand de se rendre à Vienne.

Metternich à Apponyi. Vienne, 17 septembre 1834.

1159. Parmi les objets dignes de fixer l'attention de tous ceux qui savent évaluer la portée des événements, il me serait impossible de ne pas compter l'éventualité du mariage du duc de Leuchtenberg avec Dona Maria. Dom Pedro poursuit l'idée de ce mariage avec ferveur, et le Cabinet anglais lui est également propice.

L'Europe a suffisamment de besogne avec les révolutions; elle n'a pas besoin que ce fléau se complique encore du bonapartisme. En exprimant ce sentiment, il me semble que je ne saurais heurter ceux du Roi des Français, et je tiens à savoir ce qu'il pense à ce sujet, et ce qu'il a cru devoir faire jusqu'à cette heure pour amoindrir les chances que poursuit Dom Pedro, s'il devait ne pas être en son pouvoir de les annuler. Je ne comprends pas la marche que suit le Roi dans les affaires de la Péninsule. Je me suis déjà expliqué sur ce qui me semble être l'intérêt de ce Prince dans l'affaire de Don Carlos : le Roi m'a donné raison en principe, mais il croit devoir suivre une ligne de conduite opposée. La même chose a lieu à l'égard de Dom Pedro. Cet esprit aventureux donnera encore bien du fil à retordre aux deux puissances qui l'ont mis là où il est, et qui en le faisant ont commis la grande faute de ne pas briser

l'instrument après avoir cru devoir s'en servir. Il y a dans tout cela bien de la confusion dans la manière de procéder, et il est impossible de comprendre ce qui a pu motiver l'attitude prise par la France et l'Angleterre. Quant à moi, je renonce franchement à la prétention de le deviner.

En transplantant le bonapartisme en Portugal et le mettant sous la protection de Dom Pedro, vous verrez ce spectre reprendre un corps. Le bonapartisme représente quelque chose dans le désordre universel; il ne serait rien si le corps social était moins agité qu'il ne l'est. Il a l'avantage de pouvoir fournir des Rois et des Présidents que les révolutionnaires offrent sur les marchés; s'ils trouvent peu d'acheteurs, il est cependant difficile de comprendre comment des Gouvernements tels que ceux d'Angleterre et de France puissent se prêter à préparer le terrain.

Le duc de Leuchtenberg Roi de Portugal attirera à lui une fraction de la secte : le jeune Louis Bonaparte tend à se ménager la protection d'une autre fraction, car le bonapartisme offre une fort grande superficie; il s'étend du despotisme militaire jusqu'à la Société des Amis du peuple.

Si je me livre à ces raisonnements, comment pourraient-ils ne pas occuper la pensée du Roi Louis-Philippe? Je suis loin de la bagarre, lui est au milieu : la France est géographiquement placée de manière que la Monarchie bonapartiste n'aurait qu'à franchir les Pyrénées, et que la République bonapartiste n'aurait qu'à passer les Alpes, pour se donner la main dans ce Royaume.

Je fais de la politique de prévoyance, quand le Roi Louis-Philippe peut se trouver devoir en faire d'une tout autre espèce.

17 septembre.

1160. Vous verrez qu'une de mes dépêches de ce jour * répond au besoin que vous m'avez exprimé, en exposant la

* Voir : « L'attitude des trois puissances du Nord vis-à-vis de Don Carlos », nº 1173. (*Note de l'Éditeur.*)

nécessité où se sentent placés les ambassadeurs à Paris de recevoir des éclaircissements sur l'attitude de leurs Cours dans les affaires d'Espagne.

La susdite dépêche remplit cette tâche autant que j'ai pu le faire, en consultant la prudence.

Rien n'est difficile comme de décider de la conduite que les Cabinets auront à tenir dans une complication où les conditions matérielles sont entièrement en leur défaveur. Pesez mûrement ce que je vous dis dans mon exposé de ce jour, et vous serez aussi savant et aussi ignorant que je le suis moi-même.

La Révolution a eu parfaitement raison de choisir la péninsule Ibérique pour y établir son quartier général. Couverte par la France et flanquée par l'Angleterre, elle peut s'y regarder comme placée sous une puissante sauvegarde. Je réduis dans ma pensée les questions à leurs termes les plus simples, mais ces termes pèsent le poids d'un monde tout entier.

Nous n'avons pas perdu un moment pour tâcher de fournir des secours matériels, mais ces secours mêmes arrivent difficilement, et ils n'arriveront plus du tout le jour où le secret de leur provenance sera éventé. *Il faut donc le garder soigneusement envers et contre tout le monde.* M. d'Alcudia est ici*; je m'entends avec lui avec facilité, car il appartient aux hommes droits et sensés; il est d'accord avec moi sur tous les points véritablement importants, et surtout sur celui de ne pas mêler le carlisme espagnol avec le légitimisme français. Mais nous sommes à quatre cents lieues des frontières de l'Espagne et à six cents de Saint-Pétersbourg; à deux cents de Berlin, à quatre cents de Naples et à trois cents de La Haye! Quand il s'agit de faire mouvoir une machine et que les leviers sont aussi longs; quand les leviers ont un point d'appui aussi frêle que l'est incontestablement Don Carlos, alors les affaires clochent et les impatients ne les font point avancer : ils gênent même le mécanisme.

* Le comte Alcudia avait été envoyé à Vienne chargé de la mission confidentielle d'y soutenir les intérêts de Don Carlos.

(*Note de l'Éditeur.*)

J'ai le sentiment que jusqu'à cette heure nous avons fait tout ce qu'il nous a été possible de faire, et personne n'a plus que moi le sentiment que ce tout est peu de chose. Mais la faute n'en est pas à nous, il faut la chercher dans les choses elles-mêmes.

J'ai cru utile de vous en parler, et en même temps à MM. vos collègues. Le côté d'où nous ne savons rien jusqu'à cette heure, c'est celui de Saint-Pétersbourg.

Les autres sont en pleine explication entre eux, et relativement au premier des besoins matériels, celui de l'argent, en pleine activité.

Ne confiez rien aux Espagnols de tout ce qui se fait et ne se fait pas. M. d'Alcudia est au courant de tout, et il ne faut pas sortir de là. Une preuve combien nous plaçons le secret en première ligne de nos préoccupations, se trouve dans le fait que je me suis même tu vis-à-vis de vous.

6 octobre.

1161. Votre rapport du 22 septembre dernier m'a offert un grand intérêt. Je lui accorde la valeur d'avoir tracé le tableau exact de la pensée intime du Roi Louis-Philippe. Il pense à l'égard des affaires d'Espagne comme vous le dites, car il serait impossible qu'il pût les juger autrement qu'il ne le fait. Là où la vérité est sous les yeux et où elle se montre à ceux qui ne la cherchent pas comme à ceux qui en la cherchant voudraient la savoir autre qu'elle n'est, sous la forme d'une puissance invincible, là, dis-je, un esprit pratique et fin comme celui de Louis-Philippe voit ce qui est, car ce qui est pénètre par tous les pores.

La Reine Christine n'est rien par elle-même. Ce qui se trouve derrière elle est quelque chose, comme ce qui lui est opposé.

C'est entre deux choses que peut exister une lutte, mais non avec ce qui n'est rien. Or, la question pour le Roi des Français est purement et simplement de savoir de quel côté se trouvent pour lui le plus de dangers; est-ce du côté de la

réforme radicale équivalant à la révolution complète, ou du côté de la Monarchie languissante?

La décision de la question n'est point difficile ici; elle est même très-facile : le Roi et ses ministres doivent, dans leur *for intérieur,* la décider de même; si leur *marche* diffère, la cause en est que le Roi ne peut capituler avec la révolution radicale, tandis que ses ministres sont du nombre des hommes qui en dernière analyse savent capituler avec toute révolution victorieuse. Dans un pays où le corps social est déjà réduit en poussière et où la machine législative est organisée de manière à rendre cette poussière journellement plus impalpable, tout en étant chargée de fournir de la matière à des constructions, les hommes et les choses ne peuvent être placés autrement que nous ne les voyons en France.

Si on ne vous parle pas de la réplique que la Diète germanique vient de faire aux envoyés de France et d'Angleterre à Francfort, ne vous en occupez pas. Si on vous en parle, dites que cela ne vous regarde pas; que vous êtes ambassadeur d'Autriche, mais non le représentant de la Confédération. Si les deux puissances maritimes avaient voulu prêter à la Confédération germanique ce qui a pu lui manquer d'énergie, elles n'auraient pu mieux faire.

L'Allemagne, attaquée dans son principe vital, dans ses lois fondamentales, a dû se sentir blessée au vif; le dernier arrêté de la Diète en fournit une preuve *.

* La Diète adressa aux représentants de l'Angleterre et de la France, à Francfort (Cartwright et Alleye), une réponse en forme de note verbale qui contenait ce qui suit : « L'Assemblée ne peut que regretter que le ministre plénipotentiaire royal d'Angleterre (royal de France) ait été chargé par son Gouvernement d'une communication relative à un objet sur lequel l'Assemblée fédérale ne pourrait même s'expliquer, dans le cas où il s'agirait de redresser des idées et des suppositions erronées de fait, si on lui demandait ces explications dans les termes les plus amicaux.

« En effet, le droit de régler ses affaires intérieures sans aucune immixtion étrangère, est un droit de la Confédération, qui a été fondée spécialement pour assurer l'indépendance des divers États allemands et pour garantir la sécurité de l'Allemagne. L'Assemblée fédérale se fera un devoir sacré de maintenir ce droit intact, de même que la Confédération germanique s'imposera le devoir scrupuleux de ne point intervenir relativement aux mesures que des États

18 octobre.

1162. Je vous recommande l'affaire de Berne *, et cela afin qu'elle n'en devienne pas une, car c'est franchement ce que nous désirons.

En rapprochant les données diverses que je vous transmets aujourd'hui du parti que l'Empereur a pris, vous aurez lieu de vous convaincre que tout dans la pensée de Sa Majesté est paternel et plein de modération. Si le misérable Gouvernement bernois conspire avec l'ennemi des populations suisses et étrangères, s'il se plaît à couvrir de sa protection des attentats contre le corps social, — attentats à la fois contre le simple bon sens, — le moins que puissent faire des Gouvernements sages et prudents, c'est de retirer leurs nationaux du foyer de la séduction. Dans un procédé pareil il n'entre point de *politique;* il est simplement *conservateur*. Veuillez vous appliquer à faire bien comprendre cette vérité à Paris. J'ai peur que l'on ne s'y livre trop aux impressions que l'ambassadeur de France en Suisse doit chercher à y donner par suite de la fausse position dans laquelle il s'est placé vis-à-vis de tous les partis qui divisent la Suisse, véritable pétaudière politique, législative et morale. M. de Rumigny, qui, à force de faire de la politique, croit que tout le monde en fait, se trompe sur notre compte. Je désire qu'il n'en soit pas de même à Paris.

Si je vous dis que nous n'avons pas encore arrêté notre marche à l'égard de Berne « *Vorort* ** », je vous dis ce qui est

étrangers seront dans le cas de prendre pour prévenir et pour faire cesser des troubles, ainsi que pour étouffer l'anarchie sur leur territoire. » L'objet de l'immixtion des deux puissances maritimes était l'affaire mentionnée plus haut (dans la note de la page 607). (*Note de l'Éditeur.*)

* Le Gouvernement autrichien et plusieurs Gouvernements allemands s'étaient vus amenés à interdire, de la manière la plus rigoureuse, aux ouvriers originaires des États intéressés le séjour du canton de Berne, parce que le Gouvernement de Berne professait une grande tolérance à l'égard des menées révolutionnaires des associations d'ouvriers qui séjournaient sur le territoire du canton. (*Note de l'Éditeur.*)

** Canton directeur. Selon la constitution alors en vigueur, les trois cantons

vrai. Nous désirons laisser aux meneurs une porte ouverte pour se placer mieux qu'ils ne le sont (moralement parlant), et cela avant le 1er janvier prochain. S'ils continuent à prendre sous leur protection les attentats les moins tolérables, nous ne pourrons renouer les relations avec le *canton de Berne.* Nous pourrions, en dernière analyse, en entretenir avec le *Vorort,* comme deux individus brouillés personnellement peuvent entretenir des rapports d'office ; mais un état de choses pareil serait-il désirable, — je ne dis pas *pour nous,* car la chose nous serait assez indifférente, — mais au point de vue de la politique générale ?

Je pourrais vous fournir des centaines de preuves de l'abjection radicale des meneurs à Berne. Elles ne vous serviraient de rien personnellement, car vous nous croyez sur parole, et il est impossible que le Gouvernement français ne sache pas ce que nous savons.

Le point essentiel est que vous ne vous trompiez pas vous-même et que le Cabinet français ne nous cherche pas dans une direction que nous ne suivons pas. Cette direction serait celle d'une politique qui se trouverait en opposition avec la cause de la morale et de la société.

18 octobre.

1163. Les meneurs bernois sont fort embarrassés entre leur qualité de radicaux et leur charge de gouvernants. J'ai des nouvelles de Berne de fraîche date et des sources les plus sûres, qui ne sauraient nous laisser de doute sur le fait que je viens d'avancer. La boutique va toujours le même chemin, mais les hommes ne savent de quel bois faire flèche. Le professeur Schnell a fait citer devant lui naguère les chefs du comité allemand pour les supplier de ne plus faire de scandale comme au 28 juillet dernier *, *non que la chose ne soit bonne*

de Berne, Zurich et Lucerne exerçaient tour à tour les fonctions de canton directeur de la Confédération. (*Note de l'Éditeur.*)

* Dans un banquet célébré par la Société des Naturalistes, à Lucerne (28 juillet), un certain docteur Troxler insulta les Monarques étrangers dans

en elle-même, mais vu les embarras inextricables qui en résultent pour le Gouvernement, et à cause du risque qu'il court d'être culbuté *par les bourgeois moins éclairés que lui et ses amis!* M. Tavel, l'ami intime de M. de Rumigny, a tenu le même langage aux chefs du club.

Le fait est que M. de Rumigny est placé, comme les gouvernants bernois, entre deux compromissions. Il s'est, comme ceux-ci, trop avancé vers la gauche pour pouvoir reculer, et la gauche se méfie de lui comme la droite. Il fait jouer à son Cabinet le rôle le plus misérable ; ayant dû rompre avec la majorité, il se trouve lié à la minorité, et celle-ci est formée par la lie du radicalisme, cette même tourbe que l'on canarde dans les rues en France et qui en veut bien plus encore au trône de Juillet qu'aux autres trônes.

Ce que je vous recommande, c'est de parler de l'affaire suisse, avec Rigny et avec le Roi, comme d'un ennui et non comme d'une complication politique. Nous saurons nous faire droit à nous-mêmes, et ce n'est pas là ce qui nous inquiète. Nous trouvons en dernier résultat les chances les plus pénibles comme bien plus mauvaises pour la France que pour nous; nous avons tous les voisins de la Suisse et l'Allemagne tout entière de notre côté; cette dernière surtout n'en peut plus, et si nous ne modérions pas l'élan, Dieu sait à quels excès arriveraient les choses!

Pas un seul de nos ouvriers n'est compromis. C'est un exemple rare de la raison qui caractérise notre peuple. Nos informations sur le travail que se permet la faction sont exactes, car nos propres gens nous servent à les contrôler. Vous trouverez à Paris de l'incrédulité sur certains points ; elle est causée par M. de Rumigny, qui croit tout savoir en puisant dans les cartons *de la police bernoise :* ce moyen de contrôle est certes le plus absurde à employer. Tavel *le met dedans,* et Rumigny croit ce que cet homme lui dit, car il ne saurait plus où donner de la tête, si l'incrédulité dans la bonne foi des

un toast porté par lui, et cela d'une manière si brutale et si grossière qu'on le mit à la porte de la salle. (*Note de l'Éditeur.*)

hommes qui l'entourent et le dupent venait une fois à s'emparer de lui.

2 novembre.

1164. Il y a des affaires de tous les côtés, et quand on les examine, toutes se réduisent à une seule. C'est la Révolution qui fait la guerre à tout ce qui est stable. Le Roi Louis-Philippe, qui sans contredit est un homme de beaucoup de sens, ne peut douter que son intérêt véritable ne soit de conserver son trône, quelque mal assis qu'il puisse être. Je fais une grande et très-juste différence entre le Roi et ses ministres; lui ne peut être assis qu'à *une* place; les autres ne sont guère dégoûtés de s'accommoder *de toutes les places,* pourvu qu'elles leur rapportent argent, considération et influence. Le Roi doit dès lors être *conservateur,* qu'il le veuille ou ne le veuille pas. Ce que je désirerais, ce serait qu'il se convainquît une bonne fois que s'il y a différentes manières de se conserver, il y a une manière certaine pour tous les Gouvernements de se perdre, et ce moyen, c'est de caresser la faction radicale. Louis-Philippe croit devoir combattre cette faction chez lui et l'encourager chez d'autres. En cela il a complétement tort. Tout triomphe du radicalisme, qu'il ait lieu en un endroit quelconque, est un malheur général et commun à tous les Gouvernements, de quelque acabit qu'ils soient.

Je vous envoie aujourd'hui une preuve de la marche que continue à suivre M. de Rumigny en Suisse. Cette marche est inexplicable, car elle est privée de tout sens commun. Il y a forcément complicité entre le Cabinet et son représentant, et tout aussi nous prouve que le Gouvernement français protége encore aujourd'hui les œuvres de la propagande à l'étranger, tout comme il avait placé sous son égide cette belle institution au sortir des glorieuses journées. Les notions que vous nous fournissez dans vos derniers rapports sur Mazzini servent de preuve à ce que j'avance.

Cela n'empêchera pas que nous opérerons un grand bien en Suisse, et que par ce fait même M. de Rumigny perdra chaque jour plus de terrain. La Suisse renferme encore plus

de bon sens qu'on ne le croit sans doute à Paris, et ce qui pourra arriver de plus malheureux, une nouvelle incursion au dehors, sera à mon avis un événement heureux. On est en tout lieu tellement préparé à recevoir les *frères et amis* comme ils le méritent, que le triomphe ne leur appartiendra pas. Rien ne porte le cachet de la gaucherie comme la politique qui se fait dans la rue des Capucines. Si le Cabinet français prenait à tâche de lier la partie entre les Gouvernements étrangers, il ne pourrait pas mieux s'y prendre. MM. de Rumigny et Alleye ne laissent sous ce rapport rien à désirer. Le premier a formé en Suisse une majorité de vingt cantons et demi; le second a réuni en un faisceau toute la Confédération germanique.

Dom Miguel se promène en Italie sans que nous puissions attribuer à ses courses un but bien déterminé. Il a été naguère à Venise ; il avait dit qu'il irait à Trieste, il n'y a pas été. Nous le laissons aller sans nous en mêler. S'il voulait s'embarquer dans l'un de nos ports, on ne le souffrirait pas. Voilà toute notre politique à son égard *.

1er décembre.

1165. Je ne me suis jamais moins senti le besoin de vous adresser des directions détaillées que dans la présente situation des affaires, des hommes et des choses. Il est certain que vous en pensez ce que j'en pense, et que l'avenir ne vous est pas plus clair qu'il ne se présente à mes yeux; quant aux événements, ils se passent sans que ni vous ni moi puissions y jouer un autre rôle que celui de spectateurs.

Toute la question sera de savoir quel parti prendra le Roi à l'égard de la direction de sa politique. Il ne pourra pas se ménager au même degré, ainsi qu'il l'a fait jusqu'à présent, le rôle de conservateur chez lui et de démolisseur à l'étranger. Arrive ce qui voudra en Angleterre, que Wellington et le parti conservateur se soutiennent ou qu'ils tombent accablés

* A la suite de la capitulation d'Evora (26 mai 1834), Dom Miguel avait quitté le Portugal pour se rendre d'abord à Rome. Voir « Quadruple alliance, etc. », n° 1172. (*Note de l'Éditeur.*)

par les radicaux (car de whigs, il n'en sera une bonne fois plus question), Louis-Philippe devra décider ce qu'il veut, ou la fin de la Révolution française, ou le commencement de la Révolution générale en Europe.

Je vous parle aujourd'hui de la détestable marche des bureaux du ministère des affaires étrangères français *. C'est que d'heureux hasards m'ont prêté des connaissances solides à ce sujet. Fiez-vous au fait que ces bureaux prêchent et appuient la Révolution dans toutes les directions, et que tout ce que le Roi et ses ministres disent de contraire n'est qu'un leurre. Il n'y a que le maréchal Maison auquel je n'aie jamais connu la prétention d'avoir, durant son ministère de dix jours, réglé les affaires du monde; le général Bernard, je crois, n'a pas non plus eu cette prétention pendant son intérim de trois jours. Si les choses continuent en France ainsi qu'elles vont, il faudra naître ministre pour l'avoir été durant un laps de temps quelconque.

La France, au reste, ne fixe guère aujourd'hui mes regards; c'est vers l'Angleterre qu'ils sont tournés, car ce qui s'y passera d'ici à qnelques mois exercera sur les événements en Europe une influence décisive.

Par le dernier courrier que M. de Rigny avait expédié à Vienne peu de jours avant la dissolution du ministère rentré depuis aux affaires, il adressa à M. de Sainte-Aulaire une lettre *particulière* par laquelle il le prévenait sous le sceau du secret que Mgr le duc d'Orléans désirait voyager; qu'il dirigerait son voyage vers les contrées où il serait sûr d'être bien reçu; que Vienne semblait devoir lui offrir le plus d'agréments et de facilités, vu son étroite parenté avec la famille impériale; qu'il viendrait si on lui garantissait un accueil gracieux; qu'il s'en abstiendrait dans la supposition contraire.

Vous comprenez, mon cher comte, que je n'ai pu sortir des généralités. M. de Sainte-Aulaire s'est rabattu sur les consé-

* Dans le nouveau ministère, constitué le 18 novembre sous la présidence du maréchal Mortier, le vice-amiral de Rigny prit la direction des affaires étrangères. (*Note de l'Éditeur.*)

quences qu'aurait un essai manqué. Nous sommes convenus que je ne parlerais pas à l'Empereur avant que l'ambassadeur et moi en fussions tombés d'accord. Deux jours après est venu le scandale ministériel, et ce n'est que depuis la rentrée de M. de Rigny que M. de Sainte-Aulaire a repris le fil de notre premier entretien. Il m'a prévenu qu'il avait écrit au ministre d'engager le Roi à vous parler à ce sujet, et il a ajouté qu'il serait important que vous pussiez recevoir à cet égard des instructions. J'ai assuré M. de Sainte-Aulaire que je n'étais pas à même de vous en donner sans avoir pris les ordres de l'Empereur, et que, comme il m'avait lui-même engagé à ne pas faire encore une démarche pareille, je ne saurais vous donner une direction.

C'est là où en est l'affaire, et si je vous en rends compte, c'est afin que vous fassiez semblant de n'en rien savoir si le Roi devait jamais y toucher. Vous devez avoir l'air de puiser dans votre jugement personnel tout ce que vous pourrez dire sur les égards avec lesquels Sa Majesté Impériale a l'habitude d'accueillir les Princes étrangers qui viennent le visiter. Ne parlez pas du public, car celui-ci ne regarde pas la Cour de France.

Tout cet épisode a la valeur d'une tuile qui tombe sur un passant. C'est la tuile qui a tort, car elle ne devrait pas tomber, mais c'est le passant qui souffre de sa chute. Je me flatte que les grands événements du jour mettront du lest dans la barque de Mgr le duc d'Orléans, et qu'il ne croira pas le moment propice aux voyages d'agrément. M. de Sainte-Aulaire cherche dans cette excursion plus qu'un simple désir de voir du pays ; il croit à des idées de mariage. « Vous avez plusieurs Archiduchesses à établir », m'a-t-il dit ; « pourquoi ne nous en donneriez-vous pas une ? » J'ai fait semblant de ne point entendre le propos.

Il y a dans tous ces projets un fond de grande légèreté, et je crois en conscience que le Roi Louis-Philippe aurait raison en ne pressant pas ce que le temps n'a pas encore mûri.

14 décembre.

1166. M. de Sainte-Aulaire était prévenu déjà par sa correspondance directe du changement de destination qui semble devoir avoir lieu à son égard. Il n'en est pas content, mais il obéira. J'ai quelque peine à croire que M. de Talleyrand ait le courage d'entreprendre le voyage de Vienne; s'il devait en être autrement, je n'aurais rien à objecter à sa venue. De tous les diplomates, c'est avec M. de Talleyrand que j'aurai le moins de difficulté à m'entendre sur bien des choses, et c'est lui que je craindrais le moins dans celles sur lesquelles une entente entre nous serait impossible. J'ai fait un si grand nombre d'affaires avec lui qu'il ne serait pas pardonnable si je ne le connaissais pas, tout comme il doit me connaître. M. de Talleyrand, comme homme et comme esprit, représente en toute vérité la *France* telle qu'elle est, tandis que la majeure partie des envoyés à l'étranger n'en représentent souvent que des partis et bien souvent qu'eux-mêmes.

24 décembre.

1167. Je vous envoie *sub volanti* l'expédition que j'adresse à M. de Hummelauer.

Veuillez en prendre connaissance et ne point arrêter le courrier. Lisez ce que j'écris sur les affaires anglaises, mais ne communiquez rien de mes dépêches à aucun de vos collègues. Cette recommandation porte principalement sur le contenu de celle qui touche aux affaires d'Espagne. Mon intention est de sonder les dispositions du duc de Wellington, et ce n'est que dans les voies les plus directes qu'une pareille entreprise peut être couronnée de succès. Il n'y a certes jamais eu de situation plus difficile que celle du duc, et elle ne peut dès lors être ménagée avec trop de scrupule.

L'ensemble de mon expédition à Londres vous prouvera que nos prétentions à l'égard de l'attitude que nous désirons voir prendre au nouveau Cabinet anglais ne sont empreintes

d'aucune exagération. Ce Cabinet traîne, comme je le dis dans mes dépêches à Londres, trop de mauvais bagage à sa suite pour pouvoir marcher droit et vite *. Il devra commencer par s'assurer une existence et tâcher de prendre racine. Aussi mes prétentions ne dépassent-elles guère les limites d'une attitude passive : le jour où la *complicité active* de l'Angleterre avec le Cabinet doctrinaire de France cessera, un grand bien aura déjà été atteint.

Le retour vers un meilleur état de choses prendra-t-il de la consistance en Angleterre ? C'est de la solution de cette grosse question que dépend le sort de ce pays et de beaucoup d'autres encore ; je suis trop éloigné de la scène pour pouvoir me former une opinion, et je me renferme ainsi dans une très-pénible attente.

M. Ancillon vient de me communiquer une dépêche raisonnée qu'il a adressée le 15 de ce mois à M. de Werther. Comme je suppose que celui-ci vous en aura donné connaissance, je m'empresse de vous assurer que j'approuve en entier les vues et les jugements que renferme le travail prussien. Tout ce que M. Ancillon dit sur la situation du Cabinet français est frappé au coin de la vérité la plus exacte.

Madame de Dino a écrit ces jours derniers au prince Esterhazy pour lui rendre compte de la décision de M. de Talley-

* Le lendemain, Metternich écrivait à Sainte-Aulaire : « Voici des nouvelles de Paris du 18 que l'on m'envoie de Francfort. Vous y verrez la composition du nouveau ministère anglais. Tout ce qu'il est possible d'en conclure, c'est *qu'il est là*. Ce seront les *hustings* qui décideront du sort de l'Angleterre. Ce qui m'est prouvé, c'est que je n'ai pas idée comment il deviendra possible de former un nouveau ministère, si celui du jour devait succomber. Trois partis influent sur les élections, les tories, les whigs et les radicaux. S'il n'y avait que deux partis, leur force numérique trancherait la difficulté; mais comme les whigs sont moitié conservateurs et moitié radicaux, et que ces subdivisions se jettent tantôt dans l'un et tantôt dans l'autre plateau de la balance, comme ils ont contre eux et les tories et les radicaux, il en résulte un désordre qui sera surmonté Dieu sait comment. »

A ce moment, le nouveau Cabinet tory était composé de la manière suivante : Peel, premier ministre; Wellington, affaires étrangères; Goulburn, intérieur; Wharncliffe, sceau privé; Baring, commerce; Aberdeen, marine; Lyndhurst, lord-chancelier, etc. (*Note de l'Éditeur.*)

rand de se retirer entièrement des affaires. Elle dit que le poste de Vienne lui avait été offert à deux reprises, mais qu'il l'avait refusé, vu son âge et ses infirmités, et même, abstraction faite de ces motifs, par la considération qu'il aurait craint de fournir trop d'aliments à ses calomniateurs, en venant, dans l'endroit même où il avait aidé à assurer le triomphe du principe de la légitimité, défendre la thèse contraire, et cela, de plus, dans le pays même où la famille de Bourbon jouit d'un asile et dans une ville que vient souvent visiter madame la Dauphine. Malgré ces belles paroles, je crois que M. de Talleyrand cherche à ne plus rien faire, ou à dépenser son dernier feu en Angleterre, si les choses y prennent une tournure qui lui plaise.

Je vis dans de bien vives inquiétudes sur ce qui arrivera dans ce pays-là d'ici à deux mois. Le sort du corps social s'y joue sur un tapis vert.

CONFÉRENCES DES MINISTRES ALLEMANDS A VIENNE.

1168. Discours d'ouverture de Metternich, du 13 janvier 1834. — **1169.** Discours de clôture de Metternich, du 12 juin 1834. — **1170.** Le Roi Frédéric-Guillaume III de Prusse à Metternich (Lettre). Berlin, le 25 juin 1834. — **1171.** Metternich au Roi de Prusse (Lettre). Vienne, le 20 juillet 1834.

1168. Les plénipotentiaires des Princes Souverains et des villes libres de la Confédération germanique se trouvent réunis aujourd'hui pour la troisième fois afin de délibérer sur les questions les plus importantes qui intéressent l'Allemagne, et pour la troisième fois il m'est donné d'assister comme membre à cette solennelle réunion. Aujourd'hui comme autrefois j'ai la ferme et intime conviction que cette réunion, aussi bien que les autres, sera une cause de prospérité et de bonheur durable pour notre commune patrie, et déjà deux fois l'espérance qui m'anime a été réalisée.

L'honorable assemblée aura déjà vu par la lettre d'invi-

tation que Sa Majesté l'Empereur, d'accord avec Sa Majesté le Roi de Prusse, a fait parvenir à tous les Cabinets allemands, que la tâche que nous sommes appelés aujourd'hui à remplir est différente de celle dont les Cabinets allemands se sont occupés lors de leurs délibérations antérieures. Quand nous nous sommes réunis en 1815, il s'agissait de fonder la Confédération et de lui assurer un rang honorable parmi les puissances européennes. En 1820, nous avons eu à développer, à consolider la Confédération et à compléter ses lois fondamentales. Il s'agit aujourd'hui de maintenir la Confédération et les membres qui en font partie, il s'agit d'envisager sans crainte les dangers qui menacent la Confédération ainsi que les différents États allemands, et ensuite d'examiner loyalement, consciencieusement, les moyens dont l'application, au milieu des dangers de la période orageuse que nous traversons, est commandée à chaque Gouvernement en particulier ainsi qu'à la Confédération tout entière par le devoir de se conserver soi-même et par le souci de l'intérêt des peuples allemands.

C'est par ces paroles que je définis la lourde tâche qui sera l'objet de nos conférences.

Sa Majesté l'Empereur, mon très-gracieux Maître, voit dans l'empressement avec lequel tous les Gouvernements allemands ont répondu à la proposition qui leur a été adressée de se réunir dans ce but, une nouvelle preuve que ses confédérés lui ont donnée dans cette circonstance, de la confiance qu'ils ont dans son dévouement à la cause de la Confédération ; et j'ai été expressément chargé d'être, à cet égard, l'interprète de la reconnaissance de l'Empereur, mon Maître. Aussi l'Empereur trouve-t-il que cette confiance lui fait un devoir de parler sans détour à ses confédérés de la question qui doit être agitée ici, question également importante pour lui et pour tous les membres de la Confédération, et de leur faire part de ses vues, de ses désirs et de ses espérances avec la franchise et la liberté qui caractérisent ses rapports avec les Gouvernements de la Confédération germanique. Sa Majesté aime à croire que les hommes qui ont été envoyés ici par leurs Souverains dans un temps si agité et pour remplir une tâche

si sérieuse, agiront en fidèles serviteurs de leurs maîtres; qu'ils s'acquitteront loyalement du mandat que ceux-ci leur ont confié spécialement en vue de cette mission, et que, connaissant leurs pensées les plus intimes sur la grande question du moment, ils répondront à la confiance de l'Empereur par une confiance égale. D'un échange d'idées, de vues et de propositions reposant sur de telles bases sortira nécessairement, comme Sa Majesté l'Empereur l'espère, un résultat qui non seulement écartera pour le moment les dangers qui menacent la Confédération, mais encore donnera dans l'avenir un nouvel éclat et une nouvelle force à ce grand et puissant corps d'État, et le mettra ainsi en état de trouver en lui-même, pour une durée indéfinie, la plus sûre garantie de l'indépendance de ses membres.

Guidé par ces vues, je dois, d'après l'ordre de Sa Majesté l'Empereur, dire dans cette honorable assemblée, sans réserve et sans réticence, la vérité, toute la vérité, sur l'état des choses en Allemagne, ainsi qu'elle apparaît aux yeux de Sa Majesté.

Les Souverains allemands, et avec eux les villes libres, ont formé en 1815 une Confédération permanente, dont le but est la conservation de la sécurité intérieure et extérieure de l'Allemagne ainsi que de l'indépendance et de l'inviolabilité des différents États allemands.

Cette Confédération, considérée au point de vue de sa constitution intérieure, est une communauté de Gouvernements libres et indépendants les uns des autres, avec des droits et des devoirs réciproques et égaux, lesquels droits et devoirs résultent de conventions formelles. Dans ses rapports extérieurs, elle est une puissance collective jouissant de l'unité politique.

Dans l'acte solennel qui constitue la Confédération germanique et que tous les confédérés se sont également obligés à respecter envers et contre tout, les Souverains allemands ont déclaré que dans tous les États faisant partie de la Confédération il devait y avoir des constitutions particulières.

Chaque Prince Souverain restait libre de régler cette question comme une affaire particulière au pays.

Le plus grand nombre des constitutions introduites en conséquence dans les différents États confédérés étaient-elles calquées sur des modèles étrangers? étaient-elles empruntées en grande partie aux théories du jour sur ce qu'on appelle le système représentatif? étaient-elles en harmonie avec le véritable esprit, avec le véritable caractère allemand? En les accordant, a-t-on observé la stipulation de l'article XIII, qui promet formellement l'institution d'assemblées d'états, et comment l'a-t-on observée? A-t-on dans cette circonstance tenu compte, comme on le devait, des droits antérieurs de chaque pays aussi bien que de la situation du moment? Enfin et surtout a-t-on eu partout en vue, ainsi qu'il le fallait, le maintien et le respect des droits inaliénables du Gouvernement? Ce sont là des questions que e me borne à poser sans les discuter. Pour remplir le but du présent exposé, il suffit de rappeler ce fait que les éléments du système repr entatif, qui forment la base de la plupart des constitutions nouvelles, ont produit en peu de temps les effets les plus alarmants. Des orages du temps est né un parti, dont l'audace a grandi jusqu'à devenir de l'insolence, sinon parce qu'on l'a favorisé, du moins parce qu'on a eu trop de condescendance à son égard. Attaquant toute autorité, parce qu'il se croit appelé à exercer lui-même le pouvoir, il entretient une guerre intestine au milieu de la paix politique générale, il empoisonne l'esprit et le cœur du peuple, séduit la jeunesse, égare même l'âge mûr, trouble et dénature tous les rapports publics et privés, excite en pleine connaissance de cause les peuples à opposer une défiance systématique à leurs Souverains légitimes, et prêche la destruction et l'anéantissement de tout ce qui existe. C'est ce parti qui a su s'emparer des formes des constitutions introduites en Allemagne. Qu'il suive cette voie, légale en apparence, qui est plus longue et plus sûre, ou bien celle de la révolte ouverte, peu importe : c'est toujours le même but qu'il poursuit. Procédant avec méthode, il s'est contenté d'abord de gagner, vis-à-vis des Gouvernements, une position dans les assemblées d'états. Petit à petit il voulut davantage; il fallut d'abord fortifier autant que possible la position conquise, puis il s'agit d'enfermer

l'autorité gouvernementale dans des limites aussi étroites que possible; enfin le vrai pouvoir ne devait pas rester concentré plus longtemps entre les mains du chef de l'État, mais l'autorité souveraine devait se transplanter et passer aux assemblées d'états, devenues ainsi toute-puissantes. Et en effet nous ne pouvons nous dissimuler que ce parti a malheureusement su réussir plus ou moins à atteindre parfois son but et que, pour peu que l'on tarde à arrêter par une digue puissante et protectrice le flot montant de cet esprit d'envahissement et à couper court à l'extension incessante et aux progrès menaçants de la faction, on verrait sous peu l'ombre même d'un pouvoir monarchique s'évanouir entre les mains de plus d'un Souverain.

C'est cette situation, c'est l'abus qu'une faction peut faire des constitutions introduites en Allemagne, c'est la scission qui en est résultée entre la constitution fédérale, qui veut le maintien du principe monarchique, et les différentes constitutions particulières, dans lesquelles la faction essaye d'implanter l'idée moderne de la souveraineté populaire se déguisant sous les formes du système représentatif; c'est là ce qui constitue, — Sa Majesté l'Empereur en est intimement convaincue, — le principal agent de cette désorganisation qui s'étend de proche en proche; voilà la cause première de ces empiétements sur les droits de l'autorité souveraine des Princes allemands, empiétements qui, dans plus d'un État de l'Allemagne, sont arrivés, peu s'en faut, à la dernière limite. Tous les autres symptômes, quelque frappants, quelque alarmants qu'ils soient, Sa Majesté l'Empereur ne les considère que comme des suites inévitables de la prépondérance que cette funeste théorie a prise en Allemagne sur le principe monarchique. En effet, dans tous les pays où les circonstances favorisaient ce principe, cette même faction s'est servie de la presse politique pour propager ses doctrines par des brochures et par des journaux, ainsi que par des publications de tout genre, et pour exciter les peuples à s'insurger contre le droit, la loi et contre toutes les institutions existantes; partout elle s'est emparée de la publicité des délibérations des états pour apaiser sa soif de révo-

lutions en se livrant journellement à des critiques sur tout ce qui émanait de Gouvernements légitimes ; partout elle a essayé de gagner à sa théorie la jeunesse naturellement avide de nouveautés et même d'en faire l'instrument actif de ses plans criminels ; elle s'est enfin servie du plus vieux moyen : elle a mis en question les droits imprescriptibles et la propriété des classes aisées, et elle a entraîné dans son parti les classes populaires en leur montrant toute propriété comme une proie qui leur est destinée tôt ou tard.

Il serait superflu d'appuyer des faits dont toute l'Allemagne est instruite par des exemples parmi lesquels il devient de jour en jour plus difficile de faire un choix, attendu qu'ils sont innombrables. Quoi qu'il en soit, Sa Majesté a l'intime conviction que ces affligeants symptômes disparaîtront dès qu'on aura réussi à en supprimer les causes principales.

Ce serait m'éloigner du but de mon discours que d'examiner ici si chaque Gouvernement en particulier ou la Confédération tout entière n'aurait pas pu faire davantage et montrer plus de vigueur pour arrêter à temps les progrès du mal. Il ne peut être question que d'une chose ici, c'est de savoir comment il est possible aujourd'hui de conjurer les dangers qui menacent la Confédération et ses différents membres, et sur la réalité, sur la grandeur toujours plus menaçante desquels personne ne se fait plus illusion maintenant.

En se représentant la situation dans laquelle se trouvent les Princes allemands, d'une part comme Souverains de leurs pays, libres et indépendants les uns des autres, d'autre part comme membres d'une association formée en vue d'assurer la sécurité extérieure et intérieure, Sa Majesté ne doute pas un instant que le remède ne puisse et ne doive être cherché sur ce double terrain, et non pas ailleurs.

Si les Souverains des États de la Confédération germanique se dégagent de toutes les illusions dont la faction subversive cherche à les bercer en les abusant par tous les sophismes que savent trouver ses plus habiles représentants ; s'ils mettent leur situation actuelle de chefs d'État en parallèle avec la pleine possession de leurs droits de souveraineté, droits dont ils

jouissaient encore au moment de la conclusion du pacte fédéral ; si enfin ils examinent sérieusement, consciencieusement, ce qu'ils peuvent encore faire aujourd'hui par eux-mêmes dans les pays que la Providence leur a confiés pour en écarter les dangers qui les menacent, on pourra aussi répondre d'une manière positive et satisfaisante à la question de savoir quel secours ils sont contraints et autorisés à demander à l'association tout entière. Car ce n'est que dans le cas où le pouvoir individuel arrive à son extrême limite, que le corps tout entier est obligé d'intervenir ; mais alors il doit à celui qui est trop faible par lui-même l'assistance la plus complète et la plus étendue. En un mot, ce qu'à l'avenir la Confédération peut attendre des Gouvernements allemands et ce que ceux-ci peuvent attendre de la Confédération relativement aux dangers de l'époque actuelle, voilà la question qui devra être résolue avec ensemble, avec confiance, franchement et sans arrière-pensée, quand cette honorable assemblée rendra compte à ses commettants du résultat de ces délibérations.

Sa Majesté Impériale et Royale appelle de ses vœux les plus sincères le succès des efforts de cette honorable assemblée, et, fermement convaincue qu'Elle trouvera les mêmes sentiments chez tous ses confédérés, Elle trouve dans cette certitude la plus sûre garantie que les grandes leçons du temps présent seront comprises et mises à profit par nous tous pour le bien et pour la prospérité de notre commune patrie *.

* Voir « Invitation à assister aux conférences ministérielles allemandes à Vienne », n° 1139. Aux conférences ministérielles, qui s'ouvrirent le 13 janvier et se terminèrent le 12 juin, prirent part, sous la présidence du chancelier d'État, assisté du président de la Diète de Francfort, le comte de Münch-Bellinghausen, les membres suivants : pour la Prusse, Ancillon et Alvensleben ; pour la Bavière, Gise et Mieg ; pour la Saxe, Minckwitz ; pour le Hanovre et la treizième curie, Ompteda ; pour le Wurtemberg, Beroldingen et Hartmann ; pour Bade, Reitzenstein et Pusch ; pour la Hesse électorale, Trott ; pour la Hesse, du Thil, Gruben et Linde ; pour le Danemark, Reventlow-Criminil ; pour les Pays-Bas, Vertolese Van Soelen ; pour la douzième curie, Fritsch ; pour la quatorzième curie, Plessen ; pour la quinzième curie, Berg; pour la seizième curie, Strauch, et pour la dix-septième curie, le bourgmestre de Brême, Smidt. Les affaires furent réparties entre cinq comités. Le premier s'occupa des travaux préliminaires pour la *coopération des États à l'exercice des droits*

Discours de clôture de Metternich, du 12 juin 1834.

1169. Au moment où va être rédigé le protocole de clôture des conférences que nous avons tenues, je prie l'honorable assemblée de me permettre de jeter un coup d'œil rétrospectif sur ce que nous avons voulu effectuer pendant les cinq derniers mois qui nous ont tenus réunis ici dans un but si considérable et si élevé, et sur les résultats qui ont couronné nos travaux.

A l'ouverture de ces délibérations, j'ai exprimé au sein de cette assemblée la conviction qu'il s'agissait d'assurer l'existence et la durée de la Confédération germanique et de préserver ainsi l'Allemagne d'une désorganisation qui ne manquerait pas d'amener tôt ou tard la destruction de toutes les institutions légalement existantes et de répandre des maux sans nom sur toutes les classes des peuples allemands.

Je ne me suis pas fait illusion sur la difficulté et sur l'étendue de cette tâche, mais aussi je n'ai jamais douté de l'empressement à faire tout ce qui est utile et salutaire, de la droiture des intentions, des lumières, de la sagesse et de la clairvoyance de ceux que la confiance de leurs Cours avait envoyés ici pour prendre part à ces délibérations. Maintenant que nos travaux sont terminés, j'éprouve une douce émotion à reconnaître et à proclamer que l'esprit que vous avez montré et qui a secondé les efforts et les vues de la Cour impériale dans l'affaire qui nous occupait, a répondu à l'attente et à la confiance de l'Empereur, et que les résultats de ces conférences, tels que nous

de souveraineté; le second, des études sur la *publicité des délibérations des États;* la troisième, des études sur l'*organisation des écoles et des universités;* le quatrième, des études sur la *question de la presse*, et le cinquième, sur le *rapport entre la législation intérieure et celle de la Confédération*. Le protocole final du 12 juin contient en soixante articles les résultats de la conférence. Une partie de ces articles (III-XIV, concernant l'établissement du tribunal arbitral) passa en résolution de la Diète dans la séance de l'Assemblée fédérale du 30 octobre 1834, à la suite de déclarations analogues des Gouvernements confédérés, et fut aussitôt promulguée; les autres articles ne servirent provisoirement que de règle pour les instructions concordantes à donner par les Gouvernements allemands à leurs représentants à la Diète.

(*Note de l'Éditeur.*)

les embrassons aujourd'hui d'un coup d'œil, ont dépassé tout ce que Sa Majesté Impériale attendait de votre dévouement.

Nous sommes assurément tous convaincus que les dangers dont notre patrie commune est menacée, sont le triste résultat d'événements qui ont leur source dans un passé déjà lointain et contre lesquels personne ne peut rien ; ils sont le produit d'erreurs regrettables qui ont entraîné des générations entières, et en général l'effet de causes qu'il faut imputer à une autre époque que la nôtre. Or, qui serait assez vain pour croire que des délibérations humaines pourraient, dans l'espace de quelques mois, extirper et détruire sans retour un mal dont malheureusement l'histoire est si compliquée et remonte si haut? Toutefois, nous avons la consolation de pouvoir nous dire que nous avons fait ce que, dans les circonstances données, des forces humaines pouvaient faire, et que nous sommes même parvenus à trouver et à ouvrir une voie qui, si on la suit en restant jusqu'au bout fidèle à ce qu'on a reconnu comme juste et bon, sans provoquer des réactions hostiles, pourra non-seulement amener l'Allemagne à sortir du labyrinthe des dangers qui la menacent et des embarras où elle se trouve en ce moment, mais encore la faire entrer définitivement dans un sentier meilleur, dans celui de l'ordre, de la vraie liberté et du droit.

Cette espérance repose sur deux institutions, que je serais tenté d'appeler le véritable centre des résolutions de cette conférence. La première de ces institutions est celle des *tribunaux arbitraux*.

Le système représentatif, en suivant son développement naturel, aspire à donner le pouvoir souverain à des assemblées démocratiques de représentants du peuple, en même temps que, par suite de la responsabilité illimitée des ministres, il tend à désarmer les Gouvernements en leur enlevant le pouvoir exécutif, le seul qui, dans l'État, soit décisif. On arrive ainsi à renverser l'ordre naturel des choses, en soumettant aux Chambres républicanisées le pouvoir dans la personne de ses organes nécessaires, lorsqu'il s'agit des affaires les plus graves ; notre tribunal arbitral, par contre, ramène dans la voie battue

des rapports naturels. Désormais il n'appartiendra plus aux assemblées d'états d'interpréter à leur gré les articles de la constitution, et d'être juges dans leur propre cause, dans le cas où s'élèveraient des contestations ou bien lorsque les agissements du Gouvernement seront condamnables à leurs yeux. On pourra tout aussi peu reprocher au moyen choisi d'autoriser et de favoriser l'injustice et le despotisme des Gouvernements; on verra plutôt, lorsqu'il y aura conflit entre les États et le Gouvernement, des hommes impartiaux et éprouvés intervenir comme arbitres et reconnaître en cette qualité ce qui est conforme au droit ou, en l'absence de formules positives, ce qui répond le mieux à la nature de l'affaire à régler. Tandis qu'autrefois les passions démagogiques des sujets menaçaient de miner le principe monarchique, désormais une autorité judiciaire supérieure aura seule le droit de se prononcer en cas de conflit; mais d'après la nature des rapports qui unissent les Princes souverains et les villes libres faisant partie de la Confédération germanique, les membres de ce tribunal ne pourront être nommés que par les confédérés eux-mêmes, libres dans leur choix. De cette manière la souveraineté des Gouvernements et la garantie des droits des États, réclamés par ces derniers, se trouveront conciliées, et, de même que, d'une part, il est permis d'espérer que cette institution sera accueillie avec satisfaction et avec reconnaissance par la meilleure partie du public, de même l'avenir de l'Allemagne sera remis, d'autre part, entre les mains des Gouvernements, à la sagesse et à la bonne foi desquels la nomination d'arbitres *impartiaux* sera confiée.

La seconde des institutions désignées ci-dessus se rattache à celle dont je viens de parler; elle est destinée à assurer la bonne gestion des affaires de l'État, dans les pays qui font partie de la Confédération germanique, contre les attaques qui pourraient venir du côté de la faction anarchique.

La théorie du système représentatif arme les députés de la nation du pouvoir de paralyser entièrement l'administration publique au moyen *d'un seul* vote; aussi la méchanceté ou la folie d'une opposition systématique a-t-elle, dans certaines

Chambres allemandes, menacé des Gouvernements confédérés de recourir à ce moyen de défense qui constitue une véritable trahison contre les intérêts du pays, si l'on ne satisfaisait la faction antimonarchique en ce qu'il lui plaisait de réclamer. Il n'y a plus lieu de craindre à l'avenir des excès de ce genre. L'article XXI de notre protocole final renvoie devant un tribunal arbitral le cas où les États et le Gouvernement ne peuvent pas s'entendre sur le budget, et si, par hasard, la mauvaise volonté des États rendait difficile ou dédaignait l'emploi de ce moyen légal, il autorise le Gouvernement à continuer de lever l'impôt voté antérieurement. On voit combien est facile la position nouvelle faite ainsi aux Gouvernements, que les États menaçaient autrefois d'asservir par ces menaces inconvenantes, et comme il leur est possible désormais de défendreavec énergie, avec résolution, la cause de la justice et de l'ordre, et de marcher dans cette voie sans s'arrêter ; cela est si évident, qu'il est inutile d'insister davantage à cet égard.

Les autres résolutions et les autres mesures qui se groupent autour des résultats obtenus par nous comme autour d'un centre, se bornent, en somme, à des arrangements pris par les Gouvernements à l'effet de protéger l'état de choses existant en Allemagne et de rétablir l'ordre dans ce pays. Ils étaient nécessaires, d'une part, pour servir, dans tous les pays de la Confédération germanique, de base à une action uniforme, tendant à un but commun ; d'autre part, ils ne devaient et ne pouvaient pas revêtir une forme plus spéciale, parce que, dans l'exécution, il fallait tenir compte de certaines considérations locales, et que, dans les détails de l'exécution des mesures prises, il est bon que chaque Gouvernement consulte ses besoins particuliers, pourvu que d'ailleurs sa propre base soit assurée. Ce n'est que sur les principes essentiels qu'il a fallu s'entendre ici ; or, ces principes ont été consignés dans les conventions relatives à la publicité des délibérations des États, à la presse et aux universités. Sans doute toutes ces conventions, comparées aux institutions organiques que j'ai rappelées plus haut, peuvent, au premier abord, paraître moins impor-

tantes qu'elles; mais il suffit d'un examen plus attentif pour reconnaître que, même sous cette forme, bien des mesures salutaires ont été concertées, qu'une modification plus radicale des rapports en question n'est pas l'affaire d'une résolution générale, et que ce qui a été décidé est parfaitement suffisant pour le but commun à atteindre, si, comme on est en droit de l'espérer, les Gouvernements ont la ferme volonté d'exécuter ce qui a été résolu et de se pénétrer de l'esprit de ces conventions.

En déclarant notre session close, il me reste encore un agréable devoir à remplir : j'ai à vous dire combien Sa Majesté l'Empereur, mon très-gracieux Maître, est heureux du succès qui a couronné les efforts que vous avez faits pendant ces délibérations. Quant à moi-même, j'ai à vous exprimer ma profonde reconnaissance pour la confiance que vous m'avez témoignée en tant d'occasions, confiance qui a tant accéléré, tant facilité nos travaux. Vous avez la conscience d'avoir, grâce à votre sagesse, à vos efforts et à votre persévérance, mené à bonne fin une œuvre dont l'Allemagne tout entière ressentira les heureuses conséquences : ce sera là votre récompense la plus belle.

Le Roi Frédéric-Guillaume III de Prusse à Metternich (Lettre).
Berlin, le 25 juin 1834.

1170. Monsieur le prince de Metternich, après la clôture des conférences ministérielles de Vienne, qui a eu lieu le 12 de ce mois, j'ai examiné à fond les résultats de ces réunions, tels qu'ils sont consignés dans le protocole final. Je ne puis m'empêcher de vous témoigner la joie que m'a causée le résultat d'un travail aussi difficile qu'important. La première idée d'une délibération commune de tous les Cabinets allemands sur les meilleurs moyens d'assurer le repos et l'indépendance de l'Allemagne émanait de vous; dans cette grande affaire, la Prusse et l'Autriche se sont parfaitement entendues; — puisse cet accord durer toujours! — Cette idée salutaire est entrée dans le domaine de la réalité et a produit de bons

fruits. Grâce à ses résolutions, la conférence a rendu les différents États confédérés plus indépendants et plus forts pour résister aux prétentions révolutionnaires, et en même temps elle a donné à l'Assemblée fédérale, dans la sphère de ses attributions et de ses obligations, une fermeté et une unité plus grandes. Cette unité est d'autant plus précieuse et plus salutaire qu'elle résulte de l'unanimité de tous les Cabinets allemands; or, la preuve de cette unanimité et de cet esprit de corps, preuve qu'ont fournie les conférences de Vienne, rehaussera considérablement, aux yeux de l'Europe, l'autorité et la force morale de la Confédération. Je n'ai pu ignorer, Monsieur le prince, combien vous avez contribué, par votre direction intelligente, sage, active et prudente à la fois, à provoquer cette unanimité, et j'éprouve un véritable besoin de vous en témoigner, pour ma part, ma plus vive reconnaissance. Vous avez acquis par là de nouveaux droits à la considération de notre patrie commune, et vous avez, une fois de plus, justifié avec éclat la réputation que vous avez depuis longtemps d'être un des premiers hommes d'État des temps passés et de l'époque actuelle.

Que Dieu vous conserve à l'Empereur votre Maître, à l'Allemagne et à l'Europe! En formant ce vœu sincère, je vous réitère l'assurance de la considération toute particulière avec laquelle je suis et reste, Monsieur le prince de Metternich, votre affectionné

FRÉDÉRIC-GUILLAUME, *m. p.* *.

Je profite de cette heureuse circonstance pour vous redire une fois de plus combien je sais reconnaître et à quel prix je sais estimer les services immenses que, depuis une si longue suite d'années et au milieu des circonstances les plus diverses et les plus difficiles, vous avez rendus à la cause de la politique conservatrice. Vous savez depuis longtemps à quel point mes propres vues concordent avec celles de l'Empereur et les

* Les lignes qui suivent la lettre officielle ci-dessus ont été ajoutées *de la propre main* du Roi. (*Note de l'Éditeur.*)

vôtres, et combien je dois, par suite, être heureux que les résolutions prises sous votre sage direction, en ce qui concerne les affaires allemandes, aient donné un résultat aussi satisfaisant.

Metternich au Roi Frédéric-Guillaume III de Prusse (Lettre).
Vienne, le 20 juillet 1834.

1171. Sire, la lettre que Votre Majesté a daigné m'adresser m'a pénétré du sentiment de la plus vive reconnaissance. Votre Majesté m'y attribue des mérites dont je ne puis me reconnaître qu'une faible partie. Aussi souvent qu'il est question de bonne volonté et de fidèle accomplissement de mes devoirs, je me reconnais à cet égard des droits qui me sont chers ; mais entre la volonté de faire et la possibilité d'exécuter il y a un abîme, qui ne peut être comblé qu'au moyen du concours de toutes sortes de circonstances. C'est à la droiture, c'est à l'énergie de Votre Majesté que le monde doit attribuer le secours puissant prêté à la bonne cause. Votre Majesté a rendu possible une fois de plus un résultat qu'on n'aurait pu obtenir sans la loyale intervention de la Prusse. Tant que Votre Majesté et l'Empereur seront étroitement unis et qu'on fermera la voie aux menées de la faction subversive, il y aura encore des moyens de salut, et, si on les emploie, le principe du bien gagnera en puissance, tandis que le principe du mal perdra de sa force dans la même proportion.

Que Votre Majesté daigne continuer à m'honorer de toute sa confiance, ainsi qu'Elle l'a fait jusqu'à ce jour ; je n'en serai jamais indigne, ma conscience en répond.

Que Votre Majesté daigne agréer la nouvelle assurance de mon profond respect et du dévouement sans bornes avec lesquels, etc.

METTERNICH, *m. p.*

QUADRUPLE ALLIANCE ENTRE L'ANGLETERRE, LA FRANCE, L'ESPAGNE ET LE PORTUGAL.

1172. Metternich à Ficquelmont, à Saint-Pétersbourg (D.). Baden, le 3 septembre 1834.

1172. Le chargé d'affaires de France est venu me trouver avant-hier pour me donner connaissance des quatre articles signés à Londres le 18 août dernier*.

Après en avoir fait la lecture, j'ai déclaré à M. de La Rochefoucauld qu'éloigné de l'Empereur, je n'avais pas à m'expliquer officiellement sur un acte de cette nature.

« Cette circonstance », lui ai-je dit, « me met d'autant plus à l'aise pour ne pas vous cacher mes impressions personnelles sur les articles en question.

« L'article premier n'accorde rien à la France qu'elle ne possédât déjà en sa qualité de puissance souveraine et indépendante. Chaque État a le droit d'ouvrir et de fermer ses frontières à qui et à quoi il veut; c'est à ses propres risques et périls qu'il exerce ce droit, et je ne saurais donc comprendre pourquoi vous avez cru devoir faire un article à ce sujet.

* Comme on le sait, l'Angleterre, la France, l'Espagne et le Portugal conclurent, le 22 avril 1834, un traité de quadruple alliance, à l'effet d'expulser Dom Miguel du Portugal et Don Carlos d'Espagne.

Dans ce but, un corps espagnol devait coopérer avec les troupes portugaises, des vaisseaux de guerre anglais devaient soutenir l'entreprise, et, le cas échéant, la France devait prêter son concours. L'action des quatre puissances eut pour résultat la défaite de Dom Miguel à Thomar, puis la capitulation d'Evora avec la renonciation de Dom Miguel au trône, qui y était contenue (26 mai), renonciation contre laquelle toutefois ce dernier protesta solennellement à Gênes (16 juillet). A la suite de ce traité d'alliance (qui a été publié), les quatre représentants des puissances dénommées ci-dessus signèrent à Londres (18 août) les quatre articles ci-après, dont il est question dans la dépêche ci-dessus, savoir :

Article premier. Sa Majesté le Roi des Français s'engage à prendre dans les parties de ses États contiguës à l'Espagne les mesures les plus propres à empêcher que des secours en hommes, armes ou munitions de guerre soient envoyés du territoire français aux insurgés en Espagne.

Art. II. Sa Majesté le Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de

Vous ne gagnez rien par le fait, mais vous y perdez votre liberté d'action.

« L'article II suggère les mêmes considérations à l'égard de l'Angleterre. Il reconnaît cependant à cette puissance une liberté d'action plus grande qu'à la France. J'ignore ce que vous y gagnerez.

« L'article III nous servira de moyen, à moi et à bien d'autres encore, de nous assurer du sentiment de vitalité que peut avoir le Gouvernement de la Reine Christine. En effet, s'il ratifie l'article, je me dirai qu'il se sent mourir; s'il se refuse à le ratifier, il agira bien dans son propre intérêt, mais il compromettra la sagesse de la stipulation. Une autre considération, toute spéciale à la France, se présente à moi et m'empêche de comprendre comment le Roi Louis-Philippe a pu consentir à la rédaction de l'article en question. Dom Pedro a des troupes sur lesquelles il devra plus ou moins pouvoir compter; il a les corps étrangers qui chaque jour menacent de le renverser. Il n'enverra jamais au secours de la Reine Christine les premières, et les secondes, si elles devaient même parvenir à expulser Don Carlos du sol espagnol, ne tarderont pas à arborer conjointement avec les communeros espagnols le drapeau de la république au delà des Pyrénées. Le Roi des Français

l'Irlande s'engage à fournir à Sa Majesté Catholique les provisions en armes et munitions de guerre que Sa Majesté pourra requérir de sa part, et à venir au surplus au secours de Sa Majesté, en cas de besoin, avec des forces navales.

Art. III. Sa Majesté Impériale le duc de Bragance, Régent de Portugal et des Algarves, au nom de la Reine Dona Maria II, partageant complétement les sentiments de ses augustes alliés, et désirant de plus faire quelque chose en retour des engagements contractés par Sa Majesté la Reine régente d'Espagne par l'article II du traité du 22 avril 1834, s'engage à coopérer, en cas de besoin, pour la cause de Sa Majesté Catholique, avec tels moyens qui seront en son pouvoir, et de telle manière qui sera plus tard convenue entre Leursdites Majestés.

Art. IV. Les articles précédents auront la même force et valeur que s'ils étaient insérés mot à mot au traité du 22 avril 1834, et seront considérés comme en faisant partie.

Londres, le 18 août 1834.

Palmerston, Miraflores, Talleyrand, C. P. de Moraes-Sarmento.

(*Note de l'Editeur.*)

vise-t-il à créer à la République française un point d'appui en Espagne? »

M. de La Rochefoucauld, faute sans doute de savoir que répliquer, se tut.

Ce court exposé, Monsieur l'ambassadeur, vous retrace mon jugement tout entier sur la conclusion du nouvel acte des quatre complices; cette transaction n'a d'autre valeur à mes yeux que celle d'un danger pour tout le monde, y compris et même en tout premier lieu pour ses signataires.

L'ATTITUDE DES TROIS PUISSANCES DU NORD VIS-A-VIS DE DON CARLOS.

1173. Metternich à Apponyi, à Paris (D. secr.). Vienne, le 17 septembre 1834.

1173. La présente dépêche vous est destinée, ainsi qu'à MM. vos collègues de Russie et de Prusse; veuillez par conséquent leur en donner lecture.

Il serait impossible que les représentants des trois Cours à Paris ne se trouvassent pas dans une fort pénible situation, chaque fois que l'affaire espagnole est mise sur le tapis en leur présence. Placés entre le risque de dire trop ou trop peu, de compromettre ainsi la liberté d'action de leurs Cours ou l'intérêt de la cause monarchique, leur situation doit nécessairement être embarrassante. Elle ressemble en cela à celle dans laquelle se trouvent placées les trois puissances elles-mêmes. Ce qui m'importe cependant, c'est de fixer votre propre pensée et celle de MM. vos collègues, autant qu'il m'est permis de le faire, sur une base, et cette base ne peut être que celle de la vérité dans les faits.

Pénétrez-vous avant tout de la conviction que l'affaire espagnole a la plus haute valeur à nos yeux et à ceux de nos alliés. Cette affaire occupe le premier rang parmi toutes les complications du jour, parce qu'elle porte sur le terrain des

principes, et parce que sa solution englobe l'avenir. Ceci posé, il est inutile de s'arrêter au côté moral d'une question qui est tranchée à nos yeux. La Reine Isabelle est la Révolution incarnée dans sa forme la plus dangereuse ; Don Carlos représente le principe monarchique aux prises avec la Révolution pure. La question ainsi placée est claire, et les vues comme les vœux des puissances conservatrices ne sauraient former le sujet d'un doute.

Mais abordons la partie matérielle de l'affaire ; c'est ici que nous nous trouverons placés en face de bien grands embarras.

1° La déplorable pragmatique de Ferdinand VII a surpris les puissances dans une situation générale des affaires qui ne leur a pas permis d'évoquer la question de la succession devant un tribunal politique. Les questions de succession sont, dans tous les temps et dans toutes les situations, difficiles à traiter. Le Roi Louis-Philippe paraissait placé, dans le principe, sur le terrain qui, certes, aurait dû lui convenir le mieux. Les trois grandes puissances ont pris alors une détermination sage en déclarant, ainsi qu'elles l'ont fait, qu'elles ne faisaient point de l'affaire espagnole *une affaire de personnes,* et qu'à l'égard des droits respectifs de celles-ci, elles ne se reconnaissaient pas le devoir de se charger du rôle de juges.

2° Don Carlos, en se retirant en Portugal et en ne quittant pas ce Royaume à la première sommation qui lui a été adressée, a décidé de la perte de Dom Miguel. Il s'est rendu par ce fait coupable d'une immense faute. Il en a commis une autre en se lançant en Espagne sans s'être assuré d'aucun des moyens nécessaires pour y frapper un grand coup au moment de son apparition, et sans avoir prévenu les puissances de sa détermination.

3° L'arrivée inattendue de ce Prince en Espagne a fait naître immédiatement pour les puissances la nécessité de prendre en mûre considération la marche qu'elles auraient à suivre. Si la maturité qu'exigent des déterminations de cette nature ne permet pas de les prendre avec promptitude, la grande distance qui sépare les Cabinets augmente encore à cet égard nécessairement les lenteurs. Convaincus de ces vé-

rités, nous avons calculé que l'intérêt de la cause exigeait impérieusement de partager en deux parties les secours qu'il est, sans aucun doute, nécessaire de lui prêter, et par conséquent de s'occuper avant tout :

a) De la prestation la plus prompte de secours matériels ; ensuite

b) Des secours politiques et moraux.

C'est en suivant ce plan que nous avons ouvert, sans perte de temps, une souscription pour assurer à Don Carlos des *secours pécuniaires*. Ce but sera atteint incessamment ; il l'est déjà en partie.

On lui a fait passer des armes. Nous ignorons si elles lui sont déjà parvenues. Les mesures rigoureuses de blocus adoptées par les deux puissances maritimes rendent difficiles les moyens de faire arriver ces secours à leur destination. Nous espérons toutefois qu'elles ne les rendront point impossibles.

4° Quant à l'appui moral, celui que les carlistes se sont empressés de réclamer, c'est la *reconnaissance de Don Carlos*.

Les Cabinets, Monsieur l'ambassadeur, doivent procéder d'une manière plus réfléchie. Le fait de la reconnaissance embrasse deux périodes ; il renferme le présent et l'avenir.

Quant au *présent,* rien n'est plus facile que de lâcher le mot. Nous n'avons point reconnu la Reine Isabelle, et comme tout pays doit avoir un Gouvernement, et que certainement les puissances ne reconnaîtront jamais la république Ibérienne, il ne peut exister de doute sur la seule personne à laquelle les puissances ont jusqu'à cette heure reconnu le droit de gouverner l'Espagne. Nous ne nous dissimulons pas, et nous en sommes même persuadés, que la reconnaissance de Don Carlos, hautement prononcée par les puissances alliées, serait pour la cause de ce Prince d'une utilité morale incontestable. Ce que nous ne nous permettons pas de décider, c'est l'effet qu'elle produirait sur les deux puissances maritimes, et plus particulièrement l'influence qu'elle exercerait sur le Roi des Français. Cette influence, nommément dans le cas où les trois Cours alliées proclameraient la reconnaissance

de Don Carlos, ne serait-elle pas assez puissante pour forcer Louis-Philippe, soit par suite de ses propres calculs, soit par l'effet que produirait cet acte sur son conseil et sur les partis révolutionnaires en France, à sortir de cette ligne de juste milieu sur laquelle il a su se maintenir jusqu'à cette heure à l'égard de l'Infant?

Quant à l'*avenir,* la question oblige à un calcul bien autrement grave. Que feront les puissances et que sont-elles décidées à faire, dans le cas où Don Carlos, reconnu Roi par elles, serait expulsé de son Royaume? Le soutiendront-elles? Dans ce cas, quels sont leurs moyens d'action? Et si elles ne le soutiennent pas, quelles seront, dans cette supposition, les conséquences de la preuve qu'elles offriraient alors aux yeux de l'Europe attentive que la protection des deux puissances maritimes est plus favorable aux prétendants à des couronnes que celle des trois Cours qu'on se plaît à désigner sous le nom de puissances du Nord?

En vous traçant, Monsieur l'ambassadeur, cette courte et rapide esquisse de notre position dans l'affaire espagnole, je crois remplir un devoir, celui de vous placer en face de la vérité.

Vous tirerez facilement de ce que je viens de vous exposer la règle de votre conduite diplomatique.

Vous ne ferez pas fausse route là où la bonne voie est encore couverte d'un nuage qu'il ne dépend pas de notre volonté de dissiper. Cela tient à la nature des positions respectives, et c'est une de ces difficultés qu'il n'est pas aisé de surmonter.

RETRAITE DE PALMERSTON.

1174. Metternich à Hummelauer, chargé d'affaires à Londres (D. rés.).
Vienne, le 29 novembre 1834.

1174. Je ne me sens nullement le besoin de chercher à vous donner une idée de l'impression qu'a faite sur moi la pre-

mière nouvelle du grand événement qui fixe en ce moment l'attention de l'Europe sur l'Angleterre. Cette impression peut être définie par une seule phrase : conviction que dans le succès du changement qui vient de s'opérer, pourra se trouver une ancre de salut pour le corps social, et certitude que l'insuccès amènera la consommation de la ruine de la cause des principes et du bon ordre! Dans un dilemme de cette nature, l'homme raisonnable doit s'arrêter sur la ligne des calculs, et attendre les premiers développements de l'événement. C'est aussi à ce parti que je me suis arrêté.

Le jour même où j'ai reçu votre rapport du 15 novembre, est arrivé ici un courrier du Cabinet anglais avec des dépêches pour Constantinople. Ce courrier était porteur d'un billet de lord Palmerston à M. Strangway, en date du 16, que cet envoyé m'a apporté, au moment où il l'a reçu, et dont il m'a laissé prendre lecture. Son contenu est à peu près littéralement le suivant : « *We are out :* le duc de Wellington est premier ministre, chargé de la composition du Cabinet. Demain nous remettrons les sceaux au Roi; je n'ai pas le temps de vous en dire davantage, occupé que je suis à mettre ordre à mes affaires. *Ever yours,* etc., etc. — *P. S.* Portez le billet ci-dessus, sans perte de temps, au prince de Metternich. Je suis convaincu que de sa vie il n'aura éprouvé une joie plus grande qu'en le lisant, et que jamais je ne lui aurai été plus agréable qu'en m'en allant! »

Après avoir achevé cette courte lecture, j'ai demandé à M. Strangway s'il répondrait à son ci-devant chef. Sur sa réponse affirmative, je lui ai dit : « Mandez à lord Palmerston que pendant les relations d'affaires dans lesquelles je me suis trouvé avec lui, j'ai été souvent dans le cas de regretter la facilité avec laquelle il se trompe sur les choses et sur les hommes. Ses dernières paroles reposent également sur une erreur. Un homme raisonnable ne peut éprouver un sentiment de joie que pour des événements dont il est à même de calculer la portée; or, comme je ne me trouve pas aujourd'hui dans le cas de pouvoir le faire, lord Palmerston se trompe dans le choix de ses expressions. Si, au lieu du mot

joie, il s'était servi du mot *espoir,* il ne se serait pas trompé. Dans une longue carrière », ai-je ajouté, « il est rare qu'il se présente un incident entièrement nouveau et sans précédents; le singulier congé que prend de moi lord Palmerston m'en offre la preuve. Lorsqu'en 1824 M. le vicomte de Chateaubriand fut éloigné du ministère, il adressa, au moment même de sa sortie, un billet d'une teneur et d'un laconisme semblables à l'ambassadeur de France qui se trouvait accrédité alors à la Cour de Vienne. Si les deux missives ont un caractère de ressemblance, les positions cependant n'offrent guère d'analogie. Il s'agissait alors de l'éloignement d'un individu; aujourd'hui il est question du passage d'un système à un autre. Dans le premier cas, j'ai pu me livrer à un sentiment personnel de satisfaction ou de peine, tandis qu'aujourd'hui je dois attendre le lendemain pour exprimer mon sentiment. »

Je vous livre cette anecdote moins comme un fait important que comme une preuve nouvelle de ce que l'esprit et le caractère du dernier principal secrétaire d'État renferment de haineux et d'inexplicable.

...De quelque manière que les choses puissent se placer en Angleterre, la nouvelle administration n'aura qu'un principe et une ligne de conduite à suivre. Ce principe, je l'ai établi en peu de mots dans la dépêche précédente : « *Le Gouvernement devra s'emparer de la réforme.* » Vouloir la faire reculer ou l'arrêter serait une entreprise malheureuse. Les mots sujets à diverses interprétations et jetés dans le public sans une définition préalable et précise, offrent toujours de grands dangers. Les partis n'hésitent jamais à s'en emparer pour en faire leur profit aux dépens du bien général. La réforme est l'un de ces mots; pris dans sa véritable acception, c'est le *remède contre les abus,* et il ne peut raisonnablement en avoir une autre. La *réforme* est le contraire de la *destruction;* et en bonne logique, le mot *réforme* est même synonyme de *réparation.* Les whigs, avec leur légèreté et leur jactance, ont proclamé la réforme sans en avoir défini le sens; le radicalisme l'a acceptée en l'interprétant à sa guise; entraînés dans la poursuite de leur entreprise bien au delà des bornes

qu'ils s'étaient plus ou moins bien exactement fixées, les whigs se sont avancés en masse pour se dissoudre comme un nuage. La nation, froissée dans ses intérêts les plus divergents, s'est alors réveillée; car ce que les chefs du radicalisme nommeront sans doute le *sommeil* de la nation, est en toute réalité *son réveil*. Il y a trois ans, il n'en était pas ainsi. Que les hommes qui se trouveront aujourd'hui placés au timon de l'État *s'emparent de la vérité;* qu'ils se saisissent, en partant du point auquel sont arrivées les choses, de la réforme, et qu'ils l'appliquent avec discernement, avec force et avec sagesse, aux *anciens* abus comme aux *nouveaux;* à ceux qui existent véritablement, et non à ces soi-disant abus supposés et voulus par les ennemis de la chose publique; et le succès pourra couronner leur noble entreprise. . . . . *.

1835.

EXTRAITS DU JOURNAL DE LA PRINCESSE MÉLANIE.

DÉTAILS BIOGRAPHIQUES.

1175. Vienne (du 25 février au 14 mars).

VIENNE.

1175. Maladie de l'Empereur. — Sympathie de la population. — Préparatifs faits en vue de la catastrophe. — L'Empereur dicte son testament. — On appelle des médecins au lit du malade. — Mort de l'Empereur François. — Avénement de l'Empereur Ferdinand. — Organisation du Gouvernement. — Mission du prince Guillaume de Prusse à Vienne. — Lettre à Ficquelmont. — Paroles de l'Impératrice Caroline-Augusta au sujet de l'Empereur François.

Vienne, le 25 février.

1175. J'ai été horriblement effrayée ce matin quand Clément m'a dit que l'Empereur était dangereusement malade.

* Le ministère whig, renvoyé spontanément par le Roi, reprit cinq mois plus tard (avril 1835) la direction des affaires publiques sous la présidence de

On lui a pratiqué une saignée à huit heures. Une pneumonie semble s'être déclarée. J'étais profondément affectée, surtout à l'idée que Clément a pu me cacher toute une journée un fait aussi grave, qui devait l'inquiéter et le préoccuper à tel point. Cela m'ôte toute confiance et me fait craindre qu'il ne me cache toujours ce qui doit lui briser le cœur. Stifft a été ici; il trouve l'état de l'Empereur aussi satisfaisant que possible. Clément me tranquillise quand je me tourmente; mais je suis dans un état de surexcitation continuelle. J'ai été extrêmement peinée quand Podstatzky est venu me dire que le prince de Bavière ne viendrait pas ce soir, parce que j'ai dû conclure de ses paroles qu'on était très-inquiet à la Cour. Comme je suis habituée à voir Clément prendre les choses du bon côté, j'ai été profondément affligée.

J'étais au désespoir d'avoir organisé chez moi un bal pour ce soir. Cependant, comme Stifft a écrit à Clément que l'Empereur allait aussi bien que possible, j'ai reçu mes invités avec courage et avec résignation.

Pas d'autres nouvelles dans la nuit.

26 février.

Quel affreux réveil à dix heures! J'ai fait chercher Clément. On m'a dit qu'il n'était pas à la maison, que l'Empereur était au plus mal, qu'on lui avait administré les derniers sacrements à huit heures, et qu'il était tellement affaibli que probablement il ne passerait pas la journée. A midi, Clément revint enfin. Il me dit que l'Empereur allait beaucoup mieux, qu'il avait été plusieurs fois dans la nuit sur le point d'étouffer et qu'il avait eu la fièvre; qu'on l'avait saigné, qu'il avait été lui-même très-inquiet et qu'il avait demandé qu'on l'administrât. Stifft avait voulu s'y opposer; l'évêque Wagner (confesseur de l'Empereur) avait dit qu'il ne trouvait pas l'état du malade alarmant, qu'il ne lui donnerait pas l'extrême-onction et qu'il

lord Melbourne, avec lord Palmerston comme secrétaire d'État aux affaires étrangères. (*Note de l'Éditeur.*)

ne considérait la cérémonie de ce matin que comme une confession et une communion désirées par l'Empereur. L'Impératrice était rassurée, parce qu'elle le trouvait calme et tout autre qu'il ne l'avait été cette nuit. L'archevêque voulait ordonner des prières publiques; cette question souleva de grandes discussions, ainsi que celle de savoir si l'on devait fermer les théâtres et les bals. Cette fermeture eut lieu en effet, et de ce côté, du moins, tout se passa bien, Dieu merci. Dans le courant de la journée, le mieux se soutint. Je passai la soirée avec Clément, qui travaille avec une assiduité extrême; car il faut qu'il parle à tous les diplomates du monde et qu'il s'occupe en ce moment de la politique de toute l'Europe.

Elle est vraiment touchante, la sympathie que la population montre pour l'Empereur. Partout ce ne sont que des malédictions contre les Transylvaniens, qui, dit-on, sont cause de la maladie de l'Empereur. On voudrait les mettre en pièces. Tout le monde est consterné, et, Dieu merci, on sait apprécier chez nous ce que Dieu menace de nous ravir. Il est arrivé une foule de monde pour prendre des nouvelles, et tous ces gens errent tristement par la ville. Un moment comme celui-ci est vraiment douloureux au possible! Je me suis couchée sans pouvoir dormir, car j'écoutais sans cesse s'il venait quelqu'un pour appeler Clément. Lui, heureusement, a dormi.

27 février.

Les nouvelles de ce matin étaient bonnes. L'Empereur a dormi six heures, et son état s'était amélioré au point que tout le monde en était étonné. Hier soir, on avait pratiqué une petite saignée à la suite de laquelle le malade s'était senti beaucoup mieux. Günter, qu'on avait appelé, déclara que la maladie de l'Empereur était une inflammation du foie, et ajouta que tous les symptômes étaient favorables. On cherchait à nous tranquilliser de toutes les manières.

Clément a fait un tour de promenade avec moi sur le bastion; il m'a parlé des mesures qu'il prenait pour le cas où nous aurions l'affreux malheur de perdre notre Empereur bien-aimé.

Ce qui dans ce moment est rassurant pour le monde, c'est le fait que tous, bons et méchants, se rapprochent de Clément et cherchent auprès de lui des conseils et un appui. Rien n'est admirable comme le courage qu'il déploie et la présence d'esprit avec laquelle il pense à tout.

28 février.

A sept heures, on nous a apporté une terrible nouvelle. La fièvre a augmenté. La nuit a été mauvaise ; bref, nous voyons la mort venir. Taaffe a fait appeler Clément. Il venait de la Cour, où il avait appris que l'Empereur avait fait chercher son chef de cabinet Martin pour lui dicter ses dernières volontés. Clément se rendit aussitôt auprès de l'Empereur et revint après deux heures. Il le considère comme perdu ! Stifft déclare qu'il n'y a plus rien à faire. Clément travaille vraiment sur la tombe de l'Empereur, car il regarde la catastrophe comme un fait accompli. Jamais je n'ai vu un calme, une résignation, un courage égal au sien. Il admire l'Impératrice, qui se comporte admirablement. Il a parlé à Wagner, à Hoyos, à Sedlnitzky ; bref, tout le monde trouve en lui un soutien. J'ai été tourmentée par les nouvelles les plus absurdes qu'on est venu me débiter ; à deux heures, je le croyais mort. Je me rendis dans la chapelle du palais pour prier. Quand je revins chez moi, j'appris qu'une consultation avait lieu. Je crois que Dieu veut nous conserver l'Empereur, car on cherche à découvrir à tout prix un remède, afin de tenter au moins tout ce qui est humainement possible. Wolf, Fischer et Wierer ont été appelés. J'espère qu'au moins le dernier sera éclairé par le Saint-Esprit. Clément a assisté à la consultation. A son retour, il nous a donné des nouvelles rassurantes. Wierer dit qu'il y a plus de motifs d'espérer que de craindre. Il trouve que la constitution du malade est extraordinairement forte, et dit que c'est une maladie grave sans danger immédiat. Bref, nous nous reprenons à vivre, après avoir renoncé ce matin à tout espoir. J'avoue que mon pauvre Clément me fait grand'pitié et qu'il m'inquiète horriblement, car des émotions de ce

genre sont au-dessus des forces humaines! Que Dieu veuille avoir pitié de nous!

1er mars.

Les nouvelles de ce matin sont passables. Notre Empereur adoré a passé une nuit assez tranquille. Mes gens m'ont raconté que la cuisinière a mis hier à la petite loterie, qu'elle a pris le nº 12 (parce que l'Empereur est né le 12 février), le nº 43 (parce qu'il y a quarante-trois ans aujourd'hui qu'il est monté sur le trône) et le nº 67 (son âge), et que ce matin elle a gagné vingt-huit mille florins avec trente kreutzers. Nous avons regardé ce fait comme un heureux présage, et Clément l'a écrit à l'Impératrice, qui a montré le billet à notre bon Empereur.

A quatre heures, nous avons appris que la fièvre avait augmenté. Clément s'est rendu immédiatement au palais, où une consultation avait lieu. Je suis allée prier dans la chapelle impériale, puis j'ai eu une conversation avec Clément. La baronne Sturmfeder, que je rencontrai avec les petits Archiducs, m'a semblé très-inquiète, ce qui me met dans l'angoisse. Les hommes de l'art avaient décidé qu'il fallait pratiquer une forte saignée, et l'on a tiré au malade huit onces de sang. Mon Dieu, quel affreux traitement!

Dans l'après-midi, l'Impératrice a fait appeler Clément, afin qu'il assistât à une nouvelle consultation. On a encore une fois saigné l'Empereur, et à partir de ce moment il était perdu. Il eut une longue conversation avec le Roi de Hongrie; puis il fit entrer toute sa famille et bénit tous ses enfants, y compris le petit Archiduc François. Jusqu'au dernier moment il a gardé toute sa connaissance. Clément est resté absent depuis six heures jusqu'à minuit; à ce moment, il est revenu pour nous dire que tout n'était pas encore fini, mais que l'on n'attendait plus que le moment terrible de cette mort qui frapperait le monde entier comme un coup de foudre. A peine mon pauvre mari était-il rentré que deux messages le rappelèrent. Toute la famille impériale était réunie auprès de l'Empereur

mourant. L'Impératrice et toute cette nombreuse famille ont été admirables. A une heure moins le quart, l'Empereur François, notre père à tous, est mort! Clément est revenu à la maison à trois heures. Jamais je n'oublierai cette nuit! L'Empereur est mort ainsi qu'il a vécu, comme un saint. Il a expiré sans agonie, sans souffrances. L'Impératrice ne l'a pas quitté d'un instant. Lorsque Clément est rentré, elle était encore près du lit de mort de celui qu'elle a aimé et soigné si tendrement. Pourquoi survit-on à des moments aussi affreux? Le voici donc arrivé, ce jour que je redoute depuis que je suis capable de penser. Moi aussi, je suis anéantie, et mon esprit ne peut concevoir aucune autre idée que celle de prier Dieu d'avoir pitié de nous, de toute la Monarchie et de ce malheureux monde! Pauvre Clément, il a une force morale que je ne saurais comprendre!

2 mars.

Ce matin, de très-bonne heure, Clément s'est rendu auprès du nouvel Empereur. Il avait pourtant réussi à trouver quelques heures de sommeil. Il possède une énergie merveilleuse. J'ai été accablé de visites. On est venu chez moi pour exhaler ses plaintes et pour me répéter sur tous les tons qu'il fallait que Clément cherchât à conserver ce qui reste encore de cette pauvre Monarchie en prenant en main tout le gouvernement, etc. Bref, chacun avait quelque chose à dire.

Clément est venu à trois heures. Il était très-ému de l'accueil que lui avait fait l'Empereur Ferdinand. Ce Prince, entraîné par un élan de confiance, s'était jeté dans ses bras et l'avait prié, comme un fils peut le faire à l'égard de son père, de ne pas l'abandonner dans ce moment terrible. Notre bonne Impératrice s'est conduite comme un ange; elle a remis à l'Empereur le testament de son père et lui a vivement recommandé de suivre toujours ses volontés. La proclamation du nouvel Empereur a paru; elle a produit une excellente impression sur le public. Les fonds ont monté aussitôt d'une manière extraordinaire. Clément m'a montré le testament de l'Empereur. Il a, de sa propre main, écrit six pages au crayon.

Je les ai lues, et je ne sais pas ce que je donnerais pour avoir une seule lettre de ce manuscrit. L'Impératrice a remis au nouveau Souverain l'écrit par lequel l'Empereur François lui lègue le lourd fardeau du gouvernement et l'exhorte à vivre toujours en bonne harmonie avec sa famille, à suivre les conseils de l'Archiduc Louis, mais surtout à écouter en tout la voix du prince de Metternich, « mon serviteur le plus fidèle et mon meilleur ami ». Tout cela brise le cœur de Clément, qui perd toute sa force quand il s'abandonne à son émotion.

3 mars.

Clément s'est levé de très-bonne heure pour se rendre auprès de l'Empereur. Il y a eu une histoire à la Cour. L'Empereur a dit à Hoyos qu'il le remerciait pour ses services et qu'il lui conférait la grand'croix de Léopold, mais qu'il ne pouvait pas le garder, puisque Colloredo était grand-maître de sa maison. Clément a dit à l'Empereur qu'il n'aurait pas dû agir ainsi, mais qu'il aurait fallu présenter la chose autrement. Naturellement les intrigues ne manquent pas, et il faut veiller à ce que l'Empereur ne donne pas dans le panneau. Voilà ce que je redoute ; je crains la trop grande facilité de l'Empereur, qui pourrait se laisser égarer par sa bonté.

4 mars.

J'ai pleuré près du cercueil de mon bon Empereur. Il est tout défiguré. Je suis presque indignée du peu de pompe qui l'entoure ; on dit que c'est l'usage, et que les Empereurs qui sont morts avant lui ont été entourés absolument des mêmes objets. Il y avait une foule énorme à la porte des Suisses ; tout le monde voulait monter voir le corps exposé.

5 mars.

Clément travaille avec une extrême assiduité. Il vient d'organiser une nouvelle forme d'administration et de constituer

un comité consultatif, composé de lui-même, de l'Archiduc Louis et du comte Kolowrat. Il est permis d'espérer que tout marchera bien, parce que tout le monde montre de la bonne volonté.

Clément a chargé Hügel de lui rédiger des extraits de la correspondance diplomatique, afin que l'Empereur puisse avoir une idée sommaire des affaires extérieures; bref, il prend des mesures d'un caractère pratique. Il a eu un long entretien avec l'Archiduc Jean, et il en est revenu enchanté. En somme, tout le monde se conduit très-bien.

6 mars.

La princesse Kinsky est venue; l'Archiduchesse Sophie l'avait chargée de remettre à Clément des cheveux de notre bon Empereur. Clément en a été touché jusqu'aux larmes. La princesse a parlé des mérites de mon mari d'une façon qui m'a fait plaisir. On sent à la Cour combien on a besoin de lui. Clément m'a parlé de Clam qui vient d'être nommé premier aide de camp général de l'Empereur à la place d'Appel.

10 mars.

Clément a reçu des nouvelles de Berlin. Le Roi a été vivement frappé et profondément affligé de la mort de notre Empereur bien-aimé. Il a voulu donner aussitôt à l'Europe une preuve des sentiments qu'il éprouve pour le fils de l'Empereur, et il a chargé de cette mission son fils, le prince Guillaume, qui doit arriver demain.

11 mars.

Clément m'a lu une lettre qu'il écrit à Ficquelmont. J'y ai trouvé un passage qui résume vraiment l'histoire de sa vie. Depuis que je suis près de lui, je cherche à reproduire en peu de mots ce qu'il dit. J'ai été assez indiscrète pour copier ce passage, afin de ne jamais l'oublier. C'est ainsi qu'il s'est toujours conduit vis-à-vis de l'Empereur François, et c'est ainsi qu'il se conduira toujours. Il est admirable.

« J'emploierai mes facultés avec cette modération et ce bon sens pratique que vous connaissez; exempt d'amour-propre et bien éloigné de rechercher l'éclat extérieur, quel qu'il soit, je méprise ces choses qui sont cause que des hommes qui ne pensent pas comme moi échouent dans bien des entreprises. C'est mon devoir de travailler à faire le bien et de ne pas m'en attribuer le mérite. Tout doit tourner à l'honneur du Souverain, attendu que tout lui appartient; c'est à lui que je donnerai mes conseils, mais l'action émane de lui seul. »

14 mars.

Ce soir, quand nous nous sommes retrouvés seuls, Clément m'a raconté que l'Impératrice mère l'a fait appeler ce matin et qu'elle a causé longuement avec lui. Finalement elle lui a donné à lire une histoire simple et infiniment touchante des derniers moments de l'Empereur, histoire qu'elle a rédigée elle-même. Puis elle a parlé encore longtemps des innombrables vertus de l'illustre défunt. Elle a vanté notamment son humilité. Souvent, dit-elle, il a dit qu'il était tout étonné de voir qu'on voulût faire de lui un grand homme! « Je ne suis après tout », aimait-il à dire, « qu'un homme simple et modeste; je n'aurais nullement dû être remarqué. Et voilà qu'on m'élève sur un piédestal! Mais je sais parfaitement d'où cela provient. C'est Metternich qui me renvoie toujours l'honneur de tout ce qui se fait de bien et d'intelligent. Je sais une chose, c'est que, s'il vit plus longtemps que moi, je passerai à la postérité avec une réputation colossale; tout cela est le fait de Metternich! »

Non certes, c'est *lui* qui était un grand homme, un grand Souverain! En me racontant cela, Clément était en proie à la plus profonde émotion; il versait des larmes d'attendrissement et de douleur. Quel dommage qu'il lui reste si peu de temps pour écrire l'histoire de *son Empereur,* tâche à laquelle il aimerait à consacrer sa vie entière * !

* On trouvera dans le Livre VIII la suite du Journal de l'année 1835. *(Note de l'Éditeur.)*

SUR LES ÉVÉNEMENTS POLITIQUES DU JOUR.

EXTRAITS DE LETTRES CONFIDENTIELLES ÉCRITES PAR METTERNICH A APPONYI, A PARIS, DU 9 JANVIER AU 14 MARS 1835.

1176. Communications confidentielles de sir Frédéric Lamb. — 1177. Projet de voyage du duc d'Orléans. — Embarras du Gouvernement de Berne. — 1178. Projet de voyage de l'Empereur François. — Le duc d'Orléans désire aller à Vienne. — 1179. Sur le voyage des princes français à Vienne. — Insignifiance des ministres français. — 1180. Encore le voyage du duc d'Orléans à Vienne. — 1181. Voyage de l'Empereur François au mois de mai. — Rôle de Rumigny en Suisse. — Ajournement du voyage du duc d'Orléans. — Sainte-Aulaire auteur du projet. — 1182. Encore le voyage projeté par le duc d'Orléans. — 1183. Maladie de l'Empereur François. — 1184. Mort de l'Empereur François.

Metternich à Apponyi. Vienne, ce 9 janvier 1835.

1176. Je ne doute pas que mon expédition d'aujourd'hui, tant celle que je vous adresse que celle qui ne fera que passer sous vos yeux, vous offre de l'intérêt. J'y coule à fond deux affaires, celle d'Espagne et celle de Suisse *. Ce qui a donné lieu aux explications dans lesquelles j'entre avec le duc de Wellington sur la première de ces affaires, c'est la connaissance que sir Frédéric Lamb m'a donnée des commissions *secrètes* dont le Roi Louis-Philippe l'a chargé pour le duc, au moment de son départ pour Londres. Vous aurez, comme de juste, l'air d'ignorer tout ce qui est relatif à ces faits ; je vous en informe, car il est bon que vous sachiez quelle est l'anxiété

* Voir sur l'affaire d'Espagne les documents contenus sous les nos 1185-1186. Relativement à la Suisse, on trouve, dans l'expédition dont il est question, une déclaration de Metternich à Sainte-Aulaire. Nous nous bornerons à communiquer cette déclaration au lecteur, parce que l'attitude de Metternich vis-à-vis de la Suisse ressort nettement des quelques mots qu'elle contient. Voici comment elle est conçue : « Nous ne faisons point de politique en Suisse ; ce que nous demandons à ce pays, c'est de se tenir tranquille et de ne pas nous forcer par son agitation à fixer sur lui des regards inquiets ; que votre Cour en fasse autant, qu'elle défende à son ambassadeur de faire ce que nous ne faisons pas, et il ne nous restera plus rien à demander ni à la Suisse ni à vous. » (*Note de l'Éditeur.*)

à laquelle est visiblement livré le Roi. Veuillez raisonner avec lui dans le sens de mes dépêches à vous et à M. Hummelauer, en ne perdant jamais de vue que ni l'une ni l'autre de ces expéditions ne sont censées être le compte rendu de mon dernier entretien avec M. de Sainte-Aulaire et de ce que je tiens de la confiance que me voue sir Frédéric Lamb.

31 janvier.

1177. Je reçois vos rapports *en ce moment*, c'est-à-dire après que les paquets sont fermés.

Ce qu'ils renferment de plus foudroyant, c'est le projet de voyage du duc d'Orléans, question saugrenue s'il en fut jamais. Elle n'offre dans sa phase actuelle qu'un seul bon côté, qui est celui que Son Altesse Royale veut arriver le 25 mai à Vienne, et que l'Empereur compte quitter cette ville le 15 ou le 20 du même mois, pour aller faire une tournée de six semaines dans l'intérieur du pays. Je vous écrirai par le courrier prochain, qui ne se fera point attendre. N'avouez pas que le vôtre soit arrivé *avant le départ de celui-ci,* et parlez du voyage de Sa Majesté *comme d'un bruit qui aurait couru à Vienne*. C'est aussi bien un correspondant particulier qui peut vous l'avoir mandé que moi.

Je ferai tout ce que je pourrai pour faire comprendre à Paris que le voyage des princes est une idée creuse, ou que si elle ne l'est pas, le plan ne repose pas sur des idées bien nettes.

Vous verrez par mes communications de ce jour sur les affaires suisses que nous ne pensons pas à lancer une *nouvelle note;* ce que nous ferons tout aussi peu, c'est de renoncer à la satisfaction qui nous est due pour l'affaire du 27 juillet *.

* Il s'agit d'une réunion d'ouvriers allemands à Steinhœlzle, près de Berne, réunion qui eut lieu le 27 juillet, et sur laquelle l'envoyé d'Autriche demanda des renseignements au canton de Berne; le canton repoussa cette demande en invoquant le règlement d'après lequel la correspondance diplomatique devait émaner du canton directeur (*Vorort*).

(*Note de l'Éditeur.*)

Je suis convaincu des embarras dans lesquels peut se trouver le Gouvernement de Berne ; ce que je désirerais par contre, c'est que M. de Rigny se convainquît de notre quiétude parfaite à notre propre égard. Je comprends qu'en France on ait perdu jusqu'au souvenir de l'étendue que peut acquérir ce sentiment dans ceux qui ont raison en tout et pour tout. Si le Cabinet français veut donner au Gouvernement de Berne une apparence de repos, qu'il lui fasse faire les démarches nécessaires à cet effet. Je conçois que MM. Tavel et C[ie] pourraient objecter qu'une condescendance pareille les tuerait. Je réponds à cela que je ne vois pas la nécessité que ces messieurs vivent.

2 février.

1178. J'ai reçu votre expédition du 24 janvier peu d'heures après le départ de mon courrier du 31. Il y a une espèce de sort attaché aux expéditions de courriers, et je voudrais bien savoir s'il m'est personnel ou s'il tient à l'organisation diplomatique en général ; j'ai reçu cent fois des dépêches tout juste au moment où j'en faisais partir, et durant mon ambassade à Paris, deux courriers se sont culbutés sous la porte cochère de mon hôtel, l'un entrant et l'autre sortant.

L'Empereur compte faire *entre le* 15 *mai prochain et le* 1[er] *juillet* une tournée dans l'intérieur de l'Autriche, pour laquelle il a pris tous les arrangements depuis l'automne dernier. Il ira voir des routes et des constructions nouvelles. Lors de son retour ici, il ira faire son séjour habituel à Baden.

Je vous envoie le présent courrier pour vous prévenir de ce fait et vous dire que j'attendrai, pour parler à Sa Majesté du projet de voyage de Mgr le duc d'Orléans, que je reçoive le rapport que vous ne manquerez certainement pas de m'adresser dès que le Roi vous en aura parlé. Je garderai jusque-là le même silence que, par suite de mon entente avec M. le comte de Sainte-Aulaire, j'ai gardé jusqu'à présent, et par les mêmes raisons de délicatesse qui ont guidé cet ambassadeur.

Veuillez ainsi, mon cher comte, prévenir de ce que je vous

annonce celui qui vous a entretenu de cette affaire. Je ne puis rien ajouter ni retrancher à ce que j'ai dit ici à M. de Sainte-Aulaire, car je n'ai encore parlé de rien avec Sa Majesté. Je n'ai jamais qu'une parole, et quand je la donne, il faut me la rendre pour que je puisse m'en servir. M. de Sainte-Aulaire a emporté ma parole ; s'il veut que je parle, il faudra qu'il *m'ouvre la bouche,* cérémonie que vous deux, anciens ambassadeurs à Rome, devez comprendre.

Si avant le retour d'une réponse de votre part, vous deviez m'avoir rendu compte de ce que vous aurait dit le Roi, alors je parlerai comme de juste à l'Empereur. Ce que, dans les affaires d'une nature délicate, il faut avant tout éviter, c'est qu'elles n'entrent avant le temps strictement nécessaire dans le domaine du commérage : ce domaine est tellement vaste qu'il faut renoncer à le dominer, et c'est cette considération qui me fait regretter que de Paris on écrive ce qui ne devrait pas même être abordé. Je vous préviens, et vous pourrez le confier à M. de Sainte-Aulaire, que madame de Dino a parlé à madame de Sagan des projets de voyage des princes français. Heureusement cette dernière m'en a rendu compte immédiatement, et je l'ai suppliée de se taire, ce qu'heureusement elle sait faire.

3 février.

1179. J'ai mis le fait du voyage de l'Empereur, comme un argument d'une force matérielle, à votre disposition préalable par le bout de lettre que j'ai ajouté à mon expédition du 31 janvier. Je vous livre ce même argument aujourd'hui, comme le meilleur que nous puissions faire valoir contre une idée saugrenue autant qu'il est possible d'en concevoir une ; une de ces idées qui ne sont explicables que par la légèreté qui caractérise certaines têtes françaises, sous quelque régime qu'elles se trouvent placées !

On ne voit jamais à Paris les choses que sous une seule face, et si elle plaît, on agit, sans s'occuper du revers de la médaille. Le voyage du duc d'Orléans est une entreprise fort hasardée et positivement intempestive. Il sera reçu partout,

et en particulier à Vienne, comme il est naturel de recevoir le fils du Roi des Français, avec lequel on est en paix. S'attendre à plus, c'est se tromper, et croire à la possibilité d'un mariage chez nous, c'est se tromper encore une fois. Nous avons fait de trop tristes expériences pour que leur souvenir puisse s'effacer de sitôt; et je ne connais pas d'Archiduchesse qui se prêterait au troisième essai. Mais rien en ceci n'arrête la rapidité de la pensée française; ce qui pour elle est effacé, elle le regarde comme n'existant plus; et ce que je trouve de plus surprenant dans le cas présent, c'est que l'essai, s'il manque, — et il manquera, — réagira sur la famille royale de la manière la plus compromettante.

Mais tout ce côté de la question ne nous regarde pas. L'Empereur recevra le duc d'Orléans comme je vous l'ai mandé la première fois qu'il a été, entre nous, question de son projet de voyage. Il ne le recevra pas dans la seconde moitié du mois de mai, car Sa Majesté se mettra à cette époque en route pour une longue excursion qui la conduira jusqu'en Tyrol. Elle ne sera plus de retour à Vienne qu'en automne, car la Cour se rendra, au retour du voyage, droit à Baden. A moins de graves empêchements politiques, je compte me rendre sur mes terres durant les mois de juillet et d'août, et, si faire se peut, même au Johannisberg. Vienne sera donc complétement désert et un bien maussade séjour pour des princes étrangers.

Madame de Dino a écrit à la duchesse de Sagan par votre courrier, et cela pour lui annoncer le voyage des princes français. M. de Sainte-Aulaire, dit madame de Dino, a tellement vanté aux Tuileries les mérites de la duchesse, qu'on la prie *de protéger les princes!* Madame de Sagan a eu le bon esprit de me porter incontinent la lettre de sa sœur, et nous sommes convenus qu'elle ne parlerait à personne de son contenu. Il y a dans tout cela un manque de saine pratique incompréhensible pour tous ceux qui ne sont point pris dans ce *tourbillon vicieux;* car le mot *cercle* n'est pas à la hauteur de l'état véritable des choses.

Je prévois de grands embarras pour les ministres français,

non par suite des mauvaises affaires d'argent qui occupent la Chambre, mais comme une conséquence de leur nullité manifeste et de leur manque total de valeur intrinsèque. Le Gouvernement français manque d'une base solide, c'est un fait certain, et contre lequel il ne peut rien : il ressemble en cela à un bâtard, qui, pour se créer une attitude sociale, a besoin de bien des choses que d'autres apportent au monde toutes faites. Ce qu'il faut à un homme qui n'a pas même une existence sociale, c'est une somme de talents, de qualités et surtout de savoir-faire bien autre que ne l'exige l'usage commun. Or c'est tout juste ce qui manque aux ministres français, et j'ai le sentiment intime que ce sont les facultés gouvernementales du Roi qui seules ont jusqu'à cette heure soutenu l'*ordre de choses*. Il a su s'identifier avec les négations qui forment les éléments de l'esprit public en France, et il a deviné juste.

22 février.

1180. Le dernier courrier que vous m'avez expédié m'a remis la lettre particulière par laquelle vous m'avez rendu compte de l'ouverture que le Roi vous a faite des projets de voyage de Mgr le duc d'Orléans. Je n'ai pas tardé à porter votre lettre à la connaissance de l'Empereur.

Relativement à son contenu, Sa Majesté Impériale s'est expliquée ainsi que j'avais pressenti qu'Elle le ferait. Aussi souvent qu'un prince de la Maison de France voudra se rendre à Vienne, il pourra être sûr d'y rencontrer l'accueil que l'Empereur se plaît à faire à des étrangers d'une aussi haute distinction et à ses augustes parents.

Ce fait établi, il sera clair pour le Roi que la question du voyage projeté n'est point là où en réalité elle ne saurait se trouver. Elle devra être décidée sous le point de vue de l'époque, et celle que Mgr le duc d'Orléans a fixée pour son séjour à Vienne coïncide avec une excursion que l'Empereur fera dans plusieurs de ses provinces et qui le tiendra éloigné de sa capitale durant sept à huit semaines. Ce voyage ayant pour objet l'une de ces inspections salutaires que Sa Majesté

Impériale a l'habitude de faire dans un but purement administratif, les dispositions qui y sont relatives sont prises depuis l'automne dernier. J'ai cru devoir vous prévenir de ce fait par mon expédition du 3 de ce mois, c'est-à-dire dans le moment même où j'ai eu les premiers indices que Mgr le duc d'Orléans avait fixé son arrivée à Vienne pour la fin du mois de mai prochain.

Je vous prie, mon cher comte, de porter le contenu de la présente lettre à la connaissance du Roi. Ici, personne, sauf l'Empereur et moi, n'est instruit des projets de voyage de Mgr le duc d'Orléans, et il me paraît que le silence est d'une convenance parfaite, vu la coïncidence de ce projet avec le voyage depuis longtemps annoncé de Sa Majesté Impériale.

Nous vivons dans un temps où les événements les plus simples échangent avec facilité le caractère qui leur est propre avec celui que leur prêtent, selon leur convenance, les partis généralement déchaînés contre tout ce qui se passe dans la région la plus élevée de la société, dans cette sphère à laquelle il leur est impossible de s'élever et de laquelle ils visent dès lors à faire descendre ceux qui à juste titre s'y trouvent placés. Le régime de l'injure ne suit pas les règles de l'égalité; les sommités du corps social paraissent décidément réservées à servir de pâture aux calomniateurs du plus bas étage.

22 février.

1181. J'ai retardé jusqu'à ce jour le départ du présent courrier, dans l'espoir qu'à la suite de l'avertissement du voyage de l'Empereur au mois de mai prochain, nous recevrions la nouvelle que le Roi a renoncé à nous envoyer son fils. Comme cette agréable nouvelle n'arrive pas, je vous ai adressé la lettre que je vous prie de porter à la connaissance du Roi. L'Empereur quittera Vienne à la mi-mai et ne sera de retour ici qu'au mois de juillet, où il se rendra droit à Baden.

Le duc d'Orléans a eu parfaitement raison de ne pas vouloir se mettre en voyage durant le cours de la session; il a également raison de vouloir faire manœuvrer la troupe; c'est un

hasard que ses projets de voyage aient coïncidé avec ceux de l'Empereur. Je regarde comme un bonheur pour le jeune prince qu'il soit forcé de retarder ses projets de voyage, que je regarde comme prématurés.

Ce que j'ai prévu comme devant arriver à la suite de l'indiscrète publication de nos pourparlers avec le Cabinet français sur l'affaire de Berne, n'a pas tardé à se réaliser ; les feuilles des diverses oppositions attaquent le ministère, et elles ont beau jeu dans l'occasion. Il est possible de faire du *juste milieu* chez soi, mais ce même régime appliqué à la politique extérieure ne réussit jamais. On ne mène pas l'étranger comme l'intérieur de son pays : les mêmes moyens de séduction ne sont pas à la portée d'un Gouvernement étranger. M. de Rumigny a fait jouer au sien un bien sot rôle en Suisse, et ce qu'il avait voulu atteindre est justement ce qui lui a échappé : — la popularité ! Il a induit en erreur le Gouvernement de Berne en lui promettant un soutien qu'il n'a pu lui accorder, car il est impossible, en dernière analyse, de soutenir l'*absurde,* et telle est, en effet, la situation dans laquelle se trouve refoulé le Gouvernement de ce canton. Aussi celui-ci et son premier conseiller, l'ambassadeur de France, ne savent-ils plus de quel bois faire flèche. Nous avons tellement gagné les hauteurs que nous ne craignons pas l'attaque, et nous pourrons laisser se perdre dans la boue ceux qui s'y sont enfoncés jusqu'au cou, ou les en retirer, selon notre bon plaisir. Celui-ci sera de les y laisser.

25 février.

1182. Au moment où le courrier allait partir, votre expédition du 14 de ce mois m'est arrivée. Je me suis empressé de la soumettre à l'Empereur.

Je m'en rapporte au contenu de ma lettre du 22 février, que vous porte également le présent courrier. Mgr le duc d'Orléans peut être parfaitement certain qu'il recevra toujours de la part de l'Empereur l'accueil auquel il est en droit de s'attendre. Il ne s'agit donc pas du voyage même, mais bien d'en fixer l'époque.

Quand M. de Sainte-Aulaire me fit part pour la première fois de l'idée de la venue de Son Altesse Royale à Vienne, je m'en expliquai avec lui dans des termes que l'Empereur a depuis pleinement sanctionnés. Dans la prise en considération de l'époque la plus propre au voyage du prince, nous avions parlé ensemble de la saison où la société est réunie à Vienne. S'il eût été question d'une saison plus avancée, j'aurais informé M. l'ambassadeur du projet de voyage de Sa Majesté pour les mois de mai et de juin prochains ; mais tel n'ayant point été le cas, je n'ai pas fait mention de ce projet.

D'après ce que vous m'avez mandé, Mgr le duc d'Orléans répugne à quitter Paris avant la clôture de la session, et Son Altesse Royale nous semble avoir parfaitement raison. Son voyage, quelle qu'en soit la direction, et peut-être plus particulièrement encore celle de Vienne, sera immanquablement commenté par la presse périodique et par l'opposition antidynastique dans la Chambre. Si les incartades de la presse n'ont guère de portée pour les Cabinets, il n'en est pas de même des débats parlementaires. Le prince voyageur et la Cour à laquelle il se rendra pourront être placés dans une gêne véritable, que l'on a toujours raison d'éviter par les motifs mêmes qui engagent les adversaires à la provoquer.

L'Empereur s'établira, dès son retour, à Baden. Ce n'est pas le moment que Mgr le duc d'Orléans ferait bien de choisir pour se rendre en Autriche, et comme nous causons *en famille,* je n'hésite pas à vous en dire la cause. Si Son Altesse Royale s'établit à Baden, il aura l'air de vouloir éviter la capitale, ou bien l'Empereur aura l'air de ne pas avoir voulu lui en faire les honneurs. L'Empereur mène à Baden la vie d'un simple particulier, et son établissement même y est tellement bourgeois, que je ne troquerais certes pas le mien avec celui de Sa Majesté : il y mène la vie d'un baigneur, et son régime y est sévère. Sa Majesté devrait ainsi renoncer à sa cure ou placer le duc sous un faux jour. On fera bien d'éviter ces inconvénients.

Veuillez, mon cher comte, soumettre mes lettres au Roi. Il reconnaîtra en elles le langage d'une entière franchise, et

Sa Majesté m'y a habitué. Je la prie de se pénétrer de la vérité que la question n'est pas celle *du voyage,* mais bien celle *de l'époque.*

Le duc d'Orléans peut être certain de la réception la plus amicale de la part de l'Empereur et de son auguste famille. C'est à la haute sagesse du Roi qu'appartient la décision.

25 février.

J'espère que la lettre que je vous adresse *aujourd'hui* mettra un terme au projet de voyage *pour cette année,* et qui gagne du temps gagne quelque chose. Que veut et que doit vouloir le Roi? Il doit viser à effacer les aspérités inhérentes à la nouvelle dynastie française, dont les bases sont en opposition flagrante avec celles des autres Maisons régnantes. Or ce miracle ne peut être opéré que par le temps; vouloir gagner sur lui n'est pas toujours au pouvoir des hommes. M. de Sainte-Aulaire part du point de vue que si nous ne voulions pas de l'arrivée du prince, *nous le dirions.* C'est mal juger l'attitude politique d'un Cabinet raisonnable que de croire à un aveu pareil ; aussi est-il faux *que nous ne voulions pas;* nous ne *désirons* pas, voilà tout. Ce qui serait raisonnable, ce serait que l'on pensât à Paris comme à Vienne.

Dans le fond de cette pensée il n'y a rien qui ressemble à de l'inimitié ni même à de la roideur ; il ne s'y trouve qu'un calcul fait à froid, et qui repose sur les chances de désagréments et de compromissions que les factions ne manqueront certainement pas d'utiliser dans leur intérêt, intérêt qui n'est ni celui de Vienne ni celui de Paris. Si, sans le craindre, nous n'aimons pas à être charivarisés, nous aimons encore moins à être l'objet d'un débat parlementaire. Que dirons-nous si nous sommes loués ou injuriés à tort? Nous tairons-nous ou parlerons-nous? Dans le premier cas, nous assumerons sur nous bien des torts ; dans le second, nous aurons l'air de nous avouer coupables des imputations charivariques, etc., etc.

Que le Roi, au reste, fasse ce qu'il trouvera bon de faire. On n'a encore jamais dit à un prince : Ne venez pas.

26 février.

1183. Je suis charmé de pouvoir ajouter encore quelques bonnes nouvelles à ma dépêche de ce jour. Je vous envoie ci-joint un billet que je reçois en ce moment du premier médecin de l'Empereur, et vous verrez que le troisième jour de la maladie de Sa Majesté est bien meilleur que ne l'avait été la seconde journée.

C'est l'Empereur qui a exigé qu'on lui donnât la communion. Les médecins n'y pensaient point.

J'espère que des crises salutaires mettront un terme à la maladie, qui, jusqu'à cette heure, n'a d'alarmant que le nom.

Convaincu que la Reine prendra le plus vif intérêt à l'état de l'auguste malade, je vous prie d'assurer Sa Majesté que ce que je vous mande est conforme à la plus stricte vérité.

14 mars.

1184. Votre lettre du 7 de ce mois renfermait un exposé si clair de vos sentiments, que je n'ai pas besoin de vous assurer combien elle a trouvé d'écho dans mon âme. Quel coup la divine Providence nous a porté! Impénétrable, et toujours adorable dans ses décrets, il est du devoir des hommes de courber la tête et d'obéir. Aussi n'ai-je pas perdu un seul instant à gémir sur un malheur que nulle force humaine n'eût pu empêcher. Mon temps comme mes facultés ont été employés à servir le nouveau Monarque et l'État dans la direction qui répond à l'intérêt de l'un et de l'autre.

La Monarchie offre en ce moment un spectacle imposant. Rien n'est admirable comme le calme et la confiance universelle qui règnent dans toutes les classes de la nation. Ces sentiments reposent sur la certitude que rien dans les principes ni dans la marche ne sera changé sous le nouveau règne.

L'attitude de Vienne et celle du pays tout entier frappent d'étonnement les étrangers. Vous-même, mon cher comte, si

vous pouviez vous transporter ici, éprouveriez la même impression. *Tout va comme si rien n'était arrivé,* et cet heureux résultat, on le doit assurément au caractère du nouveau Monarque et à la raison qui prédomine dans l'esprit de nos peuples.

Veuillez tâcher d'empêcher, par des raisons que vous trouverez tout naturellement dans le deuil de cœur de la famille impériale, que Louis-Philippe ne nous envoie ici un prince de sa famille. Qu'il laisse prendre quelque haleine au nouvel Empereur. Je me flatte que l'idée ne lui en viendra pas; ce qui a fait naître ici celle d'un envoi pareil, c'est l'arrivée du prince Guillaume, fils du Roi de Prusse. Celui-ci a été reçu à bras ouverts; mais aussi quelle différence de position !

Je suis charmé que M. de Sainte-Aulaire nous revienne sans retard. C'est tout ce qu'il faut pour marquer l'empressement de la Cour de France.

Nous allons incessamment envoyer aux grandes Cours des personnes de marque chargées de remettre les notifications formelles de l'avénement du nouveau Monarque. La Cour de France est au nombre de celles qui recevront une mission pareille, et j'ai tout lieu de croire que le choix de Sa Majesté tombera sur M. le prince de Schœnburg. Les autres personnes déjà désignées sont le prince Louis de Liechtenstein pour Londres, le prince Adolphe de Schwarzenberg pour Berlin, et le prince Charles de Liechtenstein (le général) pour Saint-Pétersbourg *.

* On trouvera dans le Livre VIII la suite de ces lettres confidentielles de l'année 1835. (*Note de l'Éditeur.*)

LA POLITIQUE DES DEUX PUISSANCES OCCIDENTALES EN ESPAGNE.

1185. Metternich à Apponyi, à Paris (E. D. rés.). Vienne, le 8 janvier 1835.
1186. Metternich à Hummelauer, à Londres (E. D.). Vienne, le 8 janvier 1835.

1185 .... M. de Sainte-Aulaire m'a demandé ce qu'il pourrait dire au Roi de mon opinion sur les affaires d'Espagne*. Je l'ai remercié de m'avoir adressé cette question, et je l'ai assuré que ma réponse serait aussi courte que précise : « Je ne sais point changer de manière de voir là où les choses ne prêtent point à un changemeut. Je trouve que l'Espagne est exposée aujourd'hui aux mêmes dangers auxquels j'ai jugé qu'elle l'était le jour où le Roi Ferdinand a commis la faute immense de changer la loi de succession, ce qu'il n'avait pas plus le droit de faire que tout autre Souverain lié par une pragmatique. L'Espagne est et continuera à être divisée en deux partis, le parti religieux et monarchique, et le parti révolutionnaire et irréligieux. C'est Don Carlos qui représente sans aucun doute le premier de ces partis; et c'est la Reine qui sert de drapeau et de masque au second, et qui par conséquent n'est personnellement rien dans la grande et malheureuse lutte à laquelle est livré le Royaume. La France, si elle est sage, n'a qu'une ligne de politique à suivre à l'égard de l'Espagne, et cette ligne est la même que celle que nous suivons à l'égard de la Porte Ottomane. Lorsqu'une grande puissance a pour voisin, du seul côté où elle peut être attaquée, un État tombé dans la faiblesse et dont elle ne peut ni se faire un allié utile ni attendre des secours, tout ce que peut désirer la puissance de premier ordre, c'est que son voisin ainsi affaibli ne soit point en situation de lui nuire. Ce but ne sera certainement jamais plus efficacement atteint que lorsque la puissance forte n'aura point à s'occuper de son faible voisin. L'Espagne monarchique, ou ce qui est équivalent, l'Espagne

* Sainte-Aulaire était sur le point de partir pour Paris, et c'est à l'occasion de la visite d'adieu qu'il fit au chancelier d'État, que la conversation citée ci-dessus eut lieu. *(Note de l'Éditeur.)*

placée sous le Gouvernement de Don Carlos, n'offre aucun danger pour la France, car en supposant même que l'avénement de ce Prince au trône de ses pères n'ait pas pour résultat immédiat la pacification du pays, ce qui est certain, c'est que le principe que défend Don Carlos a une bien autre force que celui que ne représentent même pas et que ne sauraient représenter un enfant à peine sorti du berceau et une tutrice aussi faible que la Reine Christine. Il ressort de ces vérités que le triomphe de la faction révolutionnaire en Espagne réagira pendant longtemps encore et d'une manière dangereuse sur l'intérieur de la France, et affaiblira nécessairement la position de cette puissance vis-à-vis de l'étranger. C'est dans ce sens que je me suis constamment expliqué vis-à-vis du Roi Louis-Philippe, depuis le jour où ce Prince a confié à notre ambassadeur qu'à l'égard de l'Espagne il partageait en principe ma manière de voir, mais que sa gêne provenait de l'esprit de son Conseil et des engagements qu'il avait contractés ; il ne me restait d'après cela plus rien à dire à ce sujet, car il est inutile de prêcher à des convertis. »

« Mais », reprit M. de Sainte-Aulaire, « en admettant l'existence de la gêne où se trouve le Roi, que lui conseilleriez-vous de faire ? »

« — Si j'avais l'avantage d'être placé en face de Sa Majesté, je lui dirais qu'en partant de la base qu'en principe nous sommes d'accord, je croyais pouvoir me dispenser de revenir sur la première cause du danger auquel Elle se trouve exposée par suite de la marche politique qu'a suivie antérieurement son Cabinet. Prenons les choses telles qu'elles existent. L'Espagne est engagée dans une lutte dont on ne saurait prévoir le terme, à moins que Don Carlos ne triomphe de la Révolution, lutte qui, par contre, si ce Prince succombe, prendra immanquablement l'essor que ses meneurs n'ont point osé lui donner jusqu'à cette heure. Vous avez signé un traité et vous avez eu la sagesse de borner votre rôle à celui d'une stricte neutralité ; dès lors, soyez neutre, et pour l'être en effet, défendez à votre Gouvernement de prêter à l'une des parties contendantes des secours que vous enlevez à l'autre ou

que vous ne lui laissez pas arriver. Il résultera de ce simple fait un bienfait pour l'Espagne, et pour la France en sa qualité de puissance limitrophe. Lorsque les deux parties seront réduites à leurs seuls moyens et à ne faire usage que de ceux qu'elles auront une égale facilité ou difficulté à se procurer, leur force relative deviendra claire aux yeux des plus impartiaux ; alors, quand les forces seront connues et qu'elles pourront être appréciées par les puissances, celles-ci seront tout naturellement appelées à exiger, dans leur propre intérêt comme dans celui de l'Espagne, qu'on mette fin à cette lutte. Dans ce système, tout est clair et justiciable devant le tribunal de la raison et d'une saine politique. Il me reste encore un conseil à vous donner, Sire, ce serait de vous entendre, sur le système que je viens de développer, avec le Cabinet anglais actuel. Vous y trouverez plus de raison et beaucoup moins de passion que dans le précédent, et de la manière dont je connais M. le duc de Wellington, je suis certain qu'il est aussi convaincu que je le suis moi-même à quel point serait dangereuse l'entreprise de vouloir imposer à une grande nation un Gouvernement dont elle ne veut pas, et que ce ne serait certainement pas l'étranger qui pourrait en assurer le succès. »

M. de Sainte-Aulaire prit à tâche de me prouver qu'en définitive la marche que suivait son Gouvernement ne s'éloignait pas de celle que je venais de lui développer, qu'il observait une neutralité stricte et complète, et qu'il n'en sortirait certainement pas.

« J'admets », lui dis-je, « que vous puissiez croire que tel est effectivement le cas, mais vous êtes ici dans une erreur complète. Non, la conduite qu'observe votre Gouvernement non-seulement n'est pas conforme à une stricte neutralité, mais elle est au contraire pour les révolutionnaires espagnols d'une partialité dont chaque jour offre des preuves. Croyez qu'à ce sujet nous savons tout ce qui se passe, tout ce que vous fournissez d'armes, d'argent, de munitions, d'objets d'équipement, de secours enfin de toute espèce, à ce qu'on appelle l'armée de la Reine Christine. Vous permettez aujourd'hui à vos soldats et même à vos officiers de passer dans les rangs de

cette prétendue armée, et si je suis loin de me faire illusion sur les forces matérielles dont dispose Don Carlos, il doit m'être permis de les croire supérieures à celles de son adversaire, car sans cela vous n'iriez pas renforcer les forces des Christinos. »

M. de Sainte-Aulaire a admis la possibilité que cela fût vrai. De mon côté, je l'assurai que je n'étais point dans l'erreur, et je l'invitai expressément à rendre compte de mes paroles au Roi son maître.

Metternich à Hummelauer (E. D.). Vienne, le 8 janvier 1835.

1186. ...Je ne saurais mieux répondre à votre rapport du 26 décembre qu'en vous envoyant l'extrait ci-joint de la dépêche secrète que j'adresse aujourd'hui à M. le comte Apponyi (nº 1185). Je vous autorise à en donner confidentiellement connaissance à M. le duc de Wellington ; il y verra, en la lisant, quelles sont les explications secrètes qui, depuis l'origine de la déplorable complication espagnole, ont eu et ont encore lieu entre moi et le Roi Louis-Philippe.....

Dans la question espagnole il est évident, en effet, que pour le Roi Louis-Philippe deux intérêts sont mis en jeu, l'intérêt du Gouvernement et celui de sa dynastie ; et c'est précisément parce que les hommes qui composent en France le ministère n'attachent qu'un médiocre prix au premier de ces intérêts et n'en mettent aucun au second, qu'il existe à cet égard entre l'opinion du Roi et celle de son Conseil une divergence prononcée.

Dans mes relations avec M. le duc de Wellington sur l'affaire d'Espagne, je sens que je dois me borner à lui faire connaître la manière dont nous jugeons cette affaire, et quelle est la ligne de conduite que nous nous sommes tracée à cet égard. La situation où se trouve le duc à l'égard de cette grave question ne ressemble nullement à celle que, à la suite du système suivi par son prédécesseur, nous avons pris soin de nous ménager. Nous sommes entièrement libres de notre action, et c'est cette même liberté d'action que le Cabinet britannique

dans son propre intérêt comme dans celui de la cause générale, aurait dû également se réserver. Rien n'est plus désavantageux aux puissances comme aux particuliers que de ne point tirer une ligne de séparation claire et précise entre ce qui appartient au terrain du *droit* et ce qui uniquement est du domaine de la *politique*.

Toute question de succession est, sans aucun doute et avant tout, *une question de droit*. Elle n'est point et elle ne peut devenir une question politique que dans ses rapports avec l'étranger. Les Cabinets de Londres et de Paris ont renversé cet ordre de choses naturel; en entrant en alliance avec la Reine Christine, ils ont préjugé la question de droit. Il doit être assurément bien difficile de justifier devant le tribunal de la saine raison les motifs politiques qui, à défaut d'autres, ont pu seuls influer sur la décision des deux Cours. J'avoue franchement qu'en envisageant, sous tous les points de vue qu'elle présente, la situation dans laquelle se trouve l'Espagne, il m'a été impossible de découvrir le motif plausible que peuvent avoir eu la France et l'Angleterre pour se lier les mains par un traité conclu qui n'est qu'un fantôme, et avec un Gouvernement qui, pour se créer une chance de consistance, a été forcé d'avoir recours à la signature d'un acte qui, si on l'analyse avec impartialité, n'a réellement d'autre but que celui de paralyser l'indépendance d'action des deux Cours signataires. Aussi suffit-il de l'aveu des embarras qu'éprouve aujourd'hui le Roi Louis-Philippe pour constater à quel point mon sentiment à cet égard a été constamment juste et pratique. Je fais ici une grande différence entre les considérations qui ont servi de base aux déterminations des deux puissances maritimes; et c'est à mon grand regret que je suis forcé de reconnaître que, dans cette circonstance, celles du ministère britannique ont été bien plus révolutionnaires que celles qui ont influé sur la décision du Roi des Français. Aussi avons-nous vu ce Prince se maintenir sur une ligne bien moins avancée que ne l'a été celle sur laquelle lord Palmerston n'a pas hésité à placer son Gouvernement, et nous savons de science certaine que si Louis-Philippe n'avait pas opposé une résistance aussi

prononcée aux efforts qu'a faits ce ministre pour l'entraîner plus loin, le traité du 22 avril porterait un caractère bien autrement sérieux que celui qu'il porte en effet. Ce traité, tel qu'il existe, a pour les deux Cours la valeur d'un poids qu'elles traînent après elles; il a la valeur d'un lacet dans lequel elles se sont prises elles-mêmes; il a entraîné pour elles le sacrifice de leur indépendance politique, sans pouvoir jamais avoir pour l'Espagne l'avantage de décider la question de droit que les Espagnols, dans leur propre intérêt, ne sauraient considérer comme étant ou pouvant jamais être de la compétence d'une puissance étrangère quelconque. Qu'on demande aujourd'hui aux Cortès si c'est des deux puissances qui ont reconnu Doña Isabelle comme Reine que cette princesse tient cette Couronne, et à Don Carlos, si de droit il n'est pas Roi et ne se reconnaît pas comme tel, quoique ces deux puissances aient reconnu comme Reine celle qu'il regarde comme une usurpatrice.

Deux Cours qui passent un acte pareil à celui que l'on s'est plu à qualifier de quadruple alliance ont été bien mal guidées dans leur marche politique, et M. le duc de Wellington est certainement tout aussi pénétré de cette vérité que je le suis moi-même.

Il résulte de cet exposé que le nouveau Cabinet britannique doit se trouver, à cet égard, dans un embarras extrême; embarras naturel, au reste, et qui aurait également fini par peser de tout son poids sur le Cabinet whig, s'il s'était maintenu. Aussi M. le duc de Wellington n'a-t-il qu'une route à suivre, celle qui pourra rendre à sa Cour la plus grande liberté politique qu'il soit possible de lui ménager. C'est une route sur laquelle, d'un côté des ménagements, et de l'autre le sentiment d'une nécessité impérieuse peuvent seuls servir de jalons, et ce n'est pas à moi qu'il pourrait appartenir d'empiéter ici sur les droits du ministre anglais, seul juge de ses besoins et des moyens les plus propres à y satisfaire.

Ce que je me permettrai, c'est de fixer l'attention la plus sérieuse de Sa Grâce sur l'avantage immense qu'il y aurait à retirer, autant que cela serait humainement possible, le Roi Louis-Philippe de la fausse politique dans laquelle l'esprit

révolutionnaire de ses propres ministres et celui des derniers ministres anglais l'ont engagé. Le Roi des Français nourrit une crainte: c'est de voir le trône de Juillet compromis par le triomphe de Don Carlos, que ses ministres lui font envisager comme l'exemple dangereux d'une *restauration*. Mais il y a là, ce me semble, une erreur de fait. La question placée comme elle l'est entre les prétendants au trône d'Espagne n'a rien de commun avec une restauration. Si le Roi Ferdinand VII avait été expulsé de son Royaume, et s'il s'agissait de le replacer sur le trône, il serait, sans aucun doute, question d'une restauration dont l'exemple pourrait avoir des conséquences dangereuses pour le Roi du 7 août; mais qu'a de commun cette position des choses avec la lutte qui existe entre les deux compétiteurs au trône d'Espagne, de quelque manière que celle-ci se décide, à moins que la susceptibilité de l'esprit révolutionnaire ne s'attache à entraver le triomphe du principe monarchique que représente Don Carlos? Or, si j'admets que tel est réellement le fond de la pensée des ministres français, je ne saurais admettre, d'un autre côté, que ce puisse être celle du Roi Louis-Philippe, et surtout que jamais ce Prince ni même son Conseil pourraient en faire l'aveu, si, dans le fond de leur âme, ils pensaient effectivement ainsi.

Je sais que le Roi Louis-Philippe regarderait comme une heureuse chance la possibilité de parvenir à unir par un mariage le fils de Don Carlos et la jeune Reine Isabelle. Cette proposition, sans contredit la plus simple de toutes celles qu'il serait possible de mettre en avant, n'offre cependant, selon nous, qu'une seule chance pratique de succès. Il est question avant tout de savoir si ce serait le Prince des Asturies comme tel, ou bien le Prince comme Roi d'Espagne, dans le cas où Don Carlos aurait abdiqué en sa faveur, qui épouserait l'Infante Doña Isabella, ou bien s'il s'agirait de marier la jeune Reine à l'Infant, fils de Don Carlos. J'admets comme une supposition que, sous l'une comme sous l'autre forme, la pacification de l'Espagne pourrait être facilitée. C'est cependant uniquement sous la première qu'elle pourrait être utile et durable, car c'est uniquement en adoptant cette forme qu'il serait possible

de sauver le principe conservateur et de renverser le principe révolutionnaire.

Si dans toutes les circonstances nous attachons la plus grande valeur au triomphe du principe conservateur, c'est assurément dans l'affaire d'Espagne qu'il nous paraît de la dernière importance de ne point s'écarter de ce principe, car les conséquences qui résulteraient infailliblement pour l'Europe de son abandon seraient incalculables.

La présente dépêche vous mettra à même d'entrer avec M. le duc de Wellington dans les plus franches explications sur le grand intérêt de la question espagnole.

MORT DE L'EMPEREUR FRANÇOIS.

1187. Dépêche-circulaire confidentielle aux missions I. R. près des Cours étrangères. Vienne, le 12 mars 1835. — 1188. Metternich à Ficquelmont (Lettre confidentielle). Vienne, le 12 mars 1835.

1187. . . .Si le règne et la vie tout entière de l'Empereur sont destinés à remplir dans l'histoire des pages dignes d'être méditées par les hommes appelés à gouverner; si on ne peut douter que la bonté de cœur, l'esprit de justice, la haute sagesse qui ont marqué tous les actes de ce long et glorieux règne, seront certainement appréciés comme ils le méritent par les hommes de bien, il faut néanmoins se trouver sur les lieux pour se convaincre de cet élan uniforme et général, de cet esprit national si franchement conservateur, du respect que portent les masses comme les individus au maintien inaltérable des choses et des hommes, tels que les a établis et laissés le Souverain vénéré auquel le peuple n'a cessé de décerner le nom de *père,* le seul titre que l'Empereur François ait jamais ambitionné, et le seul qui pût jamais satisfaire son cœur!

Le cours de la maladie de l'Empereur a été tellement prompt, et, d'un autre côté, la marche qu'elle a suivie a permis aux médecins de conserver si longtemps de l'espoir,

qu'entre la certitude que l'auguste malade succomberait et sa mort, il s'est à peine écoulé vingt-quatre heures. La seule fluctuation que nous ayons remarquée dans les esprits n'a eu lieu que pendant ce court espace de temps, et elle tenait uniquement à la crainte que des changements ne signalassent le passage d'un règne à l'autre ; doute naturel chez ceux qui n'étaient point initiés aux véritables secrets de l'État.

L'Empereur François est mort comme il a vécu. Ses dernières pensées portaient le caractère de la droiture et de la simplicité, et il était bien plus occupé de la chose publique que de lui-même. C'est ainsi que dans la nuit du 27 au 28 février, au milieu d'une redoutable recrudescence de la maladie, il a travaillé pendant quatre heures, écrivant tantôt de sa propre main ou faisant écrire sous sa dictée ses dernières volontés. Il a rédigé un testament dans lequel il a réglé des affaires particulières d'intérêt, et s'élevant spontanément à la hauteur de sa vocation de Souverain, il a fait entrer dans cet acte l'article que l'Empereur Ferdinand se serait reproché comme une infidélité envers les légataires en ne le publiant pas textuellement.

Le Monarque mourant qui lègue son amour à son peuple, sa reconnaissance à son armée et aux serviteurs de l'État qui l'ont bien servi, a consulté la voix de son cœur, cette voix qui durant le long cours de sa vie a été si puissante, et qui encore après sa mort lui assurera la pieuse reconnaissance de ceux que la Providence l'avait destiné à gouverner pendant un si long espace de temps, et encore dans quels temps !

Dans une lettre qu'il a adressée à son fils, l'Empereur François a consigné, sous forme de conseils, les principes qui ont servi de base et de règle à son propre gouvernement. Ma conscience m'impose le devoir de vous transcrire ici les passages suivants de cette pièce remarquable, qui, en peu de mots, renferme un code complet de législation gouvernementale :

« *Ne dérange rien dans les fondements de l'édifice de l'État.*

« *Gouverne et ne change rien. Place-toi avec fermeté et d'une*

manière inébranlable sur les principes au moyen desquels, en les observant constamment, j'ai non-seulement conduit la Monarchie à travers les orages des temps les plus durs, mais je lui ai assuré la position qu'il lui appartient d'occuper, et qu'elle occupe dans le monde.

« *Respecte les droits bien acquis, et tu pourras prétendre qu'on porte un respect égal à tes droits comme Souverain.*

« *Maintiens l'harmonie dans la famille, et considère-la comme l'un des biens les plus précieux* *. »

Ces principes, Monsieur . . . . ., sont ceux que suivra invariablement le nouveau Monarque.

La longue durée du règne de feu l'Empereur, comme de

* Voici la reproduction exacte de cette lettre, à laquelle ont été empruntées les paroles ci-dessus. Le texte original allemand est ainsi conçu :

« A mon fils Ferdinand. J'obéis à la voix de ma conscience comme à celle de mon cœur en te recommandant, à toi que, dans sa toute-puissance, la Providence a appelé à la difficile mission de régner, les conseils suivants, qui sont l'expression de mon amour paternel pour toi et pour la Monarchie.

« Regarde ces règles de ta conduite comme un legs précieux.

« La bénédiction du Ciel te récompensera si tu les mets en pratique.

« Ne dérange rien aux fondements de l'édifice de l'État; gouverne et ne change rien. Applique avec une fermeté inébranlable les principes dont le respect constant m'a permis non-seulement de conduire la Monarchie à travers les orages de temps difficiles, mais encore de lui assurer le rang élevé qui lui appartient dans le monde.

« Respecte les droits bien acquis, et tu pourras prétendre qu'on porte un respect égal à tes droits de Souverain.

« Considère l'harmonie dans la famille comme un des plus grands biens, et maintiens-la comme telle.

« Donne toute ta confiance à mon frère l'Archiduc Louis, qui m'a toujours prêté son fidèle et loyal concours dans tant d'affaires gouvernementales. Consulte-le toujours dans les questions d'administration intérieure importantes.

« Conserve les relations les plus amicales avec ton frère, et tiens-le également au courant des affaires de l'Empire.

« Reporte sur le prince de Metternich, mon plus fidèle serviteur et ami, la confiance que je lui ai vouée pendant une si longue suite d'années.

« Ne prends aucune résolution en matière d'affaires publiques comme en fait de personnes, sans l'avoir consulté d'abord. Par contre, je lui fais un devoir d'agir à ton égard avec la même franchise et avec le même fidèle attachement qu'il m'a toujours montrés.

« Vienne, le 28 février 1835. FRANÇOIS, *m. p.* »

(*Note de l'Éditeur.*)

tout règne éprouvé, avait élevé ce Monarque à la hauteur d'une puissance morale personnelle qui était généralement connue. Un Prince, au début de son règne, ne possède pas et ne saurait posséder cette puissance morale. Il ressort tout naturellement de cette différence de position que, dans des circonstances données, le Monarque dont la réputation est faite peut s'abandonner bien plus facilement à ses sentiments personnels que, dans son propre intérêt comme dans celui de la chose publique, n'oserait le faire un Souverain qui vient de monter sur le trône. Les factions ne gagneront rien ainsi au changement de règne en Autriche; par contre, les hommes de bien ne courent pas le risque de perdre par ce déplorable événement!

Vous êtes autorisé, Monsieur . . . . . , à porter également la présente dépêche, mais dans les formes les plus confidentielles et conjointement avec la précédente *, à la connaissance, etc., etc.

Metternich à Ficquelmont, à Saint-Pétersbourg (Lettre confidentielle).
Vienne, le 12 mars 1835.

1188. Ne parlons pas du cœur, mais laissons un libre essor à l'esprit et au sentiment de nos devoirs! Tel doit être le début d'une lettre que je vous adresse, car vous aimiez le Monarque que le sort nous a enlevé, comme je l'ai aimé moi-même; vous l'avez connu comme je l'ai connu, et lui qui connaissait tous les siens vous a jugé à votre mérite, comme il m'a fait l'honneur de juger mon entier dévouement à sa personne et à la cause qui fut celle de sa vie entière, comme elle est celle de la mienne! Si j'entamais avec vous le thème de notre immense douleur, celui de nos regrets, nous aborderions un champ sans limites. Je suis pénétré du sentiment de mes devoirs, ils sont pénibles; n'importe, je saurai les remplir.

* Cette dépêche du même jour parle de l'avénement de l'Empereur Ferdinand; vu l'objet dont elle traite, elle doit donc faire partie du livre VIII qui suit, et où elle trouve sa place sous la rubrique : « Changement de règne en Autriche. » (*Note de l'Éditeur.*)

Nous commençons à connaître l'impression que la mort de l'Empereur a faite dans les parties les plus reculées de l'Empire. Elle ne diffère en rien de celle dont nous sommes témoins dans la capiale. C'est ainsi que le bon grain que, durant son long règne, avait semé le sage dont nous pleurons la perte, couvre tous les champs, et que la mauvaise herbe n'ose pas se montrer de crainte d'être fauchée.

Avec la connaissance profonde que j'avais de la position véritable du pays, mes inquiétudes ont, à l'égard du passage d'un règne à l'autre, constamment moins porté sur la Monarchie que sur l'étranger. Ici, la manière dont le coup a été frappé par le Ciel; la promptitude de l'événement et la chance que nous avons pu saisir d'annoncer la catastrophe et à la fois l'immutabilité du Gouvernement, serviront de contre-poids au danger. Il est dans la nature des factions de beaucoup vouloir et de peu préparer *pour le temps utile;* nous avons pu les prévenir, et mes craintes sont grandement apaisées. . . . .

Ce dont je puis vous assurer, c'est que chacun ici, à commencer par l'Empereur, par la Famille impériale, — sans exception aucune, — et à finir par les derniers citoyens, fait son devoir. Les Archiducs sont admirables comme union et comme zèle pour le bien public. L'Empereur François m'a légué à son fils, en me qualifiant d'épithètes qui seules flattent mon cœur, — de celles de serviteur et d'ami fidèle à toute épreuve; le successeur me connaît ainsi que m'a connu son père; je ferai mon devoir tout comme je l'ai fait durant ma longue et pénible carrière; que Dieu nous soit ainsi en aide, et nous saurons servir une cause qui est la sienne, car Dieu et la vérité ne font qu'un!

Le prince Guillaume de Prusse est arrivé ici dans la nuit du 10 au 11. Il a été le porteur de condoléances dignes du Roi son père, et qui ne nous ont appris que ce que nous savions. Aussi longtemps que l'union entre les trois Monarques existera, le monde conservera des chances de salut, et comme je ne connais pas la puissance maligne qui pourrait invalider cette union, les *portes de l'enfer ne prévaudront pas !*

Veuillez me mettre aux pieds de l'Empereur Nicolas et lui

demander la continuation de son entière confiance. Je saurai toujours m'en rendre digne *.

* Ce fut le comte Orloff qui fut envoyé par la Cour de Russie à Vienne, pour présenter à la famille impériale les compliments de condoléance du Czar. Il était porteur d'une lettre de l'Empereur Nicolas au prince de Metternich, dont voici le texte : « J'ai reçu avec une vive émotion, mon Prince, la lettre par laquelle vous m'avez instruit des dernières intentions de mon auguste ami et allié, feu Sa Majesté l'Empereur François. Elles seront sacrées pour moi. Les assurances dont le comte Orloff sera l'organe, attesteront hautement combien je tiens à cœur de remplir dans toute leur étendue les engagements que j'ai pris à Münchengrætz. Les souvenirs que cette époque me rappelle ne s'effaceront jamais de ma mémoire. C'est vous exprimer, mon Prince, l'importance que je ne cesserai d'attacher aux services que vous êtes appelé, j'espère, à rendre longtemps encore à la cause de l'ordre et de la Royauté ; c'est vous assurer en même temps de la constance des sentiments de haute estime que je vous ai voués.

« Pétersbourg, 1er mars 1835. NICOLAS, *m. p.* »

FIN DU TOME CINQUIÈME.

PARIS. TYPOGRAPHIE DE E. PLON ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8.

